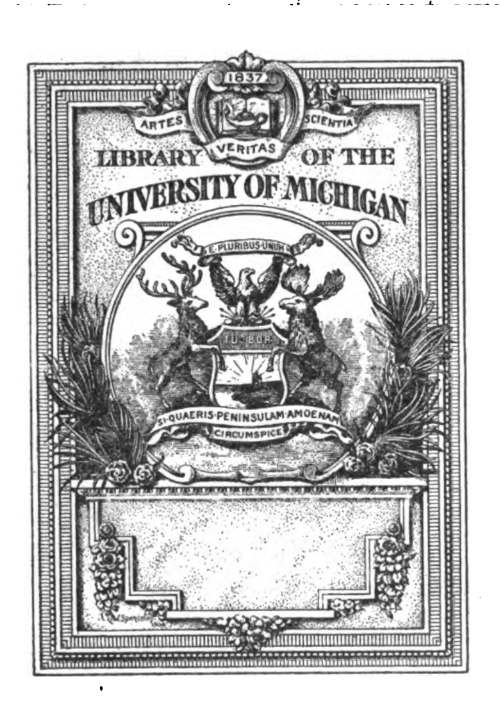
Le Bibliographe moderne


1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



LE

BIBLIOGRAPHE MODERNE

COURRIER INTERNATIONAL

DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES

LE

BIBLIOGRAPHE MODERNE

COURRIER INTERNATIONAL

DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

6e ANNÉE — 1902



PARIS

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

38, RUE GAY-LUSSAC, 38

LE SOI-DISANT CISIANUS DE 1443

ET

LES CISIANUS ALLEMANDS

Dans la série des reproductions de livres et de gravures des xve et xvie siècles, publiées par la maison d'édition J. H. Ed. Heitz (Heitz et Mundel) à Strasbourg, M. Arthur Wyss, archiviste de Darmstadt, bien connu par ses travaux sur l'histoire des antiquités de la typographie, a publié récemment un pamphlet qui porte pour titre : *Ein deutscher Cisianus für das Jahr 1444 gedruckt von Gutenberg*. C'est un article écrit d'abord pour la belle publication que la cité de Mayence a fait imprimer à l'occasion du cinquième centenaire (1900) du jour de naissance de l'inventeur de l'imprimerie, mais qui n'a pu y trouver place à côté d'un autre article du même auteur sur le *Türkenkalender* de 1455, qui est en relation très intime avec l'article sur le *Cisianus* et qu'on ne doit pas négliger pour bien comprendre les conclusions de l'auteur. Les deux articles sont accompagnés de fac-similés très bien faits des imprimés dont ils traitent. C'est là qu'on voit que le Cisianus est une feuille volante de format grand in-folio, imprimé d'un seul côté. L'exemplaire unique, lui-même en assez mauvais état de conservation, se trouve actuellement dans la bibliothèque de l'Université de Cambridge. Il était connu de Hain et d'autres bibliographes ; c'est M. Hessels, dans son livre sur Gutenberg, qui en a surtout et assez longuement parlé. Toujours est-il qu'il est resté inconnu pour beaucoup d'autres, et ce n'est qu'à la vue du fac-similé de M. Wyss qu'on est en état de le juger et de lui assigner la place

qui lui est due parmi les plus anciens monuments de l'art typographique.

* * *

Avant d'entrer dans la critique de l'article de M. Wyss, qu'il me soit permis de dire quelques mots du Cisianus. Beaucoup de nos lecteurs, j'en suis sûr, ne sauront guère ce que c'est qu'un Cisianus. C'est une chose tombée en désuétude depuis des siècles et oubliée des générations présentes, quoique autrefois, dans le bas moyen âge et les premiers siècles des temps modernes, le Cisianus fit partie de l'instruction primaire et fût presque universellement connu. Ce sont des vers mnémoniques permettant de connaître les jours des saints et leur place dans les différents mois de l'année. En un mot, c'est à peu près le calendrier du moyen âge, car alors on ne comptait pas les jours par leur place, leur nombre dans le mois, mais on comptait par les fêtes des saints les plus en renom, et pour les jours où le saint fêté n'était pas de célébrité notoire, on les comptait par leur position respective avant ou après les jours des grandes fêtes. C'est ainsi que la plupart des documents du moyen âge et encore beaucoup de livres imprimés dans les premiers temps de l'imprimerie se disent achevés le jour de la fête de tel ou tel saint, par exemple le jeudi après la Saint-Clément, le lundi avant la Saint-Nicolas d'hiver. C'est seulement après que les almanachs et les calendriers imprimés à très bas prix mirent à la disposition de tous les moyens de régler autrement le temps, et surtout quand le mouvement religieux de la Réforme vint combattre la vénération universelle des saints, que la méthode moderne de compter le temps s'est implantée et a déraciné les usages antérieurs.

On ne sait quand et par qui le *Cisianus* a été inventé. Si on accepte une hypothèse très plausible de M. Pickel, savant qui s'est occupé très sérieusement de cette invention curieuse, l'origine du Cisianus remonterait au xiie siècle au moins. Le fait, que quelques saints généralement vénérés dans le bas moyen âge manquent dans certaines rédactions du Cisianus latin considérées à raison comme fort anciennes, est expliqué par une supposition de M. Pi-

ckel, qui croit que ces rédactions sont antérieures à la canonisation de ces saints. Ce sont surtout sainte Élisabeth, canonisée en 1235, saint François, canonisé en 1228, sainte Julienne, canonisée en 1208, et saint Thomas, canonisé en 1173. On ne connaît aucun Cisianus auquel manque le nom de saint Thomas. Il n'est pas certain pour cela qu'il n'en ait pas existé avant 1173, mais au moins toutes les rédactions qui nous sont parvenues en nommant saint Thomas prouvent qu'elles sont postérieures à cette date. Une seule version, transmise par des manuscrits plus récents, ne nomme aucun des saints canonisés dans les temps modernes, sauf saint Thomas; et M. Pickel l'a considéré pour cette raison comme dérivant de la rédaction la plus ancienne. Une autre ne nomme que saint Thomas et sainte Julienne; sa source est donc placée par M. Pickel entre 1208 et 1228, comme celle d'un autre, qui les nomme tous à l'exception de sainte Élisabeth, se place entre 1228 et 1235. Cette hypothèse, quoiqu'elle n'ait pas la force d'une preuve concluante, est très probable; on ne s'éloignera pas trop de la vérité historique en acceptant comme date approximative de l'invention du Cisianus la fin du XII[e] siècle.

Le Cisianus doit avoir été assez commun, avant qu'on eût eu l'idée de dater les documents d'après lui, c'est-à-dire de marquer les jours, non par le nom du saint, mais par le mot ou par la syllabe qui tombait à tel ou tel jour dans le Cisianus. Pourtant cela se trouve déjà dans un document de Brieg (Silésie), de l'année 1390. Dans des chroniques ou des annotations de provenance monastique, on le trouve même quelques dizaines d'années plus tôt. Cela prouve un usage remontant au moins au commencement du XIV[e] siècle. Mais l'époque à laquelle le Cisianus fut le plus généralement accepté est le XV[e] siècle. Dès lors paraissent une quantité de Cisianus manuscrits, soit des vers seuls, soit des calendriers où à chaque jour on a ajouté sa marque du Cisianus. Dès lors paraissent les plus anciennes impressions du Cisianus, non pas de l'original latin, mais des traductions qu'on en avait faites en allemand. Le Cisianus resta en usage fort avant dans le XVI[e] siècle. On en trouve assez rarement trace dans les documents, mais dans les calendriers des

bréviaires et les missels, ainsi que dans les almanachs laïques, on l'a imprimé et répété tant en latin qu'en allemand, voire en français, jusqu'à la fin du xvie siècle.

Il est beaucoup plus difficile de déterminer les frontières géographiques de l'usage du Cisianus. On ne le trouve pas, à ce que je sache, pendant le moyen âge, dans les pays de langues romanes. Ni en Italie ni en Espagne on ne comptait d'après le Cisianus ; nous ne le connaissons dans aucune version des pays d'outre-mont. Même ce n'est qu'en imitant l'usage établi en Allemagne qu'on en a composé un, au xvi[e] siècle, en français. Le pays d'origine du Cisianus est certainement l'Allemagne, et surtout les provinces du sud-est, la Silésie, la Bohême, puis les provinces de l'Autriche. De là il paraît avoir passé d'abord en Pologne; plus tard (mais toujours avant 1450), on le rencontre aussi dans la Saxe inférieure, puis dans la supérieure, et les premiers Cisianus imprimés prouvent qu'alors il avait même conquis les provinces de la Haute-Allemagne et du Rhin; c'est là qu'on a composé le Cisianus publié par M. Wyss, suivi quelques années plus tard par le Cisianus de Günther Zainer, exécuté à Augsbourg en 1470. Donc c'est l'Allemagne presque entière qui, dans le cours d'un siècle et demi, s'est familiarisée avec cette invention assez curieuse.

En ces temps-là et pour une génération encore, le Cisianus était dans l'apogée de son succès. On l'imprimait comme calendrier, on l'enseignait dans les écoles — au moins c'est dans la biographie de Martin Luther que cela se lit, — on datait les documents, les annales, les nécrologes d'après ce calendrier. Plus tard, les renvois au Cisianus deviennent plus rares. On en trouve encore çà et là jusqu'à la fin du xvi[e] siècle, et dans le xvii[e] on s'en souvenait encore assez bien pour savoir ce que c'était et quel était son usage. Mais déjà au xviii[e] siècle c'est une chose passée à l'état d'antiquité, et quelques curieux, par les erreurs qu'ils émettent en en parlant, témoignent qu'ils n'en ont plus une exacte connaissance. Dans les périodiques littéraires de la fin du xviii[e] siècle et du commencement du xix[e], on a beaucoup écrit à ce sujet; même on a essayé dans l'*Iduna et Hermode*, de Graeser, de faire renaître l'ancien Cisianus comme

supplément du calendrier. Et il a fallu la découverte surprenante de M. Wyss pour en raviver l'intérêt tout récemment.

L'ancien Cisianus du XIV[e] siècle était, bien entendu, en latin. C'est de là qu'il a pris son nom, car les vers mnémoniques du mois de janvier commencent par ces mots : *Cisio Janus*, etc. Par le mot « Cisio » on indiquait la fête de la Circoncision, célébrée au premier jour de l'année nouvelle, et le mois de janvier par le mot « Janus ». Aussi l'appelait-on d'abord le *Cisioianus*, mais plus tard, et surtout lorsqu'on se servit des vers traduits en langues vulgaires, on leur donna un même nom réduit à la forme plus commode de Cisianus, sans qu'on se soit souvenu de son sens primitif. Le vers continue : *Cisio Janus Epi sibi vendicat Oc Feli Mar An*, donnant ainsi l'indication des jours respectifs des fêtes de l'Épiphanie, de l'octave de l'Épiphanie, et des saints Félix, Marcel et Antoine. Dans ce poème, -- si poème on peut nommer l'agglomération sous cette forme de quelques hexamètres, de mots et de syllabes qui, pour la plupart, n'ont pas le moindre sens, — chaque syllabe indique un jour, de sorte qu'en comptant sur les doigts les syllabes on parvient à trouver le quantième du jour du saint cherché. C'est la forme la plus répandue du Cisianus latin. On en connaît un nombre assez grand. Car, quoique au fond les différents Cisianus se ressemblent beaucoup, ce qui prouve une dérivation d'une source commune, il en existe beaucoup de variétés occasionnées par ce fait que tel ou tel saint était plus vénéré dans un diocèse que dans un autre, que le même jour était dédié à tel saint dans un archevêché et à tel autre dans l'autre. Le châssis, pour ainsi dire, est le même dans tous les Cisianus; seuls les accessoires, les particularités diffèrent.

Dans la rénovation des études classiques qui marqua le commencement du XVI[e] siècle, on s'aperçut du non-sens de ces vers, et c'est Mélanchthon, le fin connaisseur et grand appréciateur du latin classique, qui a essayé de composer un nouveau Cisianus. On ne peut nier que ses vers soient beaucoup plus élégants que ceux de l'ancien Cisianus; même ils n'ont plus la triste incompréhensibilité de celui-là, car leurs sentences sont assez bien adaptées au sujet. Mais alors le Cisianus avait déjà

vieilli; ni sa forme nouvelle ni l'ancienne n'eurent grand succès; mais, à vrai dire, l'ancienne l'a emporté sur la moderne en dépit des avantages de style et de logique que présentait celle-ci.

Le Cisianus composé par syllabes est la seule forme qu'on en connaisse en latin. Il est vrai que M. Grotefend croyait avoir trouvé un Cisianus dans la *Laurea sanctorum* composée par le poète allemand Hugo von Trimberg. C'est bien une composition ayant même objet que le Cisianus, c'est-à-dire celui de faire connaître les noms des saints de chaque mois dans l'ordre que suivent leurs jours de fête. Mais la *Laurea sanctorum* néglige une loi fondamentale du Cisianus, savoir que chaque jour du mois doit être indiqué par une même unité, soit syllabes, soit mots entiers ou lignes entières, afin qu'on puisse compter les jours. Selon cette loi, une poésie où chaque jour est indiqué par une ligne complète devrait avoir 365 vers, comme on en a réellement en allemand. Mais la *Laurea sanctorum* n'y prend pas garde; le nombre de vers est de 422, et si l'on commence à compter, comme pour le Cisianus, par syllabes ou par mots, on s'aperçoit bientôt que la *Laurea* ne suit aucunement cette règle, mais seulement en général un ordre chronologique des fêtes des saints qu'elle énumère.

On connait une composition semblable en allemand, longtemps considérée comme un Cisianus, bien que la loi du rapport entre le nombre des jours du mois ou de l'année et le nombre des vers n'y soit pas observée. C'est le *Heilige Namenbuch*, de Conrad von Dangkrotzheim. C'est une des plus jolies poésies mnémoniques — elle annonce elle-même son objet — qu'on ait retrouvée jusqu'ici en Allemagne. Mais ce n'est nullement un Cisianus, comme l'a très bien prouvé son éditeur le plus moderne, M. Pickel; car le total des vers est de 556, et la correspondance entre le nombre des vers et celui des jours manque totalement.

Comme le Cisianus, même celui qui est en latin, est une invention allemande, il n'est que naturel qu'on l'ait traduit assez tôt et assez souvent en allemand. On n'est pas tout à fait d'accord sur le point de savoir quel est le Cisianus allemand le plus ancien. Mais il est admis que les monuments les plus anciens de

ce genre remontent aux dernières décades du XIV[e] siècle. Si les provinces de l'est de l'Autriche sont celles où l'on a rencontré d'abord le Cisianus latin, ce sont celles du centre où l'on trouve d'abord son rival en allemand. Et du diocèse de Salzbourg proviennent les deux monuments qui se disputent l'ancienneté.

Les Cisianus allemands ne sont point des traductions pures et simples de l'original latin. Il est vrai qu'il existe des ressemblances assez frappantes entre certaines parties des plus anciens Cisianus allemands syllabiques et les vers correspondants du latin. Mais elles proviennent plutôt de ce qu'on a accumulé dans le Cisianus allemand un nombre assez grand de noms de saints, qui sont les mêmes en latin qu'en allemand, sans y insérer des liens d'une imitation intentionnelle. Par antithèse au Cisianus latin, les auteurs des Cisianus allemands se sont efforcés de donner à leurs compositions une forme plus intelligible. Cela ne se pouvait faire qu'en réduisant le nombre des saints mentionnés et en augmentant le nombre des mots qui, sans avoir la valeur du calendrier des saints, permettaient à la fois à l'auteur d'énoncer des sentences grammaticalement correctes et intelligibles pour le lecteur, et conservaient entre les jours de fête enregistrés la distance qu'exigeait le calendrier. Ainsi ces syllabes, ces mots, ces lignes comptent-ils aussi pour un jour du mois chacun ; mais quant au calendrier des fêtes, ils sont tout à fait arbitraires et n'y ont aucune utilité.

Comme il a été dit, les formes du Cisianus allemand sont beaucoup plus développées que celles du latin. Tandis que ce dernier n'existe que dans des vers dont chaque syllabe désigne un jour, on en a en allemand où les jours sont indiqués par syllabes, par mots ou par lignes. Et tandis que tous les Cisianus latins paraissent émanés d'un original commun, on ne connait pas un seul original pour chaque genre du Cisianus allemand, mais on a nombre de modèles différents dans chacun d'eux, les uns n'existant que dans une seule version, les autres copiés et modifiés tant de fois que, avec leurs rédactions différentes, ils forment des groupes, on pourrait dire des familles assez nombreuses. Peut-être ne serait-il guère nécessaire d'en faire l'étude détaillée pour assigner au Cisianus de M. Wyss la place qui lui

est due. Mais comme c'est une étude qui pourrait avoir quelque intérêt en soi-même, et qui servira à dissiper un nombre assez considérable d'erreurs commises par les savants qui se sont occupés jusqu'alors de ce sujet, je me permettrai de faire précéder la critique du Cisianus de M. Wyss d'une recherche méthodique du calendrier tel que le comprend le Cisianus allemand. C'est ce côté qui a été négligé à tort par la plupart des savants qui se sont occupés du Cisianus, et pourtant il n'est pas seulement le plus important, mais il nous servira le mieux du monde à reconnaître les suppositions erronées qui ont conduit M. Wyss à faire du Cisianus qu'il a récemment publié une œuvre de Gutenberg.

*
* *

On pourrait croire que les plus anciens Cisianus en allemand doivent être syllabiques, puisque le modèle qu'ils ont imité, le Cisianus en latin, est composé de syllabes. Pourtant cette supposition n'est guère soutenue par les faits.

Le Cisianus par syllabes est beaucoup moins usité en Allemagne que celui qui est composé de mots. Tandis qu'on connait du dernier une vingtaine de rédactions, les Cisianus allemands syllabiques ne sont qu'au nombre de quatre ou cinq, dont deux appartiennent au xvi[e] siècle. Il en existe un seul que l'âge de sa composition permettrait de laisser rivaliser avec les plus anciens Cisianus par mots. Il y a une autre preuve de leur ancienneté relativement peu considérable. Les premiers Cisianus, imités du latin ainsi par syllabes comme par mots, contiennent un nombre de saints très considérable, dont la nomenclature est parsemée d'un nombre relativement petit de mots qui n'ont pas la valeur du calendrier, mais qui servent à l'intelligence du texte. Plus les Cisianus sont modernes, plus les noms de saints y sont rares et le texte dilué. Si l'on considère sous ce rapport les Cisianus syllabiques, on s'aperçoit qu'un seul, quant au nombre de saints, se rapproche des plus anciens documents par mots, donc un seul qui devrait être considéré comme bien ancien.

Celui-là, c'est le Cisianus qui, d'après un manuscrit de la

bibliothèque des princes de Fürstenberg à Donaueschingen, — manuscrit qui en même temps présente un des Cisianus par mots les plus anciens, — a été publié par M. Pickel dans l'introduction du *Heilige Namenbuch* composé par Conrad von Dangkrotzheim. Le manuscrit est du xv[e] siècle, mais les poésies qui y sont réunies remontent, en partie au moins, à la fin du siècle précédent. Le Cisianus porte pour titre : DAZ IST DEZ STEYRER KALENDER. On doit en déduire que l'auteur est originaire de la Styrie, ce qui convient assez bien avec le texte de son poème. C'est une imitation assez proche du latin. En partie les saints y sont indiqués comme en latin, non par leurs noms en entier, mais par une syllabe seule du nom ; et, dans les vers où une série de ces abréviations se suit sans interruption, il se peut qu'elle soit verbalement la même qu'en latin.

Le calendrier qui sert de base au Cisianus du « Steyrer » parait être celui de Passau. J'en trouve la preuve dans le jour de saint Valentin. Presque tous les Cisianus en indiquent la fête au 14 février, comme le fait aussi le nôtre. Mais lui seul en mentionne une seconde fête : la translation qui se célèbre le 4 août, et de tous les diocèses le seul où on a célébré cette fête est celui de Passau. Les autres indications particulières à ce Cisianus n'y contredisent en rien, si l'on en excepte une ou deux qui probablement reposent plutôt sur une mauvaise lecture que sur une faute du texte. Ainsi il dit au mois de novembre :

17 18 19 20 21 22 23 24 25
STRIKCHS NETZLL ELS JUNGFRAW LEC CLEMENS KAERL

Le dernier mot ne s'accorderait point avec le calendrier des saints, si on le prend comme il est écrit, car alors on devrait l'interpréter par « Charles ». Mais probablement l'original portait « Kaetrl », diminutif de Catherine, dont la fête tombe précisément le 25 novembre.

Je ne parviens pas à corriger une autre faute du même genre. La fête de saint Primat est célébrée le 9 juin, et on le trouve à cette place aussi dans le Cisianus du « Steyrer ». Mais il en désigne une autre fête à la date du 9 février, qu'on cherche en vain dans tous les calendriers connus. Je suppose que là aussi il y a une faute du texte, mais restée pour moi inexplicable.

Peut-être y a-t-il une autre erreur de ce genre dans le fait que ce Cisianus désigne trois jours du nom de saint Robert (Rupert). On en célèbre la canonisation au 27 mars et la translation au 24 septembre. Mais le Cisianus du « Steyrer » le nomme encore au 17 septembre, qui, même dans le calendrier de Passau, est le jour de saint Lambert. Une autre erreur du texte, c'est le saint Prothos du 19 juin. Il y a bien un saint de ce nom, et on le retrouvera dans quelques autres Cisianus; mais dans celui-ci, au 19 juin, il faut lire saint Protais, auquel ce jour appartient en commun avec saint Gervais, dont le nom le supplante dans la plupart des Cisianus.

La mention des Onze mille Vierges est assez rare dans les documents de la Haute Allemagne ; pourtant la fête est indiquée justement au 21 octobre, et dans le calendrier de Passau elle est comptée parmi les fêtes moyennes. Semblablement on ne retrouve que rarement dans les Cisianus la division des Apôtres au 15 juillet ; là encore celui du « Steyrer » est presque le seul qui en fasse mention en Autriche.

Les autres fêtes qui ne sont point communes sont : Saint Coloman (le 13 octobre), qui pourtant se trouve dans presque tous les monuments d'origine autrichienne; mais je crois qu'aucun autre n'indique sainte Euphémie, désignée par la syllabe *Eu* seulement au 16 septembre, et saint Léger (Leodegarius), qui est tout justement à sa place au 2 octobre, quoique la forme abréviative « Leo » pût amener une confusion avec saint Léon, qu'on trouve dans quelques autres documents, mais qui a sa place marquée au 11 avril.

Quelques autres Cisianus syllabiques proviennent de la Basse Allemagne de l'est, surtout des duchés de Mecklembourg. Il est à remarquer que, tandis qu'on employait et même on imprimait dans les provinces du sud et de l'ouest des Cisianus par mots beaucoup plus intelligibles et plus faciles à retenir, on conservait et même on composait de nouveau des Cisianus dans la forme la plus primitive, par syllabes, dans le nord-est.

M. C.-E.-H. Krause a publié dans un programme du gymnase de Rostock un Cisianus par syllabes, composé par Conrad Gesselen. C'est un personnage dont on a retrouvé les traces dans

les archives de l'université de cette ville. Il y a été inscrit comme étudiant en 1424 et a pris ses grades en 1426-1427. Il a composé son Cisianus pour son propre usage; on le trouve dans son almanach privé, et il ne paraît point qu'il ait été connu avant que M. Krause l'y ait découvert. De tous les Cisianus syllabiques, c'est celui qui a le plus grand mérite comme poésie mais la moindre valeur comme calendrier. Il présente un texte très intelligible, et même il y a des passages assez jolis. Mais il ne parvient à ce résultat qu'en réduisant grandement le nombre des saints et il ne mentionne que ceux qui ont été vénérés partout. Donc il serait impossible de lui attribuer une origine certaine, si nous ne savions pas, par d'autres notices de l'almanach de l'auteur, que celui-ci l'a composé ou à Rostock même ou à Thorn, où il a passé quelques années de sa vie. Comme il n'y a point d'indications particulières, il ne vaut pas la peine de s'occuper de plus près des cinquante-deux saints qu'il nomme en tout.

Il paraît qu'on se servait encore beaucoup du Cisianus dans les duchés de Mecklembourg, même au XVI[e] siècle. M. Wiechmann-Kadow en a publié un autre d'après deux livres liturgiques imprimés, l'un à Rostock en 1523, l'autre probablement à Lubeck en 1548 ou environ. Ce sont deux rédactions d'un seul document, qui ne présentent que de légères variantes de texte; comme calendriers, ils ne se distinguent pas du reste, le nombre et les noms des saints sont tout à fait les mêmes. En dépit de leur origine postérieure, ils ont un aspect beaucoup plus archaïque que le Cisianus mentionné plus haut de Conrad Gesselen. On y rencontre encore les noms des saints indiqués par une seule syllabe de leur nom, et tandis que chez Gesselen le nombre total ne s'élève qu'à 52, ils sont 89 dans ceux-là.

Ce n'est pas le calendrier d'un diocèse particulier qui lui sert de base. Il y a un nombre de saints qui ne sont guère communs dans les Cisianus; pourtant ce sont toujours des noms qu'on trouve dans une grande partie des calendriers de saints et qui ne se prêtent guère à la recherche du diocèse d'origine. Il convient assez bien à celui de Breslau.

Dans le premier semestre, les noms de saints sont beaucoup

moins nombreux que dans les six derniers mois, et il n'y en a pas un seul qui soit particulier ou même remarquable. Saint Félix au 14 janvier, et saint Godard au 5 mai, sont les seuls qui ne se retrouvent point dans la majorité des documents allemands de ce genre. Au lieu de cela, relevons une autre particularité assez remarquable : c'est qu'il indique la fête de Pâques au 2 avril. Comme cela se répète dans des Cisianus d'année très différente quant aux fêtes mobiles, ce n'est guère une indication de calendrier. Nous nous en occuperons plus spécialement en parlant du troisième groupe. De même pour les mois de novembre et de décembre. Seulement dans les mois de juillet à octobre il y a des particularités plus intéressantes, on y trouve même des saints qui ne sont guère reproduits dans d'autres Cisianus allemands.

Le mois de juillet indique onze jours de fête, dont cinq sont bien connus. Deux autres, saint Kilien (au 8) et la Division des apôtres, se retrouvent dans quelques autres Cisianus aussi. Mais saint Willibald au 7, saint Pantaléon au 28, surtout sainte Marthe au 29 et saint Abdon au 30, sont très rares, et on ne les trouve guère dans les autres Cisianus.

Le mois d'août, avec six jours de saints, n'a rien de particulier. En septembre, ce sont encore les derniers jours du mois qui présentent le plus de particularités. On y compte saint Côme au 26, saint Damien au 27, saint Michel au 28 et saint Jérôme au 30. Si on excepte saint Michel, indiqué partout, les autres noms sont peu communs. Parmi les dix saints du mois d'octobre, il y en a d'abord six bien connus : saint Calixte (le 14) est rarement mentionné; les Onze mille Vierges se trouvent aussi dans le Cisianus de Conrad Gesselen. Mais les saints les moins connus de ce mois sont saint Séverin (le 23) et saint Crispin (le 25).

Enfin il existe encore un Cisianus par syllabes dont pourtant l'authenticité est bien suspecte. Dans l'article très savant que M. Grotefend aîné a consacré au Cisianus dans l' « Encyclopédie » Ersch et Gruber, il donne comme preuve d'un Cisianus allemand syllabique un document qui diffère sensiblement de tous les Cisianus mentionnés plus haut. M. Grotefend n'a pas indiqué les sources d'où il a tiré les différents Cisianus qu'il a repro-

duits en entier pour illustrer son article. Donc on ne peut savoir si celui qu'il y donne est la copie fidèle d'un document ancien ou s'il est plutôt un document factice composé par M. Grotefend lui-même d'après les modèles anciens qu'il a eus sous les yeux. Tous les savants qui se sont occupés des Cisianus ont considéré le Cisianus qui nous occupe comme un document authentique, et il est assez difficile d'admettre qu'un savant aussi sérieux que M. Grotefend ait fait imprimer, à côté des autres Cisianus basés sur des originaux bien connus, un autre qui émanerait de lui-même. Pourtant une étude approfondie du document en question nous le rend bien suspect.

Son texte, comme poésie, est tout à fait indépendant des autres documents du même genre et n'est connu dans aucune autre version semblable. Mais cela se trouve dans d'autres aussi, par exemple dans celui de Gesselen. Mais ce qui nous fait douter, c'est son calendrier. Sur un total de quatre-vingt-six noms de saints qui sont répartis assez également sur tous les mois de l'année, il y a un nombre assez considérable d'indications curieuses ou même tout à fait inconnues. Et si on les rapprochait d'un calendrier d'un diocèse quelconque, on s'apercevrait bientôt que les curiosités vont toujours en augmentant. C'est ainsi qu'on y trouve, au 18 février, sainte Concorde, une sainte qui ne se retrouve que dans un seul calendrier connu, celui de Ratzebourg. Il conviendrait assez bien de lui assigner pour origine la Saxe inférieure lorsqu'on rencontre au 19 juillet saint Rufin, dont la fête est célébrée surtout dans le diocèse de Hambourg. Pourtant, à côté de ces saints des provinces du nord, on en rencontre qui sont seulement connus dans l'extrême sud de l'Allemagne. Ainsi saint Burchard, dont la fête est indiquée au 14 octobre, est un saint spécial aux provinces autrichiennes, et saint Léon, au 12 avril, n'est fêté à cette date que dans le diocèse de Brixen, tandis que tous les autres l'enregistrent au 11 du même mois. C'est déjà là une variété dans le calendrier telle que ne la présente aucun autre Cisianus.

Pourtant ce mélange du nord et du sud pourrait être le résultat de la migration d'un document provenant d'une région, puis transmis et rédigé de nouveau dans une autre. Ce qui

s'explique beaucoup moins, c'est que le Cisianus de M. Grotefend présente cinq noms de saints de plus, dont la fête n'est célébrée dans aucun diocèse de l'Allemagne à la date indiquée. C'est saint Renard au 12 janvier, saint Frédéric au 6 avril, saint Gengoult au 20 mai, saint Tite au 18 septembre et sainte Mechtild (Mathilde) au 10 décembre. Saint Gengoult se trouve bien dans le mois qui lui convient; sa fête se célèbre communément au 11 ou au 13 mai; des autres, pas un seul ne correspond ni au jour, ni même au mois qui lui est attribué dans le Cisianus de M. Grotefend. Après cela il serait téméraire de soutenir encore qu'il repose sur un document véritable et ancien.

***

Le genre le plus répandu en Allemagne est celui du Cisianus par mots. On en connait un nombre assez considérable; et pour en parler plus commodément, je les diviserai en trois groupes, celui des Cisianus individuels, celui des Cisianus manuscrits, et celui des Cisianus imprimés.

Les désignations des groupes sont tout à fait arbitraires. Le premier groupe nous est parvenu par des manuscrits seulement, de même que le second, et il va sans dire que les deuxième et troisième groupes, eux aussi, sont basés sur des Cisianus individuels. Mais j'ai séparé de la masse entière les deux derniers groupes, parce que chacun d'eux se fonde sur un original commun, et tandis que tous les Cisianus du second groupe sont restés inédits jusqu'au xviii[e] siècle, on ne connait le troisième que par des imprimés. Avec ces indications, je crois que mes désignations sont suffisamment explicites.

On a considéré comme le plus ancien des Cisianus allemands celui de Hermannus, moine de Salzbourg. Peut-être cette hypothèse n'est-elle pas trop bien fondée, comme nous le verrons tout à l'heure; pourtant il n'y a pas de doute que c'est le document le plus ancien du premier groupe, et c'est pour cela que je lui donne ici la première place.

Hermannus était moine au monastère des Bénédictins de Salzbourg à la fin du xiv[e] siècle. Il est l'auteur d'un grand nombre de poésies écrites, à ce qu'on dit, sur l'ordre de Pilgrim,

évêque de Salzbourg, de 1365 à 1396. C'est donc avant cette dernière date que son Cisianus aurait été composé.

Il nous est parvenu par deux manuscrits, qui ne présentent que des divergences de peu d'importance; surtout en ce qui regarde le calendrier, c'est-à-dire dans les noms des saints, il n'y a pas de différences, de sorte qu'on ne peut parler que de deux copies d'un seul Cisianus et point de deux rédactions faites sur un même modèle.

Le manuscrit de Vienne (n° 2856) est connu depuis longtemps. Déjà en 1853, M. Pfeiffer en a parlé dans l'article sur le Cisianus allemand, qu'il a inséré dans le *Serapeum*. Plus tard M. Pickel appelait l'attention sur le second manuscrit qui se conserve à la Bibliothèque royale de Munich, sous le n° 4997. Ce nonobstant, il est resté inédit jusqu'à ces dernières années, et aucun des savants qui se sont occupés des Cisianus ne l'a connu en entier. Ce n'est qu'en 1896 qu'il a été publié pour la première fois dans l'édition que F. A. Mayer et H. Rietsch ont faite de la *Mondsee-Wiener Liederhandschrift* dans les volumes III et IV des *Acta Germanica* (cf. vol. IV, p. 310-313). M. le Dr Th. Gottlieb, de la Bibliothèque impériale de Vienne, a eu la bonté de m'en faire une collation nouvelle sur l'original, mais, à quelques légères variantes près, le texte s'est trouvé conforme à l'édition susdite.

On ne peut pas douter que ce soit un des premiers essais de traduction du Cisianus en allemand. Il ressemble encore beaucoup aux vers informes du Cisianus latin syllabique, qui n'ont pas un sens bien intelligible. Quoique Hermannus ait pris pour règle de donner un mot par jour au lieu d'une syllabe, il a tellement chargé sa poésie de noms de saints, qu'il ne lui est pas resté l'espace suffisant pour donner un sens bien clair à ses vers.

De tous les Cisianus par mots, c'est celui qui présente le plus grand nombre de saints. Ils sont au nombre de cent vingt-deux, donc le tiers à peu près doit être un nom de saint. Pour un Cisianus individuel et dont on ne connait pas d'imitations, il ne vaudrait guère la peine de donner en entier le calendrier des saints, comme je le ferai pour les groupes qui se composent

d'un nombre plus grand de documents émanant d'un original commun. Aussi des cent vingt-deux saints qui y sont relatés, il y en a justement une centaine qu'on retrouve plus ou moins fréquemment dans d'autres compositions de ce genre. Cependant, avec vingt-deux noms de saints rares ou spéciaux à lui seul, le Cisianus de Hermannus de Salzbourg est toujours des plus originaux. Le nombre de vingt-deux jours de fêtes peu connues est atteint d'abord parce que l'auteur indique le même nom dans plus d'un endroit, et communément l'une de ces indications est tout à fait originale. Pour la plupart, ce sont des homonymes peu connus de saints vénérés partout : ce n'est que rarement qu'il indique deux fêtes du même saint. On ne le trouve que pour saint Benoit dont la fête commune est signalée au 21 mars, tandis que sa commémoration ou translation est enregistrée au 11 juillet; puis avec sainte Marie Madeleine, fête commune le 22 juillet, à côté de la fête de sa conversion au 1er avril. Les trois autres sont plutôt des homonymes des grands saints de l'Église : saint Paul, premier ermite, au 10 janvier (l'apôtre, le 25 janvier), saint Grégoire, confesseur, le 10 septembre (le pape, 12 mars), saint Timothée, apôtre, le 24 janvier (le martyr, 22 août), saint Félix, martyr, le 12 septembre (Félix de Nole, 14 janvier).

Le reste se compose de noms de saints qui ne se retrouvent que fort rarement dans le Cisianus allemand. Quoiqu'il n'y ait point lieu, dans le cas présent, de rechercher l'origine du Cisianus que nous savons avoir été composé à Salzbourg, je vais cependant les enregistrer sans commentaires, avec leurs dates correspondantes, parce qu'ils pourront bien nous servir pour des recherches semblables dans d'autres documents de ce genre. Ce sont : sainte Wauburge (25 février), sainte Perpétue (7 mars), saint Gabriel (23 mars), saint Sigismond (2 mai), saint Gengoult (13 mai), saint Potentien (19 mai), saint Marcellin (2 juin), la Division des apôtres (15 juillet), saint Pantaléon (28 juillet), saint Abdon (30 juillet), saint Magnus (6 septembre), saint Calixte (14 octobre), sainte Marthe (17 octobre) et saint Narcisse (29 octobre).

Il faut compter parmi les Cisianus individuels les deux docu-

ments de ce genre qui ont été composés par Oswald von Wolkenstein, poète bien connu, originaire d'Autriche. Comme il est mort en 1445, ces Cisianus appartiennent à la première moitié du xve siècle, et peut-être au point de vue chronologique leur place sera-t-elle strictement celle que je leur donne un peu au hasard. A mon grand regret, je n'ai pas pu me les procurer, quoiqu'ils aient été publiés en 1847 par M. Beda Weber dans l'édition des ouvrages du poète. Je n'en peux juger que par ce qu'en disent MM. Pfeiffer et Pickel. Les Cisianus sont tous deux indépendants de tout autre original et indépendants l'un de l'autre. Par les preuves qu'en donne M. Pickel, il parait que le premier surtout présente des différences assez remarquables. Il est, comme celui de Hermann de Salzbourg, plutôt surchargé de noms de saints; avril en a huit, juillet treize, et il y en a dans chaque mois qu'on ne rencontre point dans les autres Cisianus allemands. Le second Cisianus d'Oswald ne parait pas être aussi original. M. Pickel en a réimprimé le mois de décembre; mais il ne contient que des noms (au nombre de onze) qu'on retrouve presque partout. Tous deux ont cette supériorité sur celui de Hermann de Salzbourg, qu'ils présentent un texte très courant et très intelligible; même il l'est beaucoup plus que quelques autres qui semblent avoir été composés bien longtemps après.

Il y a un quatrième Cisianus par mots qui doit être rattaché au groupe des individuels. Il a été publié, d'après un manuscrit du xve siècle conservé à la bibliothèque municipale de Trèves, par M. A. Reifferscheid, dans l'*Archiv für Geschichte der deutschen Sprache* (vol. I, p. 507). Le dialecte est celui du Bas-Rhin, donc peut-être a-t-il été composé tout près du lieu où on l'a retrouvé. Comme poésie, il n'est ni des meilleurs ni des moins bons; on en comprend le sens assez facilement, quoiqu'il soit lui-même de très peu de valeur. Comme calendrier, il est assez correct, et l'éditeur n'a pas eu besoin de beaucoup de travail pour l'aménager d'après l'ordre des saints. Comme document chronologique, il a une valeur considérable, parce qu'il nous montre le groupe de saints les plus vénérés de la Basse Allemagne de l'ouest, dont nous n'avons que le spécimen dans ce genre de Cisianus.

Le nombre de saints qu'il indique est encore assez grand. On en compte cent trois, mais comme d'ordinaire, il y en a beaucoup qu'on retrouve presque partout. Au contraire, il y en a aussi qui lui sont particuliers, et ce sont ceux-là dont il importe de dire quelques mots. Le calendrier qui sert de base à ces indications ne semble pas être celui de Trèves, mais plutôt celui de Cologne. Le dialecte n'y contredit point d'ailleurs, parce qu'il est presque le même pour les deux diocèses. Les saints particuliers du calendrier de Cologne qu'on y retrouve sont : saint Charlemagne avec sa fête commune du 28 janvier, et encore avec le jour de sa translation le 27 juillet ; les Quarante martyrs au 9 mars ; saint Herbert au 16 ; et sainte Balbine au 31 mars ; les dix mille crucifiés au 22 juin ; les sept Frères au 10 juillet ; saint Victor au 10 octobre ; saint Hubert le 3, et saint Cunibert le 12 novembre. Ce qui est curieux, c'est que la fête des onze mille vierges, propre au diocèse de Cologne, n'est pas indiquée par cette désignation mais par celle de sainte Ursule seulement. Cela prouve déjà que ce n'est pas le calendrier officiel de l'archevêché de Cologne qui règle le Cisianus, et on ne s'étonnera pas, après cela, d'y retrouver d'autres noms étrangers au calendrier du diocèse, mais qui ont une signification fixe pour d'autres provinces. C'est ainsi que saint Cirille, carmélite, marqué au 6 mars dans le Cisianus, n'est point vénéré à cette date à Cologne. Et deux autres saints inconnus dans ce diocèse sont particuliers à celui de Hambourg : c'est saint Cancien (le 1er avril) et sainte Bède (le 27 mai). Une autre fête presque inconnue dans les pays du Rhin, c'est celle de saint Albin le 1er mars, qu'on célèbre surtout dans les évêchés suisses et dans quelques autres de l'est de l'Allemagne. D'autres noms, qui n'ont pas un caractère bien défini, mais qui sont assez rares dans les autres Cisianus, surtout par mots, sont : sainte Apollonie le 9 février, saint Quirin le 30 avril, saint Pancrace le 12 mai, la Division des Apôtres le 15, et saint Pantaléon le 28 juillet, saint Dominique le 5 août (c'est le seul de tous les Cisianus connus qui l'indique), saint Jérôme le 30 septembre, et enfin saint Sévérin et saint Crispin le 23 et le 25 octobre. Un autre saint tout à fait inconnu ne repose, à mon avis, que sur une lecture fautive.

Le 27 décembre est signalé par le nom de Josué ; un saint de ce nom n'est indiqué nulle part, mais c'est la fête bien connue de saint Jean l'Évangéliste, dont le nom se cache probablement sous cette indication bizarre. Il y a d'autres endroits où le Cisianus paraît être corrompu, sans que l'éditeur s'en soit aperçu ; donc il est permis de supposer une erreur de lecture au 27 décembre.

*
* *

J'ai dit plus haut que tous les Cisianus du second groupe, que j'ai appelé celui des manuscrits, remontent à un seul original, dont ils sont tous des copies plus ou moins libérales. Ce Cisianus ne nous est parvenu que par des manuscrits, mais de ceux-ci on en connaît au moins neuf, ce qui indique qu'il a été assez répandu. Tous ces manuscrits appartiennent au xve siècle et proviennent presque tous de la Haute Allemagne. En voici la liste.

Le premier qui a parlé de ce Cisianus est Eschenburg. Dans un article inséré au *Neuer litterarischer Anzeiger* de 1806, page 62, Eschenburg parle d'un manuscrit de la bibliothèque de Wolfenbüttel, dans lequel on le retrouve sous le titre : *Hie hebt sich an der Cisiojanus nach den XII monaten des jars. (Ci commence le C. d'après les douze mois de l'année).* Il en a copié les vers qui répondent au mois d'octobre, vers répétés par presque tous les bibliographes qui en ont parlé. Il a été publié en entier par M. Pickel dans la *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, XXIV, p. 134 et suiv., d'après le même manuscrit qui porte la cote : August 2. 4. Je désignerai cette rédaction par la lettre E.

En 1815, J. C. von Fichard a publié une autre rédaction du même Cisianus dans le *Frankfurtisches Archiv für Litteratur*, III, p. 212 et suiv., d'après un manuscrit du xve siècle conservé à la bibliothèque municipale de Francfort. Il porte ce titre : *Ein teutscher Kollender und ist mit dem ersten der mond Januarius (Un calendrier en allemand et c'est d'abord le mois de janvier).* M. Pfeiffer en parle dans le *Serapeum* de 1853, p. 148, et a déjà remarqué que c'est presque le même qu'on retrouve dans le manuscrit n° 4494 de la bibliothèque impériale de Vienne. Je le désignerai par la lettre F.

Ces deux publications ont été faites sur un seul manuscrit chacune ; on peut donc supposer qu'ils l'ont reproduit assez fidèlement, et que leur texte peut tenir lieu du manuscrit. Ce n'est pas le même cas pour les publications qui suivent.

M. Pickel est le savant qui s'est occupé le plus assidûment et le plus sérieusement des Cisianus en allemand. C'est surtout dans l'introduction du *Heilige Namenbuch* (Livre des saints) de l'Alsacien Conrad von Dangkrotzheim, qu'il énumère tous les Cisianus signalés jusqu'alors et qu'il en fait la critique. Mais tandis qu'il blâme certains auteurs, ses précurseurs, de n'avoir pas pris garde au fait que l'objet du Cisianus n'était nullement de donner une poésie de valeur intrinsèque, mais seulement d'accorder une juste place à tous les saints qui s'y trouvaient mentionnés, il est tombé lui-même dans une faute qui n'est guère moindre, car, au lieu de nous donner le texte exact de tous les manuscrits qu'il avait sous les yeux et d'indiquer en note toutes les variantes rencontrées ailleurs, il a préféré, lui aussi, apporter un texte correct dans la chronologie des saints, mais en donnant à la poésie son tour le plus gracieux. Pour cela, il a emprunté des variantes à trois ou quatre manuscrits, et ainsi on n'est jamais sûr, quoiqu'il ait fait des notes assez abondantes, si telle variante se trouve réellement dans tel manuscrit. Je me suis efforcé, sur ses indications, de faire la reconstitution des textes qu'il a employés et j'espère que, quant aux noms de saints, il n'y aura guère d'erreurs, mais je confesse que je ne suis pas toujours parvenu à un texte bien sûr.

M. Pickel a signalé quatre manuscrits de ce texte : un de la bibliothèque du prince de Fürstenberg, à Donaueschingen, et trois autres de la bibliothèque royale de Munich. Le plus important de tous, comme nous le verrons tout à l'heure, est celui de Donaueschingen, que je désignerai par D. Deux des manuscrits de Munich sont datés : le Cgm. 303 est de 1457, un autre Cgm. 203 est de 1458, le troisième Cgm. 4425 n'a pas de date, mais appartient aussi au xv[e] siècle. Pour le texte, M. Pickel ne s'est servi que des manuscrits Cgm. 303 et Cgm. 4425, qu'il a désignés par M_1 et M_2, ce que je ferai à mon tour.

Enfin on a donné une quatrième édition de ce Cisianus, et

celle-là est la moins correcte de toutes. M. Jeitteles l'a tirée de trois manuscrits : deux de la bibliothèque de l'université de Graz, coté l'un 40/11, l'autre 34/42 ; le troisième est le manuscrit 4494 de la bibliothèque impériale de Vienne, déjà signalé en 1853 par Pfeiffer. Mais Jeitteles n'a eu qu'une idée très imparfaite de ce que c'est qu'un Cisianus. Aussi a-t-il traité le texte uniquement par rapport à la correction rythmique, et par cela même il l'a rendu si défectueux comme calendrier des saints, qu'on a cru devoir le corriger. Jeitteles avait publié son texte dans le tome XXI de la *Germania*, p. 338 et suivantes. L'année suivante, M. Krause, lui même éditeur d'un Cisianus (voyez plus haut, page 14), a essayé de corriger son texte afin de le rendre conforme au calendrier des saints. Toutefois on concevra que ni le texte de Jeitteles ni les corrections de Krause, faites sans le secours des originaux, ne présentent guère ce qu'on pourrait considérer comme un texte authentique.

Tel est l'ordre chronologique des éditions de ce Cisianus. Mais il en faut faire un autre plus logique, pour se rendre compte du mérite des différentes rédactions et des manuscrits qui les présentent.

*
* *

Dans cet ordre d'idées, il faut commencer par le manuscrit de Donaueschingen (D). Celui-là est sans doute le plus important de tous. M. Pickel a bien reconnu sa grande valeur et il s'en est servi avec prédilection pour la composition de son texte. Pourtant il ne l'a pas reproduit fidèlement. Il est impossible de dire s'il est le plus ancien d'entre les manuscrits qui reproduisent notre texte. Mais on ne peut pas douter que c'est celui qui tient son origine du texte le plus authentique de tous. C'est en effet le seul dont l'auteur soit nominativement connu. Dans tous les autres manuscrits, c'est un Cisianus, un calendrier qu'on a rencontré quelque part et qu'on reproduit au hasard. Dans le manuscrit de Donaueschingen, le titre porte : ***Daz ist dez Teichner Kalender** (C'est le calendrier de Teichner)*; et je suis convaincu ainsi par là, comme par la contexture du texte, que dans ce manuscrit on a conservé, par respect pour l'auteur, un texte beaucoup plus correct que dans aucun autre.

Henri Teichner est un auteur autrichien dont on connait beaucoup de poésies d'un caractère didactique. On sait qu'il en a composé de 1350 à 1377; mais il se peut bien qu'il ait commencé plus tôt ou qu'il ait continué au delà de cette dernière date. On voit que ce serait plutôt ce calendrier qu'on devrait regarder comme le plus ancien, et non celui de Hermann de Salzbourg. Le texte de son Cisianus nous fait voir dans plus d'un endroit qu'il a été composé en pays autrichien, car on y trouve tout un groupe de saints qui ne sont guère vénérés qu'en Autriche. En cela même nous trouvons l'explication du fait que, dans quelques-unes des rédactions qui nous en sont parvenues, nous remarquons des changements assez considérables quant aux saints qui y sont indiqués. Mais comme les saints autrichiens sont plus abondants dans le texte de Donaueschingen qui porte le nom du poète autrichien, je suis convaincu que c'est là le texte qui se rapproche le plus de l'original et qu'on doit le prendre pour base, si l'on veut faire la critique des différentes rédactions qui nous sont parvenues.

L'auteur a essayé de donner un texte intelligible. Le nombre des saints est encore si grand que parfois il n'y a guère place pour les quelques mots qui devraient donner un peu de sens à l'accumulation des noms propres. Mais quoique le sens ne s'étende guère qu'à des groupes assez petits de mots qui sont mis en corrélation, pourtant ce n'est pas, comme dans le Cisianus latin par syllabes, une agglomération pure de paroles inintelligibles.

Le mois de janvier donne les noms de onze jours de fête : la Circoncision (1), les Rois mages (6), Erhard (8), Marcel (16), Antoine (17), Prisca (18), Fabien (20), Agnès (21), Vincent (22), Paul (25), et Polycarpe (26). Il n'y a que saint Erhard qui soit particulier; tous les autres se retrouvent dans beaucoup de Cisianus.

Pour le mois de février il y en a neuf : Brigitte (1), la Purification de la Vierge (2), Blaise (3), Dorothée (6), Scolastique (10), Valentin (14), Julienne (16), Pierre (22), et Matthieu (24).

Il n'y en a que six pour les mois de mars et d'avril; pour le premier : Adrien (4), Grégoire (12), Gertrude (17), Benoit (21),

Notre-Dame (25), Robert (27) ; — pour le dernier : Ambroise (4), Tiburce (14), Valérien (18), Georges (24), Marc (25), et Vital (28). — Les saints d'avril sont ceux qu'on retrouve partout : parmi ceux du mois de mars il faut remarquer que ni Adrien ni Robert ne sont de ceux dont la vénération est répandue dans toute l'Allemagne. Le dernier surtout doit être considéré presque comme un saint local.

Le mois de mai est encore représenté par six jours de fête : Philippe (1), Sainte Croix (3), saint Jean [ante portam latinam] (6), Sophie (15), Urbain (25), et Pétronille (31). Ce n'est que sainte Sophie qu'on retrouve assez rarement dans les autres calendriers ; mais elle n'a guère une portée locale.

On trouve neuf saints dans les mois de juin et de juillet. En juin : Érasme (3), Primus (9), Vit (15), Achace (22), Jean Baptiste (24), Jean l'Évangéliste (26), les Dormeurs (27), Pierre (29) et Paul (30). — C'est surtout saint Achace qu'on ne retrouve que dans les Cisianus autrichiens ; pour les autres, quoiqu'ils soient rarement mentionnés tous ensemble, on les retrouve un peu partout. En juillet ce sont : Procès (2), Ulric (4), Kilien (8), Marguerite (12), Alexis (17), Arnoult (18), Madeleine (22), Chrétien (24), et Jacques (25). Il faut remarquer que sainte Marguerite est indiquée au 12 juillet ; c'est le jour de sa fête dans le diocèse de Salzbourg, tandis que communément on le marque le 13.

Le plus grand nombre de saints se rencontre en août. Ils sont treize, savoir : Pierre (1), Étienne (2), Étienne (3), Valentin (4), Oswald (5), Sixte (6), Afra (7), Laurent (10), Notre-Dame (15), Bernard (20), Timothée (22), Barthélemy (24), et Augustin (28). Mais il n'y en a pas un seul qui ne soit de vénération commune.

Au contraire, parmi les huit noms de saints du mois de septembre, il y a encore quelques autrichiens. Ce n'est pas Gilles (1), ni la Nativité de la Vierge (8), ni l'Exaltation de la Croix (14), ni Matthieu (22), ni Michel (30). Mais on ne trouve que rarement Lambert (17), Robert [translation] (24) et Venceslas (29) ; les deux derniers sont encore des saints dont la vénération est répandue surtout en pays d'Autriche et au diocèse de Salzbourg.

Parmi les huit saints du mois d'octobre, il y en a un qui est très remarquable ; c'est saint Koloman le 13. C'est un saint qu'on ne connaît guère qu'en Autriche, en Bohême et en Pologne. Les autres sont assez communs : François (4), Marc (7), Galle (16), Luc (18), Ursule (21), et Simon (28). Il n'y a que le dernier : saint Wolfgang (31), qui est encore assez peu particulier.

Le mois de novembre est indiqué avec neuf jours de saints, tous plus ou moins généralement vénérés : la Toussaint, les Trépassés, Léonard (6), Martin (11), Brice (13), Élisabeth (19), Catherine (25), Virgile (27) et André (30). Ceux qu'on trouve rarement, ce sont Brice et Virgile, et le dernier surtout est vénéré de préférence en Autriche.

Enfin décembre, avec dix jours de fête, est le moins remarquable de tous. On n'y retrouve que les noms communs à presque tous les Cisianus qu'on connaît en allemand. L'auteur indique : Barbara (4), Nicolas (6), la Conception (8), Lucie (13), Thomas (21), Noël (25), Étienne (26), Jean (27), les Innocents (28) et Thomas (29).

Ce sont là les saints indiqués dans le Cisianus de Donaueschingen. Ils lui donnent un caractère décidément autrichien, chose assez naturelle, puisque l'auteur est lui-même Autrichien. Mais ce caractère local lui est resté, quoiqu'on en connaisse un nombre assez grand de manuscrits, répandus assez loin, surtout dans la haute Allemagne, mais qui sont parvenus jusqu'à Francfort-sur-le-Mein et même jusqu'à Wolfenbüttel. En dépit de ce fait qui, à mon avis, prouve que ce Cisianus a été en usage sur une grande étendue géographique, presque tous les noms caractéristiques de son origine autrichienne se répètent dans la plupart des rédactions connues, et ce sont plutôt des noms communs qu'on a omis dans quelques-unes, ou supplantés dans d'autres. Mais surtout on en a ajouté.

J'ai dit plus haut qu'on a négligé de reproduire avec toute l'exactitude nécessaire les manuscrits qui nous ont transmis ce Cisianus. Donc dans le rapprochement qui suit, s'il y a des erreurs, on devra en accuser les éditeurs des textes plutôt que moi. Mais, sauf quelques légères inexactitudes, je crois être parvenu, avec l'aide des variantes que les éditeurs ont ajoutées

au texte, à reconstruire assez fidèlement les divers manuscrits pour leur attribuer une place bien particulière par rapport au manuscrit de Donaueschingen, que j'ai adopté comme original.

Le manuscrit qui en diffère le moins, c'est celui de Graz que Jeitteles a désigné par la lettre A. Le texte en est presque verbalement le même que dans D. Il n'y a que deux omissions dans les noms de saints, et encore celles-là ne sont-elles pas de grande importance. C'est d'abord au mois de juillet que le manuscrit D présente, avec presque tous les autres, au 24, le nom de saint Chrétien ; A n'offre à cette place qu'un mot sans valeur qui sert plutôt à donner au texte un sens plus correct. La seconde différence se retrouve au 29 décembre. Le manuscrit D, avec la plupart des autres, y mentionne saint Thomas de Canterbury, qui manque dans A. Mais, à l'encontre de ces différences peu importantes, le manuscrit A possède une affinité avec D que tous les autres ont perdue. Au 20 novembre et jours suivants, le texte de D dit : *Schaw wie Hessen nu ste* (*voyez comment cela va en Hesse*). Cette phrase se retrouve ainsi dans tous les autres textes : *Schaw wies in Meissen stet* (*voyez comment cela va à Meissen*) [1] ; seul le manuscrit A donne, comme D, la forme : Hessen.

Une autre différence n'est qu'apparente. Le manuscrit D dit au début d'août : *Oswald sichst affern an* (*Oswald, tu regardes Afra*) ; et on a voulu y voir l'omission du nom de saint Sixte pour le 6 août. Je suis convaincu que c'est un jeu de mots qui, au contraire, est fait pour indiquer le jour de saint Sixte. L'orthographe, il est vrai, est bien *sichst* (tu regardes) ; mais cela se prononce tout à fait comme : Sixte, et on n'a pas le droit de dire que, par ce double sens, saint Sixte ait été omis dans D.

Les différences sont un peu plus grandes pour le second manuscrit de Graz, désigné par la lettre B, qui en tout est très semblable à A. Il omet, comme celui-là, saint Thomas au 29 décembre, mais il a conservé saint Chrétien au mois de juillet. Au contraire, il omet deux autres saints qui se trouvent dans le texte original de D ; ce sont saint Armand au 18 juillet, et saint

1. Ville de Saxe.

Marc au 7 octobre. En outre il présente, au même mois, un nom de plus qui manque dans la plupart des textes : c'est saint Denis, dont la fête tombe le 9 octobre. Nous verrons que ce nom ne se retrouve que dans le texte très indépendant du manuscrit E.

Le manuscrit de Francfort, désigné par F, lui aussi se rapproche beaucoup de l'original D. Le dialecte, il est vrai, y est différent plus que dans quelques autres textes, mais ce n'est peut-être qu'une faute de l'éditeur capable de s'être rendu coupable de modifications. Quant à sa valeur comme calendrier des saints, il reproduit assez fidèlement les noms indiqués par D. Il n'en omet qu'un seul, c'est la fête des Innocents au 28 décembre. Mais il en ajoute tant d'autres qu'on doit y reconnaître une influence locale assez importante.

En partie les noms ajoutés ne lui sont point spécialement propres. On retrouve sainte Agathe au 5 février et sainte Cunégonde au 3 mars dans d'autres textes, quoiqu'elles manquent toutes deux dans l'original. Mais il y a quatre noms de plus qu'on ne retrouve dans aucun autre texte du groupe : ce sont saint Hippolyte (13 août), saint Conrad (26 novembre), saint Éloi (1er décembre) et saint Sylvestre (31 décembre). C'est surtout saint Éloi qu'on ne trouve nulle part dans la haute Allemagne et dans les provinces autrichiennes. Il est vénéré plutôt dans les pays du Rhin, du Bas-Rhin surtout. Comme le manuscrit, lui aussi, provient d'une ville située près du Rhin, on admettra que c'est une rédaction faite exprès pour quelque localité de l'ouest de l'Allemagne centrale.

Il me semble qu'on peut deviner de même l'origine d'un autre texte. Le manuscrit de Vienne (W), quoiqu'il n'ait guère été reproduit très correctement, me semble appartenir au Tyrol. Il a sa place justement au milieu des textes qui dépendent très fidèlement de l'original (D) et de ceux qui en diffèrent tant qu'on doit les regarder comme des variantes. Lui aussi n'omet guère des noms qui se trouvent en D, et pour quelques-unes des différences caractéristiques, il se rapproche plutôt des manuscrits D, A et B que du groupe des autres. Ainsi il indique, pour le 2 juillet, le nom de saint Procès, avec A, B, D, tandis que le

groupe plus jeune (M_1, M_2, E) l'a supplanté par la Visitation de Notre-Dame. Ailleurs de même. Dans l'original (D), du 5 au 8 mars, on lit : *des pfinztages zu pad* (*le jeudi au bain);* et c'est cela qu'on retrouve dans la plupart des textes. Seuls les manuscrits F et M remplacent le « Pfincztag » par la désignation plus moderne « Dornstags », chose sans importance, mais qui nous permet pourtant de dresser la filiation des différents textes.

Donc si le manuscrit W est très intimement lié à l'original D, il a pourtant un nombre assez grand de noms de saints qui lui sont propres, et qui ne se retrouvent ni dans les textes mentionnés plus haut, ni dans ceux qu'il nous reste à énumérer. Quelques-uns d'entre eux, quoiqu'ils manquent dans l'original, ont pourtant le caractère généralement autrichien, comme saint Florian (le 4 mai), saint Gothard (le 5 mai), saint Pancrace (le 12 mai), saint Cyriaque (le 8 août), saint Romain (le 9 août). Sainte Walburge n'y est pas signalée à la date de sa fête de canonisation comme à l'ordinaire (1er mai), mais à celle de sa mort : le 25 février. Mais il y a un autre nom beaucoup plus caractéristique : celui de saint Longin, dont la fête est signalée au 1er décembre. Le saint qu'on est accoutumé de rencontrer à cette date est saint Éloi, dont la vénération est largement répandue dans toutes les provinces d'Allemagne. Ce n'est que le calendrier d'un seul diocèse qui contienne saint Longin, c'est celui de Brixen en Tyrol. Donc il sera permis de considérer comme tyrolienne la version du Cisianus de Salzbourg qui introduit cette fête.

Il y a deux autres indications dans ledit Cisianus qui, si elles ne sont pas des erreurs, seraient assez remarquables. Au 14 mai il indique sainte Scolastique. C'est le jour qui précède la fête de sainte Sophie, et on peut se demander si c'est plutôt un adjectif ajouté au nom de cette sainte, que le nom propre d'une autre. Car on cherche en vain dans les calendriers de l'Allemagne une fête de sainte Scolastique à cette date-là. Une autre indication fort particulière se trouve dans le mois d'août. Il y est dit :

Ciriaci Roman Laurenczen pey sant Polten stan.

Dans cette phrase saint « Polten » correspond aux 12 et 13 du

mois. Mais il n'y a pas de fête de saint Léopold ni à l'une ni à l'autre date. Quoiqu'il paraisse qu'il y faille voir un nom de personne, on pourrait expliquer la phrase en supposant que c'est plutôt le monastère de Saint-Pölten (Basse Autriche) qui y est signalé. Mais cela ne s'accommoderait guère avec le caractère tyrolien du texte.

Les trois manuscrits qui restent à examiner présentent des variantes beaucoup plus importantes que les précédents. Entre les deux manuscrits de Munich (M_1 et M_2) il existe une affinité plus grande qu'avec les autres textes ; pourtant M_2 est toujours beaucoup plus rapproché de l'original que M_1, qui est presque une rédaction nouvelle pour toute une partie considérable du Cisianus.

M_1 et M_2 diffèrent en commun des autres, surtout pour quelques noms de saints du mois de juillet. Ce mois commence, dans le groupe ancien des manuscrits, par le jour de saint Procès ; dans les autres, c'est la Visitation de la Vierge, et c'est la même fête qu'indique E, le texte le plus divergent de tous. Pour le 21 du même mois on ne trouve le nom d'un saint dans aucun autre texte, ni pour le 26 non plus. Seuls les manuscrits M_1 et M_2 y indiquent sainte Praxède pour le premier et sainte Anne pour le second. Mais là s'arrêtent les divergences communes.

Quant à ce qu'il y a de particulier à M_2, en dehors des variantes de mots, ce sont les noms de cinq fêtes particulières. D'abord c'est le nom du Christ qu'on trouve au 28 juin. On ne saurait l'expliquer, parce qu'il n'y a ni fête fixe ni fête mobile de Notre-Seigneur qui tombe ce jour-là. Mais avec un nom comme celui-ci, il n'est pas possible de croire à une erreur. Donc c'est une particularité dont il est impossible de deviner le sens.

J'ai montré les divergences que les manuscrits de Munich présentent ensemble pour le mois de juillet. M_2 y a encore une variante qui lui est propre; il désigne le 23 de ce mois par le nom de saint Apollinaire, un saint qu'on ne retrouve guère dans un autre texte de ce genre et dont la vénération, très peu répandue, est limitée aux provinces de l'Allemagne centrale.

Tous les Cisianus de ce groupe indiquent la fête de la déposition de saint Virgile au 27 novembre, et M_2 fait de même. Pour-

tant il enregistre seul une autre fête de saint Virgile [sa translation] au 26 septembre. On la célèbre ce jour-là dans les diocèses de Brixen, de Passau et de Salzbourg.

Une autre fête qu'on ne retrouve point ailleurs est celle de saint Henri, comme patron du 22 septembre. Dans l'original il n'y a pas de saint pour ce jour ; dans quelques autres textes on rencontre à la place saint Maurice. Seul le manuscrit M_2 donna saint Henri. C'est une fête tout à fait inconnue à cette date.

Le dernier des saints particuliers à M_2 est saint Sylvestre pour le dernier jour de l'année. Il se trouve aussi à cette place dans F, mais c'est la seule concordance que j'ai trouvée entre les deux textes qui, la plupart du temps, diffèrent beaucoup.

Le nombre des différences particulières est beaucoup plus grand dans M_1. Je négligerai celles qui ne se rapportent qu'aux mots du texte n'ayant pas la valeur du calendrier. Quiconque prendra la peine de regarder dans les annotations de M. Pickel les variantes textuelles de M_1 les retrouvera très nombreuses et assez importantes. Mais on en remarque surtout dans les noms des saints, aussi bien par des omissions que par des noms ajoutés. Le manuscrit M_1 omet deux saints qu'on trouve dans tous les autres textes de ce groupe ; c'est saint Bernard au 20 août et sainte Ursule au 21 octobre. Il ne les remplace point par d'autres saints ; il n'y a là que des mots dépourvus de sens.

Parmi les noms ajoutés, il faut distinguer ceux que M_1 donne en commun avec quelque autre texte, quoiqu'ils manquent dans l'original, et ceux qui lui sont propres. Avec le manuscrit F (et E comme nous le verrons tout à l'heure), il indique sainte Agathe au 5 février. C'est avec les mêmes textes et avec W qu'il donne au 3 mars le nom de sainte Cunégonde, manquant dans l'original et dans les manuscrits de Graz (A, B). C'est encore avec F, — et là ce sont les deux seuls qui diffèrent — qu'il désigne, dans le texte de ce mois, le sixième jour du mois par *Donerstag* (jeudi) au lieu de *Pfingstag*, différence qui, il est vrai, ne touche pas le calendrier. Mais elle me paraît bien à propos pour démontrer qu'il existe une certaine parenté entre M_1 et F, quoique le dernier manuscrit s'éloigne beaucoup moins de l'original que ne le fait M_1.

Mais il y a aussi des rapprochements à faire entre M_1 et E. J'ai dit plus haut qu'ils omettent tous les deux le jour de sainte Ursule (21 octobre); au contraire, eux seuls indiquent en commun saint Sebald au 19 août et saint Maurice au 22 septembre, deux saints vénérés surtout dans l'Allemagne centrale, où peut-être il faudra chercher les auteurs de ces rédactions assez particulières.

Toujours est-il qu'il reste cinq noms de saints que M_1 ne partage avec aucun autre texte de notre groupe. Il y en a qu'on retrouvera dans le troisième groupe, dont l'original a été composé en Alsace ou dans les pays rhénans, comme sans doute celui du nôtre a été composé en Autriche. Donc c'est là une nouvelle preuve qu'avec les textes de M_1 et de E nous nous éloignons de la Haute Allemagne et nous nous rapprochons des provinces du centre. D'autres sont tout à fait particuliers à ce texte, et s'il était possible de déterminer plus exactement le lieu de sa naissance, ce seraient ceux-là dont on devrait se servir. On trouve d'abord saint Richard au 7, sainte Apollonie au 9 février. La seconde fête se retrouve dans d'autres Cisianus qui n'appartiennent pas au groupe des manuscrits. Saint Richard est tout seul dans M_1. Au 7 juillet il présente le nom de saint Wibold; celui-là aussi, je ne le retrouve nulle part. Mais les deux saints ajoutés au mois de novembre, saint Clément et sainte Cécile, quoiqu'on ne les retrouve point dans le groupe dont nous nous occupons en ce moment, sont répétés par tous les Cisianus du troisième groupe, celui des imprimés.

Les particularités de M_1 et de M_2 ne se prêtent guère à la détermination géographique de leur origine. Ils ont gardé la plupart des saints autrichiens, et ceux qu'ils ont ajoutés ne sont guère caractéristiques. Toujours est-il assez certain que ces versions ne sont plus composées en pays autrichien : ce sont les diocèses de Bamberg, d'Eichstätt et de Constance qui présentent le plus de ressemblances avec le calendrier des manuscrits cisianiques de Munich.

On doit se demander si l'on peut considérer le texte du manuscrit de Wolfenbüttel (E) comme faisant partie de ce groupe ou si l'on devrait le considérer comme un autre Cisianus indivi-

duel. Il est tel sans doute depuis les vers qui correspondent au mois de mai, et déjà dans les mois de mars et d'avril il y a des divergences de texte assez importantes. Mais toujours est-il que le texte des mois de janvier et février est tout à fait le même que dans tous les Cisianus de notre groupe ; les mois de mars et d'avril, eux aussi, sont composés sur le même modèle, et si le texte du reste de l'année est changé, on retrouve toujours dans les noms des saints, quoique eux aussi aient été considérablement modifiés, les preuves que c'est sur un Cisianus de notre groupe que l'auteur a composé sa poésie nouvelle.

On voit bien clairement par quelles raisons l'auteur a été inspiré. Il y avait dans l'original, et surtout pour les derniers mois de l'année, un grand nombre d'indications dans le texte qu'on ne comprenait qu'en Autriche. Quelques-uns des saints qui y jouaient un rôle principal étaient très peu connus dans les provinces de l'Allemagne du centre et dans les pays du Rhin, où il faut chercher la patrie de l'auteur de E. Ce texte a conservé des indications qui se rapportent à la Franconie ou à la Bavière ; donc je crois que c'est dans les parages voisins du haut Mein et des montagnes du Fichtelgebirge qu'il a été composé, peut-être un peu plus au nord de cette ligne, et cela explique comment le manuscrit qui le conserve soit venu à Wolfenbüttel. L'auteur a surtout cherché à rendre le sens plus intelligible et plus correct. Cela ne se pouvait faire que par des omissions de noms de saints et par une augmentation du nombre des mots qui ne servent pas au calendrier. Donc s'il a conservé les onze saints de janvier et les neuf de février, il n'en garde que sept pour mars, quatre pour avril, six pour les mois de mai à juillet. Il y en a encore dix pour août, huit pour septembre et novembre, six pour octobre et onze pour décembre.

Parmi les noms de saints, on en rencontre qui ne se trouvent dans aucun des Cisianus du second groupe, mais qui sont assez communs dans le troisième. Ce n'est point un hasard qui en est la cause ; car le même désir de donner un texte plus intelligible a prévalu dans l'un et l'autre texte, et les besoins auxquels était approprié ce calendrier étaient plutôt ceux des provinces du troisième, que ceux du deuxième groupe. Je ne ferai point

la comparaison détaillée de ce Cisianus avec l'un et l'autre groupe ; pourtant il faut dire quelques mots des affinités qu'il présente avec chacun d'eux.

Sur un total de quatre-vingt-douze noms de saints, le texte de E en indique soixante qu'on retrouve aussi bien dans le second que dans le troisième groupe. Il y en a quelques-uns, il est vrai, qui ne se rencontrent que dans certains textes de l'un et de l'autre groupe, comme Gértrude (17 mars), Philippe (1er mai), et Léonard (6 novembre), absents dans le premier Cisianus imprimé, celui qu'a publié M. Wyss, et présents seulement dans le texte de 1470. Ou bien saint Maurice, que de tous les Cisianus manuscrits on ne trouve que dans F et E, mais qui est indiqué par tous les textes imprimés. Mais à ces quelques exceptions près, ce sont tous des saints qu'on trouve dans la plupart des Cisianus.

De plus, il y a parmi les quatre-vingt-treize saints de E vingt-trois noms qui sont assez communs dans les textes du second groupe, mais qui ne se retrouvent pas dans les textes imprimés. Là aussi il y en a qu'on ne rencontre que dans quelques-uns des textes de ce groupe, mais la grande majorité leur est commune à tous. C'est une raison de plus pour placer le texte de E avec le groupe des Cisianus manuscrits, car les concordances qu'il présente avec le troisième groupe de noms qui manquent dans le deuxième n'embrasse que cinq jours de fête, savoir : la Décapitation de saint Jean (29 août), saint Remi (1er octobre), saint Denis (9 octobre), saint Otmar (16 novembre; il ne se trouve que dans le Cisianus de 1470) et saint Conrad (26 novembre ; même observation).

Pour combler le nombre des quatre-vingt-douze saints, il faut en ajouter quatre autres, qui sont particuliers au texte de E et manquent au second et au troisième groupe. Ce sont saint Nicomède (1er juin), saint Sebald (19 juin), une autre fête de sainte Cunégonde [translation] (le 9 septembre ; comparez le 3 mars) et saint Lazare (17 décembre).

On parviendra au même jugement sur les affinités de E avec les groupes 2 et 3, si l'on compare ce que E omet des saints de ces textes Il en manque six qu'on trouve communé-

ment dans tous les textes de l'un et de l'autre groupe. Mais tandis que des saints du groupe des manuscrits (dont le nombre est bien plus grand que dans le groupe des imprimés) treize font défaut, il y a dix-huit noms de saints dans les Cisianus imprimés qu'on cherche en vain dans E.

C'est pour cela que je le place à la fin de ce groupe plutôt que parmi les Cisianus individuels.

***

Le troisième groupe des Cisianus par mots est celui des Cisianus imprimés. C'est chose fort curieuse que nous ne connaissions pas une seule rédaction manuscrite du Cisianus qui, à la fin du xve et pendant le xvie siècle, a été imprimé assez souvent, et qu'en même temps on ne connaît aucun autre Cisianus par mots qui nous soit parvenu à l'état d'impression. Ce fait très remarquable nous force déjà à supposer une affinité très rapprochée de tous les documents qui composent ce groupe, et c'est exactement ce que prouvent les textes.

Le groupe se compose, selon nos connaissances, de sept numéros ; mais il faut remarquer que l'un d'eux a disparu depuis la vente de la bibliothèque de M. Hermann van der Hagen, et que les deux derniers numéros du groupe ne sont peut-être pas d'une originalité incontestable. Je ne les ai pourtant pas rejetés, parce qu'ils contiennent des particularités qui ne se retrouvent dans aucun des Cisianus connus de ce groupe, ce qui indique que pour leur composition on s'est au moins servi de matériaux que nous n'avons plus sous les yeux.

Le document le plus ancien de ce groupe est le Cisianus auquel M. Wyss a attribué la date de 1443-1444. C'est une feuille volante en vélin, imprimée d'un seul côté, avec les gros caractères de la Bible de trente-six lignes. Le seul exemplaire qui ait échappé à la destruction, déchiré à la marge droite, est conservé maintenant à la Cambridge University Library, qui l'a acheté en 1870 du libraire-antiquaire Tross, de Paris, au prix de 200 francs. Il provient probablement d'une ancienne couverture de livre, où il avait été collé.

Le Cisianus y est imprimé en forme de vers dont il y a

trois pour chaque mois. La ligne du milieu porte le nom du mois en tête, et il y a une ligne de titre à la tête de la feuille, qui dit : *Dis ist der Cisianus zu dutsche und [ein ieglich wort gibt einen tag]*. On ne lit plus les mots placés entre crochets parce que le vélin y est déchiré, mais comme il y a *und*, il n'est guère douteux que le texte soit tel que je l'ai suppléé, car c'est ainsi qu'on le lit dans le Cisianus de 1470, le document qui suit chronologiquement celui de M. Wyss dans notre groupe.

Le texte est, à quelques différences près, le même qu'on retrouve dans tous les documents de ce groupe; aussi les jours des saints qu'on y trouve ne manquent-ils jamais dans les Cisianus imprimés après celui-ci. Mais tandis que le nombre de saints dans les autres Cisianus est le plus considérable dans les documents les plus anciens, ici c'est le contraire. Presque tous les Cisianus de ce groupe ont augmenté le nombre de saints qu'ils indiquent, et c'est le Cisianus de M. Wyss qui en contient le moins.

Pour janvier il n'en présente que cinq : les Rois Mages, Antoine, Sébastien, Agnès et Paul. L'auteur a voulu indiquer la fête de la Circoncision, mais comme il commence par le mot : *Horent* (*Oyez*), les mots caractéristiques « Jesus » ou « besniten » ne tombent que sur le troisième ou le cinquième jour du mois, donc ils ne peuvent être comptés comme indication de fête.

Les saints de février, eux aussi, sont au nombre de cinq : la Purification, Agathe, Valentin, Pierre et Matthieu. Mars n'en a que quatre : Thomas, Grégoire, Benoît et l'Annonciation.

Les mois de février et d'avril présentent une particularité qu'on ne trouve qu'une seule fois dans les autres groupes des Cisianus, mais qui se répète dans tous les documents du groupe des Cisianus imprimés. A côté des jours fixes de saints, il compte des fêtes mobiles : la veille de carême (*Fastnacht*) et la fête de Pâques (*Ostern*). De prime abord, ce paraît être une contradiction que le Cisianus, maintes fois appelé calendrier perpétuel, indique des fêtes mobiles. Mais cette contradiction n'est qu'apparente et le Cisianus lui-même nous en donne la preuve. Si les deux fêtes précitées sont mobiles, c'est parce qu'elles sont en relation l'une avec l'autre. La veille du carême pré-

cède toujours régulièrement la fête de Pâques de quarante-six jours.

Si l'on considère les Cisianus de notre groupe qui, sans exception, indiquent la veille du carême (au 20 ou 19 février) et la fête de Pâques (au 11 ou 12 avril), on trouvera que la distance de l'une à l'autre excède la règle de cinq à six jours; donc quelle que soit l'année qu'on voudrait accepter pour point de départ de ces indications, elle ne concorderait jamais avec ces deux fêtes, et le lecteur reste libre de choisir ou l'année dans laquelle la veille du carême tombe au 19 ou au 20 février, ou celle dans laquelle la fête de Pâques tombe le 11 ou le 12 avril. Mais, pour qui juge sans préoccupation, il n'y aura guère de doute que ces deux fêtes ne sont point introduites comme jours fixes, comme le sont les jours des saints, mais comme des mots supplémentaires du texte, qui ne servent qu'à donner un sens approximativement correct et caractéristique.

Les mois d'avril et de mai ont six saints chacun : c'est l'Invention de la Croix, Jean l'Évangéliste, Gondien, Servais, Urbain et Pétronille pour mai ; Ambroise, Tiburce, Valère, George, Marc et Pierre de Milan pour avril. Le nombre des saints va toujours en augmentant pour les mois qui suivent. Juin et juillet en comptent huit, savoir : Boniface, Barnabé, Vit, Gervais, Alban, Jean-Baptiste, Jean l'Évangéliste et Pierre d'une part; Éwald, la Visitation, Ulric, Marguerite, Arbogaste, Madeleine, Jacques et Germain d'autre part.

Le mois le plus abondant en jours de saints est août; il en compte dix, savoir : Pierre, Étienne, Oswald, Sixte, Laurent, l'Assomption, Bernard, Barthélemy, Louis et saint Jean. Pour septembre, il y en a sept : Gilles, la Nativité, l'Exaltation de la Croix, Matthieu, Maurice, Côme et Michel. Huit pour le mois d'octobre : Remi, François, Gertrude, Denis, Gall, Luc, Ursule et Simon; autant pour novembre : Toussaint, Willibrord, Martin, Cécile, Clément, Catherine, Bathilde et André ; et encore huit pour décembre : Barbe, Nicolas, Notre-Dame, Lucie, Thomas, Noël, Étienne et Thomas.

M. Wyss a cru y reconnaître le calendrier du diocèse de Mayence. Mais si l'on y regarde de près, son assertion n'est

guère soutenue par les faits. Il est vrai que sur un total de quatre-vingt-onze jours de fêtes, on en compte quatre-vingt-six qui s'accordent avec le calendrier de Mayence; mais ce sont presque toutes les fêtes des grands saints de l'Église, vénérés universellement. Il n'y a qu'un très petit nombre de noms rares ou remarquables, et même ceux-là, comme saint Arbogaste et sainte Bathilde, ne sont point particuliers au calendrier de Mayence. Et si l'on s'en tient aux divergences, on trouve qu'il y a au moins deux fêtes étrangères au calendrier de Mayence, quoiqu'elles soient acceptées dans d'autres diocèses d'Allemagne, savoir : la translation de saint Thomas, qu'on célèbre le 7 mars à Erfurt, à Halberstadt et à Hambourg, et la fête de saint Louis de France, signalée le 25 août à Hambourg, Cologne, Constance et Trente. Deux autres fêtes, celles de saint Servais et de saint Pierre de Milan, diffèrent d'un jour. Enfin il y en a encore deux qu'on ne retrouve ni dans le calendrier de Mayence ni dans aucun autre calendrier du moyen âge, savoir : saint Valère ou Valérien au 18 avril, et sainte Gertrude au 6 octobre. Le premier se trouve, il est vrai, peu de temps après l'impression du Cisianus, dans des calendriers modernes, et s'y est conservé jusqu'à ce jour. La translation de sainte Gertrude est célébrée le 16 octobre à Salzbourg; mais, au 6, elle n'est pas mentionnée ailleurs.

Ces divergences ne suffisent pas à attribuer à ce Cisianus une autre origine que celle qu'a prétendue M. Wyss; toutefois on peut se demander s'il n'aurait pas été copié à Mayence sur un original composé ailleurs.

K. Haebler.

(La fin prochainement.)

CATALOGUE DES ACTES ROYAUX

CONSERVÉS

DANS LES ARCHIVES DE LA HAUTE-MARNE

Les archives départementales de la Haute-Marne ont été trop peu explorées jusqu'à présent. Sans doute, elles ne sont pas très considérables, mais, par l'importance historique des documents qui s'y trouvent conservés, elles tiennent un rang très distingué parmi les dépôts d'archives de France.

Elles figurent même au premier rang, pour l'ancienneté des documents, par une rare collection d'environ vingt diplômes carolingiens originaux (814-967), dont plusieurs ont conservé leurs sceaux, ce qui est encore plus rare; par un nombre égal de petites chartes carolingiennes originales (851-973), dont huit sont revêtues de souscriptions autographes, entre autres d'évêques de Langres et d'autres prélats de Bourgogne, voire en notes tironiennes; enfin, par le beau cartulaire de Montier-en-Der [1], qui paraît bien être de la première moitié du XIIe siècle [2] et dont les plus anciennes chartes remontent à l'époque mérovingienne.

Il est vrai, ces documents d'importance exceptionnelle

1. Le premier, car il y en a deux.

2. Malgré une lettre de Bréquigny, jointe au cartulaire, qui l'attribue au XIIIe siècle.

peuvent maintenant être consultés sans qu'il soit besoin de faire le voyage de Chaumont : l'administration de la Bibliothèque nationale a fait exécuter une copie des deux cartulaires de Montier-en-Der ; nous même avons publié les chartes et diplômes originaux de l'époque carolingienne et les sceaux qui ont survécu, mais ces archives sont encore loin d'avoir révélé tout ce qu'elles renferment de plus important. Aussi, pendant nos neuf années de séjour à Chaumont, nous nous sommes appliqué à y recueillir les matériaux les plus essentiels pour notre histoire, de façon à les faire connaître du public érudit.

Le temps nous manquera peut-être pour les mettre tous au jour : sceaux que nous avons moulés, copies des chartes en langue vulgaire antérieures à 1250, catalogue des bulles de papes, plus détaillé et plus complet que celui, déjà important, que dressa M. Arcelin en 1866, etc. Nous avons, du moins, la satisfaction de donner aujourd'hui le catalogue des actes royaux.

Nous avons exclu de ce catalogue les arrêts du parlement (de Paris). Il est très probable aussi, pour ne pas dire absolument certain, qu'il nous aura échappé un certain nombre d'autres actes : le classement de ces archives est encore trop rudimentaire pour que nous puissions nous flatter de n'avoir rien oublié.

Un certain nombre de ces documents, surtout parmi les plus anciens, ont été déjà publiés. Pour éviter de trop longues répétitions dans l'indication de certains recueils imprimés, soit de textes, soit d'analyses, qui sont souvent cités, nous en donnons une fois pour toutes l'explication détaillée. C'est le seul moyen d'éviter au lecteur toute incertitude à propos de références indiquées de la manière la plus sommaire qu'il a été possible.

Nous sommes heureux de pouvoir, grâce à la libéralité de la revue qui veut bien accueillir ce catalogue, donner ici la reproduction de monogrammes de Henri I[er] et de Louis VII. Le premier paraît absolument inédit; les deux autres, au moins le dernier, qui est intact, présentent des différences avec ceux que M. Luchaire a fait reproduire à la suite de ses *Études sur les actes de Louis VII.*

Nous publions aussi le fac-similé du sceau employé par Philippe le Bel comme roi de Navarre et comte de Champagne avant son avènement et qui lui servit à authentiquer ces premiers actes royaux avant la fabrication de son nouveau sceau de majesté. Nous le croyons inédit.

A. ROSEROT.

Explication de quelques sources imprimées, citées d'une façon sommaire.

Boehmer-Mühlbacher. — Nouvelle édition des *Regesta Imperii* de Boehmer, par M. Mühlbacher, tome I (1880-1889), in-4.

Bouillevaux. — *Les Moines du Der*, 1845 (première édition), in-8.

Bréquigny. — *Table chronologique des diplômes, chartes, titres et imprimés concernant l'histoire de France*, 1769 et suiv., in-fol.

Camuzat. — *Promptuarium sacrarum antiquitatum Tricassinae dioecesis*, 1610, in-8.

Lalore. — *Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes*, tome IV (1878), in-8.

Roserot, Catal. — *Répertoire historique de la Haute-Marne. Bibliographie et documents imprimés*, 1901, in-8 (seconde partie : Catalogue des actes).

Roserot, Dipl. carol. — *Diplômes carolingiens originaux des Archives de la Haute-Marne*, 1894, in-8 ; 2 pl.

Roserot, Sceaux carol. — *Notice sur les sceaux carolingiens des Archives de la Haute-Marne*, 1892, in-8 ; 1 pl.

Sickel. — *Diplome des 8, 9 und 10 Jahrhunderts*, dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, IX (1869), in-8.

CHILDÉRIC II

1. — 662, 4 juillet, Compiègne. (3 non. juillet, an III.) — Childéric II accorde à Berchaire, abbé du Der, l'immunité pour les possessions de cette abbaye. « Celsitudo regalis clementie.... »

Copie : 1er cartul. de Montier-en-Der, 1 r°.
Édition : Fr. Le Cointe, *Annales eccles.*, III, 636. — N. Camuzat, *Promptuarium*, fol. 79 v°, d'ap. cartul. — *Dissertation sur la noblesse d'extraction et sur l'origine des fiefs*, Paris, 1690, p. 88. — *Gallia christiana*, ed. prima, IV, 326. — *Rec. Hist. de Fr.*, IV, 645, d'ap. Camuzat. — *Gallia christ.*, ed. nova, X, instr. col. 147, ad annum 673. — E. de Barthélemy, *Dioc. ancien de Châlons-s.-M.*, I, 353, d'ap. mauv. copie. — Bouillevaux, p. 315, pièce A. — Lalore, IV, p. XXI, d'ap. cartul. — Pertz, *Monum. German. hist.*, Diplomata imp., I, p. 30, n° 31, ad an. 673.
Analyse : Bréquigny, I, 63. — Roserot, *Catal.*, n° 5.

THIERRI III

2. — 683, 23 mai, Compiègne. (10 cal. juin, an X.) — Privilège en faveur de Montier-en-Der. « Principalis serenitas.... »

Copie : 1er cartul., fol. 2 r°.
Édition : L. d'Achery, *Spicilegium*, X, 631-632, d'ap. cartul., circa an. 687. — *Ibid.*, III, 317, col. 1 (anno regni XVIII). — Fr. Le Cointe, *Ann. eccles.*, V, 151. — *Rec. Hist. de Fr.*, IV, 662, d'ap. L. d'Achery; ad an. 683. — Bouilleveaux, p. 318, pièce C. — Pertz, *Monum. Germ. hist.*, Diplom. imp., I, p. 49, n° 55.
Analyse : Bréquigny, I, 69. — Roserot, *Catal.*, n° 7.

CHARLEMAGNE

3. — [801-814]. — L'empereur Charlemagne ordonne à ses fidèles Letricus et Ademarus de restituer aux moines [de Montier-en-Der] les biens qu'ils leur ont pris à « Givoldi curtis » (Dommartin-le-Saint-Père), « Ragisi curtis » (Ragecourt sur-Blaise), et « Milperarius » (Vaux-sur-Blaise), et de restituer au trésor de leur église ce qui lui avait été enlevé à « Gihini curtis » et à « Olonna ».

Copie : 1er cartul. de Montier-en-Der, fol. 20 v°.
Édition : Bouillevaux, p. 321, pièce F.

4. — [801-814]. — Le même ordonne à son fidèle Aledram de faire restituer [à Montier-en-Der] par son subordonné Godon ce qu'il possède injustement à Lassicourt et à Targe.

Copie : 1er cartul., fol. 20 v°. — Bibl. nat., collect. Champagne, t. CXXXVI, p. 230.
Édition : H. d'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, I, 434, qui traduit « Ledriacicurtis » *(sic)* par Landricourt (Marne). — Lalore, IV, p. 120, n° 3, qui traduit par Lassicourt (Aube) et Targe (lieu détruit, même commune).
Analyse : Roserot, *Catal.*, n° 11.

LOUIS LE PIEUX

5. — 814, 9 septembre, Aix-la-Chapelle. (5 id. septembre, an I, indiction VIII.) — Louis le Pieux, sur la demande de Betto, évêque de Langres, confirme toutes les possessions de cet évêché. « Si sacerdotibus.... »

Original, G. 1, n° 1.
Édition : *Gall. christ. nova*, IV, instr. col. 129, d'ap. orig., sub anno 814 seu 815. — *Rec. Hist. de Fr.*, VI, p. 461, d'ap. Gallia christ. — *Annuaire du diocèse de Langres* (1839), p. 334, sans date. — Migne, CIV, p. 987, sans date. — Quantin, *Cartul. gén. de l'Yonne*, I, p. 26, d'ap. Gall. christ. — *Mittheilungen des Instituts für Oest. Geschichtsforschungen*, VII, 437. — Roserot, *Dipl.*, n° 1.
Analyse : Bréquigny, I, 148. — Boehmer-Mühlbacher, I, 220, n° 520. — Roserot, *Catal.*, n° 12.

6. — 815, 28 février, Aix-la-Chapelle. (2 cal. mars, an II.) — Le même confirme un privilège par lequel le roi Pépin avait accordé l'immunité et sa protection aux moines de Montier-en-Der. « Cum petitionibus servorum Dei.... »

Copie : 1er cartul., fol. 9 r°.
Édition : *Rec. Hist. de Fr.*, VI, 476, d'ap. copie de Denis de Sainte-Marthe prise sur le cartulaire.
Analyse : Bréquigny, I, 150. — Roserot, *Catal.*, n° 13.

LOUIS LE PIEUX ET LOTHAIRE

7. — 827, 12 février, Aix-la-Chapelle. (2 id. février, an XIV de

Louis le Pieux et an V de Lothaire, indiction VI.) — Les empereurs Louis le Pieux et Lothaire rétablissent les moines à Montier-en-Der. « Si petitionibus servorum Dei.... »

Copie : 1er cartul., fol. 10 vo.
Édition : Mabillon, *Ann. bened.*, III, pars II, 630. — Le Cointe, *Ann. eccles.*, VII, 817. — Baluze, *Capitul. reg. Franc.*, I, col. 649. — *Rec. Hist. de Fr.*, VI, 552, d'ap. Baluze. — Bouillevaux, 322, pièce G.
Analyse : Bréquigny, I, 173. — Roserot, *Catal.*, n° 15.

LOUIS LE PIEUX

8. — 832, 16 février, Aix-la-Chapelle. (14 cal. mars, an XIX, indiction X.) — Louis le Pieux attribue « Dodiniacam curtem » (Saint-Christophe, Aube), du comté de Brienne, à l'abbaye de Montier-en-Der. « Si locum, quo olim monasticus ordo.... »

Copie : 1er cartul., fol. 12 v°.
Édition : Duchesne, *Biblioth. cluniac.*, not., col. 113, d'après copie communiquée. — Le Cointe, *Ann. eccles.*, VIII, 201, d'ap. Duchesne. — Mabillon, *Ann. bened.*, II, 737, d'ap. cartul. — *Rec. Hist. de Fr.*, VI, 574, d'ap. Mabillon. — Lalore, IV, p. 122, n° 5, sous la date du 19 oct. 833.
Analyse : Bréquigny, I, 181. — Roserot, *Catal.*, n° 20.

9. — 834, 19 août, Langres. (14 cal. sept., an XXI, ind. XII.) — Le même, sur la demande d'Aubri, évêque de Langres, confirme les droits, privilèges et possessions de son évêché. « Si sacerdotum ac servorum Dei... »

Original, scellé : G. 1, n° 2.
Édition : Gall. christ. nova, IV, instr. col. 150, d'ap. orig. — *Rec. Hist. de Fr.*, VI, 595, d'ap. Gallia. — Migne, CIV, 1249 (« undecimo quarto kal. »). — Th. Pistollet de Saint-Ferjeux, dans les *Mémoires de la Soc. hist. et archéol. de Langres*, II, p. 3, note (avec la même faute que Migne). — Roserot, *Dipl.*, n° 2.
Analyse : Bréquigny, I, 186. — Boehmer-Mühlbacher, I, 343, n° 902. — Roserot, *Catal.*, n° 21.
Sceau reproduit : Roserot, *Notice sur les sceaux carolingiens des archives de la Haute-Marne*, 1892.

CHARLES LE CHAUVE

10. — 845, 5 mai, Compiègne. (3 non. mai, ind. VIII, an V.) — Charles le Chauve confirme à l'abbaye de Montier-en-Der la

possession de biens qui lui avaient été donnés par l'abbé Altmare. « Si utilitatibus locorum.... »

Copie : 1er cartul., fol. 15 v°.

Édition : Mabillon, *Ann. Bened.*, II, 748, d'ap. cartul. — *Rec. Hist. de Fr.*, VIII, 476, d'ap. Mabillon. — Lalore, IV, 125, n° 7, d'ap. cartul.
Analyse : Bréquigny, I, 217. — Roserot, *Catal.*, n° 24.

L'EMPEREUR LOTHAIRE

11. — 846, 21 octobre, « Wadimias ». (12 cal. nov., an XXVII en Italie et an VII en France, ind. IX.) — L'empereur Lothaire, à la demande de son fidèle Suger, lui donne en propre certains biens situés à Bourbonne, au pagus de Port-sur-Saône, que ledit Suger avait tenus jusque-là en bénéfice. « Dignum est, ut imperialis majestas.... »

Original, G. 1, n° 3.
Édition : Sickel, n° IV. — Roserot, *Dipl.*, n° 3.
Analyse : Boehmer-Mühlbacher, I, p. 420, n° 1093. — Roserot, *Catal.*, n° 26.

CHARLES LE CHAUVE

12. — 854, 6 février, Kierzy. (8 [id.] février, ind. II, an XVII.) — Charles le Chauve confirme à l'abbaye de Montier-en-Der de nombreuses possessions qui lui ont été accordées par Pardule, évêque de Laon. « Si reverendorum servorum Dei.... »

Copie : 1er cartul., fol. 17 v°.
Édition : Mabillon, *Ann. Bened.*, III, 666, d'ap. cartul. — *Rec. Hist. de Fr.*, VIII, 530, d'ap. Mabillon. — Bouillevaux, 324, pièce H (édition partielle). — Lalore, IV, 127, n° 8.
Analyse : Bréquigny, I, 239. — Roserot, *Catal.*, n° 31.

13. — 854, 6 février, Kierzy. (8 id. février, ind. II, an XVII.) — Confirmation semblable donnée par le même au même. « In hoc enim omnipotentis Dei... »

Copie : 1er cartul., fol. 19 r°.
Édition : Mabillon, *Ann. Bened.*, III, 667, d'ap. cartul. — *Rec. Hist. de Fr.*, VIII, 530, d'ap. Mabillon. — Lalore, IV, p. 130, n° 9.
Analyse : Bréquigny, I, 239. — Roserot, *Catal.*, n° 30.

14. — 854, 17 septembre, Verneuil (?). (15 cal. oct. ind. II,

an XIII.) — Le même, sur la demande de Téobold, évêque de Langres, confirme un diplôme de son père Louis le Pieux, aux termes duquel certains biens situés aux comtés de Langres, de Port-sur-Saône et d'Attouar, avaient été attribués au chapitre de Langres par l'évêque Albéric. « Si sacerdotum Xristi.... »

Original: G. 1, n° 4.
Édition : Partielle, par Th. Pistollet de Saint-Ferjeux, dans *Mémoires de la Soc. hist. et archéol. de Langres*, II, p. 4, note 1, sous la date de 853. — Roserot, *Dipl.*, n° 4.
Analyse : Sickel, n° XXII. — Roserot, *Catal.*, n° 32.

15. — 856, 9 mai, Ponthion. (7 id. mai, ind. IV, an XIX.) — Le même fait restituer à l'abbaye de Montier-en-Der divers biens sis au pagus du Perthois ; il lui en donne qui sont au pagus de Brienne. « Quicumque regie dignitatis.... »

Original, aujourd'hui illisible : Bibliothèque de Chaumont, *Recueil Jolibois*, X, fol. 124.
Copie : 1er cartul., fol. 25 r°.
Édition : Rec. des Hist. de Fr., VIII, 549, d'ap. cartul. — Lalore, IV, p. 134, n° 11, d'ap. cartul. et sous la date du 19 mai.
Analyse : Bréquigny, I, 244. — Roserot, *Catal.*, n° 34.

16. — 858, 24 janvier, Kierzy. (9 cal. février, ind. II, an XVIII.) — Le même accorde divers privilèges à l'abbaye de Montier-en-Der. « Si reverendorum Dei servorum.... »

Copie : 1er cartul., fol. 22 r°.
Édition : N. Camuzat, *Promptuarium*, fol. 84 v°, avec date de 838 (partielle). — *Rec. des Hist. de Fr.*, VIII, 551 ; fragment d'après Camuzat. — E. de Barthélemy, *Dioc. anc. de Châlons*, I, 354 ; extrait, sous la date de 838. — Lalore, IV, p. 133, n° 10, sous la date de 856 (extrait).
Analyse : Bréquigny, I, 248. — Roserot, *Catal.*, n° 36.

ROI LOTHAIRE

17. — 859, 17 juin, Gondreville. (15 cal. juil. an IV, ind. VII.) — Le roi Lothaire rappelle que son père le roi Charles et l'assemblée des évêques réunis à Toul pour la paix lui ont affirmé que la villa « Ambiliacus », au comté de Genève[1], dépendant de

1. Ambilly, commune d'Annemasse, près de Genève.

l'évêché de Langres, avait été injustement distraite de cet évêché. Il consent à ce qu'elle soit restituée à l'église de Saint-Mammès, à laquelle elle appartient.

Copie (du XI[e] siècle), G. 1, n° 5.
Édition : Gall. christ. nova, IV, instr. col. 131-132.
Analyse : Bréquigny, I, 252. — Roserot, *Catal.*, n° 39.

CHARLES LE CHAUVE

18. — [870-875.] — Le roi Charles le Chauve, à la demande d'Adalgarius, son chancelier, qui lui a représenté un titre d'immunité délivré par son père l'empereur Louis, au monastère des saints Pierre et Paul situé dans la forêt de Der, où le Haut-Manson *(Almantia)* se jette dans la Voire, déclare confirmer ce *preceptum :* « Cum petitionibus servorum Dei.... »

Paraît inédit. En voici le texte [1] :

In nomine sancte et individue Trinitatis, Karolus gratia Dei rex. Cum petitionibus servorum Dei justis et rationabilibus divini cultus amore favemus superni muneris donum nobis a Domino impertiri credimus. Igitur, notum sit omnibus fidelibus sancte Dei ecclesie ac nostris, presentibus scilicet et futuris, quia Algarius (*sic*), sacri palatii nostri cancellarius et abba, ex monasterio sanctorum Petri et Pauli apostolorum, quo beatus Bercharius martyr corpore requiescit, quod est situm in silva que vocatur Dervus, ubi fluvius Almantia ingreditur in Vigera, in pago Pertensi, ostendit nobis immunitatem domini et patris nostri Lucdowici imperatoris, in qua erat insertum qualiter ipsi et antecessores ejus, reges videlicet Francorum, ipsum monasterium semper sub plenissima defensione et immunitatis tuitione habuissent. Ob firmitatem tamen rei, postulavit nobis predictus Adalgarius ut eandem auctoritatem, ob amorem Dei et reverentiam ipsius sancti loci, nostra confirmaremus auctoritate. Cujus petitioni libenter adquievimus et hoc preceptum auctoritatis nostre circa ipsum monasterium fieri decrevimus, per quod jubemus atque precipimus ut nemo fidelium nostrorum vel quislibet ex judiciaria potestate in ecclesias aut loca, vel agros seu reliquas possessiones predicti monasterii, quas moderno tempore juste et rationabiliter possidet, vel ea que deinceps in jus ipsius monasterii voluerit divina pietas augeri, ad causas audiendas, vel freda exigenda, aut mansiones vel paratas faciendas, aut fidejussores tollendos, aut homines

1. Ce diplôme ne peut être postérieur à 875, sans quoi Charles le Chauve y serait qualifié empereur, et nous ne le croyons pas antérieur à 870, à cause du notaire et du chancelier qui s'y trouvent cités.

ejusdem monasterii injuste distringendos, nec ullas redibitiones aut inlicitas occasiones requirendas nostris et futuris temporibus ingredi audeat, vel ea que supra memorata sunt penitus exigere presumat, sed liceat memorato abbati suisque successoribus res predicti monasterii sub immunitatis nostre defensione quieto ordine possidere, et quicquid ex inde jus fisci exigere poterat totum nos pro eterna remuneratione prefato monasterio concedimus, ut in alimonia pauperum et stipendia servorum ibidem Deo famulantium proficiat perhennibus temporibus in augmentum, quatinus ipsos servos Dei qui ibidem Domino famulantur pro nobis, et conjuge proleque nostra, et pro stabilitate totius regni a Deo nobis conlati vel conservandi jugiter Domini misericordia exorare delectet. Et ut hec auctoritas, Domino protegente, valeat inconvulsa manere, anuli nostri impressione assignari jussimus.

Signum Karoli gloriosissimi regis. Adalgarius, notarius, ad vicem Godelini recognovit. (*Premier cartulaire de Montier-en-Der*, f° 13 v°.)

19. — 871, 22 juillet, Ponthion (?). (11 cal. août, ind. III, an XXX.) — Le même fait un échange avec le comte Gérard. Ce dernier cède des biens situés au pagus de Changy (Marne), qui lui avaient été donnés par Louis le Pieux, et reçoit en échange des biens aux pagi du Perthois et du Barrois. « Cum feliciter nobis famulantium... »

Original, Saint-Urbain, avec une transcription interlinéaire, fautive, postérieure d'un siècle environ. (Remonté sur toile.)

Édition : Roserot, *Dipl.*, n° 5.

20. — 871, 7 octobre, Langres. (Non. oct., ind. IV, an XXXII.) — Le même, à la demande d'Isaac, évêque de Langres, confirme aux chanoines de cette ville la possession de biens que ledit Isaac avait achetés et leur avait fait donner pour leur entretien. Le roi ajoute au don qu'il leur avait déjà fait à Éguilly celui de la villula d'Étaules (Côte-d'Or). « Si justis et rationi congruentibus.... »

Original: G. 1, n° 6 (ancien G. 1, n° 5).

Édition : Partielle dans les *Recherches historiques et statistiques sur les communes de l'arrondissement de Langres*, 1836, p. 390, note 1 (par Th. Pistollet de Saint-Ferjeux). — Roserot, *Dipl.*, n° 6, et *Fac-similé*, pl. II.

Analyse : Sickel, n° XXIII. — Roserot, *Catal.*, n° 47.

KARLOMAN, roi

21. — 882, 8 août, Vienne. (6 id. août, an IV, ind. XV.) —

Le roi Karloman approuve une convention intervenue entre le prévôt de Saint-Mammès de Langres et l'évêque Geilon, d'une part, et un clerc nommé Otbert, stipulant pour soi et pour son neveu Gaulcelme, d'autre part. « Si petitionibus nostrorum fidelium.... »

Original, scellé : G. 1, n° 7 (ancien G. 1, n° 6).
Reproduction en héliogravure, dans le *Musée des archives départementales*, atlas, pl. VIII.
Édition : Ibid., volume de texte, p. 22, n° 10. — Roserot, *Dipl.*, n° 7.
Analyse : Sickel, n° XXIV. — Roserot, *Catal.*, n° 55.
Sceau reproduit : Roserot, *Notice sur les sceaux carol.*, etc.

EMPEREUR CHARLES LE GROS

22. — 882, 4 novembre, Worms. (Veille des nones de novembre 882, ind. XV, an III.) — L'empereur Charles le Gros confirme une précaire conclue entre un comte Wido et un chanoine [de Langres] nommé Otbert, sur des biens appartenant au monastère de Faverney (Haute-Saône).

Original, scellé : G. 1, n° 8 (ancien G. 1, n° 7).
Édition : Sickel, n° IX. — Roserot, *Dipl.*, n° 8.
Sceau reproduit (fragment subsistant) : Roserot, *Notice sur les sceaux carol.*, etc.

23. — 885, 20 mai, Granges. (13 cal. juin 885, ind. IV, an V en Italie, an IV dans la « Francia » et an I en « Gallia »). — Le même, à la demande de l'évêque Anschéric, du comte Rodolfe et de Pépin, donne à son fidèle Dodon des biens situés au comté du Lasçois, savoir : à Montigny-sur-Aube, deux domaines, dont l'un appelé Gevrolles et l'autre « Vitriacus » (Côte-d'Or). « Si fidelium nostrorum petitionibus.... »

Original : G. 1, n° 9 (ancien G. 1, n° 8).
Édition : Sickel, n° X. — Roserot, *Dipl. carol. orig.*, n° 9.
Analyse : Boehmer-Mühlbacher, I, 638, n° 1652. — Roserot, *Catal.*, n° 58.

24. — 885, 28 août, monastère de Lauresheim. (5 cal. sept. 885, ind. III, an IX du règne et V de l'empire.) — Le même, à la demande de Geilon, évêque de Langres, et aussi sur les instances de Luthuard, évêque de Verceil, tendant à faire restituer audit

Geilon les églises, abbayes et autres possessions de son évêché, qui lui avaient été enlevées par divers seigneurs, lui rend l'abbaye de Notre-Dame et Saint-Jean sise à Réomé, au pagus de Tonnerre, sur la rivière de « Gorzia ». Il y fonde son anniversaire. « Si venerabilium pontificum.... »

Original: G. 1, nº 10 (ancien G. 1, nº 9).

Édition: Gall. christ. nova, IV, instr. col. 133-134, sans la mention de l'année du règne. — *Rec. des Hist. de Fr.*, IX, 344, d'ap. *Gallia.* — Roserot, *Dipl.*, nº 10.

Analyse : Bréquigny, I, 335. — Roserot, *Catal.*, nº 59.

25. — 886, 30 juillet, Metz. (3 cal. août 886, ind. IV, an VI en « Italia » et II en « Gallia ».) — Le même, à la demande du comte Rodulfe, père de Pépin, donne à son fidèle Jacob des biens situés au comté de Bar [-sur-Aube], à Autreville, village situé sur la rivière de Renne, et à « Grinaldicurt ». « Si fidelium nostrorum petitionibus.... »

Original, scellé: G. 2, nº 1 (ancien G. 1, nº 10).

Édition : Sickel, nº XI. — Roserot, *Dipl.*, nº 11.

Analyse : Boehmer-Mühlbacher, I, 645, nº 1674. — Roserot, *Répert. hist. de la Haute-Marne*, p. 317.

Sceau reproduit : Roserot, *Notice sur les sceaux carol.*, etc.

26. — 886, 29 octobre, Paris. (4 cal. nov. 887, ind. IV, an VI en Italie, V dans la « Francia orientalis » et II en « Gallia ».) — Le même, sur la proposition de Geilon, évêque de Langres, restitue à cette église la villa « Ulmus », sur le fleuve de la Seine, au comté de Troyes, qui avait été enlevée à l'église de Langres. Il fait ce don pour subvenir à la nourriture et aux autres besoins des chanoines, à la condition d'un anniversaire. « Si pontificibus et servis Dei.... »

Original, scellé : G. 2, nº 2 (ancien G. 1, nº 14).

Édition: Sickel, nº XIII. — Roserot, *Dipl.*, nº 12.

Analyse: Boehmer-Mühlbacher, I, 648, nº 1684. — Roserot, *Catal.*, nº 61.

Sceau reproduit : Roserot, *Notice sur les sceaux carol.*, etc.

27. — 887, 15 janvier, Schlestadt. (18 cal. fév. 887, ind. IV, an III en « Gallia ».) — Le même, à la demande de Geilon, évêque de Langres, et du consentement de sa femme Rigarde, confirme une précaire conclue par le chapitre de Saint-Mammès

de Langres avec un certain Dodon et sa femme Wandelmode, sur des biens situés aux pays de Barrois, de Perthois, d'Attouar et de Lasçois. « Si fidelium nostrorum justis postulationibus.... »

Original, scellé, et *vidimus* de 1282 : G. 2, nº 3 (ancien G. 1, nº 13).
Édition : Sickel, nº xv. — Roserot, *Dipl.*, nº 13.
Analyse : Boehmer-Mühlbacher, I, 650, nº 1695. — Roserot, *Catal.*, nº 62.
Sceau reproduit : Roserot, *Notice sur les sceaux carol.*, etc.

28. — 887, 15 janvier, Schlestadt. (18 cal. fév. 887, ind. IV, an II en « Gallia ».) — Le même, avec le consentement des comtes Milon et Anscarius, donne à Otbert, prévôt de l'église de Langres, des biens situés à Bourg, comté de Langres, et à Fixins, comté d'Ouche. « Si fidelium nostrorum petitionibus.... »

Original : G. 2, nº 4 (ancien G. 1, nº 11).
Édition : Sickel, nº xiv. — Roserot, *Dipl.*, nº 14.
Analyse : Boehmer-Mühlbacher, I, 650, nº 1696. — Roserot, *Catal.*, nº 64.

29. — 887, 15 janvier, Schlestadt. (18 cal. fév. 887, ind. IV, an VI en Italie, V en « Francia orientalis », II en « Gallia ».) — Le même, sur la demande de Geilon, évêque de Langres, lui donne le mur de la ville de Langres, alors presque reconstruite, et en outre ce que le fisc avait en un lieu appelé Champbeau, touchant à la ville. Il confirme le privilège par lequel son oncle l'empereur Charles le Chauve a donné à l'évêque Isaac, sur sa demande, le droit de frapper monnaie à Langres et au castrum de Dijon, et en outre la totalité du revenu des marchés annuels et la moitié de celui des marchés hebdomadaires tenus dans ces deux endroits.

Original, scellé (sceau brisé en partie) : G. 2, nº 5 (ancien G. 1, nº 12). *Copie* du XVIIIᵉ siècle (G. 64).
Édition : Pérard, *Recueil*, etc., p. 49, avec l'indiction V. — [Fyot], *Hist. de l'égl. de Saint-Étienne de Dijon*, Pr., p. 32, nº 61, aussi avec l'indiction V, d'ap. le cartul. de Saint-Étienne. — *Rec. des Hist. de Fr.*, IX, 346, d'ap. Pérard et sous la date de 886. — Partielle, par Th. Pistollet de Saint-Ferjeux, dans les *Mém. de la Soc. hist. et archéol. de Langres*, III, 235, note 1, sous la date du 18 février 888. — Roserot, *Dipl.*, nº 15.
Analyse : Bréquigny, I, 338. — Boehmer-Mühlbacher, I, 650, nº 1693. — Roserot, *Catal.*, nº 65.
Sceau reproduit : Roserot, *Notice sur les sceaux carol.*, etc.

EUDES

30. — 889, 14 décembre, Laon. (19 cal. janvier, ind. VII, année 889 et II du règne.) — Le roi Eudes, sur la demande d'Argrim, évêque de Langres, renouvelle des confirmations données par ses prédécesseurs Louis [le Pieux], son fils Charles [le Chauve], son neveu Charles [le Gros], et les autres rois qui firent restituer à l'église de Langres celles de ses possessions qu'on lui avait enlevées. « Si sacerdotibus in quibuslibet necessitatibus.... »

Original : G. 2, n° 7. (Ancien G. 1, n° 15.)
Copie : Cartul. du chapitre de Langres, XIII[e] siècle, fol. 117 r° (ancien IIII[xx] XVI).
Édition : [Fyot,] *Hist. de l'égl. de Saint-Étienne de Dijon*, Pr., p. 14, n° 31, d'ap. cartul. du chap. de Langres. — *Gall. christ. nova*, IV, instr. col. 135-136, n° XI, d'ap. orig. — *Rec. des Hist. de Fr.*, IX, 449, d'ap. *Gallia*. — Quantin, *Cartul. gén. de l'Yonne*, I, p. 124, n° LXIII, daté du 1[er] janvier 889; d'ap. *Gallia*. — Roserot, *Dipl.*, n° 16.
Analyse : Bréquigny, I, 344. — Roserot, *Catal.*, n° 71.

CHARLES LE SIMPLE

31. — 902, 25 juillet, Rueil. (8 cal. août, ind. V, an X du règne et V de la *redintegratio*.) — Charles le Simple, à la demande du comte Richard, donne à son fidèle Manassès la villa « Ermenciacum » au pagus d'Attouar. « Regalis igitur celsitudinis mos.... »

Original : G. 2, n° 8. (Ancien G. 1, n° 16.)
Édition : Roserot, *Dipl.*, n° 17.
Fac-similé en héliogravure (réduction de moitié), *ibidem*, pl. III.
Analyse : Sickel, n° XXV.

32. — 907, 4 avril, Compiègne. (Veille des nones d'avril, ind. X, an XV du règne et X de la *redintegratio*.) — Le même, à la demande d'Argrim, évêque de Langres, du comte Richard et de son fidèle Manassès, confirme, en faveur d'un certain Otbert (prévôt de l'église de Langres) le diplôme de Charles le Gros, ci-dessus n° 28, du 15 janvier 887.

Copie : Chapitre de Langres, registre en papier (XV[e] siècle ?), intitulé : *Copia plurium litterarum admortizationum*, etc., fol. XXIIII.

Édition : Roserot, *Chartes inédites des IX° et X° siècles appartenant aux Archives de la Haute-Marne*, p. 20, n° 10.

LOTHAIRE, roi de Lorraine

33. — 967, 30 août, Dijon. (3 cal. sept. 977 (*sic*), ind. X, an XIII.) — Le roi Lothaire, sur la demande d'Achard, évêque de Langres, confirme les donations faites à cet évêché par ses prédécesseurs, concernant le marché et la monnaie de cette ville. En outre, sur les instances de sa femme Emma et de Gibuin, évêque de Châlons-sur-Marne, il ajoute à ces donations celle du comté de Langres et de certains droits de tonlieu. « Si avitum regimen.... »

Original, scellé : G. 2, n° 9. (Ancien G. 1, n° 17.)

Reproduction en héliogravure, dans le *Musée des Archives départementales* (1878), atlas, pl. XII.

Édition : Musée des Archives départementales (1878), p. 32, n° 15. — Arthur Daguin, *Les évêques de Langres*, p. 14. (Extrait des *Mém. de la Soc. hist. et archéol. de Langres*, III, 1880.) — Roserot, *Dipl.*, n° 18.

Analyse : Sickel, n° XXVI. — Roserot, *Catal.*, n° 85.

Reproduction du sceau : Bordier, dans *Revue archéologique*, 1857, pl. 333, n° 1. — Demay, *Invent. des sceaux de l'Artois et de la Picardie*. — Lecoy de la Marche, *Les sceaux* (1890), p. 29. — Roserot, *Notice sur les sceaux carol.*, etc.

34. — 980, Laon. (980, an XXVII.) — Le même confirme une donation de biens situés à Vouciennes (Marne) faite à l'abbaye de Montier-en-Der par Héribert, comte de Troyes.

Copie : 1er cartul., fol. 30 r°.

Édition : N. Camuzat, *Promptuarium*, fol. 86 r° ; fragment. — Mabillon, *Ann. Bened.*, III, 721, d'ap. cartul. — *Rec. des Hist. de Fr.*, IX, 641, d'ap. Mabillon. — Lalore, IV, p. 142, n° 17 ; fragment, d'ap. cartul.

Analyse : Bréquigny, I, 462. — Roserot, *Catal.*, n° 91.

ROBERT

35. — [1027, mai]. — Le roi Robert demande aux évêques réunis pour le couronnement de son fils Henri, et parmi lesquels figure Lambert, évêque [de Langres], d'excommunier Étienne de Joinville, qui s'était emparé de divers biens appartenant aux moines du Der, savoir : des églises de Ragecourt-sur-

Blaise, Vaux-sur-Blaise, Fays, Trémilly (Haute-Marne), Ville-sur-Terre, Saint-Christophe et Lassicourt (Aube).

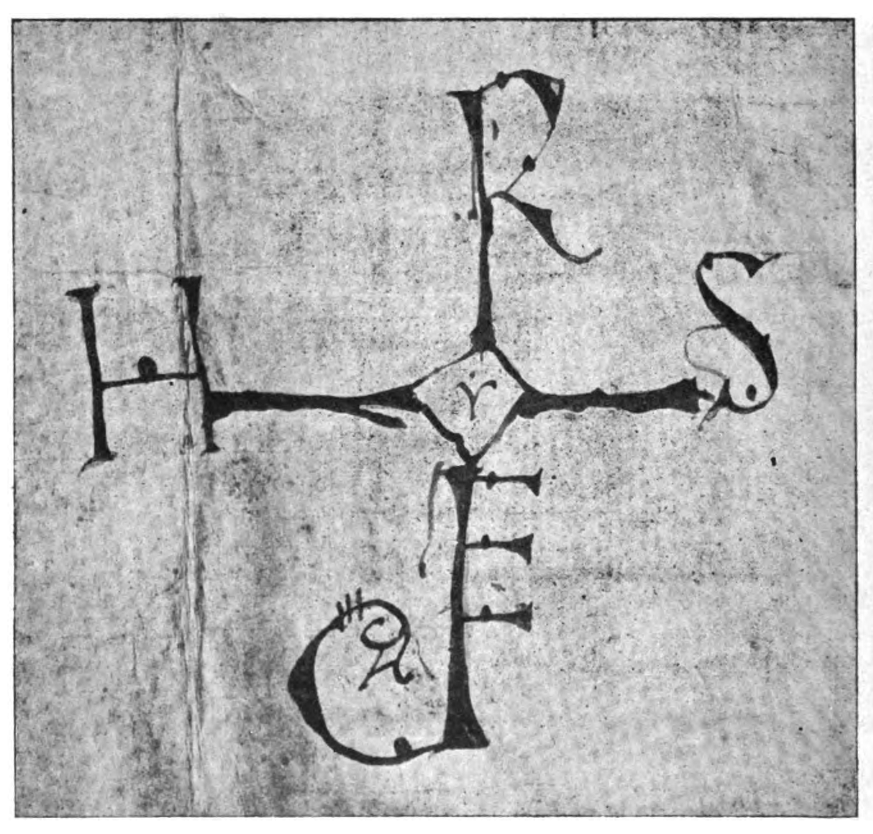
Copie : 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 34 v°.

Édition : Mabillon, *Ann. Bened.*, IV, 332. — *Rec. des Hist. de Fr.*, X, 613, d'ap. Mabillon. — Bouillevaux, 325 (partie). — Lalore, IV, 145, n° 20.

Analyse : Bréquigny, I, 557. — Roserot, *Catal.*, n° 118.

HENRI Ier

36. — 1059, Melun. (1059, an XXIX.) — Henri Ier, à la demande de Hardouin, évêque de Langres, confirme les droits et préro-



gatives que ledit évêque avait restitués à la prévôté du chapitre Saint-Mammès de Langres. « Ego Balduinus, cancellarius, relegendo subscripsi. »

Original, G. 3, n° 1. (Monogramme. — Sceau plaqué, cire blanche, type de majesté, aujourd'hui détaché ; la légende n'existe plus qu'en partie.) En voici le texte :

In nomine sancte et individue Trinitatis, ego Hainricus Dei gracia Francorum rex. Regualis (*sic*) magnificentie et munificentie interest omnium utilitatibus in commune consulere, operibus misericordie vehementer insudare, ecclesiasticis insuper necessitatibus clementer insistere. Cum ergo in exibicione temporalium rerum quas humana religio divino cultui, famulando locis sanctorum et congregationibus fidelium, ex devotione animi largitur, tam presentis quam perpetue vite solatium adquiratur, saluberrimus valde et omnibus iminitabilis (*sic*) est hic fructus primitive virtutis, scilicet karitatis, per quem et mundi tranquillitas et felici remuneratione eterna succedit felicitas. Noverit denique sollercia presentium et posteritas futurorum sancte matris ecclesie fidelium quod nostre serenitatis presentiam adierit Harduinus, Lingonensium venerabilis episcopus, nun (*sic*) solum postulans sed etiam rogans ut quicquid ad preposituram pertinere videbatur ejusdem eclesie fratribus Deo et sancto Mammeti famulantibus a se redditum nostri precepti auctoritate firmaremus. Cujus rogationi satis rationabili et competenti adsensum prebentes, precipiendo jubemus et jubendo precipimus ut, sicut de prepositura pax ecclesie est restituta, perpetualiter inconvulsa permaneat. Hanc reddicionem manu propria firmavimus et manibus fidelium nostrorum corroborandam tradidimus, et insuper sigilli nostri impressione [si]gnare precepimus. Actum Miliduni, anno Incarnati Verbi M° LVIIII°, anno Hainrici regis regni XXVIIII°.

(Monogramme.)

Ego Balduinus cancellarius relegendo subscripsi.

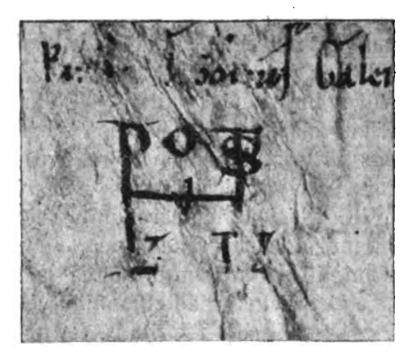
LOUIS VII

37. — 1153, Moret. — Louis VII rend un jugement qui ordonne la restitution de biens enlevés à Godefroi, évêque de Langres, par Eudes II, duc de Bourgogne.

Original, G. 351, non cité au catalogue de M. Luchaire qui ne l'a connu qu'en copie. (Un peu détérioré ; le monogramme est altéré, mais il en subsiste encore assez pour permettre de constater qu'il diffère un peu de ceux qu'a reproduits M. Luchaire dans sa publication)

Copie : Cartul. chapitre de Langres, XIIIe siècle, fol. XXXI, ou 35, ou 47. — Bibl. nat., latin 17099, fol. 3.

Édition : D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, I, Pr., 48. — L. d'Achery, *Spicil.*, XI, 335, d'après communication de Vion d'Hérouval. — Brussel, *Usage des fiefs*, I, 272, d'ap. un cartul. de l'évêché, fol. 181. — V. Langlois, *Textes relatifs à l'histoire du Parlement* (1888), p. 18.



Analyse (d'après D. Plancher ou d'Achery) : A. Luchaire, *Catalogue des actes de Louis VII* (1885), n° 296 et p. 525 (au lieu de *Ouges*, lisez *Occey*). — Roserot, *Catal.*, n° 401.

38. — 1179, Sens. — Le même, à la demande de Gautier [de Bourgogne], évêque de Langres, et de l'assentiment de son fils Philippe, s'engage pour lui et pour ses successeurs à ne pas laisser sortir du domaine royal la cité de Langres et en général tout ce que ledit évêque tient de lui.

Original, scellé, G. 3, n° 2. (Monogramme. — Sceau incomplet, cire verte, type de majesté, sur double queue formée par une lanière de cuir.)



Copie, Cartul. du chap. de Langres, fol. xxxi, ou 35, ou 47 r°.
Édition : Du Saussay, *De episcopali monogamia*, 387. — *Gall. christ.*

nova, IV, instr. col. 188, d'ap. orig. — A. Daguin, *Les évêques de Langres*, p. 21.

Analyse : Bréquigny, III, 554. — Luchaire, n° 765. — Roserot, *Catal.*, n° 576.

PHILIPPE AUGUSTE

39. — 1203, Pacy-sur-Eure. (An XXV.) — Philippe Auguste accorde au chapitre de Langres la jouissance de la régale de l'évêché, même pour les cas où la vacance du siège se prolongerait longtemps. Le doyen et le chapitre pourront élire un évêque sans l'autorisation du roi, attendu que cet évêché est éloigné et sur les confins du royaume. « Signum Guidonis, buticularii; signum Mathei, camerarii; signum Droconis, constabularii. Data vacante cancellaria. » (Monogramme.)

Original, G. 3, n° 3. — *Copie :* Cartul. du chapitre, XIIIe siècle, fol. 49 r°.

Édition : André Favyn, *Théâtre d'honneur*, I, 274. — *Gall. christ. nova*, IV, instr. col. 197, d'ap. orig.

Analyse : Bréquigny, IV, 314. — Delisle, *Catal. des actes de Ph. Aug.*, n° 791. — Roserot, *Catal.*, n° 749.

40. — 1212, juillet, Saint-Germain-en-Laye. — Le même écrit au pape Innocent III que, du temps de Manassès, évêque de Langres, il a été décidé que l'abbé, l'église et les bourgeois de Bèze étaient sous la juridiction temporelle de l'évêque de Langres. L'abbé de Bèze s'étant plaint récemment de l'évêque Guillaume [de Joinville], les parties furent assignées devant la cour du roi, à Villeneuve-le-Roi, aux octaves de la Saint-Martin (18 nov. 1211) et l'abbé a été renvoyé devant la cour de l'évêque.

Copie : Cartul. du chap. de Langres, XIIIe siècle, fol. XXXIII r°.

Édition : Petit, *Theodori pœnitentiale,* II, 706, d'ap. cartul., sous la date de 1222.

Analyse : Bréquigny, V, 180. — L. Delisle, *Catal. des actes de Ph. Aug.*, n° 1390. — Roserot, *Catal.*, n° 816.

LOUIS IX

41. — 1256 (n. st.), janvier, Clairvaux. — Louis IX accorde aux religieux de l'abbaye d'Auberive, de l'ordre de Citeaux, pour

les objets destinés à leur usage, l'exemption de tous droits de tonlieu et autres coutumes dans l'étendue des possessions du roi, sauf le droit d'autrui.

Copie : Fonds d'Auberive, *vidimus* non daté, du XIIIe siècle, délivré par Gui, évêque de Langres ; autre *vidimus*, du 5 juillet 1427. (1re liasse, nos 1583 et 1584.)

PHILIPPE III

42. — 1282 (n. st.), 3 mars (mardi avant la mi-carême), « apud Anetum. » — Mandement de Philippe le Hardi au bailli de Sens de faire procéder, de concert avec le bailli de Mâcon, à la réparation des dommages causés à l'évêque et au chapitre de Langres par Jacques d'Ervy, prévôt du roi à Villeneuve-le-Roi.

Original, G. 3, n° 4.

43. — 1284 (n. st.), 19 mars (le dimanche de la mi-carême). Le nom de lieu est effacé. — Mandement au bailli de Sens pour l'exécution de la condamnation ci-après. Les gens de la duchesse de Bourgogne à Châtillon[-sur-Seine] ont prétendu que des hommes dudit lieu, qui dépendent de l'évêque de Langres, ont fait prisonnier un homme de la duchesse, appelé Odet, et que des malfaiteurs, également sujets de l'évêque, sont montés sur le toit de la maison du bailli de l'évêque et ont jeté des pierres sur les gens de la duchesse. Le contraire est affirmé par les gens de l'évêque et reconnu pour vrai. Les malfaiteurs ont été condamnés à payer 200 livres tournois au roi et 300 à l'évêque.

Original, G. 345, n° 5.

PHILIPPE IV

44. — 1285, 11 octobre (jeudi après la fête de saint Denis), Narbonne. — Philippe le Bel, en considération des services que son cher parent Gui de Genève, évêque de Langres, lui a rendus ainsi qu'à son feu père Philippe [le Hardi], lui donne, pour lui et pour ses successeurs évêques de Langres, tout ce qu'il a à Hûmes sous Langres, et ce de l'assentiment de sa femme Jeanne [de Champagne], à qui les biens donnés appartenaient en

propre. « Et quia postquam gubernationem regni Franciæ suscepimus, sigillum novum non habuimus, presentes litteras sigillari fecimus sigillo quo prius utebamur. »



Original, scellé du sceau ci-dessus [1]; quelques mots de la date sont effacés. G. 73. — *Copie* du XVIIIe siècle, G. 684.
Édition : Gall. christ. nova, IV, instr. col. 213.
Analyse : Bréquigny, VII, 241. — Roserot, *Catal.*, no 1476.

45. — 1286 (n. st.), 12 janvier (samedi après l'Épiphanie), au château de Mussy. — Le même renouvelle la charte ci-dessus, et rappelle notamment que Jean de Genève avait rendu des services à Philippe le Hardi en Aragon.

Original, G. 73, très détérioré. Une déchirure, au bas de la charte, a emporté la dernière ligne, qui contenait l'énoncé de la date ; nous l'avons rétablie d'après une copie du XVIIIe siècle. (G. 30, p. 212.)

46. — 1289. — Le même confirme un arrêt du parlement de Paris déclarant que les habitants de Langres ne pourront se prévaloir de lettres qu'ils avaient obtenues, disait-on, et dont l'évêque demandait la restitution à la cour; lesquelles

1. Ce sceau a fait l'objet d'une communication de notre ami Henri Stein, en notre nom, à la Société des antiquaires de France, le 19 mars 1902.

lettres leur permettaient d'élire quatre d'entre eux pour les représenter.

Original, G. 41.

47. — 1296 (n. st.), janvier. — Le même, après avoir constaté que l'évêque de Langres s'est opposé à la levée du cinquantième subside ordonné par lui, lui réitère ses ordres et commet les baillis de Sens et de Chaumont pour procéder à cette levée, nonobstant toute opposition.

Original, G. 38.

48. — 1296 (n. st.), janvier, Paris. — Le même et la reine Jeanne de Navarre, sa femme, font remise à La Chapelle-aux-Planches de 26 livres dues au trésor pour diverses acquisitions de cette abbaye, que les receveurs des finances avaient constatées le dimanche avant l'Ascension 1295.

Original, scellé, La Chapelle-aux-Planches, 2e liasse, 1er dossier : *Amortissements* ; anciennement coté : 1er tiroir, n° 62. — Il ne reste plus que le sceau de la Reine.

Analyse : Lalore, IV, p. 69, n° 71.

49. — 1304, 15 juin, Paris. — Le même, en considération de l'aide que le diocèse de Langres lui a promise pour la guerre de Flandre, s'engage à faire frapper avant la Toussaint des monnaies de mêmes poids et titre que celles du temps de son aïeul le roi Louis IX, et à fixer un seul cours dans le délai de la Toussaint au jour de Pâques suivant. Il accorde, pour la même cause, divers privilèges et exemptions aux détenteurs de biens ecclésiastiques.

Original, scellé, G. 3.

50. — 1310, 14 décembre, Fontainebleau. — Mandement du même à Guillaume dit de Roquemont, l'un de ses officiers en la baillie de Sens, de maintenir le chapitre de Langres en sa sauvegarde.

Original, G. 3.

51. — 1312, 26 novembre, Paris. — Le même donne des lettres de non-préjudice concernant Renaut de La Felie, ancien templier, qui, étant poursuivi par Renaut et Jean Parceval, frères,

s'était réfugié dans un hôpital du chapitre de Langres, en cette ville.

Original, G. 3.

Édition et *fac-similé* dans le *Musée des Archives départementales*, texte, p. 221, nº 104, et atlas, pl. XLI.

LOUIS X

52. — 1315, le jeudi 16 octobre, Poissy. — Mandement au bailli de Sens, lui enjoignant de maintenir en la sauvegarde du roi, à l'encontre de l'évêque, le chapitre de Langres. — « Per dominum regem, G. Arrenardi. »

Original, G. 3, nº 6.

PHILIPPE V

53. — 1317 (n. st.), février, Paris. — Confirmation à Géraud de Merey du don que son frère Louis [le Hutin] lui avait fait, en reconnaissance de ses services, comme équivalant à un revenu annuel de 22 livres 15 sous tournois, de la justice, défauts et amendes (100 sous) d'Aubepierre; corvées ou cornages des bêtes trahantes (14 livres); tierces (à partager avec l'abbé de Longuay et les héritiers d'Olivier de Jussy, chevalier), dont la part du roi était de 30 sous; échiefs (à partager avec lesdits héritiers) évalués à 45 sous pour la part du roi. (Ces lettres sont dites scellées sur cire verte, et lacs de soie rouge et verte.)

Vidimus de l'official de l'archidiacre de Langres, du mois de février 1348 (G. 318).

54. — 1317, 11 mai, Paris. — Le même déclare que, pour des causes « nos et communem utilitatem regni nostri tangentibus », il a nommé un capitaine de la ville de Langres, mais qu'il ne veut pas établir par là un précédent, ni porter préjudice à l'évêque ni au chapitre, seigneurs de cette ville.

Original, chapitre de Langres, coté provisoirement : Travée 17, dossier 137.

55. — 1318, juillet, Lery. — Le même, roi de France et de Navarre, « ex certa scientia », donne à Gérard de Mery en considération des services que ce dernier lui a longtemps rendus et

en rémunération de ses dépenses, tout ce qu'il possède à Aubepierre en fiefs et hommages des terres des héritiers d'Olivier « de Jusseyo » et de Mennot de Rouvre; 175 arpents de bois audit lieu, sur lesquels le roi a toute justice : le tout représentant 8 livres 7 sous de revenu annuel. (Ces lettres sont dites scellées sur cire verte et lacs de soie rouge et verte.) — Cf. nº 76.

Vidimus de l'official de l'archidiacre de Langres, de février 1348 (G. 318).

56. — 1319, juin, Vincennes. — Le même, « graciosa mansuetudine », cède aux religieux du Val-des-Écoliers, avec dispense de la finance, en échange d'une rente de 10 livres tournois qu'ils avaient sur le Trésor, la moitié qu'il avait d'un moulin et d'un étang situés à Biesle *(Billa)*, prévôté de Nogent en Bassigny *(Nogento in Bassigneyo)*; 80 arpents de terres labourables et une certaine quantité de bois, au même lieu. Ces lettres étaient scellées « en cire vert et soie ».

Vidimus, de 1319, en français, par Henri de Taperel, garde de la prévôté de Paris (Val-des-Écoliers, 3e liasse, 3e partie : *Biesle*).

57. — 1319, novembre, abbaye de Clairvaux. — Le même rapporte, en l'approuvant, une charte accordée au mois d'août de la même année par Jean de Dampierre, sire de Saint-Dizier et de Vignory, et sa femme Alix d'Offemont, aux habitants de Chamouilley et de Bordes, portant abolition de certains droits seigneuriaux, entre autres de la taille arbitraire, et les remplaçant par une redevance annuelle de 100 liv. tournois.

Vidimus, du 11 janvier 1456, sous le sceau de Jean Thomassin, garde du scel de la prévôté d'Andelot (Saint-Urbain, 6e liasse, 2e partie).

58. — 1320 (n. st.), 23 mars, Paris. — Mandement du même au bailli de Sens, de cesser d'empiéter sur la juridiction des officiers de l'évêque de Langres, lesquels poursuivaient Guillaume de Granges, seigneur d'Occey, sa femme, et Gui d'Occey, damoiseau, hommes liges de l'évêque, coupables de certains préjudices graves causés par eux à Anseau de Brion, damoiseau, aussi justiciable de l'évêque, et d'avoir pris dans la terre de l'évêque Gui « d'Arlou, armiger », qu'ils avaient transporté hors du royaume.

Transcrit dans un mandement (en français), du vendredi après la quinzaine de Pâques 1320, relatif à l'exécution de celui ci-dessus, donné par Pierre de Tiercelieue, bailli de Sens, à Guillaume de Lusy, demeurant à Chaumont (G. 41).

59. — 1320, 7 novembre, Paris. — Mandement à « dilecto magistro Johanni de Paredo », clerc du roi, bailli de Chaumont, de se transporter à Langres pour mettre un terme aux violences et excès commis contre les chanoines par les gens de l'évêque; de saisir les coupables et de les ajourner à la cour. (Détail des excès qui auraient été commis le vendredi de l'octave de l'Assomption, de la même année.)

Copie du temps, Chapitre de Langres, cotée provisoirement G. 96, 1°.

60. — 1321 (n. st.), 2 janvier, Paris. — Mandement semblable au même. Le roi lui adjoint Jean Bérenger, sergent d'armes.

Même source.

61. — 1321 (n. st.), 5 février, Paris. — Mandement à ces deux mêmes personnages d'enquérir sur un différend survenu entre l'évêque et le chapitre de Langres. L'évêque s'est plaint que lesdits commissaires lui avaient causé préjudice et refusé de recevoir ses raisons et défenses. Le roi leur ordonne de prendre connaissance de ces défenses contenues en un rouleau qu'il leur envoie scellé de son contre-sceau, et de faire rendre à l'évêque la justice qu'il appartiendra.

Même source.

62. — 1321 (n. st.), 18 février, Paris. — Mandement aux mêmes, délivré en conséquence d'une requête du chapitre de Langres. Ils sont autorisés à enquérir, en vertu de la commission à eux donnée, aussi bien sur les atteintes graves portées au chapitre sans usage d'armes, que sur les excès commis avec armes.

Même source.

63. — 1321 (n. st.), 14 mars, Paris. — Mandement aux mêmes, pour la même affaire, de poursuivre la restitution des biens dudit chapitre, pris, détruits ou détériorés, avec ou sans armes, et de procéder à cet effet tant en France, sous son auto-

rité royale, qu'en la comté de Bourgogne, sous l'autorité du comte.

Même source.

64. — 1321, 3 mai, Paris. — Mandement aux mêmes de procéder diligemment à l'exécution de la commission qu'ils ont reçue, relativement à la même affaire, sans s'arrêter à toutes lettres subreptices qui ont été ou pourront être obtenues.

Même source.

65. — 1321, 7 mai, Paris. — Mandement aux mêmes. L'évêque de Langres s'est plaint de ce que le roi, ayant donné mandement spécial auxdits commissaires pour faire restituer au chapitre des portes et portails, et autres biens que les gens dudit évêque avaient brisés et démolis à main armée, et les gens qu'ils avaient faits prisonniers, néanmoins lesdits commissaires s'efforçaient de saisir des biens situés dans les châtellenies épiscopales de Montsaugeon et Baissey, et village de Cohons, appréhendés non pas à force armée mais à bon droit et antérieurement aux excès dont il est question. S'il en est ainsi, les commissaires devront remettre les choses en leur premier état.

Même source.

66. — 1321, 18 mai, Paris. — Mandement aux mêmes d'examiner si réellement, comme le prétend l'évêque de Langres, ils ont outrepassé les limites de la commission qui leur avait été donnée concernant le procès existant entre l'évêque et le chapitre de Langres, et de poursuivre l'affaire sans s'arrêter aux lettres que l'évêque a obtenues de la cour du roi subrepticement, à ce que l'on dit.

Même source.

67. — 1321, 20 mai, Paris. — Mandement aux mêmes de maintenir le chapitre de Langres et ses biens en la sauvegarde du roi, malgré les dénégations de l'évêque qui avait saisi plusieurs desdits biens, lesquels il prétendait être en sa garde.

Même source.

68. — 1321, 15 juin, Poitiers. — Mandement au bailli de Sens. L'évêque de Langres a obtenu de la Cour du Roi, à l'insu du

procureur du roi et du chapitre de Langres, le renouvellement de lettres du feu roi, frère du roi régnant, qui avaient révoqué la sauvegarde accordée audit chapitre par ses prédécesseurs, en ce qui concernait l'évêque, bien que ces lettres subreptices eussent été révoquées par le feu roi. Sous ce prétexte, l'évêque a commis des excès et violences contre le chapitre et sur ses biens. Ce bailli devra remettre les choses en l'état, et si l'évêque s'y oppose, il assignera les parties aux prochains jours de Sens. « Per dominos Philippum Conversi et Albertum de Roya, qui eam viderunt, Belleymont. »

Original, même liasse.

69. — 1321, 30 juillet, Paris. — Mandement à Jean « de Paredo », clerc, à Michel de Paris, bailli de Chaumont, et à Jean Bérenger, sergent d'armes du Roi, de transmettre à la Cour du Roi leur enquête relative au procès pendant entre l'évêque et le chapitre de Langres, si elle est terminée ; de la terminer le plus promptement possible, si elle ne l'est, et de l'adresser à ladite cour, close de leurs sceaux, en ajournant les parties devant la Cour au jour qu'ils jugeront opportun.

Même source.

70. — 1321, décembre, Paris. — Confirmation des lettres du 6 mai 1300 accordées par Philippe le Bel à l'abbaye de Saint-Urbain. Sur le repli : « Per vos, Fellis. »

Original, Saint-Urbain, 1re liasse, 1re partie.

CHARLES IV

71. — 1323, 16 juin, Paris. — Mandement à Pierre Fauvel, trésorier de Nevers, clerc, et à Pierre « Boelli », conseillers du roi, députés pour l'exécution d'un arrêt de la Cour rendu en faveur du chapitre de Langres contre l'évêque, de faire rétablir les portes et clôtures des maisons et cloître des chanoines, l'image d'argent de saint Mammès et autres choses brisées par les gens de l'évêché, et de faire exécuter par ceux qui y sont condamnés les processions qui leur ont été ordonnées par ledit arrêt. *Signé :* Chalosse. (Simple queue.)

Original, Chapitre de Langres, G. 96, 1°, provisoire.

71 *bis.* — 1325 (n. st.), janvier, Paris. — Amortissement. Le roi confirme, en les rapportant, deux lettres contenant : la première, vente par Érard [de Joinville], sire de Vaucouleurs, à l'abbaye de Saint-Urbain, de tout ce qu'il avait à Maconcourt, lui provenant du don d'Anseau, sire de Joinville et de Reynel (1322, mardi avant saint Matthieu); la deuxième, vente à la même abbaye par Jean de Dampierre, sire de Saint-Dizier et de Vignory, et Alix d'Offemont, sa femme, de tout ce qu'ils avaient à Chamouilley et aux Bordes (1324, lundi avant l'Ascension). Les religieux de Saint-Urbain avaient payé 3500 liv. tournois de finance. — « Per dominum regem, ad relacionem Alfons[i], P. Julianus. »

Original, Saint-Urbain, 9e liasse, 1re partie : *Maconcourt.*

72. — 1325, 30 septembre, Paris. — Mandement à Guillaume « de Columberyo », clerc du roi, de faire exécuter l'arrêt du Parlement qui a condamné Louis de Poitiers, évêque de Langres, à réparer les graves dommages et injures causés par lui et ses gens au chapitre de la même ville.

Vidimus (en français) de Hugues de Crusy, garde de la prévôté de Paris, du lundi après la Saint-Denis 1325 (Chapitre de Langres, G. 87, provisoire).

73. — 1326 (n. st.), 2 janvier, Paris. — Mandement au bailli de Sens. Informé que le chapitre de Langres a le droit de régale, le roi ordonne de lever la mainmise faite en son nom sur le temporel de l'évêché, dont le siège est vacant. « Per Cameram computorum, Julianus. »

Original, Chapitre de Langres, G. 87, provisoire. — *Vidimus* (en français) délivré le 17 janvier 1326 (n. st.) par Hugues de Crusy, garde de la prévôté de Paris (*Ibid.*).

74. — 1326, 24 avril, Paris. — Le roi rappelle que Louis de Poitiers, ancien évêque de Langres et alors évêque de Metz, a été condamné par arrêt du Parlement à payer, pour excès et préjudices graves envers le chapitre de Langres, 50000 liv. tournois au roi et 5000 liv. au chapitre. Le roi lui avait accordé de payer les 50000 livres à lui dues, à raison de 5000 liv. par an. Il permet au chapitre, « de speciali gracia », de prélever

500 livres sur chaque paiement, jusqu'à parfaite libération des 5000 liv. qui lui sont dues. — « Per dominum Regem, ad relacionem domini Al[fonsi], Julianus. »

Original, Chapitre de Langres, G. 96, 1°, provisoire.

75. — 1326, 18 juillet, Paris. — Mandement à Guillaume de Sudre, clerc et conseiller du roi, son commissaire en la baillie de Chaumont sur le fait des finances, des fiefs et autres acquêts; en forme d'ordonnance sur le fait desdites finances.

Transcrit dans une mainlevée, faite par ledit G. de Sudre, de la saisie d'une vigne sise à Pisseloup, et ce en vertu du paiement à lui fait de la finance. (Vaux-la-Douce, 2e liasse, *Pisseloup*.)

76. — 1327, avril, Paris. — Charles le Bel, roi de France et de Navarre, confirme l'échange suivant, qui a été fait en sa présence : Louis [de Poitiers] a cédé le village de Villiers, près de Baissey, avec le bois de Baugey, à Gérard de Merey, et ce dernier lui a donné en échange sa terre d'Aubepierre. (Ces lettres sont dites scellées sur cire verte et lacs de soie rouge et verte. — Cf. n° 55.)

Vidimus, de février 1348 (n. st.), délivré par l'official de l'archidiacre de Langres (G. 318).

PHILIPPE DE VALOIS

77. — 1328 (ou 1329) [1], 13 avril, Gisors. — Mandement au bailli de Sens de contraindre à rentrer dans leur pays deux hommes de Heuilley-Cothon *(de Eulleyo Cotone)* et de Noidant-Châtenoy *(de Noidento Chastenay)*, seigneuries du chapitre de Langres, lesquels étaient allés demeurer à Cohons, seigneurie de l'évêque. Le maire de l'évêque à Cohons devra cesser de s'opposer à l'exercice du droit du chapitre.

Transcrit dans un *vidimus* (en français), du 15 avril 1328, du garde de la prévôté de Paris (Chapitre de Langres, G. 44, provisoire, *Heuilley-Cothon*).

78. — 1328, 24 août, Paris. — Mandement (en français) à Jacques

(1) Pâques était le 3 avril en 1328 et le 23 avril en 1329. Il est probable cependant qu'il faut dater cette pièce de 1328 (n. st.).

Hardi, de Sens, commissaire sur le fait des finances des nouveaux acquêts, de lever la finance due pour les acquêts de fiefs nobles faits sans le consentement du roi dans les prévôtés de Sens de Chéroy et de Moret, et aussi dans la terre de « nostre très chière dame et cousine la Reyne Clémence », étant au ressort desdites prévôtés. Donné sous le scel du Châtelet de Paris, en l'absence du grand scel.

Transcrit dans une mainlevée, du dimanche jour de Pâques Fleuries 1328 (1329, n. st.), faite par les commissaires, d'une mainmise qui avait été exécutée sur des biens de la chapelle de Saint-Laurent, Saint-Vincent et Sainte-Madeleine, en l'église Saint-Mammès de Langres (Chapitre de Langres).

79. — 1328, 20 novembre, Breteuil. — Mandement au bailli de Sens, de lever toute saisie qui aurait pu être faite des biens de l'évêque de Langres, car celui-ci lui a juré fidélité comme vassal et fait hommage pour sa pairie. — « Per dominum Regem, P. Barr[iere]. »

Original, G. 54.

80. — 1329, mai, au prieuré de Fontaine-Notre-Dame en Valois. — Amortissement de biens acquis depuis vingt-quatre ans par le chapitre de Langres à Champigny, Aubigny, Cohons, Jorquenay, etc., s'élevant au total à 90 liv. 13 sous de rente, en considération des services que le roi en a reçus, notamment à l'occasion de la guerre de Flandre, et ce avec exemption du droit de finance, mais à charge d'une messe du Saint-Esprit pendant la vie du roi et d'une messe des morts, chaque année, après son décès. — « Per dominum Regem, ad relacionem thesaurarii Remensis, Solunge. »

Original scellé, chapitre de Langres, G. 4, provisoire (Beau sceau de majesté, cire verte).

81. — 1330 (n. st.).... — Mandement au bailli de Sens de faire ôter les panonceaux du roi que Jean de Tanlay, chevalier, avait fait mettre sur sa maison forte de Piépape, comme se prétendant en la garde du roi et non vassal de l'évêque de Langres.

Original, G. 78.

82. — 1330 (n. st.), 2 janvier, Vincennes. — Mandement au bailli de Sens de lever la mainmise qu'il avait faite sur la terre que Jeanne, damoiselle du Pailly, avait à Isomes, et ce attendu que l'évêque de Langres, en qualité de haut et bas justicier, avait seul le droit de faire cette saisie.

Original, G. 192.

83. — 1331, 10 octobre, Paris. — Mandement (en français) au bailli de Sens de faire réintégrer, en attendant le jugement, dans les prisons de l'évêque à Langres, d'où il en avait été tiré par le lieutenant dudit bailli de Sens, un homme au sujet duquel il y avait contestation de juridiction entre l'évêque et le chapitre.

Transcrit dans un mandement du bailli de Sens, du samedi après les octaves de la Chandeleur 1331 (1332, n. st.), relatif à l'exécution de celui-ci, adressé à Lambert d'Auberive, citoyen de Langres (G. 41).

84. — 1331, décembre, Paris. — Amortissement, jusqu'à concurrence de 20 livrées de rente parisis, de ce que les religieux de l'abbaye de Septfontaines « en Bourgoigne » pourront acquérir, à titre gratuit ou onéreux, sans fiefs, ni forteresses, ni justice.

Vidimus du lieutenant du bailli de Chaumont, du 10 août 1342 (Septfontaines, 5e liasse, 7e partie).

85. — 1333, septembre, Paris. — Amortissement de biens acquis par les religieux de Saint-Urbain, suivant lettres d'Anseau de Joinville et de Marguerite de Vaudémont, sa femme, y transcrites, du lundi après saint Laurent 1324, par lesquelles ils ont vendu auxdits religieux ce qu'ils avaient à Poissons. — « Par la chambre des comptes, Ja. de Boulay. »

Original, Saint-Urbain, 10e liasse, 9e partie : *Poissons*.

86. — 1333, 22 décembre, Vincennes. — Mandement au bailli de Chaumont de cesser toute opposition à l'exercice des notaires de la cour de Langres, que l'évêque avait établie à Chaumont.

Vidimus, du 17 avril 1387, délivré par Jean Remaudey, prévôt de Langres (G. 111).

87. — 1335, 24 avril, Paris. — Mandement (en français) au

receveur de Sens de députer sergents « pour lever et exploitier nos debtes, rentes et deniers, un ou plusieurs, telx et tant com il li plaira, à son péril ». Tous justiciers et sujets devront obéir auxdits sergents pour ce qui est de leur office.

Vidimus de 1337 (Chapitre de Langres, chapelle de Saint-Pierre et Saint-Paul en l'église Saint-Mammès).

88. — 1335, 11 mai, Paris. — Mandement au bailli de Chaumont de cesser les empêchements qu'il met à l'exercice de la juridiction ecclésiastique de l'évêque de Langres audit Chaumont.

Vidimus de 1387 (comme au n° 86 ci-dessus).

89. — 1335, mai. — Mandement au bailli de Sens, délivré sur la demande des administrateurs de l'évêché de Langres, le siège vacant, et aussi du seigneur de Grancey, de Guillaume de Courchamp, chevalier, et de Jean de Merrey, écuyer; ledit mandement ordonnant que le prévôt de Sens soit assigné au Parlement, vu la vacance du siège épiscopal, s'il ne fait pas mainlevée de la saisie, qu'il a faite au nom du Roi, des biens et droits des susnommés au lieu de Cusey, pour défaut d'avoir procédé à l'occasion d'un meurtre commis audit lieu.

Original, G. 161.

90. — 1335, 23 juin, Paris. — Mandement (en français) « au député de par nous à tenir la régale de l'éveschié de Loingres ». Il lui ordonne de faire mainlevée du temporel dudit évêché, qu'il remettra au chapitre.

Vidimus de Regnaut Sequart, bourgeois de Chartres, député pour ladite régale, du 30 juin 1335 (Chapitre de Langres, G. 87, provisoire. *Régale*).

91. — 1337 (ou 1338), avril, à l'abbaye de Maubuisson. — Philippe de Valois confirme, en la vidimant, une charte du 9 février 1332 (n. st.), donnée en faveur du prieuré de Vignory par Jean [de Dampierre], sire de Saint-Dizier et de Vignory, et Alix d'Offemont, sa femme.

Original, prieuré de Vignory.
Édition : J. d'Arbaumont, *Cartulaire du prieuré de Saint-Étienne de Vignory*, p. 115, n° XXXVII, d'apr. orig.

92. — 1337, août, Maubuisson, près Pontoise. — Amortissement, sur la demande de Gui [Baudet], chancelier de France, évêque de Langres, de 20 livres de rente à Montigny-sur-Vingeanne, appartenant au chapitre de Langres. — « Par le Roy, P. Barr[ière]. »

Original, scellé, Chapitre de Langres, G. 4 provisoire (grand sceau de cire verte).

93. — 1338, 20 mai, au Bois de Vincennes. — Philippe de Valois déclare avoir reçu l'hommage de « l'esleu » (évêque élu) de Langres pour son évêché, comme pair de France, et mande à tous ceux qui peuvent en être tenus de faire audit élu leurs hommages, féautés et autres devoirs. — « Par le Roy, à la relacion Monseigneur Guillaume de Villiers, Guichart. »

Original, G. 55.

94. — 1340, mars, au Bois de Vincennes. — Amortissement, à la demande de « Huitier » de Fontenay [1], de vingt livrées de tournois de revenu annuel, pour les terres de Champagne à affecter par lui à l'autel qu'il voulait fonder dans l'abbaye de Boulancourt, sous le vocable de saint Jean-Baptiste.

Transcrit dans les lettres d'octobre 1342 ci-après (Boulancourt, 3e liasse, 6e partie).

95. — 1340, juillet, Paris. — Philippe de Valois, en considération des services que lui a rendus le chapitre de Langres et du paiement que ce dernier lui a fait de 1400 livres tournois, déclare que les possessions dudit chapitre sises dans le Dijonnais : à Fixey, Fixin, Noiron-[lez-Citeaux] et Gevrey-en-Montagne, et dans le bailliage de Chaumont : à Lavernoy, Charmoilles, Faverolles (Haute-Marne), « Vésinotes », et en outre à Chevigny (commune de Fenay) et Corgoloin (Côte-d'Or), seront rattachées au bailliage de Sens, malgré les prétentions du bailli de Mâcon, qui entendait comprendre dans le ressort de son bailliage Fixey, Fixin, Noiron, Gevrey, Chevigny et Corgoloin. — « Par le Roi, à la relacion des gens des comptes, Math[ieu]. » — « Rescripta ut magno sigilletur, quia prima sub novo. »

Original, G. 4, no 1 (fragment du grand sceau, cire verte).

1. Fontenay, commune de Chavanges (Aube).

96. — 1341 (n. st.), mars, au Bois de Vincennes. — Amortissement des acquisitions faites au lieu de Cirfontaine-en-Ornois, par les religieux de Mureau, de Perrin de « Moncelz desous Brysey », écuyer, et de Béatrix, sa femme, entre autres du neuvième des grosses et menues dimes dudit lieu. — « Par le Roy, à la relacion Messire L. de Vaucem[ain] et Phelippe de Trie, L. Henry. »

Original, Mureau, liasse 1 : *Cirfontaine*.

97. — 1341, 17 juin, Meaux. — Mandement au bailli de Sens. Le chapitre de Langres, qui est en la sauvegarde du Roi, s'est plaint de ce que dans sa seigneurie de Frettes, où il a toute justice et plusieurs hommes taillables, les uns à volonté, les autres par abonnement, de prétendus officiers du seigneur de Jonvelle et de la dame de Buxières[-lez-Belmont] ont arrêté plusieurs habitants, en ont emprisonné d'autres, enfin prétendent exercer la justice. Le roi ordonne que si le droit du chapitre parait établi, ces empiétements soient immédiatement réprimés; en cas d'opposition, le roi sera saisi de la cause. — « Par le Roy, à la relacion de Messieurs l'arcediacre de Reims et le doyen de Saint-Malo, Doncheri. » (Simple queue.)

Original, Chapitre de Langres, G. 42, provisoire : *Frettes*, acquisitions, droits de justice.

98. — 1341, juillet, Paucourt. — Amortissement de biens donnés aux religieux de l'abbaye de Septfontaines, situés à Andelot, au Val de Rognon, à Reclancourt, Rochefort, Herbencourt, et d'une rente, achetée par eux, assise sur un pré situé à Vaucouleurs, au-dessous de l'étang de « Broies ». — « Par le Roy, à la relacion de l'aumosnier, Hayes. »

Original, Septfontaines, 5e liasse, 7e partie.

99. — 1341 (n. st.), 11 mars, Paris. — Mandement aux baillis de Sens et de Chaumont de notifier au duc de Bourgogne, à cause de son comté, et au comte de Nevers, dont Jean d'Igny, chevalier, était justiciable, de contraindre ledit Jean d'Igny et ses complices, par la saisie de leurs biens et de leur corps, à réparer les graves préjudices et crimes dont ils se sont rendus coupables (détails curieux), le 5 juin précédent, envers le

chapitre de Langres et des hommes de ses seigneuries de Chassigny, Noidant, Heuilley-le-Grand, Heuilley-Cothon et Saint-Broingt-au-Bois.

Transcrit dans un mandement donné, en conséquence, par les baillis de Sens et de Chaumont (Chapitre de Langres, G. 33, provisoire : *Chassigny*, justice).

100. — 1342 (n. st.), 20 mars, Paris. — Mandement au bailli de Sens de tenir la main à ce que les malfaiteurs pris sur le territoire d'Ampilly[-le-Sec] soient amenés à Châtillon-sur-Seine et exécutés audit lieu par la justice commune du duc de Bourgogne et de l'évêque de Langres, attendu que les officiers du duc avaient saisi à Ampilly un malfaiteur qu'ils avaient fait pendre à Aisey, en la seule justice du duc. « Es requestes, J. de Vienne. »

Original, G. 345.

101. — 1342, 4 juillet, Épieds-en-Brie. — Mandement aux baillis de Sens et de Chaumont de poursuivre, tant sur leur personne que sur leurs biens, Thibaud de Neufchâtel, chevalier; Geoffroi de Beaujeu, Jean Regnart, de Pierrefitte, écuyers, Guillaume Ludier, du Fayl, et autres leurs complices, tant du royaume que de l'Empire, qui ont pillé, brûlé, fait des prisonniers, etc., et ne cessent de le faire sur les territoires de Villegusien, Chassigny, Chalindrey, Orbigny-au-Val, Celles et autres seigneuries du chapitre de Langres, lequel est en la sauvegarde du roi.

Original, Chapitre de Langres, G. 33, provisoire : *Chassigny*, justice.

102. — 1342, octobre, Paris. — Amortissement de six livres tournois de rente que Marguerite de Baudement, veuve, et les héritiers d'« Huitier » de Fontenay voulaient affecter, en y joignant huit livres restées disponibles sur les vingt amorties en mars 1340 (cf. n° 94), à la fondation d'une autre chapellenie, pour l'âme dudit Huitier, en l'abbaye de Boulancourt. — « Par le Roy, à la relacion des gens des comptes, Briarre. »

Original, Boulancourt, 3e liasse, 6e partie (lacs de soie rouges et verts).

103. — 1343, juillet, Gisy — Amortissement, pour les reli-

gieux de Mureau, de partie des dimes de Cirfontaine[-en-Ornois] par eux acquises de Jean « d'Argiers », écuyer. — « Par le Roy, en ses requestes, present Monsieur B. de Mach[ault?], Chasteillon. »

Original, Mureau, liasse 1 : *Cirfontaine*.

104. — 1343 (n. st.), 6 mars, Paris. — Mandement, « à nostre amé et féal chevalier et conseiller Pierre de Villaines », de s'enquérir des sommes qui sont dues au roi dans les bailliages de Sens et de Bourges, pour acquêts faits par les gens d'église, non nobles et anoblis, qui n'en ont pas payé la finance, et aussi des droits appartenant au roi et qui ont été usurpés ; de faire saisir les biens non libérés dudit droit et de faire lever la finance par les receveurs conformément à l'instruction des gens des Comptes. Tout appel des décisions dudit Pierre de Villaines sera nul.

Transcrit dans des lettres dudit Villaines, du 27 février 1345 (n. st.) (Chapitre de Langres, chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul en l'église Saint-Mammès de Langres).

105. — 1344 (n. st.), 6 mars, Paris. — Commission à Pierre de Villaines sur le fait des finances des nouveaux acquêts des gens d'église et laïcs dans les bailliages de Sens et de Bourges.

Rapportée dans des lettres du 4 mars 1345 (n. st.) contenant confirmation par ledit Villaines des acquisitions faites par le chapitre de Langres depuis soixante-quatre ans, et des amortissements qui en avaient été faits.

Chapitre de Langres, G. 4, provisoire.

106. — 1344, 12 septembre, Paris. — Mandement à Dimanche de Châtillon, bailli de Sens, donné sur la plainte du chapitre de Langres, ordonnant la mainlevée, jusqu'à la Nativité de Notre-Seigneur suivante, de la saisie qu'il avait faite du temporel de l'évêché, pendant la vacance du siège épiscopal, à cause de certains fiefs dissimulés, aliénés ou usurpés pendant le dernier épiscopat, sauf à maintenir la main du roi sur les fiefs qu'il saura être dans le cas susindiqué. — « Par les gens des Comptes, J. de Cova. » (Simple queue.)

Date : « Donné à Paris le XII[e] jour de septembre l'an de grâce mil CCC quarante quatre, *souz nostre nouvel seel.* »

Original (sceau détruit), Chapitre de Langres, G. 87, provisoire: *Régale.*

107. — 1347 (n. st.), 27 janvier, au Bois de Vincennes. — Mandement au bailli de Chaumont et au châtelain de Vaucouleurs, leur interdisant d'exiger des religieux de Mureau les droits de garde du château de Vaucouleurs, que ces officiers prétendaient être dus à cause des biens possédés par lesdits religieux à Cirfontaine-en-Ornois.

Original, Mureau, liasse 1 : *Cirfontaine.*

JEAN II

108. — 1351, 30 mai (pénultième de mai), Paris. — Mandement aux baillis de Chaumont et de Troyes et au receveur de Champagne de ne plus inquiéter, pour cause d'hommage non fait, Anselme de Duesme, chanoine de Langres, qui lui a présenté ses foi et hommage pour les terres qu'il a en Champagne. — « Per Regem, presente domino de Amdrezello, J. Debnone (?). »

Original, Chapitre de Langres, G. 61, provisoire; *Menouveaux*, droits seigneuriaux.

109. — 1351, 17 juillet, Val Coquatrix, près de Corbeil. — Le roi confirme, en le vidimant, un accord intervenu le 17 juin 1351, entre Guillaume de Poitiers, évêque de Langres, et le chapitre de cette ville, concernant la juridiction temporelle à Langres, etc. — « Per Regem, presentibus episcopo Laudunensi, domino de Revello, domino de Machefelon et domino A. de Meulen, Verrière. »

Original, scellé (fragment de grand sceau, cire verte), Chapitre de Langres, G. 94, 2° provisoire, juridiction temporelle. — Autre original, n'ayant plus que les lacs de soie : travée 18, liasse 28, provisoire.

110. — 1352, 1er août, Paris. — Mandement aux baillis de Sens et de Chaumont d'arrêter et d'emprisonner, après information, Thibaud de Chauffour, homme d'armes, et ses complices accusés par l'évêque de Langres d'avoir fait prisonniers et emmené hors du royaume Jean d'Auberive, chanoine de Langres et d'Autun, et plusieurs autres personnes; d'avoir pris leurs biens, envahi et saccagé plusieurs villages de l'évêque et com-

mis d'autres méfaits. — « In Requestis hospicii, laycis absentibus, Rougemont. »

Vidimus, par des tabellions en la prévôté de Chaumont, du 26 août 1352 (G. 41).

111. — 1354 (n. st.), janvier, Paris. — Mainlevée de la saisie du temporel de l'évêché de Langres, qui avait été faite parce qu'Anseau de Salm, archidiacre, agissant au nom de l'évêque de Langres, avait pris sous sa sauvegarde Guillaume de Cuves, que le bailli de Sens avait fait prisonnier à Langres comme coupable de plusieurs méfaits, et notamment d'avoir pris et détroussé plusieurs bourgeois de Langres, de les avoir emmenés hors de France et de ne leur avoir rendu la liberté qu'en levant sur eux de fortes rançons. — « Per consilium, in quo erant domini Belvacensis et Laudunensis episcopi, et dominus de Rayac, domino duce Borbonii presente, J. de Chasteillon. »

Original, scellé du grand sceau, cire verte (G. 41).

112. — 1354, mai, Paris. — Amortissement de biens qui avaient été donnés par Gaucher Moilleron, prêtre, chapelain perpétuel de la chapelle Notre-Dame au Neuf-Autel, en l'église de Langres, pour une fondation dans cette chapelle. — « Per Regem, Seris. »

Original, scellé du grand sceau (pas complet), cire verte (Chapitre de Langres, chapelle Notre-Dame au Neuf Autel, 5e fondation).

113. — 1354, mai, Paris. — Amortissement, accordé à la demande de Guillaume de Villiers, bourgeois de Langres (*civis lingonensis*) et sa femme Jacquette, pour des biens donnés par eux à l'église Saint-Pierre de Langres, destinés à doter une chapellenie qu'ils avaient fondée en cette église, à l'autel Saint-Nicolas. — « Per Regem, Seris. »

Original, Saint-Pierre de Langres, liasse 32 : chapelle Saint-Nicolas. — Lacs de soie, rouges et verts.

114. — 1354, 15 mai, à Saint-Ouen, près Saint-Denis en France. — Mandement au bailli de Chaumont. Le roi lui défend de recevoir les actions des habitants de Montier-en-Der et de Ceffonds, sujets de l'abbaye de Montier-en-Der, s'ils prétendent agir en vertu d'une procuration générale, laquelle ne spécifie-

rait ni le fait dont il est question, ni les personnes contre lesquelles ils veulent agir. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, auquel vous et messires de Chaalons et de Laon estiez, Roger. » (Simple queue.)

Original, Montier-en-Der, 22e liasse, 1re partie : *Montier-en-Der*.

115. — 1356, mai, Louvres en Parisis. — Amortissement de biens donnés par Pariset « de Aurisvilla » et sa femme Huguette, habitants de Langres, pour la fondation d'une chapelle sous le vocable de la sainte Trinité, de la sainte Vierge, de saint Martin, saint Sulpice et saint Antoine, à l'autel de Saint-Antoine en l'église de Saint-Martin de Langres. — « Per Regem, presente elemosinario, Rougemont. »

Original, église Saint-Martin de Langres. — Fragment informe de sceau, cire verte ; lacs de soie rouges et verts.

116. — 1356, 8 novembre, château de Montlhéry. — Mandement aux baillis de La Montagne et d'Auxois, au duché de Bourgogne, de cesser de mettre des entraves à l'exercice de la juridiction spirituelle de l'évêque de Langres. — « In Requestis hospicii, Franciscus. » (Simple queue.)

Original, G. 58.

117. — 1361 (n. st.), 19 février, Paris. — Mandement aux baillis de Sens, de Troyes et de Chaumont, de publier dans tous les lieux de leurs bailliages que le roi prend sous sa sauvegarde l'évêque de Langres. — « In requestis hospicii, N. Legros. » (Simple queue.)

Original, G. 38.

118. — 1362 (n. st.), février, Troyes. — Amortissement pour le chapitre de Langres, jusqu'à concurrence de 200 livrées de terre de revenu, de ce qu'il acquerra ou recevra en don, afin de réparer autant que possible les graves préjudices causés audit chapitre par Jean de Chaufour, chevalier, et ses complices, pendant que le roi était prisonnier. Il dispense le chapitre des droits de finance, à charge d'une messe du Saint-Esprit à célébrer pour lui sa vie durant, et d'une messe des morts, chaque

mois, au grand autel, après son décès. — « Per Regem, vobis presentibus, J. Mellou. »

Original, Chapitre de Langres, G. 4, provisoire. — Lacs de soie rouges et verts.

119. — 1362, juin, Beaulieu-lez-Compiègne. — Confirmation de la vente faite aux religieux de Morimond par Gui, sire de Choiseul, de son droit de garde sur cette abbaye. — « Par le Roy, en son conseil, J. Blanchet. »

Original, Morimond, *Garde gardienne*, nº 4.

120. — 1363, juin, Dijon. — Confirmation des lettres de juillet 1340 données par Philippe de Valois en faveur du chapitre de Langres (nº 95 ci-dessus). — « Par le Roy, à la relacion du conseil, Chapelle. »

Original, G. 4 (fragment du grand sceau, cire verte).

121. — 1363, août, à Germigny, près Meaux. — Amortissement en faveur de Guillaume de Chaumont, conseiller du Roi, jusqu'à concurrence de 20 livres parisis de rente, de ce qu'il pourra acheter pour faire une fondation religieuse. — « Per Regem, vobis presente, Blanchet. »

Original, scellé du grand sceau de cire verte (Chapitre de Langres, chapelle Saint-Mammès, à la cathédrale).

CHARLES V

122. — 1364, août [1], Crécy[-en-Brie]. — Donation au chapitre de Langres de tous les biens de Jean de Chauffour, chevalier, situés dans le diocèse de Langres, et entre autres de ses forteresses, pourvu que leur valeur n'excède pas 80 livres tournois de revenu, et ce en compensation des graves préjudices causés au chapitre par ledit chevalier. — *Préambule :* « Karolus, Dei gratia Francorum rex, notum facimus universis tam presentibus quam futuris, quod attendentes quod ecclesia Lingonensis a nostris predecessoribus Francia regibus, ad honorem Dei.... pia devotione fundata extitit.... Recordantes eciam quod cum

1. Avant le 16 (voir le mandement daté du 16 août), et au plus tôt le 14 (Ernest Petit, *Les séjours de Charles V*).

nos dudum confidentes de fidelitate quam in Johanne de Calidofurno, milite, dum vivebat dudum gerebamus eidem pro custodia patrie et castri nostri de Nogento in Bassigneyo, dictum castrum commissemus custodiendum, sperantes tunc quod ipse castrum cum nostris subditis hinc vicinis fideliter tueretûr, per potenciam tamen dicti castri plures regni nostri subditos et alios per loca vicina transeuntes depredatus est, et precipue, sub umbra guerre singularis, quam se contra dictam Lingonensem ecclesiam et personas ejusdem pretendebat habere, dampnabiliter et iniquissime terram dicte ecclesie tam per se quam per ejus complices, plures habitatores terre dictorum decani et capituli morte perierunt, et quamplures eandem terram dimittere et ad alienas se transferre sunt coacti,... pro hiis que et aliis suis demeritis exigentibus fuit nuper per baillivum nostrum Senonensem ultimo supplicio condemnatus et traditus. Quapropter.... Per Regem, in suis Requestis, J. de Vergny. »

Original, scellé du grand sceau de cire verte (Chapitre de Langres, G. 61, 1° provisoire : *Chauffour*).

123. — 1364, 16 août, Crécy-en-Brie. — Mandement au bailli de Sens pour l'exécution des lettres précédentes.

Même source (simple queue).

124. — 1364, 17 août, Crécy[-en-Brie]. — Mandement aux gens des Comptes de Paris, de délivrer au chapitre de Langres lesdites lettres de donation, sans lui faire payer la finance, car le roi lui en a fait remise.

Même source (simple queue).

125. — 1364, septembre, en l'hôtel Saint Paul lès Paris. — Autorisation donnée au chapitre de Joinville de faire tous compulsoires et de se faire délivrer tous vidimus et copies de chartes pour reconstituer ses archives brûlées dans l'incendie du château de Joinville, qui eut lieu au moment où Brocard de Fenestrange s'y trouvait retenu prisonnier par le comte de Vaudémont. — « Per Regem, in suis Requestis, Hugo. »

Original, scellé du grand sceau de cire verte; Chapitre de Joinville.

126. — 1365, mai, Paris (an II). — Vidimus et confirmation

de lettres de Guillaume de Poitiers, évêque de Langres, du dernier jour de février 1362 (n. st.), lesquelles rapportaient et confirmaient des lettres de G., évêque de Langres, du 12 des calendes d'avril 1251 (n. st.), portant affranchissement de Regnaut de Gevrolles, etc. — « Per Regem, ad relacionem Consilii, H. Damoy. »

Copie, non signée, du XIVᵉ siècle (G. 488).

127. — 1367 (n. st.), 15 février, Paris (an III). — Mandement à Simon de Nogent, chevalier, châtelain pour le roi au château de Nogent-en-Bassigny, et au receveur de Chaumont, pour l'exécution de ce qui suit. Le roi rappelle que son père avait donné à Hugues de Vienne, chevalier, seigneur de « Paigny », les château et châtellenie de Nogent en échange des château et châtellenie de Neauphle, lequel fut donné à la reine Blanche, mère dudit roi Charles. Les seigneuries de Clefmont et de Chauffour, qui étaient dans la mouvance de Nogent, furent confisquées par le roi Charles pour les forfaits de Ferri de Clefmont et Jean de Chauffour, chevaliers, et de Thiébaut de Chauffour, frère dudit Jean, et rattachées au domaine royal de Montigny-en-Bassigny. En outre, le roi Charles a exempté de la mouvance de Nogent les terres que l'abbesse de Poulangy avait à « Sarry » (Sarrey), « Cersey » (Sarcey), Vitry [-en-Montagne] et « Marney » (Marnay). Enfin, naguère le roi a racheté dudit seigneur de « Paigny » les château et châtellenie de Nogent. Considérant que ledit château de Nogent est « de grant garde » et, d'autre part, pour le moment de peu de revenu, à cause de la pauvreté du pays, le roi rattache à sa mouvance, comme ils y étaient autrefois, lesdits fiefs de Clefmont, Chauffour et terres de l'abbesse de Poulangy. — « Par le Roy, à la relacion dou Conseil. » (Signature non rapportée.)

Vidimus du garde du scel de la prévôté de Nogent, du 3 novembre 1369, rapportant que ces lettres étaient scellées du grand sceau, sur cire blanche (Chapitre de Langres, G. 31, 1°, provisoire : *Chauffour*).

128. — 1367, 19 septembre, Paris (an IV). — Sauvegarde pour le chapitre de Langres. — « Per Regem, ad relacionem vestram, J. de Coiffy. »

Original (G. 100); *Vidimus* du prévôt de Langres du 22 mars 1382 (n. st.). (Chapitre de Langres, G. 85, 2°, provisoire).

129. — 1367, 9 octobre, Saint-Denis en France (an IV). — Mandement au bailli de Chaumont de ne pas inquiéter Anseau Vergillat, prébendier de l'église de Langres, qui lui a fait ses foi et hommage pour « Menevaux » (Menouveaux) et partie de « Noex » (Noyers) et de « Rangecourt-en-Bassigny », et pour une rente sur le domaine de Champagne, lui appartenant comme héritier d'Anseau de Duesme, son oncle, chanoine de Langres. — « Par le Roy, P. Michiel. » (Simple queue.)

Original, Chapitre de Langres, G. 61, provisoire ; *Menouveaux*, droits seigneuriaux.

Donné « soubz le seel de nostre secret » (fragment de sceau, cire verte ; semé de fleurs de lis).

130. — 1368, 10 juillet, Paris (an V). — Mandement au bailli de Chaumont. Le roi rapporte et confirme les lettres de décembre 1331 (n° 84 ci-dessus) accordées par Philippe de Valois à l'abbaye de Septfontaines. — « In relatione. » (Le surplus est effacé par une mouillure. — Simple queue : fragment de grand sceau, cire blanche.)

Original, Septfontaines, 5e liasse, 7e partie.

131. — 1368, novembre, Paris, en l'hôtel Saint-Paul (an V). — Vidimus de lettres d'amortissement accordées par son père au chapitre de Langres, au mois de février 1362 (n° 118 ci-dessus). Comme le chapitre n'a encore acquis que pour cent livrées de terre et craint de ne pouvoir acquérir dans un bref délai les cent autres livrées qui ont été amorties par ces lettres, le roi renouvelle cet amortissement, avec exemption du droit de finance, mais à charge chaque année d'une messe du Saint-Esprit sa vie durant, et d'une messe des morts après son décès. — « Per regem, in suis Requestis, Henry. »

Original, scellé du grand sceau, cire verte (Chapitre de Langres, G. 4, provisoire).

132. — 1369, 20 avril, « hostel lez Saint-Paul à Paris » (an VI). — Mandement aux gens des comptes et trésoriers à Paris, et au receveur de Chaumont, pour l'exécution de ce qui suit. Le

roi rappelle que deux arrêts du Parlement ont alloué 70000 livres tournois au chapitre de Langres, à prendre sur les biens meubles et immeubles de Jean de Chauffour, chevalier, Thiébaut, son frère, et Jean et Régnier, ses enfants, écuyers, en réparation de dommages causés par eux audit chapitre. Il ne s'est trouvé aucun meuble et, en fait d'immeubles, il n'y avait que la terre de Chauffour. Elle fut mise aux enchères et adjugée moyennant 2400 livres tournois à Hugues de Bon, chanoine prébendier, qui déclara avoir enchéri au nom du chapitre. Mais le roi, après l'exécution desdits Jean et Thiébaut de Chauffour, avait fait don au chapitre de 80 livres de rente sur leurs biens, et comme les biens vendus ne valaient pas 2400 livres, il décide que la terre de Chauffour sera comptée seulement pour 1920 livres tournois, à déduire des 70000 allouées au chapitre. Enfin, il fait remise du droit de quint denier qui lui est dû. — « Par le Roy, J. de Saint-Martin. » Scellées du grand sceau.

Vidimus du garde de la prévôté de Paris, du 17 octobre 1369 (Chapitre de Langres, G. 31, 1°, provisoire : *Chauffour*).

133. — 1369, 28 juillet, Paris (an VI). — Mandement au bailli de Chaumont. Le roi rappelle que Marguerite de Chalon, veuve de Jean de Chauffour, chevalier, avait réclamé la valeur de sa dot et de la moitié des biens de la communauté d'entre elle et son mari, attribués au chapitre de Langres en compensation des forfaits et préjudices graves commis par ledit chevalier envers ledit chapitre. Elle avait déclaré n'avoir pas été complice de son mari, attendu que depuis sept ans elle ne vivait plus avec lui et avait obtenu des lettres du roi, avec mandement à son receveur de Chaumont de lui assigner sa dot, etc. Le chapitre de Langres prétend que ces lettres ont été obtenues d'une manière subreptice, car ladite dame aurait été la cause principale des crimes commis par son mari. En conséquence, le roi mande au bailli d'informer des faits de complicité. — « Datum.... sub sigillo Castelleti nostri Parisiensis, in absentia magni. — Per consilium laycorum Parisiis existens, Dyonisius. » (Simple queue.)

Original, Chapitre de Langres, G. 31, 1°, provisoire : *Chauffour*.

134. — 1369, 2 août, Rouen (an VI). — Mandement aux gens des Comptes à Paris. Le chapitre de Langres, à qui le roi a fait remise du quint denier à lui dû pour l'adjudication, au profit dudit chapitre, de la terre de Chauffour, a entendu dire que le roi avait assigné, sur les deniers communs du royaume, les gages des gens des requêtes de l'hôtel et de certains autres officiers; il craint que la Cour ne diffère, pour cette cause, d'expédier et de vérifier ces lettres. Le roi ordonne d'y procéder sans retard. — « Par le Roy, Tourneur. » Jadis scellées du grand sceau.

Vidimus du garde du scel de la prévôté de Paris, du 17 octobre 1369 (Chapitre de Langres, G. 31, 1°, provisoire : *Chauffour*).

135. — 1369, 8 août, Rouen (an VI). — Lettres, en forme d'ordonnance, qui établissent diverses aides destinées à payer les frais de la flotte et des troupes de terre équipées par le roi contre Édouard d'Angleterre.

Vidimus de septembre 1369 (Chapitre de Langres, G. 104, 4°, provisoire : *gens de guerre*). — Catal. Delisle, n° 562.

136. — 1369, 29 octobre, Paris (an VI). — Mandement au receveur de Chaumont de ne pas inquiéter le chapitre de Langres à propos de 200 livrées de terre à tournois qu'il a été autorisé à acquérir et qu'il a employées en acquisitions, « eschas et restitutions », à Chauffour et ailleurs, mais l'estimation devra en être faite. — « Par le Roy, à vostre relacion, J. de Luz. »

Transcrites dans la prisée qui fut faite le 2 septembre 1370 (Chapitre de Langres, G. 61, provisoire : *Menouveaux*, droits seigneuriaux.)

137. — 1369, 31 décembre, Paris (an VI). — Mandement aux maîtres des eaux et forêts, leur ordonnant qu'après enquête en bonne et due forme ils laissent jouir les religieux de Saint-Jean de Jérusalem de leurs droits d'usage et de pâturage des porcs dans la forêt de Vassy, pour leur maison du Donjon-lez-Vassy, si ce droit est reconnu comme bien fondé. — « Es requestes de l'ostel, Hennequin. »

Vidimus de Charles V, dans ses lettres confirmatives de décembre 1370, ci-après. (Commanderie de Thors et Corgebin, liasse 11 : *Vassy*.)

138. — 1370, 22 août, au Bois de Vincennes (an VII). — Man-

dement au bailli de Chaumont de faire faire guet et garde jour et nuit dans la forteresse de l'abbaye de Saint-Urbain, et non ailleurs, par les hommes et sujets desdits religieux, « afin que les bonnes gens du pays se y puissent retraire quant besoing sera ». — La requête présentée au roi par les religieux portait « qu'il ont deux fors tours ou corps de leur esglise, lesquelles il ont do.... à present, sanz ce que les ennemis, genz de compaigne ne autres y puissent avoir meffait en aucune manière, combien que par plusieurs les aient assailliz et fait leur pouoir de leur meffaire, et que de nouvel vous, baillif de Chaumont, qui de par nous estes commissaire avec Guillaume de Angoulevent, chevalier, sur les réparacions et démolicions des forteresses de nostre royaume, qui tenir ou non tenir se pourront, avez contraint yceulx à fortiffier et emparer tout le corps de leur dicte église, et, de vostre commandement, l'ont par tele manière fortiffiée et emparée que dès maintenant est tenable.... able en.... tours dessus dictes contre tout homme, mais que en ycelle soit fait guet.... lequel ilz ne puoent bonnement d'eulx ne de.... de leur abbaye, qui y sont en trop petite quantité pour ce faire convenablement, ne autrement bonnement, se par nous ne sont pourveuz de remède.... ». — « Par le Roy, en ses Requestes, De Beaune. » A côté : « F. de Metis ».

Original, endommagé par la moisissure et aussi coupé sur les côtés (Saint-Urbain, 1re liasse, 1re partie). — Le cartulaire du XVIIIe siècle (tome IV), qui existe dans les mêmes archives, ne peut servir à combler ces lacunes, qui existaient déjà lors de sa confection.

139. — **1370**, décembre, Paris (an VII). — Lettres confirmatives de droits des religieux de Saint-Jean de Jérusalem en la forêt de Vassy. (Cf. n° 137 ci-dessus.) — « Par le Roy, à la relation du conseil, J. de Coiffy. »

Original, Commanderie de Thors et Corgebin, liasse 11 : *Vassy.*

140. — **1372**, mai, Paris (an IX). — Amortissement en faveur de Richard de Villiers, jusqu'à concurrence de 60 livres tournois de revenu, de ce qu'il affectera à des fondations pieuses, chapellenies, etc., pour l'âme de Jeanne Billote, sa première femme, et de Jeanne alors sa seconde femme. — « Per Regem,

in suis Requestis, J. de Coiffy. » Ont été enregistrées en la Chambre des comptes, au registre des chartes, fol. 99, le 8 juin 1372.

Rapportées dans les lettres d'amortissement de janvier 1379 (n. st.), ci-après.

141. — 1373, 18 mai, au Bois de Vincennes (an X). — Mandement au receveur de Sens, à Jean de Savigny et à Henri Le Compasseur, bourgeois de Sens (ce dernier prévôt), de contraindre toutes personnes ecclésiastiques et non nobles à payer la finance pour leurs acquisitions faites de nobles ou autrement dans les fiefs et arrière-fiefs du roi depuis quarante ans, et aussi ceux qui se sont fait anoblir depuis cette époque, sauf pour les acquêts au sujet desquels les ecclésiastiques auraient obtenu des lettres d'amortissement.

Transcrites dans les lettres de mars et juin 1375, ci-après.

142. — 1373, 26 novembre, château du Louvre (an X). — Mandement aux gens des Comptes à Paris, et aux commissaires députés ou à députer pour lever les finances des acquêts faits dans le royaume. Ce mandement est délivré à la requête des religieux de Septfontaines, qui avaient acquis ou reçu en don divers biens, notamment une maison à Chaumont, et « une place à Montesclaire, laquelle ils entendent à édiffier pour y avoir leur refuge.... tout mouvant de franc aleuf.... »; en raison de quoi les gens du roi leur réclamaient 45 livres tournois ou environ, lesdits acquêts n'ayant pas été visés par la Chambre des comptes. Lesdits religieux objectaient la pauvreté et le dénuement que leur avaient causés les guerres, à tel point que « à peine puent-il avoir sustentacion pour quatre religieux, qu'il y a à présent, dont il souloit avoir XXVI et plus.... » Le roi a ordonné que « des acquez au dessouz de douze solz tournois (de revenu) l'on ne paieroit aucune finance ». S'il en est dû par lesdits religieux pour des acquisitions plus importantes, il leur sera accordé souffrance jusqu'à Pâques prochain. — « Par le Roy, en ses Requestes, R. Lefèvre. »

Vidimus de Hugues Aubriot, garde de la prévôté de Paris, du 30 novembre 1373 (Septfontaines, 5e liasse, 7e partie).

143. — 1374 (n. st.), mars, au Bois de Vincennes (an X). — Amortissement des revenus acquis par le chapitre de Langres depuis quarante ans. — Enregistré à la Chambre des comptes le 12 juin 1374.

Original, Chapitre de Langres, G. 4, provisoire. — Grand sceau, cire verte.

144. — 1375 (n. st.), 4 février, en son château de Melun (an XI). — Charles V rappelle que sa chère parente Marguerite, comtesse de Flandre et d'Artois, dame de Salins, avait donné aux chanoines de Langres, pour leur usage, dix charges de sel (*sarcinatas*) à prendre chaque année dans ce qui lui appartenait des salines de Salins, à la condition d'une messe annuelle, sa vie durant. Sur la demande de ladite comtesse, le roi accorde le libre transport de ce sel du lieu de Salins jusqu'à la ville de Langres et l'exemption de tout droit de gabelle, pourvu qu'il ne soit vendu ni livré à qui que ce soit, mais employé à l'usage dudit chapitre. — « Per Regem, J. Tabari. »

Original, G. 4, n° 3 (partie de grand sceau, cire verte).

145. — 1375 (n. st.), mars, Paris (an XI). — Amortissement de biens acquis depuis quarante ans par les curé, chapelains et marguilliers de l'église de Saint-Martin de Langres. — Sur le repli : « Per Consilium existens in Camera Compotorum, G. Montyon. » — « Expedita per Cameram, mediantibus LXXI libris turonensibus solutis Johanni Amyoti, solut[ori] operum pro financia, prout in registro die XXIII marcii MCCCLXXIIII, A. Reymondeti. » — « Collatio fit cum litteris originalibus suprascriptis per me, G. Montyon. Contentor. »

Original, Saint-Martin de Langres, travée 11.

146. — 1375 (n. st.), mars, Paris (an XI). — Amortissement de biens donnés à la chapelle Saint-Vincent et Sainte-Catherine en l'église Saint-Pierre de Langres, environ quarante ans auparavant. — Sur le repli : « Per Consilium existens in Camera Compotorum, Montyon. » (Expédié le 12 avril 1375.)

Original, Saint-Pierre de Langres. — Beau grand sceau de cire verte, lacs de soie rouges et verts.

147. — 1375 (n. st.), mars, Paris (an XI). — Amortissement pour la chapelle Notre-Dame en l'église Saint-Pierre de Langres.

Original, Saint-Pierre de Langres, liasse 31 : chapelle Notre-Dame.

148. — 1375, juin, Paris (an XII). — Amortissement de biens acquis à titre onéreux ou gratuit par l'église Saint-Pierre de Langres depuis quarante ans.

Original, Saint-Pierre de Langres, liasse 28. — Lacs de soie rouges et verts, fixés par côté.

149. — 1376, 10 mai, château du Bois de Vincennes (an XIII). — Amortissement, à la demande de Jean de Vergy, sire de Fouvent, de 50 livrées de terre en revenu, au finage de Noyers-en-Bassigny, données par lui au chapitre de Langres pour une fondation religieuse. — « Per Regem, J. de Remis. »

Original, Chapitre de Langres, G. 4, provisoire. — Grand sceau de cire verte, lacs de soie rouges et verts.

150. — 1376, mai, Paris (an XIII). — Amortissement de dix livres cinq sous de rente assis par le chapitre de Langres sur une maison située en cette ville, en la rue Saint-Gengoul, pour l'anniversaire fondé par feu Étienne Gosselin, prébendier.

Original, Chapitre de Langres, G. 4, provisoire. — Lacs de soie rouges et verts.

151. — 1376, juillet, Paris. — Amortissement des revenus donnés à l'autel du Crucifix-Bas, en l'église paroissiale de Saint-Pierre de Langres, par les héritiers de Thibaud de Varennes, habitant de Langres, et par Bonnette, sa veuve, et assis sur des maisons situées rue des Porcs, rue du Marché (près de la porte du Marché), en deçà du pont de Hûmes, rue du Château, rue de la Tournelle, à charge de quatre messes par an.

Original, paroisse Saint-Pierre de Langres, liasse 8.

152. — 1378, 1er mai, Paris (an XV). — Lettres de sauvegarde pour l'abbaye de Longuay. — Sur le repli : « Per vos, De Luz. »

Original, Longuay, 1re liasse, 2e partie.

153. — 1378, septembre, Paris (an XV). — Amortissement accordé à maître Guibert de Celsoy, médecin du roi, de ce qu'il pourra employer en œuvres pies jusqu'à concurrence de

30 livres tournois de revenu, et ce en reconnaissance des services que le roi en a reçus et de ceux qu'il en reçoit journellement. — « Per Regem, Tourneur. » — « Expedita per Cameram Computorum Par[isius] sine financia, ex deliberatione Dominorum, VI die novembris anno MCCCLXXVIII°, Petrus de Castro. »

Original, fabrique de Montlandon, chapelle Saint-Nicolas. — Beau grand sceau de cire verte.

154. — 1379 (n. st.), janvier, Paris (an XV). — Amortissement de cent livres de rente données par Richard de Villiers pour la fondation d'une chapelle en l'église Saint-Pierre de Langres. — « Per gentes Compotorum, Johannes. »

Original, Saint-Pierre de Langres, liasse 30 : chapelle Saint-Jean-Baptiste.

(A suivre.)

LA

BIBLIOTHÈQUE DU CONNÉTABLE D'ALBRET

A SULLY-SUR-LOIRE

(1409)

Charles d'Albret, connétable de France, avait réuni quelques manuscrits dont la liste n'a jamais été publiée; M. Léopold Delisle en a seulement signalé l'existence dans le *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale* [1].

Cette bibliothèque, peu nombreuse, offre cependant quelque intérêt. Elle indique le goût et les préférences d'un personnage qui a joué dans l'histoire un rôle militaire et qui n'a jamais passé pour un protecteur des lettres et des arts. Elle devait contenir des livres remarquables au point de vue de la calligraphie et aussi de la miniature, si l'on en juge par les deux spécimens que nous en avons retrouvés à la bibliothèque de l'Arsenal et dont l'origine est évidente.

Item c'ensuit la librairie.

Et premièrement une Bible en françois, couverte de vermeil, fermant à deux fermois d'argent, ystoriée [2].

1. T. II, p. 335; et d'après lui par Gottlieb, *Ueber mittelalterliche Bibliotheken* (Leipzig, 1890, in-8), p. 146.

2. Cet exemplaire de la « Bible hystoriaux » de Guyart des Moulins est aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 5059. C'est un beau volume en parchemin de cinq cent six feuillets et orné de cent soixante-seize miniatures, transcrit à Paris par Jean de Papeleu, clerc, en 1317. Il a appartenu ensuite à César d'Estrées (qui y a fait mettre une reliure neuve) et à de Paulmy, mais la provenance la plus intéressante est signalée au f° 421 v° par ces mots : « Ceste Bible est à Charles seigneur de Lebret, conte de Dreux et de Gaure

Item ung romans en lettre de court, covert de veloux noir à deux fermois d'argent dorez, enmaillez ès armes de Lebret et de Suli, parlant du Pèlerinaige de vie de Ihesucrist et de l'ame[1].

Item ung autre romans, covert de noir, à deux fermaux de leton, en lettre de court, encommançant « Jadix ot ung empereur à Rome qui ot nom Duodecianus[2] ».

Item ung autre romant en lettre de forme, covert de vermeil, commançant « Ou temps de may que tuit li oisillon », et finissant « que y prandront example[3] ».

Item ung autre romans en lettre de court, covert de vermeil, ferré de cloux de leton, contenant la Vision de Cristine[4].

Item ung autre romans en lettre de forme, covert de blanc, à deux fermans de leton, contenant les Faiz des Romains[5].

Item le Romant de la Rose[6], covert de noir, à deux fermans de leton.

Item ung romans de balades et vireloiz notez en françois, covert de vermeil.

Item ung autre romans en lettre de forme, covert de vermeil, à deux fermans de leton, appellé le Romant de Rout[7].

Item ung autre romans, covert de vermeil, à deux fermans de leton, parlant de Renoart au tiné[8].

Item ung autre romans, covert de vermeil, fermans à deux fermaux de leton, qui parle du Pèlerin.

et captal de Buch ». Ce manuscrit a été décrit par Samuel Berger, *La Bible française au moyen âge* (Paris, 1884, in-8), p. 367; et par Henri Martin dans le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal*, tome V, p. 30.

1. Ouvrage bien connu du poète Guillaume de Deguilleville, cistercien, prieur de l'abbaye de Chaalis (voir Goujet et La Croix du Maine).

2. Il s'agit du « Roman des sept sages de Rome » dont il existe de nombreux manuscrits.

3. Nous n'avons pu parvenir à identifier cet ouvrage.

4. Ouvrage de Christine de Pisan, en prose, écrit en 1405, où elle raconte sa vie. C'était donc en 1409 une véritable nouveauté.

5. Sur les « Faiz des Romains », voir une notice de Paul Meyer dans *Les premières compilations françaises d'histoire ancienne* (Paris, 1885, in-8; extr. de la *Romania*, t. XIV), p. 2 et suiv.

6. Ce manuscrit est le n° 3337 de la Bibliothèque de l'Arsenal; l'inscription qu'on y lit : « L'an mil CCCIIII[xx] dis
Fu ce rommans icy escrips
A Suly le Chastel sur Loire, »
prouve surabondamment qu'il a été écrit par ordre de Charles d'Albret dans le lieu même où se trouvait sa bibliothèque et quelques années seulement avant l'époque où en fut rédigé l'inventaire.

7. Ou Histoire des ducs de Normandie, par Rob. Wace, écrite en 1160; l'analyse en a été donnée dans l'*Histoire littéraire*, XIII, p. 524-528.

8. Voir dans l'*Histoire littéraire*, XXII, p. 529-538, une analyse du roman

Item ung psautier, à deux fermois d'argent, aux armes de Suli [1], de Craon [2] et de La Trémoille [3], en volume de heures contenant plusieurs suffraigez [4].

L'inventaire a été rédigé par Simon Dupont, notaire à Sully, qui a signé ; il faut y joindre aussi :

Ung grant breviere, covert de vert, à l'usaige de Rome, fermant à deux fermois d'argent émuaillé ès armes du lion,

qui se trouve indiqué au milieu des meubles, sans doute parce que, vu son usage quotidien, il n'avait pas sa place marquée dans la « librairie ».

Le tout avait été trouvé et inventorié « en l'ostel Dieu de Sully, le XIXe jour de décembre mil IIJI^c et neuf » [5].

HENRI STEIN.

de *Renoart au Tinel*, qui est une continuation du roman de Guillaume d'Orange ou au court nez.

1. D'azur semé de cinq molettes d'or, au lion du même brochant sur le tout.

2. Losangé d'or et de gueules.

3. D'or au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur, becquées et membrées de gueules.

4. On appelle « suffrages » certaines commémorations dans le bréviaire qui se disent à la fin de laudes et de vespres en certains jours de l'année (*Dictionnaire de l'Académie française*, édition originale).

5. *Bibliothèque nationale*, ms. français 2903, f° 34.

DOCUMENTS RELATIFS A LA NOUVELLE ÉDITION

DE LA

« GALLIA CHRISTIANA »

Par les frères de Sainte-Marthe

C'est à Jean Chenu, jurisconsulte berrichon, avocat en Parlement, que l'on doit la première idée d'une « Gaule chrestienne [1] », publiée en 1621 (in-4 de 757 p.); et à Claude Robert, prêtre champenois, vicaire général du diocèse de Chalon-sur-Saône [2], qu'est dû un autre ouvrage de même nature mais néanmoins très différent [3], paru en 1626 (in-folio de 781 p.).

Vingt ans plus tard, on songea à reprendre ces travaux sur de nouvelles bases, en les développant; les matériaux laissés par Claude Robert furent communiqués aux frères de Sainte-Marthe par le conseiller de La Mare, et ceux-ci furent officiellement chargés par l'Assemblée générale du clergé de France de mener à bien cette publication considérable.

1. Voir Victor Fouque, *Du Gallia christiana et de ses auteurs, étude bibliographique* (Paris, 1857, in-8).

2. Voir E. Socard, *Notice historique sur Claude Robert, auteur de la Gallia christiana* (Troyes, 1857, in-8 de 14 p.), et *Biographie des personnages de Troyes et du département de l'Aube* (Troyes, 1882, in-12), p. 380. — Cf. Abel Jeandet, *Claude Robert, premier auteur de la Gallia christiana* (Troyes, 1857, in-8 de 16 p.).

3. En effet, Jean Chenu ne traite que des archevêchés et évêchés; les établissements religieux du diocèse de Bourges sont les seuls que cet auteur ait introduits dans son livre, voulant montrer sans doute par là l'intérêt qu'il y aurait à généraliser ce travail, tout en le déclarant au-dessus de ses seules forces. — Le volume de Claude Robert renferme beaucoup d'autres renseignements d'ordre ecclésiastique.

La mort des deux frères (jumeaux) Scévole et Louis, qui survint à bref délai, retarda peut-être la marche de l'entreprise, mais les trois enfants de Scévole, sans doute initiés déjà, reprirent l'affaire en main et surveillèrent avec zèle l'impression, qui dura cinq ans. Enfin, en 1656, furent publiés en même temps quatre volumes in-folio intitulés: *Gallia christiana; opus fratrum Gemellorum Scaevolae et Ludovici Sammarthanorum auctum, et primo in lucem editum a Petro Abelio et Nicolao Sammarthanis Scaevolae filiis, Ludovici nepotibus* (Lutetiae Parisiorum, apud Joannem Guignard Patrem, M DCLVI), et ainsi divisés : Tome Ier (Archevêchés); — II-III (Évêchés); — IV (Abbayes).

C'est à cette édition, où l'on prétendait relever de très nombreuses erreurs, et plus tard annulée complètement par une nouvelle *Gallia* définitive, dont le premier volume parut en 1716, que se réfèrent les documents (sauf un) publiés plus loin [1]; on en tirera quelques renseignements précis sur l'exécution et l'impression des quatre volumes préparés et terminés par les Sainte-Marthe de 1646 à 1656. Ce fut un événement dans le monde des érudits contemporains que leur apparition.

HENRI STEIN.

Extraits des procès-verbaux de l'Assemblée générale du clergé relatifs à l'impression de la « Gallia » (1646-1650).

Du lundy 8 janvier 1646. Monseigneur l'Archevesque de Tours, président.

Le sieur abbé de La Fueillade, promoteur, a dit que les sieurs de Sainte Marthe frères, personnages fort sçavans dans l'Antiquité, ont composé un ouvrage de considération contenant trois volumes, intitulé *Gallia Christiana*, dont ils ont présenté l'Épitre dédicatoire à la Compagnie, et qu'ayant fait desjà beaucoup de despense pour le faire imprimer et travaillé utilement pour le bien de la religion et particulièrement pour l'honneur de l'Église de France, faisans voir par des preuves authentiques la succession non interrompue de ses prélats depuis le temps des apostres jusques à présent, leur soing et leur zèle méritoit

1. Ces documents sont conservés aux *Archives nationales*, sous la cote G8 110.

qu'il pleust à la Compagnie leur témoigner la satisfaction qu'elle en a par quelque honeste reconnoissance. L'assemblée bien informée du mérite desdits sieurs de Sainte Marthe et des avantages qui peuvent revenir à l'Église de l'impression de leurs livres, a arresté qu'ils seront conviéz de le faire continuer incessament, et pour marque de son estime et les dédommager aucunement des frais de ladite impression, par délibération des Provinces a résolu qu'il leur sera fait un présent de six mil livres dont il leur sera donné ordonnance sur le receveur, la moitié payable présentement et l'autre moitié lorsque la susdite impression sera achevée, à la charge qu'en ce temps lesdits sieurs de Sainte Marthe remetteront entre les mains des Agens autant d'exemplaires de leur ouvrage qu'il y a de députez tant du premier que du second ordre dans la présente Assemblée, pour leur estre envoyé par lesdits agens affin que par ce moyen les Diocèses puissent jouir du fruict de leur travail.

Il est ordonné au sieur de La Morinière de payer aux sieurs de Sainte Marthe frères la somme de six mil livres dont il a pleu à l'Assemblée les gratifier pour les causes contenues en la délibération du lundy 8 de ce mois, sçavoir contant la somme de trois mil livres et les autres trois mil livres restant lorsque leur œuvre intitulé *Gallia Christiana* sera achevé d'imprimer et qu'ils en auront fourny et délivré des exemplaires entre les mains des Agens Généraux du Clergé pour estre distribuez à tous les seigneurs députéz de l'un et l'autre ordre de la présente Assemblée, et rapportant la présente et quittence desdits sieurs de Sainte Marthe, ladite somme de six mil livres sera passée et allouée en la despense de vos comtes sans difficulté. Fait en l'Assemblée générale de France à Paris, ce 10e jour de janvier 1646. Signé : VICTOR, archevesque de Tours, président. — Par nosseigneurs de l'Assemblée, signé : HUGUES et TALON, secrétaire.

Du vendredy 16 septembre [1650], à huict heures du matin. Monseigneur l'Archevesque de Rheims, président.

Monseigneur l'Archevesque d'Ambrun a dit que Messieurs de Sainte Marthe leur avoient mis entre les mains le traicté qu'ils avoient faict avec quatre libraires pour l'impression du livre intitulé *Nova Gallia Christiana*, que par ledit traicté ils promettoient achepter desdits libraires soixante exemplaires pour estre donnéz à Messieurs du Clergé conformément à la délibération de l'Assemblée générale du Clergé de l'an 1646, et consentoient que les libraires en receussent le prix par les mains du receveur général, en déduction de la somme de trois mil livres qui leur restoit à payer de celle de six mil livres qui leur avoit esté accordée par l'Assemblée dernière, le surplus de laquelle somme de trois mil livres (lesdits soixante exemplaires payéz) ils supplioient la Compagnie leur faire payer. Sur quoy la Compagnie estant entrée en délibération, a aggréé et unanimement approuvé le contract desdits

sieurs de Sainte-Marthe avec lesdits libraires, et en considération des frais extraordinaires qu'ils ont souffert depuis la dernière Assemblée, la Compagnie a réduit le nombre de 60 exemplaires qu'ils estoient obligéz de fournir à 40 reliéz en veau pour estre iceux distribuéz aux députéz de la présente assemblée et les a deschargéz de fournir le surplus; a ordonné au sieur de Menevilette, commis à la recepte générale, de leur payer les trois mil livres restans de la somme de six mil livres à eux accordée en l'Assemblée dernière incontinant après que lesdits 40 exemplaires luy auront esté mis entre les mains et non autrement : sur laquelle somme de trois mil livres sera par eux déduit ce qui aura esté payé auxdits libraires pour lesdits 40 exemplaires, et a esté enjoinct audit sieur de Menevilette de faire tenir ung desdits exemplaires à chacun desdits sieurs députéz de la présente Assemblée à mesure qu'ils luy seront fournis, et à Messieurs les Agens de veiller à ce que le tout soit bien exécuté. — Signé : M. TUBEUF, secrétaire de l'Assemblée.

Marché fait pour l'impression de la « Gallia christiana » par les frères de Sainte-Marthe (13 septembre 1650).

Par devant les notaires garde nottes du Roy nostre Sire en son Châtelet de Paris soubzsignez, furent présens en leurs personnes Louis de Saincte Marthe, conseiller et historiographe ordinaire du Roy, Pierre Sévole de Saincte Marthe, et Nicolas-Charles de Saincte Marthe, frères, enffans de deffunt Sévolle de Saincte Marthe, vivant aussy escuier et historiographe ordinaire du Roy, demeurans rue de Sorbonne, d'une part, et Gervais Alliot, Edme Pepingué, Jean Guignard et Henry Legras, marchans libraires à Paris et tenans leurs bouticques au pallais, d'autre part, lesquelles partyes ont faict et accordé les conventions qui ensuivent, c'est assavoir que lesdictz sieurs de Saincte Marthe promettent et s'obligent de fournir ausdictz Alliot, Pépingué, Guignard et Legras, la coppie de l'ouvrage intitullé *Nova Gallia Christiana* dans le jour de Noël prochain ou plustost si faire ce peult, pour estre commancé à imprimer huict jours après que ladicte coppie aura esté fournie ; le livre cy-dessus sera imprimé en trois tomes in-folio qui comprendront sept cent feuilles ou environ, plus ou moins, la première partie traictant des archevesques, la seconde des évesques, et la troisiesme des abbéz et chefz d'ordres et autres adittions et augmentations amples faictes par lesdictz sieurs de Saincte Marthe depuis la dernière impression faicte en l'an mil six cens vingt six, lequel livre lesditz Alliot, Pépingué, Guignard et Legras promettent et s'obligent sollidairement d'imprimer à leurs frais et despens, à commancer dudit jour de Noël prochain ou plus tost, et de le rendre parachevé, faict et parfaict dans dix huict mois à compter dudit jour de Noël, avec tout l'ornement qu'il

se pourra et qu'il mérite selon le modèle de la susdicte impression de l'année mil six cens vingt six, et à cest effet de fournir de bons carractères de nouvelles fontes neufves de Saint-Augustin, de lettres italliques et petites capitalles, de belles vignettes, lettres majusculles et de fleurons de bon ancre, bon papier et fin; comme aussy de fournir de bon et inteligent correcteur et compositeur, et de faire réimprimer sy besoin est jusques au nombre de huict feuilles au plus. Seront tenus lesdictz Alliot, Pépingué, Guignard et Legras d'envoyer au logis desdictz sieurs de Saincte Marthe touttes les tierces des espreuves de chaque feuilles qui seront paraphées de l'un desdictz sieurs de Saincte Marthe pour la seuretté de la correction, lesquelles espreuves seront représentées par lesditz libraires à la fin de l'impression de chaque vollumes pour voir sy les faultes qui se pourront estre glisséz procceddеront du fait desdictz sieurs de Saincte Marthe ou desdictz libraires, lesquelz libraires seront tenus, au cas que lesdictes faultes proceddent de leur faict, de refaire les feuilles dans lesquelles se trouveront lesdictes faultes, et en outre promettent sollidairement lesdictz libraires de faire graver une planche en taille douce d'une table géographique des diocezes et principales abbaies de France. Ledit livre estant parachevé, s'obligent lesdictz sieurs de Saincte Marthe de prendre et achepter desdictz libraires la quantité de soixante exemplaires reliéz, à un escu de meilleur marché que ceux qui vendront à leurs bouticques, lequel achapt sera fait par lesdictz sieurs de Saincte Marthe pour par eux satisfaire aux clauses et charges de la délibération contenüe au procès-verbal de Nosseigneurs de l'Assemblée générale du clergé de France tenüe à Paris en l'année mil six cens quarente six; les deniers à quoy monteront les dictz soixante exemplaires reliéz lesdictz sieurs de Saincte Marthe consentent que lesdictz libraires les reçoivent par les mains du sieur receveur général du clergé de France sur la somme de trois mil livres tournoiz restante de plus grande somme qui leur a esté octroyée par nosdictz seigneurs du Clergé; ce que lesdictz libraires ont accepté : ausquelz libraires lesdictz sieurs de Saincte Marthe s'obligent de fournir, aussy tost ledict ouvrage parachevé aux frais et despens desdictz sieurs de Saincte Marthe, le previllége de Sa Majesté pour vendre par eux ledict livre, et ce pour tel temps qu'ilz pourront l'obtenir; car ainsy a esté acordé. Et pour l'exécution des présentes lesdictes partyes ont esleus leurs domicilles irrévocables, sçavoir lesdictz sieurs de Saincte Marthe en la maison où ilz sont demeurantz devant déclarée, et lesdictz Alliot, Pépingué, Guignard et Legras en la maison d'icelluy Legras, scize à Paris, rue de la Calende, parroisse Sainct-Germain le Viel, ausquelz lieux, etc., nonobstant, etc., promettans et obligeans chacun en droict soy selon et ainsy que dessus est dict, renonceans, etc. Faict et passé à Paris, ès estudes des notaires soubzsignéz, l'an mil six cens cinquante, le treizeiesme jour de septembre après midy, et ont lesdictes

partyes signé la minutte des présentes avecq lesdictz notaires soubzsignéz qui est demeurée pardevers et en la pocession de Ricordeau, l'un d'iceulx notaires soubzsignéz. (Signé :) LEVESQUE. — RICORDEAU.

Certificat du prix de revient des exemplaires de la nouvelle édition de la « Gallia » (15 juillet 1656).

Noubs soubsignés Jean Guignat et Marguerite Le Blont, vefve de Gervais Alliot, certifions que quatre vingt exemplaires de *Gallia Christiana* de Mess. de Sainte-Marthe reliéz en quatre volumes, que nous avons imprimé, reviennent à la somme de quatre mil livres, qui est à raison de cinquante livres chaque exemplaire.

Faict à Paris, le quinziesme juillet mil six cens cinquante six.

(Signé :) MARGUERITTE LE BLON. — J. GUIGNARD.

Requête des trois frères de Sainte-Marthe à « Nosseigneurs de l'Assemblée générale du Clergé de France[1] » (1656).

L'an 1646, il plut à Nosseigneurs de l'Assemblée du Clergé de donner la commission aux sieurs de Sainte Marthe frères, Historiographes du Roy, de travailler à l'Histoire generale des Eglises et dioceses de France ; mais l'un d'eux estant mort l'an 1650, et son frere jumeau estant tombé dans une extrême vieillesse et decedé à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, les Sieurs de Sainte Marthe freres, leurs enfans et neveux, suivant l'agréement de l'Assemblée de l'an 1650, continuerent tousjours avec soin et diligence ce travail, tant par la recherche de plusieurs memoires, titres, manuscrits et autres pieces curieuses pour cette Histoire Ecclesiastique, que pour l'impression penible qui a duré l'espace de cinq ans, achevée en Quatre Volumes in-folio, contenans de 4000 mille (*sic*) pages. Le premier traittant des Archevesques, le second et troisième des Evesques, et le quatrieme de la Fondation des Abbayes, et Catalogues des Abbes.

Lesdits Sieurs de Sainte Marthe receurent en l'année 1646 une Ordonnance de 6000 mil (*sic*) livres, dont moitié leur fut payée comptant, pour les dedomager aucunement des frais (comme porte la deliberation des Provinces du 8 janvier contenuë au Procez verbal de l'Assemblée) et l'autre moitié payable lors que la susdite impression seroit achevée, à la charge de remettre autant d'exemplaires de leur œuvre, qu'il y avoit de Deputez tant du premier que du second Ordre de ladite Assemblée. Ce qui fut depuis reduit au nombre de 40 Exemplaires reliez par l'Assemblée de l'an 1650, auquel temps lesdis de Sainte-Marthe commencerent à faire imprimer leur Ouvrage, qu'ils ont enfin achevé avec

1. On reproduit ici textuellement un factum imprimé.



une assiduité grande, et une despence extraordinaire qui se monte aux sommes suivantes.

Ils ont deboursé 4000 mil livres, pour l'achapt de 80 Exemplaires dudit ouvrage relié en veau marché, sçavoir 65 Exemplaires pour le present destiné à Nosseigneurs de l'Assemblée du Clergé de France, de l'an 1656, et quinze autres au moins pour faire present à diverses personnes doctes du Royaume, qui ont beaucoup contribué de leurs memoires, à raison de 50 livres pour chacun exemplaire, cy 4 mil livres.

Plus ils ont despensé la somme de cinq mil livres au moins, pour l'entretien, nourriture et gages d'un Escrivain, qu'ils ont eu incessament dans leur cabinet l'espace de douze années, pour transcrire et mettre au net par trois fois cet Ouvrage, et une infinité de titres et manuscrits, cy . . . . 5 mil livres.

Plus ils ont fait d'autres fraiz de voyages en plusieurs Provinces, Abbayes, Monasteres, et autres lieux, pour y feuilleter les Cartulaires, recouvrer les titres et memoires : comme aussi pour avoir acheté plusieurs livres tant imprimez que manuscrits, pour servir audit Ouvrage; pour le port des paquets receus de divers endroits du Royaume et pays estrangers, qui se montent à plus de deux mil livres, cy 2 mil livres.

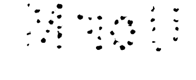
Somme toute de la despense : unze mil livres.

Sur laquelle ils ont receu 3 mil livres, reste huict mil livres avancés, dont ils ne demandent point le remboursement, mais qu'il plaise à Nosseigneurs de leur accorder une pension de quinze cent livres, tant pour les dedomager desdites 8 mil livres, que pour la reconnaissance qu'ils esperent, et pour contribuer aux frais de la continuation dudit Ouvrage, entrepris par l'ordre de toute l'Église Gallicane.

Obligation du père Denis de Sainte-Marthe et de frère Simon Bougis, supérieur de la Congrégation de Saint-Maur, pour faire travailler à une nouvelle refonte de la « Gallia christiana » (20 juin 1710).

Nous frère Simon Bougis, humble suppérieur général de la Congrégation de Saint-Maur, promettons du consentement de nos Pères assistans qu'en considération de l'honneur que nosseigneurs de l'Assemblée du Clergé de cette année 1710 ont fait à Dom Denys de Sainte-Marthe, religieux de notre Congrégation, de le choisir pour travailler à une nouvelle *Gaule Chrestienne*, et de luy accorder une gratification de quatre mille livres, nous aurons soin de faire achever cet ouvrage si ledit Dom Denys de Sainte-Marthe meurt ou devient hors d'état de le finir. En foy de quoy nous avons signé. Fait en l'abbaye de Saint-Germain des Préz, le 20 juin mil sept cent dix.

(Signé :) F. SIMON BOUGIS. — F. CHARLES DE LHOSTALLERIE. — F. DENYS DE SAINTE MARTHE.



LE

DOSSIER DE L'ÉVANGÉLIAIRE SLAVE

A LA BIBLIOTHÈQUE DE REIMS

AVANT-PROPOS

Les événements contemporains donnent un renouveau de célébrité au manuscrit de la bibliothèque de Reims connu sous le nom d'*Évangéliaire slave* ou de *Texte du Sacre*. Il vient d'être encore tout récemment (19 septembre 1901) présenté à l'attention de l'empereur et de l'impératrice de Russie dans leur réception à l'hôtel de ville de Reims. Les historiens ont donc à s'en occuper, tout autant que les paléographes et les bibliographes.

Aux uns et aux autres, M. Louis Leger a fourni en 1899 un instrument de travail dans la reproduction parfaite du texte et une étude documentaire suivie de la plus minutieuse bibliographie [1]. Cette édition, que l'on peut croire définitive, a été examinée et approfondie par la critique dans le sens favorable qu'un labeur si désintéressé méritait [2]. L'auteur a eu cependant, de-

1. *L'Évangéliaire slavon de Reims dit Texte du sacre*. Édition fac-similé en héliogravure publiée sous les auspices de l'Académie nationale de Reims, précédée d'une introduction historique par Louis Leger (depuis membre de l'Institut). Reims, Michaud, et Prague, Fr. Rivnac, 1899, in-4 de 45 p. de texte et de 32 et 62 planches en héliogravure Dujardin.

2. Note et compte rendu sur la publication en héliogravure de l'Évangéliaire slave dans la *Revue critique d'histoire et de littérature*, 3 avril 1899, p. 276, et 27 novembre 1899, p. 431 à 433.

puis la publication, deux notes complémentaires et quelques nouveaux documents à y joindre [1].

Nous ne venons pas apporter un élément inconnu, mais quelques textes inédits, un ensemble de pièces retraçant dans le détail ce que l'on peut savoir de l'arrivée du manuscrit à Reims, des relations du cardinal de Lorraine avec le célèbre copiste Constantin Palæocappa, de l'emploi probable de l'Évangéliaire dans la cérémonie du sacre à cause de la richesse de sa couverture, enfin de l'examen qu'en ont fait plusieurs érudits à leur passage à Reims. D'autres mentions, extraites des catalogues, confirmeront ou rectifieront plusieurs points sur l'état d'un livre plus fameux que connu jusqu'ici.

Communiqué à M. Louis Leger pour son introduction, ce dossier a été mis à profit par lui et il nous en a témoigné une bienveillante gratitude. Ceux qui aiment à lire les pièces par le menu pourront encore glaner dans ces pages, transcrites sur les originaux, d'intéressants détails sur notre histoire littéraire et nos traditions nationales.

I.

Don du cardinal de Lorraine, 1574.

Sous l'année 1573, l'annaliste du chapitre de Reims, Pierre Cocquault, écrit cette mention sur les dons du cardinal de Lorraine à son église de Reims : « M. de Reims donna à l'église six grands tapis, ne retournoit à Reims qu'en rapportant quelque chose à son église [2]. » Aucun renseignement analogue sous l'année 1574. Pas de mention du don de l'Évangéliaire slave dans cet ouvrage, ni dans une autre énumération des dons du cardinal de Lorraine dressée par D. Marlot [3]. Il n'en est pas

1. *Notes complémentaires sur le texte du sacre (Évangéliaire slave)*, communication à l'Académie de Reims, publiée dans les *Travaux* de cette société en 1900, t. CVII, p. 167 à 181. — *Nouveaux documents concernant l'Évangéliaire slavon de Reims*, dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1901, p. 172 à 180.

2. *Table chronologique extraite sur l'Histoire de l'église, ville et province de Reims*, par feu M. Pierre Cocquault, 1650, in-4, p. 589.

3. *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, 1846, t. IV, p. 405-406. — Cf. t. III, p. 529.

question non plus dans le livre de Nicolas Boucher (*La conjonction des Lettres et armes des deux très illustres princes lorrains*, 1579, pet. in-4).

La seule mention d'arrivée en 1574 de l'Évangéliaire slave se trouve donc dans l'Inventaire du trésor de la cathédrale, reproduit en 1669 d'après « d'anciens inventaires » remontant probablement au XVI[e] siècle. (PR. TARBÉ, *Trésors des églises de Reims*, 1843, p. 59.)

Quant à la trace du cardinal de Lorraine, immédiatement avant le don de l'Évangéliaire, il est difficile de la préciser, n'ayant point pour sa vie d'itinéraire complet. Il a pu rapporter le manuscrit d'Italie, lors du séjour de neuf mois qu'il fit à Rome en 1572, ou le recevoir dans la conduite qu'il fit jusqu'à la frontière au duc d'Anjou, élu roi de Pologne en 1573 [1]. — On constate, en tout cas, qu'il « était à Reims, où il se rendait tous les ans vers Pâques, quand il apprit la mort de Charles IX [2] » (30 mai 1574). — C'est peut-être dans sa ville épiscopale qu'il reçut directement de Constantinople l'Évangéliaire slave, en avril 1574, comme il y reçut, à n'en pas douter, tant de livres et de manuscrits dont il nous reste de riches épaves à la bibliothèque de la ville.

En somme, nul renseignement direct ne subsiste sur l'achat et le paiement de l'Évangéliaire slave, nous ne saurons vraisemblablement rien de plus que ceci : Le cardinal de Lorraine l'a donné à son église le samedi saint 10 avril 1574, l'année même de sa mort, qui survint à Avignon le 26 décembre 1574.

II.

Sacre de Henri III, 1575.

« L'archevesque lui fait faire le serment du Royaume en ceste matière, aiant les mains sur l'Évangile, lequel il baise après ladite promesse. »

Sacre de Louis XIII, 1610.

« Ledit cardinal luy présenta le serment du Royaume qu'il presta la main mise sur le texte de l'Évangile, qu'il baisa [3]. »

(Tous les autres comptes rendus de cette cérémonie sont identiques à peu près, et aucun ne mentionne l'Évangéliaire slave.)

1. « Ledit seigneur cardinal l'accompagna jusque sur les limites du Royaume.... puis de là estant de retour à la Cour à Saint Germain en Laye.... A Pasques, il fit un voyage à Rheims, suivant sa coustume.... » (*Conjonction des lettres et armes*, f° 85).

2. *Le Cardinal de Lorraine*, par J.-J. Guillemin, 1847, p. 469 à 472.

3. Même relation, voir dans l'*Histoire de Reims*, par D. Marlot, t. IV, p. 516, et le *Théâtre d'honneur*, 1643, p. 577.



Sacre de Louis XIV, 1654.

« A l'instant Mgr de Soissons présenta le Pontifical au Roy pour faire le serment du Royaume en ces termes, le Roy étant toujours assis et tenant les deux mains sur le livre des Évangiles ouvert, qu'il baisa à la fin : *Hæc populo Christiano....* »

(Même observation que ci-dessus.)

Sacre de Louis XV, 1722.

« Ordre que l'on a observé aud. sacre :

« L'archevêque alla au fauteuil du Roy, auquel il fit faire plusieurs serments marqués dans le cérémonial — l'archevêque ayant reçu les serments revint à son fauteuil. »

Sacre de Louis XVI, 1775.

« L'archevêque duc de Reims présenta au Roi le livre des saints Évangiles, sur lequel le Roi tenant ses mains, fit le serment du Royaume, de l'ordre du Saint-Esprit, de l'ordre de Saint-Louis, et celui de l'observation de l'Édit contre les duels [1]. »

Nota. — Toutes les mentions ci-dessus sont empruntées à des textes et à des relations manuscrites de la bibliothèque de Reims, sauf indications d'édition.

III.

Recueil des cérémonies extraordinaires faittes en l'église de Reims, 1606.

[Pas de mentions des sacres de Louis XIII et Louis XIV.]

« Cérémonies faittes dans l'église de Reims au sacre du Roy de France Louis 15e le 25 octobre 1722.

« Tous les préparatifs et les cérémonies faittes dans l'église de Reims pour le sacre de Louis 15e Roy de France sont contenues et destaillées dans des mémoires dressez par le sr. Millet, chanoine et sous-chantre de l'église de Reims, et déposez au chartrier du chapitre. C'est pourquoy elles ne seront point icy reportées. »

. . . .

[Le recueil s'arrête avant le sacre de Louis XVI.]

(Manuscrit in-fol. de la *Bibliothèque de l'Archevêché de Reims*, consulté le 6 décembre 1898.)

1. *Relation de la cérémonie du sacre et couronnement du Roi*, faite en l'église métropolitaine de Rheims, le dimanche 11e jour de juin 1775. In-4, p. 12.

1717. Le même manuscrit offre cette relation sur le passage du czar Pierre le Grand à Reims le 22 juin 1717 :

« Le czar, à son retour de la cour de France en ses États, passa par Reims le (*en blanc*) de l'année 1717.... Comme il ne passat que fort vite en chaise de poste, on ne put observer exactement ce qui avoit été prescrit.... Il alla tout droit à Saint-Remy pour y voir la sainte Ampoule, puis à Saint-Nicaise, d'où on croioit qu'il alloit continuer sa routte, mais il revint dans le carosse de Monsr l'archevêque en son palais et entra ensuitte dans l'église (métropolitaine) où il ne resta que très peu de tems. MM. les sénéchaux et plusieurs de MM. les chanoines l'y accompagnèrent, il rentra ensuitte au palais, où après avoir pris quelques rafraichissements, il partit pour aller à Aix-la-Chapelle.... »

(*Ibidem*. Bibl. de l'Archevêché.)

1717. Note consignée sur l'Évangéliaire slave, fol. 1 recto, par les soins du chapitre de Reims.

« Le vice-chancelier du czar qui avoit passé à Reims le 22e juin 1717, y passant le 27, fit lecture de la première partie de ce livre avec deux seigneurs qui étoient avec luy, très facilement : ils dirent que c'étoit leur langue naturelle et ne purent lire la seconde partie. »

(*Bibliothèque de Reims.*)

IV.

Lettre sur le trésor de Reims et notamment sur l'Évangéliaire slave, en date du 5 août 1659.

Cette lettre, provenant de Delamare et auparavant de Jacques Vignier, a été signalée par M. Louis Paris comme se trouvant à la Bibliothèque nationale, manuscrit français, ancien 10396[3] (actuellement 5990).

1897. Cette indication, donnée dans le *Cabinet historique*, t. II (1856), 2e partie, catalogue, page 300, n° 3520, n'a pu servir à retrouver la lettre à l'endroit indiqué. M. Omont, sollicité d'en faire la recherche, écrivait, à la date du 22 juillet 1897, que la lettre ne se trouvait ni dans le manuscrit cité, ni dans les manuscrits voisins de la même provenance. Il ajoutait qu' « il était à craindre que la lettre ait disparu du volume depuis le temps où la note relevée dans le *Cabinet historique* a été prise. » Aucune recherche n'a abouti depuis.

V.

Inventaires de la cathédrale de Reims (1669-1792).

1669. « Inventaire des reliquaires, chasses, images, joyeaux, calices, croix, vaisseaux d'or et d'argent, appartenant à l'église et fabrique de

Notre-Dame de Reims, fait et renouvellé et extraict sur les anciens inventaires desdites reliques et ornements . . . .

. . . .

« Item une tablette en deux fort antique dont les personnages sont faictz du boys de la vray croix et de la crèche nostre Seigneur. D'un costé, est représenté Nostre Seigneur et les Pelerins d'Emaus, et de l'autre une Vierge tenant le petit Jésus ; ladicte tablette est dans une custode d'argent doré, à laquelle est aussy une chesne d'argent doré (en marge : 3 marcs), le tout pesant cinq marcs une once et demy. Du don de monseigneur Charles, cardinal de Lorraine, archevesque de Reims, faict la veille de Pasques 1574 [1]. Elle provient du Trésor de Constantinople, suivant l'inscription grecque qui est gravée sur une lame d'argent, traduicte en latin, portant ces mots : *Michael Palæocappas* [2] *Regiam hanc sanctam Iconem post expugnationem Constantinopolis sub Martha monachus et ancilla Regina assumens nudam ob metum Turcarum, sic pro sua facultate concinnavit.* 1469 ✝, avec les armes de monsieur le cardinal de Lorraine d'un costé et une piramide entourée de lierre de l'autre, avec cette devise : *Te stante virebo.*

« Item un livre dans lequel sont escrits les Evangiles en langue grecque et siriacque, selon d'autres en sclavoniq, du don de mondict seigneur cardinal de Lorraine, faict la veille de Pasques 1574. Icelluy couvert d'argent doré d'un costé avec plusieurs pierres et cinq cristaux sous lesquelz sont plusieurs reliques, scavoir une croix du bois de la vray croix et des reliques de sainct Pierre et sainct Philippes, apotres, de sainct Silvestre, pape, de sainct Cyrille, de saincte Marthe, Saincte Marguerite, de l'espongne et de la ceinture de Notre-Seigneur ; aux quatre coings sont les figures d'argent emaillé de l'aigle, de l'homme, du lion et du bœuf, simbole des quatre evangelistes, ledict livre provient aussy du Tresor de Constantinople, et on tient venir de sainct Hierôme, et pèse six marcs six onces. »

. . . .

(*Bibliothèque de Reims*, cabinet des manuscrits, liasse Cathédrale, inventaire du trésor. — Document publié par Pr. Tarbé dans ses *Trésors des églises de Reims*, 1843, p. 59. Cf. *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Reims*, 1898, p. 239, n° 255).

1640. Dans sa description du trésor de Notre-Dame, vers 1640, D. Marlot signale : « Un livre d'évangiles escrit en lettres indiennes, fort estimé, et une ancienne tablette, laissée par le cardinal de Lorraine. » (*Histoire de la ville, cité et université de Reims*, t. III, p. 529.)

1. Le samedi saint, veille de Pâques, correspondait, en 1574, au 10 avril.

2. Constantin Palæocappa, copiste originaire de l'île de Crète, fut attaché au cardinal de Lorraine ; une lettre dédicatoire de lui se trouve en tête du manuscrit grec de la Bibliothèque de Reims, décrit dans le *Catalogue des manuscrits grecs ; Départements*, par Omont, n° 78, p. 56 (Lettre jointe).

1790. « Extrait de l'inventaire des meubles et effets de l'église métropolitaine de Reims, fait les deux, quatre, sept et huit janvier mil sept cent quatre-vingt-dix.

« Trésor :

. . . .

« Un texte d'Évangiles à deux caractères servant pour le sacre.

. . . .

« Duquel extrait nous soussignés sénéchaux et fabriciens de l'église métropolitaine de Reims, certifions conforme à l'inventaire des meubles et effets de ladite église, détaillé plus au long et déposé au greffe du Chapitre. Fait à Reims, le vingt-quatre février mil sept cent quatre-vingt-dix.

(*Signé* :) D'ARFEUILLE, *receveur*.
MIGEOT, *sénéchal*.
DELOCHE, *ancien sénéchal*.

« Par-devant nous officiers municipaux de la ville de Reims actuellement en exercice est comparu Monsieur l'abbé d'Arfeüille, chanoine de l'église de Reims et receveur de la fabrique de ladite église, lequel a déposé la présente déclaration des effets mobiliers de ladite fabrique, signée de Messieurs les sénéchaux du chapitre, laquelle il a affirmé véritable en son contenu et a signé avec nous le 27e février 1790. »

(*Signé* :) D'ARFEUILLE, NOUVELET, POLONCEAU.

(*Archives communales de Reims*, pièces non classées de la Révolution. — Document publié par Pr. Tarbé dans les *Trésors des églises de Reims*, 1843, p. 125.)

1792. « Cejourd'huy treize novembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an Ier de la République française, Nous, Louis-Félix Boisseau. . . .

. . . .

« Argent doré.

« Les couverts d'un livre d'évangiles en deux langues (3 marcs 7 onces 4 grains) . . . .

. . . .

« Et ne s'étant plus rien trouvé à reconnoitre ni à faire peser.... avons clos et arrêté le présent procès-verbal.... »

(*Signé* :) PRUNEAUX-FOREST, LEGOIX, NOEL, BOISSEAU.

(*Archives communales de Reims*, pièces non classées de la Révolution. — Document publié par Pr. Tarbé, *Trésors des églises de Reims*, 1843, p. 140.)

VI.

Dédicace au cardinal de Lorraine par Constantin Palæocappa [1].

Illustrissimo principi Carolo, Cardinali Lotharingo amplissimo Archiepiscopo ac Duci Remensi. S.

Mos est Persis, Illustrissime Princeps, et amplissime Cardinalis, Mœcenasque benignissime, qui etiamnum retinetur, ut venienti Regi in urbem singuli pro sua quisque, munus aliquod afferant, quo ejus benevolentiam conciliare student, suamque obedientiam testantur. Hunc autem morem Romani et Græci lubenter amplexi sunt, ut subjecti Principibus et dominis donum aliquod quotannis afferant. Videmus enim in multis Græciæ urbibus ad Domini Natalem famulos heris munera dare; nimirum id veluti ab ipsis Persarum Magis edocti, qui donis totius mundi Imperatorem affecerunt.

Ego vero unus ex tuo famulatu te munere eo colere decreveram quod tibi jucundum fore arbitrabar; sed in hoc tempus a magnitudine operis rejectus sum (id enim (non) nisi multis diebus expoliri potuit). At non ingratum tibi futurum quocunque tempore offeratur vel ex eo ipse auguror, quod pars sit libri illius, quem cum tibi superioribus annis obtulissem, eo maxime delectari mihi visus sis. Alia etiam mihi non minus justa et gravis causa fuit ad te afferendi hunc librum, quod nullum tibi munus convenientius esse judicarem. Nam quemadmodum in ea familia natus es, in qua principes multi viri floruerunt, qui pro Christiana religione vitam profuderunt, ita quæcunque Sanctorum patrum monimenta alicubi extant, nulli justius consecrari quam tibi possunt. Si igitur hæc Theodoriti Cyrensis, atque aliorum beatorum patrum scripta eo vultu acceperis, quo alia hujusce scriptoris monimenta, sublimi feriam sydera vertice, multoque alacrior ero ad alia hujus generis in ruderibus Græciæ conquirenda.

Dominum nostrum Jesum Christum precor, ut te nobis semper florentem reddat.

Tuæ Amplitudinis deditissimus
Constantinus PALÆOCAPPA [2].

(*Bibliothèque de Reims*, Mss. grecs, n° 78, E. 291/252. In folio, reliure en velours rouge, provenant de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, où il fut probablement offert en don par le cardinal de Lorraine.)

1. Lettre latine non datée en tête d'un manuscrit grec, *Collectanea theologica*. Cf. *Catalogue des manuscrits grecs*. Départements. Reims, p. 56-58. — Cf. Notice sur C. Palæocappa, par M. Omont, dans l'*Annuaire pour l'encouragement des études grecques*, 1886.

2. Nous ignorons les relations de descendance qui peuvent exister entre Michel et Constantin Palæocappa, mais le rapprochement est à signaler pour l'origine de la Tablette et de l'Évangéliaire.

VII.

Mémoire, observations sur le Livre d'Évangile qui est dans le trésor de Notre Dame de l'Église de Reims, 1726.

« Ce livre est in-4°, épais d'un pouce, relié en maroquin rouge, dont le couvert est garni d'un côté de grosses pierres précieuses. Il est en deux parties, et elles sont touttes deux de différents caractères. Les feuillets de ce livre sont écris en lettres étrangères et très anciennes, de manière que personne n'a pnt le lire, n'y dire en quelle langue il est écris, et il a toujours passé pour contenir l'Evangile.

« En effet, l'ambassadeur du Czar en France, passant à Reims le 18 juin 1726 pour aller aux eaux d'Aix, vint voir le trésor de l'église de Reims, avec son secrettaire, et firent la lecture de la première partie de ce livre fort facilement devant plusieurs de MM. les chanoines et chapelains de l'Église.

« Ils dirent que c'étoit des endroits de l'Évangile écris en langue esclavonique, et de la plus ancienne écriture qu'il y ut, et que c'étoit leur langue, et que ces morceaux détachés étoient en forme de martirologe.

« Ils dirent que le chiffre qui marque la 1re page de ce livre est en leur langue le nombre 19, et qu'ainsy il manque 18 pages au commencement de ce livre, que le titre qui est dans la 1re feuille de ce livre est du 5e chapitre de saint Matthieu.

« A l'égard de la seconde partie de ce livre qui est d'un autre caractère, ils n'en purent rien dire, mais ils dirent qu'ils croioient qu'elle étoit écrite en langue Illirique qui approche de l'esclavonne et que ce caractère est des plus anciens.

« Quelque tems après que cet ambassadeur fut sortit de l'église, MM. Le Jeune et Regnault, chanoines, qui avoient été presens à la lecture de ce livre, se transportèrent avec le livre à l'auberge du Moulinet où cet Embassadeur étoit descendu ; ils demandèrent à parler au secretaire. On les introduisit dans sa chambre, et il étoit absent. On leur montra un petit livre relié qui étoit sur sa table, ils l'ouvrirent, et remarquèrent que c'étoit un livre de prières, et dont le caractère étoit pareil à celui de la première partie du Livre de l'église de Reims qu'ils confrontèrent ensemble.

« M. Regnault, chanoine, y retourna après midi, et pria M. le secretaire de lui faire la lecture de la première page de ce livre et de lui dicter en françois, ce qu'il fit gracieusement, et M. Regnault écrivit, suivant qu'il me l'a donné ainsy (numéro page 19) :

« Le monde s'est étonné ; disant qui est celui à qui la mer, et les vents obéissent ? »

Du même mois, le 20 d'octobre.

La martirization de saint Nestore et Capeline; pour ces saints, l'Évangile est du 2 de ce mois.

« Du même mois, la souvenance (en marge au crayon, note moderne : *ou Mémoire*) de saint Cyriaque, Patriarche, et du saint Martir Zinobie, pour lequel l'Évangile est du mois de septembre troisième.

« Du mois de novembre premier.

« La souvenance de saints Cosme et Damien qui n'ont point pris d'argent, l'évangile est de saint Mathieu, 18e chapitre.

« Dans ce tems là Jésus-Christ ayant appellé ses disciples leur donna la puissance de chasser tous les mauvais esprits et de guérir tous les maux et maladies. »

Ce texte a déjà été publié dans la *Chronique de Champagne*, t. I, p. 44, mais avec quelques variantes d'orthographe.

(*Bibliothèque de Reims, Mss., feuillet détaché, livres liturgiques*, n° 49.)

VIII.

Copie d'une note du 18 juin 1726, contenue dans le manuscrit du chanoine de Notre-Dame Regnault (Charles-Drouin), relative à l'Évangéliaire russe.

« Le 18 du mois de juin 1726, le prince Courakin, moscovite de nation et ambassadeur de la Czarine alors régnante aupres du roy Louis quinze, passant par Reims, eût la curiosité de voir les ornements et trésor de l'église de Notre-Dame; l'ayant veü on lui montra un livre dudit trésor couvert d'or et remplis sur un de ses couverts d'émeraudes, agathes et saphirs, dans lequel etoit écrit sur parchemin en langue esclavone, qui est la langue des scavants et des lettrés de Moscovie, que ce prince lût avec plaisir et dit qu'il contenoit et parloit des passages de l'évangile avec des particularités du martirologe, que la moitié de ce livre étoit en langue esclavone et l'autre moitié en langue illyrique, que ce livre commençoit par la page dix-neuf, les dix-huit pages précédentes étant enlevé; le secrétaire de ce prince, natif de Moscou, parlant bien la langue françoise, me traduisit la première page de ce livre en langue françoise, et l'ayant écrit suivant qu'il me dictoit, je remis entre les mains de M. Lejeune, chanoine, la copie que j'avois écrit pour rester dans ce livre pour la satisfaction des curieux. »

(*Note communiquée par M. Alvin-Beaumont, artiste peintre, qui avait en mains le manuscrit de Ch. Drouin-Regnault, 11 septembre 1901.*)

IX.

Indication de l'Évangéliaire slave, par l'abbé Pluche, Piganiol et Expilly (1750-1770).

« On croit que c'est du même Ebbon (archevêque de Reims au

IXe siècle et qui fit des missions en Saxe) que provient cet ancien recueil d'épîtres et d'évangiles en lettres esclavones, sur lequel nos rois mettoient la main dans leur sacre, en faisant serment de rendre la justice et de conserver à chacun son droit. On se sert à présent du livre des Evangiles en caractères d'usage. » (*Spectacle de la Nature*, t. VII, p. 256.)

Le *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, par M. l'abbé Expilly, *Amsterdam*, 1770, in-fol, t. VI, p. 143, article de « Reims » :

« Le trésor est rempli de pièces riches et curieuses. On y remarque.... un livre que le cardinal de Lorraine portoit sur son estomac, comme une relique, dans les processions et les cérémonies, et qui est en vieux caractères esclavons très bien conservés. »

Enfin J.-B.-F. Geruzez, dans sa *Description historique et statistique de la ville de Reims* (1817, t. I, p. 318), reproduit ce dernier passage : « On y remarquait (dans le trésor de la cathédrale) le calice d'Hincmar, un évangile en esclavon, que le cardinal de Lorraine portait comme une relique et qui est à la bibliothèque ; un texte de l'Évangile couvert de pierres précieuses, etc. »

X.

Deux tablettes explicatives à l'appui de l'Évangéliaire slave au trésor de la cathédrale, 1782.

On lit sur la première :

« Ce texte des Évangiles a été donné à l'église de Reims par le cardinal de Lorraine en 1554. La tradition est qu'il provient du trésor de Constantinople, et qu'il a été tiré de la bibliotèque de saint Jérôme.

« Les deux alphabets ci-joints sont coppiés sur ceux qui se trouvent dans le 1er volume de la Diplomatique des PP. Tassin et Toustain, Bénédictins, 2e partie, page 702, et sont conformes à ceux que la propagande fit imprimer en 1629.

« La première partie du livre est en caractères serviens, dits de saint Cyrille, et en langue orientale à l'usage des Caloyers.

« La seconde partie est en caractères illyriens, dits de saint Jérôme, et en langue indienne ou esclavonique.

« Le vice-chancelier du czar passant à Reims, le 27 juin 1717, fit lecture très facilement de la première partie, avec deux seigneurs qui étoient avec lui, ils dirent que c'étoit leur langue naturelle ; mais ils ne purent lire la seconde partie.

« Le roi prête son serment le jour du sacre sur ce livre dont le couvercle est garni de plusieurs chatons qui renferment des reliques ; par une suite sans doute de l'ancien usage rapporté par les historiens, de faire les serments sur les Évangiles, ou sur les reliques et autres symboles de la religion.

« Les deux alphabets d'autre part ont été imités sur l'impression, dans la dernière exactitude, par un nommé Perseval, écrivain et vigneron à Sacy, en 1782. »

La seconde tablette remplie par les alphabets.

(*Bibliothèque de Reims*, manuscrits, numéros actuels 256-257 ; voir le *Catalogue*, t. I, p. 242.)

XI.

Bibliothèque de Reims (1810-1901).

Vers 1810. *Catalogue des manuscrits*, rédigé par M. Coquebert de Taizy (inédit) :

« 31. Évangiles en langue esclavonne, in-4 de 48 feuillets, mss. sur vélin, à deux colonnes, à l'usage des Caloyers.

« Les caractères de la première partie sont russes et ressemblent beaucoup au grec, mais la 2e partie est en caractères inconnus. »

Vers 1820. *Catalogue des manuscrits* (rédigé par M. Siret) :

« 31. Évangiles en langue esclavonne, in-4 vélin. »

1830. *Catalogi Librorum manuscriptorum....*, à Gustave Haenel (in-4, 1830, Leipzig), *Reims*, p. 390.

« 29. Évangiles en langue esclavonne ; membr., 4. »

1898. *Manuscrits de la bibliothèque de Reims* (publié par le ministère de l'instruction publique). *Paris*, *Plon*, t. I, p. 239 à 242 (par H. Loriquet) :

255 (A. 29). Liber evangeliorum et epistolarum, ad usum ecclesiæ SS. Hieronyni et Procopii Pragensis, vulgo « Texte du sacre » dictus.

Le manuscrit est sorti de la bibliothèque de Reims en août 1840 pour être calqué par Silvestre, et en octobre 1896 pour être présenté à Paris au tsar Nicolas II, enfin en 1899 pour être reproduit en héliogravure par la maison Dujardin. Il a été présenté au tsar Nicolas II, une seconde fois, et à la tsarine, au cours de leur réception à l'hôtel de ville de Reims, le 19 septembre 1901.

XII.

Édition fac-similé en lithographie, 1843.

Première édition. — Evangelia slavice quibus olim in Regum Francorum oleo sacro inungendorum uti solebat Ecclesia Remensis, vulgo Texte du sacre, ad exemplaris similitudinem descripsit et edidit J.-B. Silvestre.... Evangelia latine vertit eandemque interpretationem latinam e regione adjecit B. Kopitar.... Lutetiæ Parisiorum, 1843. Prolegomena Historica. Planches.

Deuxième édition. — Évangéliaire slave, dit Texte du sacre, de la bibliothèque de Reims. Fac-similé par J.-B. Silvestre, auteur de la Paléo-

graphie universelle. Traduction latine par feu Kopitar, biblioth. de l'empereur d'Autriche, notice française et éclaircissements historiques, par Louis Paris, ancien bibliothécaire de Reims. Publié aux frais et par les soins de L. Paris et Silvestre. — Paris, 1852, in-4 et planches. Notice bibliographique.

A l'exemplaire de la bibliothèque deReims sont annexées à la fin deux pièces :

1° Une lettre signée *Silvestre*, datée du 9 août 1840, écrite par M. *Louis Paris*, demandant communication de l'Evangéliaire slave au maire de Reims, pour le délai d'un mois. Note au bas de M. de Saint-Marceaux, maire de Reims, constatant la rentrée du manuscrit en octobre 1840.

2° Une lettre signée *Silvestre*, demandant un sursis pour le retour du manuscrit, du 9 septembre 1840. Ces deux pièces proviennent de M. le chanoine Cerf [1].

Au même volume est annexée en tête :

1° Une note sur l'Evangéliaire slave, 4 p., signée *Jean-Louis Jastrzebski*, *polonais*, datée à Reims du 28 avril 1839 [2].

2° Deux fac-similés de caractères slaves relatifs à cette note.

1840-1843. *Travail opéré par Silvestre et par Jules Lundy.* — Dans sa lettre du 9 septembre 1840, le paléographe dit qu'il a terminé *en un mois* ses quatre-vingt-quatorze pages de calque. Il fallut ensuite graver le texte.

Ce travail fut exécuté, de concert avec lui, par Jules Lundy, artiste rémois, dessinateur à l'Imprimerie royale. « Son œuvre capitale, dit Max. Sutaine, c'est son admirable copie de l'Évangéliaire slave. » L'assertion de M. Sutaine est d'un grand poids et le nom de Jules Lundy doit être associé à celui de Silvestre dans la reproduction du célèbre manuscrit. (Voir la notice de M. Sutaine sur *Artistes rémois contemporains*, publiée dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, article Jules Lundy, p. 112 à 114.)

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

L'histoire de l'Évangéliaire slave à Reims se résume en trois points : I. *Date d'arrivée.* — II. *Emploi au sacre.* — III. *Édition moderne.*

I. *Date d'arrivée.* — Les conjectures pour le moyen âge sont toutes

1. M. le chanoine Cerf est l'auteur d'une notice sur l'Évangéliaire slave, tirée à part des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XLVII, p. 309.

2. Une notice de cet érudit sur notre Évangéliaire a paru dans le *Journal général de l'instruction publique* des 4 et 7 septembre 1859, tirée à part de 11 p. in-8.

fabuleuses. C'est en 1574 que le manuscrit fut donné à l'église métropolitaine de Reims, par le cardinal de Lorraine. Voir les pièces I, III, IV, V, VI, VII et VIII, sur le don et sur la conservation au trésor, de même que sur les visites d'étrangers et d'érudits. Voir la pièce VI sur C. Palæocappa.

II. *Emploi au sacre.* — Le cérémonial du sacre n'en fait aucune mention, non plus que les relations des cérémonies des sacres de Henri III à Louis XVI. Il en est question, pour la première fois, dans le *Spectacle de la nature* par l'abbé Pluche, qui n'en parle que pour le passé. Mais une tablette de 1782 et un inventaire de 1790 signalent la tradition pour la fin de l'ancien régime. Une conclusion générale (1575-1775) n'aurait point de preuves suffisantes. Voir les pièces II, V (page 2), IX, X et XII.

III. *Édition moderne.* — Depuis 1790, le manuscrit est devenu propriété nationale, et a été conservé avec les autres manuscrits de la bibliothèque de Reims. Une édition en fac-similé a été donnée par Silvestre en 1843; son titre et sa préface ont été renouvelés en 1852. De nombreux érudits ont étudié son texte et son histoire. Voir les pièces XI et XII. — Une reproduction photographique a été, en outre, exécutée en 1897 par V. Charlier, et un exemplaire en est conservé à la bibliothèque de Reims.

Henri JADART,
Bibliothécaire de la ville de Reims.

CHRONIQUE DES ARCHIVES

Allemagne. — De nouvelles publications font mieux apprécier peu à peu les fonds d'archives conservés dans la région rhénane et notamment dans la ville de Cologne. Voici que, grâce au fascicule LXXI des *Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein* (Köln, 1901, in-8), nous connaissons cinq archives paroissiales de cette cité, inventoriées par H. Schäfer, et riches plus qu'on ne croirait en documents d'intérêt général (droit de patronat, marchands italiens, foires de Champagne, siège de Neuss, etc.). — D'autre part, le chapelain Joh. Hess a fait éditer : *Die Urkunden des Pfarrarchivs von St. Severin in Köln* (Köln, 1901, in-4 de 470 p.), bon répertoire d'actes originaux qui sera suivi d'un second volume, complémentaire de celui-ci, consacré aux chartes de Saint-Séverin éparses dans d'autres dépôts d'archives.

Autriche-Hongrie. — Le professeur F. von Krones a publié les souvenirs d'un voyage d'archives à Linz en 1899 dans les *Beitraege zur Kunde steiermärkischer Geschichtsquellen*, XXXI (1901), p. 140-204. Il y passe en revue deux fonds considérables, le *Landesarchiv* (documents très importants sur la guerre des Turcs, sur les luttes avec les protestants, sur le règne de Maximilien Ier dans le fonds particulier du *Schlüsselberger Archiv*, etc.), et le *Musealarchiv* (chartes depuis 1361 ; inventaire sommaire des « Styriaca »).

— Dans le même volume, p. 129-139, utile mémoire de J. Theussl sur les archives communales de Schwanberg (Styrie), avec extraits; les chartes originales remontent à 1450, les protocoles judiciaires à 1598, les registres de couvents à 1579.

— Également dans le même volume, p. 266-269, note sur un échange d'archives princières en 1437, par O. von Mitis.

Belgique. — Au congrès de la *Fédération archéologique et historique de Belgique*, qui a eu lieu à Tongres en août 1901, on a voté la proposition suivante : « Le congrès, considérant le grand intérêt social qui consiste à conserver les anciens registres paroissiaux ; considérant que cette conservation est trop souvent compromise, surtout dans les petites communes ; émet le vœu de voir le gouvernement prendre des mesures sérieuses pour la conservation de ces registres, mesures qui pourraient consister à faire le dépôt de tous ces vieux registres aux

archives de l'État dans chaque province et la remise aux communes intéressées de copies authentiques confectionnées par une section spéciale des archives, créée pour cet objet. » On a souhaité également la confection de tables alphabétiques permettant une plus prompte et plus sûre utilisation de ces registres.

Canada. — M. Arch. M. Mac Mechan vient d'éditer les *Nova Scotia Archives. II; a Calendar of two letter-books and one commission-book in the possession of the Government of Nova Scotia* (Halifax, Herald Printing House, 1900, in-8 de VI-271 p.) : texte important pour l'histoire des années 1713 à 1741, et continuant une série dont le premier volume fut imprimé il y a fort longtemps.

— Le service des archives canadiennes a fait paraitre trois nouveaux volumes qui intéressent la période historique de 1829 à 1835 ; deux sont les rapports annuels de l'archiviste Douglas Brymner : *Report on Canadian Archives 1899-1900* (Ottawa, Dawson, 1900-1901 ; in-8 de XXXVI-72, 581-713, 331-390 p. et de XXXVII-70, 715-912 et 391-540 p.) ; l'autre, par Edouard Richard, est intitulé : *Supplement to Dr. Brymner's Report on Canadian Archives 1899* (Ottawa, Dawson, 1901 ; in-8 de 548 p.).

France. — A la Société d'histoire moderne, on se préoccupe vivement du progrès général des études historiques et particulièrement des études historiques locales. M. Pierre Caron, l'un des auteurs du *Répertoire* annuel si universellement apprécié, a été chargé de préparer un rapport sur l'organisation des études locales d'histoire moderne, qui apprécie sainement et sans parti pris les questions à l'ordre du jour. Il y a dans ce rapport une page qui touche de trop près à l'organisation même des archives en France et qui intéresse trop directement les archivistes départementaux pour qu'il n'y ait pas lieu de la transcrire intégralement ici :

« Aux pouvoirs publics, il faut demander la réforme du corps des archivistes départementaux. Dans cette tâche d'organisation qu'on a définie plus haut, le rôle des archivistes peut être capital. Gardiens des documents locaux, et installés dans les chefs-lieux, ils peuvent faire de leurs dépôts les centres de formation d'équipes de travailleurs et de vulgarisateurs. Les études locales souffrent surtout de l'absence d'unité de vues et de direction : sans la collaboration des archivistes, tout effort vers cette unité serait vain.

« Or la situation actuelle du corps des archivistes n'est pas telle qu'on puisse attendre de lui une action de ce genre. D'une part, l'éducation que les futurs archivistes reçoivent à l'École des chartes est presque exclusivement professionnelle ; elle participe de tous les mérites qui, en l'espèce, sont très grands, et aussi de tous les inconvénients d'une préparation par trop spéciale. Le diplôme de bachelier, seul exigé pour l'entrée à l'École des chartes, n'implique qu'une culture générale mé-

diocre et insuffisante. D'autre part, les conditions mêmes du métier d'archiviste ne sont guère faites pour attirer des jeunes gens intelligents et actifs. C'est sur ce second point qu'il importe d'insister.

« Lorsqu'un poste d'archiviste devient vacant dans un département, les candidats se présentent, et le préfet choisit parmi eux ; il est simplement tenu à désigner un élève diplômé de l'École des chartes. Les archivistes sont donc des fonctionnaires départementaux subordonnés aux préfets. En même temps ils dépendent de la Direction des archives (au Ministère de l'instruction publique) ; mais l'action de l'État ne se traduit vis-à-vis d'eux que par l'intervention du Directeur des archives, lors de leur nomination, par la correspondance officielle relative aux travaux d'inventaires, et par les inspections générales, qui n'ont pas de sanction puisque les inspecteurs ne disposent en rien, directement ou indirectement, des augmentations de traitement [1].

« En effet, les archivistes sont rétribués sur des crédits, non obligatoires, votés chaque année par les conseils généraux. Chaque département s'administrant à son gré, les traitements sont très variables. Les augmentations ne sont dues qu'à la bonne volonté de l'assemblée départementale, et l'on a vu des cas où une élévation de traitement de 200 ou 300 fr., après quinze ou vingt ans de services, a été refusée. Les pensions de retraite des archivistes sont assurées par des versements aux caisses départementales ; ces caisses étant sans lien commun et refusant parfois de conclure entre elles des accords, le passage d'un archiviste d'un département dans un autre est toujours chose délicate. Enfin, comme les finances départementales et celles de l'État sont absolument distinctes, l'article du règlement qui autorise le Directeur des archives à appeler à Paris les archivistes départementaux ayant cinq ans de services, est d'application difficile ; en effet, les Archives nationales vivent sous un régime spécial, et l'introduction d'un archiviste départemental avec ses droits d'ancienneté et son chiffre de traitement, dans les rangs des « archivistes aux Archives nationales » (qui ont, sans exception actuelle, débuté à Paris avec le traitement de la sixième et dernière classe) compromettrait l'avancement, déjà très lent, que ces archivistes peuvent légitimement espérer. Ainsi donc, une situation administrative mal définie, pas de hiérarchie, pas d'avancement assuré ; les fonctions d'archiviste départemental sont honorables : elles ne constituent pas une carrière.

« Si l'on veut tirer des archivistes tout le parti utile, et en faire les agents de cette rénovation des études locales impossible sans leur concours, il faut changer leur condition présente. Il faut transformer en

1. En fait, il arrive parfois cependant qu'une augmentation de traitement pour l'archiviste est demandée au Préfet et obtenue à la suite de la visite d'un inspecteur général.



carrière d'État ce qui n'est assez souvent, aujourd'hui, qu'occupation d'amateur. Voici quelle pourrait être l'économie de la réforme souhaitée : La nomination des archivistes appartiendrait au ministre de l'instruction publique, et non plus aux préfets. Les dépenses d'archives seraient obligatoires pour les départements; elles ne pourraient descendre au-dessous d'un minimum fixé. Les archivistes seraient répartis en plusieurs classes, correspondant à des augmentations de traitement auxquelles il serait pourvu par une combinaison financière impliquant, ou bien la participation de l'État, ou bien l'élévation périodique, dans des conditions de temps et jusqu'à un chiffre fixé par la loi, des crédits départementaux. Dès lors, tous les archivistes ne formant plus qu'un corps unique à plusieurs classes, le passage d'un département dans un autre ou de la province à Paris ne présenterait plus d'inconvénients; d'ailleurs on pourrait stipuler que nul ne serait nommé à Paris avant d'avoir fait dans les départements un séjour de plusieurs années.

« Quels que fussent les moyens adoptés, ils devraient aboutir à la *nationalisation des Archives*. On les compléterait par quelques dispositions accessoires : le diplôme de licencié ès lettres serait exigé de tout candidat à l'École des chartes. L'enseignement, à l'École même, de l' « Histoire des institutions politiques, judiciaires et administratives de la France » serait transformé. Si distingué que soit le professeur qui en est chargé, il ne peut, en un cours de sept mois, présenter un tableau satisfaisant de l'évolution des institutions françaises, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à 1800. Ce cours devrait, comme celui des « sources de l'histoire de France », être scindé en deux parties, et figurer au programme deux années de suite; la seconde année, on insisterait sur les institutions de l'ancien régime et de la Révolution, dont la connaissance est capitale pour un bon classement des archives modernes, et on ferait place, dans la mesure du possible, à l'histoire des institutions sociales. — D'autre part, les archivistes pourraient être utilisés comme professeurs d'histoire locale dans les écoles normales primaires, voire même dans les lycées. Instruits, par leurs soins, des principes essentiels de la méthode historique, les instituteurs seraient en état de rédiger des monographies sur leurs communes, et d'en enseigner eux-mêmes l'histoire. — Ajoutons qu'il serait désirable que les archives municipales fussent « classées », comme le sont les plus importantes des bibliothèques, et que leur conservation fût confiée à des professionnels.

Ces diverses mesures auraient un double résultat. D'abord les archivistes deviendraient franchement des fonctionnaires de l'État; on pourrait alors combler certaines lacunes de l'organisation du travail historique, en leur demandant des rapports qui permettraient, par exemple, de mettre périodiquement les travailleurs au courant des progrès accomplis dans l'inventaire des fonds d'archives, et de publier

un « Annuaire des sociétés savantes » donnant une liste exacte de ces Sociétés et l'état de leurs travaux d'une année. Ensuite le relèvement moral et matériel de la situation des archivistes ne manquerait pas d'accroître leur influence auprès des associations scientifiques et des travailleurs provinciaux. La quasi-communauté d'origine (les archivistes devant être licenciés ès lettres) faciliterait la formation de relations étroites entre eux et les membres du corps enseignant, et l'on verrait disparaître ces difficultés d'accès qu'offrent parfois aux professeurs des lycées les archives départementales. Agissant de concert, universitaires et archivistes pourraient déterminer, dans les études d'histoire locale, des changements décisifs. »

— Sur le point de quitter l'administration des archives qu'il a dirigée avec talent pendant quatorze années, M. le directeur G. Servois [1] a rendu compte de sa gestion dans un *Rapport au ministre* [2] qui fait suite à des rapports déjà vieux de dix ans et plus, et où est indiquée la marche des travaux de classement et d'inventaire dus à l'ensemble des archivistes de Paris et des départements pendant cette période : il permet de constater les résultats d'une activité générale dont, en dehors du service, il n'est pas très aisé de se rendre un compte exact. La direction de M. Servois a été féconde ; les publications d'inventaires, longtemps interrompues, ont repris aux Archives nationales dans des proportions très satisfaisantes et d'ailleurs dans les limites permises par l'état des crédits souvent insuffisants ; tous les services ont rivalisé de zèle pour conserver et accroître encore le bon renom de la maison. Ce n'est pas que des travaux urgents ne soient indispensables, surtout dans les fonds modernes : on les réclame avec insistance (voir la *Révolution française*, mars 1902, p. 282).

ALLIER. — Dans une toute récente brochure : *Les archives de la Chambre des notaires de Moulins* (Moulins, Crépin-Leblond, 1902; in-8 de 28 p.), M. F. Claudon, archiviste du département, signale avec quelques développements les 116 fonds qui constituent dans son dépôt la série E (notaires) ; elle comprend 965 liasses et environ 300000 pièces (dont 10000 viennent d'être versées tout dernièrement : minutes des notaires Berlier, Duteil et Lorin, de Moulins) ; les plus anciens actes remontent à 1526. La brochure donne un état des fonds par ordre

1. Depuis nommé directeur honoraire et remplacé par M. Dejean (Étienne), ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé d'histoire, ancien député, chef du cabinet du ministre de l'instruction publique.

2. *Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. Direction des Archives. Rapport au ministre sur l'administration des archives nationales, départementales, communales et hospitalières, suivi de l'état des inventaires des archives nationales, départementales, communales et hospitalières* (Paris, Impr. nationale, 1902 ; in-8 de [IV-]LXIV-85 p.).

alphabétique des notaires et une liste complémentaire par résidences. L'auteur souhaite qu'une loi vienne lever les scrupules des nombreux notaires du département qui n'ont pas cru devoir jusqu'à présent se dessaisir de leurs anciennes minutes.

ALPES (HAUTES-). — Le feu s'est déclaré, dans la nuit du 26 au 27 mars 1902, aux archives départementales des Hautes-Alpes, mais n'a, grâce à la promptitude des secours, causé aucun dégât appréciable, en dehors des dommages matériels. La toiture étant en fer et les plafonds sur voûte, on a pu préserver en temps utile les locaux où étaient conservés les documents.

ALPES-MARITIMES. — Dans son livre sur *Le Jansénisme dans l'ancien diocèse de Vence, d'après les documents des archives départementales des Alpes-Maritimes* (Paris, 1901, in-8), M. G. Doublet publie et commente soigneusement le catalogue d'une bibliothèque saisie chez un jeune prêtre inculpé de jansénisme et condamné par Mgr de Crillon : on y trouvera d'utiles indications sur l'état des esprits à cette époque.

AVEYRON. — M. Paul Meyer, en publiant une lettre originale des Anglais Jean Chandos et Thomas Felton aux consuls et habitants de Millau, du 2 janvier 1368, qu'il a découverte aux archives municipales de cette ville (*Le Moyen Age*, janvier 1902, p. 1-4), appelle l'attention sur la situation insuffisante de ce très important dépôt, qui, malgré deux anciens classements et deux inventaires successifs (restés manuscrits), demanderait à être réorganisé.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Le baron du Roure annonce la prochaine publication d'un inventaire analytique des documents originaux tirés de ses archives du château de Barbegal, près Arles. Le volume, imprimé avec luxe, et en souscription actuellement au prix de 25 francs, contiendra des analyses détaillées de tous ces documents depuis le XIVe siècle.

CALVADOS. — Dans son dernier rapport, M. Bénet, archiviste du Calvados, appelle l'attention sur l'ouvrage de Round : *Calendar of documents preserved in France, illustrative of history of Great Britain and Ireland*, I (918-1206), indispensable par ses analyses de documents anciens jadis volés à nos archives. En 1834 et 1835, sous le titre : « Extrait des chartes et autres actes normands ou anglo-normands qui se trouvent dans les archives du Calvados », Léchaudé d'Anisy publia l'analyse — très sommaire, ordinairement erronée, assez souvent fantaisiste : en réalité complètement à refaire — d'un certain nombre de documents normands. Or, le même Léchaudé avait exécuté pour la commission des archives anglaises de nombreuses copies de pièces conservées dans le dépôt de Caen, qui ont servi de base, pour le Calvados, au « Calendar » de M. Round : la comparaison des deux publications est des plus significatives. C'est ainsi que Léchaudé avait copié, d'après les originaux de ces

archives, douze pièces des XIe et XIIe siècles concernant les prieurés anglais de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives : or, on en chercherait vainement trace dans les analyses des titres anciens de cette abbaye, données par son tome I, p. 151-267 ; des pièces de l'abbaye d'Aunay, qu'il indiquait comme lui appartenant (Original in d'Anisy's collection), appartenaient si bien aux archives départementales du Calvados qu'elles existent actuellement encore dans notre dépôt, et que M. Benet a pu les inventorier (H. 667, 677, 1201). La conclusion de ces constatations est aussi claire que regrettable, et jette un jour curieux sur les dilapidations dont les archives du Calvados furent jadis victimes.

CHARENTE. — Des documents tirés des archives communales d'Angoulême sont publiés par Em. Biais dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Charente* (1901) ; les dates extrêmes sont 1505-1650.

DORDOGNE. — Les archives départementales viennent de s'enrichir d'un lot de 3000 pièces environ (XVIe-XVIIIe siècles) offertes par le marquis de Chantérac et concernant surtout deux familles, les Lelong de la Meyfrenie, du Buisson, de Lespine, et les de Chantemerle de Montsec, de Vernodes, du Pleyssat, de Lavignac, de Puycontaud, de Laubarie, du Bournat. A noter particulièrement un portefeuille d'aveux et de dénombrements de fiefs situés en Normandie et dépendant du duché de Penthièvre et d'Aumale, des terres de Restonval, Estrimont, Rambures, Feroles et Saint-Léger au Bois ; puis d'énormes dossiers de procédures et correspondances relatives au prieuré de Saint-Thomas d'Épernon (Eure-et-Loir), et notamment des lettres de l'évêque de Mâcon, Michel de Tilladet, qui en était prieur commendataire. Quelques documents aussi contiennent des détails sur l'occupation de Périgueux par les protestants.

GIRONDE. — Dans sa brochure : *Les familles protestantes de Bordeaux d'après les registres de l'état civil avant 1793* (Bordeaux, Gounouilhou, 1902, in-8 de 91 p.), M. P. Meller passe en revue 800 actes des années 1675-1793, et y ajoute des notes complémentaires.

ILLE-ET-VILAINE. — Les archives de ce département se sont enrichies par don des papiers et manuscrits qui constituaient le cabinet de feu Arthur de la Borderie, l'érudit historien breton, mort en 1901.

ISÈRE. — On doit à M. le capitaine Juster un petit volume autographié de IV-132 p. in-4 intitulé : *Inventaire sommaire des documents intéressant l'histoire militaire et existant aux archives départementales de l'Isère ; série L (période révolutionnaire).* Ce répertoire concerne l'armée des Alpes, les réquisitions, les prisonniers de guerre, les volontaires, les magasins d'approvisionnements, les fabriques d'armes, et sera d'un grand secours à quiconque étudiera cette période de notre histoire militaire.

LANDES. — Les archives municipales de Dax possèdent deux cartulaires précieux connus sous les noms de *Livre rouge* et de *Livre noir.*

L'attention des érudits fut attirée pour la première fois sur ces textes par M. François Abbadie, qui projette d'en donner bientôt le texte intégral dans les publications de la Société des archives historiques de la Gironde. Le Livre noir se compose : 1° d'un Coutumier du ressort de Dax, codifié en gascon par Jehan de La Porte, jurisconsulte local du xve siècle, et constitue le fondement du droit commun de toute la juridiction sur laquelle elle s'étendait ; 2° du Cartulaire qui embrasse presque toute la période anglo-gasconne à partir de la fin du règne de Henri II Plantagenet jusqu'à l'année 1400. On y joindra le texte des établissements de Dax, manuscrit du xive siècle conservé à la Bibliothèque nationale. Le prix de souscription à la publication complète est fixé à 20 francs.

Meurthe-et-Moselle. — M. Em. Duvernoy appelle l'attention sur les deux seuls actes de Louis IX conservés aux archives de Meurthe-et-Moselle (ce sont deux sentences arbitrales de l'année 1268, où le roi de France cherche à aplanir des difficultés pendantes entre princes étrangers) dans la *Revue des études historiques*, janvier 1902, p. 73-74.

Tarn. — En parcourant la brochure intitulée : *Département du Tarn; Accroissements des archives départementales antérieures à l'an VIII pendant les années 1895-1900, catalogue*, par Ch. Portal (Albi, imp. Nouguiès, 1902; in-8 de 42 p.; extr. de l'*Annuaire du Tarn*), qui forme une suite à une première brochure comprenant les années 1890-1894, on est frappé du nombre de dons ou d'acquisitions nouvelles qui peuvent enrichir un dépôt départemental dans le cours d'un lustre : les minutes de notaires occupent la première place avec une série fort importante des xve et xvie siècles (des localités de Algans, Ambialet, Cahuzac, Campagnac, Cordes, Donnazac, Mauriac, Puybégon, Saint-Gauzens, Virac, etc.), puis viennent les archives de familles, les pièces d'administration diocésaine, les documents révolutionnaires. Par ces communications successives faites à l'annuaire départemental, l'archiviste rend à la fois service au public, et attire son attention sur les richesses qu'il doit à des dons gracieux et désintéressés, dans l'espoir de les voir se multiplier.

Tarn-et-Garonne. — Les registres de la chancellerie du comte Jean IV d'Armagnac, cotés A. 44 aux archives de Tarn-et-Garonne, ont fait l'objet d'une notice de Ch. Samaran dans la *Revue de Gascogne*, mai 1901, p. 197.

Vendée. — Les archives de la marine à Noirmoutier ont été signalées dans les *Archives de l'histoire de France* (de MM. Langlois et Stein), p. 604. M. C. Morel a tiré de la correspondance qui y est conservée quelques lettres et documents historiques, pour les années 1780-1793, qu'il publie dans la *Revue maritime* (mars 1902), p. 377-393, sous ce titre : « Archives du quartier de Noirmoutier. »

YONNE. — M. Eugène Drot continue à faire part de ses découvertes dans les fonds de minutes notariales des archives de l'Yonne; aux deux fascicules déjà signalés (voir *Bibliographe moderne*, 1900, p. 297) sont venus s'ajouter quatre nouveaux fascicules parus en 1901 et 1902, extraits comme les précédents du *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne* (1900-1901), et consacrés aux travaux d'art et artistes, aux affaires religieuses, aux biens, aux contrats divers, à l'industrie, au commerce, aux communautés d'habitants, à l'instruction publique, aux établissements hospitaliers. La même méthode et le même soin ont présidé à la transcription et à la réunion de ces nombreux documents dont les plus anciens remontent au XV[e] siècle. Dans l'impossibilité où nous sommes de signaler tout ce qu'il y a d'intéressant dans cette série abondante de textes si intelligemment mis au jour par M. Drot, nous nous contenterons de mentionner des marchés de peintures, de verrières, de fontes, de cloches pour les églises d'Auxerre et des environs, des contrats pour la confection d'antiphonaires, divers inventaires de mobiliers et d'ornements d'églises, des marchés de cultures, des contrats d'apprentissage, un contrat de mariage de lépreux hospitalisé, le testament d'un des cent gentilshommes de la maison du roi, Jacques Fortin dit Dampierre, envoyé comme ambassadeur en Italie et en Turquie (1564), de nombreux textes relatifs au commerce, à la navigation, aux moulins, à la vie rurale, deux traités passés par des maitres d'école en 1664 et 1694, un procès-verbal d'installation de maitre de l'hôpital de Tonnerre en 1550. Il y a là toute une moisson précieuse et dont on ne saurait trop reconnaitre l'intérêt.

Italie. — Une publication, parue d'abord dans les *Atti e Memorie della R. Deputazione di Storia Patria per la Romagna*, et ensuite à part sous la signature de U. Dallari : *Carteggio tra i Bentivoglio e gli Estensi dal 1401 al 1542* (Bologna, 1902; in-8 de 264 p.), fait connaitre une précieuse source de renseignements dont les originaux appartiennent aux archives d'État de Modène.

— M. Fr. Ercole a publié : *Capitoli due matrimoniali del 1559 e del 1593* (Pescara, tip. Zazzetta, 1900; in-8 de 51 p.). L'un de ces documents est extrait des archives notariales de Chieti, l'autre des archives notariales de Teramo.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

Allemagne. — On a publié en 1900 une reproduction en phototypie, en seize feuilles, du seul exemplaire connu de la carte d'Europe de Gérard Mercator (1572), conservée à la bibliothèque grand-ducale de Weimar.

— Dans la *Zeitschrift für deutsche Philologie*, XXXIV, 1 (1902), R. Nebert étudie le manuscrit 641 de la bibliothèque de l'Université d'Heidelberg et le manuscrit XI-284 de la bibliothèque du couvent de Saint-Florian (Autriche), qui contiennent les sermons de Nicolas de Strasbourg.

— J. Fischer a retrouvé dans la bibliothèque du prince de Waldburg, au château de Wolfegg (Württemberg), une carte du monde, datée de 1507, et une carte marine de 1516, par le célèbre Waldseemüller, et dont on ne connaissait jusqu'à présent que des descriptions ou des imitations réduites. Celle de 1507 est la plus ancienne carte imprimée où soient portées les terres du Nouveau-Monde [America].

— Max Weyl a édité : *Das zweite Josephs-Gedicht von Narses*, d'après deux manuscrits de la bibliothèque royale de Berlin (Berlin, 1901, in-8).

— A la même source [papyrus 3027] a été emprunté par Ad. Erman : *Zaubersprüche für Mutter und Kind*, parus dans les *Abhandlungen* de l'Académie royale de Berlin et à part (Berlin, 1901 ; in-4 de 52 p. et pl.).

Autriche-Hongrie. — A la dernière réunion, qui eut lieu à Meran en septembre 1901, du *Deutsches und Œsterreichisches Alpenverein*, on a décidé la création d'une bibliothèque centrale alpine, dont le fonds sera constitué par la magnifique bibliothèque particulière de M. Willy Rickmer, dont on évalue le prix marchand à environ 100000 francs.

— Un comité a été nommé à Vienne, sous la présidence du docteur von Inama-Sternegg, pour établir la statistique des bibliothèques populaires dans l'empire austro-hongrois et étudier les améliorations à y introduire.

— La plus grande partie du volume XLVIII (1900) des *Mittheilungen des historischen Vereins für Steiermark* est occupée par la troisième série des miscellanées tirées par Ant. E. Schönbach des manuscrits de la bibliothèque de l'Université de Graz : elles concernent Potho von Prüm, Jacques de Lausanne, un « Jagdpredigt » du XIVe siècle (ms. 1264), Nicolas von Jauer et Ulrich Molitor.

— F. von Krones, dans les *Beitraege zur Kunde steiermärkischer*

Geschichtsquellen, XXII (1901), p. 205-265, signale les Styriaca contenus dans les manuscrits de la k. k. Studienbibliothek de Salzburg.

Belgique. — Th. Büttner-Wolst étudie dans la *Byzantinische Zeitschrift*, X (1901), numéros 1-2, le manuscrit 11317-21 de la bibliothèque royale de Bruxelles, et apporte une contribution intéressante au « Corpus excerptorum historicorum » de Constantin Porphyrogénète.

France. — Par arrêté du 26 novembre 1901, le ministre de l'instruction publique a pris un arrêté par lequel la Bibliothèque nationale, les bibliothèques Sainte-Geneviève, Mazarine et de l'Arsenal, la bibliothèque de l'Institut et les bibliothèques des universités sont autorisées à se prêter directement, de bibliothèque à bibliothèque :

1° Les manuscrits que les règlements de chaque établissement permettent de communiquer au dehors;

2° Les livres imprimés qui existent en double exemplaire dans l'établissement prêteur.

Ces dispositions, par décision du ministre de l'instruction publique, pourront être étendues aux bibliothèques municipales.

— Les manuscrits de lord Ashburnham vendus l'an dernier en Angleterre, et rentrés en France, ont fait l'objet d'un catalogue spécial de M. Henri Omont : *Bibliothèque nationale; Catalogue des manuscrits Ashburnham-Barrois acquis en 1901* (Paris, 1902; in-8 de 124 p.; extr. de la *Bibliothèque de l'École des chartes*). — Parmi ces volumes, il en est un (manuscrit 191) qui provenait de l'ancienne bibliothèque du roi et était indiqué comme portant la double signature de Charles V et de Jean, duc de Berri : mais M. Delisle n'a pas eu de peine à démontrer victorieusement cette frauduleuse origine : le manuscrit n'a d'ailleurs intrinsèquement qu'une très médiocre valeur de recueil théologique (*Bibliothèque de l'École des chartes*, 1901, p. 543).

— La Société des anciens textes français a publié en 1901 une reproduction phototypique in-4 de l'*Apocalypse en français du XIII*e *siècle* conservé à la Bibliothèque nationale (manuscrit français 403); MM. L. Delisle et Paul Meyer y ont joint une introduction de CCCXI-143 p. dans le format in-8.

— P. de Nolhac a décrit un nouveau manuscrit de la bibliothèque de Pétrarque, provenant des Visconti (auj. Bibliothèque nationale, manuscrit latin 6069a), dans les *Mélanges Paul Fabre* (Paris, 1902, in-8), p. 446-451.

— Dans le même volume, p. 468-477, on lira avec intérêt une note de M. L. Delisle sur une ancienne traduction française des Économiques d'Aristote, conservée dans le manuscrit 575 du Musée Condé, à Chantilly.

— Henri Maïstre a ajouté une page à l'histoire de la Bibliothèque nationale en écrivant sa brochure : *Le graveur Augustin de Saint-*

Aubin et la bibliothèque du roi (Paris, 1901 ; in-8 de 18 p. ; extr. du *Bulletin du bibliophile*).

— M. A. Lefranc a emprunté aux manuscrits de la Bibliothèque nationale des fragments inédits d'André Chénier, qu'il publie dans la *Revue d'histoire littéraire de la France,* 1901, p. 177-213.

— Dans le même recueil, p. 462-487, M. F. Chambon donne un aperçu des papiers de Boissonade conservés à la bibliothèque de l'Université de Paris : *A travers les autographes ; papiers de l'helléniste Boissonade* (1774-1857) ; à consulter pour l'histoire de l'érudition dans la première moitié du XIX[e] siècle.

— Le *Bulletin de la Société de l'histoire du théâtre*, nouvelle revue trimestrielle, s'ouvre (Paris, Ch. Schmid, janvier 1902, p. 15-42) par un très intéressant travail de M. Henry Martin, accompagné de figures fort curieuses, sur le manuscrit 664 de la bibliothèque de l'Arsenal, provenant de la librairie du duc Jean de Berri et de Louis duc de Guyenne ; il l'a intitulé : *Le Térence des ducs et la mise en scène au moyen âge*, comparant ce Térence à celui de la Bibliothèque nationale (latin 7907a) et aux splendides miniatures dont il est orné, indiquant tout ce qu'il peut fournir à l'histoire du costume et de l'art théâtral, terminant en souhaitant qu'un jour vienne où l'on puisse publier l'intégralité des cent trente-deux miniatures de ce manuscrit.

— C'est aussi d'après un recueil de la bibliothèque de l'Arsenal que Carlo Contessa vient de mettre au jour : *Note e relazioni del marchese di Paulmy dall' Italia, 1745-1746* (Torino, Civelli, 1901 ; in-4 de 125 p.).

— Le premier fascicule des *Annales de la Société historique et archéologique de Saint-Malo* (1900) contient une étude sommaire, par M. Dupont, du manuscrit 224 de la bibliothèque d'Avranches (XV[e] siècle), provenant du Mont-Saint-Michel.

— Une vente après le décès du marquis de Belleval a eu lieu à Beauvais en 1901. La Société des antiquaires de Picardie y a pu acquérir un certain nombre de documents (dont beaucoup de copies) qui seront désormais classés dans sa bibliothèque. Nous signalerons seulement des extraits des minutes notariales d'Abbeville, des pièces relatives à la noblesse du Ponthieu, quatre-vingts chartes originales (1258-1679) sur le Ponthieu et le Vimeu, une table de la collection Dom Grenier (Bibliothèque nationale), les manuscrits de l'abbé Buteux sur la province de Picardie, un inventaire des titres de la famille de Belleval, des copies des deux cartulaires de Notre-Dame de Gamaches et de la seigneurie de Picquigny, enfin douze cahiers ou registres (copies) provenant de la collection du marquis Le Ver. Cf. *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie,* 1901, p. 71-82.

— Le musée-bibliothèque Dobrée, à Nantes, est ouvert au public après une longue attente. On a récemment publié : *Inventaire des lettres,*

chartes et manuscrits du musée Th. Dobrée (Nantes, Grimaud, 1901 ; in-16 de VI-172 p.).

— La très grande partie des spécimens authentiques de l'écriture de Rabelais donne une valeur toute particulière au volume conservé à la bibliothèque municipale de Montpellier, que vient de décrire M. Abel Lefranc : *Le Platon de Rabelais ; étude sur un autographe inédit de la bibliothèque de Montpellier* (Paris, 1901 ; in-8 de 27 p. ; extr. du *Bulletin du bibliophile*) ; on y trouvera l'histoire du livre (édition grecque princeps de 1513) et la première reproduction de la page constatant à la fois un autographe précieux et un rarissime ex-libris.

— De M. Lefranc encore une très intéressante note sur *Deux Plutarque inconnus de la bibliothèque de Rabelais* (Paris, 1901 ; in-8 de 21 p. ; extr. de la *Revue des autographes*).

Indo-Chine. — La bibliothèque de l'École française d'extrême Orient possède déjà une collection d'estampages de plus de 300 textes inédits, dont on entreprend la publication.

Outre ces estampages, la bibliothèque, qui s'accroitra annuellement grace à des crédits assez importants, comprend déjà près de 3000 volumes d'étude, plus de 700 manuscrits cambodgiens, laotiens, palis, chams, thais et lolos, ainsi qu'une collection déjà considérable d'ouvrages chinois et tibétains. Les gouvernements des Indes anglaises et néerlandaises lui ont fait don des publications savantes faites sous leurs auspices.

Italie. — Le tome IX des *Studi italiani di filologia classica* (Firenze, 1901, in-8) renferme l'index des manuscrits latins de la bibliothèque communale de Piacenza [Plaisance], par Aug. Balsamo ; celui des manuscrits latins du monastère de Sainte-Catherine (supplément), par C. Vitello ; celui des manuscrits grecs de la bibliothèque Corsini à Rome, par G. Pierleoni ; une étude de E.-L. De Stefani sur les manuscrits (du Vatican) des Helléniques de Xénophon ; et une autre sur un manuscrit d'Aetios conservé à Messine (n° 84). Enfin M. Nic. Terzachi y a inséré quelques pages sur l'édition faite par les Giunti des Vies de Plutarque.

— Dans le volume intitulé *Mélanges Paul Fabre* (Paris, 1902, in-8), on remarque (p. 353-364) une étude posthume de S. Berger sur une bible française copiée en Italie ; Il s'agit d'un manuscrit latin de la Biblioteca Marciana de Venise.

— Dans la collection déjà nombreuse des « per le nozze » dont Em. Chatelain est l'auteur, signalons le texte d'une messe en caractères tironiens, due à un bénédictin de Saint-Remi de Reims au IXᵉ ou au Xᵉ siècle, et emprunté au manuscrit latin 191 du fonds de la reine Christine à la bibliothèque du Vatican (Paris, Delalain, 1901).

— Le Dʳ Stegensek étudie un manuscrit syriaque à miniatures du Museo Borgiano dans l'*Oriens christianus*, I (1902), n° 2.

— Dans le vol. IX des *Studi storici* sont publiés par G. Kirner des documents du XIIe siècle sur les églises de France, d'après le manuscrit 1232 de la bibliothèque de l'Université de Bologne.

— L'obituaire de l'église primatiale de Lyon, texte du XIIIe siècle, vient d'être imprimé par M. G. Guigue (Lyon, 1902; in-8 de XXXIII-210 p.) avec des notes et une introduction. Le texte qui a servi à cette édition appartient à la bibliothèque de l'Université de Bologne.

— C'est d'après un recueil dit « carteggio Beccadelli » à la bibliothèque palatine de Parme que Ad. Vital a donné *Tre lettere inedite a Michelangelo Buonarroti* (Conegliano, tip. Nardi, 1901; in-8 de 16 p.).

— On a célébré le vingt-cinquième anniversaire de professorat du romaniste bien connu E. Monaci par la publication d'un recueil de travaux dus à ses élèves et ses anciens élèves : *Scritti vari di filologia; a Ernesto Monaci* (Roma, Forzani, 1901 ; in-8 de 590 p.). On y peut relever plusieurs notices relatives à des manuscrits ou à l'histoire des bibliothèques. F. Egidi a tenté d'y dater le manuscrit de la bibliothèque Casanatense A. I. 8 (233) ; — F. Hermann a étudié l'auteur des miniatures du manuscrit de San Giorgio conservé aux archives capitulaires de Saint-Pierre de Rome ; — G. Mazzatinti a écrit quelques pages intéressantes sur les origines de la bibliothèque (autrefois des Malatesta) de San Francesco à Rimini.

— Le Ministre de l'instruction publique a approuvé la fondation à Milan, comme annexe de la bibliothèque Brera, d'un « Archivio fotografico » destiné à recueillir en très grand nombre toutes sortes de photographies d'objets d'art, événements, personnages, lieux, pour servir d'enseignement à l'artiste, à l'architecte, au géographe, au critique, à l'archéologue, et pour créer un centre iconographique sans précédent.

Suède. — On vient de se livrer à une étude toute particulière du « codex Bureanus », fragments d'un curieux légendaire écrit après l'année 1340 en vieux suédois et conservé à la bibliothèque royale de Stockholm. Les *Studier œfver Codex Bureanus* comprendront deux fascicules ; le premier (Upsala, Berling, 1901 ; in-8 de x-172 p. et 8 pl.) contient les notices paléographique et phonétique, avec de curieuses additions et corrections au texte anciennement édité par G. Stephens.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Bibliographie des sciences naturelles. — Nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs la nouvelle *Revue bibliographique des sciences naturelles pures et appliquées* (Paris, 45, avenue Ledru-Rollin), qui est appelée à rendre de sérieux services à toute personne s'occupant de biologie, anatomie, physiologie, zoologie, botanique, agriculture, agronomie, géologie, minéralogie et industries minières ; elle est publiée par fascicules mensuels, à partir du mois d'avril 1902 [1], par MM. J. Chavanon et G. Saint-Yves, avec le concours de spécialistes français et étrangers. Si les zoologistes, géologues, biologistes, ont déjà à leur service des périodiques bibliographiques de premier ordre, les agronomes et les anthropologistes en sont privés, et il y avait une importante lacune à combler. Chaque article de périodiques est l'objet d'une note détaillée et explicative qui permet immédiatement de se rendre compte de sa valeur, et ces dépouillements critiques partent du mois de janvier dernier ; ils s'appliquent aux publications françaises et étrangères même les moins répandues et provenant de pays sur la production desquels on est généralement mal renseigné (Australie, Indes, Mexique, Russie, États danubiens). A chaque fascicule est jointe une table très détaillée. Il est à souhaiter que des encouragements viennent aux auteurs en assez grand nombre pour leur permettre de continuer cet utile répertoire.

Bibliographie coloniale. — Tous les deux mois, depuis le 1er février 1902, paraît de même et sur un plan analogue un *Bulletin bibliographique colonial* (Paris, 44, rue de la Chaussée d'Antin) sous les auspices de l'Union coloniale française. Le développement en est moins considérable [2], bien que le domaine colonial soit bien vaste et donne lieu à un nombre toujours croissant de publications françaises et étrangères trop peu connues (spécialement de publications officielles). Livres et articles de revues sont scrupuleusement indiqués et donnent lieu à un compte rendu plus ou moins long, qui sera fort apprécié. Dans chaque fascicule mensuel règne un classement géographique qui sera

1. Prix pour la France : 25 fr. ; pour l'Union postale : 30 fr.
2. Prix pour la France et l'Alsace-Lorraine : 5 fr. ; pour l'Union postale : 6 fr.

toujours respecté. Il est facile de se rendre compte que, bien qu'anonymes, les comptes rendus sont rédigés par des personnalités compétentes.

Bibliographie des beaux-arts. — Une autre revue bibliographique vient également de voir le jour : c'est l'*Internationale Bibliographie der Kunstwissenschaft* (Berlin, Behr's Verlag), que dirige un bibliographe viennois déjà rompu à cette science, le Dr Arthur L. Jellinek. Le premier fascicule, paru le 1er avril 1902, sera suivi de fascicules bimestriels formant un volume par an [1]. Ce bulletin bibliographique, systématique et général, de la nombreuse littérature courante des beaux-arts et de l'histoire de l'art, n'est pas critique comme les précédents ; c'est une simple nomenclature, mais beaucoup plus soignée et beaucoup plus complète que toutes celles qu'on trouve déjà annexées aux revues d'art. Les subdivisions sont les suivantes : Bibliographie et journaux ; Esthétique et philosophie de l'art ; Histoire de l'art ; Architecture ; Sculpture ; Peinture ; Arts graphiques ; Arts industriels ; Reproductions. Le travail remonte au 1er janvier dernier, et promet de devenir un très précieux vade-mecum auquel il sera indispensable de recourir.

Bibliographies cartographiques. — Le *Bulletin de géographie historique et descriptive* de l'année 1900 contient deux travaux que nous nous reprocherions de ne pas faire connaitre. L'un et l'autre ont été tirés à part. Le premier, par M. Aug. Chauvigné, est consacré à l'*Inventaire des cartes anciennes et modernes de Touraine* (Paris, 1901 ; in-8 de 31 p.), où sont décrites toutes les pièces, rares pour la plupart, qui ont pu être retrouvées dans des bibliothèques publiques ou dans des collections privées, depuis celle de Maurice Bouguereau (fin XVIe siècle). — Le second, par M. L. Quarré-Reybourbon, est spécial aux *Plans anciens et modernes de la ville de Lille, suivis des cartes de la châtellenie de Lille* (Paris, 1901 ; in-8 de 82 p.), et forme une abondante source de renseignements graphiques dont les éléments ont été fournis par les archives départementales du Nord et par la riche collection de l'auteur. — Les descriptions sont généralement rédigées avec soin et l'original sous les yeux. Ces deux publications similaires feront apprécier des richesses généralement peu connues et insuffisamment utilisées ; si leur idée se généralise, on aura dans quelques années un inventaire précieux de toutes les cartes locales de France et de tous les plans de villes gravés ou dessinés dans les quatre derniers siècles : MM. Chauvigné et Quarré-Reybourbon auront au moins le mérite grand d'avoir été, à peu de chose près, des initiateurs.

1. Prix : 10 mk. par an.

Bibliographies locales. — Ce genre de travaux tend à se multiplier, et l'on ne saurait trop y pousser les érudits et collectionneurs de province. Une mention spéciale est due à la *Bibliographie de l'histoire de l'Artois*, que M. Jules Chavanon a fait paraitre récemment dans la Bibliothèque des bibliographies critiques (Paris, 1902; in-8 de 64 p.); c'est un excellent modèle de répertoire critique et choisi (519 numéros), donnant la liste des ouvrages à consulter dans toutes les parties, anciennes et modernes, générales et particulières, de l'histoire de cette province frontière qui doit à sa position septentrionale d'avoir joué un rôle important dans l'histoire générale de la France. — La Société havraise d'études diverses présente au public une *Bibliographie méthodique de l'arrondissement du Havre*, par A. Lechevalier (Le Havre, 1901; in-8 de 248 p.), bon et consciencieux travail, sans doute insuffisant pour les plaquettes anciennes (qu'il n'y avait pas lieu d'éliminer d'un répertoire complet), mais très développé pour les livres modernes, et qui servira de guide sûr pour toutes les recherches à entreprendre ultérieurement. — Les *Notes bibliographiques sur la Lozère (ancien Gévaudan)* de M. Fr. Germer-Durand (Mende, 1901; in-8 de IV-231 p.) [1] n'ont pas toujours la précision des précédentes publications et qu'on est en droit d'exiger des répertoires bibliographiques; mais M. Germer-Durand a le mérite d'avoir entrepris un travail neuf et ingrat pour lequel il n'a rien négligé, et en parcourant sa brochure, on fera connaissance avec des livres ou articles locaux, peu ou prou signalés jusqu'à présent; l'histoire et la géographie du Gévaudan ont déjà été l'objet de maintes monographies dont il importait de faire le recensement exact pour éviter des redites et d'éternels recommencements.

Modifications dans les journaux officiels de librairie étrangère. — Depuis le 1er janvier 1901, le *Wöchentliches Verzeichnis* publié par la librairie Hinrichs, à Leipzig, a ajouté aux renseignements qu'il contenait la date exacte d'impression de chaque nouvelle publication enregistrée au catalogue général de la librairie allemande : c'est là une indication indispensable au point de vue bibliographique, et nous sommes d'autant plus heureux d'annoncer cette heureuse innovation qu'elle est due à la réclamation d'un Français fort versé dans ces matières [2].

— On sait que depuis deux ans la méthode a également changé dans l'*Œsterreichische Bibliographie*; mais ici nous sommes loin de constater une amélioration. Outre cette particularité fâcheuse de voir un journal de format in-4 (partie officielle) publier en supplément de format

1. Tirage à part, à 25 exemplaires seulement, *Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère*.

2. Ajoutons qu'à partir de janvier 1902, la même amélioration a été introduite dans la technique du *Polybiblion*.

in-8 la liste des nouvelles publications de la librairie autrichienne (avec un classement d'après le nom de l'éditeur !), cette liste in-8 ne contient pas autre chose que les publications en langue allemande. Les publications en langue magyare, inventoriées antérieurement avec soin (le titre original était suivi d'une traduction allemande), ont complètement disparu : et c'est grand dommage. Les publications tchèques sont de temps à autre mentionnées dans la partie du journal imprimée in-4. Cela constitue une situation singulière et très inférieure à ce que nous possédions avant 1900.

Pour remédier à une absence maintes fois constatée, la librairie universitaire Suppan (Kugli et Deutsch), à Agram, vient d'inaugurer d'autre part, depuis le 1er novembre 1901, un petit recueil paraissant tous les deux mois [1] et donnant l'indication des nouveautés de la littérature croate, serbe et slovène, sous le titre de *Kroatische Literatur-Zeitung*. Voilà une lacune qui sera heureusement comblée, et l'on pourra désormais sans peine se tenir au courant de la production bibliographique serbe et croate, qui dans certains domaines de la science ne doit pas être à dédaigner.

Histoire du papier. — Fr. von Hössle a consacré un beau volume, orné de planches, aux papeteries de Kempten : *Geschichte der alten Papiermühlen in ehemaligen Stift Kempten und in der Reichsstadt Kempten* (Kempten, 1900, in-4).

— Dans la publication citée plus haut (p. 123) de M. Drot, signalons le texte intégral (p. 450) du bail des moulins d'Argentenay par Didier Fèvre et Nicolas Lebé, papetiers troyens, pour y installer en 1476 une fabrique de papier; on y peut lire quelques détails particuliers sur le matériel.

— Dans le tableau de la province d'Anjou en 1762-1766, que publie l'abbé Uzureau dans les *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 5e série, III (1900), p. 251, on voit que cette province possédait alors sept papeteries fabriquant en moyenne annuelle cinq mille rames de papier très commun.

1. Au prix de 2 mk. par an.

COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

REVUES SPÉCIALES

1. — CENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (jan.-febr. 1902) : J. Hilgers, Zur Bibliothek Nikolaus' V ; — H. Harrisse, Apocrypha Americana ; — M. Bollert, Statistik der preussischen Universitätsbibliotheken in der Jahren 1894-1900 ; — G. Zedler, Die neue Wiesbadener Zettelkatalogkapsel.

— CENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (märz 1902) : K. Haebler, Warum tragen Gutenbergs Drucke keine Unterschrift? — A. Freimann, Ueber hebräische Inkunabeln ; — Die Buchhändlerbörsenverein und die deutsche Bibliotheken ; — H. Paalzow, Der Bücherzoll.

2. — REVUE DES BIBLIOTHÈQUES (oct.-déc. 1901) : E. Celani, Additions et corrections au « Dictionnaire des anonymes » de Barbier ; — Em. Chatelain, Les manuscrits du Collège de Navarre en 1741 ; — F. Chambon, Le Congrès des Bibliothécaires de 1900.

3. — NEDERLANDSCH ARCHIEVENBLAD (1901-1902, n° 2) : P. J. Blok, Italiaansche archieven ; — Eene aanwinst voor het classicaal archief van Amsterdam ; — De archieven der Nederlandsche Hervormde Kerk in 1901 ; — (n° 3) : Seerp Gratama en E. Wiersum : De Roermondsche archiefquaestie ; — Van Meurs, Nog iets over de wetgeving van 1800 op de oude rechterlijke archieven ; — S. Muller, De provinciale atlas van Utrecht ; — De polemiek over de quaestie der kerkelijke archieven.

4. — RIVISTA DELLE BIBLIOTECHE E DEGLI ARCHIVI (1902, n° 1) : U. Morini e L. Ferrari, L' esposizione di storia della medicina a Pisa ; — Z. Benelli, Lettere di Giulio Foscolo ; — G. Baccini, Di Piero Cironi e de' suoi scritti [suite] ; — B. Canal, Sui depositi volontari fatti negli archivi dello Stato ; — (n° 2) : L. Nobile-Lojacono, Per una completa bibliografia medica internazionale ; — E. Verga, Concetti e giudizi d'altri tempi sugli archivi notarili ; — G. Fumagalli, La tutela dei cimeli bibliografici ; — C. Mazzi, Le carte di Pietro Giardini nella Laurenziana [suite].

COMPTES RENDUS

Mittheilungen der k. preussischen Archivverwaltung. Heft V : Die städtischen Archive in der Provinz Posen, von Dr Adolf Warschauer, Archivar am k. Staatsarchiv zu Posen. Leipzig, Hirzel, 1901 ; in-8 de xlii-324 p. — Prix : 10 mk.

La collection des *Mittheilungen*, entreprise sous les auspices de la direction des Archives royales de Prusse par la maison Hirzel (voir ci-dessus, tome V, p. 244), vient de s'enrichir d'un nouveau volume, plus considérable que les précédents. Ce n'est plus en effet ni un apercu général comme le fascicule signé R. Koser, ni un inventaire sommaire comme ceux de Bär et Hille pour les dépôts de Hannover et de Schleswig, mais une série de notices historiques, descriptives et bibliographiques sur chacun des dépôts d'archives communales de la province de Posen : tous ces dépôts classés alphabétiquement d'après le nom allemand de la localité (le nom polonais étant inscrit au-dessous, quand il y a lieu).

On ne connaissait à peu près rien de ces archives. C'est donc un grand service qu'a rendu le Dr Warschauer en publiant ce travail, fruit de longues années d'expérience et d'examen. Sur les moindres communes, comme sur les principales villes de la province, on aura désormais un aperçu historique sommaire, l'état actuel des fonds et l'indication des plus anciens documents dans chaque série, la liste détaillée des textes publiés d'après ces archives ou des publications qui les ont utilisées. Inutile d'ajouter que les pages consacrées aux dépôts de Posen, de Lissa [Leszno], de Kosten [Koscian], de Gnesen [Gniezno], sont plus particulièrement intéressantes. Cette contrée a d'ailleurs le privilège d'avoir conservé çà et là des actes assez anciens (xiiie-xive siècles) ou des registres de privilèges, de comptes, de délibérations, malgré la destruction par le feu d'un certain nombre d'hôtels de ville, notamment dans les guerres entre Russes et Suédois dont la Posnanie fut jadis le théâtre.

L'auteur a terminé cette utile publication par une table des matières que l'historien ne devra pas manquer de consulter; aux mots *Böhmische Bruder*, *Chroniken*, *Deutsche Sprache*, *Fälschungen*, *Handel*, *Juden*, *Klöster*, *Kolonisation*, *Kriegslasten*, *Schwedenkrieg*, *Siebenjähriger Krieg*, par exemple, sont groupés de nombreux renvois qui permettront de mieux faire connaître au dehors ces archives et de généraliser leur emploi.

L'utilité des *Mittheilungen* n'est plus à démontrer, nous souhaitons que le public érudit leur fasse bon accueil; car cette collection a été créée pour lui. H. S.

Inventaires sommaires des archives de l'État en Belgique ; dépôt de Hasselt, par Henri Van Neuss, conservateur. Bruxelles, typ. E. Guyot, 1901 ; in-8 de 66 p.

Après la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche, voici la Belgique qui se décide à imprimer des inventaires sommaires pour les dépôts des archives d'État. On assure que la publication ne tardera pas à être terminée ; le nombre de ces dépôts est d'ailleurs restreint dans le pays.

Les archives d'État du Limbourg, à Hasselt, ne sont pas parmi les plus importantes ; elles ont l'avantage d'être bien classées et facilement abordables. La province de Limbourg belge comprend la majeure partie du comté de Looz, et en outre quelques territoires ou seigneuries relevant du prince-évêque de Liège, du duc de Juliers, du duc de Brabant, du chapitre Saint-Servais de Maastricht, etc. Le dépôt de Hasselt n'a été créé qu'en 1869.

Ce sont les fonds judiciaires qui constituent la plus grande richesse de ces archives d'État. On y trouve cependant les protocoles de cent quatre-vingt-douze notaires (depuis 1557), des fonds ecclésiastiques (Saint-Trond, Tongres, Münsterbilsen, Herckenrode, Maeseyck, Looz et Zeelhem sont les plus riches), quelques comptes communaux, les archives hospitalières de Hasselt, et divers documents concernant le Limbourg hollandais, où figure un beau cartulaire du chapitre de Saint-Servais de Maastricht.

Peut-être y aura-t-il quelques réintégrations ultérieures. H. S.

Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885, par Victor Chauvin, professeur à l'Université de Liège. V (Les Mille et une nuits ; deuxième partie). Liège, Vaillant-Carmanne, 1901 ; in-8 de xii-297 p. — Prix : 9 fr.

Avec sa science consommée d'arabisant, de bibliographe et de folkloriste, M. Chauvin atteint vaillamment le cinquième volume du beau monument qu'il a voulu consacrer à la littérature arabe moderne. On y trouvera les résumés des contes renfermés dans les différentes collections des Mille et une nuits, des Mille et un jours, des Cent nuits, etc. ; chaque résumé est précédé des indications de manuscrits, d'éditions, de traductions et d'adaptations que l'auteur a pu retrouver au cours de ses longues recherches. Les qualités qui distinguent la *Bibliographie des ouvrages arabes* ont déjà été louées comme il convient. Il est superflu de les redire. Mais on ne reconnaîtra jamais assez l'excellente méthode de travail qui a su triompher de difficultés rares, étant donnée l'extraordinaire vogue dont ont joui partout les contes d' « Alibaba » et d' « Aladin ou la lampe merveilleuse », pour ne citer que les plus célèbres. H. S.

Dictionnaire biographique et biblio-iconographique de la Drôme, contenant des notices sur toutes les personnes de ce département qui se sont fait remarquer par leurs actions ou leurs travaux, avec l'indication de leurs ouvrages et de leurs portraits, par J. Brun-Durand. Tome II (H à Z). Grenoble, librairie Dauphinoise, 1901 ; in-8 de iv-475 p. — Prix : 10 fr.

Le second et dernier volume de cette importante publication est conçu dans les mêmes proportions et dans les mêmes principes que le premier ; qu'on veuille bien se reporter à ce que nous en avons dit antérieurement (IV, p. 319). On y remarquera particulièrement les notices consacrées aux d'Hostun, à Humbert de Romans, au médecin Laurent Joubert, à Jullien de la Drôme, aux de La Baume, à Laffemas, à Lally-Tollendal, aux La Tour du Pin, au musicien Fr. Layolle, à Léorier de l'Isle, à Mathieu de la Drôme, aux de Mévouillon, à Montalivet, aux de Montchenu et de Moreton, aux Ollivier, à Julius Pacius de Beriga (la notice de Revillout sur ce jurisconsulte n'est pas indiquée), aux Pape de Saint-Auban, aux Payan (le renvoi au *Dictionnaire des parlementaires* manque), à Aymar de Poisieu mort en 1688 (son ancêtre contemporain de Louis XI méritait aussi une courte notice), aux Poitiers, comtes de Valentinois, à Diane de Poitiers (à l'iconographie il conviendrait d'ajouter le portrait conservé à Moulins, qui a été décrit dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1888, p. 179-182), aux Rabot, aux Servan, aux de Vesc, et à quantité d'autres personnages plus ou moins oubliés et que le livre de Brun-Durand aidera à sortir de l'obscurité.

L'auteur doit être grandement félicité pour avoir rapidement mené à terme une publication aussi considérable, aussi bien documentée, et aussi bien présentée au point de vue typographique. De tous les dictionnaires biographiques départementaux qu'on consultera toujours avec profit, celui-ci est assurément l'un des plus sérieux et des plus consciencieux. H. S.

Die Pflege der Heimatgeschichte in Baden ; Wegweiser für Freunde der badischen Geschichte, von Dr Karl Brunner, Assessor am Gr. General-Landes-Archiv. Karlsruhe, J. J. Reiff, 1901 ; in-8 de viii-153 p. — Prix : 1 mk. 20.

Il existe un grand répertoire intitulé *Badische Bibliothek*, dont deux parties ont paru, et la seconde, signée par O. Kienitz et K. Wagner, comprend la littérature du « Landes und Volkskunde » de ce pays. Elle a paru en 1901. Cette publication coûteuse et encombrante, — bien que précieuse à la vérité — pourra être remplacée, surtout à l'étranger, par le petit manuel récent de Karl Brunner qui, sous une forme beaucoup plus littéraire en même temps que concise, donne la quintessence de ce qui peut intéresser ceux que l'histoire du grand-duché de Bade ne laisse pas indifférents.

Ce petit manuel est d'ailleurs bien compris. Un premier chapitre

est consacré aux bibliothèques, archives et musées de la région, et aux ressources qu'offrent aux chercheurs ces différents établissements d'ordre scientifique ; un second est l'apologie de l'œuvre poursuivie depuis 1883 par la *Badische historische Kommission*, institution qui a fait ses preuves et dont les publications sont bien connues ; un troisième est un excellent résumé des travaux que les savants badois ont publiés au XIXe siècle sur l'ensemble de l'histoire badoise autant que l'histoire religieuse, locale, économique, la biographie, l'archéologie, dans des ouvrages séparés et dans les différents périodiques (disparus comme l'*Alemannia ;* survivants comme la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*). Dans cet exposé clair et substantiel dominent de toute la hauteur de leur talent Mone et Kraus : je ne parle pas des vivants.

La dernière moitié du volume, suivi d'un bon index, est occupée par une bibliographie sommaire de l'histoire badoise, qui rendra de réels services. H. S.

Review of historical publications relating to Canada for the year 1900 ; edited by Prof. GEORGE M. WRONG and H. H. LANGTON. Toronto, W. Briggs, 1901 ; in-8 de XI-226 p. [University of Toronto Studies.] — Prix : $1.

Review of historical publications relating to Canada for the year 1901 ; edited by Prof. GEORGE M. WRONG and H. H. LANGTON. Toronto, W. Briggs, 1902 ; in-8 de XIII-226 p. [University of Toronto Studies.] — Prix : $1.

Avec une régularité parfaite se continue l'entreprise du professeur Wrong et du bibliothécaire Langton, qui se sont donné pour mission de mettre leurs lecteurs très vite au courant de ce que les presses des deux mondes publient sur l'histoire ancienne et moderne du Canada. Leurs volumes de comptes rendus annuels, que nous avons toujours annoncés, ont une double valeur : les auteurs ne négligent rien pour être complets, ils les rédigent sans parti pris et sans passion, avec le seul désir d'être utiles.

Rappelons le cadre dans lequel se meuvent les cent soixante-quinze et deux cent quarante analyses de livres et d'articles de périodiques que renferment ces deux volumes : Relations du Canada avec l'Empire anglais ; — Histoire du Canada ; — Histoire provinciale et locale (par provinces) ; — Géographie, histoire économique et statistique ; — Archéologie, ethnologie et folklore ; — Éducation et Droit ; — Bibliographie.

Quelle mine précieuse de renseignements recueillis là pour le présent et l'avenir ! Il faut vivement souhaiter que MM. Wrong et Langton ne se découragent pas et fournissent une longue carrière bibliographique. H. S.

A list of Maps of America in the Library of Congress, preceded by a list of works relating to cartography, by P. Lee Phillips, F. R. G. S., Chief of the Division of Maps and Charts. Washington, Government Printing Office, 1901 ; in-8 de 1137 p.

On ne peut qu'admirer la belle série de publications bibliographiques qui sortent des bureaux de la *Library of Congress*; elle a été inaugurée en 1897 et compte déjà une douzaine de brochures donnant des essais de répertoires relatifs à Cuba, à Hawaï, à Alaska, à Porto-Rico, au canal de Nicaragua, aux Indes danoises, aux trusts, à la colonisation, à la marine marchande, etc.

Ces répertoires sont de dimensions relativement modestes auprès du gros volume où P. Lee Phillips a groupé les treize mille ou quatorze mille cartes et plans d'Amérique que possède la grande bibliothèque de Washington : cartes et plans relatifs surtout à l'Amérique du nord et plus particulièrement encore aux États-Unis. En tout cas, l'Amérique du sud [1] est très médiocrement représentée dans cet énorme catalogue classé par ordre alphabétique de régions, de provinces, de villes ou de termes géographiques. La description desdites cartes est sommaire, mais suffisante pour leur désignation respective ; on y trouve la date, les dimensions, parfois l'éditeur ou le dessinateur (quand il s'est fait connaître). C'est certainement la plus belle collection de cartes connue dont on ait jamais publié l'inventaire.

Il importe de signaler aussi l'essai assez important de bibliographie cartographique qui précède le catalogue (p. 5-90), bien qu'il s'y trouve de fâcheuses lacunes et quelques indications inexactes. Les ouvrages concernant les portulans sont loin d'avoir été tous mentionnés ; l'*Année géographique* de Vivien de Saint-Martin est à tort indiquée comme paraissant toujours ; les recherches d'Ad. Dejardin sur les cartes de Belgique ne sont pas toutes cataloguées ; diverses publications récentes (et même quelques-unes figurant dans le *Manuel de bibliographie générale*) manquent à l'appel ; les mots-types sont parfois assez mal choisis ou insuffisants.

On ne devra pas moins savoir gré à la *Library of Congress* d'éditer des ouvrages aussi considérables et d'un intérêt bibliographique aussi capital.

H. S.

Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique, par J. Van den Gheyn, S. J., conservateur à la Section des Manuscrits. Tome I[er] (Écriture sainte et liturgie). Bruxelles, H. Lamertin, 1901 ; in-8 de xv-592 p. — Prix : 12 fr.

Depuis longtemps on se plaignait de n'avoir pour tout guide, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, qu'un catalogue publié en 1842 (avec répertoire onomastique en 1857), extrêmement insuffisant et parfois

1. Il est vrai de dire qu'il vient de paraître en même temps un catalogue identique sur le Brésil.

très incorrect ; comme supplément pour les acquisitions et entrées postérieures à 1842, un informe cahier manuscrit tenait lieu d'inventaire. Quelques entreprises particulières permirent d'introduire un peu de clarté dans ces ténèbres : celles de Paul Thomas pour les manuscrits latins, de Henri Omont pour les manuscrits grecs, des Bollandistes pour les textes hagiographiques. Il fallut néanmoins l'arrivée d'un homme nouveau à la tête du département, — dont le zèle éclairé a permis à la Bibliothèque royale de récupérer récemment d'importants manuscrits égarés en Angleterre, — pour voir aboutir le projet si souvent caressé, mais jamais arrêté définitivement, d'un nouvel inventaire.

Je ne ferai pas à celui-ci l'offense de le comparer à l'ancien. Conçu dans l'esprit d'exactitude et de soin qui doit caractériser toutes descriptions de manuscrits, il laisse bien loin en arrière l'œuvre élaborée en 1842 et désormais définitivement condamnée : les douze volumes (environ) du nouveau catalogue paraîtront sans doute à intervalles assez rapprochés, et le P. Van den Gheyn nous promet même une histoire de la bibliothèque de Bourgogne, que nous voudrions déjà connaître : mais.... ce sera pour la fin.

Après une description matérielle aussi minutieuse que possible, on trouvera les renseignements indispensables, mais souvent si précieux, qui permettent de reconstituer l'origine du manuscrit. Provenances [1], reliures, mentions spéciales, noms de copistes, filigranes, miniatures, ex-libris, tout est relevé très scrupuleusement [2].

Ce premier tome, précédé d'une table de concordance, contient les Bibles latines, grecques, hébraïques, françaises, etc., gloses et paraphrases de la Bible, commentaires sur la Bible ; les sacramentaires, rituels, missels, évangéliaires, martyrologes, bréviaires, psautiers, hymnaires, graduels, processionnaires, antiphonaires, livres d'heures, parmi lesquels il y a de véritables œuvres d'art, souvent décrites. La patrologie et la théologie suivront dans le volume second.

Il n'est guère besoin d'ajouter que le savant conservateur de la section des manuscrits de Bruxelles est excellemment préparé à ce travail.

H. S.

1. Il y en a de particulièrement intéressantes : une Bible a appartenu à Marie, fille de Jean, duc de Berri, et duchesse de Bourbon (n° 95) ; un psautier aux comtes de Flandre (n° 592) ; le livre d'heures bien connu du duc de Berri (n° 719) ; celui du duc de Bourgogne Philippe le Hardi (n° 767), etc.

2. Si l'on voulait chercher à l'auteur de mauvaises et insignifiantes chicanes, on pourrait se prendre à regretter que les reliures ne soient pas toujours suffisamment datées ; douter qu'une reliure du XVIIIe siècle en maroquin rouge aux armes des rois de France (n° 297) puisse prouver que « le volume a été déposé quelque temps à la bibliothèque *nationale* de Paris » ; affirmer que l'évangéliaire du Xe siècle d'origine allemande (n° 461) a déjà été décrit quelque part ; se demander si le graduel (n° 634) est bien du XIVe siècle, etc.

Catalogue et description des manuscrits de Montpellier provenant du département de l'Yonne; étude bibliographique, historique, liturgique et musicale, par l'abbé H. Villetard. Paris, A. Picard, 1901; in-8 de iv-64 p. et pl. (Extr. du *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1900).

En 1804, après la suppression de l'École centrale, un certain nombre de manuscrits furent enlevés à Auxerre par un commissaire du gouvernement nommé Prunelle, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, et transportés par lui dans cette dernière ville où ils se trouvent encore. Ces manuscrits proviennent des abbayes de Pontigny, des Écharlis, de Saint-Germain d'Auxerre, et d'autres maisons religieuses

M. Villetard les décrit avec amour, et avec infiniment plus de détails que ne l'a fait l'auteur du catalogue des manuscrits conservés à la Faculté de médecine de Montpellier; il enrichit ses descriptions de notes critiques abondantes qui décèlent un esprit éclairé et précis [1]. Les planches jointes reproduisent une carte de la Suède du xvie siècle, la première page de l'office de saint Urbain (xie s.) et de l'hymne de saint Germain d'Auxerre (id.), le prophète David et le Christ, deux figures tirées d'un psautier du viiie siècle. H. S.

La heráldica en la filigrana del papel; memoria leida en la sesión ordinaria celebrada por la Real Academia de Buenas Letras, por D. Francisco de Bofarull y Sans, Jefe del Archivo general de la Corona de Aragón. Barcelona, J. Jepús, 1901; in-8 de 72 p. et fig. (Extr. de las *Memorias de la Real Academia de Buenas Letras* [2]). — Prix : 5 pesetas.

On remarquait à l'Exposition universelle de 1900, à la section rétrospective de la Papeterie, une collection de dessins de filigranes provenant des archives de Barcelone, à côté des collections plus importantes encore de MM. Briquet et Zonghi. Elle avait été envoyée par M. de Bofarull y Sans, archiviste de la couronne d'Aragon, qui prépare depuis longtemps une publication sur les collections de marques de papier des xiiie-xvie siècles, d'origine espagnole, et auquel on est déjà redevable d'un *Indice alfabético de los fabricantes de papel en Cataluña de 1700 á 1830*, paru en brochure à Barcelone, en 1900.

Le mémoire-programme que nous analysons contient notamment trois chapitres où l'auteur étudie la fleur de lis considérée comme signe héraldique, ainsi que les différentes formes d'écus simples ou chargés d'armoiries françaises ou espagnoles (notamment chargés d'armoiries municipales) recueillies dans les nombreux documents qu'il a été à même de pouvoir examiner. On ne doit pas s'attendre à trouver

1. Je note cependant, au passage, quelques imperfections : Jean de *Sarisbery* (p. 17) serait mieux appelé Salisbury; à propos du roman de Gérard de Roussillon, il eût été utile de dire par quel éditeur ce manuscrit a été utilisé.
2. Tome VII (1901), p. 485-556.

dans une simple lecture académique des développements scientifiques que M. de Bofarull produira ultérieurement; mais les explications qu'il apporte, avec nombreuses figures à l'appui (très soignées), sont de nature à nous faire souhaiter la prompte réalisation de son projet de travail général auquel il travaille depuis longtemps. H. S.

Liste des lieux d'impression en Europe, avec dates et noms d'imprimeurs, par un bibliophile. Paris, Claudin, 1900; in-12 de iv-108 p.

Un des appendices de mon *Manuel de bibliographie générale*, paru en 1897, était consacré au même sujet qui vient d'être traité dans une brochure spéciale, trois ans après. Il n'eût peut-être pas été inutile de le dire; il eût été surtout préférable de profiter des indications réunies en 1897 pour la première fois et restées inconnues au bibliophile — qui n'est autre que M. Deschamps. M. Deschamps a donc résumé ici les indications qu'il avait données dans son *Supplément au Manuel du Libraire* en 1879, en les complétant et les corrigeant par endroits. Du moins a-t-il cru compléter et corriger : il n'a réussi, malgré vingt années passées à s'occuper uniquement de ce sujet, qu'à imprimer une œuvre inutile, fâcheuse et capable d'induire en erreur ceux qui la voudront consulter : car elle est bien loin de nous donner l'état de la science sur l'histoire des imprimeries locales.

Et d'abord, les noms propres sont volontiers estropiés : il écrit Alkmär, Lochan, Rohrschack, Solmona, Bercen, Dersdermude, Vizenza, Evic, Mümpelgart, Nissa, Yverdun, Saint-Yrier, Mouri, Spalatro, Junkiöping, Grätz, Wetzlär, Viefkanoç ; autant d'erreurs. Il place Hasselt en Hollande, Kahren en Illyrie, Löstcastro en Frise ; ignore le nom moderne de La Ferté au Col ; doute de l'existence d'une localité nommée Betharram ; annonce une imprimerie à Quenque de Guete (France) en 1618, sans nous dire où se trouve ce village hypothétique ; parle d'une imprimerie fluviale de la Tamise (*sic*); mentionne des ateliers typographiques à Virola, Rigny, Geriflua, Sign, Monneo, Olssingen, Hasenpoth, Filisur, Lutrivianum, Ymylen, Hammipolis, etc., sans nous dire (et pour cause) où ces villes sont placées ; cite encore une imprimerie à Cologny (Suisse) en 1565, alors qu'il est depuis longtemps prouvé que c'est là une fausse adresse.

Mais voici qui est plus grave encore : cette liste omet de mentionner différentes villes où l'on sait que la typographie a existé plus ou moins anciennement, par exemple à Greenwich, Lowicz, Mahon, Marmande, Meymans, Mrkšvina Crkva, Neisse, Pila, Schwaz, Skalolcza, Tirano, Totnes, Torrington, Vasto, Venosa, Viana, Williamsburg, Krilos, Kremeniec, La Grasse, Gračanica, Fawsley, Bridgetown, Brüx, Biela, et beaucoup d'autres, car je cite au hasard. Tous ces lieux d'impression, négligés par M. Deschamps, sont cependant indiqués dans le *Manuel de*

bibliographie générale d'après des sources autorisées, et il eût été bien facile de s'y reporter.

Enfin pour certaines villes (Bucarest, Jasi, Pamiers, Étampes, Valognes, Senlis, Isny, Arles, Wismar, Wolverhampton, Snagov, Bath, Suprasl, Schwerin, Fermo, Finsbury, Colchester, Ostende, Vianen, etc.), la date indiquée est beaucoup trop moderne ; pour d'autres au contraire (Dieppe, Fribourg, Malines, Blois, Bayonne, Bollène, Longwy, Nice, Coventry, Eisleben, Villefranche de Rouergue, Amersfoort, Wiborg, Warrington), elle nous parait remonter beaucoup trop haut.

Tout cela est donc absolument incohérent et peu recommandable.

H. S.

LIVRES NOUVEAUX

Archives.

AMIENS. — Inventaire sommaire des archives communales de la ville d'Amiens ; tome IV, série CC (nos 1-241), par G. Durand. Amiens, impr. Piteux frères, 1901 ; in-4 de IV-599 p.

BESANÇON. — Inventaire sommaire des archives départementales du Doubs antérieures à 1790 ; série G, tome I (nos 1-1139), par J. Gauthier. Besançon, impr. Jacquin, 1900 ; in-4 de IV-455 p. (10 fr.)

CHALONS-SUR-MARNE. — Inventaire sommaire des archives départementales de la Marne antérieures à 1790 ; série G (tome IV), par P. Pélicier. Châlons, impr. de l'Union républicaine, 1900 ; in-4 de [IV-]IX-486 p. (10 fr.)

GMÜND. — Archivberichte aus Kärnten ; I. Die Graf Lodron'sche Archive in Gmünd, von A. v. Jaksch. Klagenfurt, von Kleinmayr, 1900 ; in-8 de 172 p. (Aus dem *Archiv für vaterländische Geschichte und Topographie.*)

GRENOBLE. — Inventaire sommaire des archives départementales de l'Isère ; série L (période révolutionnaire), tome Ier, par A. Prudhomme. Grenoble, Allier, 1900 ; in-4 de IV-415 p. (12 fr)

GRONINGEN. — Catalogus der inventarissen van de archieven der voormalige zijlvestenijen en dijkrechten in de provincie Groningen, meerendeels gedeponeerd in het rijksarchief te Groningen, door J. A. Feith. Groningen, van der Kamp, 1901 ; in-8 de XVI-386 p. (3 fl.)

HALLUIN. — Inventaire sommaire des archives communales d'Halluin (Nord) antérieures à 1790. Lille, Danel, 1900 ; in-4 de [IV]-XX-41 p.

MAASTRICHT. — De archieven van het kapittel der vorstelijke rijksabdij Thorn ; II, door J. A. Flament. 's Gravenhage, Landsdrukkerij, 1900 ; in-8 de 86 et II-867 p. avec pl.

Palermo. — Il comune di Palermo e il suo archivio nei secoli XIII a XV; studi storico-diplomatici di C. A. Garufi. Palermo, Reber, 1901; in-16 de 48 p. (1 l. 50.)

Index de périodiques.

Minerva; rivista delle riviste. Indici decennali (1891-1900). Roma, Soc. editrice laziale, 1901; in-8 de 108 p. (3 l.)

Sitzungsberichte der k. bayerischen Akademie der Wissenschaften; Mathemat.-physikalische Classe. Inhaltsverzeichniss, Jahrg. 1886-1899. München, Franz, 1900; in-8 de 30 p. (0 mk. 60.)

Sitzungsberichte der k. bayerischen Akademie der Wissenschaften; Philosophisch-philol. und historische Classe. Inhaltsverzeichniss, Jahrg. 1886-1899. München, Franz, 1900; in-8 de 26 p. (0 mk. 60.)

Table alphabétique et bibliographique des matières et des auteurs figurant dans les vol. 131 à 154 (1889-1900) du *Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, par H. Vergé et P. de Boutarel. Paris, Picard et fils, 1901; in-8 de VI-256 p. (5 fr.)

Indice generale per ordine alfabetico di autori e di materie, dei lavori letti alla *R. Accademia di scienze, lettere ed arti in Padova*, pubblicati ne' suoi *Atti* (1779-1900), da Ad. Sacerdoti. Padova, Randi, 1901; in-8 de 95 p.

Jahrbuch für Entscheidungen des Kammergerichts; Gesammtregister zu Bd. XI-XIX, von Rob. Johow. Berlin, Vahlen, 1901; in-8 de IV-280 p. (5 mk.)

Répertoire alphabétique de législation, de jurisprudence et de doctrine en matière hypothécaire, ou Table raisonnée de la *Revue hypothécaire* (1886-1898), par A. Jalouzet. Vesoul, impr. Baudry, 1901; in-8 de 457 p. (20 fr.)

Finanz-Ministerialblatt für das Königreich Bayern. Haupt-Register zu J. 1865-1900. München, Franz, 1901; in-8 de 228 p. (3 mk. 60.)

Neues Jahrbuch für Mineralogie, Geologie und Palaeontologie; Repertorium für die J. 1895-1899 und die Beilage-Bände IX-XII; ein Personen-, Sach- und Orts-Verzeichnis. Stuttgart, Schweizerbart, 1901; in-8 de III-429 p. (12 mk.)

Société de l'industrie minérale de Saint-Étienne; Table générale des matières de la 3e série du Bulletin (1887-1901). Saint-Étienne, Thomas et Cie, 1901; in-8 de 63 p.

Deutsche entomologische Zeitschrift; Inhaltsverzeichniss der J. 1893-1899, von R. Lohde. Berlin, Nicolai, 1901; in-8 de 36 p. (1 mk. 40.)

Index to vol. I-X of *Annals of Botany*, by T. G. Hill. London, Frowde, 1901; in-8 de 224 p. (10 sh.)

Zeitschrift für physiologische Chemie; Sach- und Autorenregister zu Bd. I-XXX, von Dr H. Steudel. Strassburg, Trübner, 1901 ; in-8 de 265 p. (7 mk.)

Fontes rerum austriacarum; Register zu Bd. I bis L, von Vikt. Junk. Wien, Gerold's Sohn, 1901 ; in-8 de VIII-60 p. (1 kr.)

Bibliographie.

JURISPRUDENCE. — Le orazioni di diritto privato di M. Tullio Cicerone, per Em. Cossa. Bologna, 1899; in-8 de 109 p.

Contient une copieuse bibliographie de ce qui a paru depuis le XVIe siècle sur les quatre plaidoyers civils de Cicéron et des travaux d'ensemble sur le droit dans ses œuvres.

— Bibliographie des bürgerlichen Rechts ; Verzeichnis von Einzelschriften und Aufsätzen über das im bürgerlichen Gesetzbuch für das Deutsche Reich vereinigte Recht, sachlich geordnet (1900), von G. Maas. Berlin, Heymann, 1901 ; in-8 de 84 p. (1 mk. 50.)

— Literatura dolgosrotchnago kredita [Bibliographie du crédit emphytéotique.] St. Peterburg, Kirschbaum, 1901 ; in-8 de 126 p. (1 r. 25.)

ÉCONOMIE POLITIQUE. — History of the latin monetary union ; a study of international monetary action, by H. Parker Willis. Chicago, University Press, 1901 ; in-8 de VII-332 p. ($ 2.)

Se termine par une bibliographie de six pages.

SCIENCES SOCIALES. — Student life and customs, by H. D. Sheldon. New York, Appleton, 1901 ; in-8 de XXII-366 p. ($ 1. 20.)

Une bibliographie raisonnée du sujet (la vie des étudiants dans les universités du moyen âge et dans les établissements d'instruction modernes) occupe 45 pages de ce livre.

GÉOLOGIE. — Bibliografia geo-mineralogica e paleontologica delle provincie di Modena e Reggio-Emilia (1469-1900), per T. Bentivoglio. Modena, tip. Vincenzi, 1901 ; in-8 de 179 p. (Dagli *Atti della Società di naturalisti e matematici di Modena,* anno XXXIV.)

— I terremoti d'Italia ; saggio di storia, geografia e bibliografia sismica italiana, per M. Baratta. Torino, Bocca, 1901 ; in 8 de 960 p. et pl. (20 l.).

Le Gérant, PAUL JACQUIN.

BESANÇON. — IMPR. ET STÉRÉOTYP. DE PAUL JACQUIN.

INVENTAIRE

DE LA

LIBRAIRIE DU CHATEAU DE BLOIS

EN 1518

INTRODUCTION

Sans faire ici l'histoire de la bibliothèque du château de Blois, nous croyons utile de donner quelques indications relatives aux collections des rois de France depuis Charles V jusqu'à François Ier : elles serviront d'introduction à la publication de l'Inventaire de 1518.

I.

La première collection de manuscrits fut formée au Louvre sous Charles V; si elle n'avait pas été vendue à sa mort, puis dispersée, elle aurait été le noyau des collections royales. Les tristes événements du règne de Charles VI empêchèrent de reformer cette bibliothèque. Le règne de Charles VII et celui de Louis XI ne furent pas plus favorables à sa reconstitution. Le pays avait été épuisé par la guerre contre les Anglais et par la guerre civile. Après l'expulsion de l'étranger, les rois eurent à assurer leur domination et leur autorité sur des feudataires rebelles, et à réorganiser l'administration, l'armée, à remplir le trésor et à se faire respecter au dehors. Ce fut le but constant de la politique de Charles VII et de Louis XI.

Leurs successeurs recueillirent les fruits de cette sage politique. Charles VIII le premier put penser à réunir des collections. Il fut favorisé par la prospérité du royaume et par les guerres qu'il soutint en Italie. Louis XII continua à s'intéresser à la bibliothèque royale et ce fut lui qui la fixa à Blois. Elle s'accrut ainsi pendant cette période par des conquêtes, mais aussi par des moyens pacifiques : dons, héritages, acquisitions et commandes.

L'inventaire de 1518, rédigé par G. Parvy, montre quelle était la composition de la « librairie du château de Blois », et les témoignages contemporains quelle était sa célébrité. Le chapelain de François Ier n'en a pas seulement conservé le souvenir, mais son travail permet de retrouver les manuscrits : ils forment le premier fonds de la collection des rois de France devenue le cabinet des manuscrits à la Bibliothèque nationale.

II.

La bibliothèque du Louvre, fondée par Charles V, malgré des pertes inévitables, comptait encore, en 1424, 843 manuscrits. En avril de cette année, Garnier de Saint-Yon, garde de la librairie, reçut l'ordre de la faire estimer par les libraires Jean Merles, Denis Courtillier et Jean de Sautigny. La vente s'ensuivit et elle fut acquise le 22 juin 1425, par le duc de Bedford, pour le prix de 2323 livres 4 sous. Une partie des fonds servit à édifier le mausolée de Charles V. Elle passa peu après en Angleterre, où elle fut dispersée. Qu'il nous suffise de retenir que cette tentative de conserver dans le palais des rois de France une collection de manuscrits échoua par suite de la pénurie du trésor royal. Comme souvenir nous en possédons les inventaires rédigés par Gilles Malet; quelques manuscrits en ayant fait partie sont aussi rentrés plus tard à la Bibliothèque nationale.

Les trois frères de Charles V eurent aussi leur librairie. Celle de Louis, duc d'Anjou, passa à son petit-fils le roi René : elle est peu connue et nous n'en possédons pas d'inventaire. Par contre, celle de Jean, duc de Berry, est célèbre : nous en avons qua-

tre inventaires, indiquant le nom des personnes qui ont donné des manuscrits au duc. A sa mort, elle fut en grande partie vendue au profit de sa succession. Le Cabinet des manuscrits a de splendides manuscrits de cette provenance. La bibliothèque du troisième frère de Charles V, celle de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, est la seule qui n'ait pas été dispersée : c'est le noyau de la bibliothèque royale de Bruxelles. En résumé, les collections des fils de Jean le Bon furent vendues à leur mort ou échappèrent à la France par suite de règlements successoraux.

Charles VI, Charles VII et Louis XI ne semblent pas s'être occupés de reconstituer la librairie du Louvre. Ils eurent pourtant des livres personnels dont quelques-uns nous sont parvenus. Nous en avons la preuve par une mention du catalogue du mobilier de la reine Charlotte de Savoie : elle avait ordonné que le coffre où étaient les livres du feu roi Louis XI fût rendu à son fils. Ainsi, les manuscrits de Louis XI contenus dans ce coffre et ceux de la reine Charlotte durent être restitués à Charles VIII : certains d'entre eux ont été conservés et se trouvent dans l'inventaire de 1518.

Les manuscrits de Charles de France, frère de Louis XI, duc de Guyenne, mort en 1472, ont fait retour à son frère : il s'en retrouve un certain nombre, également inventoriés par G. Parvy. Quant aux manuscrits de Jacques de Nemours, je ne saurais affirmer s'ils ont été confisqués après sa condamnation en 1477 ou s'ils sont rentrés au XVI[e] siècle dans les collections royales, après avoir fait partie de celle des ducs de Bourbon. J'ai préféré les exclure, en absence de tout indice du XV[e] siècle pouvant faire supposer qu'ils aient été réunis à cette époque.

Donc, à son avènement, Charles VIII possédait les manuscrits réunis par Louis XI et Charlotte de Savoie et ceux de Charles de France. Pendant son règne, sa bibliothèque s'accrut d'un nombre considérable de volumes, parmi lesquels il faut distinguer ceux qu'il fit exécuter, ceux qu'il reçut en hommage et ceux qu'il acquit par droit de conquête, à la suite de l'expédition de Naples. A ceux-ci faut-il ajouter les manuscrits de la reine Anne ? Nous en doutons, leur dispersion actuelle serait un indice de la négative.

Nous n'avons pas indiqué dans quelle résidence royale avaient été déposés les manuscrits des rois de France depuis la vente de la collection du Louvre. Il faut exclure ce château jusqu'à la rentrée de Charles VII à Paris. Sous Louis XI, les manuscrits étaient-ils réunis à Plessis-lez-Tours et à Amboise sous Charles VIII ? Nous ne saurions l'affirmer : nous pensons plutôt qu'ils suivaient les souverains dans leurs résidences diverses.

Avec Louis XII, la bibliothèque privée des rois devient celle de la France. Blois réuni à la couronne, son château fut la résidence du souverain. Il avait été acquis du comte de Châtillon par Louis d'Orléans, aïeul de Louis XII. Les princes de la maison d'Orléans y réunirent leurs collections. A l'avènement de Louis XII, la librairie de Blois comprenait : 1° Les manuscrits de Louis d'Orléans et ceux de Valentine Visconti; — 2° Ceux de Charles, leur fils. Nous avons quatre inventaires de cette collection : l'un de P. Renoul (1417), comprenant quatre-vingt-onze articles; un second de 1428, lors de leur transfert à la Rochelle; ils furent réintégrés à Blois en 1436 et, à cette occasion, il en fut dressé une nouvelle liste; enfin un quatrième inventaire est daté de 1440; — 3° Ceux de Marie de Clèves : ceux-ci sont peu nombreux; — 4° Les manuscrits personnels de Louis XII et peut-être quelques-uns d'Anne de Bretagne; — 5° Ceux qu'il recueillit en succédant à Charles VIII, dont nous avons déjà parlé. Pendant son règne furent réunis à la bibliothèque de Blois, outre les ouvrages que Louis XII reçut en don ou qu'il acquit, une grande partie des manuscrits des Visconti et des Sforza provenant de Pavie, dont nous avons plusieurs inventaires publiés (1426, 1459) et inédits (1488, 1490). — Les manuscrits de Louis de Bruges, ceux qu'il reçut en hommage ou qu'il fit exécuter sur commande, ceux qu'il acquit particulièrement en Angleterre, vinrent aussi enrichir les collections royales. Parmi eux, nous en avons retrouvé qui avaient été à la librairie du Louvre sous Charles V et qui ont ainsi fait retour à celle de Blois sous Louis XII. Il est douteux que les manuscrits de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, aient été réunis à Blois sous Louis XII, nous pensons plutôt que c'est sous François Ier qu'ils y sont entrés.

Louis XII constitua à Blois la bibliothèque qui ne devait cesser depuis de s'accroître et qui, réunie en 1544 à celle de Fontainebleau, fut transportée en 1595 à Paris, d'où elle n'est pas sortie depuis. A l'avènement de François Ier elle ne semble pas s'être enrichie des manuscrits qu'il tenait de ses ancêtres ; il est probable qu'ils ont été attribués à Fontainebleau. Cependant il est à croire qu'un certain nombre des manuscrits, portant les armes des Valois-Angoulême et la mention de l'enregistrement de la chambre des comptes de Blois, ont été déposés à cette époque dans cette bibliothèque.

Les enrichissements de la bibliothèque de Blois sous François Ier sont connus grâce aux inventaires de 1518 et de 1544. Il en fut fait aussi un en 1530, mais il ne nous est pas parvenu.

III.

On connait l'emplacement occupé par la bibliothèque au château de Blois ; elle fut installée dans la partie des bâtiments nouvellement construits (1501), au premier étage, dans la galerie qui va du grand au petit escalier, aussi bien du côté des remparts que du côté de la cour. Ils étaient rangés sur des pupitres numérotés, sur des bancs ou dans des coffres, et placés en général contre les murs entre les fenêtres. Grâce aux indications qui se trouvent sur les gardes des manuscrits, nous sommes parvenus à reconstituer l'ordre de placement des volumes, ordre qui n'a pas été absolument suivi dans l'inventaire de 1518.

IV.

Antérieurement à 1502, nous ne connaissons le nom d'aucun garde de la librairie de Blois. Ce fait tendrait à prouver qu'elle ne fut fondée qu'en 1501, dans l'aile qui venait d'être construite. Claude de Seyssel, dans l'introduction de sa traduction du voyage du jeune Cyrus, de Xénophon, nous apprend qu'il a été à Blois à cette époque : « Sire, à vostre retour de Lyon, alay par vostre commandement veor vostre tres magnifique et tres sin-

gulière librairie et avecques moy se trouva messire Jehan Lascary. » De là à supposer que Jean Lascaris eût été le premier garde de la librairie de Blois, il n'y avait qu'un pas ; pourtant, ce n'est pas certain, car Cl. de Seyssel dit simplement que Lascaris était alors à Blois, mais non qu'il fût bibliothécaire du roi. Dès 1503, il était parti de Blois, envoyé comme ambassadeur de France à Venise. Le manuscrit français 6163 fait connaître en 1509 un « libraire du roy », Guillaume de Sansay ; enfin, en 1516, maistre Adam Laisgre est qualifié comme ayant charge de la librairie de Blois. C'est, en somme, le premier bibliothécaire de Blois qui nous soit connu. Guillaume Parvy lui succéda à la fin de 1517. En 1518, il rédigea l'inventaire, objet de notre publication. En 1519, il était nommé évêque de Troyes ; en 1528, évêque de Senlis. Il mourut en 1536. En 1531, Jacques Lefèvre d'Étaples était garde de la librairie de Blois, dont il fit l'inventaire. Il avait probablement cumulé cette charge dès 1525 avec celle de précepteur des enfants de François Ier, qui l'avait pris sous sa protection contre les persécutions de l'Université de Paris. La reine de Navarre demanda et obtint du roi son congé. Il fut remplacé par Jean de La Barre qui fut le dernier garde (1531-1544). A cette date la bibliothèque fut transportée à Fontainebleau, et, à cette occasion, un inventaire en fut dressé par Jean Grenaisie, Nicolas Dux, aidés de Mellin de Saint-Gelais, Jean de La Barre et Étienne Cochart. Le 12 juin 1544, Matthieu La Bisse reçut à Fontainebleau les livres de Blois qui vinrent compléter cette bibliothèque déjà enrichie en 1523 de celle des ducs de Bourbon.

V.

Le catalogue de la bibliothèque de Blois, rédigé par Guillaume Parvy, est conservé à la biliothèque Palatine de Vienne. Il y entra avec les livres du prince Eugène. Antérieurement on n'a aucun renseignement à son sujet et l'on ignore où il fut acquis. Il figure dans le catalogue in-folio de la bibliothèque de ce prince, tome III, page 1449 : Catalogue des livres de la bibliothèque de François Ier, roy de France, vide codd. mss. et p. 1535'''' (ma-

nuscrits). « Le répertoire ou catalogue des livres, volumes et traités en français, italien, espagnol et latin de la bibliothèque de François I[er], roy de France, étant alors à Blois, par frère Guillaume Puy (sic) son chappellain et confesseur, en 1518, tres beau manuscrit sur vélain, avec ornemens aux lettres initiales. » Dans le catalogue manuscrit de N. Forlosius, de la bibliothèque de Vienne, il est désigné par la cote E. CLXX, qui lui a été assignée à son entrée dans ce dépôt, mais qu'il ne portait pas antérieurement. Il a actuellement le n° 2548 et est ainsi décrit dans les *Tabulae codicum Vindobonensium* : « Catalogus bibliothecae Francisci I Blesiae asservatae (1518), fol. 1-182. »

Le manuscrit est en vélin, rayé à l'encre rouge, non paginé. Il est richement exécuté. Chaque article est séparé du précédent par un interligne. Le premier mot de chaque article est écrit d'une écriture plus grosse que les mots qui suivent. Les initiales sont enluminées et relevées d'or : elles ont été placées en vedette par le copiste, et l'artiste chargé de les décorer y a peint des fleurs ou des fruits, ce qui donne au manuscrit un charme particulier. Ce n'est pas l'original, mais une copie princière antérieure à 1530, à moins qu'elle n'ait été exécutée par l'ordre de Jacques Lefèvre d'Étaples et que ce ne soit l'inventaire auquel fasse allusion la reine de Navarre dans sa lettre de 1531 au connétable de Montmorency.

Dans cette hypothèse, ce pourrait être l'exemplaire destiné par Jacques Lefèvre à la reine de Navarre. Il nous est impossible de le vérifier : le manuscrit a perdu son ancienne reliure en ais de bois couvert de velours noir, qu'il avait encore en 1788, comme nous l'apprend le marquis du Chatelier dans les *Mémoires de l'Académie de Belgique* de cette même année, où il a publié des extraits de cet inventaire relatifs à l'histoire des Pays-Bas. En 1862, Armand Baschet l'a utilisé dans son ouvrage sur la « Diplomatie vénitienne », où il a publié les articles relatifs « aux livres que le roi porte communément ». Dès 1855, lors de sa première mission à Vienne, il en avait fait l'objet d'un rapport au ministre de l'instruction publique, qui a été publié dans le *Journal du Loir-et-Cher* du 22 juillet 1855. D'autre part, dès

1842, H. Michelant avait transcrit la partie relative aux manuscrits français et italiens : il l'a publiée sans notes dans la *Revue des Sociétés savantes* de 1862 (tirage à part daté 1863). En dernier lieu, M. H. Omont a placé en appendice de son édition de l'inventaire des manuscrits grecs de Fontainebleau les articles de celui de 1518 relatifs aux manuscrits grecs « couverts de velours » et non « couverts de velours », qui étaient alors conservés dans la bibliothèque de Blois.

Donc, en résumé, ce ne sont que les articles de l'inventaire de 1518 relatifs aux manuscrits français, italiens et grecs qui ont fait l'objet de publications tout à fait insuffisantes, les éditeurs s'étant bornés à les transcrire, essayant parfois quelques identifications, mais sans en donner aucune raison. Il restait à faire une édition complète, avec commentaires, de ce catalogue, dont le cinquième à peine avait été publié. Nous avons suivi l'ordre même du manuscrit, sans en rien changer. Une première partie est classée simplement par ordre alphabétique de noms d'auteurs ou de titres d'ouvrages, quand ils sont anonymes. Les articles en sont très développés, avec appréciations littéraires et morales : elle comprend les livres en français et autres langues modernes. La seconde partie, comprenant les livres latins et grecs, se subdivise en deux classes : celle des manuscrits couverts de velours et celle des manuscrits non couverts de velours. Pour chacune de ces classes, c'est la division par matières qui a été adoptée et pour chaque matière, l'ordre alphabétique. Les articles en sont courts, nets et précis. Leur nombre est de plus des trois quarts de tout l'inventaire.

Nous transcrivons ici l'*incipit* et les divisions de cet inventaire, pour en montrer l'ensemble et l'intérêt.

Jesu Christi, Amen. — Sensuit Le Répertoire selon Lordre de lalphabete De tous les livres, volumes Et traictez, en francoys, Italien et espaignol Couvers de veloux et non Couvers de la librairie du tres chrestien Roy de France Francoys premier de ce nom, Estant pour le présent à Blois, lequel Répertoire A esté commencé Moyennant la grace de Nostre S^r parfaict et acomply par frère Guilielme Parvy, de l'ordre des frères prescheurs, Indigne chappelain Très obéissant subgect et immerite confesseur dudit Seigneur, Lan de grace mil cinq cens et XVIII et de son règne Le quatriesme.

1° Immédiatement après cet *incipit* commence, sans autre préambule, l'inventaire des manuscrits français (art. 1-255).

2° S'ensuit l'inventaire des petitz livres et traictez en françoys, appartenans au Roy, lesquelz sont en sa librairie à Blois aux Armaires soubs le pulpitre de la cronique de Angleterre et de la Toison (art. 256-321).

3° S'ensuit ce qui est dedans un coffre carré de boys de sapin (art. 322-341).

4° S'ensuit ce qui est en lautre armaire qui est soubz le pulpitre où sont Tite-Live, Valère, le Commentaire de César, le recueil des histoires (art. 342-375).

5° Table et inventaire des livres en vulgaire italien, Couvers de veloux (art. 376-385).

6° Autres livres que le Roy porte communément (art. 386-402).

7° [Manuscrits latins couverts de velours] : Theologia volumina. Couvers de veloux [L'inventaire suit, par ordre alphabétique, sans *incipit*] (art. 403-721).

8° Index librorum juris canonici, veluto coopertorum secundum ordinem alphabeti (art. 722-739).

9° Repertorium librorum juris civilis, veluto coopertorum, secundum ordinem alphabeti (art. 740-762).

10° Inventarium seu tabula librorum philosophiæ veluto coopertorum secundum ordinem alphabeti (art. 763-804).

11° Index librorum medicinæ coopertorum veluto secundum ordinem alphabeti (art. 805-833).

12° Index seu tabula librorum astrologiæ, perspectivæ, arithmeticæ, geometriæ, artis militaris, rei edificatoriæ, rei rusticæ et agriculturæ veluto coopertorum, secundum ordinem alphabeti (art. 834-866).

13° Index seu tabula librorum grammaticis veluto coopertorum (art. 867-874).

14° Index librorum poesis veluto coopertorum secundum ordinem alphabeti (art. 875-904).

15° Index librorum eloquentiæ veluto coopertorum secundum ordinem alphabeti (905-914).

16° Index seu tabula librorum historialium veluto coopertorum secundum ordinem alphabeti (art. 945-1020).

17° [Mss. grecs.] Sequitur tabula seu index librorum græcorum et hebreorum coopertorum veluto, secundum ordinem alphabeti (art. 1021-1036).

18° [Mss. latins non couverts de velours.] Index sive tabula librorum et voluminum theologiæ non coopertorum veluto secundum ordinem alphabeti (art. 1037-1171).

19° Repertorium seu tabula librorum juris canonici non coopertorum veluto (art. 1172-1205).

20° Index seu repertorium librorum juris civilis secundum ordinem alphabeti, non coopertorum veluto (art. 1206-1264).

21° Index seu tabula librorum philosophiæ non coopertorum veluto, secundum ordinem alphabeti (art. 1265-1326).

22° Tabula seu repertorium librorum medicinæ non coopertorum veluto, secundum ordinem alphabeti (art. 1327-1370).

23° Inventarium librorum astrologiæ veluto non coopertorum (art. 1371-1386).

24° Inventarium librorum grammaticalium non coopertorum veluto, secundum ordinem alphabeti (art. 1387-1409).

25° Index seu tabula librorum logicalium non coopertorum veluto secundum ordinem alphabeti (art. 1410-1424).

26° Inventarium seu tabula librorum poesis non coopertorum veluto, secundum ordinem alphabeti (art. 1425-1490).

27° Index seu tabula librorum Eloquentiæ, non coopertorum veluto, secundum ordinem alphabeti (art. 1491-1552).

28° Index seu tabula librorum historialium non coopertorum veluto, secundum ordinem alphabeti (art. 1553-1655).

29° [Mss. grecs.] Inventarium librorum græcorum et arabicorum, non coopertorum veluto (art. 1656-1685).

Telles sont les divisions du travail de G. Parvy. Ajoutons qu'il a classé à leur ordre de matière un certain nombre d'imprimés et d'objets divers.

VI.

Les divisions méthodiques adoptées par G. Parvy nous ont été d'un grand secours. Celle d'après la langue dans laquelle a été écrit l'ouvrage inventorié est toujours celle du Cabinet des manuscrits : nos recherches se sont donc portées successivement aux fonds français, italien, latin, grec, etc. Le classement par nature de reliure nous a aidé également dans nos identifications, mais trop souvent l'ancienne reliure ayant disparu, force a été de choisir d'autres criteriums. Les armoiries qui ont été peintes dans les manuscrits nous ont aussi servi, de même que les miniatures représentant les portraits des princes, dont les livres sont entrés à la bibliothèque de Blois ou du moins qui ont dû en faire partie. Les dédicaces, emblèmes, devises, préfaces, *incipit*, *explicit*, mentions spéciales sur les gardes, signatures, etc., ont été aussi utilisés toutes les fois qu'il a été

nécessaire. Ces « indices » nous ont servi comme moyens d'identification seulement dans le cas où la mention certaine de la bibliothèque de Blois faisait défaut. Celle-ci se présente sous plusieurs formes : 1° Sur la garde est indiqué l'emplacement sur les pupitres qu'occupe le manuscrit : cette mention est parfois signée G. Parvy. — 2° A la fin se trouve celle de l'enregistrement à la chambre des comptes de Blois. — 3° La simple note : Au Roy. Au Roy Loys XII — Au Roy nostre sire — De Pavye — Ytalie — au Roy Loys, etc. — Malgré nos recherches, il nous est arrivé parfois de faire des identifications douteuses ; nous l'avons toujours indiqué.

Par contre, nous avons quelquefois trouvé plusieurs manuscrits pouvant convenir au même article : dans le doute, nous les avons décrits tous. Dans certains cas, peu fréquents, nous avons trouvé des manuscrits non inventoriés en 1518, qui présentaient tous les caractères d'une provenance royale : nous avons dû les exclure à regret, car ils ne pouvaient rentrer dans le cadre qui nous est donné par l'inventaire lui-même. — Terminons cette rapide revue de nos moyens d'identification en disant un mot du cas où les articles ont résisté à toutes nos recherches. Toutes les fois que nous avons échoué, la cause en provient ou du défaut de clarté du texte que nous publions — ou des pertes inévitables que l'ancien fonds du Cabinet des manuscrits a éprouvées depuis 1518. Des recherches ultérieures pourront d'ailleurs combler les lacunes.

VII.

C'est grâce aux facilités qui nous ont été accordées dans les bibliothèques, que ce travail long et délicat a été possible. Nous avons transcrit l'inventaire de 1518 sur le manuscrit original à la bibliothèque Palatine de Vienne et fait des recherches dans les catalogues pour en retrouver les premiers possesseurs : nous n'avons pu remonter plus haut que la fin du xvii[e] siècle.

Au Cabinet des manuscrits, à la Bibliothèque nationale, nous avons passé en revue tous ceux qui pouvaient nous être utiles : ce n'est qu'après la critique la plus sévère que nous nous sommes

décidé aux identifications que nous publions avec le texte de l'inventaire. Nous sommes arrivé à reconstituer ainsi la bibliothèque du château de Blois, à peu d'exceptions près, telle qu'elle se présentait au début du xvie siècle, et à en connaître les éléments.

Nous avons adopté la méthode suivante de publication : 1° Transcription exacte du texte, en respectant même les erreurs et ne corrigeant que les fautes de copies trop évidentes; — 2° Nous n'avons pas cru devoir décrire les enluminures et autres ornements dont est décoré chaque article : ce sont des fleurs et des fruits, dont la description et la reconnaissance dépassaient notre compétence et s'écartaient de notre sujet. Nous devons dire que le peintre a réuni à cette occasion un très intéressant herbier, qui pourrait fournir une intéressante étude à un botaniste. — 3° Nous avons fait suivre chaque article d'un commentaire descriptif du manuscrit que nous proposons, en donnant le numéro de la bibliothèque dont il fait actuellement partie : de la sorte il sera facile de vérifier nos recherches. Les indications que nous donnons se bornent au nécessaire pour identifier les manuscrits aux articles de l'inventaire ; pour les autres détails, il faudra recouvrir aux catalogues de ces bibliothèques : dans la plupart des cas, à ceux du Cabinet des manuscrits, par exception à celui des incunables ou des vélins de la Bibliothèque nationale. Les livres qui sont passés à l'étranger ou qui font actuellement partie de collections privées ont été aussi signalés et décrits. — 4° Toute citation d'ouvrages de référence ou de travaux bibliographiques a été exclue : nous avons pensé que ce serait allonger sans profit appréciable nos annotations que de mentionner les répertoires ou catalogues consultés. Nous n'avons rien négligé parmi les travaux des conservateurs de la Bibliothèque nationale pendant les trois derniers siècles. Ce sont, pour ne citer que les principales, les recherches de Lacurne de Sainte-Palaye, des auteurs du catalogue de la bibliothèque royale, des Leroux de Lincy, Van Praet, P. Paris, d'Adda, L. Delisle, G. Mazzatinti, H. Omont, P. de Nolhac et nos propres recherches dans les bibliothèques et archives italiennes, qui nous ont surtout profité. — 5° Pour les éditions des manuscrits,

nous ne les avons pas plus citées : il sera facile, à l'aide des dictionnaires biographiques et bibliographiques, d'y suppléer.

Il nous reste, en terminant, à exprimer notre gratitude à MM. les bibliothécaires de la Palatine de Vienne et du Cabinet des manuscrits de Paris. Ils nous ont permis, grâce à leur obligeance, d'arriver à des résultats qui ont dépassé nos espérances. Nous avons pu ainsi reconstituer la librairie des rois de France à Blois et fournir les éléments nécessaires à son histoire. C'est ce sujet que nous venons d'esquisser et que nous espérons traiter en détail à la suite de cette édition de l'inventaire de 1518.

P. Arnauldet.

INVENTAIRE DE LA LIBRAIRIE DU CHATEAU DE BLOIS EN 1518

Par G. Parvy

[Fol. 1 recto]. — In nomine domini nostri Jesu Christi. Amen.

— Sensuit Le Répertoire selon Lordre de lalphabete De tous les livres, volumes Et traictez en francoys Italien Et espaignol Couvers de veloux Et non Couvers de la librairie du treschrestien Roy de France Francoys premier de ce nom. Estant pour le présent A Blois Lequel Repertoire A este commencé Moyennant la grace de nostre S[r] parfaict et acomply Par frere Guilielme Parvy de l'ordre des freres prescheurs Indigne chappelain, Tres obeissant subject et immerite confesseur dudict seigneur, Lan de grace Mil cinq cens et xviii. Et de son regne Le Quatriesme.

A

[Fol. 2 recto.] Advertissement Au duc Charles Ledict liure peult estre nomme Instruction Au duc Charles de Bourgongne Car Il traicte comme Il doit vivre en prince vertueux. Et croire cler entendement Qui luy presente le mirouer de congnoissance Soing Cure Paour et aigri desir.

Ensemble oyr parler les dames Cestassavoir Necessite publique Vergongne Reprehensive et Instructive Consideration des humains affaires. Haulte pesanteur de ses pays Diverses qualitez et conditions de ses subgectz Avec Regard a son devoir, A sa vocation, A sa fortune et a la multitude des haulx factz de ses predecesseurs et diverses exemples.

Fr. 1217. — In-8, vélin, xv[e] s. Min. Reliure maroquin rouge du xvii[e] s., aux armes de France sur les plats.

Fol. 1 r°, anc. nos 628 et 7410. — Armes de France cachant celles de Louis de Bruges, précédent possesseur de ce ms. Ce ms., écrit en gothique anguleux, compte 107 feuillets.

[2] La. — APOCALIPSE De Monseigneur Sainct Jehan levangeliste. Qui vault autant a dire Comme Revelation faicte audict Monseigneur sainct Jehan Car aluy estant relegue Par domician empereur fut revele tout Lestat de Leglise Persecutions dicelle par les tyrans Hereticques Ypocrites. Et finablement de Antecrist Avec le triumphe des Chrestiens sur les turcz. Et finablement de la mort de Antechrist. Renovation de Leglise militante Et de lestat de la triumphante.

— Le tout contenu aux visions des sept candelabres. Des sept tubes des sept anges. Des sept tonnoires. Des sept phiales plaines de lire de Dieu.

[Fol. 2 v°]. Des bestes ayans dyademes et cornes de la condamnation de la grande meretrice babilonicque Et temple triumphant fonde sur Saphirs Esmeraudes.

Fr. 13096. — Pet. in-8, vélin. 1313. Min. Enluminé par Colin Chadewe. 167 feuillets. Ce ms. provient des ducs de Bourgogne : il est peu probable qu'il ait été à Blois dès 1518.

[3] La. — APOCALYPSE De Monseigneur Sainct Jehan levangeliste Comme dessus bien historiee et figure.

Fr. 403. — Gr. in-fol., vélin, XIIIe s. Min. Reliure maroquin rouge du XVIIe s. aux armes de France sur les plats. Au v° du premier ais de la reliure, on lit :

Apocalypse hystorie. Bloys

Des hystoires et liures en francoys Pulpito 3°. A la cheminee.

Fol. 1 r°, anc. nos : mil quarante sept, 569, 7013. — Miniat. A la marge inf., armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. Provient de la librairie du Louvre, sous Charles V.

Ms. de 45 feuillets.

[4] ALBERTANUS. Ce volume contient trois livres.

— Le premier est des enseignemens de parler vertueusement Et de soy taire Lequel livre na point de commencement.

— Le second est de consolation et conseil.

— Le tiers est de amour Contenant quatre traictez Cest assavoir de lamour de dieu. Et comme on le peult acquerir et garder. Le second traicte de lamour de dieu de son proesme Et de la forme de la vie. Le tiers traicte de lamour des aultres choses. Comme Richesses, Conscience, bonne Renommee Et aultres œuvres exteriores et corporelles. Le quart traicte de lamour des choses spirituelles comme les arts, sciences et vertus.

Fr. 144. — Gr. in-fol., vélin, XVIe s. Écriture gothique française.

Min. Reliure maroquin rouge du XVIIe s. aux armes de France sur les plats.

Fol. prél. A, r° : Dédicace à François Ier.

Fol. prél. B, r° : En pleine page armes de France et celles de François Ier.

Ms. composé de 2 parties, la 1re feuil. prél. A-E et 167 feuillets; la 2e p., 161 f. et fin, A-B.

[5] ANTICLAUDIEN. De la complainte de nature En Rime Lequel parle du vestement, ornement, logis et estat de nature. Et comme nature pansant aux merveilles du monde.

[Fol. 3, r°]. Assembla le conseil des vertuz Proposa la malice du monde Et que pour estoindre peche Il falloit faire ung homme vertueulx en toute perfection. — Sur ledict propoz les vertuz respondent et si accordent mais la chair si oppose car elle veult vivre en son plaisir. — finablement Raison conclud qui le fault faire Et envoyer au ciel prier le createur pour ledit affaire. — Prudence est esleve avec Concorde a faire le dict message. Tantost les sept filles de prudence Cest assavoir les sept arts liberaulx sont appelees pour eslever un chariot Lequel acomply prudence sur ledict chariot passe par lair et planetes voyant merveilles. — Conclusion lhomme est faict et orne des vertuz. — Audict livre sont les dictz moraulz de Baudoin de Conde En Ryme avec la cronicque des evesque du Liège.

Et comme monsieur sainct pierre envoya Sainct Euchaire, Sainct Valier Et Sainct materne a treves en alemaigne.

Fr. 1634. — Gr. in-8, vélin, XVe s. Enlum. Reliure moderne aux chiffres de Louis-Philippe.

Fol. 1 r°, anc. n^{os} mil trente, 970, 7632.

Fol. 2 r° : Marge inf^{re}, armes de France couvrant celles de Louis de Bruges.

Ms. de 111 feuillets.

[6] APOLOGUE De Laurens Valle Lequel contient les fables de Esope morales et instructives translatees de grec en latin par ledict Laurens Valle.

Lat. 8691. — Gr. in-8. Pap. Reliure XVe s. à ais en bois couvert de veau brun, gardes anc. conservées : première garde r° :

Secretario

Puis, d'une écriture XVe s. : Antidotum Vallae

Sixième garde v° :

Antidotum Valle In elegantias linguae latine contra pogium.

Fol. 1 recto, anc. n^{os} : M. CCCC. XIII, 29, 650, 5894.

Sur la face intérieure du 2e ais de la reliure on lit :

Gramatica.

Et au r°, sur une fiche de papier qui est collée : Antidotum Vallae.

Ms. de 207 feuillets provenant de la bibliothèque des rois d'Aragon à Naples. Cf. le vélin impr. 611 (Van Praet, Bel. Let., 357), trad. Guil. Tardif; Paris, Verard, circa 1490. Vélin dédié par l'imprimeur à Charles VIII et Anne de Bretagne, représentés sur la miniature du 1er feuillet.

[7] ARTUS de bretaigne.

Fr. 761. — In-fol., vélin, XIVe s. Min. Reliure du temps de Napoléon Ier, avec des N sur le dos. Au verso d'une feuille de vélin qui recouvrait l'ancienne reliure, on lit :

Des histoyres et liures en francoys Pulto 1°. Entre la première et seconde croysées contre la muraille vers les fossés

Bloys.

Plus bas, écriture de la fin du XVIe s. :

Le Rommans de Artus le rethoré.

Fol. 1 r°, anc. nos : cent cinquante, 202, 7180.

Ce ms. a 143 feuillets et provient de Louis de Bruges dont les armes sont recouvertes par celles de France (f. 1 r°). Au fol. 144, on lit le nom d'un possesseur antérieur : Bouchari.

[8] ACHIZ ET PROPHILIAS. En [fol. 3 verso] rime ancienne. Cestoient deux gentilz chevaliers dont lung estoit Rommain Nomme Prophilias Lautre estoit Dathenes Nomme Athiz qui firent de grandz faitz darmes. — Au mesme livre sont contenuz les haulz faitz Charlemaigne de Roland Ogier Et aultres pers de france. A lencontre des payens Au pays dhespaigne Arragon Et Navarre Composez en rime ancienne par Anseis de Cartage.

Fr. 793. — Gr. in-fol., vélin, XIIIe s. Min. Reliure maroquin rouge du XVIIe s., aux armes de France sur les plats.

Fol. 1 r°, anc. n° 7191, MDCCXXXII, 433. Marge infre : armes de France couvrant celles de Louis de Bruges.

Ce ms. a 195 feuillets. Il a fait partie des bibliothèques de Charles VI et de Charles VII. Il figure dans les inventaires de ces rois.

[9] S. AUGUSTIN De la Cité de Dieu, premier volume Contenant dix livres.

Fr. 170. — Gr. in-fol., vélin, XIVe s. Min. et enlum. Reliure maroquin rouge du XVIIe s. aux armes de France sur les plats.

Au v° du premier ais de la reliure, on lit :

— August. de Ciuitate dej.

— Des histoyres et liures en francoys en contre la muraille Pultre 5me du cousté deuers la court. Lra O. 5.

— S. Augustin de la Cité de Dieu depuis le I. jusques au X. traduit par maistre Raoul de Praelles, aduocat.

— Sainct Augustin feist les liures de la Cité de Dieu 395 ans ou enuiron apres que les apostres eurent receu le Sainct Esprict. Voy. 2e prologe.

Fol. 1 r°, anc. nos : deux cents vint trois.

126 6831

Fol. 431 r°, 2e col. :

Pauye Ytalie

Au roy Loys XII. — Fol. 432 blanc et dernier.

Ce ms. a fait partie des collections du château de Pavie, avant d'être apporté à Blois par Louis XII.

[10] S. Augustin De la Cité de Dieu, Second volume Contenant douze livres.

Fr. 171. — Gr. in-fol. vélin, xive s. Min. Même reliure que le ms. 170. Les diverses mentions de provenance sont écrites à la même place que dans le ms. 170 :

2e partie de la Cité de Dieu par Sainct Augustin commençant à lonzieme liure.

— Des histoires et liures En francoys Pul^lo 5to contre la muraille de devers la court.

Fol. 1, anc. nos : septante trois.

263 6835.

Fol. 418 (dernier) : au verso 2e colonne :

pauye Y[talie]

au Roy Loys XIIe.

Cet article provient donc, comme le précédent, de Pavie. C'est le deuxième volume de la traduction de S. Augustin par Raoul de Presles.

[11] S. Augustin De la Cité de Dieu, premier volume contenant dix livres.

Fr. 17. Atlas xve s. Min. Reliure maroquin rouge du xviie s., aux armes de France sur les plats. Au v° du premier ais de la reliure, on lit :

bloys

Des histoyres et liures en francoys

Au premier pul^tre par terre devers le fossez.

Fol. 1 r°, anc. nos trente-neuf

67 6712

Miniature. Dans la marge inférieure, armes de France recouvrant celles de Louis de Bruges.

Fol. 11 r°. Min. même écusson qu'au fol. 1.

Au commencement de chaque livre, une miniature.

Fol. v[e] vi, *in fine*, en rouge :

Cy fine le X[e] liure et dernier de ce premier volume de mons[r] sainct Augustin de la Cité de Dieu.

Ce vol. a 506 feuillets I-V[c]VI, chiffrés au XV[e] siècle.

[12] S. AUGUSTIN. De la cité de Dieu. Second volume Contenant douze livres.

Fr. 174. — Gr. in-folio, XV[e] s. Min. Reliure maroquin rouge du XVII[e] s., aux armes de France sur les plats. Au v° du premier ais de la reliure, on lit :

bloys

Des histoyres et liures en francoys

Au pul[tre] premier de vers les fossés.

— St. Augustin de la Cité de Dieu, depuis le XI[e] liure iusques au XXII[e].

Fol. 1 r°, anc. n[os] : cinq cents vingt deux.

125

6838

Fol. 3 r°, Incipit. Dans la marge inférieure, armes de France recouvrant celles de Louis de Bruges.

Fol. 374 (dernier) v° :

Des liures de Marcoussis pour mons[r] de Güienne, mis au Louvre en garde.

[Fol. 4 r°] : J. Darsonval.

[13] BIBLE. En grant volume.

Fr. 155. — Gr. in-fol. vélin, XIV[e] s. Reliure maroquin rouge du XVII[e] s., aux armes de France sur les plats. Au v° du premier ais de la reliure, on lit : *bloys*

Des histoires et liures en francoys Pul[to] 2°

A la cheminée.

Fol. de garde, au v° :

Ce liure est appelle la Bible historiaus ou histoire hescolastre traduite de latin en francoy par Guiard des Moulins pbrē achevé en l'an de salut 1294.

Fol. 1 r° : anc. n[os] :

deux cents septante sept.

76, 6819

Ms. de 206 feuillets. Le dernier porte au r° cette note : de camera compotorum | blesis.

Ce ms. semble d'origine flamande et provient probablement de Louis de Bruges. — L'auteur est Petrus Comestor.

[14] La Bible Avec Lexposition morale.

Fr. 1. — Format atlas, vélin, XIVe et XVe s. Reliure maroquin rouge du XVIIe s. aux armes de France sur les plats.

Fol. A r°, anc. nos : quarante sept.

87

6701

Fol. 1 r° : en marge infre, armes de France recouvrant celles de Louis de Bruges.

Ms. de 414 feuillets, plus les feuillets préliminaires A et B et plus le feuillet 328 *bis*. Chaque feuillet chiffré au verso, en chiffres romains I-CCCCXIIII. — Nombreuses miniatures et enluminures.

Le relieur, du XVIIe s., a dû cacher ou faire disparaître la mention de la bibliothèque de Blois qui se trouvait sur une garde. — Cette Bible est une traduction de Raoul de Presles.

[15] La BIBLE, Seconde partie depuis Salomon Jusques aux Machabées.

Fr. 158. — Gr. in-fol., vélin, XIVe s. Reliure maroquin rouge du XVIIe s., aux armes de France sur les plats. Au v° du premier ais de la reliure, on lit :

Des histoires et liures En francoys Pulre
3e/ A la cheminée. bloys

Fol. 1 r° : anc. nos : cinq cents

86

6822

Fol. 408 v° : [de] pauye Y[talie]
au Roy loys XIIe.

Ms. de 409 feuillets avec miniatures. Doré sur tranches.

Ce ms., avant d'entrer à la bibliothèque de Blois, sous Louis XII, a fait partie de celle des Visconti et des Sforza à Pavie. — Cette 2e p. de la bible est une traduction de Raoul de Presles.

[16] La BIBLE Tierce partie Contenant le nouveau testament.

Fr. 160. — Gr. in-fol. vélin, XIVe s. Reliure maroquin rouge du XVIIe s. aux armes de France sur les plats. Au v° du premier plat, en ouvrant le volume, on lit :

Des histoires et liures En francoys Pulto 3o. A la cheminée.

Fol. 1 r°, anc. nos : nonante trois

235

6830

Fol. 176 v° : de pauye Y[talie]
au Roy loys XIIe

Ms. de 176 feuillets écrits, avec miniatures.

Mêmes remarques, pour la provenance, qu'en ce qui concerne l'article précédent.

[17] BOCHACHARDIERE. Premier volume Maistre Jehan de Courcy Chevalier a faict ladicte histoire Laquelle contient deux parties.

— La première contient troys livres Dont le premier parle cômme après le deluge universel fut la terre de Grece premierement restauree. Et des haultes histoires des anciens Gregeoys qui en Icelle contrée longuement habitèrent.

— La seconde fait mention de l'ancienne création de Troye Et comme elle fut par les Gregeoys destruicte.

— Le tiers traicte du peuple de Troye qui eschappa et comme plusieurs royaulmes furent peuplez par les ditz fugitifz de Troye.

Fr. 65. — Gr. in-fol. vélin. Min. xve s. Reliure maroquin rouge du xviie s. aux armes de France sur les plats. Au v° du premier ais de la reliure, on lit : bloys

Des histoyres et liures En francoys

Au pulpistre second par terre devers les fossez.

— En ce volume sont contenus les 1, 2, 3 liures de la Bouquechardiere. Commenceantz au deluge de Noé et finissantz à Brutus qui vint en Albion aultrement dite Angleterre.

Fol. 1 r° : anc. n^os : 51 — 6741.

Fol. 4 r° : miniature. A la marge inférieure, au centre, armes de France recouvrant celles de Louis de Bruges.

Ce ms. a 367 feuillets, plus les feuillets 83 *bis* et 257 *bis*, moins les n°s 123, 162-171, 276, 311, 312. Il a été chiffré en rouge au xve s.

[Fol. 4 v°].

[18] BOCHACHARDIERE Second volume Contenant troys livres. — Le premier parle des Assiriens Et de leurs grandes dominations Anciennes et premiere monarchie. — Le second declaire des Macedoniens Et grans faictz du roy Alexandre le Grand. — Le tiers traicte de Mathatias Et Machabees comme Ilz combatirent la loy de dieu.

Fr. 66. — Gr. in-fol. vélin. Min. xve s. Suite du ms. Fr. 65 : il a la même reliure. Au v° on lit : bloys

Des histoyres et liures En francoys

Au pul^tre second par terre devers les fossez.

— En ce volume 2e sont contenus les 4e, 5e, 6e liure de Boucquecardiere commenceants à l'édification de la tour de Babylone Et finissantz à la nativité de Jesuchrist.

Fol. 1 r°, anc. n^os : 106, — 6742.

Fol. 5 r° : miniature. A la marge inférieure, armes de France recouvrant celles de Louis de Bruges.

Vol. de 364 feuillets plus 25 A, 25 B, 24 *bis*, moins les n°s 247, 266, 349-352 ; chiffrés en rouge.

[19] La BIBLE des Pœtes Idest Methamorphose De Ovide Glose et historie.

Fr. 870. — Gr. in-fol. vélin, XIVe s. Min. Reliure maroquin rouge du XVIIe s. aux armes de France sur les plats.

Fol. 1 r°, quatre cents cent cinquante six, — 367, — 7230. Rien ne prouve que ce ms. ait été à Blois en 1518. Je lui préférerais le vélin imprimé n° 559 (anc. 106) chez A. Verard en 1493, le 1er mars. Le 1er fol. a une miniature et des enluminures avec fleurs de lis sur fond d'azur : c'est évidemment un exemplaire de dédicace aux rois de France avec de nombreuses miniatures. Le 1er fol. porte ce titre :

La bible des poetes methamorphose nouvellemēt imprime a Paris.

Ce vélin a 184 feuillets.

[20] BATAILLE Punicque Premier Entre les Rommains Et ceulx de Cartage Extraicte par Léonard Aretin des anciens acteurs Tant Latins que Grecs.

Fr. 724. — Gr. in-fol. vélin, XVe s. Min. reliure moderne de l'époque de Napoléon Ier. Au v° du premier ais de la reliure ancienne qui était en velours vert, on lit :

Des histoires et liures en Francoys Pul^{lo} contre la muraille de devers la court.

— La première guerre punique dentre les Rommains et les Carthaginiens compilée par Léonard de Aretio.

Fol. A prel., au recto, anc. n^{os} : neuf cents sept.

876

Fol. 1 r° : Min. Le traducteur Jean Le Besgue présente à Charles VII le présent manuscrit. — Marge inf^{re}, armes de France couvrant celles de Louis de Bruges.

Ms. de C-XIIII feuillets plus A-D prélim.

Il provient de la bibliothèque de Charles VII.

Les chiffres sont, comme le texte, du XVe s.

[21] BLASON des Armes de la Table Ronde.

Fr. 1437. — In-fol. vélin, XVe s. Enluminures. Reliure Louis-Philippe. Les gardes anciennes n'ont pas été conservées.

Fol. 2 r° : anc. n° 7529.

Ce ms. a 165 feuillets.

Il est douteux qu'il ait été conservé à Blois dès 1518. Trois autres ms. du même traité sont conservés sous les n^{os} : Fr. 1435, 1436, 1438 : ils sont du XVIe s.

[22] BOCACE. Pour la Royne Marguerite Ledict livre contient une vision saincte dudict Bocace Qui vit ung temple ou les nobles maleureux et maleureuses roys Roynes Et aultres gentilz hommes Lesquelz sont nommez audict livre estoient Inhumez Et faisoient leurs querelles Contre fortune la diverse Auquel temple Il congneut ceste Royne Dangleterre

fille dung Roy de Naples toute desolee a cause de son exile Laquelle [fol. 5 recto] par histoires Tant de lescripture saincte Commencant a Job que aultres payennes. Il la console Et par ce present livre console tous gens nobles desolez Alencontre des fortunes variables de ce monde.

Fr. 1226. — In-4°, vélin, xve s. Min. Reliure maroquin rouge du xviie s. aux armes de France sur les plats. Au v° du premier ais de la reliure, on lit :

Remonstrance à une royne d'Angleterre exilée.

— Des histoires et liures en francoys Pul^{to} 2° contre la muraille de devers la court.

bloys

— Traicté pour redresser par remonstrances une desolee royne dangleterre exilée

Fol. 1 r°, anc. n^{os} :

neuf cents septante six.

991

7427

Fol. vii r°. Miniat. et armes de France couvrant celles de Louis de Bruges.

Ms. de lxxv feuillets chiffrés au xve s.

Ce ms. nous semble avoir fait partie de la bibliothèque de Charles VII. Ce roi est plusieurs fois mentionné, p. ex. fol. 48, 49, 50, etc. C'est la traduction de l'ouvrage de Jean Boccace dédiée à Marguerite d'Anjou, fille du roi René, par Georges Chastelain.

[23] Bocace Des cleres dames.

Fr. 599. — In-fol. vélin, xve s. Min. Splendide ms. relié en velours rouge au xve s., avec armes du xve s. qui ont été retouchées au xvie. Il semble que ce soient les armes de Jean d'Angoulême auxquelles le parti « de gueules » aura été ajouté après coup (fol. 1 r°). Il est douteux que ce ms. ait appartenu à Louise de Savoie s'il est vrai que les armoiries qui y sont figurées n'ont été faites qu'après coup. Toujours est-il que ce ms. ne porte pas les mentions ordinaires qui font supposer qu'il ait pu être à Blois en 1518. Cette identification ne peut donc être que douteuse.

Fol. 1 r°, anc. n^{os} : neuf cents septante huit, — 653, — 7083. Armes précédemment citées. Ce ms. a 94 feuillets. Cette traduction est de Laurent de Premierfait.

[24] Bocace Des nobles dames.

Fr. 133. — In-fol. vélin, xve s. Min. Reliure maroquin rouge du xviie s. aux armes de France sur les plats. Au v° du premier ais de la reliure, on lit :

Des histoyres et liures en francoys

Au pulpistre troissiesme par terre du couste devers la court. — Bloys.

Puis 3 feuillets blancs.

Fol. 1 r°, anc. n^os : 265 — 6801.

Fol. 2 r°. Min. Marge inf^re, armes de France couvrant celles de Louis de Bruges.

Ms. de 111 feuillets, plus six feuillets blancs.

[25] Bocace Des nobles malheureux.

Fr. 237. — Pet. in-fol. papier, xve s. Reliure maroquin rouge du xviie s., aux armes de France sur les plats. Au v° du premier ais de la reliure, on lit : bloys.

— Bocace des cas des nobles escrit

. . . .

(Ces deux mentions se voient par transparence sous une feuille de papier qui a été collée par dessus.)

Fol. 1 r°, anc. garde avec les anc. n^os : 389 — 68 — 86.

Le liure de Jehan Bocace des Cas des Nobles.

Fol. 2 r°; anc. n^os : Trois cents septante huit, — 389.

Fol. 383 r° : Cy fine le liure de Jean Bocace des cas des nobles hommes et femmes translaté de latin en francois par moi laurens de premiers fait clerc du diocèse de Troyes. Et fut compilée ceste translacion le xve dapvril mil IIII^c et neuf le lundi apres Pasques.

Ce ms. a 383 feuillets dorés sur tranches au xvie s.

Il existe à la Bibl. nat. plusieurs vélins imprimés des « Nobles malheureux » de Boccace, traduits en français, par un anonyme selon Van Praet, que je suppose être Laurent de Premierfait. L'un de ces vélins, le 1223 (anc. E. 190), in-fol., 144 feuillets imprimés par A. Verard, à Paris, en 1493, est un exemplaire de dédicace de l'imprimeur à Charles VIII et Anne de Bretagne. Dans la miniature du 1er feuillet, A. Verard offre ce vol. à Charles VIII assis sur son trône. Cet exemplaire contient 79 miniatures, — Les autres vélins sont les suivants : Vél. 784. Paris, A. Vérard, 1494.
Vél. 1220. Paris, Dupré, 1483.
Vél. 1221. (2e vol.)
Vél. 1222. 1er vol. de l'ex. de 1483.

[26] Bocace Des cent nouvelles Nouvelles.

Fr. 239. — Gr. in-fol. vélin. xve s. Min. Reliure maroquin rouge du xviie s., aux armes de France sur les plats. Au ve du premier ais de la reliure, on lit :

Des histoyres et liures en francoys Pult^o 2°
Contre la muraille de devers la court
[bloys.]

(Cette mention se lit par transparence sous une feuille de papier qui la recouvre.)

Fol. de garde, r° :

Les cent nouvelles de Bocace translatées en francois.

Fol. 1 r°. : Miniat. Anc. n°s : septante huit — 518
6887.

Fol. 302 r° : « Cy fine le liure de Cameron aultrement surnomme le prince Galeot, qui contient cent nouvelles racontees en dix jours, par sept femmes et trois jouvenceaulx et escripvy Jehan Bocace de Certel en langaige florentin et qui nagueres a este translate premierement en latin et secondement en francois, à Paris, en lostel de noble et saige homme Bureau de Dampmartin, escuier, conseiller de tres puissant et tres noble prince Charles VI de son nom, roy de France, par moy Laurens de premier fait famillier dudit Bureau lesquelles deux translacions par trois ans faictes furent acomplies le xve jour de juing lan mil quatre cens et quatorze. »

Ce ms., qui doit provenir de Charles VI et être autographe, a 306 feuillets à 2 col., chiffrés au xve s.

[27] Buscalus Premier volume Aultrement nomme La cronique de Tournay Ce premier volume Traicte de la premiere naissance de Romme Et dont descendit le noble chevalier Buscalus Et de ses grans et vertueulx faictz Et comme Tournay fut premierement nomme Hostille de Tullus Hostillius roy de romme. Puis apres fut appellee Nerves de Nervius des Nerviens parle grandement Cesar en ses commentaires. Puis Seconde Romme de Tarquinus Et finist ce present volume A philippus seigneur [Fol. 5 v°] de Tournay.

[28] Buscalus Second volume parle comme les Nerviens envoyerent querir le roy Tournus Lequel nomma ladicte cité Tournay de son nom. Parle aussi des grans faictz darmes desdictz Tournisiens Et finist Pharamond Roy de france. — Que se la dicte cronicque est veritable sa este une cite aussi grand renom quon lise guaires en histoires.

Fr. 9343-9344. — In-fol. pap., xve s. Reliure moderne, sans indication de provenance. Je mentionne seulement ces deux ms., doutant qu'ils conviennent. Le 9343 provient peut-être des ducs de Bourgogne d'après les restes d'armoiries du 1er feuillet.

[29] Boece De Consolation.

Fr. 575. — In-fol. vélin, xve s. Reliure moderne avec restes d'anc. reliure collée au verso du 1er ais, avec cette mention du début du xvie s. :

Boece de consolation.

Au-dessous :
Des hystoires et liures en francoys Pul[to] v°.
Contre la muraille devers la court.
Fol. 1 r° : Six cents quarante neuf — 422
707.

Marge inf[re], armes de France couvrant celles de Louis de Bruges.

Ms. de 116 feuillets.

Mentionnons aussi un vélin imprimé (vélin 488) : Le grand Boèce de Consolation (Paris, A. Vérard, 19 août 1493). Exemplaire de présentation : Vérard offre à Charles VIII ce livre relié en velours bleu.

[Fol. 6 r°]. [30] La COMPLAINTE De Lhomme a son ame. Ce livre se nomme le Truant ou de mendicite Espirituelle et contient deux Livres. — Le premier Traicte Comme l'homme aprend a son ame A mendier Espirituellement Et demander laumosne Et les responses de Lame Soy excusant Quelle nest pas tousiours exaulcee. Puis demande le lieu ou elle demandera Et quelles aulmosnes. Et les enseignemens de lhomme a son ame Et comme sainct Desir peult aller par tout. — Le second livre contient oraisons diverses et meditacions que faict lame En guise dung pouvre mendiant qui se pourchasse et quiert son pain.

— Audict volume sont trois aultres traictez. — Le premier de Sainct bonaventure nommé Devotions. — Le second de Senecque des quatre vertuz cardinalles. — Le tiers livre se nomme moralitez de philosophie Et parle des vertuz comme conseil chose honneste pourvenance, Enseignemens. Droicture Cruaultes franchise Service Largesse Religion Pitié Innocence Amitié Honorableté Concorde Misericorde Vigueur Hardement fiance Seurte Parmanence. Souffrance Mesure Vergoigne Et aultres vertuz.

Fr. 190. — Gr. in-fol. vélin, XV[e] s. Min. Reliure maroquin rouge du XVII[e] s., aux armes de France sur les plats. En ouvrant le ms., au v° du premier ais, on lit :
Des histoires et liures en francoys Pul[to] 1[o]
A la cheminée — bloys.
Secret parlement de l'homme contemplatif avec son ame.
Fol. A r°, anc. n[os] : quatre cents soixante quatre — 314 — 6850.

Fol. 1 r° : armes de France couvrant celles de Louis de Bruges, avec la devise quatre fois répétée : PLVS EST EN VOVS.

Ce ms. a 238 feuillets.

[31] COMPENDIUM Des histoires Rommaines Contenant deux livres. — Le premier parle de la naissance de Romme de leurs faictz Et par quelles vertuz Ilz ont acquis [fol. 6 verso] la monarchie Et de la destruction de Romme par ydolatrie et leurs vices Avec plusieurs beaulx

enseignemens de Socrates Platon et aultres philosophes. — Le second livre parle de plusieurs perturbations de lame Du premier homme. Des premieres generations Et premiers mariages vices et vertus. Viduite Virginite Des generations Des trois premiers enfans de Noe De la distinction des ans Batailles. Des Assiriens De Abraham Loth Et Ysaac Du regne de Saul Et Salomon Des Scitioniens Des Atheniens Et royaulme Des Argives Des prophecies Des Sibiles Et du temps des sept saiges. — Et finalement de la providence divine Persecutions des Juifs et de leglise Et exemples naturelles monstrans Que ung corps vif peult demourer en tormans denfer Et de la qualitez des peines.

Fr. 39-40, autrefois en un seul manuscrit.

Fr. 39. — Gr. in-fol. vélin, XIV[e] s. Min. Reliure maroquin rouge du XVII[e] s. aux armes de France. Anc. garde provenant de la reliure ancienne : au v[o], on lit :

Premier liure d'Orose.

Des histoyrés et liures en francoys au premier pulpistre par terre de uers les fossez — bloys. — 2 feuillets blancs.

Fol. 1 r[o], anc. n[os] : deux cents dix huit — 2 — 6730.

Fol. XV, armes de France répétées recouvrant celles de Louis de Bruges.

Ce ms. a 282 feuillets chiffrés en rouge.

Fr. 40. — Comme le précédent. Au verso de la reliure :

Des histoyres et liures en francoys
Au premier pulpistre par terre devers les fosses.
— bloys

Fol. 1 r°, anc. n[os] : 110 — 6723. — Fol. 5 : Min. Armes de France couvrant celles de Louis de Bruges.

Ms. de 220 feuillets chiffrés en rouge au XV[e] siècle.

[32] CRONICQUES Et faictz de Cesar avec plusieurs aultres cronicques dangleterre Bretaigne Et france finissans à Charles le Bel.

Fr. 279. — In-fol. vélin, XIV[e] s. Reliure maroquin rouge du XVII[e] s. aux armes de France. Au verso du premier ais, on lit :

bloys.

Des histoyres et liures en francoys
Au pulpistre second par terre du couste devers la court.

Fol. 1 r[o], anc. n[os] : deux cents cinquante — 3 — 6909.

Fol. 17 r[o] : armes de France.

C'est l'histoire universelle depuis César jusqu'en 1322.

[33] CRONICQUES de france Premier volume.

[34] CRONICQUES de france Second volume.

[Fol. 7 r[o]] [35] CRONICQUES de france Tiers volume.

Pour ces trois articles les ms. fr. 2674, 2675, 2676 conviennent

peut-être. Je les mentionne seulement sans les décrire, car je ne suis pas sûr de l'identification. Ils sont reliés en maroquin rouge (xviie s.) aux armes de France. — Trois vélins imprimés par A. Vérard (1493), et dédiés à Charles VIII, conviennent peut-être mieux (vél. 725, 726, 727). Ils ont 951 miniatures et sont décrits dans l'inventaire de 1544.

[36] CRONICQUES du Roy Charles VIIe.

Fr. 2691.— Gr. in-fol. vel., xve s. Reliure maroq. rouge du xviie s. aux armes de France. — Sur le revers du premier ais, on lit :

Des histoires et liures en francois Pul^to 4° contre la muraille de vers la court — bloys

Fol. A r^o, anc. n^os : cinq cents treize — 127 — 8350.

Fol. 1 r° : Min. Armes de France couvrant celles de Louis de Bruges.

Ms. de CCIIII^xx XVII feuillets, chiffrés en rouge au xve siècle.

[37] CRONICQUES De froissart première partie.

Fr. 2643. — In-fol. vélin, xve s. Min. Reliure maroquin rouge du xviie s. aux armes de France. Au verso du premier ais, on lit : Bloys — des histoires et liures en francoys Pul^to 4° — contre la muraille devers la court.

Fol. A prélim. r^o, anc. n^os : septante quatre — 46 — 8320.

Fol. 1 r° : Min. Marge inf^re, armes de France quatre fois répétées couvrant celles de Louis de Bruges.

Ce ms. a 432 feuillets chiffrés en rouge.

[38] CRONICQUES De froissart seconde partie.

Fr. 2644. — Même époque et reliure que le 2643 et même mention de provenance et placement à la bibliothèque de Blois.

Fol. A prélim. r^o : anc. n^os : cent quatre vint un — 47 — 8321.

Fol. 1 r° : Min. Armes de France couvrant celles de Louis de Bruges.

Ms. de 356 feuillets, chiffrés en rouge au xve siècle.

[39] CRONICQUES De froissart tierce partie.

Fr. 2645. — Mêmes époque, reliure et mentions que les 2 ms. décrits précédemment.

Fol. A prélim. r^o : anc. n^os : 48 — 8322.

Fol. 1 r° : Min. Armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de 479 feuillets, chiffrés rouge au xve siècle.

[40] CRONICQUES De froissart quarte partie.

Fr. 2646. — Même époque que les trois précédents. Reliure veau citron xviie s., aux armes de France.

Fol. A prélim. r°, anc. n°s : nonante huit — 49 — 8323.

Fol. 1 r°. Min. Armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de 341 feuillets.

[41] CRONICQUES Dangleterre premier volume.

Fr. 74-75. Gr. in-fol. vélin, xve s. Reliure maroquin rouge du xviie s. aux armes de France sur les plats. Primitivement ces deux manuscrits n'en formaient qu'un seul à pagination unique.

Fr. 74. — Fol. A-O préliminaires. Fol. A, anc. n°s : 285 — 6748. — Un fol. non chiffré ; au v°, en rouge :

Cy commence le premier volume des anthiennes croniques dengleterre lequel contient en soy six liures particuliers.

. . . .

Fol. 1 r°, en marge infre, armes de France recouvrant celles de Louis de Bruges. — Miniature.

Ce ms. a I-CIIIIxx I folios chiffrés en rouge au xve s., plus A-O préliminaires et un non chiffré.

Fr. 75. — Fol. CIIIIxx II. Miniature. Anc. n° : 6749.

Ce ms. a CIIIIxx II — IIIc XXXIX folios chiffrés en rouge au xve s.

[42] CRONICQUES Dangleterre second volume.

Fr. 76-77. Gr. in-fol. vélin, xve s. Suite de l'art. 41, même reliure. Ne formaient primitivement qu'un volume.

Fr. 76. — Fol. I r°, anc. n°s : 286—6750.

Fol. IIII r° : Miniature ; en marge infre armes de France recouvrant celles de Louis de Bruges.

Le fol. III a, au verso, un *incipit* semblable à celui du fr. 74.

Ce ms. a I-CCXIX folios chiffrés en rouge, au xve siècle, avec de nombreuses miniatures aux armes de France recouvrant celles de Louis de Bruges.

Fr. 77. — Fol. CCXX. Miniature ; en marge infre, armes de France recouvrant celles de Louis de Bruges.

Ce ms. a CCXX-CCCCXXV folios chiffrés en rouge, au xve siècle, avec nombreuses miniatures. Quelques-unes ont encore conservé l'écusson de Louis de Bruges, qui, sur d'autres, est recouvert de celui de France.

[Fol. 7 v°.] [43] CRONICQUES Dangleterre tiers volume.

Fr. 78-79. Gr. in-fol. vélin, xve s. Suite des art. 41-42, même reliure. Ces deux ms. ne formaient primitivement qu'un volume.

Fr. 78. — Fol. I r° : anc. n°s : 287—6752.

Fol. 9 r° : Miniature ; en marge infre, armes de France recouvrant celles de Louis de Bruges. — Nombreuses miniatures.

Ce ms. a 199 folios, chiffres modernes.

[44] CRONICQUES Dangleterre quart volume.

Fr. 79. — Fol. 1 r° : anc. n° 6753. — Fol. 71 v°, trois écussons de France, recouvrant ceux de Louis de Bruges. — Nombreuses miniatures.

Fol. 156 v° : Cy feuille tierch volume | des croniques d'Angleterre.

Ce ms. a 156 folios, chiffres modernes.

Fr. 80-81. Gr. in-fol. vélin, xve s. Suite des art. 41-43, même reliure. Ces deux ms. ne formaient primitivement qu'un volume.

Fr. 80. — Fol. préliminaires A-I.

Fol. 1 r°, anc. nos : 288 – 6754. Miniature. En marge infre, armes de France recouvrant celles de Louis de Bruges.

Fol. CXXXVI verso : Cy prend fin doncques le IIe | liure de ce quart volume et sensuit le troisième.

Ce ms. a 136 folios, chiffrés rouge au xve s., plus les préliminaires A-I.

Fr. 81. Fol. CXXXVII r° : anco no 6755. Miniature.

Fol. CCIII. Miniature avec les armes de France.

Fol. CCCXXVI v° : « Explicit ».

Ce ms. a 189 folios chiffrés en rouge au xve s. Il manque les folios 145-146, le folio 282 est blanc. Il est illustré de nombreuses miniatures.

[45] CRONICQUES Dangleterre cinquiesme volume.

Fr. 82-83. — Gr. in-fol. vélin, xve s. Suite des art. 41-44, même reliure. Ces deux ms. ne formaient primitivement qu'un volume.

Fr. 82. — Fol. A r°, anc. nos : 289—6756.

Fol. I r°, miniature entourée de dix-sept écussons de Louis de Bruges en partie détruits, en partie conservés ou recouverts par l'écusson de France. On lit sur des banderoles peintes en bleu la devise, répétée cinq fois :

« Plus est en vous. »

Fol. XIX recto, miniature avec 8 écussons de Louis de Bruges effacés, un seul a été remplacé par celui de France. Bombarde avec la devise : PLVS EST EN VOVS.

Fol. IIIIxx XVIII r° : Miniature en marge infre, armes de France recouvrant celles de Louis de Bruges.

Ce ms. a CIX folios, plus les folios préliminaires A-N et un blanc, chiffrés en rouge au xve s. Nombreuses miniatures.

Fr. 83. — Fol. CLXI r°, anc. n° 6757. Miniature; en marge infre, armes de France recouvrant celles de Louis de Bruges.

Aux folios CCV, CCCXIX, miniatures avec les mêmes armes.

Au fol. CCLXIX, entre deux bombardes la devise :

PLVS EST EN VOVS

Fol. CCCII v° : Et atant prent fin ce VI° liure et par conséquent le V° volume de ces croniques dangleterre.

Ce ms. a 131 folios, chiffrés en rouge au XV° s., de CLXI-CCCII. Nombreuses miniatures.

[46] CRONICQUES Dangleterre sixiesme volume.

Fr. 84-85. Gr. in-fol. vélin, XV° s. Suite des art. 41-45 et fin de l'ouvrage, même reliure. Ces deux ms. ne formaient primitivement qu'un volume.

Fr. 84. — Fol. A r°, anc. n°s : 290—6758.

Fol. 1 r°, miniature; en marge infre, armes de France recouvrant celles de Louis de Bruges, avec deux bombardes et la devise :

PLVS EST EN VOVS.

Fol. LVI et CXIII, mêmes remarques que pour le fol. I.

Ce ms. a 164 folios chiffrés I-CLXIIII en rouge au XV° s., plus les folios A-L préliminaires.

Fr. 85. — Fol. CLXV recto, miniature; en marge infre, armes de France recouvrant celles de Louis de Bruges. Anc. n° 6759.

Fol. CCLXXVII. Miniature, mêmes armes et à gauche la devise : PLVS EST EN VOVS.

Ce ms. a 216 folios chiffrés en rouge au XV° s., de CLXV-CCCIIIIxx II. Nombreuses miniatures.

(La suite prochainement.)

UN

INVENTAIRE DES ARCHIVES ROYALES

SOUS LOUIS XI

AU CHATEAU DE PLESSIS-LEZ-TOURS

On sait qu'au mois de mars 1482 Louis XI ordonna un récolement et nouvel inventaire des titres de son Trésor des chartes, à Paris, et qu'il confia ce soin à des officiers de sa Chambre des comptes [1], sous la direction de ses gardes des chartes Jean Budé et Jacques Louet [2].

Mais dès octobre 1474 il s'était préoccupé de la bonne conservation de ses archives, alors confiées à la garde de Dreux Budé, père de Jean [3]. La nécessité des affaires courantes [4], l'accrois-

1. Pierre Amer, Guillaume de Sailly et Louis Le Blanc.

2. Ce travail n'existe plus en original; on en a une copie aux Archives nationales (JJ. 289, anc. 522) et une autre à la Bibliothèque nationale (ms. français 6765). — Cf. Dessalles, *Le Trésor des chartes*, p. 79 et 81; et A. Teulet, notice préliminaire au tome Ier des *Layettes du Trésor des chartes* (1863), p. XVI. — M. H.-François Delaborde se propose d'étudier cet inventaire dans l'étude qu'il poursuit sur notre Trésor des chartes.

3. Cf. Maurice Prou, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, XLVI (1885), p. 724.

4. Nous n'en donnerons pour tout exemple que cette lettre de Jean Dauvet (Paris, 28 décembre, s. d.), où on lit : « .... la copie des lettres que escriptes avez à Monsieur l'Audiencier garde des chartres du Roy, qu'il serche oudit trésor si on trouvera aucunes lettres d'aliances des Roys de France avec les Roys de Hongrie et Bahaigne, les empereurs et les ducs de Haustriche, et que de ce qui s'en pourra trouver ou vous envoyer les extraictz.... » (*Bibliothèque nationale*, ms. français 2811, f° 36). — Cf. encore une lettre adressée par le roi, le 4 novembre 1462, à la Chambre des comptes de Paris, l'invitant à rechercher tous les titres relatifs à la régale de Bretagne et à les lui faire parvenir (*Lettres de Louis XI*, publ. par J. Vaesen, II, p. 84).

sement de ces archives par l'apport d'une nombreuse série de documents venus de Bourges du vivant de son père [1], le désir aussi de respecter dans le dépôt du Trésor des chartes l'ordre établi par plusieurs générations d'archivistes, avaient fait pour ainsi dire une loi à Louis XI de ne pas perdre de vue le maintien des bonnes traditions royales.

Il semble que les pièces d'ordre diplomatique fussent restées au château de Plessis-lez-Tours, car l'inventaire que nous publions ci-après contient presque exclusivement des documents de cette nature. Le chancelier Pierre d'Oriole en avait la garde et fit rédiger cet inventaire pour l'envoyer à Paris et le faire servir ce que de raison. On conçoit facilement que Louis XI, quand il ne résidait pas en son manoir tourangeau, aimait à se renseigner sur les documents anciens qui constataient les droits de la France dans ses relations extérieures, et que le chancelier lui-même avait grand intérêt à les pouvoir retrouver sans peine.

Henri STEIN.

---

*Inventaire des sacs trouvés au Plessis-lez-Tours de quantité de tiltres et lettres appartenans au Roy Louis XI*e*, faict par messire Pierre d'Oriole, chancelier de France.*

Inventaire des sacs et lettres du Roy estans à Tours. P° *Ce qui est en la chambre haulte du portail en la basse aulmoise :*

a. Ung sac d'Angleterre ouquel sont les premières trèves et autres lettres, — la puissance des commissaires touchant lesdites trèves et appatiz, — plusieurs attemptaz, povoirs, instructions et appoinctemens des années MCCCCXLIIII et XLV.

b. Item ung autre sac d'Angleterre touchant autres trèves, plusieurs

1. On a aux *Archives nationales* (J. 1167, n° 13; anc[t] J. 499) un « Inventoire des chartres et lettres appartenans au Roy nostre Sire estans au palais à Bourges, fait par moy Jehan Alabat, clerc notaire à Bourges et greffier du bailliage de Berry, à la requeste de maistre Estienne Pion, commissaire en ceste partie, pour faire transporter seurement lesdites lettres et chartres de Bourges à Paris au trésor dudit seigneur, fait le second jour d'octobre l'an mil quatre cens quarente et sept. » — Malgré ce déplacement, il était resté des sacs d'archives à Bourges après 1447 puisque une autre portion en fut transportée, sans doute sous le même roi, de Bourges à Plessis-lez-Tours, comme on le verra plus loin.

attemptaz sur lesdites trèves, povoirs, mémoires, instructions et autres lettres.

c. Item ung autre sac d'Angleterre ouquel a aucunes choses de plusieurs années touchant les différances et matières de France et Angleterre.

d. Item ung autre sac d'Angleterre ouquel a plusieurs besongnes touchant les Anglois apportées par Monsr de Culant et Me Guillaume Cousinot [1] en décembre MCCCCXLVIII.

e. Item ung autre sac des années MCCCCXLIX et L ouquel sont les appointemens de Rouen, Caen, Caudebec, et plusieurs autres choses touchant la redduction de Normandie.

f. Item ung autre sac de l'an M.CCCC.XLVIII ouquel sont plusieurs lettres patentes, informations, mémoires, instructions et autres lettres touchant Angleterre.

g. Item ung autre sac d'Angleterre ouquel sont les lettres apportées dudit lieu d'Angleterre par Messieurs de Dunoys, Précigny [2] et Cousinot en septembre M.CCCC.XLVII.

h. Item ung grant sac de Bourgogne ouquel est la paix de Flandres; — le fait de la hance d'Almaigne; — les lettres de l'interprétation de la grâce Dieu; — et plusieurs mémoires, responses et lettres touchant Bourgongne.

j. Item ung autre sac de Bourgongne ouquel y a plusieurs choses des années M.CCCC. LI, LII, LIII, LIV et LV, c'est assavoir plusieurs articles et démonstrations apportées par ceulx de Bourgongne et responses à eulx faictes en plusieurs et diverses années; — le procès verbal fait par Monsr de Reims et Me Jehan Dauvet [3] en Flandres; — et plusieurs autres lettres et autres choses touchant le fait de Gand et de Chasteauchinon.

k. Item ung autre sac de Bourgongne ouquel est le procès verbal de messire G^me de Mesnypénil [4], Me Guillaume de Vit et Me Jehan de Saint-Romain [5] et autres choses touchant Monsr de Bourgoigne et Gand; — et aussi touchant les privilleiges de Tournay.

1. Bailli de Rouen, disgracié en 1462 momentanément, il joua un rôle considérable sous les deux règnes. On le trouve en septembre 1464 chargé de faire des recherches au Trésor des chartes (*Lettres de Louis XI*, t. II, p. 219).

2. Bertrand de Beauvau, seigneur de Précigny, premier président de la Cour des comptes, fut plusieurs fois chargé de négociations diplomatiques par Louis XI.

3. Premier président au Parlement de Toulouse, puis en 1465 au Parlement de Paris; il avait été chargé en 1454 de négocier avec le duc de Bourgogne la grâce des Gantois, et ensuite d'importantes ambassades.

4. Sur ce personnage, voy. la note de J. Vaesen (*Lettres de Louis XI*, t. III, p. 157).

5. Fut nommé dès le mois de septembre 1461 procureur général au Parlement de Paris.

l. Item ung autre sac d'Escoce ouquel est le procès verbal de l'ambaxade d'Escoce touchant le mariage de feue Madame la daulphine; — le fait de Madame Aliénor d'Escoce; — le fait du mariage du Roy d'Escoce et une lettre de lui receue en décembre M. CCCC. LI; — la quittance de Canede; — la lettre de Robert de Conighem; — l'aliance d'Escoce et de Bourgoigne; — la response faicte au duc de Glaiz touchant la duchié de Touraine.

m. Item ung autre sac ouquel sont les alliances d'Escoce faictes par Messieurs de Maillezais, Précigny et Cousinot; — les instrumens du mariage de Madame Aliénor d'Escoce; — les aliances d'Autriche et autres lettres; — item la ratiffication des aliances dessusdites du Roy d'Escoce [1].

n. Item ung autre sac d'Escoce ouquel est le procès-verbal de messire Regnaud Girart [2]; — le roolle du Roy d'Escoce; — la lettre de Madame la daulphine.

o. Item ung sac de Savoye de l'an M. CCCC. LV, à Saint Porsain, ouquel est la lettre de Monsr de Savoye touchant les nobles de son pais qui ont juré l'aliance; — la copie de la lettre octroyée par le Roy à mondit seigneur de Savoye à Clippie; — la copie de la lettre octroyée au Roy par mondit seigneur de Savoye; — l'oppinion des médicins sur la maladie de mons^r le prince de Savoye; — les lettres de l'aliance de Savoye; — les VII lettres originales [3] baillées par Monsr de Savoye, de l'aliance, du douhaire de madame la princesse, des seigneuries baillées, la provision de XXX^m, — l'appoinctement de Saluces, l'appoinctement de l'église de Lyon, — et la quittance de LX^m.

p. Item ung autre sac de Savoye apporté par Me Jehan Tudart [4], contenant le rappeau de ban des nobles de Savoye et plusieurs autres choses.

q. Item ung autre sac de Savoye à Vimiers, et le fait de l'aliance de Monsr le daulphin.

r. Item ung roolle ouquel a plusieurs papiers enveloppéz touchant Madame la daulphine.

s. Item ung autre sac de Bourgongne touchant le fait et sentence de Gand et autres menues besoignes touchant Bourgongne, tant du voyaige de Messieurs de Saint-Pol, de Beaumont, etc., que G. de Vauldré, Me Pierre Le Goux, Me Jehan Jaquelin et autres du Liège, et autres choses.

1. Lesdites alliances ont esté baillées à Me J. Lenfent ou mois de septembre pour les porter à Monsr le chancelier. (*Note du ms.*)

2. Conseiller du roi, seigneur de Bazoges en Vendée.

3. Les VII lettres ont esté baillées à maistre Dreux Budé, garde des chartres, en janvier. (*Note du ms.*)

4. Jean Tudert fut doyen du chapitre de Paris et mourut évêque de Châlons-sur-Marne.

Item une liasse touchant les aliances d'Anjou et certaines lettres portées en Angleterre.

Item l'arrest des poissonniers de Montpelier.

Item une boète en laquelle est l'arrest de Saluces.

Item une autre boète ronde où sont plusieurs lettres touchant Bourgongne pour le fait de Gien.

En la haulte haulmoise de ladite chambre.

aa. P° Ung sac touchant le fait du Turc, sur quoy ont escript au Roy le Pape et l'Empereur, et les bulles que piéçà apporta pour la croisée Mons[r] le cardinal de Touteville [1], et aussi ce que apporta et a besoigné Mons[r] le cardinal d'Avignon.

bb. Item ung autre sac ouquel est le procès de messire Gilles de Bretaigne [2] et de Olivier Meel, et les besoignes de plusieurs voyaiges faiz à ceste cause.

cc. Item ung autre sac de Bretaigne ouquel sont plusieurs extraictz et instrumens touchant les hommaiges faiz par les enciens ducz de Bretaigne ; — les besoignes touchant l'arrest contre l'évesque de Nantes; — et plusieurs extraictz de la court de Parlement touchant les faiz d'entre le duc de Bretaigne et Charles de Bloys.

dd. Item ung sac d'Espaigne apporté par M[e] Girart Le Boursier, ouquel sont les instrumens à lui baillées par le Roy touchant son voyaige; — la lettre par laquelle le Roy d'Espaigne conscent et approuve la guerre faicte à la redduction de Normandie et pareillement celle qu'on entreprenoit en Guyenne; — le procès verbal et autres choses touchant ce qui estoit deu en Espaigne à Jaques Cuer pour le fait des harnoiz et autres choses; — le fait touchant Navarre pour la duchié de Nemoux; — touchant les deffiances faictes par le Roy d'Espaigne contre le Roy de Navarre.

ee. Item ung autre sac ouquel a plusieurs lettres des Almaignes; p° les aliances du duc d'Autriche, les aliances du duc de Bavière, les aliances de l'arcevesque de Coloigne, les aliances de l'arcevesque de Trèves, les aliances du duc Frédéric de Saxoigne; — transsumptum des aliances du conte palatim; — plusieurs lettres touchant le mariaige de Madame Aliénor d'Escoce; — plusieurs mémoires, instructions et lettres closes des pais d'Almaigne; — et la quittance de Montbéliart avecques la copie d'icelle quittance; — et les aliances du duc de Guerles; —

1. Guillaume d'Estouteville, cardinal depuis 1437, archevêque de Rouen depuis 1453.

2. Fils de Jean V, duc de Bretagne, assassiné en 1450 (cf. *Revue des questions historiques*, 1868, t. IV, p. 489-503).

les scellez de Mons[r] le daulphin et du conte de Charny [1], et un mandement du roy Charles VI[e].

ff. Item ung autre sac ouquel sont les scellez de Janus [2] et autres de la ville de Jennes; — plusieurs povoirs, memoires et instructions baillés aux ambaxadeurs envoyéz audit Jennes, et les enciennes lettres touchant la redduction de Jennes du temps du Roy Charles VI[e].

gg. Item ung sac de Millan ouquel est la copie de la lettre qui a esté baillée à messire Angelo Anceolus [3]; — la copie des lettres closes tant de Florence que au conte Francisque faictes en l'an M. CCCC. LI, dont depuis ont esté rapportées les ratiffications et aliances avecques plusieurs autres choses touchant Millan et la redduction d'Ast.

hh. Item ung sac d'Armignac ouquel sont plusieurs scellés de plusieurs princes touchant la délivrance du conte d'Armignac et de ses pais, et le serement des nobles desdits pais.

ij. Item ung autre sac ouquel est le testament de la Royne Ysabeau et les acquestz faiz par elle, et ce que ceulx de Saint George ont eu d'elle, et la lettre par laquelle Mons[r] d'Armignac conscent que toutes ses terres soient joinctes à la coronne s'il meurt sans hoir masle; — item le procès de Comminge.

kk. Item ung sac ouquel sont plusieurs lettres de Florence; — l'aliance des Suyssez; — les aliances du duc Frédéric, conte palatin; — les intelligences des Florentins et conte Francisque et duc d'Autriche. [Le derrain jour de septembre M. CCCC. LXII. baillé par l'ordonnance du Roy à Mons[r] de Bourges la coppie des alliences des Biernoys et Soissois signée de maistre Anthoine Disome [4], et la coppie de l'allience que bailla.]

ll. Item ung autre sac ouquel a plusieurs choses touchant Tournay, apporté à Angolesme en l'an M. CCCC. LIII.

mm. Item la copie d'une bulle touchant la création de l'Université de Caen.

nn. Item une boete de chevaulcheur en laquelle a plusieurs lettres patentes et autres des ducs d'Orléans, de Bretaigne et du roy d'Angleterre, qui sont de grant importance et effect, comme puet apparoir par l'inventoire estant en icelle boète.

1. Pierre de Bauffremont.

2. Janus II, roi de Chypre, dont la fille Anne avait épousé le duc Louis I[er] de Savoie.

3. Lisez *Acciajuioli* (cf. Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. I, p. 141; et Michel Perret, *Histoire des relations de la France avec Venise*, t. I, *passim*).

4. Il était notaire et secrétaire du roi.

Autres sacs et lettres estans dedans ung banc ou chiton du cousté senestre, en ladite haulte chambre du portail.

I. P° Un sac où sont les noms et surnoms des nobles du Royaume envoyéz par les bailliz et séneschaulx en l'an M. CCCC. LII.

II. Item ung autre sac où sont les besoignes et choses traictées à l'asemblée des prélaz et gens d'église à Chartres en l'an M. CCCC. L.

III. Item ung autre sac ouquel a une bulle d'Espinay [1] et autres choses touchant Metz.

IV. Item ung autre sac baillé par Me George Havart [2] touchant Espaigne, Fontarabie, et autres choses touchant Navarre et Arragon.

V. Item ung autre sac ouquel est l'ommaige de Jonvelle et autres lettres touchant Thou, Verdun et Lorraine.

VI. Item ung autre sac ouquel sont trois lettres patentes des privilleiges de Bourdeaulx, scellées du grant seel du Roy d'Angleterre, en l'une desquelles il ne s'appelle pas Roy de France.

VII. Item ung autre sac où sont les choses touchant messire Martin et messire Pierre portingalloiz ; sur quoy fut délibéré par le Roy et l'arrest prononcé contre Forestier à Tours le XVII° de février M. CCCC. LVIII.

VIII. Item ung autre sac où sont les besoignes de Normandie aporté l'an M. CCC. L. contenant l'abbolition de Rouen ; — les éddiz et *(sic)* Jumeiges et Argenten ; — la chartre aux Normans et autres lettres.

IX. Item ung autre sac touchant Pons, ouquel a plusieurs informations, dépositions de tesmoins et autres choses touchant M. de Pons.

X. Item ung autre sac touchant Hongrie, ouquel est le mariaige du roy Jehan, — les aliances enciennes, — certaines lettres touchant le duc d'Autriche et le conte de Silhe.

XI. Item ung autre sac ouquel sont les besoignes touchant la redducion du Mans.

XII. Item ung autre sac ouquel sont les enciennes ordonnances des Roys trespassez de la court de Parlement, du fait des finances, et advis sur le fait des monnoyes.

XIII. Item ung autre sac ouquel sont plusieurs mémoires, instructions, informations et lettres apportées par Cousinot touchant le marquis de Baude, Hast et autres choses.

XIIII. Item ung autre sac ouquel sont certaines informations à l'en-

1. Sur Eustache d'Espinay, voy. la note de M. J. Vaesen (*Lettres de Louis XI*, t, II, p. 205).

2. Maître des requêtes ordinaires de l'hôtel et bailli de Caux (P. Anselme, VIII, p. 94).

contre de Jamet de Tillay et autres choses touchans messire Xpristim Chambre ; — Madame de Calabre ; — certaines informations touchant la personne du roy d'Angleterre ; la déposition de Mons[r] de Dampmartin ; l'abbolition de messire Pierre de Brézé, seigneur de la Varenne ; et plusieurs autres informations et dépositions touchant plusieurs matières [1].

XV. Item ung autre sac de besongnes communes ouquel est l'appoinctement de Xaincoins ; — le scellé de messire Prégent de Coictivi ; — le fait de la Pucelle ; — et plusieurs autres besoignes.

XVI. Item ung autre sac de besoignes communes touchant Guienne, Languedoc et Lyon, ouquel sont les ordonnances de Languedoc ; — les advis faiz à Lyon ; — l'information sur la bataille de Castilhon.

XVII. Item une layette de boys en laquelle sont les choses qui s'ensuivent : p[o] le procès verbal de Mons[r] de Culant, de M[e] Guillaume Cousinot sur le fait des trèves ; et aussi de Aubert de Montdesort, général de Normandie, et de M[e] Jehan Lenfent [2], conseillers du Roy d'Angleterre ; — certain appoinctement touchant les fruis et revenues des bénéfices et églises de France et Normandie durant lesdites trèves ; — et certaines lettres touchant la redducion du Mans.

XVIII. Item quatre grans lettres patentes du roy d'Angleterre scellées de son grant seel en cire vert et laz de soye, contenant les trèves et prorogacions d'icelles prinses entre le Roy et lui, promesse de passaige deçà la mer pour faire paix final ; — et plusieurs lettres, articles, appoinctemens, et autres choses des commissaires ordonnans sur ceste matière.

XIX. Item le procès verbal de la prinse de la conté de Comminge.

XX. Item y a ung tonneau ouquel a plusieurs lettres, instructions, mémoires, informations et autres choses en grant nombre touchant diverses matières ; — et aussi les copies et doubles des roolles des finances contenant la forme comment elles ont par cy devant esté délivrées et distribuées, etc.

Inventaire d'autres sacs apportez de Bourges qu'on a mis en ladite chambre haulte dedens ledit banc ou chiton du cousté destre.

a. P[o] Ung petit sac de Luxembourg.

b. Item ung sac apporté d'Espaigne par Monsieur de Tours touchant les aliances d'Espaigne et les appoinctemens faiz à Gannat.

1. Le manuscrit porte *baillé au roy* en marge, vis-à-vis des trois derniers articles.

2. Sur ce personnage, voir *Lettres de Louis XI*, édition J. Vaesen, t. III, p. 147.

c. Item ung sac de Bourgongne touchant les terres de Picardie ; — les ambaxades faictes par les gens de Monseigneur le Dauphin et Monseigneur de Bourgongne ; — le fait du faisant ; — de la pélerine, etc.... ; — les lettres de Monseigneur de Bourgongne et de Monseigneur de Saint-Pol ; — item la déposition de Robin Regnault [ladicte déposition de Ro. Regnault fut baillée à Me Adam Rolant pour porter au Roy le XIIIIe de novembre 1461].

d. Item ung sac baillé par les exécuteurs de feu monseigneur de Magalonne.

e. Item ung sac où est la lettre de Monseigneur le daulphin pour le debbat d'Avignon et autres choses de Savoye [baillé à Me J. Borré [1] une bulle touchant monseigneur le daulphin et le cardinal d'Avignon pour l'église].

f. Item ung autre sac de Monsr le daulphin des besoignes apportées par messe Guillaume de Corcilhon [2].

g. Item ung autre sac de Monsr le daulphin ouquel sont les responses faictes tant à Gannat, Lyon, que Saint Saphorin, la response faicte à Wouaste [3], la lettre de la Nativité du filz de mondit seigneur, et les instructions de messieurs de Coustances [4] et d'Esternay.

h. Item ung sac de Dampnemarche ouquel sont les articles des aliances et plusieurs lettres, instructions, et mémoires.

j. Item ung petit sac d'Arragon apporté par Me Jehan Tudart.

k. Item ung sac ouquel sont les lettres de mariage de Madame Jehanne de France et de monsr de Bourbon.

l. Item ung sac touchant l'ambaxade faicte à Romme par Messieurs de Viviers, bailly de Touraine, et J. Tudart, ouquel est une bulle révocatoire de la citation impétrée par l'évesque de Nantes contre les officiers du Roy, et une copie du roy d'Angleterre touchant les trèves.

m. Item ung autre sac ouquel sont certaines lettres du pape Pius et plusieurs autres lettres des princes d'Orient, avecques les responses à eux faicte par le Roy.

n. Item ung sac où sont plusieurs bulles de pape Félix et Nicole touchant l'union de l'église, ledit sac estant ès mains de feu Monsr le patriarche d'Ant[ioche] apporté par Me Estienne Piat.

o. Item ung autre sac où sont plusieurs bulles et autres choses tou-

1. Jean Bourré est bien connu par diverses publications de MM. Vaesen et Bricard.

2. Guillaume de Courcillon fut bailli du Bas Dauphiné (cf. *Lettres de Louis XI*, édition Et. Charavay, t. I, p. 72-76, 229 et 364-365).

3. Houaste de Montespon, seigneur de Beauvoir, chambellan du roi, qui succéda à Guillaume Cousinot comme bailli de Rouen (cf. *Lettres de Louis XI*, t. I, p. 133, 136 et 333).

4. R. Olivier de Longueil, évêque de Coutances, premier président de la Cour des comptes (*Lettres de Louis XI*, t. II, p. 119 et 122).

chant la première venue de Mons[r] le cardinal d'Estouteville [baillé à M[e] Jehan Borré une bulle touchant mons[r] le daulphin et les églises].

p. Item ung sac ouquel est la lettre de la soubzmission du duc Loys de Savoye au Roy touchant la paciffication du cisme de l'Église ; et autres lettres de Mess[rs] les cardinaulx estans ou sainct concille de Basle, avec les placetz, instructions et advis pour l'Église ; et le voyaige que fit Mons[r] de Tours à Romme touchant l'assemblée des prélaz à Bourges pour la pragmatique, avecques aucuns doubles d'instructions et povoirs.

q. Item ung autre sac de besoignes communes, ouquel sont les bulles du quart [1] ; — l'office de la transfiguration Nostre Seigneur ; — les instructions du voyaige de Mantue ou estoit le pape Pius ; — la modiffication de la chartre normande ; — copie des arrest d'Alençon, de Jaques Cuer, et de Jehanne de Vendosme ; — le vidisse des lettres octroyées au Roy par pape Caliste contre les rébellions tant de l'église que autres de Guyenne, et plusieurs autres lettres et mémoires ; — avecques la lettre de Metz de l'an M. CCCC. XLIIII touchant le voyaige de Metz et Nancy.

r. Item plusieurs lettres et bulles du pape Pius II[e] apportées en l'an mil CCCC LIX.

Item les procès des questions ont esté mis dedans la partie dudit banc.

(*Bibliothèque nationale*, ms. français 2899, fol. 77-82.)

1. Ladite bulle du quart a esté baillé à mons[r] le chancelier ou mois de novembre 1461. (*Note du ms.*)

LA BIBLIOTHÈQUE BARBERINI

EN 1777

L'érudit Séguier eut, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, l'idée de rechercher, en vue d'une édition, les lettres dispersées de Peiresc [1]. Il chargea l'un de ses correspondants romains de s'enquérir à la bibliothèque Barberini de l'existence des lettres échangées entre Peiresc et Holstenius. En lui répondant à ce sujet, ce correspondant, le dominicain Fabricy, donne de curieux détails sur l'état de la bibliothèque Barberini et des travaux alors entrepris par quelques savants romains. Ces notes pourront avoir quelque intérêt pour les lecteurs du *Bibliographe moderne*.

Léon-G. PÉLISSIER.

Feu M. l'abbé Ballerini n'a jamais rempli le projet de donner une notice des manuscrits de la Bibliothèque Barberini. L'on doute même qu'il en fût capable. Du moins le bibliothécaire actuel et l'abbé Marini [2], jeune savant, m'ont assuré qu'il n'avait rien laissé là-dessus. Il n'y a pas même apparence qu'un bibliothécaire, quelque instruit qu'il fût et quelque zèle qu'il eût pour cette sorte de travail, eût la moindre envie de s'en occuper, tant que la maison Barberini n'offrira point de Mécène pour un tel ouvrage. Depuis le savant et célèbre cardinal de cette mai-

1. Séguier ne donna aucune suite à ce projet. Les lettres de Peiresc à Holstenius ont été publiées par M. Tamizey de Larroque.

2. Le célèbre antiquaire Gaetano Luigi Marini, né le 10 décembre 1742, mort à Paris le 17 mai 1815, adjoint archiviste du Vatican en 1772, préfet des archives en 1782, qu'il accompagna à Paris par ordre de Napoléon Ier en 1810. On lui doit les *Archiatri Pontifici* (1784), les *Iscrizioni antiche delle ville e de' palazzi Albani* (1785), les *Atti e monumenti de' fratelli Arvali* (1795), les *Papiri diplomatici* (1805) et son grand recueil resté inédit des *Inscriptiones christianæ latinæ et græcæ ævi miliarii*.

son, le protecteur des arts et le fondateur de la bibliothèque, les Barberini ont bien d'autres idées. Il est même à craindre que, tôt ou tard, cette foule de manuscrits de la bibliothèque ne deviennent (*sic*) la proie des teignes. Elle possède des trésors, surtout en plus de 400 manuscrits grecs, la plupart très peu connus, comme bien d'autres en latin concernant l'histoire des bas siècles. Quand j'entrai dernièrement dans le cabinet des manuscrits, j'eus le cœur navré de douleur de voir tant de richesses littéraires abandonnées à la poussière et aux vers.

Feu Mgr Compagnoni [1], ayant été nommé évêque d'Osimo, obtint de la maison Barberini d'emporter avec lui quantité de manuscrits. A la mort de cet évêque, on vient de les réclamer, et le bibliothécaire actuel m'a assuré qu'il en est arrivé tout récemment deux ou trois caisses, le tout pêle-mêle, mais parmi lesquelles il a entrevu quelques lettres de Peyresc à Holstenius. Comme les héritiers de feu M. Compagnoni ont ordre d'envoyer tous ces manuscrits qui appartenoient à la Barberini, et qu'il faudra du temps avant que tout soit rendu ici, et pour y mettre ensuite quelque ordre, le bibliothécaire m'a promis qu'à mesure qu'il recevroit chez lui ces mêmes manuscrits, il tâcheroit de mettre à part les correspondances de nos deux savants, s'il en découvre, et m'en donneroit avis. Du reste, ces lettres qu'il a déjà vues en gros sont en français. Quant aux deux volumes que M. Compagnoni avoit formés de toutes ces lettres respectives de Peyresc et de Holstenius, on n'en sait rien ici. Mais s'ils existent, ils seront entre les mains des héritiers de l'évêque d'Osimo qui sont à Macerata. Au cas que je puisse découvrir quelque chose là dessus, j'aurai l'honneur de vous en faire avertir.

Je vous ai fait mention de M. l'abbé Marini, qui est garde des archives du Vatican. Il est très versé dans la littérature et surtout dans la connoissance des manuscrits. Je le trouvai heureusement dans la bibliothèque Barberini, qu'on n'ouvre que les lundi et jeudi matin. Comme je connoissais cet abbé, après diverses questions que je lui fis au sujet de Peyresc et de Holstenius, qui lui sont parfaitement connus, il me répondit qu'il avoit découvert huit lettres fort longues de François de Peyresc à Holstenius, concernant le calendrier constantinien : « Ce seroit, lui dis-je, précisément mon affaire. Vous devriez me permettre d'en faire tirer une copie. Vous rendriez service à un savant, au célèbre M. de Séguier, de Nimes, que vous connoissez vous-même de réputation. J'attends cela de votre amitié, lui dis-je encore. » Il me répondit assez honnêtement, mais sans oser s'engager le moins du monde, « parce que, me répliqua-t-il, il y a longtemps que je travaille à tout ce qui concerne le calendrier constantinien ; et, comme j'ai découvert bien des pièces

1. Pompeo Compagnoni, de Macerata (1693-1774), auditeur du cardinal Francesco Barberini, évêque d'Osimo et de Cingoli en 1740, a publié les fragments de Cyriaque d'Ancône et des *Mémoires sur l'église d'Osimo*.

même manuscrites, qui y sont relatives, il est bien juste qu'après tant de fatigues et de recherches, je sois le premier à publier des lettres qui traitent de la même matière. »

Je crains encore que cet abbé Marini, fort ami du bibliothécaire, ne lui arrête d'autres lettres de nos deux savants, si jamais il en existe qui soient dépendantes du calendrier en question. A cela près, M. l'abbé Marini ne prend intérêt aux lettres de ces deux savants qu'autant qu'on ne peut trop conserver ni trop faire connoître tout ce qui vient de ces célèbres personnages.

Du reste, on ne connoît encore ici aucune lettre latine de Peyresc à Holstenius. Il y a encore une recherche à faire dans la Bibliothèque Angélique des Grands Augustins [1], à laquelle Holstenius laissa ses manuscrits. Au premier moment de loisir j'irai m'informer des bibliothécaires ce qu'on pourrait découvrir là-dessus. Malheureusement cette bibliothèque n'est point encore bien arrangée, depuis le nouveau bâtiment où on l'a placée, et depuis le grand nombre de volumes qui y sont entrés de la bibliothèque du cardinal Passionei [2].

(Extrait d'une lettre du R. P. G. Fabricy, dominicain, écrite de Rome le 31 décembre 1777. — L'original en est aujourd'hui conservé à Nimes, *Bibl. munic.*, Cod. 135-150, anc. 13816, correspondance de Séguier, t. IX.)

1. Ainsi nommée de son fondateur Angelo Rocca.

2. Dominique Passionei (1682-1761), diplomate et érudit, député aux congrès d'Utrecht et de Bade, nonce à Vienne en 1730, cardinal et secrétaire des brefs en 1738, bibliothécaire du Vatican en 1755. Il avait réuni dans sa villa de Frascati une riche collection d'antiquités et une bibliothèque qu'il légua à la Biblioteca Angelica.

LE SOI-DISANT CISIANUS DE 1443

ET

LES CISIANUS ALLEMANDS

(*Fin*)

Le second Cisianus imprimé est celui que Gunther Zainer, fameux imprimeur d'Augsbourg, a publié pour l'année 1470. M. Henri Stein a bien voulu, sur ma proposition, illustrer cet article par un fac-similé réduit à moitié de ce document unique, qui est conservé maintenant à la Bibliothèque nationale de Paris, mais qui, auparavant, comme on le voit par la cote inscrite en haut de la feuille, fit partie de la bibliothèque royale de Munich.

On a beaucoup écrit sur ce document, et on a voulu faire croire qu'on connait depuis longtemps sa teneur; mais presque tout ce qu'on en a dit est faux, et ce n'est que dans les derniers mois écoulés qu'un critique, en parlant de l'ouvrage de M. Wyss, en a donné pour la première fois le texte authentique dans le *Börsenblatt für den deutschen Buchhandel*, n° 159, du 12 juillet 1900. En 1853, M. Pfeiffer avait dit dans le *Serapeum*, n° 149, que le texte publié par Graeter en 1812 (voyez plus loin) serait celui de 1470. Puis M. Grotefend a prétendu que le texte de l'*Encyclopédie Ersch et Gruber* serait celui de Zainer. Mais ils en diffèrent tous les deux dans des particularités assez importantes. Dernièrement M. Pickel, dans son traité sur le *Heilige Namenbuch* de Conrad von Dangkrotzheim, a fait un essai de reconstitution du texte de 1470 sur tous les Cisianus qui lui étaient accessibles; mais lui aussi a échoué complètement; et l'on s'en convaincra en comparant ce que donne M. Pickel comme texte de 1470 avec le fac-similé ci-contre.

¶ Diß ist der Cisianus tzů tütsch vnd ain yeglich wort gibt ainen tag.

Jenner hat
xxxj tag
A Jhs
b das
c kind
d ward
e beschnitten
f drey
g künig
A von
b orient
c quamen
d geritten
e vnd
f opfferten
g dem
A herren
b lobesan
c anthonius
d sprach
e tzů
f sebastian
g agnes
A ist
b da
c mit
d paulus
e gesin
f wirt
g sollen
A auch
b mitainander
c hin
Hornug hat
xxviij tag
d da
e maria
f wolte
g mit
A agathen
b gane
c ihesum
d ir
e kint
f opfferen
g schone
A da
b rüft
c valentinus
d mit
e machte
f frauwent
g vch
A der
b fasnacht
c wann
d peter
e vnd
f mathias
g kummient
A schier
b wissent
c das

¶ Mertz hat
xxxj tag
d mertze
e fert
f da
g her
A mit
b der
c thoman
d der
e spricht
f er
g müß
A gregorium
b han
c mit
d dem
e wölle
f gertrut
g disputieren
A so
b kummet
c benedictus
d vnd
e wil
f hofieren
g marien
A vnser
b trôstären
c vnd
d dem
e iungen
f kindelein

¶ Appril hat
xxx tag
g appril
A vnd
b dischott
c am[illegible]ius
d faren[illegible]
e da
f her
g vnd
A sprechent
b alsus
c die
d ostern
e wöllen
f tyburcium
g bringen
A so
b wir
c valerius
d das
e alleluia
f singen
g sprechent
A jeorius
b vnd
c marcus
d tzů
e hant
f wiste
g das
A prêmailant

¶ Maij hat
xxxj tag
b philipp
c das
d crütze
e funden
f hat
g iohannes
A lidet
b das
c bleibadt
d gordian
e sprach
f tzů
g seruacius
A wir
b wöllen
c zwar
d nit
e baden
f alle
g sus
A gang
b vnd
c sage
d auch
e vrban
f schnell
g das
A er
b vns
c bringe
d peternell

¶ Brachmont
hat xxx tag
e wir
f sollen
g frölichen
A leben
b bonifacius
c wil
d es
e alles
f vergeben
g als
A barnabas
b mit
c hat
d gesait
e vitus
f sprach
g mit
A sonderhait
b geruasius
c vnd
d alban
e wöllen
f iagen
g hans
A vnd
b hanslin
c sollen
d das
e peteren
f sagen

¶ Haumôt hat
xxxj tag
g ewalt
A maria
b vnd
c vlrich
d wöllent
e in
f die
g erne
A gemaidlich
b ach
c frauwet
d sich
e margrete
f zwar
g vast
A vnd
b machet
c das
d alles
e arbogast
f vnd
g magdalena
A wil
b auch
c iacob
d lieb
e han
f das
g vertrüsset
A bischoff
b german

¶ Augst hat
xxxj tag
c peter
d vnd
e steffan
f wônedlich
g oswalt
A sixtus
b afra
c frauwent
d sich
e laurencius
f sprach
g das
A wisse
b allimendlich
c maria
d wil
e faren
f tzü
g hÿmelrich
A bernhart
b ging
c das
d sagen
e bartolome
f ludwig
g sprach
A das
b wist
c iohannes
d haupt
e ee

¶ Holmonet hat
xxx tag
f egidius
g blieb
A auff
b ain
c horn
d frauwent
e üch
f maria
g ist
A geborn
b sassent
c vns
d das
e crütze
f erhôhen
g so
A wirt
b der
c herpst
d nahen
e matheus
f mauricius
g sprechent
A ja
b ach
c ward
d cosmas
e vnd
f michel
g fro

¶ Herbstmont
hat xxxj tag
A remigius
b der
c hieß
d frantzen
e mit
f sitzen
g frölichen
A danitzen
b dyonisius
c sprach
d was
e bedütet
f das
g es
A wäre
b gallen
c vnd
d lucas
e gestanden
f bas
g vrsula
A sprach
b wer
c danitzen
d wölle
e der
f sy
g simonis
A vnd
b iudas
c geselle

¶ Wiachtmont
hat xxx tag
d alle
e hailgen
f fragent
g nach
A sant
b lenhart
c willibrord
d sprach
e loffent
f dar
g martinus
A schencket
b gütten
c most
d vnd
e otmar
f hat
g da
A vil
b güter
c kost
d cecilia
e clemens
f sageten
g katharinen
A cünrat
b gilhild
c hieß
d kômen
e andream

¶ Wintermont
hat xxxj tag
f wann
g kommet
A iügfrauwe
b barbara
c sprach
d nicolaus
e tzů
f maria
g wie
A lange
b sol
c din
d lucia
e baiten
f das
g sy
A din
b kindelbette
c beraite
d wan
e thoman
f bringt
g schier
A die
b winacht
c steffan
d hat
e her
f thoman
g bischoff
A gemacht

M° cccc lxx iar

Diß hat getruckt Günther tzainer von Reutlingen Tzů Augspurg.

C'est encore une feuille volante en papier, imprimée d'un seul côté, mais le texte n'est pas, comme dans le précédent, arrangé en poème, mais simplement en colonne, en forme d'almanach, avec indication des mois et des semaines, commençant par un dimanche, premier jour de l'année. Les colonnes sont au nombre de sept, de cinquante-six lignes chacune, sauf celle de droite qui n'en a que cinquante-quatre, et dont la dernière ligne indique l'année d'impression : *M° cccc lxx iar*. Chaque mois commence par deux lignes de titre, qui indiquent le nom et le nombre de jours; pour février il n'y en a que vingt-huit, de même que dans le Cisianus précédent. Donc, ni l'un ni l'autre ne comptaient pour les années bissextiles. C'est par le titre placé en tête de toutes les colonnes et ainsi conçu : *Dist ist der Cisianus tzu tütsch vnd* || *ain yeglich wort gibt ainen tag*, qu'on est en état de suppléer avec une certitude assez grande à ce qui manque dans le Cisianus de M. Wyss. Au bas des colonnes, il y a une autre inscription en deux lignes : *Diss hat getruckt Ginther tzainer* | *von Reutlingen tzu Augspurg*. C'est donc un document qui porte toutes les indications d'origine avec une abondance qui ne laisse rien à désirer.

Notons d'abord que ni 1469, ni 1470, ni 1471, ne commencent, comme ce Cisianus, par un dimanche. Ce n'est donc qu'une forme conventionnelle indépendante de l'année de la composition. Après cela, qu'on ne s'étonne pas si ce document place la veille du Carême et la fête de Pâques aux mêmes endroits que le précédent (20 février et 12 avril), quoique ni l'une ni l'autre ne tombât précisément un de ces jours-là dans aucune des trois années qu'on pourrait revendiquer comme l'année d'impression de notre Cisianus.

Quant aux noms des saints, il a déjà été dit qu'on y trouve tous ceux du Cisianus de M. Wyss, et tous à la même place, sauf saint Gordien et saint Servais qui ont avancé d'un jour; je crois que ce n'est qu'une erreur occasionnée par le fait que l'imprimeur a copié un document imprimé sur des lignes qu'il a disposées lui-même en colonnes.

Mais s'il répète tous les saints mentionnés dans le Cisianus précédent, celui de la Bibliothèque nationale de Paris en con-

tient encore d'autres, et ce sont ceux qui nous intéressent le plus, parce qu'ils lui donnent un aspect particulier.

D'abord il commence par le nom de Jésus; c'est ainsi qu'il indique la fête de la Circoncision, et tous les Cisianus postérieurs l'ont copié sur ce point; le premier seul ne donne pas cette fête. Puis c'est la fête de sainte Gertrude qui a changé de place. Dans le Cisianus de M. Wyss et dans tous les Cisianus postérieurs, elle est au 6 octobre, quoique ce soit une date à peine justifiée par les martyrologes; ce n'est que dans celui de 1470 qu'elle se trouve au 17 mars, date qu'on a rencontrée déjà dans des documents des groupes précédents. C'est encore le seul parmi tous les Cisianus de ce groupe qui indique les fêtes suivantes : sainte Afra le 7 août, sainte Foi le 6 octobre, en remplacement de sainte Gertrude, transférée au 17 mars; saint Léonard le 6 novembre, saint Otmar le 16 et saint Conrad le 26 du même mois. Il contient encore une fête de saint qui ne figurait pas dans le premier Cisianus; c'est saint Philippe au 1er mai. Mais ici quelques autres Cisianus l'ont suivi, notamment celui de 1553 et celui de Grotefend dans l'*Encyclopédie Ersch et Gruber*.

Les mots du texte qui réunissent les noms des saints sont essentiellement les mêmes, dans le premier comme dans tous les autres Cisianus de ce groupe. Il y a des variantes naturellement là où l'on a ajouté de nouveaux noms de saints; aussi y en a t il où l'on n'a rien changé, parce qu'alors on ne copiait guère à la lettre quand on réimprimait le même texte. Encore chaque imprimeur prenait-il la liberté de changer le dialecte en remplaçant par le sien propre celui de l'original. Mais, à ces observations près, la composition est identique depuis le Cisianus de M. Wyss jusqu'à ceux de 1812 et de 1828.

Le troisième Cisianus imprimé (par ordre chronologique) serait celui de la bibliothèque van der Hagen. Je sais bien que Weller, dans le *Serapeum* de 1858 (p. 200), l'indique comme appartenant à l'année 1545 environ, et tous ceux qui en ont parlé l'ont copié servilement en se référant comme lui au n° 367 du catalogue de vente, qui porte le titre *Van der Hagens Bücherschatz*. Le renvoi est inexact, et M. Latendorf, qui a cependant connu l'erreur de Weller, n'a pu le rectifier. Or, à la page 44

dudit *Bücherschatz*, on trouve sous le nº 967 : *Der Cicioian deutsch mit anzaygung der tag. s. l. n. d. (ca. 1530); 12º, 4 feuilles*. Je crois donc qu'il faut ajouter plus de foi au catalogue original, dont les indications pourraient bien remonter à van der Hagen lui-même, qu'aux notes que Weller et ses successeurs ont copiées trop à la légère, sans se fonder sur d'autres documents que ce catalogue même.

Il m'a été impossible de découvrir où ce livre a passé. Il n'est mentionné dans aucun autre ouvrage de bibliographie, et je l'ai demandé en vain dans plusieurs grandes bibliothèques. Il est donc impossible d'en faire une analyse détaillée comme des autres Cisianus que j'ai eus entre les mains.

Pourtant, il est certain que c'est un document qui appartient au groupe des Cisianus imprimés. Car, dans le *Bücherschatz*, on cite le commencement de l'imprimé de van der Hagen, et c'est exactement celui que présentent tous les documents de ce groupe et qui ne se retrouve dans aucun autre.

Le quatrième document du groupe, c'est le Cisianus de 1539. M. Latendorf, dans l'article qu'il a consacré aux Cisianus allemands dans l'*Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, 1871 (col. 135 et suiv.), a longuement parlé de ce livre, et il a fait croire qu'il s'en était procuré une copie intégrale qu'il aurait léguée au *Germanisches Museum* de Nürnberg. Mais parmi les papiers provenant de ce legs dans ladite bibliothèque, il ne se trouve que la copie des deux mois et des accessoires que M. Latendorf avait réimprimés dans son article; et je doute fort qu'il ait jamais vu le petit livret lui-même.

Il porte le titre : *(D)Er Cisioian zu Deutsch* | *Darin alle fürnemliche Fest* | *Feyr* | *vnnd Heyligenn* | || *durchs gantz jar Künstlich an fingern* || *ausszurechnen* | *gefun-* || *den werden*. En bas, il y a trois petites feuilles noires mises en triangle, et au-dessous la date 1539. C'est un opuscule de 4 feuilles petit in-8, en quoi, comme par les premiers mots du titre, il ressemble fort au numéro précédent. Mais ce n'est en aucune façon le même exemplaire ; d'abord l'exemplaire van der Hagen ne portait pas de date. Puis le Cisianus de 1539, qui présentement est conservé à la bibliothèque municipale de Zurich, fait partie d'un volume

de *Varia* qui a appartenu à M. F. Bodmer et porte son ex-libris imprimé. Le Cisianus n'y est pas mis en colonnes ou en forme d'almanach, mais il conserve la forme d'une poésie qui s'étend aux second et troisième feuillets, tandis que le quatrième est consacré aux accessoires (règles des quartiers de l'année, règles agricoles) publiés par M. Latendorf.

Quant au nombre et aux noms des saints, il existe une grande ressemblance entre le Cisianus de 1539 et celui de 1553. Il y a des différences entre eux aussi, mais ce qui les distingue généralement des deux premiers documents de ce groupe est commun à eux deux.

Ils commencent par la Circoncision indiquée par le nom de Jésus, comme celui de 1470. Mais ce sont eux qui introduisent au 1er février la fête de sainte Brigitte, ce sont eux qui remplacent au 11 mai le nom de Gordien par celui de Mamert, et au 1er juillet celui d'Ewald par Théobald; ce sont eux qui donnent à la fête de saint Arbogast la date du 21 juillet au lieu du 20; et ce sont encore eux en commun qui introduisent les fêtes de sainte Élisabeth au 19 novembre, de saint Jean l'Évangéliste au 27, et des Innocents au 28 décembre.

A part les changements indiqués, le Cisianus de 1539 reproduit fidèlement ainsi le texte et les noms de saints du Cisianus de M. Wyss, sans les additions particulières qu'y avait apportées Günther Zainer en 1470; c'est donc plutôt le premier qui lui a servi de modèle, mais peut-être à l'aide de quelques impressions intermédiaires.

Comme tous les anciens Cisianus, celui de 1558 ne nous est parvenu qu'en exemplaire unique, conservé dans la bibliothèque grand-ducale de Neustrelitz, et acheté en 1858 par M. Latendorf. C'est un volume in-4 ordinaire de 6 feuillets imprimés en rouge et noir, qui porte ce titre : *Kalender | werende inn ewigkeyt. | In welchem die Osteren so | do syn würt, vnd die do ge- | wesen sindt, fünden Khanst | Mit allen Festen | Jetz neuwlich vssgangen | Der Cision | Jetz in rymen verfasst. Getruckt zu Basel by Jacob Kündig.* L'année d'impression n'est indiquée ni au titre ni à la fin de l'ouvrage. Mais on peut la déduire de ce que l'auteur dit, en parlant de 1553 : « cette année ».

M. Wyss, dans sa récente publication sur le Cisianus de 1443, a prétendu que le Cisianus de Neustrelitz ne s'y retrouvait plus. Cependant, l'ayant demandé sous le titre de *Kalender*, j'en ai obtenu immédiatement communication.

C'est encore un Cisianus imprimé en colonnes; mais chaque colonne ne contient que les jours d'un seul mois dont il porte le nom en tête. Chaque page est divisée en trois colonnes, de sorte que le Cisianus entier couvre quatre pages. En tête de chaque jour nous retrouvons encore l'indication des jours de la semaine par les lettres *a* à *g*, l'A majuscule, imprimé en rouge, commençant toujours l'année.

C'est le seul de tous les anciens Cisianus qui se réfère à l'année bissextile, et c'est pour cette raison probablement que le troisième vers (pour ainsi dire) du mois de février est légèrement modifié. Communément on y lit : *Wann Peter und Mathias koment schier wissent das;* ce qui est changé ici en : *Drumb stüls peter hat mathias Zweyfach ruffen mercken das bass*. Le mot « bass » est celui qui sert pour le 29 février, et on trouve à côté la note : *der tag wirt auch den zelt so ein schaltjar ist.* Peut-être résulte-t-il de ces modifications que la veille du carême, qui dans tous les Cisianus de ce groupe tombe le 20 février, est reportée ici au 19.

Dans le paragraphe qui précède, j'ai énuméré les particularités que le Cisianus de 1553 possède en commun avec celui de 1539; mais il en a d'autres qui lui sont propres. Ainsi que le Cisianus de 1470, il donne au 1er mai le nom de saint Philippe, qui ne se trouve ni dans le premier ni dans celui de 1539. Lui seul donne saint Lambert, dont la fête est indiquée au 16 septembre. Enfin, au lieu de sainte Bathilde, au 27 novembre, il porte la fête de l'Avent, et c'est précisément le premier jour où peut tomber le premier dimanche de l'Avent.

Le Cisianus de 1553 contient donc trois fêtes mobiles, qui, selon l'usage du Cisianus, ne devraient pas être considérées comme des fêtes qui comptent, parce qu'elles varient de date chaque année. Il faut même dire que ni en 1552 ni en 1553, ces fêtes ne tombent aux jours où elles sont indiquées. Pourtant ces jours sont-ils considérés réellement comme jours de fête! Le Cisianus

de 1553 est imprimé, comme il est dit, en rouge et noir, et tous les jours de fêtes sont marqués en rouge : par exemple la veille du Carême, Pâques, l'Avent, ce qui prouve que l'imprimeur les a rangés parmi les fêtes. C'est une faute de l'imprimeur, sans doute, mais pourtant c'est un fait assez curieux.

Le Cisianus de 1553 est le dernier dont nous connaissons un original. Les deux qui restent à examiner ne nous ont été transmis que par des réimpressions modernes qui n'indiquent pas leurs sources. Cela évidemment réduit leur valeur et leur intérêt. Pourtant je me suis décidé à ne pas les rejeter, parce qu'ils présentent des différences capables de faire croire qu'ils ont été fidèlement copiés, — ceci pour le Cisiamus de 1812 ; — ou que pour leur composition on s'est servi de documents qui nous manquent à présent ; — c'est le cas du Cisianus de l'*Encyclopédie.*

En 1812, M. Graeter, éditeur d'une revue intitulée *Iduna und Hermode*, y donna avec le calendrier, qui accompagnait chaque livraison mensuelle, un Cisianus, dont dans le texte même il ne dit pas un seul mot. La forme du texte est un peu modernisée, mais il s'y trouve encore tant de mots archaïques, qu'on ne peut pas douter qu'il s'est servi d'un modèle ancien, sans doute un Cisianus imprimé, car le texte est essentiellement le même que nous le connaissons par tant d'impressions du xve et du xvie siècle. Je vais plus loin : j'affirmerai que c'est d'une impression de la première moitié du xvie siècle que M. Graeter l'a copié, car son texte se rapproche surtout des impressions de 1539 et de 1553. Comme ceux-ci, il donne sainte Brigitte au 1er février, saint Mamert au lieu de saint Gordien au 11 mai, saint Arbogast au 21, au lieu du 20 juillet ; sainte Élisabeth au 19 novembre, et saint Jean et les Innocents aux 27 et 28 décembre. Mais il n'imite point les particularités que le document de 1553 offre à lui seul ; donc, s'il n'est pas antérieur à celui de 1539, — il se pourrait par exemple que le Cisianus de M. van der Hagen lui ait servi de modèle, — au moins suis-je convaincu qu'il a précédé celui de 1553.

Enfin, dans l'article « Cisioianus » de l'*Encyclopédie Ersch et Gruber* (vol. XVII, p. 295 et suiv.), M. Grotefend a donné comme preuve un Cisianus en allemand par mots qui n'est autre chose

qu'un Cisianus du groupe des imprimés. Ce n'est guère une copie fidèle d'un original quelconque ; il y a une erreur que M. Grotefend ne peut guère avoir trouvée dans un document ancien. Le premier vers du mois d'avril est ainsi exprimé dans tous les documents anciens : *April und Bischof Ambrosius faren do her und sprechen alsus*. La forme archaïque « alsus » n'est mise là que pour rimer avec « Ambrosius » ; mais de ce mot signifiant « also » (ainsi), M. Grotefend a fait un saint du nom *Adesius*, qui n'existe dans aucun calendrier, et n'a jamais existé nulle part.

C'est bien la preuve que son Cisianus est factice, comme l'était son Cisianus syllabique (voyez plus haut, p. 17), et d'ailleurs il n'a pas prétendu le contraire. Pourtant quelques particularités me paraissent prouver que M. Grotefend a eu sous les yeux plusieurs originaux, parmi lesquels peut-être un que nous ne connaissons plus.

Son Cisianus contient, comme tous les autres, tous les noms qu'on rencontre dans le premier, sauf un seul, saint Éwald ou saint Théobald au 1er juillet. A sa place il donne le mot *Wolt* (voulait), qui peut-être n'est qu'une mauvaise lecture d'Éwald, mais qui ne saurait évidemment passer pour une fête de saint.

En outre, c'est un mélange de particularités empruntées tant au groupe ancien qu'au groupe plus moderne des Cisianus imprimés. Saint Gordien figure au 11 mai comme dans le Cisianus de M. Wyss ; le jour de l'Avent comme dans le Cisianus de 1553. Un seul nom de saint ne se retrouve nulle part dans le groupe des Cisianus imprimés ; saint Félix remplace saint Willibrord ou saint Wilibald de tous les autres. Si cela n'est pas une réminiscence des autres Cisianus, dont M. Grotefend parle dans le même article, il en résulterait qu'il a existé un document de plus, qui n'a pu être encore retrouvé.

Ce n'est que comme curiosité que je reproduis ici le seul Cisianus qu'on ait découvert jusqu'alors en français. Il fut trouvé d'abord dans un livre d'heures fort rare, dont il existe un exemplaire à la bibliothèque du monastère de Kloster Neuburg, près de Vienne, qui porte la souscription suivante :

¶ A la louange de Dieu et de la | glorieuse vierge Marie et de mon- | seigneur sainct Jehan leuageliste | Les presentes Heures a lusaige

de | Rôme tout au long sans rien re- | querir avec les figures de lapocali | pse : ont este imprimees a Paris par Guillaume anabat imprimeur de | mourans en la rue Saint Jehan | de beauuais pres les ecoles de de- | cret en la seigne de cônis pour Gillet hardouin libraire demourat au | bout du pont au chāge en laseigne de la Rose. Et pour Germain hardouin libraire demourant deuāt le palais la limaige saīte Marguerite.

L'adresse du libraire, qui a changé plus tard, prouve que le livre a été imprimé avant 1510. D'après cet imprimé le Cisianus avait été reproduit dans le *Serapeum* de 1862. J'ai retrouvé le même Cisianus dans un autre livre d'heures qui doit avoir précédé de quelques années celui de Kloster-Neuburg [1]. C'est un petit volume in-8 dont la souscription est : « Ces presentes heures a lusage de Rō- | me ont esté Imprimees par Philippe py- | gouchet Libraire de luniuersite de Paris. | demourant en ladicte vniversite en la Rue | de la harpe deuant saint cosme. » Je reproduis à la lettre cette édition plus ancienne, qui a été imprimée probablement avant 1500.

En ianuier que les Roys venus sont
Glaume dit fremin mor font
Anthoin boit le iour vin cen fois
Pollus en sont tous ses dois.

Au chandelier agathe beut
Mais le vin si fort lesmeut
Quil tua pres dausi
Pierres Matthias aussi.

Aubin dit que mars est prilleux
Lest mon fait gregoir il est feux
Et tout prest de donner des eaux
Marie dit il est caux.

En auril ambroise sen vint
Droit a Leon la se tint
En son temps estoit en balle
George Marchant de godalle.

Jaques Croix dit que jehan et moy

1. Et aussi dans un livre d'heures édité par Thielmann Kerver dans les dernières années du xv[e] siècle, comme je l'apprends au moment de la correction des épreuves.

Nicolas dit il est vray
Honnorez sont saiges et sotz
Carmes augustins et bigotz.

En iuing alon bien souuent
Grant soif ou barnabe ment
En son temps fut prins com lerres
Damp iehan eloy et damp pierres.

En iuillet Martin se combat
Et de benoitier saint vaast bat.
La sur uint Marguet Magdelain
Jacmar dor Anne et Germain.

Pierres et os on gettoit
Apres Laurens qui bruloit
Marie lors se print a braire
Barthelemi fait Iehan taire.

Giles a ce que ie vois
Marie toy si tu me Croix
Et prie de nopces Mathieu
Son filz fremin cosme michieu.

Remis sont francois *(sic)* en vigueur
Denis nen est point bien asseur
Car luc est prisonnier a han
Crespin et symon a quen.

Sains mors sont les gens bien eurez
Com dit Martin du biez
Aussi fait por rus de millan
Clement Katherin et satAn.

Eloy fait barb a colart
Marie crie luce art
Dont en grant ire Thomas meurt
De NoE Jehan Innocens fut.

C'est, comme on le voit, un Cisianus syllabique, médiocrement surchargé de noms de saints, mais présentant une grande partie de ceux qu'on a rencontrés dans la plupart des Cisianus allemands. Mais, tandis que les jeux de mots sont très rares dans les documents d'Allemagne, celui-ci en présente un nombre plus grand et d'assez curieux. Quelques-uns des saints — surtout saint Vaast — me font croire que c'est dans la Flandre française ou dans l'Artois que ce Cisianus a été composé d'abord; c'est en

tous cas certainement une production des provinces du nord de la France.

Enfin, on connait en Allemagne une troisième forme de Cisianus, en vers, où chaque ligne correspond à un jour. Celui-ci forme ainsi un poème de 365 vers qui ne sert guère à se remémorer les jours des saints; c'est plutôt une sorte de légende des saints abrégée. Il a le grand avantage de pouvoir indiquer un très grand nombre de saints sans que le sens du poème en devienne presque inintelligible, comme dans certaines parties du Cisianus par mots et par syllabes. Il y a des jours où l'on indique deux saints pour un seul et même jour.

Les Cisianus par vers ne sont pas très anciens. On a d'abord considéré comme tel le poème latin qui a pour titre : *Laurea sanctorum*, composé par Hugo von Trimberg, et le *Heilige Namenbuch*, composé par Conrad von Dangkrotzheim, productions toutes deux de la première moitié du xve siècle. Mais quand on a approfondi les recherches, on leur a enlevé la qualité de Cisianus, car, bien que leur contenu soit le même que celui des Cisianus, il leur manque une particularité essentielle qui les distingue, c'est que le nombre de vers ne correspond aucunement à celui des mois ou de l'année entière, et par conséquent la place qu'occupent les noms des saints ne peut indiquer les jours du mois attribués aux fêtes indiquées. Cela est si vrai que même l'introduction que Conrad von Dangkrotzheim a donnée à son poème et où il mentionne qu'il l'a composé afin que les jeunes gens puissent par ce moyen apprendre le calendrier des saints, n'y peut rien changer. Certes, on connaîtra par là les jours des saints et leur ordre consécutif, mais afin que le poème puisse porter avec raison la dénomination de Cisianus, il faudrait toujours que le nombre des vers corresponde aux jours de chaque mois, et ainsi de suite pour l'année entière.

Il n'y a que deux poésies allemandes qui correspondent à ces exigences catégoriques. L'une est un Cisianus en vers, composé (parait-il) en Alsace ou dans une des provinces voisines, à la fin du xve siècle. Peut-être le poème de Conrad von Dangkrotzheim, qui tire son origine des mêmes parages, lui a-t-il servi de modèle; mais l'auteur en a strictement observé les règles cisiani-

ques. Au commencement de chaque mois se trouvent deux lignes indiquant le nom et les particularités caractéristiques de chaque mois; mais ces vers ne comptent point pour le nombre des jours, et en les laissant à part, le nombre des vers correspond exactement avec le nombre des jours du mois, et la fête de chaque saint y occupe la place qui lui convient dans l'ordre des jours. Il indique un total de cent quatre-vingt-quatre saints, parmi lesquels quinze dont la fête est commune avec une autre. Restent cent soixante-neuf jours de fêtes qui sont répartis sur les divers mois de l'année, de manière que les mois de mars et d'avril, avec sept jours de fête chacun, en offrent le plus petit nombre, tandis que les mois de juin et de juillet en présentent plus que tous autres, soit dix-neuf jours de fête, dont cinq en juin et deux en juillet comptent pour deux saints.

Je ne donnerai pas la liste des saints qu'on y remarque; comme il n'y a pas de rédactions différentes de ce poème, cela ne servirait guère pour en faire la critique. Comme ce Cisianus contient les noms des saints que nous avons retrouvés de préférence dans les provinces autrichiennes et au diocèse de Salzbourg, il est à présumer que c'est là qu'il en faut chercher l'auteur. M. Pfeiffer, qui l'a publié pour la première fois d'après un manuscrit de la bibliothèque municipale de Leipzig dans le *Serapeum* de 1854 (p. 145 et suiv.), est d'avis que le dialecte en est plutôt alsacien, et M. Pickel, tout en paraissant ne pas devoir se prononcer dans le même sens, se range enfin à l'avis de M. Pfeiffer. Je n'oserai m'inscrire en faux contre eux pour la question du dialecte; mais quand on ne considère que le calendrier des saints, on finit par se convaincre que celui-ci n'est nullement alsacien. On y retrouve, il est vrai, les dix mille martyrs et les onze mille vierges, fêtes qui ne sont guère indiquées dans les Cisianus de l'Autriche : mais, d'autre part, on y rencontre tant de noms qui ne sont jamais répétés dans les Cisianus rhénans et alsaciens, qu'on pourrait tout au plus supposer que c'est un Cisianus autrichien qui a été modifié pour l'usage de l'Alsace, ou *vice versa*.

L'autre Cisianus en vers est plus récent encore. M. Pickel l'a rencontré dans un Almanach imprimé à Oppenheim, en 1522

environ, et dont un exemplaire est conservé à la bibliothèque de Karlsruhe. Il l'a publié dans la *Zeitschrift für deutsches Alterthum* (vol. XXIV, p. 135 et suiv.). L'auteur ne se nomme pas, mais il est très probable que c'est Jacques Koebel, écrivain de la ville d'Oppenheim ; au moins est-il l'auteur de l'Almanach, puisqu'il le déclare lui-même dans la préface.

Là encore le nombre des saints est très considérable. On en compte cent quarante-quatre, somme totale, dont quatre sont marqués pour un seul jour. En général, ce sont là aussi des saints qu'on est accoutumé de retrouver partout. Là aussi les mois de mars et d'avril n'en ont que peu, sept chacun ; tandis que juillet en contient dix-sept, et c'est ce même mois qui présente les plus rares, c'est-à-dire la fête des apôtres (le 16), sainte Marthe (le 27), saint Pantaléon (le 28) et saint Abdon (le 30). Il y a dans les autres mois d'autres noms de saints assez rares, par exemple saint Hilaire (13 janvier), saint Amand (6 février), saint Anastase (27 avril), saints Protais et Herbert (11 et 12 septembre) ; mais le groupe de juillet est celui qui en présente davantage. On remarquera qu'on y retrouve quelques-uns des saints particuliers au Cisianus de Wolfenbüttel (E) qui, de tous, est celui dont le lieu d'origine est le moins éloigné du nôtre.

*
* *

Après cette large digression, revenons au Cisianus publié par M. Wyss, et voyons sur quelles raisons il se fonde pour en attribuer l'origine à Jean Gutenberg. La déduction de M. Wyss embrasse avec notre Cisianus deux autres imprimés du même caractère, un calendrier pour l'année 1455 avec des « admonitions à la guerre contre le Turc », et un calendrier pour 1457 avec des règles sanitaires. Le dialecte, dit-il, de tous ces opuscules est le même, et tous trois sont imprimés avec les caractères de la Bible de trente-six lignes dont, selon M. Wyss, le typographe n'est autre que Jean Gutenberg.

Examinons d'abord un peu les caractères. On a cru, il est vrai, jusqu'à ces dernières années, que la Bible de trente-six lignes était un ouvrage de Gutenberg, et il se trouvait des sa-

vants pour lui attribuer la priorité sur celle de quarante-deux lignes. Mais d'abord M. Dziatzko a prouvé d'une manière indiscutable que la Bible de trente-six lignes n'est, sauf pour quelques pages du commencement, qu'une copie de celle de quarante-deux lignes. Et, dans la publication importante que la Bibliothèque royale de Berlin a donnée à l'occasion du quatrième centenaire de Gutenberg, M. Schwenke, après l'étude la plus consciencieuse de la pratique typographique des livres et opuscules exécutés avec l'un et l'autre type, est arrivé à ce résultat, qu'il serait à peu près incompréhensible que l'auteur de la Bible de quarante-deux lignes, dont la pratique se fonde sur des règles quasi artistiques, ait été également l'auteur de celle de trente-six lignes, où ces règles commencent déjà à se perdre, comme elles se sont perdues dans toutes les productions postérieures, les auteurs considérant de plus en plus comme un métier ce qui, entre les mains de l'inventeur, avait vraiment été presque un art. Quoiqu'il soit certain que quelques-uns des opuscules composés avec les caractères de la Bible de trente-six lignes l'aient précédé chronologiquement, ce qui a été dit des particularités techniques s'y réfère aussi bien qu'à la Bible. M. Schwenke est parvenu à nier expressément que Gutenberg lui-même ait été l'auteur d'aucun d'eux. Donc, quant aux caractères, il n'est plus permis d'attribuer un imprimé à Gutenberg sous prétexte qu'il a été exécuté avec les caractères susdits ; au contraire, il faudrait prouver que l'imprimé a été exécuté par lui, quoiqu'il soit imprimé avec ces caractères qui ont été employés dès 1455 par un typographe dont la pratique est beaucoup moins artificieuse que celle de l'inventeur.

M. Wyss a bien reconnu que les caractères du Cisianus sont beaucoup plus usés qu'ils ne le sont dans le calendrier des Turcs de 1454. Mais il n'en déduit aucunement que le Cisianus devrait être postérieur. Il soutient que les caractères ne sont plus usés qu'à la fin des diverses parties de la Bible, et il en donne pour raison que le métal n'était pas suffisamment dur, et qu'il nécessitait des refontes de temps en temps. C'est une hypothèse qui ne se peut prouver, mais qui doit céder le pas à cette autre hypothèse que le Cisianus est imprimé après les calendriers

de 1455 et 1457, et après la Bible, qui, d'après les rubriques les plus anciennes, a été achevée avant 1461.

M. Wyss attribue une grande importante au dialecte du Cisianus, qui d'ailleurs le met encore en rapport avec les deux calendriers de 1455 et 1457. Tous sont imprimés dans la langue des provinces du Rhin, dialecte franc parsemé de particularités alsaciennes. M. Wyss ne dit pas, dans son travail spécial au Cisianus, qu'il en déduit que Gutenberg, citoyen de Mayence, réfugié à Strasbourg, devrait en être l'auteur. Cette conclusion ne se trouve que dans l'article consacré au calendrier de 1455, inséré dans la *Festschrift zum 500jährigen Geburtstage von Johann Gutenberg* (Mainz, 1900). Mais il s'y rapporte plus d'une fois, et on voit bien que pour lui la preuve donnée pour le calendrier vaut aussi pour le Cisianus. Il est presque ridicule de prétendre que le dialecte d'un imprimé peut servir à démontrer qu'il émane d'un personnage déterminé. Ce ne peuvent être que des particularités de style très prononcées, qui pourraient servir de preuve d'origine pour une production anonyme. Quant au dialecte, même s'il présentait des mélanges beaucoup plus rares que ne les offrent les imprimés en question, on n'en pourrait jamais rien arguer pour découvrir l'auteur du texte, encore moins l'imprimeur.

Aussi suis-je convaincu que c'est une autre série de conclusions qui a conduit M. Wyss à l'hypothèse d'une origine gutenbergeoise du Cisianus. Il en a trouvé la preuve dans la date de 1443-1444 qu'il croit devoir attribuer à l'imprimé. Si cela était juste, je me conformerais très volontiers à l'avis exprimé par mon savant adversaire. Mais la preuve de cette date que M. Wyss trouve dans les indications du calendrier des saints, dans son Cisianus, me paraît tout à fait arbitraire. C'est pour cela que j'ai amené mes lecteurs à me suivre dans l'étude détaillée des calendriers des saints, dans presque tous les autres documents de ce genre ; et quiconque aura pris la peine d'examiner en connaissance de cause les indications réunies plus haut verra, sans que j'aie besoin d'insister, que l'argumentation de M. Wyss n'est aucunement convaincante.

Avec l'aide du calendrier des saints, M. Wyss veut prouver

trois points distincts et d'une valeur différente. D'abord que le Cisianus a été imprimé non d'après un manuscrit, mais d'après une dictée orale; — 2° que c'est un calendrier de Mayence; — 3° que c'est un calendrier destiné à l'année 1444. De ces trois points il tire enfin cette conclusion qu'aucun autre que Gutenberg ne peut en être l'auteur.

La première prétention : que le Cisianus ait été imprimé d'après une dictée orale, ne repose que sur un argument. Il croit que saint Éwald, désigné comme patron du 1er juillet dans son Cisianus, ne doit cette place qu'à une erreur du typographe compositeur, ayant entendu ce nom alors qu'on lui dictait saint Thébald (Thibaut). Voyons donc ce que donnent les autres Cisianus. Il est vrai que nous ne trouvons saint Éwald que dans le groupe des Cisianus imprimés, parmi lesquels celui de M. Wyss est le plus ancien. Il est encore vrai que même dans ce groupe on ne le trouve pas partout. Les Cisianus de 1539 et 1550, ainsi que ceux de MM. Graeter et Grotefend, indiquent, comme le veut M. Wyss, saint Théobald. Toujours est-il que saint Éwald se présente à nous, non seulement dans le Cisianus de M. Wyss, mais encore dans celui de 1470, qui fut imprimé par Gunther Zainer à Augsbourg. Comme tous les Cisianus du groupe des imprimés ont entre eux une grande ressemblance, il faut se demander encore s'il se pourrait que saint Éwald se fût glissé par inadvertance dans le Cisianus de M. Wyss, et qu'en 1470, on l'ait copié sans s'apercevoir de l'erreur. Je n'hésite pas un moment à rejeter cette hypothèse. Le Cisianus de 1470 n'est aucunement une copie servile de celui de M. Wyss. Il n'en diffère que légèrement dans le texte, mais il est très positif dans son calendrier des saints. Il en change — voyez sainte Gertrude qu'il remplace par sainte Foy au 6 octobre, mais qu'il transfère au 17 mars, — et il en ajoute, mais toujours y voit-on que son calendrier de saints repose sur l'étude du calendrier local et qu'il ne reproduit point sans critique ce que d'autres ont dit.

Donc, si nous trouvons saint Éwald au lieu de saint Théobald dans les plus anciens documents imprimés du Cisianus, c'est parce que, à la fin du xve siècle, on appelait, en Alsace et dans

les provinces voisines, saint Éwald le saint fêté au 1[er] juillet, et c'est au cours du XVI[e] siècle qu'on revint à la dénomination plus correcte de saint Théobald. Et si l'on ne veut point supposer, ce qui ne se peut prouver d'aucune façon, que le Cisianus de 1470 est une copie servile de celui de M. Wyss, il faut confesser qu'on connaissait en vérité un saint Éwald comme patron du 1[er] juillet et qu'il n'y a pas lieu de chercher un malentendu dans le Cisianus de M. Wyss.

L'explication que M. Wyss a donnée pour le nom de saint Éwald ne se rapporte pas à l'origine gutenbergeoise de son Cisianus. Mais j'espère avoir prouvé, par ce que j'ai dit plus haut, comment M. Wyss adopte volontiers à la légère les explications qui lui conviennent, au lieu d'étudier les questions à fond.

En second lieu, M. Wyss prouve que le calendrier de son Cisianus est celui de Mayence. En faveur de son hypothèse que Gutenberg en est l'imprimeur, il aurait préféré que ce fût le calendrier de Strasbourg, car on est assez sûr qu'en 1443-1444 Gutenberg était encore domicilié à Strasbourg et que ses rapports avec sa ville natale étaient encore assez difficiles. Mais le Cisianus de M. Wyss ne se prêtait nullement à une identification avec le calendrier de Strasbourg, et comme par rapport à Gutenberg, désigné comme le typographe du Cisianus, Mayence était la seule cité qui pouvait être mise en contestation après Strasbourg, c'est le calendrier de Mayence qu'on y veut reconnaître. Cette supposition est à peu près exacte. On a vu que les noms de saints mentionnés dans le Cisianus de M. Wyss se retrouvent presque sans exception dans tous les autres Cisianus imprimés, quoiqu'ils aient été imprimés l'un à Augsbourg, un autre à Bâle, et les autres dans des localités qu'on ne saurait fixer. Pourtant le calendrier qui en forme le fond est bien celui des provinces centrales du Rhin, appartenant pour la plupart au diocèse de Mayence. Les différences qu'indique M. Wyss entre le calendrier de Strasbourg et celui de Mayence ne laissent pas de doute que c'est plutôt celui de cette dernière cité qu'on rencontre dans son Cisianus. Seulement, s'il croit avoir découvert une sainte toute spéciale à Mayence (*speciell Mainzische*) dans la personne de

Bilhilt (le 27 novembre), il convient de faire remarquer que cette sainte se retrouve aussi bien dans les Cisianus imprimés de 1470 (Augsbourg), de 1539 et de M. Graeter, et qu'elle est vénérée et indiquée dans les calendriers de plusieurs autres diocèses, voire à Strasbourg.

Le point le plus intéressant à examiner est le dernier. M. Wyss a-t-il réellement prouvé que son Cisianus a été imprimé (en 1443) pour l'année 1444? Quelle en est, selon M. Wyss, la raison probante? M. Wyss se fonde exclusivement sur ces mots qu'on lit au mois d'avril :

Die ostern wollen Tiburciū brengen
So wil Valerius daz alleluia singen.

Pour M. Wyss, il est évident que ces mots, correspondant au 11 et jours suivants du mois d'avril, sont destinés à désigner la date de la fête de Pâques, qui, selon le texte, tomberait au 12 de ce mois. Nul doute pour la fête de saint Valère (18 avril) comme chantre de l'*Alleluia* qui se chante au commencement de la messe, le premier samedi qui suit la fête de Pâques. Si ce samedi tombe le 18, la fête de Pâques correspond au 12 avril, et c'est justement la place qu'elle occupe dans son Cisianus. Comme il n'y a que quatre années au cours du xve siècle où la fête de Pâques tombe le 12 avril, le Cisianus (d'après M. Wyss) ne peut être imprimé que dans une de ces années. Et comme ce sont les années 1411, 1422, 1433 et 1444, il ne reste pour un Cisianus imprimé que l'année 1444, car toutes les autres sont trop éloignées de l'invention de l'art typographique pour être mises en question. Donc le Cisianus a été imprimé pour l'année 1444, et parce que de notre temps on imprime les almanachs de l'année suivante dans les derniers mois précédents, Gutenberg doit avoir fait de même, et il a dû imprimer le Cisianus à la fin de 1443 pour l'année 1444. M. Wyss est si sûr de son fait, qu'il n'est pas assez satisfait d'avoir prouvé l'origine de son Cisianus; il en tire d'autres conséquences. Comme en 1443 Gutenberg vivait encore à Strasbourg, il serait prouvé, — toujours selon M. Wyss, — que Gutenberg possédait déjà à Strasbourg les caractères de la Bible de trente-six lignes; peut-être avait-il commencé à travailler avec

ceux-ci à Strasbourg, et c'est par des obligations qu'il avait prises là-bas qu'à Mayence il commençait à refaire une nouvelle fonte de caractères pour la Bible de quarante-deux lignes. On le voit, la fantaisie de M. Wyss le conduit ici un peu loin, et il n'y a pas pour lui de difficultés qu'il ne franchisse d'un pas léger.

On s'étonnera un peu que tout cet édifice repose uniquement sur le mot « Ostern » qui est placé au 12 avril, surtout quand on voit que tous les Cisianus du groupe des imprimés donnent le même mot à peu près à la même place. Donc si la démonstration de M. Wyss est convaincante, ils sont tous imprimés en 1443 par Jean Gutenberg; ou celui de M. Wyss ne l'est pas plus que les autres.

M. Wyss ne s'est pas assez familiarisé avec les lois essentielles du Cisianus. Quand on se décida à l'imprimer, le Cisianus était en usage depuis des siècles, et il serait ridicule de supposer qu'après tant de monuments manuscrits de ce genre, le premier imprimé ait négligé cette règle fondamentale que le Cisianus est un calendrier perpétuel, non pas spécial à telle ou telle année, mais utilisable pour des années quelconques. Donc, s'il s'y trouve des fêtes mobiles, les mots qui les désignent n'ont pas une valeur de calendrier; ils ne servent qu'à désigner le milieu, — s'il est permis de se servir de ce terme moderne. On en trouve dans la plupart des Cisianus. Surtout le temps du carême est indiqué très souvent. On retrouve la mention de Pâques dans quelques Cisianus manuscrits. Le temps de l'Avent est indiqué dans d'autres. Mais toutes ces indications ne se réfèrent pas à un jour certain, puisque ce sont là des fêtes mobiles; ce n'est qu'approximativement que celles-là aussi ont une valeur au point de vue du calendrier.

M. Wyss compare la mention de Pâques avec celle de la fête de Noël. Voilà qui démontre clairement qu'il n'a pas une notion suffisante de ce que doit être un Cisianus. Tous les Cisianus indiquent, sans exceptions, des fêtes qui ne sont pas désignées par des noms de saints. Ils commencent presque tous par la Circoncision; ils indiquent les Rois Mages, ils comptent tous les jours de Notre-Dame, ils mentionnent la fête de Noël, car toutes ces fêtes sont à jour fixe, le même chaque année. Mais quant au

Carême, à Pâques, à l'Avent, c'est tout autre chose. On le voit par le peu de soin qui est mis à fixer l'emplacement de ces mots. Ne parlons que de Pâques. Bien que tous les Cisianus présentent à peu près le même texte pour le mois d'avril, la fête de Pâques se trouve au 12 chez les uns, au 11 chez les autres; il y en a de datés, qui pourraient bien se rapporter à l'année de leur origine, mais il n'y en a pas un seul chez qui le mot « Ostern » occupe l'emplacement où il se devrait trouver s'il s'agissait d'un calendrier annuel.

Il y a une autre preuve intrinsèque qui vaut encore mieux. Si les fêtes de Pâques, du Carême, de l'Avent sont mobiles dans le cours de l'année, elles conservent une distance fixe les unes par rapport aux autres. Donc si, dans le Cisianus, les mots désignant ces fêtes sont indiqués comme ils le doivent être dans un calendrier, l'emplacement d'une seule déciderait de celui des autres. M. Wyss s'est bien rendu compte de cette loi, et il a bien vu lui-même que son Cisianus ne s'y conforme pas; mais avec l'idée préconçue qui le hantait, il ne s'y est point arrêté, il a sauté sur cet obstacle comme sur les autres qui se présentaient à lui.

Je ne le saurais suivre dans cette voie, et il faut trouver une explication qui nous dise pourquoi tous les Cisianus, indiquant parfois deux ou trois fêtes mobiles, ne leur donnent jamais la place qui leur conviendrait dans l'année où ils sont imprimés, et ne leur donnent pas de l'une à l'autre la distance qu'exigent les lois du calendrier. A toutes ces questions il n'y a qu'une seule réponse : c'est que les lois du Cisianus, comme calendrier perpétuel, ne lui permettent pas de donner une place fixe aux fêtes mobiles. S'il les indique, ce n'est pas comme jours de fêtes, mais comme mots servant à combler les distances d'un jour de saint à l'autre. Et comme la légende des saints dont les fêtes sont voisines des fêtes mobiles a parfois quelque rapport avec ces fêtes, le Cisianus emploie des mots tels que Carême, Pâques, Avent, mais toujours sans leur donner ni une place bien fixe ni une valeur de calendrier.

Il nous faut revenir encore une fois à la fête de saint Valère (ou Valérien) qui est, selon M. Wyss, le chantre de l'*Alleluia* de Pâques.

M. Wyss paraît croire que la place occupée dans son Cisianus par la fête de saint Valère est en rapport avec la fête de Pâques, par conséquent que la date de l'une confirme celle de l'autre. C'est une insinuation tout à fait arbitraire. Tous les Cisianus imprimés et quelques autres aussi indiquent la fête de saint Valérien au 18 avril, aussi bien ceux qui donnent au mot « Pâques » l'emplacementdu 12 avril que ceux qui adoptent le 11 avril, et que d'autres encore où la fête de Pâques n'est pas mentionnée du tout. Il faut donc en tirer la conséquence que saint Valérien est bien, pour une partie des Cisianus, le saint du 18 avril, mais que sa fête et sa place dans le Cisianus ne dépendent en aucune façon de la date de la fête de Pâques.

M. Wyss s'est aussi rendu compte d'une autre difficulté qui paraît contredire son hypothèse du Cisianus imprimé pour l'année 1444. Cette année est bissextile ; donc le mois de février devrait contenir non vingt-huit mais vingt-neuf mots. Aussi devrait-on trouver la fête de saint Matthieu au 25, et non pas au 24 dudit mois. On devine que l'un et l'autre manquent au Cisianus en question. M. Wyss n'en est point, il est vrai, autrement embarrassé. Il remarque que la fête de saint Matthieu n'est pas toujours mise à sa place, et quant à l'absence du vingt-neuvième jour, cela, selon lui, ne doit pas être une preuve que le Cisianus n'a pas été *composé* pour l'année 1444. Mais il soutient encore une fois qu'il serait incompréhensible (*sinnlos*) de ne pas supposer, d'après la date de Pâques et de l'*Alleluia*, que Gutenberg l'a *imprimé* pour cette année-là. Il est assez difficile de croire à la bonne foi de M. Wyss. Il confesse que son Cisianus néglige l'année bissextile pour la place de la fête de saint Matthieu et pour le 29 février ; il confesse que dans son Cisianus la distance entre la veille du Carême (*Fastnacht*) et la fête de Pâques n'est pas conforme à la règle. Mais ce même Cisianus, qui fait si peu de cas de ces points, est décisif, à l'encontre des règles fondamentales de son espèce, pour la date de sa confection en 1443-1444, parce que, à côté d'un saint commun du 18 avril, il mentionne la fête de Pâques au 12 avril. Et ce 12 avril prouve, — non pas que le Cisianus a été composé en 1411 ou 1422, ou 1433, qui tous sont des années communes, — tant s'en faut ; il

prouve que Gutenberg l'a imprimé pour 1444, la seule année bissextile entre toutes celles où Pâques tombe le 12 avril.

A mon avis, le Cisianus de M. Wyss prouve tout autre chose que ce que l'auteur en déduit. J'y vois un appui à l'hypothèse de M. Schwenke, pour qui les ouvrages imprimés avec les caractéres de la Bible de trente-six lignes sont l'œuvre d'un élève de Gutenberg, séparé de lui de très bonne heure et établi à côté du maitre dans la ville de Mayence. La lettre d'indulgence de trente-six lignes, qui appartient à l'année 1454, serait sa première production; il aurait continué avec le calendrier des Turcs de 1454-1455 et peut-être le calendrier sanitaire de 1457; le premier au moins présente des caractères d'une fonte assez neuve. Puis il aura imprimé la Bible de trente-six lignes, copiant celle de Gutenberg (de 42 lignes) qui doit avoir été achevée en 1455 à peu près. Ce n'est qu'après que les caractères s'étaient considérablement usés dans ce travail monumental qu'il s'en sera servi pour imprimer le Cisianus, achevé par conséquent en 1457 ou 1458 à peu près. Il ne peut guère être postérieur à cette date, car il donne le calendrier selon l'usage de Mayence. Et si les caractères à partir de 1460 sont entre les mains de Pfister, celui-ci n'aurait pas imprimé dans le dialecte franco-rhénan mélangé et n'aurait pas conservé sans y rien changer le calendrier de Mayence, de préférence à celui de Bamberg, où il s'était fixé. Nous en avons la preuve dans ce qu'a fait Günther Zainer quand il a réimprimé le même Cisianus à Augsbourg en 1470. Il a bien conservé la plupart des indications de l'original, mais il y en a ajouté suffisamment de nouvelles qui affectaient un caractère local, indispensable pour le faire accepter par les clercs du diocèse. Tant qu'on n'aura pas prouvé que Gutenberg est l'auteur de la Bible de trente-six lignes, il faut lui contester l'impression du Cisianus, et même s'il était démontré qu'il en fût l'auteur, ce serait toujours en 1457, ou à peu près, qu'il l'aurait achevé, et non pas en 1443 ou 1444. Cette date ne repose réellement que sur une connaissance très superficielle des Cisianus imprimés et sur une mésinterprétation des lois fondamentales de ce genre de compositions.

Dr K. HAEBLER.

CHRONIQUE DES ARCHIVES

Allemagne. — Un aperçu des fonds des archives de la famille Tümpling à Thalstein (près Iéna) a été donné dans le *Korrespondenzblatt des Gesammtvereins der deutschen Geschichts- und Alterthumsvereine*, 1902, p. 79-83.

— Aux archives grand-ducales de Karlsruhe, on a classé, en 1901, les papiers de la succession Mone et dressé pour eux un répertoire alphabétique ; on a inventorié les chartes des archives de Säckingen, St. Georgen et Schuttern ; on a préparé les matériaux d'un second volume d'inventaire imprimé. Le nombre des travailleurs a été de 273, sans compter les communications officielles et les réponses faites par écrit, chaque jour plus nombreuses.

— Aux archives de Berlin sont empruntés les matériaux publiés par W. Mangold sous le titre de : *Einige Gedichte Friedrichs des Grossen in ursprünglicher Fassung zum ersten Male herausgegeben* (Berlin, 1901, in-4).

Espagne. — La *Revista de Aragon* (avril 1902) contient une notice, malheureusement fort brève, de De Pano y Ibarra sur les archives de Taragona et de Tudela, suivie de la publication de quelques documents bilingues des archives de la cathédrale de Tudela, publiés par J. Ribera et M. Asin.

— La *Veu de Montserrat* publie des documents des riches archives de Vich.

— D'autre part, A. Damians y Manté continue à imprimer quelques documents des archives municipales de Barcelone dans le *Boletin de la Sociedad arqueológica Luliana :* le fascicule de janvier 1902 renferme des pièces relatives à la « revolució dels pagesos mallorquins en lo segle xv. »

— Signalons aussi la création toute récente d'un nouveau périodique, *Los Archivos de Ibiza*, destiné à faire connaître les documents historiques conservés dans cette île de l'archipel baléare : le premier numéro porte la date d'avril 1902.

— Les archives de Catalogne ont fourni au P. Ernest la matière d'un article, illustré de documents inédits, sur l'armée espagnole en Roussillon et les Capucins (1794-1795), dans *Les Études franciscaines* de septembre 1901.

France. — ARCHIVES NATIONALES. — M. Ch. Schmidt, l'un des archivistes de ce dépôt, vient de montrer dans une étude sur les sources de l'histoire d'un département aux Archives nationales (*La Révolution française*, mars 1902, p. 193-232, et à part, in-8 de 40 p.), comment doit être compris, au point de vue des recherches à Paris, tout travail sur l'histoire provinciale de la France contemporaine, et quelles sont les ressources qu'offrent les archives centrales aux érudits locaux ; dans un pays centralisé comme le nôtre, ces ressources doivent être, et sont en effet capitales. Il passe en revue successivement l'histoire de la formation et la topographie du département, les élections et les votes populaires, l'esprit public et l'administration, la police, l'histoire économique et financière de 1790 à 1851, les cultes, l'instruction publique, la justice, et l'histoire militaire pour la même période, en indiquant les séries à consulter et les documents à utiliser, soit dans l'ordre du temps, soit dans l'ordre du classement. Ce groupement, qui évitera bien des tâtonnements, sera toujours consulté avec grand profit.

AISNE. — La direction de l'enregistrement a encore versé aux archives départementales 93 registres des bureaux de La Fère à Saint-Quentin (contrôle des actes des notaires de 1707 à 1791). A été acquise une liasse de correspondance du sculpteur Auguste Poitevin, né à La Fère en 1819. — L'inventaire des archives communales du canton de Coucy-le-Château a été achevé.

ALPES (BASSES-). — Des débris des archives de l'ancien évêché de Senez, demeurées jusqu'ici au presbytère de cette localité, l'archiviste a pu obtenir pour son dépôt la réintégration de deux registres de visites pastorales (1697-1707 et 1785). MM. Eysséric et de Berluc-Perussis ont fait don de nombreux documents et sacs de procédures intéressant les familles de la région et remontant au XVe siècle. — Le conseil général a adopté à l'unanimité un vœu présenté par M. Sicard pour le dépôt des anciennes minutes de notaires aux archives de la préfecture.

CALVADOS. — Une petite revue locale, *Le Pays normand*, a publié en 1901 une notice de M. P. Bréard sur les anciens registres paroissiaux de l'église Saint-Étienne de Honfleur.

CREUSE. — Un agrandissement depuis longtemps désiré du dépôt départemental a permis de classer les titres récemment remis par l'administration des domaines. — M. Guillot a offert un terrier de la commanderie de Chamberaud (1725) ; ont été acquis des documents concernant Chénerailles. — On a entrepris l'inventaire des registres paroissiaux conservés dans les mairies du département.

DOUBS. — Le tribunal de commerce de Besançon a versé aux archives départementales cinq registres consulaires du XVIIIe siècle et neuf de l'époque révolutionnaire. Ont été acquis ou donnés quelques titres relatifs au chapitre cathédral et aux Jacobins de Besançon, à la famille

de Poupet, au château de Chevigny (Jura), et à un certain nombre de communes; en outre, l'archiviste a fait la transcription intégrale du cartulaire de Lieucroissant (ms. 774 de la bibliothèque publique de Besançon). — Il appelle l'attention sur les dépôts d'archives communales de Clerval, Arc-sous-Cicon, Grandfontaine, Rougemont, Ruffey, qui renferment des titres anciens. L'inventaire de celles de Montbéliard est entièrement rédigé.

FINISTÈRE. — Une correspondance de la famille Thépault de Treffaléguen, originaire de Morlaix, existe dans la série E des archives du Finistère : M. H. Bourde de La Rogerie en a donné d'abondants extraits, tous du XVIIIe siècle, dans le tome XXVI du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* (à part : in-8 de II-86 p.).

GIRONDE. — La municipalité bordelaise, continuant son utile entreprise de la publication intégrale de certains volumes de ses archives, a fait paraître le tome II de l'*Inventaire sommaire des registres de la Jurade* (Bordeaux, impr. Pech, 1901; in-4 de 780 p.), correspondant aux années 1520-1783. Le volume, continuation de celui qui parut en 1896, a été préparé par A. Dast de Boisville et terminé par A. Ducaunnès-Duval.

LOIRE. — L'archiviste départemental a classé définitivement le fonds de la chambre domaniale (série B), commencé celui des archives hospitalières de Roanne, et mis en ordre l'importante bibliothèque Chaleyer annexée aux archives, et fréquemment consultée. — Le dernier rapport donne en détail l'état des registres paroissiaux et des registres de délibérations municipales (1766-1800) conservés à la mairie de Saint-Étienne.

LOIRE-INFÉRIEURE. — La série L des archives départementales continue d'être mise en ordre; 325 liasses sont désormais classées. M. Luzierre a fait don des titres de la propriété de Fromenteau à Vallet (environ 800 pièces). — Un registre des délibérations de la paroisse de Guérande (1745-1779) existe à la bibliothèque du grand séminaire de Nantes; il serait à désirer qu'il reprît sa place au dépôt municipal de Guérande.

MEURTHE-ET-MOSELLE. — M. Émile Duvernoy a consacré dans l'*Annuaire de Lorraine* pour 1902 (à part : Nancy, Crépin-Leblond; in-4 de 12 p.) une notice aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle; il y raconte succinctement et sobrement, mais clairement, comment se sont formées les archives, comment elles sont logées (dans l'hôtel de l'ancienne Monnaie), et, à l'usage d'un public peu informé, ce que l'on a chance d'y trouver : documents historiques, géographiques et topographiques; documents sur les propriétés, les familles, l'agriculture, l'industrie, le commerce; il y expose comment l'on doit s'y prendre pour venir profiter des ressources qu'offre ce dépôt très important, non seulement au point de vue rétrospectif, mais pour des intérêts plus actuels.

NORD. — On demande pourquoi l'archiviste du département du Nord est le seul en France dont le rapport annuel au conseil général n'est pas imprimé dans le volume intitulé : *Conseil général du département du Nord; rapports des chefs de service* (in-4). L'importance du dépôt de Lille ne justifie pas pareille exception.

SÈVRES (DEUX-). — Le chartrier de Saint-Loup, acquis il y a quelques années par le département, actuellement entièrement classé et facile à consulter [1], s'est enrichi de 150 pièces environ (depuis 1190) remises par MM. Taudière et Bourdin. Me Bonysson, notaire à Saint-Maixent, a déposé ses anciennes minutes (718 registres depuis 1507), qui présentent un véritable intérêt historique, aux archives départementales.

VAUCLUSE. — On continue à classer le fonds récemment venu du greffe du tribunal d'Orange, très important, ainsi que les archives seigneuriales de Caderousse, l'un des plus anciens (XIIe s.) et des plus intéressants fonds d'archives privées du Comtat. — Tous les registres anciens des bureaux des domaines n'ont pas encore été réintégrés; les versements antérieurs ont considérablement augmenté les séries révolutionnaires. — La ville de Carpentras continue à se montrer rebelle à toute bonne organisation de ses archives.

VIENNE (HAUTE-). — Les trente-deux documents limousins originaux, antérieurs au XIIIe siècle, conservés aux archives départementales de la Haute-Vienne, ont été édités ou réédités avec la plus parfaite exactitude par M. Alf. Leroux dans le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze* (Tulle, 1900, p. 203-246).

Grande-Bretagne. — La Société Jersiaise vient de publier un recueil de textes pour servir à l'histoire locale sous le titre de : *Ancient petitions of the Chancery and the Exchequer, ayant trait aux îles de la Manche, conservées au Public Record Office, à Londres* (Jersey, Labey et Blampied, 1902; in-4 de IV-103 p.). Ces documents s'arrêtent au milieu du XVe siècle.

— Le tome II des *Records of the Borough of Leicester*, publiés d'après les archives locales par Mary Bateson (London, 1901; in-8), concerne les années 1327-1509.

— L'année 1901 a également vu paraître le tome Ier des *Patent Rolls* (*reign of Henri III; 1216-1225*), et un autre volume de la même série *Patent Rolls* (*reigns of Edward IV, Edward V, Richard III; 1476-1485*); — puis le tome III des *Inner Temple records Calendar, 1660-1714*, édité par F. A. Inderwick; — et le tome V de la collection des *Letters received by the East India Company from its servants in the East* : ce volume, correspondant à l'année 1617, est dû à W. Foster.

1. Le rapport de l'archiviste pour 1901 en donne le cadre de classement détaillé.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

Allemagne. — Une étude sur la bibliothèque municipale de Strasbourg, son histoire, ses vicissitudes pendant la guerre de 1870-1871, sa reconstitution et ses principales richesses continue de paraître dans la *Revue catholique d'Alsace* (comm. en 1900; suite en 1901 et en 1902, p. 3-13).

— Dans le numéro de mai 1902 de la même revue, M. Schickelé, d'après la récente brochure du docteur Gass, *Die Bibliothek des Priesterseminars in Strassburg* (Strassburg, 1902; in-8 de 34 p.) appelle l'attention sur la bibliothèque du grand séminaire de cette ville, qui renferme 50000 volumes, 300 incunables, 150 manuscrits, dont un précieux manuscrit grec du Nouveau Testament du XI[e] siècle et quelques spécimens curieux de musique religieuse, et 2500 alsatiques.

Argentine (République). — L'inauguration de la nouvelle bibliothèque publique de Buenos Aires a eu lieu le 27 décembre 1901; elle a été entourée d'une certaine solennité et a donné lieu à un discours du directeur, M. P. Groussac, qui est reproduit dans la brochure : *Inauguración de la Biblioteca nacional* (Buenos Aires, impr. Coni, 1902; in-4 de 24 p.). Le même auteur, à cette occasion, a publié un travail historique accompagné de figures et du portrait de Mariano Moreno, fondateur de l'établissement : *Noticia histórica sobre la Biblioteca de Buenos Aires, 1810-1901* (Buenos Aires, impr. Coni, 1901 ; in-8 de 63 p.).

Brésil. — Signalons l'existence d'*Annaes da Biblioteca e Archivio publico do Pará* (Pará, impr. A. Silva, 1902; in-8 de 280 p.).

Espagne. — La Bibliothèque nationale de Madrid s'est enrichie du don à elle fait par Fr. Pi y Margall (3496 volumes dont 4 manuscrits).

— En 1901, ce même établissement a donné en communication 75000 volumes, 2400 manuscrits et 2000 cartes et plans.

— J. Guzmán publie une note sur la bibliothèque provinciale d'Avila dans la *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos* (avril 1902), p. 414. Elle ne possède que 11000 volumes et 21 manuscrits.

— La *Ciudad de Dios* a imprimé (numéro du 20 avril 1901, p. 600-612) l' « Antiguo catálogo critico de manuscritos griegos del Escorial » de David Colvilo, qui est conservé à la Bibliothèque ambrosienne. — La

même revue publie aussi depuis le 20 août 1901, sous la signature du P. Benigno Fernández, une liste latine sommaire des 194 manuscrits latins (fin en octobre) et des manuscrits grecs (novembre 1901 à juin 1902) de la même bibliothèque : on sait d'ailleurs que ces manuscrits grecs, du plus haut intérêt, ont déjà fait l'objet d'importantes publications. — C'est encore dans la *Ciudad de Dios* que l'on trouvera (5 août 1901-5 juin 1902 et à suivre) une description détaillée de 49 incunables espagnols conservés à l'Escurial : la plupart des ateliers typographiques créés au XVe siècle en Espagne y sont représentés.

États-Unis. — C'est un précieux guide à travers les richesses de toute nature, surtout artistiques, accumulées dans les bâtiments de la bibliothèque du Congrès, à Washington, — sur laquelle le *Bibliographe moderne* a donné un article orné de planches, année 1900, p. 134-142, — que le *Handbook of the new Library of Congress, compiled by Herbert Small* (Boston, Curtis and Cameron, 1901 ; in-8 de IV-112 p. et pl.), où l'on pourra se rendre facilement compte du luxe avec lequel les livres sont logés dans la capitale des États-Unis d'Amérique. — Mais le guide historique et descriptif de cette magnifique bibliothèque se trouve annexé au *Report of the Librarian of Congress for the fiscal year ending June 30, 1901* (Washington, Government Printing office, 1901 ; in-8 de 380 p. et pl.), qui contient sur l'origine des collections, sur la classification des livres, sur l'organisation intérieure, les principales acquisitions récentes, le personnel, les travaux de classement et de bibliographie, les détails les plus circonstanciés. Quiconque veut se rendre compte des rouages d'une grande bibliothèque américaine trouvera les éléments de discussion dans ce rapport particulièrement développé.

— La très riche collection philologique du prince Louis-Lucien Bonaparte a été acquise par la Newberry Library (Chicago).

France. — La bibliothèque Mazarine, à Paris, est entrée en possession du legs Faugère, comprenant quelques manuscrits et surtout une belle collection d'éditions de Pascal et de livres le concernant.

— Avant l'achèvement du catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements, qui comprendra encore trois ou quatre volumes en cours d'impression, le ministère de l'instruction publique a décidé la publication d'un supplément qui est mis sous presse, et dont il a été déjà extrait trois tirés à part : le supplément du catalogue des manuscrits de Bordeaux (in-8 de 51 p.), par M. A. Boucherie, celui de Douai, par M. B. Rivière (in-8 de 47 p.), et celui de Grenoble (in-8 de IV-111 p.) par E. Maignien. Ce sont deux fonds qui se sont accrus sensiblement depuis quelques années, et où les travailleurs trouveront toujours à glaner, bien que parfois les manuscrits provenant de dons soient d'un médiocre intérêt.

— L'unique exemplaire connu, conservé à la Bibliothèque nationale,

du *Routier de la Mer*, imprimé à Rouen en 1502, a fourni à M. A. Pawlowski la matière d'une brochure : *Le Routier de la Mer, de Pierre Garcie* (Bordeaux, Gounouilhou, 1902; in-8 de 19 p.; extr. du *Bulletin de la Soc. de géographie commerciale de Bordeaux*).

— M. Émile Bonnet, bibliothécaire depuis 1899 de l'Académie de Montpellier, a entrepris la publication de l'inventaire de la très riche collection de livres qui appartiennent à ce corps savant et dont elle est justement fière. Il nous donne dès aujourd'hui la première partie du *Catalogue de la bibliothèque de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier* (Montpellier, impr. Delord-Bœhm et Martial, 1901; in-8 de x-195 p.), uniquement consacrée aux travaux des sociétés savantes et établissements scientifiques, aux publications officielles et aux recueils périodiques. On juge par ce début de l'importance qu'aura l'ouvrage entier et de la richesse de cette bibliothèque, admirablement tenue. M. Bonnet a donné déjà trop de preuves de sa compétence en matière bibliographique pour qu'on n'ait pas la plus grande confiance dans ses indications, toujours très précises d'ailleurs, et terminées par une excellente table.

— Dans le tome XI (1902) du *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie*, p. 27-40, l'abbé O. Bled décrit un « nouveau manuscrit de Jean Hendricq, chroniqueur audomarois », qui est le manuscrit 808 de la bibliothèque de Saint-Omer.

Grande-Bretagne. — Un nouveau fascicule de la collection de l'*Historical manuscripts Commission* vient de paraître en 1902 : c'est la septième partie du « Report on the mss. of the Duke of Portland at Welbeck Abbey ».

Italie. — M. P. Le Cacheux, dans un article de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1901, p. 611-617, sur les statuts synodaux de Coutances en 1479, décrit le manuscrit 1057 de la reine Christine au Vatican, qui contient un commentaire sur les statuts du même diocèse pour l'année 1538, et donne quelques détails sur leur auteur, un prêtre nommé Guillaume Heusey, lettré qui eut des relations avec les humanistes de son temps.

Pays-Bas. — La bibliothèque de l'Université d'Amsterdam, si intelligemment dirigée par le Dr C.-P. Burger, a publié naguère le catalogue de l'un des nombreux fonds particuliers dont elle se compose : *Boeken en Brochures over de Roomsch-Katholieke Kerk in't algemeen en de orde der Jezuieten in't bijzonder* (Amsterdam, 1901; in-8 de vi-244 p.), dont un premier inventaire avait paru en 1883; l'ordre systématique, abandonné comme peu pratique, a fait place à l'ordre du nom d'auteur ou du principal mot du titre.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Hommages à Gutenberg. — Les fêtes qui ont eu lieu à Mayence[1] en l'honneur du cinquième centenaire de la naissance de Gutenberg (1900), ont été importantes surtout par leurs conséquences bibliographiques, que nous allons essayer d'énumérer. — Un très beau volume a paru sous le titre de : *Festschrift zum fünfhundertjährigen Geburtstage von Johann Gutenberg, im Auftrage der Stadt Mainz herausgegeben von* OTTO HARTWIG (Leipzig, Harrassowitz; in-4 de III-584 p. avec 40 pl.) et dont voici la composition : W. L. Schreiber y a traité des premiers essais de la typographie ; G. Schenk zu Schweinsberg a établi la généalogie de la famille Gensfleisch ; F. Falk s'est appliqué à étudier les gravures antérieures à 1450 ; K. Schorbach (p. 163-319) a rapporté en détail les informations que l'on possède d'après les chroniques et les documents contemporains ; F. Falk a écrit un chapitre curieux sur les plus anciens psautiers de Mayence (1457-1516) au point de vue historique et au point de vue liturgique[2] ; A. Wyss a cherché à prouver que le calendrier des Turcs de 1455 était une œuvre de Gutenberg ; H. Wallau est l'auteur d'une notice sur les initiales en couleurs qui ornent les psautiers de Füst et Schœffer ; enfin W. Velke[3] (p. 402-431), L. H. Labande (p. 432-487), K. Hæbler (p. 488-504) et D. Marzi (p. 505-578) ont respectivement parlé de la diffusion de l'art typographique en Allemagne, en France, en Espagne et Portugal, en Italie, chaque pays formant un chapitre distinct où l'on n'a pas toujours suivi le même plan, mais où chaque auteur a su donner, dans des limites restreintes, l'ampleur suffisante pour la notoriété du sujet traité, et résumé avec suffisamment de critique toutes les données connues à l'heure actuelle. — La France a voulu, elle aussi, participer au grand hommage rendu par la

1. Un compte rendu détaillé des fêtes proprement dites a paru en brochure : *Gutenberg-Fest zu Mainz im J. 1900; zugleich Erinnerungs-Gabe an die Eröffnung des Gutenberg-Museums am 23. Juli 1901* (Mainz, H. Quasthoff, 1901 ; in 8 de II-139 p. et pl.).

2. Sa conclusion est que les psautiers de 1457, 1502 et 1515 furent à l'usage de l'église de Mayence ; ceux de 1459, 1490 et 1516 à l'usage de la congrégation bénédictine de Bursfeld.

3. Velke combat les conclusions de Schwenke sur le Catholicon de 1460.

ville de Mayence à son illustre concitoyen, et nous enregistrons avec plaisir la brochure intitulée : *A la mémoire de Jean Gutenberg; Hommage de l'Imprimerie nationale et de la Bibliothèque nationale* (Paris, Impr. nationale, 1900; in-4 de 77 p. et 17 pl.); mais ce recueil est loin d'avoir la valeur documentaire du précédent. — Au contraire, la Bibliothèque royale de Berlin s'est distinguée par une très remarquable *Festschrift zur Gutenbergfeier, herausgegeben von der kœniglichen Bibliothek zu Berlin am 24 Juni 1900* (Burg, A. Hopfer, [1900]; in-4 de x-90 p. et pl.) où le Dr Paul Schwenke, sous le titre d' « Untersuchungen zur Geschichte des ersten Buchdrucks », a étudié avec un soin tout particulier la Bible de 42 lignes et la Bible de 36 lignes, et a comparé ces deux vénérables monuments de la typographie, dont il a décrit tous les exemplaires subsistants, en s'appliquant à en rechercher, jusqu'à la minutie, les caractères, la composition, les ligatures, les interlignes, les abréviations, les ponctuations, les sortes de papier, les signatures, les rubriques, les lettrines, la chronologie, en un mot, toutes les particularités qui peuvent permettre d'élucider les questions depuis longtemps discutées sur cette question : la très réelle compétence de l'auteur et les nombreux fac-similés dont il a enrichi le texte donnent à son travail une importance exceptionnelle. — De leur côté, la Bibliothèque impériale de Vienne, par les soins du Dr Profr Karabacek, et la Bibliothèque de l'Université de Göttingen, par les soins du Dr K. Dziatzko, ont ouvert au public, pendant quelques mois, des expositions spéciales à l'histoire et principalement à l'origine de l'imprimerie (documents, manuscrits, estampes, incunables, gravures sur bois, marques, filigranes, cartes à jouer, portraits, reproductions diverses) : il existe un catalogue pour celle de Göttingen, *Katalog der im Historischen Saale der K. Universitäts-Bibliothek zu Göttingen zur 500-jährigen Geburtstagsfeier Johann Gutenberg's am 24 Juni 1900 eröffneten Ausstellung* (Göttingen, W. Fr. Kaestner, 1900; in-16 de vi-37 p.). — Enfin, quelques particuliers ont tenu à apporter, eux aussi, leur tribut aux fêtes de Mayence; K. G. Bockenheimer [1] et G. Milsack [2] ont publié des monographies sans prétention à la science; J. J. Merlo a consacré quelques pages à la biographie du prototypographe de Cologne : *Ulrich Zell Kölns erster Drucker* (Köln, 1900; in-8 de viii-73 p. et 8 pl.); et Arth. Wyss a réclamé pour l'atelier de Gutenberg un « Cisianus » de 1444, *Ein deutscher Cisianus für das Jahr 1444, gedruckt von Gutenberg* (Strassburg, Heitz, 1900; in-4 de 19 p. et pl.), mais sa théorie paraît difficilement acceptable, et on a vu plus haut (p. 201) que le Dr K. Hæbler l'a fortement battue en brèche. — Enfin, le savant bibliothécaire de Wiesbaden, Dr Gottfried Zedler, s'est fait

1. *Gutenberg-Feier im Mainz 1900* (Mainz, 1900, in-8).
2. *Gutenberg, sein Leben und seine Erfindung* (Wolfenbüttel, 1900, in-8).

remarquer par une nouvelle production de sa plume : *Gutenberg-Forschungen* (Leipzig, Harrassowitz, 1901 ; in-8 de VIII-166 p. et 4 pl.)[1], dont nous rendrons compte dans un article spécial.

— A la suite des fêtes qui ont eu lieu à Mayence, on a créé dans cette ville une *Gütenberg-Gesellschaft*, qui publiera des documents, reproductions et fac-similés relatifs à l'imprimerie (Cotisation annuelle de 10 mk.), et un *Gutenberg-Museum* destiné à recueillir une bibliothèque typographique générale.

Le faux manuscrit Lormier. — Dans la très remarquable bibliothèque du Rouennais Charles Lormier, vendue en 1901 par les soins de Paul et Guillemin, à Paris, et où de très beaux manuscrits coudoyaient de rarissimes impressions normandes, s'était glissé un manuscrit in-16 sur vélin : *Ci comencent les dicts moraulx* (n° 322 du catalogue), que les rédacteurs du catalogue attribuèrent au XVe siècle et dont ils signalèrent la valeur en même temps que la beauté des huit miniatures, peintes en or et en couleur, qui l'ornent, en en donnant la description ; une des miniatures a même été reproduite dans l'album joint à l'édition de luxe du catalogue. Malheureusement ce manuscrit, qu'on dit provenir de la bibliothèque Fortia d'Urban, est un faux très grossier et très moderne, qu'un œil tant soit peu exercé n'aurait pas de peine à discerner. Au dernier moment d'ailleurs, le manuscrit a été retiré de la vente. Il est bon de signaler ici ce faux caractérisé, qui, loin d'être un fait isolé, appartient à une famille assez nombreuse, et de mettre en garde bibliothécaires et collectionneurs.

Bibliographies céramiques. — Après la bibliographie de la céramique grecque et étrusque, qui accompagnait le tome II du *Répertoire des vases peints grecs et étrusques* de M. Salomon Reinach (Paris, Leroux, 1900; in-16), nous avons à enregistrer les *Lessons from greek Pottery*, de J. H. Huddilston (London, Macmillan, 1902; in-8), qui sont terminées par une bibliographie de la céramique grecque. — D'autre part, le second fascicule des *Mélanges d'archéologie gallo-romaine* que vient de faire paraitre M. Adrien Blanchet (Paris, Leroux, 1902; in-8), renferme, à la suite de différents mémoires, un « Essai d'une bibliographie de la céramique de la Gaule romaine », classé par ordre alphabétique de noms d'auteurs, qui rendra de réels services et pourra donner une idée du développement pris par ces études (p. 121-148) : il a été préparé avec beaucoup de soin et compte plus de 400 numéros.

Bibliographie des voyages en Écosse. — A l'instar des travaux bibliographiques qui existent déjà sur les récits de voyages en Suisse, en Espagne, en Hollande, en Sibérie, etc., Sir Arth. Mitchell,

1. Le prix de ce dernier volume est 7 mk.

M. D., vient de publier une très considérable bibliographie des récits de voyages en Écosse depuis 1296 jusqu'à présent, sous le titre de : *A list of travels, tours, journeys, voyages, cruises, excursions, wanderings, rambles, visits relating to Scotland.* Ce travail, qui fait le plus grand honneur à son auteur, a paru dans les *Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland*, XXXV (1901), p. 431-638.

La presse périodique de Styrie. — Dans les *Beitraege zur Kunde steiermärkischer Geschichtsquellen*, XXXI (1901), p. 3-68, le Dr Fr. Ahn a donné un catalogue raisonné et soigné de toutes les productions périodiques qui ont vu le jour à Graz et dans le reste de la Styrie, de 1848 à 1898.

Société de bibliographie allemande. — La « Société de bibliographie allemande, » qui se propose d'établir un répertoire complet des ouvrages et publications du XVIIIe et du XIXe siècle, va faire paraître, l'hiver prochain, un premier volume consacré aux périodiques de l'époque romantique. La Société s'adresse aux savants, aux écrivains du monde entier, à tous les instituts et toutes les bibliothèques, en leur demandant leur collaboration et leur appui pécuniaire. Les communications doivent être faites à M. Houben, secrétaire, Ebersstrasse, 91, Berlin-Schoneberg.

Société des bibliophiles viennois. — Les deux bibliothécaires de l'Université de Vienne, Dr M. Holzmann et Dr J. Bohatta, les auteurs de l'*Adressbuch* des bibliothèques austro-hongroises, ont préparé un dictionnaire des anonymes allemands que va publier la « Gesellschaft der Bibliophilen » d'Autriche : il ne comprendra pas moins de 100000 titres d'ouvrages antérieurs à 1850. Cette publication considérable, qui deviendra un instrument bibliographique de premier ordre, n'aura pas moins de trois volumes grand in-8, qui paraîtront successivement pour être distribués aux membres de la Société des bibliophiles, et ne seront pas mis dans le commerce.

Inventaires de bibliothèques. — Sous le titre d'*Inventarii inediti del secolo XV contenenti libri a stampa e manoscritti* (Napoli, tip. E. Veraldi, 1901 ; in-8 de 32 p. ; estr. dell' *Archivio storico per le Prov. Napoletane*, XXVI, 1), M. G. Bresciano a donné quelques extraits de protocoles de notaires, le plus ancien de 1460 : ce sont des fragments de testaments contenant les livres appartenant à Gabr. Nicie, docteur en médecine ; à G. Barba, prêtre ; à Antonello de Cioffo, sacristain de la cathédrale de Naples ; à Antonio Solimene, célèbre médecin ; à Stef. Di Gaeta, jurisconsulte éminent ; à Fr. Mormile, de famille noble ; à Marco Scannapeco, autre jurisconsulte ; à Fr. de Perruciis, sacristain de S. Giovanni a Mare ; à Ant. Damiano di Diano, riche Napolitain décédé en 1499. Quelques-uns de ces inventaires sont assez développés.

— Les *Libri di Francesco Novello da Carrara*, liste publiée par Vitt. Lazzarini dans les *Atti e Memorie della R. Accademia di scienze di Padova*, XVIII (1902), p. 25-36, sont les 61 manuscrits possédés par ce personnage célèbre de Padoue et dont l'éditeur a retrouvé dans des archives particulières l'inventaire de 1404, et l'a fait précéder de considérations et d'observations intéressantes.

Quelques bibliographies individuelles. — Au milieu du flot toujours montant des bibliographies personnelles, il y en a quelques-unes dont l'importance exceptionnelle mérite d'être signalée particulièrement. Nous noterons ici, sous cette rubrique, la bibliographie des œuvres de Jean Bouchet, qu'Aug. Hamon a annexée (p. 399-412) à son livre sur *Un grand rhétoriqueur poitevin; Jean Bouchet, 1476-1557* (Paris, 1901, in-8). — Paul Bergmans a attiré l'attention sur les œuvres rarissimes de *Clément Perret, calligraphe bruxellois du XVIe siècle* (Gand, 1902, in 8 de 19 p. et 2 pl.; extr. des *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*), dont il a fait une étude détaillée, accompagnée de fac-similés. — De M. Émile Bonnet, nous avons à mentionner une intéressante monographie sur les *Œuvres de Plantavit de La Pause, évêque de Lodève* (Montpellier, 1901, in-8), et sa plus récente notice sur les travaux, pour la plupart inédits mais conservés et précieux, d'un de ses concitoyens : *Les œuvres de l'historien montpelliérain Pierre Serres* (Montpellier, Hamelin, 1902; in-8 de 34 p.; extr. des *Mémoires de la Société arch. de Montpellier*, 2e série, II). — *Jean-Noël Paquot*, par Victor Chauvin (Liège, Vaillant-Carmanne, 1901 ; in-8 de 39 p.), est une très intéressante biographie et bibliographie des œuvres de ce bibliographe et encyclopédiste liégeois du XVIIIe siècle, dont l'œuvre est durable. — *Les travaux d'un amateur parisien, Nicolas-Michel Troche; essai bibliographique*, par Paul Lacombe (Paris, 1901, in-8 de 39 p.; extr. de la *Correspondance historique et archéologique*), est une brochure destinée à rappeler les titres d'un bon travailleur dont le bagage littéraire, un peu oublié aujourd'hui, ne doit pas être complètement dédaigné, à la reconnaissance des Parisiens. — Dans la livraison de janvier 1902, p. 102-130, de la *Revue d'histoire littéraire de la France*, se trouve une excellente bibliographie des écrits de Sainte-Beuve jusqu'au 31 décembre 1830 (la fin suivra), par G. Michaut : c'est une liste chronologique très détaillée de tout ce qu'a publié le célèbre critique, avec extraits. — Dans le n° 56 (15 février 1902) de la *Revue universelle Larousse*, qui est entièrement consacré à célébrer le centenaire de Victor Hugo, Maurice Tourneux a inséré une bibliographie générale, très intéressante, des écrits relatifs au grand poète et prosateur français. — Le nouveau volume de Léon Lafoscade sur *Le théâtre d'Alfred de Musset* (Paris, 1902, in-8) se termine par un appendice contenant la liste (20 pages) des éditions et manuscrits des pièces de théâtre de Musset. — Pour ce qui est des personnages plus récents, on peut mentionner les *Éloges académiques*

de Joseph Bertrand, précédés d'un éloge historique par Gaston Darboux (Paris, Hachette, 1902; in-12) où l'on trouvera, p. 387-399, la liste aussi complète que possible des travaux de l'académicien; — la *Bibliographie des œuvres de Maximin Deloche*, par Henri Stein (Paris, 1902, in-8; extr. du *Bulletin de la Soc. nationale des antiquaires de France*); — la bonne *Bibliographie des travaux de Célestin Port*, par Eugène Lelong (Saint-Denis, 1902, in-8; extr. de la *Correspondance historique et archéologique*, 1901); — et celle du professeur Alessandro d'Ancona, préparée par L. Ferrari, G. Manacorda et F. Pintor en tête du volume intitulé : *Raccolta di studi critici dedicata ad Alessandro D'Ancona festeggiandosi il XL anniversario del suo insegnamento* (Firenze, tip. Barberà, 1901, in-4), et à part (in-4 de 48 p.). — Citons encore à l'étranger le *Saggio di bibliografia Carducciana*, de Filippo Salveraglio (Roma, 1901, in-8 de 15 p.; estr. dalla *Rivista d'Italia); —* les *Notes for a bibliography of Edward Fitzgerald*, par W.-F. Prideaux (London, Hollings, 1901; in-8 de 100 p.); — et la bibliographie des travaux de F.-J. Furnivall dans *An english Miscellany presented to Dr. Furnivall in honour of his seventy-fifth birthday* (Oxford, 1901, in-8), p. 481-489; elle est signée H. Littlehales.

Exposition de la gravure sur bois. — Au mois de mai 1902, a eu lieu à Paris, à l'École des beaux-arts, une intéressante exposition rétrospective où se trouvaient réunis plusieurs milliers de gravures sur bois, de tout genre et de toutes époques du XIVe au XXe siècle, exposés notamment par des collectionneurs tels que le duc de Rivoli (prince d'Essling), J. Masson, A. Claudin, etc. [1]. Le clou de l'exposition était le bois français découvert à La Ferté-sur-Grosne et exposé par M. J. Protat, qui mesure 0m60 de haut sur 0m23 de large : il représente un centurion et deux soldats, et c'est un fragment d'une « Crucifixion [2] » qui parait pouvoir être datée de 1380 environ : ce serait donc l'ancêtre des autres bois gravés en relief qui (comme on sait) sont de 1418 ou 1423, et d'origine allemande [3]. Mais la curiosité, éveillée par ce morceau d'élite, était satisfaite encore par de nombreux spécimens de premier ordre, tels que quatre feuilles de cartes à jouer, de l'atelier de Jean de Dale (Lyon, vers 1470); une petite pièce hollandaise en camaïeu, de la même époque, représentant saint Willebroud, évêque d'Utrecht; un curieux et unique plan de la ville de Poitiers; un saint François d'Assise aux

1. Il a été publié un *Catalogue de l'exposition de la gravure sur bois à l'École nationale des beaux-arts en mai 1902, avec notices historiques et critiques*, par H. Bouchot, A. Claudin, J. Masson, H. Béraldi et S. Bing (Paris, 1902, in-4 avec 24 fig.).

2. Il a été spécialement décrit par M. Henri Bouchot : *Un ancêtre de la gravure sur bois* (Paris, Lévy, 1902, in-4).

3. Tel le « saint Christophe » appartenant actuellement à Lord Spencer.

stigmates, de Breydenbach (1488); un cartouche de Urban L'Aymé (1554); une œuvre signée de Jean Le Maitre, « tailleur d'hystoires » (XVIe siècle); une estampe représentant « Mona Lisa » avec la date 1453 (mais l'authenticité de cette dernière pièce est loin d'être démontrée); de nombreux livres français et italiens de la Renaissance. Dans d'autres salles les œuvres de Cousin, de Perréal, de G. Tory, de Delaulne, de Callot, voisinaient avec les Dürer, les Cranach, les Raimondi, les Edelinck, les Vosterman. Le XVIIIe et le XIXe siècle étaient abondamment représentés par des illustrations en grand nombre et de nature très variée; la collection des romantiques était particulièrement riche. On ne peut que féliciter les organisateurs de cette exposition du résultat obtenu, tableau complet du développement de l'art de la gravure sur bois pendant cinq siècles.

L'imprimerie à Bâle au XVe siècle. — En 1901, a été publiée une *Festschrift zum vierhundertsten Jahrestage des ewigen Bundes zwischen Basel und den Eidgenossen* (Basel, 1901, in-4), où M. C.-C. Bernoulli, bibliothécaire de l'Université, a inséré (p. 219-272), et à part, une solide étude sur la vie intellectuelle et l'imprimerie à Bâle dans la seconde moitié du XVe siècle, ornée de gravures et de fac-similés ; le rôle des J. Amerbach, des Sébastien Brant, des Heynlin, des Michel Wenssler, des Bernard Richel, des Ysenhut, des Reuchlin, et de leurs contemporains, y a été exposé sommairement, mais de main de maitre.

Histoire du papier. — Un recueil genevois d'art, créé en 1901 sous ce titre : *Nos anciens et leurs œuvres* (Genève, in-4), contient dans ses troisième et quatrième livraisons, p. 70-76 et 89-101, un article très étudié et très neuf de M. G.-M. Briquet sur « La papeterie sur le Rhône à Genève et les papiers filigranés à l'écu de Genève », fondée par Claude Savoye vers 1529, mise en activité vers 1538, et disparue à la fin du XVIe siècle ; son mémoire est accompagné de jolies planches et notamment de filigranes à l'écu de Genève qui furent employés dès 1540 à Genève même et qui se répandirent au XVIIe siècle à Versoix, à Saint-Loup et en Franche-Comté.

— M. Bellet publie dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, LI (1902), p. 356, un contrat de louage de travail passé entre un fabricant de papier du Cluzeau en Berri (paroisse de Chasseneuil), et des ouvriers papetiers de Bourganeuf, Balledent et Saint-Junien en Limousin, le 1er décembre 1686.

COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

REVUES SPÉCIALES

1. — Centralblatt für Bibliothekswesen (april 1902) : K. Schiffmann, zur Geschichte der Bibliothek des Salzburger Domkapitels; — G. Meier, Die Schweizerische Landesbibliothek; — D. Johner, Ueber italienische Notendrucke ; — S. Frankfurter, Erneuerung des alphabetischen Bandkatalogs der Wiener Universitätsbibliothek.

— Centralblatt für Bibliothekswesen (mai 1902) : K. Schorbach, Der Rechtstreit der Ennelin zu der Iserin Thür gegen Johann Gutenberg (1437) und Ennel Gutenberg; — Fr. Boll, Photographische Einzelaufnahmen aus den Schätzen der K. Hof- und Staatsbibliothek in München.

— Centralblatt für Bibliothekswesen (juni 1902) : P. C. Molhuysen, Zur Geschichte des Codex Arcerianus der Agrimensoren; — F. W. E. Roth, Die Botaniker Eucharius Rösslin, Th. Dorsten und Adam Lonicer (1526-1586); — R. Fick, Die Transskribierung des Anusvara in Katalogen und Bibliotheken.

2. — Bulletin du Bibliophile (janv.-juin 1902) : E. Griselle : A propos d'une plaquette; — H. Buffenoir, Jean-Jacques Rousseau et Henriette (ms. du XVIIIe siècle); — Abbé Urbain, Notes sur l'histoire de la défense de la Déclaration de 1682; — E. Griselle, Une lettre autographe de Naudé à Huet; — H. Houssaye, Napoléon le Grand par Victor Hugo; — Bibliographie d'un amateur; — P. Lacombe, Flâneries bibliographiques; — La bibliothèque d'Eugène Paillet; — L.-G. Pélissier, Lettres de Mlle de Scudéry à Huet; — Vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, Le « Victor Hugo » de Théophile Gautier; — A. Guillois, Notes inédites de Sainte-Beuve sur un exemplaire d'André Chénier; — H. Vaganay, L'œuvre manuscrite de trois hymnographes latins modernes; — A. Tougard, Documents nouveaux sur Ballesdens; — H. Chérot, Un grand bibliographe (le P. Sommervogel); — L. Delteil, L'exposition rétrospective de la gravure sur bois.

3. — The Bibliographer (jan. 1902) : Th. L. De Vinne, The Kelmscott style; — W. Eames, The first american edition of Wither's poems and Bacon's essays; — P. Leicester Ford, Donkin's military Collections;

— (Febr. 1902) : W. P. Garrison, Holbein and John Bewick; a chapter in the history of wood-engraving; — R. C. Hawkins, Some late notes about early printing; — P. Leicester Ford, The farce of « The Battle of Brooklyn » (1776); — (March 1902) : W. Chauncey Ford, Franklin's advice to a young tradesman; — F. L. Pattee, Bibliography of Philip Freneau; — P. Leicester Ford, White's Century of Malignant Priests; — (April 1902) : Bev. Chew, Some notes on the three parts of Hudibras; — P. Leicester Ford, The pamphlet of *The crisis* (1775-1776); — W. Beer, Pagès' Voyages.

4. — Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (enero-febr. 1902) : R. Chabás, Estudio sobre los sermones valencianos de San Vicente Ferrer que se conservan manuscritos en la Biblioteca de la Basilica metropolitana de Valencia; — Serrano y Sanz, Juan de Vergara y la Inquisición de Toledo [suite]; — A. Paz y Mélia, Códices más notables de la Biblioteca nacional (Comedias de Plauto); — A. Farinelli, Más apuntes y divagaciones bibliográficas sobre viajes y viajeros por España y Portugal [fin]; — A. Paz y Mélia, Actas originales de las Congregaciones celebradas en Valladolid en 1527 para examinar las doctrinas de Erasmo; — M. Menéndez y Pelayo, Bibliografía hispano-latina clásica [pl. 1]; — Catálogo de los retratos de personajes españoles que se conservan en la Sección de Estampas y de Bellas Artes de la Biblioteca nacional [pl. 21]; — Catálogo de cuentas de la Administración pública en los años de 1744 á 1855, existente en el Archivo General Central [pl. 8].

— Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (marzo 1902) : E. Mele y Bonilla de San Martin, El Cancionero de Mathias duque de Estrada (Biblioteca de Nápoles); — A. Herrera, Benito Arias Montano [medalla]; — M. Flores Calderón, La Sala de Varios en la Biblioteca nacional [suite]; — A. Paz y Mélia, Biblioteca fundada por el Conde de Haro en 1455 [suite]; — M. Serrano y Sanz, Las piraterias de Walter Raleigh en la Guyana (1616-1619); — Bibliográfia y Catálogos [suite].

— Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (abril-mayo 1902) M. Serrano y Sanz, Noticias biográficas de Fernando de Rojas, autor de « La Celestina », y del impresor Juan de Lucena; — R. de Uhagón, Discordia y question de amor; comedia de Lopé de Rueda; — J. Menéndez Pidal, Leyendas del último Rey godo [suite]; — A. Paz y Melia, Biblioteca fundada por el Conde de Haro en 1455 [suite]; — L. Pérez Rubín, Un episodio de Villalar; la prisíon de Juan Bravo; — M. Gomez Moreno, Carta inédita de Lope de Vega (1619); — J. de La Plaza, Los franceses y el Monasterio de Nuestra Señora de la Mejorada en la guerra de Independencia española; — Bibliográfia y Catálogos [suite].

5. — The Library Journal (jan. 1902) : C. W. Ayer, Shelf classification in Music; — A. Hills, The Public Library and the people; — J. S., Slavic transliteration; — W. H. Brett, The Cleveland Public Library.

— THE LIBRARY JOURNAL (febr. 1902) : C. W. Hunt, The classification of children's story books; — C. A. Cutter, Shelf classification of Music; — J. Dieserud, Are literary papers out of place in a Library Club? — T. Letts, Notes on the cataloging of maps; — The Nobel Institute Libraries.

— THE LIBRARY JOURNAL (march 1902) : J. A. Rathbone, The classification of fiction; — A. E. Bostwick, Is individual reading increasing or decreassing? — W. Bishop, Should the librarian be a bibliophile? — A. Scott, The perplexities of Gifts; — G. F. Bowerman, The new net price system and public libraries.

— THE LIBRARY JOURNAL (april 1902) : A. Carroll Moore, Library visits to public schools; — J. H. Hill, School and library; — M. E. Root and A. B. Maltby, Picture bulletins in the children's Library; — The public Library as a part of the school system; — W. P. Kimball, The Library situation in California; — P. B. Wright, The free public Library of St. Joseph (Missouri).

6. — NEDERLANDSCH ARCHIEVENBLAD (1901/1902, n° 4) : Van Meurs, De oude gemeentearchieven; — J. G. Joosting, Het rijksarchiefgebouw in Drente; — E. Hubert, Un étrange procès à Louvain.

COMPTES RENDUS

Ministère de la guerre; Inventaire sommaire des archives historiques (Archives anciennes; correspondance). Tome Ier. Paris, Imprimerie nationale, 1898; in-8 de [II]-VII-472 p.; — Tome II, fasc. 1er. Paris, Imprimerie nationale, 1901; in-8 de IV-262 p.

On sait que le ministère de la guerre a fait commencer un inventaire sommaire de ses archives historiques[1] antérieures à 1792, rédigé à peu près sur le modèle de l'inventaire des archives de la marine. On a commencé par la série des correspondances, qui comprend non seulement les lettres proprement dites, mais encore les pièces jointes telles que lettres patentes, commissions, règlements, ordres de batailles, plans et croquis. Il y a là une foule de lettres : originaux de maréchaux, lieutenants généraux, intendants, ingénieurs, évêques, princes français et étrangers; il y a là pour les campagnes mêmes, les négociations diplomatiques, les fortifications, les approvisionnements, les recrutements, les troupes étrangères au service de la France, les pro-

1. Sur l'histoire de ses archives, en attendant la préface promise à l'*Inventaire sommaire*, on pourra consulter un petit volume de Paul Laurencin-Chapelle, *Les archives de la guerre historiques et administratives, 1688-1898* (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1898, in-8).

testants et convertis, les contributions de guerre, les déserteurs, l'espionnage, la flotte, toute une série de documents précieux à partir de l'année 1631. Antérieurement à cette date, il ne saurait être mentionné d'intéressant que les papiers des ambassades de François de Noailles à Constantinople (1571-1575), de Gilles de Noailles en Pologne et à Constantinople (1572-1581), ainsi qu'un recueil de copies sur les négociations du traité de Vervins (1598). Et actuellement, l'inventaire de cette première série s'arrête à l'année 1705. Tant qu'une table de noms cités ne sera pas jointe à ces volumes, les recherches autres que chronologiques seront assez difficiles, mais il faut savoir se contenter de ce que l'on a, en songeant à la pénurie de renseignements dont nous jouissions il y a quelque dix ou vingt ans sur ce dépôt de premier ordre.

Les archives de la période moderne sont plus particulièrement étudiées à l'heure actuelle par une équipe de travailleurs appartenant aux cadres de l'armée et parmi lesquels nous nommerons le lieutenant-colonel Coutenceau, le commandant Balagny, les capitaines Colin, de Cugnac, Desbrière, de la Jonquière (époque révolutionnaire et impériale), Picard (guerre de 1870), lieutenant Fabry, dont les travaux paraissant dans la *Revue d'histoire militaire*, ou en volumes à part, suppléent, et au delà, à l'absence d'inventaires imprimés. H. S.

Das ältere Buchwesen in Braunschweig; Beitrag zur Geschichte der Stadtbibliothek, nach archivalischen Quellen und anderen Urkunden, bearbeitet von Heinrich Nentwig. Leipzig, Harrassowitz, 1901; in-8 de II-64 p. et pl. [Beihefte zum Centralblatt für Bibliothekwesen, XXV.] — Prix : 2 mk. 80.

M. Nentwig a recherché toutes les mentions de propriété de livres par des particuliers à Braunschweig [Brunswick] depuis le XIe siècle, et établi l'existence d'une bibliothèque municipale dans cette ville dès le début du XVe siècle : les textes parlent à défaut des livres eux-mêmes, et l'on y a recueilli des mentions de reliures, d'achats, de frais de copistes, qui constituent autant de plans d'une histoire qu'il ne sera jamais possible, sans doute, de développer. Sont ensuite passées en revue les bibliothèques du couvent de Saint-François (inventaire inédit de 1532); de l'église Saint-André (fondée par *magister Jordanus* avant 1309, avec 18 volumes; inventaire du commencement du XVe siècle); de Joh. Camman, syndic de la ville et juriste distingué, né en 1584, mort en 1649 (biographie intéressante); du « Ministerium », remontant au XVIe siècle et d'où proviennent les meilleures richesses de la bibliothèque actuelle de Braunschweig, et de l'église Saint-Blaise (catalogue des manuscrits en 1602). En un mot, excellente contribution à l'histoire des anciennes bibliothèques allemandes. H. S.

Bibliographie des Bibles et Nouveaux Testaments en langue française des XV[e] et XVI[e] siècles ; 2[e] partie (Nouveaux Testaments), par W. J. VAN EYS. Genève, H. Kündig, 1901 ; in-8 de IV-269 p. — Prix : 10 fr.

La deuxième partie de la publication de M. van Eys n'a pas tardé à suivre la première, dont il a été rendu compte ici. Elle comprend 178 notices de livres (dont quelques-uns fort rares) édités entre les années 1473 et 1599 : deux seulement ont été faites d'après Brunet ou un catalogue, aucun exemplaire n'en ayant pu être retrouvé ; toutes les autres ont été prises par l'auteur lui-même ou par des correspondants sérieux sur les exemplaires eux-mêmes, et pour parvenir à ce résultat ont été mises à profit les principales bibliothèques publiques d'Europe (France, Suisse, Angleterre, Belgique, Pays-Bas, Danemark, Allemagne, Autriche, Italie, Russie), ainsi que les bibliothèques des Sociétés bibliques de Londres et de Paris, et la bibliothèque wallonne de Leyde [1] ; le tableau par bibliothèques qui termine l'ouvrage donnera une idée de la richesse relative de chacun de ces dépôts. Assurément M. van Eys n'a pas tout vu, et d'une infime petite bibliothèque négligée peut surgir une édition inconnue : c'est là malheureusement le propre de tout travail bibliographique, et il faut savoir s'y résigner.

Quelques erreurs constatées à la table : le n° 98 (p. 135) y est dédoublé et mentionné comme s. l., alors que le titre porte bien le lieu d'impression : Genève ; — les n[os] 68-69, éditions de Conrad Badius, sont marquées Badins à la page 219, et il était facile de compléter le lieu d'impression, Genève, où ce typographe demeurait en 1554-1555 ; — au n° 10, qui est une édition rarissime, le titre porte : Imprimé à Turin pour François Cavillon, demeurant à Nice ; il ne faut donc pas donner, page 217, Cavillon comme imprimeur à Turin.

Parfois aussi on voudrait trouver l'explication du placement à telle ou telle date d'exemplaires où ce renseignement fait totalement défaut.

Wegweiser durch die neuere Litteratur der Rechts- und Staatswissenschaften, für die Praxis bearbeitet von OTTO MÜHLBRECHT. II (enthaltend die Litteratur der Jahre 1893-1900), nebst Nachträgen und Ergänzungen zu Bd. I. Berlin, Puttkammer und Mühlbrecht, 1901 ; in-8 de XVI-651 p. — Prix : 28 mk.

M. Otto Mühlbrecht est un spécialiste bien connu en matière de bibliographie juridique. Depuis 1868 il rédige un recueil annuel, l'*Uebersicht der gesammten Staats- und rechtswissenschaftlichen Litteratur* qui condense en 250 pages le mouvement de la littérature juridique de tous les pays, et qui paraît aussi en fascicules bimestriels, comme

1. N'aurait-on pu trouver quelque exemplaire à décrire dans la bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français à Paris, dans celle du chapitre de Saint-Thomas à Strasbourg, et dans les catalogues Durnerin et Rosenthal ?

journal de librairie courante, au prix de 5 mk. l'an, sous cet autre titre : *Allgemeine Bibliographie der Staats- und Rechtswissenschaften.*

Un choix judicieux de cette avalanche de travaux relatifs à la science du droit (environ 120000 titres en 32 ans) a fait l'objet d'un premier volume du *Wegweiser* paru en 1893, et comprenant la littérature des années 1868-1892. Le tome II qui vient de paraître poursuit l'œuvre entreprise jusqu'à la fin de l'année 1900, avec additions au tome I. Il s'applique aux ouvrages ayant vu le jour en Allemagne, Autriche, Suisse, France, Belgique, Pays-Bas, Italie, Espagne, Danemark, Suède, Norwège, Angleterre, États-Unis, à l'exclusion de tous autres. Encore ne faut-il pas espérer trouver là une bibliographie sans lacunes importantes. M. Mühlbrecht puise ses éléments d'information dans les journaux de librairie, et c'est justice ; mais il arrive que les journaux de librairie sont fort incomplets, et celui de Paris, notamment, est aussi mal renseigné que possible sur les publications juridiques, parce que le dépôt légal s'en fait très inexactement, j'ignore pourquoi. Je ne m'en prends donc pas à l'auteur du présent volume, qui n'en peut mais ; je constate une fois de plus la situation fâcheuse et anormale d'infériorité dans laquelle nous nous trouvons au point de vue bibliographique, de par la mauvaise organisation du service de la *Bibliographie de la France*. La librairie française ne pourrait que gagner vraiment à la modification du système actuel.

Le *Wegweiser-Mühlbrecht* est systématiquement divisé : ouvrages généraux, droit romain, droit allemand, droit commercial, droit civil et notariat, droit pénal, droit ecclésiastique, droit particulier à chaque État allemand, droit constitutionnel et administratif, droit international, législation de la mendicité, de l'instruction publique, de l'hygiène, du commerce, de l'armée, de la marine, des colonies, des assurances, des questions ouvrières et sociales, des finances, de l'agriculture et des forêts, des étrangers, statistique ; tels sont les titres des vingt-deux premiers chapitres qui comprennent les quatre cinquièmes de l'ouvrage. Le reste est consacré à la législation par pays (ordre alphabétique), y compris les pays non mentionnés ci-dessus, par exemple Pays Danubiens, Grèce, Égypte, Indes anglaises, françaises et néerlandaises, Japon, etc., où sont mentionnés exclusivement des livres écrits en langues d'usage courant. Il y a donc toujours lieu de parcourir ces deux parties (l'une méthodique, l'autre géographique) dont la distinction n'est peut-être pas suffisamment marquée, car quelques-uns des premiers chapitres présentent eux-mêmes des subdivisions géographiques.

Un index très détaillé facilitera d'ailleurs les recherches et permettra aux bibliothécaires, aux libraires, aux juristes (qui l'utiliseront toujours avec profit) de recourir, sans perte de temps, à la partie de la science qu'ils ont en vue. Le prix marqué pour chaque volume signalé a aussi son intérêt immédiat dans cet ouvrage de première utilité. H. S.

LIVRES NOUVEAUX

Bibliographie.

SCIENCES NATURELLES. — Ukazatel russkoi literatury po matematikie, tchist i prikladn. estestv. naukam za 1899, na V. K. Savinskii. I. Kiev, Obchtchestvo jestestvois pytatelei, 1901 ; in-8 de 573 p. (2 r. 50.)

— Bermuda and the Challenger expedition ; a bibliography giving a summary of the scientific results obtained by that expedition, by G. Watson Cole. New York, Cole and Graham, 1901 ; in-8 de 16 p.

VITICULTURE. — Ampélographie rétrospective ; histoire de l'ampélographie ; bibliographie viticole de Bosc à Odart, par J. Roy-Chevrier. Paris, Masson, 1900 ; in-16 de XV-532 p. (7 fr.)

CHIMIE. — Die Carcinomlitteratur ; eine Zusammenstellung der in- und ausländischen Krebsschriften bis 1900, von Dr R. Behla. Berlin, Schoetz, 1901 ; in-8 de XXV-259 p. (6 mk.)

MÉDECINE. — Ueber den Einfluss des Typhus abdominalis auf das Nervensystem ; Klinische Mitteilungen und kritische Besprechung der einschlägischen Litteratur von 1813 bis Anfang des Jahres 1900, von Dr A. Friedlaender. Berlin, Karger, 1901 ; in-8 de VI-222 p. (6 mk.)

ESTHÉTIQUE. — Az aesthetika törtenete, i Béla Janosi. III. Budapest, Akademia, 1901 ; in-8 de 635 p.

La bibliographie est traitée aux pages 563-608.

ART DÉCORATIF. — L'enseigne, son histoire, sa philosophie...., par J. Grand-Carteret. Grenoble et Moutiers-Tarentaise, 1901 ; in-4.

Contient la bibliographie complète de l'enseigne.

HISTOIRE LITTÉRAIRE. — Bibliothèque sulpicienne ou Histoire littéraire de la compagnie de Saint-Sulpice, par L. Bertrand. Paris, Picard, 1900 ; 3 vol in-8. (25 fr.)

GÉOGRAPHIE. — The Antarctic Manual, by George Murray. London, Royal Geographical Society, 1901 ; in-8 de XVI-586 p.

Bibliographie très complète dressée par le Dr Hugh Mill.

— Die livländische Geschichtsliteratur in Jahre 1899, von Dr Arth. Poelchau. Riga, Kymmel, 1900 ; in-12 de III-71 p. (1 mk.)

— Bibliographie générale du Périgord ; IV (complément), par A. de Roumejoux, Ph. de Bosredon et F. Villepelet. Périgueux, impr. de la Dordogne, 1901 ; in-8 de II-180 p. (6 fr.)

— La côte normande de la Seine à la Somme ; Environs de Dieppe, par Ch. Normand. Paris, 1900, in-8.

Contient notamment bibliographies relatives à Fécamp (p. 386-402), à Eu et à Tréport (p. 482-486).

— Saggio bibliografico di cartografia milanese fino al 1796, pubblicato della Società storica lombarda in occasione del quarto congresso geografico italiano (aprile 1901), per Em. Motta. Milano, tip. Confalonieri, 1901; in-8 de 63 p. (suppl. all' *Archivio storico lombardo).*

— Bibliografia geografica della regione italiana; saggio per l'anno 1899, per L. F. De Magistris. Roma, tip. Civelli, 1901; in-8 de 40 p. (Suppl. al *Bollettino della Società geogr. italiana).*

— Il Piceno dalle origine alla fine d'ogni sua autonomia sotto Augusto, per Gius. Speranza. Ascoli Piceno, tip. L. Cardi, 1900; in-8 de XI-433 et 261 p. (10 l.)

Avec un appendice bibliographique.

— L'Albania, per Art. Galanti. Roma, soc. Dante Alighieri, 1901; in-12 de 261 p. (2 l. 50.)

Contient un bon essai de bibliographie géographique, ethnographique et historique.

— Essai de bibliographie française sur les Serbes et les Croates (1534-1900), par Nicolas S. Petrovitch. Belgrad, impr. de l'État, 1900; in-8 de XIV-314 p.

— L'isthme et le canal de Suez; historique, état actuel, par J.-Charles Roux. Paris, Hachette, 1901; 2 vol. in-8 et pl. (20 fr.)

Avec une précieuse et considérable bibliographie du sujet.

— La République argentine, par Ch. Wiener. Paris, Cerf, 1899; in-8.

Contient, pages 643-661, une liste des livres concernant ce pays qui sont déposés à la bibliothèque du ministère des Affaires étrangères à Paris. La classification est faite d'après l'ordre alphabétique du premier mot du titre.

HISTOIRE. — Histoire de l'unité italienne de 1814 à 1871, par Bolton King. Traduction par Y. Guyot. Paris, Alcan, 1901; 2 vol. in-8.

Bibliographie considérable divisée par provinces, utile à consulter.

Le Gérant, PAUL JACQUIN.



BESANÇON. — IMPR. ET STÉRÉOTYP. DE PAUL JACQUIN.

LA BIBLIOTHÈQUE WALLONNE

A LEYDE

La bibliothèque wallonne a été fondée en 1852, mais elle est sortie du dépôt wallon de Leyde, lequel provient lui-même des archives du Synode wallon. Il me faut donc remonter jusqu'à ces archives, bien conservées depuis le XVI[e] siècle, pour expliquer l'organisation et l'importance de la bibliothèque wallonne [1].

Le coffre synodal originairement contenait, cela va sans dire, des papiers administratifs et diverses pièces relatives aux affaires inscrites à l'ordre du jour des séances. Il contenait, en outre, ce que j'appellerai les *archives* du Synode; savoir, l'exemplaire officiel de la Confession de foi, qui devait être signée par les pasteurs; la discipline et les règlements synodaux; des pièces et mémoires se rapportant à d'anciennes affaires retentissantes qui avaient assez longuement occupé les Synodes, comme l'affaire de Joncourt, l'affaire Fauchereau, la fameuse affaire Labadie; puis deux objets d'une importance toute spéciale; en premier lieu, le *Livre synodal*. C'était le registre dans lequel on inscrivait les articles, autrement dit les procès-verbaux du Synode. En second lieu, le *Livre des actes*. Il faut entendre par *actes* des arrêtés synodaux qui ne devaient pas figurer dans les procès-verbaux et qu'à cause de cela on appelait actes *secrets*. Il était défendu aux membres du Synode de les divulguer sous peine de censure. Or, le Livre des actes était le registre qui

1. Cet article est reproduit, avec l'autorisation de l'auteur, du *Bulletin de la Commission pour l'histoire des églises wallonnes.*

contenait la copie authentique de ces actes. On conservait les pièces originales dans un recueil à part. Ajoutons aux objets que je viens d'énumérer les articles synodaux imprimés [1], puis le répertoire des procès-verbaux du Synode, et l'on aura une idée assez exacte de ce que le coffre synodal contenait de plus important.

La garde de ce coffre était confiée à l'*Actuaire*. Qu'était-ce que l'Actuaire? Dans les premiers temps, les fonctions du pasteur qu'on désignait ainsi consistaient uniquement à garder le Livre des actes et à le tenir à jour. On confiait ce Livre à un seul pasteur, afin qu'il fût gardé plus secrètement. Peu à peu, les fonctions de l'Actuaire s'étendirent. Il devint le *Secrétaire permanent* du Synode; je dis permanent, pour le distinguer du Secrétaire proprement dit, lequel était nommé au commencement de chaque Synode, mais seulement pour la durée de la session. A partir du jour où la garde du coffre lui fut confiée (nous ignorons la date précise), il devint en outre l'*archiviste* du Synode. C'était donc, on le voit, un personnage important que l'Actuaire, je ne dirai pas aussi important, je dirai presque aussi important que l'est aujourd'hui le Secrétaire de la Commission wallonne. Assistant à tous les Synodes, il siégeait à la table, à côté du Secrétaire proprement dit, et opinait après lui. Sa charge durait trois ans. Elle n'était pas rétribuée. Pendant quelques années on lui avait alloué un léger subside, d'abord de 30, puis de 50 florins; mais ce subside avait fini par être supprimé.

L'Actuaire était choisi, d'après un ordre fixé d'avance, parmi les pasteurs des Églises les plus considérables, et ses collègues répondaient avec lui de la garde du coffre synodal. L'Église qui possédait l'Actuaire s'appelait l'Église *actuariale*.

Le Synode veillait avec le plus grand soin à la conservation de ses archives. On peut dire qu'il avait l'œil constamment ouvert sur le coffre. Les fonctions de l'Actuaire étaient minutieusement réglementées. A sa sortie de charge, qui, je l'ai dit, durait trois ans, il devait présenter un inventaire de tous les

1. On ne commença à les imprimer qu'à partir de septembre 1688. Avant cette date, on se bornait à les transcrire dans le registre appelé *Livre synodal*. Les députés en prenaient copie.

objets contenus dans le coffre. Une commission nommée par le Synode faisait la vérification et s'assurait si tout était en ordre. Mais on n'avait pas toujours la patience d'attendre ce terme de trois ans. Dans l'intervalle, on saisissait toutes les occasions possibles de se renseigner sur l'état des archives. On provoquait des communications de la part de l'Actuaire. Une pièce venait-elle à manquer, vite on chargeait une Église, presque toujours Amsterdam, de se mettre à sa recherche. Une collection offrait-elle des lacunes, on priait l'Actuaire de faire son possible pour la compléter, et les Églises étaient exhortées à lui venir en aide. Un pasteur venait-il à décéder, on tâchait d'obtenir de sa famille qu'elle rendît les papiers synodaux qu'il avait eus en sa possession.

Ces recherches n'étaient pas toujours stériles. Elles amenaient parfois des résultats heureux.

Il m'est possible d'en citer un exemple intéressant.

Il s'agit de l'exemplaire authentique de la Confession de foi des Églises wallonnes des Pays-Bas, rédigée, comme on le sait, par Guy de Brès, vers 1560. Cet exemplaire, magnifique manuscrit sur parchemin, relié en vélin, et datant de l'an 1580, disparut du coffre synodal et fut même considéré comme perdu pendant cinquante ans. On comprend l'anxiété du Synode. C'est sur ce manuscrit qu'on avait fait les traductions hollandaises de la Confession de foi, puis la revision du Synode national de Dordrecht. Il portait les signatures originales. On y lisait les noms des fondateurs de nos Églises wallonnes, les Jean Taffin, Jean Hochedé, Jean de la Grève, Pierre Moreau, Daniel de Cologne, etc. Qu'on se représente la joie du Synode, lorsqu'il apprit tout à coup que ce précieux manuscrit venait d'être retrouvé. Cette trouvaille était l'œuvre d'un pasteur d'Amsterdam qui, ayant aperçu par hasard le manuscrit chez des particuliers, avait obtenu qu'ils en fissent restitution. Ceci se passait en 1767.

Pourquoi cette sollicitude dont le Synode ne cessait d'entourer ses archives? Pourquoi le soin jaloux qu'il prenait de leur conservation? C'était afin de pouvoir profiter des leçons du passé; afin d'avoir sous les yeux l'exemple des pères, de s'inspirer de leur sagesse, de leur prudence, de leur esprit de modération et

d'équité, non moins que de leur foi et de leur zèle ardent pour les intérêts des Églises confiées à leurs soins. Ensuite, et indépendamment de cet intérêt religieux et pratique, à cause de la valeur historique de ces archives. Le Livre synodal, par exemple, renfermait les procès-verbaux des Synodes que les plus anciennes Églises réformées des Pays-Bas, celles des provinces méridionales, y avaient tenus à l'époque où la Réforme n'était pas encore suffisamment établie dans les provinces septentrionales. Et quant aux Actes, leurs nombreux volumes contenaient une infinité de faits extrêmement intéressants sur l'origine, la discipline et l'histoire des Églises réformées des Pays-Bas en général. Nous pouvons donc nous montrer reconnaissants envers nos anciens Synodes de ce qu'ils ont compris l'importance de ces précieux documents et de ce qu'ils ont veillé à leur conservation avec un si grand soin. Assurément, ils ne pensèrent jamais à écrire l'histoire de nos Églises; ils ont encore moins prévu qu'on songerait un jour à le faire. Mais ils auraient eu cette pensée et cette prévision qu'ils n'auraient pas agi autrement.

II.

Il était dans la nature des choses que les archives du Synode s'accrussent peu à peu et d'une manière continue. Il y avait deux sessions par an; chacune durait une huitaine de jours. Les séances étaient fort chargées. Nos pères ne connaissaient pas, ou connaissaient moins que nous, ces loisirs qui sont un des charmes de nos Réunions et que les Églises qui reçoivent s'ingénient à nous rendre agréables.

Le coffre synodal devint trop petit. En septembre 1733, le Synode de Gorcum décida qu'on en ferait un second, dans lequel on verserait le trop-plein du premier [1]. On l'appelait le *petit coffre*. L'actuaire l'avait sous sa garde, comme le grand coffre, et devait l'apporter également à tous les Synodes, afin qu'on pût y recourir au besoin. Cet arrangement dura une

1. Art. 71.

bonne période d'années. Mais, en 1776, l'Actuaire, qui était alors Louis Appelius, pasteur à Middelbourg, apprit au Synode qu'il avait reçu un troisième coffre, et en outre, un grand ballot pour lequel un quatrième coffre était nécessaire. En même temps, il représentait les inconvénients qu'il y avait à faire voyager ces deux derniers meubles tous les trois ans, lorsque l'Actuaire sortant de charge transmettait à son successeur les objets confiés à son administration, voyages d'autant plus inutiles que le Synode n'avait que très rarement besoin des papiers contenus dans ces coffres. Appelius proposa d'en débarrasser l'Actuaire et de les placer dans une Église située au centre de la Hollande [1]. Nous touchons ici à la fondation du *Dépôt wallon de Leyde*. Nous lisons, en effet, dans les articles du Synode tenu l'année suivante à Bois-le-Duc (juin 1777), ce qui suit : « L'Église de Leyde se charge du dépôt des papiers du Synode dont l'Actuaire ne fait que très rarement usage [2]. » Puis, dans l'« Inventaire des livres et papiers appartenant au Synode wallon » imprimé à la suite des articles du Synode tenu à la Haye en 1778, nous lisons en note : « Déposé dans le Consistoire de l'Église de Leyde.... deux grands coffres. » L'Église de Leyde s'était-elle offerte ? L'avait-on sollicitée ? Les articles synodaux ne le disent pas. Quoi qu'il en soit, le choix de cette Église se recommandait à plus d'un égard. Elle était située au centre de la Hollande, particulièrement au centre du groupe de beaucoup le plus important des Églises wallonnes. Elle avait rendu au Synode, dans la personne de ses Actuaires, Esaïe du Pré, Louis Benion, surtout Jean-Louis Flournoy, des services signalés, qui lui avaient mérité la confiance et la reconnaissance des Églises. Enfin, elle comptait dans son consistoire un pasteur, Jacob-Charles Souchay, qui était au courant de tout ce qui concernait les archives et sur le dévouement duquel on pouvait compter.

On en était là depuis une dizaine d'années. L'Église de Leyde gardait les coffres n° 3 et n° 4. Elle en avait placé le contenu

1. Mémoire de l'Actuaire sur l'état actuel de nos Archives, et sur quelques améliorations qu'on pourrait y faire, présenté au Synode assemblé à Delft le 6 juin 1776, page 3, V. 4°. (Imprimé à la suite des actes de ce Synode.)
2. Art. 65.

dans une grande armoire, afin de pouvoir y recourir plus commodément [1], lorsque le Synode fut appelé à prendre une résolution plus importante encore. Dans un long mémoire, présenté au Synode de Dordrecht en juin 1788, et imprimé à la suite des articles de ce Synode, l'Église de Harlem proposa de faire de Leyde le dépôt « général » des *archives synodales*. Il ne s'agissait plus simplement des papiers dont l'Actuaire ne faisait que très rarement usage. Il s'agissait de ce que l'Église de Harlem appelait « les vraies archives des Églises wallonnes », autrement dit les anciens autographes, ces précieuses reliques, dirais-je, qui étaient gardées dans le coffre synodal et dont le Synode ne s'était jamais séparé jusqu'ici. L'Église de Harlem demandait, en outre, et ceci n'est pas moins à remarquer, qu'on plaçât dans ce dépôt les *registres de papiers des Églises supprimées ou éventuellement supprimables*. Ces propositions, légèrement modifiées, furent votées deux ans plus tard par le Synode de Leeuwarden, en septembre 1790 [2], et, dès lors, le vrai Dépôt wallon fut constitué dans ses éléments essentiels. L'Église de Leyde en fut la dépositaire et J.-C. Souchay l'administrateur.

En même temps, le Synode entra dans une voie d'activité toute nouvelle. Je viens de mentionner la proposition de l'Église de Harlem, proposition votée par le Synode de Leeuwarden, en vertu de laquelle on placerait dans le Dépôt de Leyde les registres et papiers des Églises supprimées. Il s'agit ici des Églises *de la Barrière*, ainsi nommées parce qu'elles se trouvaient dans les places frontières, où, en vertu du traité des Barrières (15 novembre 1715), les États généraux devaient entretenir des garnisons. Elles furent supprimées en 1782, lorsque l'empereur d'Autriche, Joseph II, força la Hollande à retirer ses garnisons. C'étaient les Églises de Namur, Tournai, Ypres, Furnes, Menin, du fort de Knock. Deux Églises, Middelbourg et Maestricht, furent chargées par le Synode d'en rechercher les archives. Ces recherches se firent, et après bien des lenteurs et bien des difficultés, elles furent couronnées de succès. Maestricht retrouva les archives

1. Cette armoire était placée sous les orgues du temple wallon de Leyde. Elle y est restée jusqu'à l'époque de la fondation de la bibliothèque.

2. Art. 34.

de Namur; le pasteur de l'Olive, celles de Tournai; Middelbourg envoya à Leyde les papiers d'Ypres, Aire, Menin, Furnes, même ceux de Lille, Béthune et Mons, véritable trésor historique qui, malheureusement, devait être plus tard enlevé à nos Églises.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce qui concerne la fondation du Dépôt wallon. Je ne parlerai pas des mesures fort prudentes à l'aide desquelles le Synode en réglait l'administration. Je ne mentionnerai qu'en passant la construction d'une deuxième armoire, devenue nécessaire en 1801 par suite de l'accroissement successif des collections. Mais je crois qu'il ne sera pas sans intérêt de terminer cette partie de mon sujet par un aperçu général de ce que le Dépôt wallon de Leyde était devenu à la mort de J.-C. Souchay, en septembre 1808. Je prends pour base de cet aperçu un inventaire détaillé, dressé par Souchay lui-même, et imprimé à la suite des procès-verbaux du Synode tenu à Zvericzée en juin 1803. Pendant les cinq années qui s'écoulèrent entre cette dernière date et la mort de Souchay, le contenu du Dépôt wallon a subi peu de changements, de sorte que nous pouvons nous en tenir à cet inventaire.

Il comprend dix-huit pages in-folio. Les « Livres et papiers » du Synode y sont divisés en trois classes. 1° Les articles synodaux, savoir l'exemplaire officiel du Livre synodal, en deux volumes. C'est le plus ancien recueil des procès-verbaux des Synodes. Il est manuscrit, et va de 1563 (Synode provincial de Teur) à avril 1688 (Synode de Campen). Il y a de plus vingt-trois paquets d'articles synodaux imprimés, allant de 1692 à 1802, et embrassant par conséquent une période de cent dix années. Ce sont des doubles, et cela était fort utile pour compléter les collections des Consistoires. 2° Des actes secrets : ils sont en petit nombre et concernent pour la plupart les Églises des vallées vaudoises du Piémont (1752-1802). 3° Des mémoires et papiers imprimés : ces documents sont de la plus haute importance; ils se rapportent aux résolutions synodales et forment, avec les articles et les actes secrets, la base de l'histoire des Églises wallonnes. Il y en a quatre-vingts collections ou paquets. Plusieurs sont relatifs à la fondation de la Bourse des veuves, d'autres à des affaires plus ou moins célèbres concernant certains pasteurs,

de Joncourt, Fauchereau, Labadie, que j'ai déjà mentionnées à propos du coffre synodal. J'ajoute l'exemplaire authentique de la Confession de foi; la série complète de ses éditions successives, ainsi que de celles des règlements synodaux; un livre d'édification, le premier de ce genre qui, publié par un pasteur wallon, ait été offert au Synode par son auteur : c'est le *Psautier évangélique* de Daniel-Zacharie Châtelain, alors pasteur-catéchiste à Amsterdam. Enfin la collection complète des archives des Églises de la Barrière. Sans entrer dans plus de détails, je compte en tout de cinq à six cents pièces, dont un grand nombre forment de gros volumes in-folio.

On peut déjà mesurer le chemin parcouru. Nous voilà bien loin du coffre synodal. La source est devenue, je ne dirai pas un fleuve, ce serait exagéré, mais un ruisseau qui coule toujours plus abondant vers le Dépôt de Leyde et dont, grâce à des soins bien entendus, rien ne se perd.

III.

J'aborde maintenant la troisième et dernière partie de mon sujet, savoir : la *Bibliothèque wallonne.* Je commencerai par dire comment elle a été fondée. L'histoire de cette fondation a traversé deux phases distinctes, une phase négative et une phase positive, séparées l'une de l'autre par un intervalle de plus de quarante années.

La proposition de fonder une bibliothèque wallonne fut faite pour la première fois au Synode de Berg-op-Zoom (septembre 1807), par l'Église de La Haye. Voici ce qui donna naissance à cette proposition.

Nous apprenons par l'article 47 du Synode de la Brille (juin 1807) que M. J.-H. Vernède, pasteur à La Haye, offrit audit Synode un exemplaire d'un volume de sermons détachés qu'il venait de publier, non sans les avoir fait examiner et approuver par le Synode; car, dans ce temps-là, ce n'était pas comme aujourd'hui; nul membre de nos Églises ne pouvait faire imprimer de livre concernant la religion sans y avoir été autorisé par le Synode, et cela en vertu d'une mesure qui re-

montait très haut et dont on trouve la première trace en 1581, dans un article du Synode général de Middelbourg (art. 38). Soit dit en passant, la publication de ce volume de sermons, le premier ouvrage de ce genre qui ait été offert au Synode par son auteur, cette publication, dis-je, était un acte de bienfaisance. Le titre porte, en effet, ce qui suit : *Sermons à l'usage des chrétiens affligés, par Jacob-Henri Vernède, pasteur de l'Église wallonne de La Haye, imprimés au profit du Fonds recueilli pour le soulagement des infortunés de Leide, 1807.* Il s'agit ici du désastre arrivé à Leyde en 1807. Le 12 janvier de cette année, un bateau chargé de poudre, amarré au Rapenburg, au centre de la ville, fit explosion. Huit cents maisons furent détruites et des centaines de personnes périrent sous les décombres. Le Synode de la Brille accepta l'offre de Vernède et décida que son volume de sermons serait conservé dans le dépôt de Leyde. En même temps, sur la proposition de J.-C. Souchay, il invita « tous les pasteurs membres de son corps » à imiter l'exemple de Vernède « par rapport à tout ouvrage relatif à la religion qu'ils pourraient publier ».

C'est sur cet article 47 du Synode de la Brille que l'Église de La Haye s'appuya pour présenter sa proposition. L'accès de la bibliothèque projetée devait être ouvert à tous les membres du Synode. Pour la former, l'Église de La Haye comptait sur la bonne volonté de ceux d'entre ces derniers qui publieraient à l'avenir quelque ouvrage sur la religion, mais elle demandait aussi qu'on fit l'acquisition de tous les ouvrages de cette nature publiés par les membres du Synode depuis que celui-ci existait. Pour subvenir aux frais d'achat, on pourrait utiliser l'excédent des taxes. L'Église de Leyde serait invitée à prendre la bibliothèque sous sa garde, et Souchay à en être le bibliothécaire. Tel était, dans ses traits essentiels, le projet présenté par l'Église de La Haye [1]. Les députés de Leyde proposèrent de l'élargir, en invitant non seulement les pasteurs, mais aussi les autres membres des Consistoires, à offrir leurs ouvrages, et les personnes possédant des manuscrits relatifs à l'histoire des

1. Syn. de Berg-op-Zoom, sept. 1807, art. 29.

Églises ou à la religion à les céder au Dépôt wallon, ce qui devait donner beaucoup de prix à la future collection [1].

Le Synode de Berg-op-Zoom fut, est-il dit, « frappé des motifs d'utilité et d'édification qui se trouvaient répandus dans ces propositions ». Mais cette impression favorable était loin de devoir être partagée par la majorité des Églises. Comme il s'agissait d'une affaire qui était de leur compétence, le Synode leur renvoya les propositions de La Haye et celles de Leyde.

Ce fut au Synode de Delft, tenu au mois de mai de l'année suivante (1808), qu'on prit connaissance de leurs réponses [2]. Quelques Églises disaient : une bibliothèque sera utile. D'autres : elle sera inutile et de peu d'intérêt. D'autres : elle sera sujette à des inconvénients, car « ou les pasteurs possèdent pour la plupart les ouvrages dont elle serait composée, ou bien ce qui est bon se trouve toujours ici ou ailleurs et ce qui ne l'est pas n'a pas besoin d'être conservé ». On objectait encore l'éloignement du lieu de la bibliothèque où plusieurs Églises seraient placées, éloignement qui les priverait de l'occasion d'en faire usage et « ne permettrait au Synode d'en avoir la vue que tous les seize ans, savoir quand il s'assemble à Leyde ». Ce n'est pas tout. Presque toutes les Églises, pour ou contre, déclaraient s'opposer à ce qu'on se servît de l'excédent des taxes en faveur d'une bibliothèque, et cela au nom de l'article 5, chapitre IX, des Règlements synodaux, qui y était contraire, estimant d'ailleurs que l'argent pourrait être mieux employé.

Cette première consultation n'était donc rien moins que favorable au projet de l'Église de La Haye. Mais elle laissait l'affaire en suspens. Désirant arriver à un résultat définitif, le Synode de Delft décida le renvoi aux Églises d'une série de questions dont voici la première : « Y aura-t-il une bibliothèque synodale à Leyde sous l'inspection de Souchay? »

Je lis dans l'article 62 du Synode suivant (Rotterdam, septembre 1808) ce qui suit : « Il a paru par les Instructions des Églises

1. Même Synode, même article.
2. Art. 65.

que la pluralité a décidé qu'il n'y aurait point de Bibliothèque synodale. » Et ce fut tout. La question fut enterrée pour longtemps.

Autant nos Églises attachaient d'importance à la conservation des archives synodales, autant elles comprirent peu l'utilité d'une bibliothèque. La chose était nouvelle. On ne voyait que des difficultés. Les Consistoires ne se doutaient pas du nombre d'ouvrages intéressants et même remarquables de pasteurs wallons et réfugiés qu'on pouvait réunir pour en former une bibliothèque. Les circonstances au milieu desquelles on vivait étaient, d'ailleurs, peu favorables à une entreprise de cette nature. Je ne parle pas seulement de la situation politique du pays, dont chacun sentait l'instabilité; on était, je le rappelle, en 1808; je parle de la situation dans laquelle nos Églises se trouvaient. A une période de sécurité avait succédé une époque pleine de périls. 1808, c'est l'année du fameux décret royal qui substituait le gouvernement aux communes pour les traitements des pasteurs. Le commentaire qu'en donnait le commis Janssen, cet adversaire acharné de nos Églises, ne laissait pas ignorer que des traitements seraient diminués ou supprimés, s'il le fallait, pour ménager les finances de l'État. Déjà des vacances se prolongeaient sans fin; des postes de pasteurs étaient supprimés. Avant de fonder une œuvre qui avait besoin de temps pour se développer, il aurait fallu être sûr du lendemain. On ne l'était pas. Si le Synode avait vécu, peut-être aurait-il repris la question un jour ou l'autre. Mais on sait comment notre organisation synodale fut rayée d'un trait de plume en 1809 et que le Synode se réunit une dernière fois à Campen, en 1810, pour faire place au régime des fondés de pouvoir.

Lorsque la question fut reprise, et avec succès, quarante ans plus tard, les temps avaient bien changé. Le régime ecclésiastique inauguré en 1816 s'était consolidé. Nos Réunions s'assemblaient régulièrement chaque année. Rien ne menaçait plus l'existence de nos Églises. Sûres du lendemain, elles avaient la liberté d'esprit nécessaire pour fonder une œuvre à longue portée. Le réveil des sciences historiques, qui a jeté un si grand éclat sur le XIX[e] siècle, se faisait sentir en Hollande comme ail-

leurs, et les membres de nos Réunions appartenant, alors comme aujourd'hui, à la partie la plus éclairée de la nation, étaient en mesure de comprendre l'esprit de leur temps.

Chose singulière, cette fois-ci, l'idée de fonder une bibliothèque wallonne ne prit pas naissance au sein de nos corps ecclésiastiques. Elle vint d'un libraire de La Haye, M. Jean-Louis-Charles Jacob, Suisse d'origine et membre de l'Église wallonne. Ayant rencontré à La Haye M. P.-J.-J. Mounier, alors président de la Commission wallonne, il lui fit part de son idée au cours d'une conversation, puis la lui exposa plus amplement dans une lettre datée du 17 juillet 1848.

M. Jacob avait été frappé de la pénurie des documents relatifs à l'histoire des Églises wallonnes. Sur les origines et les premiers temps de ces Églises on ne possédait que peu de chose; pour la grande période de la Révocation, à peu près uniquement le célèbre ouvrage d'Élie Benoît; sur le XVIIIe siècle, rien. Cette lacune lui paraissait extrêmement fâcheuse, étant donné le très grand intérêt qu'offrait l'histoire de nos Églises, intérêt senti même hors de leur sein, comme le prouvait le fait que quelques années auparavant la Société de Leyde avait mis au concours la question des « Recherches historiques sur les Églises wallonnes et les réfugiés en Hollande ». Il pensait qu'un moyen très propre à la combler serait la fondation d'une bibliothèque dans le genre de celles que possédaient les Mennonites et les Luthériens à Amsterdam, les Jansénistes à Utrecht et les Catholiques-romains à Warmond. Les éléments s'en trouveraient, ajoutait-il. Et il indiquait entre autres les ouvrages publiés autrefois par des pasteurs wallons, ouvrages aussi nombreux qu'intéressants. Dans le cas où quelque corps ecclésiastique se montrerait disposé à prendre l'initiative d'une proposition, il était prêt à contribuer à l'œuvre, en cédant au prix coûtant une collection importante qu'il avait formée [1].

M. Mounier communiqua la lettre du libraire Jacob à la réunion de Delft (même année). La proposition qu'elle contenait

1. La lettre de Jacob est conservée à la Bibliothèque wallonne, *Pièces relatives à la réunion annuelle*, vol. G (1848), n° 17.

fut favorablement accueillie par les députés de nos Églises. Chargée de s'occuper sans retard de cette affaire, la Commission wallonne ne parvint pas à se mettre en rapport avec M. Jacob, mais elle trouva un appui aussi précieux qu'inattendu dans la personne de M. Jean-Théodore Bergman, membre de l'Église wallonne de Leyde et attaché à la bibliothèque de l'université de cette ville, lequel, ayant appris ce qui se passait, envoya à la Commission wallonne le « plan » d'une bibliothèque. Aussitôt une commission, composée de MM. G.-H.-M. Delprat, pasteur à Rotterdam, Daniel Chantepie de la Saussaye, pasteur à Leyde, et J.-S. Vernède, ancien de l'Église d'Utrecht, fut chargée de présenter un préavis sur la question de la fondation d'une bibliothèque wallonne et, dans ce but, de se mettre en rapport avec les Consistoires. Nommée à Rotterdam en 1849, cette commission ne put présenter son rapport qu'en 1852 à la Réunion de la Haye. Une seule Église, celle de Breda, déclarait s'opposer à la fondation d'une bibliothèque. Les autres étaient favorables. En conséquence, la Réunion de la Haye décida qu'une bibliothèque wallonne serait fondée. Sur le préavis de la commission susnommée, elle arrêta une série de mesures relatives à cet objet [1]. Ces mesures, précisées et complétées dans la suite, aboutirent à un règlement, qui, provisoirement adopté par la Réunion de Nimègue, en 1861, fut définitivement arrêté l'année suivante à Harlem, sur le préavis d'une commission composée de MM. A. Réville, pasteur à Rotterdam, Abr. Diemont, pasteur à Leeuwarden, B. Fokker, ancien de l'Église de Middelbourg, et H.-J. Koenen, ancien de l'Église de Harlem [2].

L'article 1er de ce règlement définit nettement le caractère et le but de l'œuvre : « Une collection de livres et de manuscrits *se rapportant à l'histoire des Églises wallonnes* [3] est établie sous le nom de « Bibliothèque wallonne ». Ce but ne ressort pas moins clairement de l'article 2, dans lequel on indique, au nombre

1. Rapport de la Commission wallonne au sujet de la Réunion de la Haye, 1852, p. 5, C.

2. Rapport de la Commission wallonne au sujet de la Réunion de Harlem, 1861, p. 11, 2.

3. C'est nous qui soulignons.

des matériaux dont la bibliothèque sera composée : « Les archives des Églises éteintes, en outre des livres et manuscrits se rapportant, en général, à l'histoire des Églises réformées de langue française et, plus spécialement, à l'histoire des Églises wallonnes. » — Art. 6 : « L'Église de Leyde est dépositaire de la collection. » — Art. 7 : « Elle gère les intérêts de la bibliothèque au moyen d'une commission nommée par elle et dont un des membres est bibliothécaire. » Ajoutons encore quelques dispositions. L'Église gérante présente un rapport annuel à la Réunion. Elle publie un catalogue, et, tous les cinq ans, un supplément, lesquels seront envoyés à toutes les Églises. — Cette mesure remonte à l'année 1854. Elle fut arrêtée par la Réunion de Middelbourg (Rapport, page 4, A) dans le but d'exciter l'intérêt des Églises en faveur de la bibliothèque, intérêt qui semblait languir. Quant aux rapports de l'Église gérante avec la Commission wallonne, celle-ci est chargée d'envoyer annuellement deux délégués pour prendre inspection de la bibliothèque et faire rapport. — Cette dernière mesure avait évidemment un caractère provisoire. Elle se comprenait au début, quand il s'agissait de fonder la bibliothèque; mais lorsque celle-ci fut définitivement fondée, organisée et bien administrée, elle n'eut plus de raison d'être. Aussi fut-elle supprimée en 1868 [1]. N'oublions pas les ressources financières. C'est aux Églises qu'on les demandera. Chose toute naturelle, puisque la bibliothèque leur appartient. Elles seront invitées à chaque Réunion à indiquer le chiffre de leurs contributions volontaires.

Je résume ce qui précède en disant : la bibliothèque wallonne est la propriété de nos Églises. Elles l'ont fondée en 1852, à la Réunion de la Haye, *dans le but de réunir des matériaux d'une histoire des Églises wallonnes.* Institution religieuse, la bibliothèque wallonne est donc, en même temps, une institution scientifique.

Mais je ne puis m'arrêter ici. Sous peine de rester par trop incomplet, je crois devoir donner au moins un aperçu général

1. Rapport de la Commission wallonne au sujet de la Réunion de Maestricht, 1868, p. 6, 5.

des développements successifs de cet établissement dont à juste titre nous sommes fiers.

1. Parlons d'abord de la commission administrative ou, pour lui donner son vrai nom, de la *Commission des Archives*.

Elle est mentionnée dans le règlement de 1862. Mais elle lui est antérieure de dix ans. Ce fut le Consistoire de Leyde qui, comprenant l'utilité, la nécessité même, d'une commission spéciale, prit l'initiative de la fonder, et cela, vers la fin de l'année 1852 [1]. Elle se composait de trois membres permanents pris dans le sein du troupeau. Le Consistoire y était représenté par deux de ses membres, savoir l'un des deux pasteurs à tour de rôle, chacun pendant un an, et un membre laïque nommé pour un an et rééligible. Le pasteur remplissait les fonctions de président; un des membres permanents, celles de secrétaire-bibliothécaire. Voici les noms des pasteurs qui ont présidé cette commission. Je crois équitable de les mentionner, car ils ont été utiles à la bibliothèque. Ce sont MM. Daniel Chantepie de la Saussaye, F.-C.-J. van Goens, J.-A. van Hamel, C.-G. Chavannes, N. Nardi.

Constituée le 5 février 1853, la Commission des Archives a administré la Bibliothèque pendant quarante-deux ans, un petit demi-siècle. En septembre 1893, le Consistoire de Leyde s'adressa à la Commission wallonne dans le but d'être déchargé de son mandat. Pourquoi cette demande? Pour plusieurs raisons, très nettement exposées, et en fort bons termes, dans la lettre que le Consistoire adressa à la Commission wallonne à ce sujet; entre autres pour celle-ci : la Bibliothèque wallonne était entrée en relations étroites avec la Commission de l'histoire des Églises wallonnes, si bien que l'employé devenu indispensable à la bibliothèque rendait ses services également à la Commission de l'histoire. Il était donc raisonnable de réunir de droit ce que la nature des choses avait joint de fait ensemble, et de charger la Commission de l'histoire, société historique, de la garde et de l'administration de la bibliothèque, institution historique. La Commission de l'histoire ayant fait connaître

1. Actes de la Commission des Archives, vol. I, première séance.

qu'elle consentait, la Commission wallonne consulta les Consistoires par une circulaire datée du 20 novembre 1893. Un seul fit opposition; tous les autres approuvèrent et le transfert eut lieu le 6 mars de l'année suivante.

C'est ici le lieu de rappeler les éminents services rendus, de la façon la plus désintéressée, par des hommes tels que Louis-Caspar de Luzac, bibliophile distingué, J.-C. Drabbe et Ch.-M. Dozy, membres de la Commission des archives, J. Th. Bergman et W. N. Du Rieu, bibliothécaires respectivement de 1853 à 1878 et de 1878 à 1896.

Bibliophile savant, esprit clair et méthodique, Bergman a été l'organisateur de la Bibliothèque wallonne. C'est lui qui en a tracé les cadres et classé les matériaux. J'en appelle ici à son grand catalogue, publié en 1875 [1]. L'ampleur et l'ordonnance du plan, non moins que le caractère scientifique et rationnel de la méthode qu'on y remarque, sont d'un homme qui était à la hauteur de sa tâche. Bergman avait quatre-vingts ans quand il termina ce travail absorbant et ardu, et, détail qui est tout à son honneur, il fallut les sollicitations pressantes de la Commission pour le décider à y mettre son nom [2]. On peut dire que ce modeste mais infatigable travailleur a contribué puissamment à faire de l'ancien dépôt synodal une bibliothèque importante, et qu'à sa mort celle-ci jouissait déjà d'une certaine renommée parmi les historiens ecclésiastiques, tant en Hollande qu'à l'étranger.

Quant à Du Rieu, justement célèbre comme directeur de la bibliothèque de l'université, et dont on a dit qu'il n'était pas un bibliothécaire, mais « le bibliothécaire par excellence », tout en conservant les cadres tracés par son prédécesseur, il eut l'ambition de les élargir et de les enrichir de plus en plus. Il y a réussi. Sous sa direction, qui n'a duré que dix-huit ans, près de la moitié moins que celle de Bergman, la Bibliothèque wallonne

1. Catalogue de la Bibliothèque wallonne, déposée à Leide; publié par ordre de la Réunion des Églises wallonnes des Pays-Bas, rédigé par le docteur J.-T. Bergman. Leide, Van der Hoek frères, 1875.

2. Rapport de la Commission wallonne au sujet de la Réunion de Dordrecht (1879).

a doublé d'importance. Dans l'espace de dix années, de 1880 à 1890, Du Rieu a ajouté au grand catalogue de son prédécesseur trois catalogues nouveaux [1], qui, réunis ensemble, formeraient un volume de trois cent trente-trois pages de texte serré. A sa mort, arrivée six ans après [2], il laissait en portefeuille les matériaux d'un quatrième catalogue. Tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre ne peuvent que rendre hommage au dévouement avec lequel il a travaillé à la prospérité de notre collection. Ce dévouement ne s'explique pas seulement par une ambition fort naturelle de la part d'un bibliothécaire épris de son œuvre, mais aussi par un attachement pour le passé de nos Églises que je n'hésite pas à qualifier de passionné, et qui avait chez lui le caractère d'un véritable culte [3].

Cela dit, et cet hommage rendu à la Commission des Archives, j'essaierai de montrer en terminant comment nos collections se sont formées.

Le fond de ces collections n'est autre que l'ancien dépôt wallon. Nous l'avons laissé à la mort de Souchay, en 1808. En quel état se trouvait-il quarante-quatre ans plus tard, lorsque la Bibliothèque wallonne fut fondée? Un des premiers soins de Bergman, après son entrée en fonctions, fut de s'en assurer. Il en confronta le contenu avec l'inventaire de 1803. Quelques pièces avaient disparu, tel l'exemplaire authentique de la Confession de foi (il avait fait retour à la Commission wallonne, qui ne tarda pas à le rendre), et les archives des Églises de la Barrière. Pour le reste, il était intact; on le trouva même enrichi de quelques ouvrages, entre autres de sermons de J.-R. Boullier et des deux Vernède [4].

Eh bien, c'est ce Dépôt qui, complété et enrichi peu à peu, est devenu nos collections. Deux choses sont à distinguer ici,

1. 1880, 1885, 1890.
2. Le 20 décembre 1896.
3. Voy. Bulletin de la Commission de l'histoire des Églises wallonnes, IIe série, t. II, p. I à XV. La Haye, Martinus Nijhoff, 1897. [Nécrologie de W.-N. du Rieu, par E. Bourlier.]
4. Rapport présenté au Consistoire de Leyde par la Commission des Archives, le 25 juillet 1854. (Actes de la Commission des Archives, vol. 1, à la suite des actes de la 10e séance.)

la bibliothèque proprement dite ou les livres, et les archives.

Les livres dont se compose notre bibliothèque proviennent de trois sources, les échanges, les acquisitions et les dons.

Les *échanges* sont assez récents. Ils ne remontent pas plus haut que la création du Bulletin de la Commission de l'histoire, dont le premier fascicule parut en 1883. Nous l'échangeons contre les revues similaires de l'étranger.

Les *acquisitions*. Comment en parler sans dire un mot des ressources financières de la Commission des Archives et sans remarquer que ces ressources ne furent jamais brillantes? J'ai constaté que, de 1853 à 1891, les contributions des Églises ont varié de 160 à 190 fl. par an. En 1892, une augmentation notable se produit. Les contributions montent tout à coup au chiffre de 328 fl. A partir de cette date elles varient de 269 à 325 fl. Évidemment c'est peu. « Nous ne pouvons pas acheter des ouvrages dont l'acquisition s'impose. Nous ne pouvons pas relier les livres. Nous ne donnons à notre commis qu'un salaire dérisoire. » Ces plaintes et d'autres semblables reviennent constamment dans les rapports annuels de la Commission. Quelques-uns de ses membres ont soutenu ses intérêts devant la réunion avec vigueur. La Commission wallonne a toujours appuyé ses demandes. Soyons justes. La plupart de nos Consistoires prélèvent sur leur budget le montant de leurs souscriptions. Or chacun sait qu'ils ne sont ni assez nombreux ni assez riches pour doter convenablement une institution scientifique comme la Bibliothèque wallonne. On aurait dû créer un fonds par voie d'emprunt, et cela, dès le début. On l'a fait en 1896. Je veux parler de l'emprunt. Quand on parcourt la série de nos catalogues, on est étonné de l'importance des acquisitions qui ont été réalisées avec de si maigres ressources. Sur les 9000 à 10000 volumes dont la bibliothèque se compose, les trois quarts représentent des achats. Or les livres coûtent cher; le prix des livres anciens, notamment, a beaucoup augmenté depuis le réveil des études historiques en France.

A propos de ces acquisitions, il est un fait que je voudrais relever, savoir le parti qu'on a su tirer des ventes publiques, ventes de fonds de librairie ou de bibliothèques laissées par

des professeurs de théologie ou des pasteurs wallons. C'est de cette source que provient, principalement, notre collection de versions de la Bible, qui est riche et contient des exemplaires rares et anciens. De là aussi provient la partie *wallonne* de la bibliothèque, je veux dire les œuvres des pasteurs wallons ou réfugiés, leurs livres de piété, leurs catéchismes, leurs sermons. Cette dernière collection, celle des sermonnaires, suffirait à elle seule à donner une grande valeur à notre bibliothèque. C'est une des plus complètes, probablement la plus complète qui existe. Du Rieu aimait à dire qu'elle est unique dans son genre. Et nous pouvons nous fier à son jugement, car il s'y connaissait.

Les *dons*. On se préoccupa de bonne heure de les provoquer, en faisant connaître la bibliothèque. Dans ce but on envoya le catalogue aux institutions scientifiques du pays, aux professeurs de théologie des universités hollandaises, aux Églises réformées du dehors. Des articles furent insérés dans certains journaux ou périodiques, et les dons ne tardèrent pas à arriver. D'où sont-ils venus? D'un peu partout, de France, de Suisse, surtout de Hollande. A l'étranger, le premier corps ecclésiastique qui envoya des dons fut la Vénérable Compagnie des pasteurs de Genève. Mais le premier donateur fut un Hollandais, le professeur H.-W. Tydeman, de Leyde. Son premier don fut une Bible, un exemplaire de la *version française de la Bible revue par les pasteurs de Genève et imprimée à La Rochelle en 1615*, ce qui provoqua de la part de Bergman cette réflexion touchante : « Les cadeaux faits à notre collection ne sauraient mieux commencer que par une Bible, le premier de tous les livres, tant en ancienneté qu'en dignité. » D'ailleurs, M. Tydeman avait applaudi à la fondation de notre bibliothèque. Il ne cessa de lui donner jusqu'à la fin de sa vie des preuves constantes de son intérêt, ce qui lui valut le surnom de *bienfaiteur* de la Bibliothèque wallonne. Je mentionnerai encore, parmi les donateurs, les professeurs Kist (de Leyde) et Rogge (d'Amsterdam), la Commission wallonne, quelques Églises, le Comité de la Bibliothèque religieuse du Consistoire d'Amsterdam, qui, entre autres dons, envoya en 1880 vingt volumes de la belle édition des Œuvres de Calvin, publiée par Reuss, Baum et Cunitz ; un grand nombre

de pasteurs. Les noms de P.-J.-J. van Goens, A. Réville, M.-A. Perk sont parmi ceux qui reviennent le plus souvent. Il est bien peu de pasteurs et même de laïques de nos Églises qui n'aient fait don à la bibliothèque de leurs publications religieuses. Toutefois les grands donateurs furent Bergman, Du Rieu et A.-J. Enschedé, les deux derniers surtout. Du Rieu et Enschedé n'ont pas cessé, en effet, de mettre au service de la bibliothèque leur vaste correspondance, leurs connaissances bibliographiques, constamment à l'affût, pour ainsi dire, parcourant avec soin les catalogues des ventes, s'adressant aux libraires et aux antiquaires de France, d'Allemagne, d'Angleterre et d'Italie, multipliant les démarches et allant jusqu'à offrir de fortes sommes pour acquérir tel ouvrage, tel document, dont la place leur semblait marquée dans nos collections. Je l'ai dit et je le répète, les ouvrages dont se compose la Bibliothèque proviennent en majeure partie d'acquisitions. Mais il est juste de constater que c'est à l'aide de dons qu'elle a commencé à se former — dans les premières années on n'avait pas le moyen de faire des achats — et que, sans les sympathies généreuses qui lui furent témoignées de tant de côtés divers, elle ne serait pas à l'heure qu'il est ce qu'elle est devenue.

Voilà pour la bibliothèque. Voici maintenant ce qui concerne le Dépôt wallon. Les archives qu'il contient peuvent se ranger sous quatre chefs distincts, Églises existantes, Synode, Commission wallonne, Églises disparues.

Les *archives des Églises existantes* forment une collection inconnue à l'ancien Dépôt wallon. Au commencement de l'année 1853, la Commission des Archives, pensant qu'il devait se trouver dans les archives des Consistoires certaines pièces qu'il serait avantageux d'avoir en dépôt, adressa une circulaire aux Églises pour les inviter à céder ce dont elles pouvaient se dessaisir sans préjudice pour leurs archives particulières. Les Églises ne restèrent pas indifférentes à cet appel, plus tard renouvelé par la Commission de l'histoire. Presque toutes ont envoyé quelque chose. Les listes les plus considérables sont celles d'Amsterdam, Harlem, Leyde. Il est vrai qu'il ne s'agit pas ici de documents de toute première importance. Ce sont des

livres de comptes, des exemplaires de règlements, d'anciennes listes de membres, des brochures ou des manuscrits relatifs à certaines affaires, des liasses de vieilles attestations, etc. Toutefois ces pièces peuvent être consultées avec fruit pour l'histoire particulière des Églises et, à cet égard, leur place était toute marquée dans le Dépôt de Leyde.

Les *archives du Synode*, bien que formant déjà une assez riche collection, présentaient certaines lacunes. Chargée par la Réunion de Leeuwarden, en 1863, de faire des recherches dans le but de les compléter [1], la Commission wallonne envoya successivement vingt-quatre in-folio, contenant des actes et des papiers originaux du Synode, puis des livres de copie allant de 1722 à 1810, enfin douze ou quatorze grands volumes d'actes secrets, que l'on croyait perdus et qui furent découverts dans les archives de l'Église wallonne d'Amsterdam. Les collections en reçurent un tel accroissement que la chambre des Régents de l'Hospice de Pesijn, où elles étaient placées, devint insuffisante et que la Commission des Archives dut se mettre en quête d'un nouveau local [2].

La Commission wallonne ne s'en tint pas là. Imitant l'exemple de nos anciens Synodes, elle écarta au fur et à mesure de ses propres archives tout ce qui ne servait plus à la gestion des affaires et le plaça dans le Dépôt de Leyde. Il est intéressant de noter le contenu de ces envois successifs. Ce sont : les *Rapports* imprimés *sur la Réunion*, au grand complet ; la copie des *Actes ou procès-verbaux* de ces mêmes Réunions, de 1816 à 1893 ; les *Actes autographes avec les rapports annexés et les pièces reçues* de 1816 à 1894 ; enfin les *Actes de la Commission wallonne* et la *Copie des pièces expédiées* par elle de 1816 à 1881. Inutile d'insister sur l'importance de ces documents et de dire que la valeur du Dépôt wallon en fut singulièrement augmentée.

Les *archives des Églises disparues* ont été l'objet de longues

1. Rapport de la Commission wallonne au sujet de la Réunion de Leeuwarden, 1863, p. 14, d.

2. Actes de la Commission des Archives, vol. I, 63e séance, 18 décembre 1863 (3).

recherches, qui s'étagent sur une période de quarante années. Ce fut la Commission des Archives qui en prit l'initiative. Elle sollicita, sans grand succès, le concours des Consistoires ; mais elle trouva une collaboration autrement efficace de la part de la Commission wallonne. En 1852, il n'y avait au Dépôt wallon, en fait d'archives d'Églises éteintes, que celles de Franeker et de Naarden. C'était peu, si l'on considère que le nombre de ces Églises doit être évalué à soixante-six, savoir cinquante-cinq pour la Hollande (en comptant Hoorn et l'Écluse, qui n'ont jamais fait partie du Synode wallon) et onze pour les pays limitrophes. En Hollande, les archives des Églises disparues avaient été remises, pour la plupart, aux Consistoires hollandais. En 1856, la Commission wallonne s'adressa par circulaire à quarante-deux de ces Consistoires. Deux ans plus tard, nouvelle circulaire à vingt-deux, qui n'avaient pas répondu. Les Consistoires hollandais montrèrent peu d'empressement. Un très petit nombre cédèrent entièrement les archives wallonnes qu'ils détenaient ; quelques autres les déposèrent pour un temps illimité, mais sauf le droit de propriété ; la plupart ne consentirent à les prêter que pour un temps très limité. Il s'en trouva même qui crurent avoir besoin de l'autorisation du Synode et la Commission wallonne demanda cette autorisation. Malgré ces difficultés, la Commission wallonne parvint à découvrir les archives de vingt-deux Églises. Dès le début de ses recherches, elle fit adopter par la Réunion d'Amsterdam (1857) une mesure excellente. Il fut décidé que le Consistoire de Leyde chargerait la Commission des Archives de faire des copies et des extraits des pièces qui n'avaient été confiées que pour un temps limité [1]. Ce travail fut fait, et bien fait, sous la direction de Bergman, par M. Corneille Dée, ancien sous-maître de l'école diaconique wallonne de Leyde, puis continué plus tard par d'autres copistes.

Ensuite, lorsque la Commission de l'histoire des Églises wallonnes eut été fondée, en 1877, ce fut elle qui continua le travail

1. Rapport de la Commission wallonne au sujet de la Réunion d'Amsterdam, 1857, p. 15, F (Bibliothèque wallonne et Archives des Églises éteintes).

commencé vingt et un ans auparavant par la Commission wallonne. Elle n'obtint pas des résultats moins satisfaisants. Quelques-uns même furent considérés comme tout à fait inattendus. Non contente de compléter, pour six de nos anciennes Églises, les documents trouvés par la Commission wallonne, elle découvrit les archives de onze Églises éteintes, entre autres celles des Églises d'outre-Meuse (Bleigny, Dalhem, Hodimont, Olne) et celles de la Barrière. Cette dernière découverte est l'œuvre d'A.-J. Enschedé. Qu'étaient-elles devenues, ces fameuses archives de la Barrière? On en était à se le demander, lorsque des recherches faites en 1862 dans les actes du Consistoire de Leyde par le secrétaire de ce Consistoire, M. Lezwijn, firent connaître qu'elles avaient été réclamées en 1824 (juillet) par ordre du ministre du culte réformé [1]. Quatre ans plus tard, Bergman apprit de M. Spijker, administrateur du département du culte réformé à La Haye, qu'elles avaient été réclamées sur la demande du gouverneur du Hainaut, pour les Églises de garnison, et transmises à Tournai et aux autres Églises respectives [2]. La Commission de l'histoire s'adressa vainement à l'Église de Tournai. On n'y trouva rien. Alors A.-J. Enschedé se mit en correspondance avec les archivistes belges. Non content de cela, il se rendit plusieurs fois en Belgique, afin de se renseigner par lui-même, fit des recherches sur place et fut assez habile pour découvrir, en 1880, les registres de Menin, ainsi que le troisième volume des Actes du Consistoire de Namur, qu'il acheta fort cher à un professeur de séminaire catholique; en 1884, les registres de Tournai, et en 1885, les registres d'Ypres et le premier volume des Actes du Consistoire de Namur. Portant ses recherches plus loin, en dehors des Églises wallonnes proprement dites, la Commission de l'histoire a encore retrouvé les registres des Églises françaises d'Allemagne autrefois secourues par les États généraux, Emmerick, Wesel, Clèves et huit autres Églises; ceux de Paramaribo, Essequébo, Demerari, le Récif, aux Indes occidentales; enfin des documents

1. Actes de la Commission des Archives, vol. 1, 56e séance, 2 octobre 1862 (1).
2. Ibidem, 75e séance, 18 juin 1866, art. 3.

historiques très intéressants sur l'Église du Cap, entre autres les registres de l'Église française de Drakensteyn.

Il est à noter que la plupart des documents découverts ou retrouvés par la Commission de l'histoire ont été l'objet du même travail de copie et d'extraits qu'on avait fait antérieurement pour les archives découvertes par la Commission wallonne.

Ainsi, tandis qu'en 1852 le Dépôt wallon ne contenait d'autres archives d'Églises disparues que celles de Franeker et Naarden, nous possédons aujourd'hui celles de trente-trois de ces Églises. Les autres sont restées introuvables. Elles ont été détruites par des accidents ou par des personnes qui n'en comprenaient pas la valeur, ou bien, passées à des familles de pasteurs, on ne saura jamais ce qu'elles sont devenues. On s'y est pris trop tard. C'est cinquante ans plus tôt qu'il eût fallu commencer. Le temps avait fait son œuvre. Si l'on tient compte de ces faits et de tant d'autres difficultés inhérentes aux recherches de ce genre, on reconnaîtra, je pense, que les résultats acquis ne sont pas inférieurs à la somme des efforts dépensés. Ces archives, péniblement retrouvées, parfois arrachées à leurs détenteurs, ne contiennent pas seulement des registres de baptêmes, de mariages, de décès, des listes de membres, des livres de comptes, elles renferment aussi les actes plus ou moins complets de dix-neuf Consistoires, et ces documents ont une grande importance pour l'histoire particulière des Églises, dont, comme le dit Bergman, « ils servent à éclairer les origines, le sort plus ou moins prospère, le dépérissement et l'extinction ou la suppression finale ».

E. Bourlier,
Pasteur.

LE FONDS

DES

ARCHIVES RÉVOLUTIONNAIRES

AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Nous empruntons à M. Edmond Seligman l'état suivant des cartons relatifs à la période révolutionnaire conservés à Paris, au Ministère de la justice, qu'il publie en appendice à son récent ouvrage : *La justice en France pendant la Révolution* (Paris, Plon-Nourrit, 1901, in-8) :

	Nombre de cartons.
Conseil, 1787-1789	1
Sceau civil, 1789	4
Édits et lettres patentes, 1789	2
Sceau civil, 1790-1792	3
Sceau criminel, 1789-1792	13
Finances et hypothèques, 1789-1790	1
Maréchaussées, 1789-1790	1
Gens de condition, particuliers, 1789-1790	1
Secrétaires du roi, réunions, 1789-1790	1
Universités, commissions des réguliers, gens d'église, hôpitaux	1
Intendance de Bordeaux	1
Committimus, 1788-1789	1
Remontrances, 1789	1
Reliefs de laps de temps, 1789-1791	1
Émeutes de Reveillon, troubles de Rennes et d'Orléans, 1789-1790	1
États, protestants, 1789-1790	1

	Nombre de cartons.
Parlement de Paris [1], 1789-1790	2
Châtelet, prévôté de l'Hôtel, officiers municipaux, 1789-1790.	1
Cours des aides et des monnaies, bureaux des finances, 1789-1790	1
Minutes de lettres de grâce, 1789-1791	4
Minutes d'arrêts civils et criminels, 1789-1791	3
Pensions	5
Conseil, 1790	1
Grand Conseil, 1789-1790	1
Ressorts, 1789-1790	2
Intendances, 1789-1790	2
Ministres de l'intérieur et de l'extérieur, 1789-1790	1
Ministres de la guerre et de la marine, 1789-1790	1
Comité contentieux des départements, 1789-1791	2
Chambres des comptes, 1789-1790	1
Princes du sang, 1789-1790	1
Parlements et Parquets d'Aix, Besançon, Bordeaux, Dijon, Douai, Grenoble, Metz, Nancy, Pau, Rennes, Rouen et Toulouse, 1789-1790	5
Conseils souverains et provinciaux d'Artois, Colmar, Corse et Perpignan, 1789-1790	1
Assemblées provinciales, présidiaux, milices, refus de sacrements, 1788-1790	1
Affaire Bournissac, prévôt général. Émeutes de Marseille en 1789	2
Enlèvement du roi (juin 1790) et fuite de Varennes	1
Journées parisiennes des 20 juin, 30 juillet, 8 et 10 août 1792	1
Commission de Bicêtre et de l'Hôpital général	2
Assemblée nationale, 1792	1
Ministres, 1793	2
Personnel du tribunal révolutionnaire	3
Acceptation de la Constitution de 1793	1
Conseil exécutif de l'an II	1
Comité de salut public et correspondance du Ministère de la justice	4

M. Seligman informe, en outre, que quelques nouveaux cartons, relatifs à la même période, viennent d'être mis au jour par un remaniement des archives : on y trouve notamment des

1. Dans un autre appendice (p. 468-473), M. Seligman donne la liste des procès jugés au Parlement de Paris du 14 juillet au 9 septembre 1789, en partie d'après cette source.

pièces relatives aux procès de lése-nation devant le Châtelet, des rapports sur l'accueil que le 18 brumaire a reçu dans les départements, des minutes de décrets des assemblées. Ces cartons ne sont pas classés. Mais se douterait-on que ceux dont M. Seligman imprime l'inventaire l'ont été jamais? En tout cas le classement suivi ne paraît guère à recommander.

Il serait fort à désirer que, comme il en a été question plusieurs fois déjà, ce petit fonds égaré au Ministère de la justice fût versé aux Archives nationales, avec les documents de même origine qui y sont depuis longtemps conservés. Rappelons, d'ailleurs, qu'un certain nombre de ces pièces, restées aux archives du Ministère de la justice, ont été mentionnées à leur rang convenable dans le grand ouvrage de M. Alex. Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, dont la suite est impatiemment attendue par tous les historiens de l'époque révolutionnaire.

H. S.

CHARTES ANCIENNES, MANUSCRIT

ET FRAGMENTS DE MANUSCRITS

DE LA

COLLECTION DE MGR DESNOYERS

A ORLÉANS

Mgr Desnoyers, l'archéologue et numismate orléanais bien connu, décédé le 27 janvier dernier, a laissé à différents établissements scientifiques (bibliothèques et musées) de sa ville natale sa bibliothèque, qui était extrêmement considérable (15000 à 20000 volumes), et ses riches collections de médailles et d'antiquités. Au Musée historique doivent notamment revenir quelques chartes anciennes, un manuscrit et quelques fragments de manuscrits, qui étaient un peu perdus dans cet amas de livres, d'estampes et d'objets divers, et que M. H. Herluison, successeur de Mgr Desnoyers dans la direction de ce Musée, a eu la grande obligeance de me signaler et de me communiquer. Je ne crois pas inutile de reproduire les notes prises un peu à la hâte sur ces documents, que l'on ne penserait peut-être pas à chercher où ils sont actuellement.

Laissant de côté quelques documents modernes (XVIIe et XVIIIe s.), d'une importance tout à fait secondaire, je ne m'occuperai que des pièces anciennes, et tout d'abord des chartes, au nombre de huit, dont sept au moins, parmi lesquelles quatre bulles pontificales du XIIIe siècle, proviennent du chartrier de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes, de Soissons.

La plus ancienne de ces chartes, et aussi la plus belle d'aspect [1], est une constitution de douaire par un certain Ilgerannus

1. Voy. plus loin, pièce I.

à sa femme Leogardis; cet acte est daté de Laon, 1158; le sceau de l'évêque de Laon Galterus (Gautier de Mortagne, 1155-1174), annoncé dans la pièce, a disparu, comme d'ailleurs tous les sceaux ou bulles des pièces dont il sera parlé ci-après.

Vient ensuite un arbitrage de « frater J., abbas Ursicampi (Jean, abbé d'Ourscamp), J., archidiaconus Cathalaunensis, et G. de Lauduno, canonicus Remensis », entre les abbé et religieux de Saint-Jean des Vignes de Soissons, d'une part, et les abbé et religieux de Longpont, d'autre part, touchant certains droits de censive (1218). Les sceaux des trois arbitres manquent. On lit, au dos de la pièce, cette cote du XVIIIe siècle: « Armoire 1. Boëte 5. Liasse 2. »

L'ordre chronologique appellerait ici deux bulles d'Innocent IV, de 1246 à 1247 [1]; une bulle de Clément IV, de 1267 [2]; un acte de Thibaud II, roi de Navarre, concernant un échange fait avec les religieux de Saint-Jean des Vignes, 1268 [3]; une bulle de Nicolas III, de 1278 [4]; nous donnons ci-après le texte des trois premières de ces cinq pièces, nous bornant pour les deux dernières à des extraits ou à une analyse.

Cette série de chartes se termine par une transaction passée, en novembre 1310, entre les abbé et religieux de Saint-Jean des Vignes, d'une part, et « Bernard de Morveilg, chevaliers, sires de Kennes », d'autre part, pour raison de certaines acquisitions faites à Chaudun [5].

Les pièces dont je viens de donner le détail ne sont pas les seules épaves des anciennes archives de Saint-Jean des Vignes de Soissons, qui soient conservées à Orléans. On peut voir, dans l'une des vitrines de la salle des séances de la Société archéologique de l'Orléanais (ancienne salle des thèses de l'Université), deux bulles pontificales encadrées, l'une d'Alexandre III, 1168 [6], l'autre d'Innocent IV, 1247 [7]; toutes deux proviennent égale-

1. Voir plus loin, pièces II et III.
2. Voir plus loin, pièce IV.
3. Voir plus loin, pièce V.
4. Voir plus loin, pièce VI.
5. Chaudun, Aisne, arrondissement de Soissons, canton d'Oulchy-le-Château.
6. Voir plus loin, pièce VII.
7. Voir plus loin, pièce VIII.

ment de Saint-Jean des Vignes de Soissons [1]; sans doute, elles faisaient partie du même lot que les pièces de la collection de Mgr Desnoyers, et c'est lui, tout porte à le croire, qui, à une époque qu'il n'a pas été possible de déterminer, en aura fait don à la Société archéologique.

Quant au manuscrit retrouvé chez Mgr Desnoyers, et qui était vraisemblablement le seul qu'il possédât, c'est un petit volume de trente feuillets de parchemin non numérotés, dans un bon état de conservation, recouvert d'une reliure moderne, en parchemin plein, au chiffre de l'abbé Desnoyers [2]. Il contient une chronique abrégée des rois de France jusqu'à (et non compris) Louis XII. L'écriture est du commencement du XVIe siècle. Le début de cette chronique (fol. 1 r° et partie du fol. 1 v°) a été gratté et recouvert de deux miniatures sur lesquelles nous aurons à revenir. Le texte actuellement lisible commence, vers le bas du feuillet 1 v°, avec ces mots :

« *De Marcomirus, de Faramond et de Clodio.* Il fait à merveiller comme les François, soubz la conduite de leurs chiefz et ducz, asçavoir premièrement de Marcomirus, après de Faramond, son filz, et successivement de Clodio, filz d'icelluy Faramond, eurent la hardiesse d'entreprendre la guerre contre les Romains, qui lors tenoient la monarchie.... »

Des derniers mots du dernier feuillet, il ressort que l'auteur vivait sous Louis XII, et qu'il avait traité à part l'histoire de ce prince :

« Et fut appelé Loys XIIe. Mais pour tant que ses faitz sont plus dignes d'admiration et de mémoire que ceulx de tous les aultres, aussi qu'il est encores en pleine vie et prosperité, et en train d'en faire de plus granz, à l'aide de Dieu, n'ay point voullu en cestuy abregé faire mention de ce que luy est advenu de son règne, ains en ay fait ung livre et une histoire à part. »

On remarque, au recto du premier feuillet, un encadrement qui est bien dans le goût du temps, et, dans la marge inférieure, l'écu de France soutenu par deux hérissons.

1. Cf. Ch.-V. Langlois et H. Stein, *Les Archives de l'histoire de France* (1891), p. 539.

2. Ce manuscrit est actuellement exposé dans l'une des vitrines du Musée Jeanne d'Arc.

Les miniatures qui recouvraient tout le texte du recto et une partie du texte du verso du premier feuillet, et qui ont été détachées de ce feuillet avec soin, appartenaient à un autre manuscrit, de deux siècles plus ancien ; le style des miniatures, comme les caractères de l'écriture qui se lit derrière, indiquent le commencement du XIV[e] siècle. Sur la première de ces deux miniatures, celle qui recouvrait le texte gratté du recto, est figuré un combat de chevaliers; sur la seconde, plus petite environ de moitié, sont représentés trois personnages : trois personnages, comme on le verra tout à l'heure, du roman de Marques de Rome, sans doute l'empereur, l'impératrice et Marques lui-même.

Les quelques lignes de texte qui se lisent au dos de ces miniatures nous ont permis de reconnaître dans ces deux fragments les débris d'un exemplaire, probablement perdu et qui devait être assez beau, du roman des Sept Sages et de ses diverses continuations, tout au moins de la première et de la quatrième. Cet exemplaire, vraisemblablement d'assez grand format et écrit sur trois colonnes, devait présenter beaucoup d'analogie avec celui qui forme actuellement les manuscrits français 22548-22550 de la Bibliothèque nationale, lequel est à peu près de la même date, et plutôt postérieur. Un autre exemplaire des Sept Sages, avec les continuations, exemplaire en un volume, daté de 1466, est également conservé à la Bibliothèque nationale, sous le n° 93 du fonds français.

Le premier des deux fragments de la collection Desnoyers, qui comprend deux colonnes de texte, l'une de quatorze lignes, l'autre de quinze, appartient au roman de Péliarménus, la quatrième et avant-dernière continuation du roman des Sept Sages de Rome [1]. Voici le texte de ces deux passages, qu'il ne sera pas sans intérêt de rapprocher des deux passages correspondants des manuscrits français 22550 et 93, lesquels paraissent appartenir tous deux à une autre famille que les fragments d'Orléans. Les mots ou syllabes restitués sont imprimés entre crochets [].

1. Cf. Gaston Paris, *Manuel d'ancien français, la littérature française au moyen âge*, 2[e] édit. (1890), p. 109, § 71.

Colonne 1.

Cf. ms. franç. 93, fol. 480 v°, col. 2.
Cf. ms. franç. 22550, fol. 41, col. 1.

[qui venoi-]
ent tout a pié moult en
haste aprez lor seigneur droi-
turier, à qui il ne voloient
faillir ne à mort ne à vie.
Cil dont j'avoie dit
dessus qui parti s'es-
toient de Peliearmenus vi-
rent ceus venir ; si lor cou-
rurent sus ; mais il n'estoi-
ent pas garçons, ains lor fu-
rent moult contraires. Quar,
ainsi comme je vous avoie de-
vant fait mention du che-
valier qui povres estoit d'a-
[voir et riche de chevalerie]

Colonne 2.

Cf. ms. franç. 93, fol. 481 r°, col. 1.
Cf. ms. franç. 22550, fol. 41, col. 2.

[Que vous diroie je]
de cel povre ? Il semblero[it]
à aucun que ce fust chos[e]
impossible. Cil qui pre[u]-
domme furent et avoient [à]
leur avis bon droit, et si [a]-
voit encore chascun cue[r]
de lyon en soi ; pour quoi [à]
l'aide du vaillant chev[a]-
lier il outrèrent les x [qui]
se furent parti de Pélia[r]-
menus, que onques I
tout seul n'en eschappa et
n'i ot celui qui eust po[voir]
de respondre chose qu'i[l]
leur vousissent enquerre
[ne demander]....

Le texte compris entre le fragment de la première colonne et celui de la seconde correspond à seize lignes environ du manuscrit français 93, et à vingt-deux lignes du manuscrit français 12550.

Le second fragment, qui se compose d'une seule colonne, de douze lignes de texte, fait partie du roman de Marques de Rome, la première des continuations du roman des Sept Sages, plus répandue au moyen âge que la continuation connue sous le nom de Péliarménus.

Cf. ms. français 93, fol. 47 r°, col. 1.
Cf. ms. français 22548, fol. 43 v°, col. 3.

[et avons nous]
le nostre encore à querre.
Sire, dist Marques, je ne vous
puis faillir ne ne doi. Je fera[i]
la bataille. Quant li doi e[m]-
pereur oyrent ce, si l'en merci-
èrent moult. Vassal, dist li
messages, vous haez vostre [vie ?]

quand vous vous volez com-
batre contre Patan de Frise.
Amis, dist Marques, jà n'es[t]
il c'uns seul homs si comme
je sui ? Seigneur, dist li me[s]-
[sages, que dirai-je....].

Mgr Desnoyers avait enfin recueilli dans ses collections un assez grand feuillet de parchemin, mesurant 328 millimètres sur 220 [1], qui, selon toute vraisemblance, a servi de garde à un manuscrit. L'une des pages est restée blanche [2] ; sur l'autre, ont été transcrits, au XIII[e] siècle, dans le nord de la France, et disposés sur deux colonnes, l'une de trente lignes, l'autre de vingt-six :

1° (colonne de gauche) des préceptes hygiéniques pour les douze mois de l'année ;

2° (colonne de droite) des notes de comput et des indications relatives aux vigiles et aux quatre-temps.

Les préceptes hygiéniques copiés sur ce feuillet ne sont pas inconnus ; deux textes au moins, présentant avec le nôtre et présentant entre eux des différences plus ou moins sensibles, en ont été publiés.

a. Texte du manuscrit de l'Arsenal 3516 (anc. B. L. F. 283). Il a été d'abord imprimé par l'abbé Lebeuf, *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*, t. II (1741), p. 209-210 (le manuscrit était alors au collège de Navarre, et portait la cote 218) ; puis par G.-A. Crapelet, *Proverbes et dictons populaires* (1831), p. 91-92, note, soi-disant d'après un manuscrit de la bibliothèque du Roi, en réalité d'après l'abbé Lebeuf; enfin, avec quelques corrections,

1. La marge de droite paraît avoir été rognée. — Dans la marge supérieure, cette note : « Almanach du XIII[e] siècle, trouvé en 1820 ». — Dans la partie inférieure du feuillet, de la même main que la note ci-dessus, copie intégrale du texte contenu sur ce feuillet, dans laquelle on a conservé la disposition sur deux colonnes. — Dans la marge de gauche, toujours de la même main, assez longue note sur « l'usage de se faire saigner ».

2. Nous y notons seulement, dans la partie supérieure, une cote, ou une date : « MDCCXCI ». — Un peu au-dessous, d'une main du XVII[e] siècle : « Alexandre ». Vers le milieu de la page, traces de quelques mots écrits au XV[e] siècle.

par M. W. Förster, *Zeitschrift für romanische Philologie*, de G. Gröber, t. I (1877), p. 97-98.

b. Texte du manuscrit A 454 de la bibliothèque de Rouen, fol. 248 v°-249 r°. Il a été publié par M. Paul Meyer, *Bulletin de la Société des Anciens textes français*, neuvième année (1883), p. 92-93.

En outre, Frédéric Godefroy, dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, cite à plusieurs reprises, aux mots *aukairrais*, *dimescre*, *enjun*, *fenerech*, un « calendrier du XIIIe siècle ». Ce calendrier est absolument identique au nôtre, ou n'en diffère que par des variantes insignifiantes ; écrit dans le même dialecte, il était suivi des mêmes indications relatives aux vigiles et aux quatre-temps ; au mot *gieskerech*, Godefroy fait un nouvel emprunt à ce même calendrier, cette fois en ajoutant cette référence : « Richel. (c'est-à-dire Bibliothèque nationale) 24428, fol. 40 r° » ; mais cette référence est de tous points inexacte ; et je suis tenté de croire, jusqu'à preuve du contraire, que le calendrier connu de Godefroy est précisément le nôtre, ou une copie que lui en aura fait parvenir le possesseur [1].

Colonne 1.

En jenvier ne doit nus sainier mais faire puison de gengembre.

En fevrier doit on sainier de le vaine dou pous.

En març doit on boire douc boire et nient sainier et prendre puison d'aukerrais [2].

En avril doit on sainier de le moiene vaine et mangier car nouvele et ventouser et faire puison de feneule.

En mai doit on caut boire et caut mangier et de le vaine del fie sainier et faire puison d'aloisne.

En ghieskerec doit on sainier et boire aighe a enjun et faire puison de floires de crapes de roisin.

En fenerec ne doit nus sainier, mais mangier rue et boire aigue a enjun et faire puison de flors de crapes de roisin.

En aoust doit on boire douc boire et nient sainier et faire puison de rue.

1. Les nombreuses relations que Frédéric Godefroy entretenait à Orléans, particulièrement dans le clergé, rendent cette supposition infiniment probable.

2. *Alkermès*, d'après Godefroy, qui ne cite d'ailleurs pas d'autre exemple que celui-ci.

En septembre doit on sainier et mangier oes et car de porc et boire moust et faire puison de betone.

En octembre doit on roisin mangier et moust boire a enjun et faire puison de poivre et de saille et de sel.

En novembre doit on sainier de le vaine del fie et faire puison d'isope.

En decembre fait on ansi com en novembre.

Colonne 2.

Bihestres kiet une fie en .IIII. ans, et c'est quant on puet l'Incarnation partir en .IIII. parties enweles, et si kiet le jor s. Mathiu en fevrier [1].

Queres le lune prime apres les nonnes de març, li tiers diemences apres cele lune prime est li jours de Paskes.

Il est vigille le nuit s. Jehan en gieskerec et le nuit s. Piere et s. Pol ki est en ghieskerec [2].

Il est vigille le nuit s. Leurent en aoust et le nuit s. Mathiu en septembre.

Il est vigille le nuit s. Simon et s. Jude en octembre et le nuit Toussains en octembre.

Il est vigille le nuit s. Andriu en novembre et le nuit dou Noel en decembre.

Le demierkes et le devenres et le samedi apries le jor sainte Crois sunt li quatuortempre.

Le demierkes et le devenres et le samedi apres le jor sainte Lusse sunt li quatuortempre.

Le demierkes et le devenres et le samedi apres le jour des Cendres sunt li quatuortempre.

Le demierkes et le devenres et le samedi apres le jour de le Pentecouste sunt li quatuortempre. — Amen.

L. AUVRAY.

1. Cette note de comput se trouve également, sous une forme un peu différente, dans le manuscrit précité de l'Arsenal, jointe aux préceptes de santé relatifs au mois de février.

2. Godefroy (au mot *gieskerech*) imprime : « St Pierre et St Pol ki est ghieskerec ».



L.

Constitution de douaire par « Ilgerannus » à sa femme « Leogardis »
(Laon, 1158) [1].

In nomine ⁝ *sancte* ⁝ *et* ⁝ *individue* ⁝ *trinitatis* [2] ⁝ Nuptiale sacramentum ab ipso mundi exordio inprimis parentibus auctoritate dei precipientis inceptum. patriarcharum imitatio||ne et angelorum obsequiis confirmatum. humane invicem societatis non parvum posteritati reliquit exemplum. In fine vero temporum salvator noster ad nuptias veniens. || eas presentia sua maxime commendavit. et illius miraculi attestatione quo aquas in vinum mutaverat. nuptiarum dignitatem perpetuo consecravit. In conjugali enim || copula verbis ipsius domini quibus virum uxori sue adherere. et propter hoc patrem et matrem relinquere precepit. humilis exhibetur obedientia. et hereticorum qui nuptia||li bono conantur detrahere. perfida et execrabili[s] confutatur infamia. Porro ipsius caritatis vinculum inter extraneos et ignotos etiam per nuptias dilatatur. et ubi caritas || ipsa per lineam propinquitatis detineri non potuit. per bonum et fidem conjugii quasi fugiens revocatur. Ego igitur ilgerrannus sanctorum patrum exemplis in||structus. tantis etiam nuptiarum privilegiis invitatus. dilectissima sponsa mea Leogardis nomine. legali et firmo matrimonio te michi uxorem conjungo. doque tibi || jure dotalicio optimam partem de his que possideo. scilicet vineas duas. vineam guidonis. et vineam que dicitur curtecharreri quas jure hereditario possideo. Preterea || do tibi domum meam ante portam claustri que est in alodio cum appendiciis suis. et guionagium quod habeo apud Laudunum. Ad hec medietatem omnium que acquisi||ero. sub eodem jure tibi concedo. Hec omnia do tibi dilectissima sponsa mea eo tenore juris. quod amodo prefatas vineas libere habeas. quiete possideas. domum autem || et guionagium. post decessum matris mee. Hoc autem ne possit ab aliquo infringi vel immutari. sigilli domini GALTERI Laudunensis episcopi [3] impressione. et testium inscrip||tione muniri feci. Signum. Lisiardi decani [4]. S. Galteri abbatis sancti Vincentii [5]. S. Gunteri sacerdotis. S. Gerardi subthesaurarii. S. Odonis de

1. Il nous a paru intéressant de donner de cette pièce une édition diplomatique, et de conserver la ponctuation de l'original.

2. La formule d'invocation : *In nomine*, etc., est écrite en caractères allongés, ou « litterae tonsae ».

3. Gautier de Mortagne, évêque de Laon de 1155 à 1174, comme il a été dit plus haut.

4. Lisiard, doyen de Laon, paraît dans les documents de 1155 à 1167. *Gallia christiana*, IX (1751), col. 561.

5. Gautier, abbé de Saint-Vincent de Laon de 1156 à 1174.

capriniaco [1]. S. Magistri || hugonis. S. hawini. S. Galteri nepotis episcopi. S. Alexandri. S. Raineri de lotosa [2]. Signum. Milonis. de Loisiaco. S. Guillelmi fratris ejus [3]. S. Guidonis de suspiaco [4]. S. Bli||hardi de firmitate [5]. S. Odonis de abbacia. S. Guillelmi filii ejus. S. Clarenbaldi de asci [6]. S. Aitoris majoris communie. S. Radulfi canis. S. Bartholomei vicecomitis. || S. Bartholomei de bomunt. [7]. S. Dionisii prepositi. S. Ilgerranni fratris ejus. S. Roberti de seunt. [8]. S. Balduini de asci. S. Guiardi filii hoberti. S. Radulfi le mieure. S. Rober||ti. le muel. S. Drogonis camerarii. S. Drogonis panetarii. S. Gerardi vituli.

Actum Lauduni anno incarnati verbi. M°. C°. L°. VIII° [9].

Angotus cancellarius relegit, scripsit et subscripsit.

Le sceau de l'évêque de Laon manque.

On lit, au dos de la pièce, toute une série de notes, que voici :

(Écritures des XII° et XIII° siècles :) Carta Legardis de Loisi. — Laudunum CXXXIII. — Galteri, episcopi Laud[unensis], littere de dotalicio Liegardis. »

(Écriture du XV° siècle :) « Laon IIII. — Primo loto. Prima laieta. »

(Écriture du XVIII° siècle :) « 1158. Laon. Donation faite par Ingelrant à sa femme, de deux vignes scizes à Laon et autres bien par son contrat de mariage. Nota. Les deux pièces de vigne présumées à Bousson, terroir de Laon. — Cotté a. — 104° layette. 1° boëtte. — Charte de Legarde de Loisy. »

II.

Innocent IV défend que, pour les dommages que leurs bestiaux auront causés, personne ne puisse exiger des abbé et religieux de Saint-Jean des Vignes plus que l'indemnité raisonnable, sans qu'ils aient à payer d'amende supplémentaire (Lyon, 11 décembre 1246) [10].

« Innocentius episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis.. abbati

1. Eudes de Chevregny.
2. Regnier de Leuze.
3. Milon et Guillaume de Loizy.
4. Guy de Soupir (?)
5. Blihard de la Ferté.
6. Clerambaud d'Acy.
7. Barthélemy de Beaumont.
8. Robert de Sons (Sons-et-Ronchères).
9. Cette ligne et la suivante sont écrites en caractères allongés dans le sens horizontal.
10. Potthast (n° 12369) donne, à cette même date, une autre bulle adressée également aux abbé et religieux de Saint-Jean des Vignes, par laquelle il interdit que l'on puisse les obliger à vendre ou aliéner les possessions de leur monastère. (D'après Beauvillé, *Recueil de documents inédits concernant la Picardie*, tome I, p. 24, n° 19.)

et conventui monasterii Sancti Johannis in Vineis Suessionensis, ordinis sancti Benedicti, salutem et apostolicam benedictionem. Vestra nobis relatio declaravit quod, cum aliquando contingat pecora vel alia animalia vestra dampna inferre aliquibus, ipsi quibus dampna inferuntur hujusmodi, satisfactione condigna et congrua sibi super hoc a vobis exhibita non contenti, proinde nichilominus aliam emendam a vobis pecuniariam exigunt et extorquent. Quare nobis humiliter supplicastis ut providere vobis super hoc misericorditer curaremus. Nos igitur, vestris justis precibus inclinati, districtius inhibemus ne quis ultra satisfactionem condignam occasione dictorum dampnorum a vobis aliquid exigere vel extorquere presumat. Nulli ergo —. Si quis autem —. Dat. Lugduni, III idus decembris, pontificatus nostri anno quarto. »

Au revers : « N° 20. 1246. — Armoire 1. Boëte 1. Liasse 3. » — En écriture du XIIIe siècle : « XXI. Ne solvamus emendas. Innocentius IIIIus. »

III.

Innocent IV défend que l'on puisse promulguer contre les abbé et religieux de Saint-Jean des Vignes de Soissons une sentence générale d'excommunication (Lyon, 6 février 1247).

« Innocentius —. Cum nuper prohibuerimus ne in universitatem vel collegium excommunicationis sententia proferatur, volentes animarum vitare periculum, quod exinde sequi posset, cum nonnunquam contingeret innoxios etiam hujusmodi sententia irretiri, sed in illos dumtaxat de collegio vel universitate quos culpabiles esse constiterit, promulgetur, nos, vestris supplicationibus inclinati, prohibitionem hujusmodi circa universitatem vestram auctoritate presentium decernimus observandam. Nulli ergo —. Si quis autem —. Dat. Lugduni, VIII idus februarii, pontificatus nostri anno quarto. »

Au revers : « Armoire 1. Boëte 1. Liasse 3. — N° 19. 1246. » — En écriture du XIIIe siècle : « XXVI. Innocentius IIIIus. »

IV.

Clément IV accorde aux abbé et religieux de Saint-Jean des Vignes de Soissons qu'ils n'aient à recevoir dans leur monastère, ou dans les églises en dépendant, l'évêque de Soissons et les archidiacres du diocèse, que si les personnes et chevaux de leur suite ne dépassent pas le nombre fixé par le concile de Latran (Viterbe, 8 février 1267).

« Clemens —. Volentes pravam et detestabilem consuetudinem qua nonnulli episcopi et archidiaconi, occasione impendende visitationis et

procurationis recipiende, ecclesias ad quas veniunt, hac de causa gravant multipliciter multitudine effrenata, penitus amputare, ut, cum venerabilis frater noster.. Suessionensis episcopus, diocesanus vester, seu locorum archidiacon[i] ad monasterium vestrum, prioratus et ecclesias ipsius monasterii pro predictis accesserint, ipsos nisi cum evectionum et personarum numero in concilio Lateranensi taxato recipere seu procurare minime teneamini, vobis auctoritate presentium indulgemus. Nulli ergo —. Si quis autem —. Dat. Viterbii, VI idus februarii, pontificatus nostri anno secundo. »

Au revers : « N° 27. 1266. — Armoire 1. Boëte 1. Liasse 3. » — En écriture du XIII° siècle : « Bulla 4. Clemens IIII^us^. »

V.

Acte de Thibaud [II] roi de Navarre [Thibaud V de Champagne], concernant un échange conclu avec les abbé et religieux de Saint-Jean des Vignes (Lachy, Marne, juillet 1268).

« Th[eobaldus], Dei gratia rex Navarre, Campanie et Brie comes Palatinus., universis presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Noverint universi quod nos.. abbati et conventui Sancti Johannis in Vineis Suessionensis pro domo ipsorum de Novella, quam cum certis ejus pertinentiis — nobis escambii nomine pro sexaginta octo libris Turonensium annui et perpetui redditus quitaverunt et deliberaverunt, assignamus et assedemus illas sexaginta octo libras reddituales in redditu et ad redditum in quo nobis annuatim ex certa causa tenentur.. abbas et conventus Resbacenses —. Dat. apud Lacheyum, anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo octavo, mense julii. »

Au revers : « Armoire 1. Boëte 4. Liasse 1. »

VI.

Nicolas III accorde aux abbé et religieux de Saint-Jean des Vignes de Soissons qu'ils puissent se servir à l'avenir des privilèges et indulgences à eux concédés par les papes, ses prédécesseurs, dont ils auraient omis d'user dans le passé, pourvu qu'ils ne soient pas abrogés (Viterbe, 13 août 1278).

« Nicolaus episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis.. abbati et conventui monasterii Sancti Johannis in Vineis Suessionensis, ordinis

sancti Augustini, salutem et apostolicam benedictionem. Cum, sicut ex parte —. Dat. Viterbii, idibus augusti, pontificatus nostri anno primo. »

Au revers : « N° 31. 1277. — Armoire 1. Boëtte 1. Liasse 3. » En écriture du XIII[e] s. : « Nicholaus III[us]. Bulla 4[a]. »

VII [1].

Alexandre III accorde aux abbé et religieux de Saint-Jean des Vignes que personne ne puisse admettre à la sépulture les paroissiens des églises dépendant de leur abbaye, sans rétribuer à ces églises ce qui leur est dû à cet effet (Bénévent, 23 mars 1168-1169) [2].

« Alexander episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Johanni abbati et fratribus Sancti Johannis in Vineis, salutem et apostolicam benedictionem. Quoniam ex injuncto nobis officio universarum ecclesiarum curam et sollicitudinem gerimus, decet nos commodis et incrementis earum prompta voluntate intendere et ita unicuique sua jura servare, ne aliis videamur aliquam injuriam irrogare. Inde siquidem est quod nos devotioni vestre et ecclesie vobis commisse auctoritate apostolica indulgemus ut nulli liceat parrochialium ecclesiarum quas habere noscimini, parrochianos ad sepulturam recipere, nisi salva justitia illarum ecclesiarum de quibus mortuorum corpora assumuntur. Decernimus ergo ut nulli omnino hominum liceat —. Si quis autem —. Dat. Beneventi, X kalendas aprilis. »

Au revers : « N° 4. 1161. — Armoire 1. Boëte 1. Liasse 3. » En écriture du XIII[e] s. : « Alexander III[us]. »

VIII.

Innocent IV accorde aux abbé et religieux de Saint-Jean des Vignes qu'ils ne puissent être obligés par lettres apostoliques, qui ne feraient pas mention de la présente indulgence, à la provision d'un bénéfice ou au paiement d'une pension (Lyon, 26 mai 1847).

« Innocentius episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis.. ab-

1. Cette pièce et la suivante appartiennent, comme nous l'avons indiqué plus haut, à la Société archéologique de l'Orléanais et sont exposées dans l'ancienne salle des thèses de l'Université d'Orléans.

2. Cette pièce est analysée dans la seconde édition des *Regesta Pontificum Romanorum* de Jaffé, n° 11504, d'après le Cartulaire de Saint-Jean des Vignes de Soissons conservé à la Bibliothèque nationale, ms. latin 11004, fol. 12. Je n'ai trouvé dans ce Cartulaire aucune des autres pièces dont il a été parlé plus haut.

bati et conventui Sancti Johannis in Vineis Suessionensis, ordinis sancti Augustini, salutem et apostolicam benedictionem. Devotionis vestre precibus benignum impertientes assensum, auctoritate vobis presentium indulgemus ut ad receptionem sive provisionem alicujus in pensionibus vel beneficiis ecclesiasticis per litteras Apostolice Sedis de cetero non possitis compelli, absque speciali ejusdem Sedis mandato faciente de indulgentia hujusmodi mentionem. Nulli ergo omnino hominum —. Si quis autem —. Dat. Lugduni, VII kalendas junii, pontificatus nostri anno quarto. »

Au revers : « N° 18. 1246. — Armoire 1, Boête 1. Liasse 3. » En écriture du XIII[e] siècle : « XXII. Ne solvamus pensionem vel provideamus alicui. — Innocentius IIII[us]. »

CHRONIQUE DES ARCHIVES

Allemagne. — Une réunion d'archivistes allemands a lieu à Düsseldorf le 22 septembre courant. Au programme sont annoncées les communications suivantes : Les bâtiments d'archives communales, par le Dr Heydenreich ; — La nouvelle construction des archives de Düsseldorf, par Bongard ; — Le contenu des mêmes archives, par Th. Ilgen, directeur ; — Le principe de provenance aux archives d'État de Berlin, par H. Bailleu ; — Le zapon et son usage dans les archives, par le Dr Sello ; — Importance des études sur l'histoire des archives, par W. Wiegand.

— H. Ermisch a consacré une notice aux archives municipales de Crimmitschau dans le *Neues Archiv für sächsische Geschichte*, XXII (1901).

Belgique. — L'*Inventaire des archives de l'abbaye du Val-Benoît-lez-Liége, de l'ordre de Citeaux*, par Joseph Cuvelier (Liége, L. de Thier, 1902; in-8 de 708 p.), forme un volume important, extrait du tome XXX du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*. Ces archives existent en partie aux archives de l'État à Liége, en partie au château du Val-Benoît. Il y avait un intérêt évident à réunir en une seule publication ces deux fonds où le plus ancien document (copie) remonte à 1186, et le plus ancien original à 1197 environ. La majeure partie du volume est occupée par l'inventaire analytique détaillé des 1136 chartes soigneusement décrites (dont quelques-unes fausses spécialement mentionnées) ; le reste contient l'indication des registres, cartulaires, censiers (belle collection commençant en 1372), comptes (depuis 1521), etc. M. Cuvelier a doublé l'intérêt de son excellente publication par l'introduction historique dont il l'a fait précéder, le glossaire des termes techniques et l'index général dont il l'a fait suivre.

— La *Koninklijke Vlaamsche Academie voor taal-en letterkunde* de Gand met au concours, pour 1904, la préparation d'un manuel pour l'étude des archives d'une commune flamande, en vue d'une monographie ; le prix à décerner est de 800 francs.

Espagne. — Les *Mélanges de l'École française de Rome*, 1902, p. 135-139, publient une lettre close originale de Charles le Chauve, tirée des archives de la cathédrale de Barcelone ; M. J. Calmette à qui on en doit la description la croit inédite, alors qu'elle a été déjà publiée deux fois :

le seul intérêt est donc dans la reproduction phototypique qu'il en a donnée du recto et du verso.

— La duchesse de Berwick y Alba vient de livrer au public un nouveau volume de documents extraits de ses magnifiques archives personnelles : *Nuevos autógrafos de Cristóbal Colón y relaciones de Ultramar* (Madrid, 1902, in-4 de 294 p. et pl.); on y trouve entre autres de nombreux textes relatifs à l'histoire du Yucatan.

France. — La publication posthume de A. Giry : *Notices bibliographiques sur les archives des églises et des monastères de l'époque carolingienne* (Paris, 1901, in-8), n'est qu'une série de notes dont on a voulu faire profiter le public, mais qu'il eût fallu, avant de les livrer à l'impression, mettre au point et compléter : c'eût été rendre un meilleur hommage au défunt et faire plus d'honneur à la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études* dont cette publication fait partie [fasc. CXXXII]. En effet, à côté de notices excellentes comme celles de Cambrai, Châlons, Chartres, Marmoutier, Saint-Denis, Saint-Martin de Tours, parce qu'elles étaient achevées avant la mort de l'auteur, il y en a de très insuffisantes telles que Dreux, Ferrières, Hasnon, Utrecht, et de nombreuses totalement absentes, et cependant d'un intérêt capital, telles que Corbie, Fleury-sur-Loire, Metz (cathédrale), Verdun (Saint-Vanne) : certains diocèses (Autun, Bourges, Grenoble, Langres, Lyon, Meaux) ne sont même pas représentés. Ce sont là de fâcheuses lacunes, et qu'il eût été préférable de combler avant de publier ces « Notices bibliographiques ».

Archives nationales. — Cet établissement s'est enrichi de dépôts volontaires. Celui de M. de Margerie est le plus important; il comprend des documents relatifs à Antoinette de Pons, aux familles de Schönberg (xvie-xviie s.), du Plessis-Liancourt (1429-1651), de La Rochefoucauld (1518-1787), Chasteigner de La Rochepozay (xvie-xviie s.), de Rohan-Montauban (xviie s.), de Montmorency-Luxembourg (1698-1788), ainsi qu'à l'hôtel de Charost à Paris.

— M. Servois a offert quelques pièces concernant les sections de Paris en l'an III et l'an IV.

— Les Archives nationales vont recevoir également du legs Beugnot 26 registres de documents politiques et administratifs pour la période de 1791 à 1852, et entre autres le manuscrit des souvenirs personnels du comte Beugnot, mort en 1835.

— Les *Procès-verbaux de la Commission des monuments, 1790-1794*, sont conservés aux Archives nationales, dans la série F17. Ils vont être publiés intégralement par M. Louis Tuetey, qui vient de faire paraître le tome Ier (Paris, Charavay, 1902, in-8)[1]. C'est une source précieuse

1. Il forme le tome XVII (3e série) des *Nouvelles archives de l'art français*.

pour l'histoire de l'art pendant la Révolution française, et un complément indispensable des « Archives du Musée des monuments français », précédemment publiées par les soins du ministère des beaux-arts. La très riche annotation due à l'éditeur et les pièces justificatives qui terminent le volume en augmentent singulièrement l'intérêt. En outre, les sommaires dont il a fait précéder chaque document en font ressortir la substance. Le tome II suivra de près.

— M. Henri de Curzon a profité de documents de la série O des mêmes archives pour publier dans le *Guide musical*, numéros des 6-13 juillet 1902, diverses lettres inédites de Berlioz et de Cherubini sur le premier concert public de Berlioz à Paris en 1828 ; — et dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du théâtre*, 1902, p. 67-75, un essai sur « Un comité de lecture à l'Opéra au XVIII[e] siècle ».

CANTAL. — L'archiviste départemental vient heureusement d'obtenir le transfert de son dépôt dans un local annexé à la préfecture, où il pourra être définitivement conservé et classé ; il y a longtemps que pareille transformation était nécessaire.

CHER. — Le classement et la rédaction de l'état sommaire des archives révolutionnaires se poursuivent ; depuis l'année dernière ont été mis en ordre les volumineux dossiers relatifs aux affaires militaires de 1790 à 1800. — La situation des archives communales de Bourges est toujours la même, dans une pièce étroite et incommode, peu accessible et exposée aux chances d'incendie : une solution s'impose, c'est le dépôt des titres anciens de la ville à la préfecture.

EURE-ET-LOIR. — A côté des plaintes réitérées de l'archiviste sur l'insuffisance des locaux, nous ne voyons à signaler qu'un don de documents sur quelques maisons de Chartres, et une réintégration provenant d'Épernon, qui comprend une copie sur registre de tous les testaments faits en faveur de la fabrique de Saint-Pierre d'Épernon, sorte de cartulaire de 102 feuillets (XV[e]-XVII[e] siècles) ; un registre de délibérations de ladite commune pour 1783-1789, égaré depuis longtemps, a été retrouvé en même temps.

MARNE. — Les fonds anciens des archives départementales se sont accrus du minutier de M[e] Labrusse, notaire à Châlons-sur-Marne (817 liasses ou registres, allant de 1587 à 1785).

Le dépôt des minutes ci-dessus a été effectué aux clauses et conditions ci-après : 1° Les minutes restent la propriété de M[e] Labrusse ; ses successeurs et lui auront droit de les reprendre à toute époque. Eux seuls pourront autoriser les recherches à faire dans ces minutes et en délivrer des extraits ou expéditions ; 2° l'administration préfectorale pourra, de son côté, faire cesser ce dépôt quand il lui plaira, en invitant le titulaire de l'étude à reprendre, à ses frais, les pièces déposées.

Ce dépôt, tant qu'il existera, n'occasionnera aucuns frais au notaire. Ainsi se trouve réalisé pour la première fois à Châlons le rattachement, au moins provisoire, des minutes notariées aux Archives départementales. Rien n'était plus désirable que cette mesure dans l'intérêt même des minutes qui, conservées chez les particuliers, y demeurent exposées à différentes chances de destruction.

Le répertoire des titres de l'abbaye Saint-Pierre-aux-Monts de Châlons, le plus considérable des fonds ecclésiastiques que possèdent ces archives, est en cours d'exécution.

— M. Demaison, archiviste de la ville de Reims, assisté de M. Gust. Laurent, greffier au tribunal civil, vient d'opérer le transfert et l'aménagement dans les combles de l'hôtel de ville des papiers provenant des anciennes juridictions supprimées en 1790 et des archives rémoises de la période révolutionnaire. Ce travail a permis et de reconnaître et de classer, d'une manière au moins sommaire, quantité de documents jusqu'à ce jour entassés dans des greniers sans profit pour personne. On y retrouve le fonds de l'ancien présidial et des justices secondaires de Reims, puis les papiers des sociétés populaires et des comités locaux, des élections, des délibérations communales, de l'administration municipale du canton, de l'émigration, de l'instruction publique et des cultes pour l'époque de la Révolution.

Morbihan. — L'archiviste départemental a terminé le classement des papiers récemment réintégrés du greffe du tribunal de Lorient; ils comprennent 386 liasses de registres paroissiaux (1580-1790), 173 liasses de minutes de notaires (1613-1807), et 89 liasses de prisages et mesurages, ces dernières rangées par paroisses. Il se plaint du manque de place qui empêche d'accroitre le dépôt par des versements volontaires et gratuits : et ainsi des documents qui pourraient être sauvés de la destruction ne peuvent être recueillis dans un dépôt public.

Orne. — Ici encore, insuffisance des locaux. M. de Margerie a offert une forte liasse de documents relatifs à Damigni, aux seigneurs de Lonrai, et aux forêts des environs d'Alençon; M. Patou a donné des pièces intéressantes concernant Domfront et l'abbaye de Lonlai. Par voie d'achat, les archives se sont enrichies d'une partie notable d'un important chartrier, celui des seigneuries d'Avoise, la Ferrière-Bochard et la Poôté (collection d'aveux originaux à partir de 1374) ; ainsi que du livre-journal de Pierre Houssemaine, bourgeois protestant d'Alençon au XVIII[e] siècle. Il a été en outre retrouvé à Neuilly-sur-Eure une liasse de minutes de la haute justice locale (1709-1731) et un registre de délibérations de l'administration cantonale révolutionnaire. On travaille au catalogue de la bibliothèque administrative.

Pas-de-Calais. — L'archiviste départemental a négocié avec la municipalité de Calais la réintégration de divers documents anciens concer-

nant les abbayes d'Andres et de Licques, ainsi que de terriers de Guines. — Parmi les dons, citons quelques pièces provenant des notaires d'Étaples, l'inventaire du trésor d'un couvent de Clarisses au XVIIe siècle, le dénombrement des fiefs d'Auxi-le-Château au XIVe siècle, et des notes prises par un particulier dans les minutiers de notaires à Arras et à Saint-Pol. — Le beau fonds de l'amirauté de Calais, récemment entré aux archives (139 liasses ou registres depuis 1618), a subi un classement provisoire qui permet de le consulter désormais. — En même temps que se continue l'impression de l'inventaire du riche fonds de l'abbaye Saint-Vaast (série H.), on prépare celui des États d'Artois, dont le plan est désormais fixé.

SAÔNE-ET-LOIRE. — La question du local est toujours à l'ordre du jour. Mme Morin a offert un lot de papiers relatifs aux domaines d'Azy et de La Chassagne à Ciry-le-Noble (XVe-XVIIIe siècles) ; M. Goyat, un autre lot de pièces provenant du bailliage de Mâcon, de la justice-mage de Mâcon, des justices seigneuriales de La Bussière et de Château-Thiers. A M. Batault est dû l'envoi de précieux documents intéressant les préliminaires de la Révolution dans le bailliage de Chalon-sur-Saône (assemblée des trois ordres du bailliage en 1789, registre des délibérations du bailliage de 1766 à 1790, cahiers de doléances, etc.). Parmi les acquisitions, on peut citer deux terriers de la seigneurie de La Chapelle-de-Bragny (1494-1605 et 1671-1675) ; un cartulaire du fief de Verneuil à Charnay-lez-Mâcon (1558-1643) ; neuf registres de comptes du chapitre cathédral de Chalon (1781-1789), et divers lots de parchemins relatifs à des familles (Chandon, Revillon, Du Blé d'Uxelles, etc.). — Ont été remis à la préfecture les papiers laissés par feu M. Berthier, architecte du département (1840-1860 environ). — Des versements extraordinaires ont encore accru le dépôt départemental de 1079 registres et 129 liasses : ce sont d'une part les minutes antérieures à 1800 de Me Gautheron, notaire à Mâcon, et de Me Gondard, notaire à Bussières ; d'autre part toutes les archives (XVIIIe-XIXe s.) de l'hospice d'enfants assistés annexé à l'hôpital d'Autun et récemment supprimé. — On s'occupe de classer les minutes de notaires précédemment versées. — Le rapport de l'archiviste signale en outre l'intérêt des petites archives communales de Bussières, Demigny, Saint-Loup-de-la-Salle, Sancé, Sennecé-lez-Mâcon : la plupart des papiers conservés sont des procédures relatives aux biens ou aux bâtiments communaux.

SAVOIE (HAUTE-). — On signale de nombreux dons faits aux Archives départementales : de M. Folliet, onze liasses de pièces sur la Révolution et le premier Empire, sur le général Dupas ; et une série de manuscrits intéressant la Savoie ; de M. le comte Costa de Beauregard, un terrier de la vallée de Montjoie (Saint-Gervais), de 1500 ; de M. Jacquier, des registres du XVIIIe siècle provenant de la trésorerie générale de Faucigny ; de M. Brunier, un mémoire sur la fondation de l'hôpital

Notre-Dame d'Annecy; etc. Une visite au greffe du tribunal de première instance de Bonneville a permis d'obtenir la réintégration de documents judiciaires concernant le district de Cluses sous la Révolution, les judicatures diverses du Faucigny au XVIIIe siècle, quatorze liasses de minutes de notaires du XVIe au XVIIIe siècle, et le registre des baptêmes, mariages et décès du Petit-Bornand de 1580 à 1600. — Le rapport de M. l'archiviste Bruchet mentionne en outre un résultat sommaire des recherches qu'il a faites dans les archives de Berne, Bâle et Lausanne pour l'histoire de la Savoie. Il signale enfin des titres de propriété remontant au XVe siècle dans les archives municipales à Dingy-Saint-Clair et à Annecy-le-Vieux; et à Veyrier un fonds révolutionnaire assez important.

TARN. — Un très rare volume de 1734, récemment acquis par les archives du Tarn, a permis à M. Ch. Portal d'écrire une intéressante monographie sur *Christophe Moucherel, de Toul, et l'orgue de la cathédrale d'Albi* (Albi, 1901, in-8; extr. de la *Revue du Tarn*, XVIII).

VAR. — L'archiviste a réintégré au dépôt départemental un registre de procès-verbaux de visites pastorales (1731-1732), retrouvé à l'évêché de Fréjus; M. Boutaire lui a offert un livre de raison d'une famille Maurel (XVIIe-XVIIIe s.), et le marquis de Boisgelin diverses pièces notamment relatives à la ville d'Hyères. — On imprime l'inventaire des archives notariales (tome II), et on active les travaux d'inventaire dans diverses archives communales.

YONNE. — Ont été acquis des documents sur la famille du Pé, barons de Louesme; — réintégrées de Vallery les archives de l'ancienne prévôté; — achetés à la vente Monceaux divers dossiers manuscrits sur le département et notamment les cahiers originaux de délibérations des comités de surveillance révolutionnaires de Tonnerre et de Noyers. — Le fonds moderne des canaux de Nivernais et de Bourgogne a été classé; l'inventaire des archives hospitalières se continue.

Grande-Bretagne. — Le tome III du *Calendar of letter books preserved among the archives of the Corporation of the City of London at the Guildhall* (London, 1901, in-8), publié par R. Sharpe, ne va pas au delà de 1309.

— Une mention particulière est due au volume de l'*Historical manuscripts Commission; Report on manuscripts in various collections*, I (London, Mackie, 1901; in-8 de 488 p.), qui contient l'inventaire des archives de l'évêché de Chichester, et des chapitres de Canterbury, Chichester et Salisbury; il sera spécialement à consulter pour l'histoire du moyen âge, et M. L. Delisle (*Journal des savants*, avril 1902, p. 224-228) a attiré l'attention sur quelques documents de ces collections qui intéressent la France.

Pays-Bas. — Les archives du royaume, à La Haye, s'installent dans

leurs nouveaux bâtiments. — Elles se sont enrichies, entre autres, de divers journaux et mémoriaux de la famille Asmus, dont plusieurs membres ont joué un rôle dans la marine hollandaise de 1777 à 1818.

— Le tome XXII des *Verslagen omtrent 's Rijks oude archieven* contient comme les précédents les rapports des différents archivistes de l'État sur leur gestion ; il se réfère à l'année 1899. Parmi les accroissements du dépôt central de La Haye, nous mentionnerons comme dons les archives du consulat néerlandais à Tunis (fonds important qui remonte à 1758) ; les actes d'état civil des Hollandais morts au service de la France de 1806 à 1815 (remis par le gouvernement français) ; les archives judiciaires de Ooltgensplaat (depuis le XVIe siècle), de Bergambacht, Ammerstol, Krimpen, etc. ; diverses correspondances d'ambassadeurs en Espagne (1737-1743) et à Paris (1795) ; les archives de la famille Teding van Berkhout. Parmi les achats : papiers relatifs à Cornelis Hop, pensionnaire d'Amsterdam (1666-1675) ; à J. Henr. van Swinden (1788-1801); quelques documents sur Java et Amboine. — Le volume renferme en outre plusieurs inventaires : titres de la baronnie de Lieshout (Noordbrabant) ; fonds des impôts directs et indirects en Zélande ; conseil d'hygiène en Zélande (tous deux intéressants pour l'époque de la République batave et du règne du roi Louis) ; registres de baptêmes, mariages et décès existant dans les archives communales et ecclésiastiques de la province de l'Overijssel ; étude très considérable de M. A. J. Flament sur les archives de Roermond ; enfin un tableau synoptique général de l'état des anciennes archives ecclésiastiques dans les Pays-Bas (avec classement par communes dans chaque province et indication de l'endroit où elles sont conservées).

Suède. — Le dernier rapport paru des archives royales de Suède, *Meddelanden från svenska Riksarkivet*, ny följd [nouv. série], I, 1-2 (1902), contient la notice de M. Emil Hildebrand, nouvel archiviste général en remplacement de C. T. Odhner, sur le service qu'il dirige et les travaux de classement et d'inventaire qui s'y poursuivent ; la liste des documents offerts ou déposés par les particuliers et les administrations ; le compte rendu d'un voyage de J. A. Almquist, chargé de rechercher en Esthonie et en Livonie, particulièrement à Riga, Reval et Dorpat, les documents d'archives relatifs à l'histoire de la Suède ; l'inventaire sommaire par Th. Westrin des documents conservés à Stockholm concernant la Livonie (correspondances, documents diplomatiques, ecclésiastiques et autres, de 1523 à 1562).

Suisse. — Sous ce titre : *Les impressions d'un Suisse à Paris en 1791* (Revue d'histoire moderne et contemporaine, III, p. 282-290 et 627-636), M. Ch. Schmidt a fait paraître un certain nombre de lettres inédites du Bâlois Pierre Ochs, adressées au bourgmestre de Bâle, et tirées du fonds « France » au Staatsarchiv de Bâle.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

Allemagne. — La récente réunion des bibliothécaires à Iena a fourni le prétexte au directeur de la bibliothèque de l'Université de cette ville d'une exposition momentanée des manuscrits, impressions et estampes, particulièrement à remarquer, que possède cet établissement. On y a admiré notamment un exemplaire de la Vulgate (xe siècle) avec reliure en ivoire ; le manuscrit bien connu de la chronique d'Otto von Freysing, avec figures à la plume ; l'Histoire biblique écrite en 1462 par W. Wulfinger, chapelain de Karpfham ; le magnifique volume à peintures des Péricopes du Nouveau Testament (1507) ; un livre de prières attribué à Marie Stuart ; un décret de Gratien enluminé par Nicolas de Bologne (xive s.) ; l'obituaire du couvent d'Altaich (Bavière) ; les *Gesta* de Frédéric de Montefeltro, duc d'Urbino ; un volume illustré par Kranach ; des manuscrits provenant des collections des ducs de Bourgogne, de Philippe de Clève, de Charles de Croy et de Mathias Corvin ; divers manuscrits orientaux et vieux slaves.

— L. Traube attire l'attention, dans le *Neues Archiv der Geschichte für altere deutsche Geschichtskunde*, XXVII, p. 737 et ss., sur les manuscrits de la « Bibliotheca Gœrresiana », qui sont au nombre de 87 ; l'un des plus importants a été donné par Lothaire à l'abbaye de Prüm en 852, et possède de très belles miniatures qui dénotent l'influence de l'école de Tours.

— Au manuscrit 8107 de la bibliothèque royale de Munich ont été empruntées des lettres inédites de saint Augustin et du prêtre Januarien, communiquées par Dom G. Morin à la *Revue bénédictine*, 1901, n° 3.

Autriche-Hongrie. — Une très intéressante exposition de miniatures a eu lieu à la Bibliothèque impériale de Vienne. Un catalogue en a été dressé par M. Th. Gottlieb, et d'autre part elle a donné l'idée à M. R. Beer d'étudier les principaux manuscrits à peintures de ladite Bibliothèque dans la revue *Kunst- und Kunsthandwerk*, 1902, p. 233-264 et 285-360.

— Dans le tome Ier du magnifique ouvrage consacré par Mgr Lehner à l'école tchèque de peinture au xie siècle, *Česka Škola Malirška XI věku* (v Praze, 1902, in-folio avec 32 pl.), on trouvera une étude spéciale du manuscrit de l'Évangéliaire de Višehrad, conservé à Prague ; six autres

codex de la même époque, conservés à Prague, à Gnesen et à Cracovie, seront examinés dans les volumes ultérieurs.

Belgique. — Après avoir signalé dans le *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, 1901, n° 6, l'intérêt d'une chronique française rimée conservée dans un manuscrit de la bibliothèque de l'Université de Gand (n° 920), et importante pour les troubles de 1380, M. H. Pirenne vient d'en publier le texte intégral, avec notice préliminaire à lire : *Chronique rimée des troubles de Flandre en 1379-1380* (Gand, 1902, in-8 de xx-62 p.).

Cuba. — La *Biblioteca Nacional*, fondée à la Havane en 1901 et dirigée avec compétence et habileté par M. D. Figarola-Caneda, est malheureusement encore assez pauvre, malgré les dons gracieux qui lui sont faits; elle compte beaucoup, pour s'enrichir et obtenir un local digne d'elle, sur la générosité du richissime Andrew Carnegie, dont la sollicitude éclairée s'est déjà manifestée tant de fois en faveur des établissements littéraires et scientifiques.

États-Unis. — Quinze bibliothèques publiques de la ville de Chicago se sont entendues pour imprimer ensemble un catalogue qui rendra les plus grands services ; il indique sommairement mais exactement tous les périodiques, journaux, collections, recueils de mélanges ou de travaux, publications collectives, rapports annuels, etc., de tout ordre et en toute langue, qui sont reçus par ces différents dépôts publics, avec la date initiale et finale (s'il y a lieu) de chacune de ces publications, et par ordre alphabétique ; elles s'élèvent à 6640 : *A list of serials in Public libraries of Chicago and Evanston*, compiled by the Chicago Library Club (Chicago, 1901, in-8 de x-185 p.). Le même travail a été fait antérieurement à Boston. On est mieux outillé pour travailler dans ces villes qu'à Paris ou à Londres.

France. — M. Léopold Delisle vient de faire paraître une *Notice de douze livres royaux du XIIIe et du XIVe siècle* (Paris, Impr. nationale, 1902; in-4 de VIII-124 p. et 17 pl.), où il passe en revue successivement : I. Le psautier de la reine Ingeburge (musée Condé à Chantilly), qu'il considère, à l'encontre du Dr Haseloff, comme une œuvre française; — II. Le psautier de saint Louis, d'origine anglaise (Bibliothèque de l'Univ. de Leide); — III. Le psautier attribué à saint Louis et à Blanche de Castille (bibliothèque de l'Arsenal), en tout cas d'origine française ; — IV. Le petit psautier de saint Louis (Bibliothèque nationale, latin 10525); — V. Le second petit psautier de saint Louis (bibliothèque Yates Thompson), reconstitué par son propriétaire; — VI. Le bréviaire de saint Louis (manuscrit perdu); — VII. Le bréviaire attribué à Philippe le Bel (Bibliothèque nationale, latin 1023); — VIII. Le bréviaire de Jeanne d'Évreux (musée Condé à Chantilly); — IX. Les heures attri-

buées à Bonne de Luxembourg (bibliothèque de Mme Ad. de Rothschild); — X. Les heures de Jeanne de France (bibliothèque Yates Thompson); — XI. Le bréviaire de Belleville, de grand luxe, ayant appartenu au duc de Berri (Bibliothèque nationale, latins 10483-4); — XII. Le bréviaire de Charles V (idem, latin 1052). Il est superflu d'insister sur la valeur des notices historiques dont M. Delisle a accompagné chaque description ; les photogravures sont elles-mêmes excellentes.

— Dans la *Correspondance historique et archéologique* de juillet 1902 (p. 209), M. F. Bournon publie des lettres de Lenoir relatives à la création d'un emploi de copiste pour les textes orientaux à la bibliothèque du roi en 1786 ; — et d'août 1902 (p. 243-252), le même publie d'autres lettres relatives à la mission de l'abbé Lourdet en Italie, à la même époque, pour y acquérir des ouvrages arméniens, imprimés et manuscrits, pour la bibliothèque du roi.

— Du manuscrit fr. 846 de la Bibliothèque nationale M. L. Brandin a extrait pour la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, XXII, p. 230-272, des chansons « inédites » en vieux français, au nombre de 28 (dont 7 d'ailleurs sont déjà connues par d'antérieures publications), et les publie avec un soin minutieux.

— Le *Bulletin de la Société des anciens textes français* contient (1901, p. 43-64), sous la signature de M. Paul Meyer, une série de prières et de poésies religieuses du XIVe siècle, tirées d'un manuscrit d'origine lorraine conservé aujourd'hui (no 570) à la bibliothèque de l'Arsenal.

— Le volume contenant le compte rendu de la *Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements*, XXVe session (Paris, 1901, in-8), contient deux communications à signaler ici : l'une de M. H. Jadart sur le livre d'heures de Marie Stuart à la bibliothèque de Reims, manuscrit célèbre par sa reliure (p. 435-448, avec 4 pl.) ; l'autre de M. Léon Galle sur le manuscrit 517 de la bibliothèque de la ville de Lyon, dit le « Missel d'Autun », et ainsi nommé parce qu'il fut exécuté au XVe siècle pour le cardinal J. Rolin, évêque d'Autun, et intéressant par ses miniatures (p. 449-453 et 2 pl.).

— MM. P. Louis-Lucas et M. Grau ont découvert dans le manuscrit 1386 de la bibliothèque de Troyes un texte normand inédit des rôles d'Oleron, provenant d'une source ancienne à considérer ; ils le décrivent dans la *Nouvelle Revue historique de droit*, 1902, p. 608-620.

— La bibliothèque de l'Institut, à Paris, a reçu du legs Beugnot les papiers saisis chez Philippe-Égalité au moment de son arrestation.

Italie. — M. Paul Meyer a donné la notice d'un manuscrit de légendes de saints en français, écrit dans la première moitié du XIVe siècle, et appartenant à la bibliothèque d'Este à Modène, dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1902, p. 68-96.

— M. Constant a attiré l'attention, dans les *Mélanges de l'École française de Rome*, 1902, p. 209-238, sur les manuscrits de Burchard con-

servés à la Bibliothèque Vaticane (n[os] 5632-5633), non utilisés par Thuasne, et contenant l'un le « Diaire » édité par lui, l'autre un cérémonial de la curie romaine.

— L'abbé Fraikin a inséré en 1900, dans les *Annales de Saint-Louis des Français*, des bulles inédites de papes, des XII[e] et XIII[e] siècles, qu'il a trouvées à la bibliothèque Barberini; ces bulles sont spéciales à l'Italie et forment un premier complément au recueil d'Ughelli.

— Dans les *Mélanges de l'École française de Rome*, 1902, p. 99-134, sont imprimées, par M. Ch. Samaran, des lettres inédites du cardinal Georges d'Armagnac (XVI[e] siècle), qui proviennent de la même bibliothèque.

— Quelques sociétés savantes de Paris, de Normandie et d'ailleurs ont offert à M. Léopold Delisle, cette année, en témoignage de reconnaissance, deux volumes in-4, contenant la reproduction intégrale, en phototypie, de deux célèbres manuscrits conservés aujourd'hui en Italie. L'un est au Vatican : *Orderici Vitalis angligenae coenobii Uticensis monachi Historiae Ecclesiasticae libri VII et VIII e codice Vaticano Reg. 703*[A] (Lutetiae Parisiorum, 1902), édité avec une courte introduction de Henri Omont. L'autre appartient à la Bibliothèque nationale de Turin : *Heures de Turin ; quarante-cinq feuillets à peintures provenant des très belles heures de Jean de France, duc de Berry* (Paris, 1902), et est précédé d'une fort intéressante notice de Paul Durrieu, qui a rapproché habilement dudit manuscrit de Turin, incomplet, des fragments du même livre d'heures conservés au musée du Louvre et dans la bibliothèque du prince Trivulzio à Milan. Malheureusement, les reproductions de ce second manuscrit ne sont pas toujours impeccables et sont loin de donner une idée suffisante du splendide original.

Russie. — Le manuscrit d'Orose de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg a fait l'objet d'une notice dans les *Neue Heidelberger Jahrbücher*, X, n° 2.

Turquie d'Asie. — On vient de découvrir à Damas, dans la mosquée des Omiades, plusieurs manuscrits importants, entre autres 25 feuillets des Psaumes de David et 11 du Pentateuque, en majuscule grecque du XI[e] siècle environ; des manuscrits syriaques (entre autres des copies des écrits de saint Éphraïm le Syrien); un précieux codex contenant le 78[e] psaume en langue arabe (avec caractères grecs); quelques fragments de chartes françaises (XII[e]-XIII[e] siècles; lettres de Baudouin, empereur de Constantinople). On dit que ces documents ont été transmis à l'ambassade d'Allemagne à Constantinople.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

La bibliographie en Espagne. — Au concours annuel institué par la Bibliothèque nationale de Madrid, le jury de cette année a décerné à l'unanimité le prix au travail de D. Marc. Gutiérrez del Caño, intitulé : *Ensayo de una bio-bibliografia de escritores de la provincia de Valladolid.* Il sera sans doute imprimé dans la collection des précédents ouvrages bibliographiques récompensés.

La bibliographie en Hongrie. — M. Joseph Szinnyei vient de consacrer une brochure au premier bibliographe hongrois, Sándor István, mort en 1815 : *Az elsö magyar bibliografus; székfoglaló értekezés* (Budapest, 1901, in-8 de 29 p. ; értek. a nyelvés széptudományok köréböl, XVII).

Le journal de la librairie suisse. — Le petit journal de la librairie suisse, publié mensuellement par la maison Georg, a disparu en l'année 1901. Il a été remplacé par le *Bulletin bibliographique de la Bibliothèque nationale* [de Zurich], d'un usage très incommode, puisqu'il contient, en un singulier mélange, les nouveautés littéraires et scientifiques entrées à ladite Bibliothèque, tant de Suisse que de l'étranger ; pourquoi ne pas séparer utilement ces deux éléments différents ? En outre, le contenu des principales revues suisses, numéro par numéro, donné par le précédent journal, a totalement disparu. Est-ce là le progrès ?

Un sommaire des revues américaines. — Avec l'année 1901 a commencé de paraitre aux États-Unis (Minneapolis, H. W. Wilson), au prix de $ 1.00 par an, un *Reader's Guide to periodical Literature* qui a l'intention de fournir au public un catalogue général mensuel, par auteurs et par matières, de la production littéraire des États-Unis ; mais cette production ne doit s'étendre qu'aux revues générales ou populaires, au nombre de vingt ou vingt-cinq (*Atlantic Monthly*, *Century*, *Harper's Magazine*, *Scribner's Magazine*, etc.), qui sont sans doute les plus lues de l'autre côté de l'Atlantique, mais qu'il est rarement utile de conserver et de consulter. On ne voit guère l'intérêt d'un pareil recueil que pour les cabinets de lecture.

L'exposition rétrospective de la Société du protestantisme français. — Dans ses locaux de la rue des Saints-Pères, à Paris,

à l'occasion de son cinquantenaire, la Société de l'histoire du protestantisme français a préparé une exposition rétrospective restée ouverte du 22 mai au 4 juin 1902 seulement; elle a néanmoins été très visitée. Les vitrines contenant les livres rares, manuscrits, autographes, reliures et dessins ont été fort admirées; on en trouvera le catalogue dans le *Bulletin de la Société*, 1902, p. 431-461.

Reliures flamandes du XVe siècle. — C'est un simple discours académique qu'a prononcé M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck: *La reliure flamande au XVe siècle* (Anvers, 1902, in-8; extr. des *Annales de l'Acad. d'archéologie de Belgique*); mais le sujet choisi vaut qu'on le signale ici. L'auteur a passé en revue un certain nombre de belles reliures de cette époque, dont on trouve des spécimens à Bruxelles, à Paris et ailleurs; et trois planches ornent cette brochure qui nous fait augurer d'un bon livre sur cet intéressant sujet. — Quelques reliures curieuses font partie de l'exposition actuelle des primitifs flamands, à Bruges.

La « Bibliographia medica ». — Dans la *Revue scientifique* du 11 janvier dernier, M. Ch. Richet attire l'attention des médecins et des universités sur la « Bibliographia medica » qu'il dirige (depuis 1900) et qui fait suite à l'ancien « Index medicus » américain, fait un pressant appel en faveur de cet instrument bibliographique admirable et insuffisamment répandu, et adjure les bibliothécaires de ne pas reculer devant la dépense d'abonnement à cette publication indispensable aux professeurs et aux étudiants. Mais le budget est si pauvre et l'abonnement si cher!

Bibliographie du théâtre. — Le tome Ier de la revue allemande *Deutsche Thalia; Jahrbuch für das Gesammte Bühnenwesen* (Wien, Braumüller, 1902), contient une annexe de 30 pages où est traitée la littérature générale et internationale du théâtre (histoire, théorie et technique), par M. Arth. L. Jellinek, qui rend déjà les mêmes services bibliographiques à d'autres périodiques allemands et qu'il convient de féliciter de cette heureuse initiative [1]. On y trouvera classés sous des rubriques variées, par matières et par localités, les nombreux travaux parus un peu partout sur le théâtre dans le cours de l'année 1901.

Bibliographie numismatique. — Nous sommes heureux d'annoncer que désormais aussi la bibliographie numismatique courante (monnaies, médailles, jetons) sera traitée avec soin (classement chrono-

1. Rappelons ici le nom de ces périodiques : Histoire de la littérature comparée dans les *Studien zur vergleichenden Litteraturgeschichte;* la littérature et l'histoire du livre dans la *Zeitschrift für Bücherfreunde;* et n'oublions pas l'*Internationale Bibliographie der Kunstwissenschaft* qu'il rédige (voir ci-dessus, p. 130).

logique) dans le *Bulletin international de numismatique* que fonde M. Adrien Blanchet (Paris, Leroux, 1902). Le premier fascicule trimestriel est, à ce point de vue qui seul nous intéresse, excellent.

Histoire de l'imprimerie. — Les *Archives du Bibliophile* régulièrement publiées par M. A. Claudin, à Paris, ont mis en vente, dans le courant de l'année 1901, un certain nombre de volumes sur lesquels nous croyons devoir attirer l'attention :

Nos 3076-3081; 3248-3253; 3383-3390; 4463-4465; 4812-4815; 4858-4859; 5998-6000; 7192-7195; 7717-7720. Séries d'incunables parisiens très rares.

No 3072. Une impression de Padoue, non citée, d'environ 1475 : « Marii Servii Centimetrum; Leoniceni de Vincentia libellus de arte metrica. »

No 3172. Un livre curieux, imprimé en 1604 à Tournon (Vivarais), et ayant pour auteur un Dauphinois : « Le vray jour de la noblesse. »

No 3246. Autre impression tournonaise, inédite, de 1638.

No 3287. « Introductio in Chaldaicam linguam », imprimé par l'auteur dans la maison canoniale de Saint-Pierre à Pavie (1539).

No 3293. Le premier livre connu imprimé à Saint-Flour.

No 3733. Un petit recueil de vers composé à l'occasion de la mort d'un étudiant allemand (B. von Emershofen) à l'université de Bourges; impression de Bourges, 1539, non citée.

No 3948. Un curieux traité imprimé à Montpellier, en 1609, par Antoine Blanc : « Triadis burbonicæ fœlicitas ».

No 3949. Un ouvrage de religion, sorti des presses de Doué en Anjou (le seul connu) en 1620.

No 4140. Un curieux traité de pédagogie (Paris, 1497).

No 4469. Édition toulousaine (J. Parix, vers 1480) d'une « Epistola Enee Sylvii ».

No 4484. Un volume rarissime de Paolo Cortese (1504); sorti d'une imprimerie particulière.

No 4639. Un ouvrage italien daté de 1678 et imprimé à Castellana [Châtelaine, près Genève?].

No 4652. Le *Florilegium Rabbinicum*, de l'évêque J. de Plantavit de La Pause, imprimé à Lodève (à ses armes).

Nos 4849-4850. Diverses plaquettes sorties des presses montpelliéraines.

No 4872. L'édition originale des Mémoires de Guillaume de Saulx-Tavannes, provenant de la presse particulière du château de Sulli, près Autun (vers 1576).

No 5437. Une curieuse plaquette imprimée à Angoulême en 1632, et non citée.

No 5577. Incunable de Cologne de la plus grande rareté (1485), attribué à l'imprimeur Theodoricus Rood.

N° 5819. Livre liturgique fort rare de l'église de Constance (1510) : « Obsequiale sive Benedictionale ».

N° 6083. « Les offices des saints de l'Ordre de Saint-Benoist » ; impression inconnue jusqu'ici de Marmande, 1688.

N° 6177. Un spécimen de l'imprimerie particulière de Pic de la Mirandole.

N° 6964. Édition des œuvres complètes du Mantouan, imprimée par Josse Bade pour Jacques Le Forestier, de Rouen (1507).

N° 6970. Le premier livre imprimé à Colmar (1523).

N° 7249. Un traité de droit romain imprimé à Bourges en 1571, par Pierre Bouchier.

N° 7331. Un recueil rare des miracles de la Vierge à Cambron et à Notre-Dame de Liesse, en latin (impression non citée de Douai, 1606).

N° 7434. Petit incunable toulousain de toute rareté.

N° 7512. Un livre de controverse religieuse, édité au Puy-en-Velay par Étienne André (1623).

N° 7663. « Liber soliloquiorum beati Ysidori episcopi » ; rarissime incunable d'Albi, imprimé vers 1480 (il y en a un exemplaire à la bibliothèque de Grenoble).

Nos 7698, 7713 et 7731. Trois curieuses impressions toulousaines de 1491, 1521 et 15[illegible].

N° 7715. Une impression protestante d'Alençon (1564), que l'on croyait perdue.

N° 8186. Une édition anversoise (Martin L'Empereur, 1er avril 1528) de la version française du premier volume de l'Ancien Testament, par J. Lefèvre d'Étaples.

N° 8194. Précieux incunable lyonnais de 1474 environ ; les « Cautele seu singularia » de B. de Cepolla, de Vérone.

N° 8201. Édition des Méditations de saint Augustin, faite par Arnaud Guilhem de Brocar (Valladolid, septembre 1515).

N° 8290. Le premier livre connu imprimé à Mons (1579) ; si toutefois ce n'est pas un nom de lieu supposé [a été acheté par la Bibliothèque royale de Bruxelles].

N° 8300. Une édition flamande (Anvers 1518) de la Légende de saint François.

COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

REVUES SPÉCIALES.

1. — CENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (juli 1902) : W. Friedensburg, Petrus Lambecius an Lucas Holstenius über die Errichtung der Hamburgischen Stadtbibliothek (1651) ; — H. Krüger, Verfasser- und Vornamen-Ermittelung ; — F. W. E. Roth, Die Botaniker Eucharius Rösslin, Th. Dorsten und Adam Lonicer (1526-1586).

— CENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (aug. 1902) : P. Schwenke, Ueber einen zu schaffenden Jahresbericht für das Bibliotheks- und Buchswesen ; — Die erste Mitgliederversammlung der Gutenberg-Gesellschaft ; — Finanzlage der deutschen Bibliotheken ; — K. K. Müller, Besichtigung der Universitäts Bibliothek Jena und ihrer Cimelien.

2. — REVUE DES BIBLIOTHÈQUES (avril-juin 1902) : Em. Chatelain, Catalogue des incunables de la bibliothèque de l'Université de Paris ; – L. Barrau-Dihigo, Deux lettres d'Amador de los Rios à J. V. Leclerc.

3. — THE BIBLIOGRAPHER (may 1902) : H. W. Kent, Some notes on mosaic bookbindings ; — A. Growoll, The term catalogues and their prototypes ; — Ch. Welsh, A forgotten primer and its author ; — P. Leicester Ford, The *Crisis* [part II].

— THE BIBLIOGRAPHER (june 1902) : L. S. Livingston, Some notes on three of Lamb's Juveniles ; — Explanation of the curious early form of « The Traveller » ; — R. F. Roden, The sixth Mackee Sale.

4. — NEDERLANDSCH ARCHIEVENBLAD (1902/3, n° 1) : M. Schoengen, Over het zapon ; — J. G. Ch. Joosting, De gemeentearchieven in 1901 ; — H. Brugmans, Bibliographie der werken van Nederlandsche archivarissen over 1901.

5. — BULLETIN DU BIBLIOPHILE ET DU BIBLIOTHÉCAIRE (juillet 1902) : Mémoire historique et détaillé pour la connaissance exacte des auteurs qui ont travaillé au « Mercure de France » ; — L. Morin, Les Briden imprimeurs et libraires à Troyes et à Chaumont ; — L. Gruel, Reliures-bouteille ; — M. Quentin-Bauchart, La reliure moderne au musée Galliera ; — L. G. Pélissier, Lettres de Mlle de Scudéry à P.-Daniel Huet [fin].

6. — REVISTA DE BIBLIOGRAFIA CATALANA (janv.-jun. 1902) : A. Aguiló, L'Inventari de la llengua catalana, de don Marian Aguiló y Fuster ; —

S. Sanpere y Miquel, Lo carcer d'amor de Diego de Sant Pedro [edició catalana de Barcelona, 1493]; — Buttleti bibliografic catalan.

7. — Rivista delle Biblioteche e degli archivi (marzo-agosto 1902): A. Da Mosto, Le confessioni di un gentiluomo veneziano del secolo xvii; — G. Biagi, La biblioteca circolante della Federazione delle opere femminili a Roma; — G. Biagi, Una proposta americana per un catalogo cooperativo; — D. Chilovi, A proposito di una proposta americana per un catalogo cooperativo; — Le biblioteche in Parlamento; — R. Caggese, Una cronaca economica del secolo xiv; — Lettere inedite di Luigi Carrer a Giuseppe Bianchetti (1822-1848).

8. — Magyar Könyvszemle (jan.-jul. 1902): La bibliothèque du Musée national hongrois en 1901; — E. Mahler, Deux papyrus d'Égypte au Musée national hongrois [fig.]; — E. Varjú, La bibliothèque archiépiscopale d'Eger [fig.]; — J. Schönherr, L'exposition des miniatures à la bibliothèque impériale de Vienne; — F. Gyalui, Contributions à l'histoire de l'imprimerie en Hongrie (Gallus Hussár, 1559; M. Hochmeister, 1791; etc.); — L. Fejérpataki, La réunion des bibliothèques à Strasbourg; — Nos bibliothèques provinciales en 1901; — L. Kropf, Le livre de prières du roi Sigismond Ier [fin]; — L. Dészi, Sur l'histoire de la bibliothèque du collège de Debreczen; — E. Kiss, Une édition inconnue des poèmes de Balassa et Rimay; — L. Naményi, L'imprimerie à Nagyvárad au xixe siècle; — Alf. Sitte, Les œuvres et la bibliothèque du comte François Nádasdy; — P. Gulyás, La littérature bibliographique hongroise (1901-1902); — Un faux incunable.

9. — Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (junio 1902): I. Olavide, D. Luis de Borbón y Farnesio y D. Luis de Borbón y Villabriga; — G. Llabrés, Consueta del Juy; — M. Serrano y Sanz, Juan de Vergara y la inquisicion de Toledo [fin]; — J. Menendez Pidal, Sello del Concejo de Zamora en el siglo xiii.

— Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (julio 1902): Garcia de Quevedo, El Abad Maluenda y el Sacristán de Vieja Rua, poetas burgaleses; — A. Paz y Melia, Biblioteca fundada por el Conde de Haro en 1455 [suite]; — Diez y Lozano, El breviario ovetense; — Fr. R. de Uhagon, Nuevos documentos referentes á Diego Velásquez de la Orden de Santiago.

10. — Le Bibliophile limousin (janv. et avril 1902): P. Ducourtieux, La collection de M. l'abbé Pau († 1901); — Les papetiers et les imprimeurs de Tulle, d'après un nouveau livre de M. René Fage; — Curiosités de la bibliographie limousine [Pierre Loyac, Jean de Loyac, Pierre de Marin, Jean de Maumont].

COMPTES RENDUS

Inventario del R. Archivio di Stato di Cagliari, e notizie delle carte conservate nei più notevoli archivi comunali, vescovili e capitolari della Sardegna, [per Silvio Lippi]. Cagliari, tip. P. Valdès, 1902; in-8 de xxii-175 p.

M. Silvio Lippi, récemment appelé à la direction des archives de l'État en Sardaigne, a voulu inaugurer sa prise de possession par un inventaire général sommaire tel que l'a publié récemment M. Lisini pour le dépôt de Sienne. L'exemple a été profitable. On manquait totalement de renseignements sur les archives sardes, ou du moins on ne possédait que quelques indications contenues aux pages 343-345 de la *Relazione sugli archivi di Stato italiani* (Roma, 1883, in-4) : c'était peu pour la masse de plus de 75000 liasses ou registres dont elles se composent.

Voici quelle est la division actuelle de ce dépôt, créé par décret royal du 10 septembre 1763 : I. *Anciennes archives royales* (Parlement, Monnaie, Noblesse, Lieutenance générale, Matières ecclésiastiques et Bulles pontificales, Université, Hôpitaux, Procuratorie, Douanes, Armée), et *Secrétairerie d'État* (Affaires intérieures, extérieures, ecclésiastiques, Finances, Guerre, Marine, Agriculture, Travaux publics, Instruction publique, Justice, Fiefs, marquisats et baronnies) ; — II. *Actes judiciaires* (Chancellerie, Délibérations, Causes civiles et criminelles) ; — III. *Actes notariés* ; — IV. *Actes administratifs provenant d'offices supprimés* (Domaine royal, Intendance générale, Administration des *torri* pour la défense de l'île, Contrôle général, Censure générale, Direction du Trésor) ; — V. *Actes administratifs provenant d'offices maintenus* (Préfecture, Sûreté publique, Élections, Administration provinciale et communale, Finances et Impôts, Postes et Télégraphes, Bibliothèque universitaire) ; — VI. *Monts-de-piété* ; — VII. *Archives privées* (familles Aymerich, Martini, Manconi et autres).

Bien entendu, ce dépôt ne s'est ainsi constitué qu'à la longue, par adjonction de nombreuses séries, dont quelques-unes se développent annuellement. Car si les plus anciennes remontent au xive et au xve siècle presque toujours, le reste se compose de nombreux fonds modernes destinés à s'accroître indéfiniment. Chaque liasse ou chaque groupe de liasses est spécialement décrit, avec les dates extrêmes des pièces qui y sont renfermées. M. Lippi a eu soin d'indiquer (p. 125-128) les inventaires et index manuscrits qui peuvent être consultés au dépôt de Cagliari pour la plupart des fonds ; ce sont autant d'utiles instruments de travail.

Comme le titre du volume l'indique, on y trouvera à la fin d'excel-

lentes notices sur les archives communales de Cagliari[1], sur celles de l'archevêché et du chapitre de Cagliari (les dernières surtout fort riches), ainsi que sur diverses autres archives civiles et ecclésiastiques de la province. Cette partie annexe, pour laquelle l'auteur a pris modèle sur le travail de Bianchi (*Archivi piemontesi*), n'est ni la moins intéressante ni la moins précieuse pour tous ceux qui auront besoin de consulter ces différents dépôts. H. S.

Les sources de l'histoire de France; I (Époque primitive, Mérovingiens et Carolingiens); II (Époque féodale, les Capétiens jusqu'en 1180), par A. Molinier. Paris, A. Picard et fils, 1902; in-8 de viii-288 et iv-322 p. [Manuels de bibliographie historique, III]. — Prix : 10 fr.

La collection de « Manuels », créée par les *Archives de l'histoire de France* et continuée par le *Manuel de bibliographie générale*, vient de s'enrichir d'un ouvrage depuis longtemps attendu et désiré, qui tient à la fois du Wattenbach et du Potthast, et est appelé à rendre pour la France les services qu'on peut attendre de ces deux ouvrages pour l'érudition allemande. Ce sera plus exactement, pour l'historiographie française, ce qu'est Teuffel pour la littérature romaine.

Le cours de « sources de l'histoire de France », qui existait depuis longtemps à l'École pratique des hautes études (Sorbonne), fut institué à l'École des chartes en 1884; Siméon Luce en a été le premier titulaire; Auguste Molinier en est le second. Ce cours, des plus nécessaires et des plus instructifs, est malheureusement trop chargé pour que le professeur puisse embrasser, même en deux années d'études, l'ensemble de ce qui constitue l'historiographie française depuis ses origines. Force lui est donc de sacrifier une bonne partie du programme, bon gré, mal gré.

Ce programme comprend deux parties connexes : l'étude intrinsèque des sources et leur valeur relative ou absolue; la bibliographie de ces sources (indication détaillée des éditions et commentaires). En se déchargeant de la seconde partie, que M. Molinier donne au public actuellement et qui rendra d'inappréciables services bien en dehors de l'École des chartes, il pourra développer davantage devant ses élèves la première partie, moins sèche et moins ardue, et les renvoyer pour le reste à son Manuel. C'est là un procédé excellent, qui pourrait être avantageusement suivi par beaucoup de professeurs de l'enseignement supérieur.

Ainsi traitées, les « Sources de l'histoire de France » seront poursuivies jusqu'en 1494 (guerres d'Italie) par M. Molinier. Au delà de cette date, il cédera la place à des érudits qui se sont plus particulièrement

1. Bien connues de M. Lippi qui les a classées et inventoriées dans un volume dont nous avons précédemment rendu compte (*Bibliographe moderne*, 1897, p. 416).

spécialisés dans l'étude des temps modernes, et ainsi nous verrons les sources du XVIe siècle présentées par MM. Lefranc et Hauser, celles du XVIIIe par M. Tourneux; la Révolution et l'Empire seront sans doute réservées à M. P. Caron. Et bientôt, dans quelques années à peine, nous posséderons, en une série de fascicules indépendants, l'ensemble de toutes les sources narratives, historiques et littéraires, sur lesquelles est ou peut être basée l'histoire nationale et l'histoire locale.

Chaque chapitre se compose des parties suivantes : d'abord un court résumé, donnant les renseignements essentiels sur la nature des sources étudiées et sur leur importance; à la suite, sont énumérées ces mêmes sources, tantôt dans l'ordre chronologique, tantôt (pour les vies de saints par exemple) dans l'ordre topographique. Vient ensuite la liste des ouvrages à consulter, non pas remplie de superfluités et d'éléments démodés, comme dans la Bio-bibliographie de l'abbé Chevalier, mais réduite, comme il convient, aux renseignements utilisables et nécessaires.

Le premier fascicule contient les deux premiers chapitres et vingt et un paragraphes. En considérant les divisions, on se fera plus facilement une idée de la méthode suivie et de l'ampleur du plan qu'a suivi l'auteur : I. MÉROVINGIENS. Époque primitive; Auteurs grecs et romains jusqu'aux invasions; Premiers textes chrétiens; Les invasions (Histoires universelles et de l'Église); Grégoire de Tours; Pseudo-Frédégaire et continuateurs; Petites chroniques; Sources indirectes (Fortunat et épistolaires); Sources étrangères; Vies de saints; Chroniques universelles. — II. CAROLINGIENS. Renaissance carolingienne; Pépin et Charlemagne; Annales royales; Louis le Pieux; Poésies carolingiennes; Charles le Chauve; Nécrologes et Recueils de lettres; Invasions normandes; Historiens français et étrangers du Xe siècle.

Le deuxième fascicule est formé du chapitre III, consacré aux CAPÉTIENS et subdivisé en vingt et un autres paragraphes : Hugues Capet à Philippe Ier; Lettres et poésies du XIe siècle; Domaine capétien; Région de l'ouest; Région de l'est; Région du centre ou Aquitaine; Région du sud; Terre d'Empire; Région du nord; Louis VI et Louis VII; Lettres, poésies et formulaires du XIIe siècle; Grands historiens normands; Historiens anglais du XIIe siècle; Ordre de Cluny; Ordre de Citeaux; Petits ordres monastiques (Grandmont, Chartreux, Prémontrés, Fontevrault, etc.); Normands en Italie; Croisades; Chroniques universelles.

Il serait facile de chicaner l'auteur sur quelques points de détail. Il semblerait en effet plus rationnel de placer, par exemple, les chroniques universelles avant les chroniques locales; peut-être aussi y aurait-il eu avantage à réunir et à rejeter à la fin de chaque chapitre toutes les sources non purement narratives, au lieu de les disperser suivant les époques auxquelles elles se réfèrent; mais ce sont là ques-

tions insignifiantes puisque le classement adopté est clair. D'ailleurs, chaque source citée, quelle que soit son importance, est précédée d'un numéro d'ordre, sorte de matricule qui l'enrégimente et en facilitera toujours la recherche. Et nous en avons vu défiler déjà 2209 dans ces deux premiers fascicules. C'est assez dire quel travail préparatoire cela suppose.

L'érudition de M. Molinier est fort rarement en défaut; ses notices sont claires, ses renvois exacts, ses observations justes, sa critique toujours en éveil. Le tout est né d'un effort considérable dont le public lui saura gré, et d'une connaissance approfondie de la littérature du moyen âge que peu de personnes pourraient se vanter de posséder aussi complètement. H. S.

Bibliographie de l'histoire de Belgique; catalogue méthodique et chronologique des sources et des ouvrages principaux relatifs à l'histoire de tous les Pays-Bas jusqu'en 1598 et à l'histoire de Belgique jusqu'en 1830, par H. Pirenne, professeur à l'Université de Gand. 2e édition. Bruxelles, Lamertin, 1902; in-8 de xvi-271 p. — Prix : 8 fr.

Il est superflu d'adresser des éloges à un livre qui déjà, lors de l'apparition de la première édition (1893), fut jugé excellent. Le succès qu'il obtint, et qui se traduisit par un rapide épuisement des exemplaires tirés, prouva mieux qu'on ne saurait le dire l'estime dans laquelle il fut tenu, et aussi la nécessité de bibliographies raisonnées de l'histoire nationale.

Historien lui-même, M. Pirenne était mieux placé que quiconque pour doter son pays d'un instrument de recherches pratique et définitif pour l'histoire de Belgique. La seconde édition l'a encore amélioré et l'a consciencieusement tenu au courant jusqu'aux plus récents travaux; au lieu de 2084 numéros, elle en compte 2586. La disposition générale n'est pas modifiée, et on ne peut que louer sans réserves ce livre auquel on ne peut comparer que le Dahlmann-Waitz-Steindorff. H. S.

Grundriss der neuern deutschen Litteraturgeschichte, von Richard M. Meyer, Professor an der Universität Berlin. Berlin, Georg Bondi, 1902 ; in-8 de xvi-258 p. — Prix : 6 mk.

C'est la littérature allemande de 1800 à 1900 qui fait l'objet de ce répertoire bibliographique, destiné aux besoins pratiques des professeurs, des élèves et des critiques littéraires. Quelques histoires de la littérature, tant en Allemagne [1] qu'ailleurs, contiennent bien çà et là des indications bibliographiques complémentaires, généralement placées à la fin de chaque chapitre ; ces indications sont, bien entendu, notoirement insuffisantes pour qui veut quelque peu approfondir un sujet déterminé. Aussi un manuel du genre de celui de Richard M. Meyer sera-t-il le

1. Goedeke, Koberstein et Wackernagel seraient à citer ici.

bienvenu partout[1], à condition sans doute d'être judicieux dans son choix et clair dans ses divisions. Si, en effet, vous avez besoin de consulter un ouvrage récent sur Kleist ou Kotzebue, sur Uhland ou Lenau, sur Schopenhauer ou Hamerling, sur Grillparzer ou Freiligrath, sur Gervinus ou Heine, sur Freytag ou Lindau, sur Nietzsche ou Gerh. Hauptmann; si vous désirez étudier de près le développement du romantisme ou la littérature patriotique de 1870-1871 en Allemagne; si votre curiosité cherche à s'instruire de la poésie philosophique ou du roman pessimiste, vous n'avez d'autres guides à votre disposition[2] que de savants mais coûteux *Jahresberichte*, excellents et complets il est vrai, mais dont l'apparition ne remonte guère à plus de vingt années[3]. Le professeur Richard M. Meyer a entrepris de combler la lacune dont on se plaignait, et a réussi à nous donner un livre plein de renseignements précieux et solidement documenté.

Voici de quelle manière il a procédé. Après les généralités, l'indication des recueils, anthologies et périodiques, l'auteur entre dans le cœur de son sujet, qu'il a partagé en périodes égales de dix années où sont passés en revue et classés les différents écrivains d'après le genre auquel ils appartiennent : éloquence parlementaire, philosophie, drame, roman, poésie épique ou lyrique, histoire, pamphlets politiques, etc. Et qu'on ne croie pas qu'il ait consacré uniquement ses soins aux entités les plus remarquables; les écrivains de second et de troisième plan ont aussi leur place dans ce groupement systématique où tous les talents peuvent se mouvoir aisément. Pour chacun d'eux, on trouvera les renseignements suivants : Éditions des œuvres complètes s'il y a lieu; — Œuvres principales (avec dates); — Biographies dont ils ont été l'objet; — Caractéristiques ou études particulières de leur talent d'après telle ou telle œuvre[4]; — Traductions; — Œuvres des élèves, si le littérateur a fait école. Quelques paragraphes sont consacrés aux écrivains étrangers dont l'influence sur la littérature allemande est certaine. Et de la sorte ont été réunies près de 5000 indications qui constituent de précieux éléments d'information. H. S.

1. Nous n'avons pour la France, dans cet ordre d'idées, que l'insuffisant essai de Thieme.

2. A l'exception du médiocre *A handy bibliographical guide* de K. Breul, paru en 1893.

3. Les *Jahresberichte für die neuere Litteratur-Geschichte* ne datent même que de 1893.

4. Cette partie manque souvent; elle n'a de raison d'être d'ailleurs que pour les grands écrivains.

Ensayo de una Bibliografia literaria de España y America; Noticias de obras y estudios relacionados con la poesía, teatro, historia, novela, critica literaria, etc. (Literatura Castellana), por Don Antonio Elías de Molíns, Jefe de cuarto grado del Cuerpo de Archiveros, Bibliotecarios y Arqueólogos. Madrid, V. Suarez, [1901]; in-8 de viii-167 p. — Prix : 3 pes. 50.

Le nombre des travaux publiés et manuscrits sur les manifestations diverses de la littérature espagnole va chaque jour en augmentant. M. Elias de Molins pense le moment venu d'en rédiger un état bibliographique qui déterminera le chemin parcouru et montrera dans quelles voies on s'est plus particulièrement engagé jusqu'ici. Ce premier essai est consacré uniquement à la littérature castillane; l'auteur promet de nous doter successivement de répertoires semblables pour les littératures catalane, mallorquine, galicienne et espagnole d'Amérique.

Le présent travail se décompose en trois sections : ouvrages et études sur l'histoire de la littérature castillane; ouvrages et études biographiques et bibliographiques en relation avec la littérature castillane; périodiques bibliographiques et index de livres prohibés. Dans les deux premières sections a été adopté l'ordre alphabétique des auteurs (les anonymes en tête). En réalité, la première seule est à consulter au point de vue de l'histoire littéraire; la seconde ne contient que des répertoires bibliographiques et biographiques, dont quelques-uns restés manuscrits sont conservés dans des bibliothèques publiques et y peuvent être consultés. Ce n'est d'ailleurs pas une simple nomenclature : M. Elias de Molins a presque toujours ajouté quelques détails complémentaires et observations personnelles dont chacun fera son profit. Sans prétention à être complet (surtout pour les périodiques étrangers), il a néanmoins groupé dans ce fascicule une série d'indications fort utiles pour la connaissance du sujet. P. D.

Marie-Antoinette devant l'histoire; essai bibliographique, par Maurice Tourneux. 2e édition revue, très augmentée et ornée de gravures. Paris, H. Leclerc, 1901; in-4 de [iv]-xvi-165 p. et pl. — Prix : 15 francs.

Ce charmant volume a pour point de départ une étude parue en 1895 dans le *Bulletin du Bibliophile* où M. Tourneux, après Quérard et Brunet, après de Lescure et de La Sicotière, entreprenait le dénombrement de tout ce que Marie-Antoinette a inspiré, de son temps et depuis un siècle, à ses admirateurs et à ses adversaires. Aujourd'hui c'est un travail définitif, préparé avec la conscience qui distingue toutes les publications de l'auteur, et rédigé avec une sûreté d'information admirable. Tout ce qui concerne la vie publique et privée de la reine aussi bien que sa captivité et sa mort, les souvenirs qu'elle laissa, les objets qu'elle posséda, les pamphlets qu'elle subit, les portraits que l'on a d'elle, tout est passé en revue et annoté savamment. Comme bien on pense, tout ce qui est apocryphe a été soigneusement décrit comme tel. Au total, un modèle excellent à recommander aux bibliographes de l'avenir.

H. S.

Bibliographie napoléonienne; Collection de sources classées par ordre de matières, par F. KIRCHEISEN. Paris, R. Chapelot et Cie, 1902; in-8 de VIII-188 p. et 1 de corrigenda. — Prix : 6 fr.[1].

Les cinq petits fascicules publiés jusqu'ici par le baron A. Lumbroso sous le titre de *Saggio di una bibliografia ragionata per servire alla storia dell' epoca napoleonica* (1894-1896), sur un plan d'ailleurs si vaste qu'il est difficile d'en prévoir la fin (le 5e s'arrête à BER), ne pourront être utilisés comme bibliographie que dans de longues années. Aussi M. Kircheisen a-t-il été bien inspiré de publier en un volume l'état de la question napoléonienne, telle qu'elle a été traitée par les nombreux écrivains et historiens qui se sont donné pour tâche de nous la faire connaitre, surtout par fragments individuels ou chronologiques, multipliés à l'infini depuis ces dernières années. Le moment était venu de nous montrer le chemin parcouru dans les différentes phases, intérieures et extérieures, de la période napoléonienne; le livre vient donc à son heure.

Voici quelle est sa distribution : I. Napoléon Ier (Œuvres, Biographies générales, Détails biographiques, Famille, Pamphlets, Iconographie); — II. Histoire politique de la France, de la Belgique et de la Hollande; — III. Relations internationales et congrès (y compris Confédération du Rhin et Blocus continental); — IV. Histoire générale de l'Europe de 1799 à 1815 (par pays); — V. Mémoires, Correspondances et Biographies (ces dernières, en nombre considérable, rangées alphabétiquement). Grâce au cadre de classement qui ouvre le volume et à l'index des noms qui le clôt, les recherches sont très faciles dans cette bibliographie : je reprocherai cependant à l'auteur de n'avoir pas enregistré dans sa table les noms des éditeurs de documents (de Grouchy, Lecestre, Barral; cf. pages 3 et 5, etc.) qui méritaient aussi bien que d'autres d'y être mentionnés. On pourrait en vouloir également à M. Kircheisen de quelques négligences dans la correction des épreuves; trop de fautes typographiques (*Jörtenelme* pour *Törtenelme*, par exemple) et les noms d'auteurs parfois défigurés. En bonne règle bibliographique, les ouvrages publiés en polonais ou en grec (pages 113 et 119) ne doivent pas être indiqués avec un titre allemand, qui leur donne un faux masque : une traduction accessoire doit être seule permise. Une étude très fouillée du volume ferait aussi trouver quelques omissions graves : manquent entre autres le livre de Marcaggi sur la *Genèse de Napoléon* dont la deuxième édition vient de paraître; celui de F. Rousseau sur Menou et Kléber[2]; la thèse de l'abbé P. Pisani sur la Dalmatie à l'époque napoléonienne; les articles de P. Verhaegen sur la domination française

1. Il y a une édition avec titre allemand, de tous points identique.

2. Il s'agit du volume de documents publiés par la Société d'histoire contemporaine; seul figure l'article paru en même temps sur le même sujet dans la *Revue des questions historiques*.

en Belgique (*Revue générale*); etc. La note sur le *Moniteur* est erronée. Il faut reconnaître pourtant les services rendus par cette tentative qui mérite d'être encouragée et où l'auteur a fait un choix dans les 10000 volumes qui, d'après l'avant-propos, composent sa collection napoléonienne. Familiarisé avec les choses et les hommes de ce temps, il connait les livres qu'il cite; sa bibliographie n'est pas critique, elle n'a pas de prétentions à l'être; mais elle est sérieuse et, malgré ses lacunes, utile. H. S.

Classification theoretical and practical; I. The order of the sciences; II. The classification of books, by Ern. Cushing Richardson, Librarian of Princeton University. New York, Scribner's Sons, 1901; in-12 de xiv-248 p. — Prix : $ 1. 25.

L'auteur de ce petit volume a fait une série de leçons, qu'il vient d'imprimer sous cette forme, sur les bases d'une classification rationnelle des sciences et sur les systèmes de classification des livres dans les bibliothèques publiques. Ce n'est ni la première ni la dernière fois que ces sujets sont traités. M. Richardson a innové parfois; aura-t-il convaincu toujours? Je me permets d'en douter. Néanmoins, ceux que ces questions intéressent feront bien d'étudier le système prôné ici, comparé aux systèmes théoriques et pratiques de classification des sciences préconisés depuis Platon et Aristote jusqu'à ceux tout récents de Cutter, de Steffenhagen et de Rowell : encore tous ne figurent-ils pas dans ce relevé consciencieux, qui a son utilité. Ses préférences vont au système suivant (p. 152) : I. Hylologie (Sciences mathématiques, physiques, chimiques, astronomiques et géologiques); — II. Biologie (Histoire naturelle); — III. Anthropologie (Psychologie, esthétique, beaux-arts, langue et littérature, morale, sociologie, histoire); — IV. Théologie, Cosmogonie et Ecclésiologie.

M. Richardson est partisan du système décimal amélioré; mais que deviendra donc le système décimal si chacun cherche à l'améliorer à sa façon? Son adoption semblerait au contraire devoir être *ne varietur*. Quoi qu'il en soit, ce petit volume est instructif et clairement présenté.

H. S.

L'imprimerie sino-européenne en Chine; bibliographie des ouvrages publiés en Chine par les Européens au XVIIe et au XVIIIe siècle, par M. Henri Cordier, professeur à l'École des langues orientales vivantes. Paris, Ern. Leroux, 1901; in-8 de ix-75 p. et pl. [Publications de l'École des langues orientales vivantes, 5e série, III]. — Prix : 7 fr. 50.

Le savant auteur de la *Bibliotheca Sinica* a tenu à compléter son œuvre par la présente bibliographie, refonte d'un travail préparatoire paru en 1883 et œuvre tout à fait nouvelle d'une importance presque doublée. Sauf cinq ou six exceptions sur 395 ouvrages, elle comprend exclusivement des ouvrages écrits en langue chinoise par les mission-

naires pour enseigner aux habitants du Céleste Empire les fondements de la religion catholique et de la morale, ou les éléments de la géographie et de diverses sciences. Le classement est fait d'après l'ordre alphabétique des noms d'auteurs, qui sont au nombre de soixante-dix-sept, et appartiennent à différentes nations depuis le XVIe siècle. Les titres des volumes sont reproduits en caractères courants et en même temps en caractères chinois; quelques-uns sont reproduits en clichés dans le texte. En appendice (hors texte), reproduction de la lettre du pape Sixte-Quint à l'empereur de la Chine en 1590 (grandeur de l'original).

La compétence spéciale de M. Cordier en tout ce qui touche à la littérature et à la bibliographie chinoises nous est un sûr garant de la valeur du dernier travail qu'il a signé; et on lui sera reconnaissant de la nouvelle page qu'il vient d'ajouter à ses travaux sur l'Extrême Orient.

H. S.

LIVRES NOUVEAUX

Archives.

Manuale per gli archivi notarili, per G. B. Cavarretta. Palermo, Reber, 1901; in-16 de 218-LXX p.

Inventaires des archives de la Belgique; archives générales du royaume. Inventaire des chartes et cartulaires du Luxembourg (comté puis duché), par A. Verkooren. Catalogue raisonné; I. Bruxelles, Guyot, 1902; in-8 de XLIV-320 p. (5 fr.)

Het Rijksarchief in Drente, van J. G. C. Joosting. Assen, van Gorcum, 1901; in-8 de 16 p.

Inventaris van het huisarchief Farmsun, berustende in het Rijksarchief te Groningen, van C. P. L. Rutgers. 's Gravenhage, 1901; in-8 de 362 p.

Inventaire sommaire des archives municipales antérieures à 1790 de la ville d'Abbeville, par A. Ledieu. 1er fasc. Abbeville, Lafosse, 1902; in-4 de 160 p.

Inventaire sommaire des archives communales de la ville d'Estaires (Nord) antérieures à 1790. Lille, Danel, 1902; in-4 de XXXII-104 p.

Mitteilungen der 3 (Archiv-) Section der k. k. Central-Commission zur Erforschung und Erhaltung der Kunst- und historische Denkmale, V (Archiv-Berichte aus Tirol; III, 1-4), von E. V. Ottenthal und Osw. Redlich. Wien, Braumüller, 1901; in-8 de 256 p. (8 mk.)

Histoire de l'imprimerie.

Origines de l'imprimerie en France; conférence par A. Christian. Paris, Impr. nationale, 1900; in-4 de LXVI-135 p. et pl. (100 fr.)

Typographie ibérique du XVe siècle; Reproduction en fac-similé de tous les caractères typographiques employés en Espagne et en Portugal jusqu'à l'année 1500, avec notices critiques et biographiques, par Conrad Haebler. La Haye, Nijhoff, 1901-2; in-folio. (100 fr.)

L'art typographique dans les Pays-Bas (1500-1540); Reproduction en fac-similé des caractères typographiques, des marques d'imprimeurs, des gravures sur bois et autres ornements employés dans les Pays-Bas, par Wouter Nijhoff. Livr. I. La Haye, Nijhoff, 1902; in-folio de 12 pl. (7 fl. 50.)

L'arte della stampa in Imola (1586-1901); note ed appunti, da R. Galli. Imola, tip. Cooperativa, 1901; in-4 de 31 p.

L'arte della stampa in Messina; dei tipografi e delle tipografie messinesi e dei loro più importanti prodotti librari dalla introduzione della stampa in Messina fino a tutto il secolo XVII; ricerche e note seguite da una breve appendice sulle stamperie messinesi nei secoli XVIII e XIX, per Gaet. Oliva. Messina, tip. D'Amico, 1901; in-8 de 107 p. (dall' *Archivio storico Messinese*).

Thomas Short, the first printer of Connecticut, by W. de Loss Love. Hartford, Lockwood and Brainard Co., 1901; in-8 de 48 p. [Acorn club; publ. n° 6.] ($ 5.)

Index de périodiques.

Alphabetisches Haupt-Sach-Register zum *Justizministerialblatt* (Jahrg. 1896 bis 1901 einschliesslich) für das Königreich Bayern, von Hugo Huber. München, Schweitzer, 1902; in-8 de 81 p. (2 mk. 50.)

Tables générales des *Annales des Ponts et Chaussées*; 7e série (1891-1900). Paris, Dunod, 1901; in-8 de VIII-959 p. (12 fr.)

Engineering Magazine; The Engineering index for the years 1896-1900, by H. Supplee. New York, The Engineering Magazine, 1902; in-8 de 1030 p. ($ 7.)

Table générale alphabétique et analytique du *Bulletin officiel de la Marine* de 1883 à 1900. Paris, Impr. nationale, 1901; in-8 de XXXIV-1169 p.

General index of the first twenty-one vol. of *The Studio*. London, The Studio, 1902; in-4 de 135 p. (6 sh.)

Studi e documenti di storia e diritto; indice generale di E. Celani. I-XXI (anni 1880-1900). Prato, Giachetti, 1901; in-4 de 105 p.

Table générale du recueil des *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique* (4e série, t. I-XVII), par J. Halkin et E. Poncelet. Bruxelles, Kiessling, 1901 ; in-8 de 723 p. (5 fr.)

Preussische Jahrbücher; Bd. LXXI-C (1893-1900); Register. Berlin, Stilke, 1901 ; in-8 de 47 p. (1 mk.)

Table générale par volumes des travaux publiés dans la collection des *Mémoires de la Société dunkerquoise*, I-XXXIV (1853-1901), dans « Histoire de la Société dunkerquoise » par E. Debacker (Dunkerque, 1901, in-8), p. 529-571.

Table générale alph. des noms d'auteurs, articles et mémoires du *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur en Auxois* (Côte-d'Or), par H. Creuzé, en annexe en volume de 1901 ; in-8 de 15 p.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin; Tables générales des tomes I-XLIX, par P. Ducourtieux, formant le tome L de la collection (Limoges, 1901 ; in-8 de xxxvi-360 p.; (10 fr.)

Table alphabétique des articles parus dans la *Revue de Comminges* (1885-1895), par M. Décap, dans le tome XIV (1899), p. 150-168.

Index of *St. Nicholas;* a complete comprehensive index and dictionary catalogue to the first 27 vol., by H. Goss and G. A. Baker. Cleveland, Cumulative Index Co , 1901 ; in-8 de 234 p. ($ 4.)

Sistematitcheskii ukazatel literaturnago i khudijistvennago soderjanija jurnala *Niva* (1870-1899), na A. D. Toropov. St. Peterburg, Marx, 1902; in-4 de 483 p.

Alphabetisches Inhaltsverzeichnis der Jahrg. I-X (1891-1901) des *Statistischen Jahrbuches der Schweiz;* in « Schweizerische Statistik. » Bd. CXXXI (Bern, 1901 ; in-8 de 94 p.). (1 fr.)

Bibliographie.

Religions. — La prophétie des papes attribuée à saint Malachie ; étude critique, par l'abbé Joseph Maitre. Paris, Lethielleux, 1902; in-12 de 850 p.

Contient (p. 46-140) une bibliographie chronologique et analytique de tous les ouvrages traitant de la fameuse prophétie, de 1595 à 1898.

— Wegweiser in die marianische Literatur, zunächst für Maivorträge und Vereinsansprachen ; eine Sammlung vorzusgsweise deutscher Werke von 1850 bis Anfang 1900; neue Ausgabe, von P. Geo. Kolb, S. J. Freiburg im Breisgau, Herder, 1901 ; in-8 de vii-224 et viii-120 p. (3 mk. 50.)

— Iconographie et bibliographie de Notre-Dame de la Treille, par L. Quarré-Reybourbon. Lille, Quarré, 1900; in-8 de 63 p. et pl.



PÉDAGOGIE. — Bibliography of child study, by L. N. Wilson. New York, Stechert, 1902; in-8 de 25 p.

— Bibliografía pedagógica chilena (anotaciones), por M. A. Ponce. Santiago de Chile, tip. Elzeviriana, 1902; in-4 de XII-308 p.

PHILOSOPHIE. — Dix années de philosophie; études critiques sur les principaux travaux publiés de 1891 à 1900 (sociologie, psychologie, esthétique, morale, religion), par Lucien Arréat. Paris, Alcan, 1901; in-8 de 184 p. (2 fr. 50.)

ÉCONOMIE POLITIQUE. — The history of trade unionism, by S. and B. Well. New edit. New York, Longmans, Green and Co., 1902; in-8 de XXXIV-558 p. ($ 2.60.)

La bibliographie y occupe 43 pages.

— Financial crises and period of industrial and commercial depression, by Th. E. Burton. New York, Appleton, 1902; in-8 de VIII-302 p. ($ 1.40.)

Se termine par une bibliographie de 31 pages.

AGRICULTURE. — Handbuch der landwirtschaftlichen Litteratur; III (Ergänzungsheft), von Max Güntz. Leipzig, Voigt, 1902; in-8 de III-183 p. (3 mk. 80.)

SCIENCES NATURELLES. — Carta geologica della provincia di Vicenza (Club alpino italiano). Vicenza, tip. Fabris, 1901; in-8 de 110 p.

Contient la bibliographie géologique de la province de Vicenza, par S. Rumor et P. Lioy.

— Bibliographie générale des gisements de phosphates, par X. Stainier (*Annales des mines de Belgique*, 1902, livr. 2).

— The insect book, by L. Oss. Howard. New York, Doubleday and Co., 1901; in-8 de XXVIII-429 p. ($ 3.)

Se termine par une bibliographie de 12 pages.

ASTRONOMIE. — Astronomischer Jahresbericht; II (Litteratur des Jahres 1900), von W. F. Wislicenus. Berlin, Reimer, 1901; in-8 de XXVI-631 p. (20 mk.)

CHIMIE. — Color problems; a practical manual, by E. N. Vanderpoel. New York, Longmans, Green and Co., 1901; in-8 de 37 p. et pl. ($ 5.)

En appendice, bibliographie sommaire.

MÉDECINE. — Human placentation; an account of the changes in the uterine mucosa and in the attached fœtal structures during pregnancy, by J. C. Webster. Chicago, Keener, 1901; in-4 de 126 p. et pl. ($ 3.75.)

La littérature du sujet occupe les pages 121-126.

— Die Litteratur der Veterinärwissenschaft und verwandter Gebiete vom 1889 bis 1 dez. 1901. Berlin, Schoetz, 1902; in-8 de 103 p. (2 mk. 80.)

MUSIQUE. — Bibliografia belliniana, con un saggio bibliografico delle



più antiche edizioni dei libretti musicali da Vincenzo Bellini, per O. Viola. Catania, tip. Russo, 1902; in-4 de 64 p. (Dal volume : Omaggio a Bellini).

— Music in the history of western church, with an introduction on religious music among primitive and ancient peoples, by E. Dickinson. New York, Scribner, 1902; in-8 de xv-426 p. ($ 2.50.)

Se termine par une petite bibliographie de 5 pages.

THÉATRE. — Teatro español anterior á Lope de Vega; Catálogo de obras dramáticas impresas pero no conocidas hasta el presente, con un apéndice sobre algunas piezas raras ó no conocidas de los antiguos teatros francés é italiano, por Em. Cotarelo y Mori. Madrid, F. Marqués, 1902; in-8 de 46 p. (1 pes.)

BELLES-LETTRES et PHILOLOGIE — A history of ancient greek literature, by Har. N. Fowler. New York, Appleton, 1902; in-8 de xi-501 p. ($ 1.40.)

La bibliographie du sujet y occupe 18 pages.

— Ivan von Müller's Handbuch der klassischen Altertums-Wissenschaft; II, 3 (Metrik), von H. Gleditsch. München, Beck, 1901; in-8 de xi-336 p.

— Ivan von Müller's Handbuch der klassischen Altertums-Wissenschaft; V, 2 (Griechische Mythologie), von O. Gruppe. München, Beck, 1902; in-8 de vii-768 p.

— Ivan von Muller's Handbuch der klassischen Altertums-Wissenschaft; V, 4 (Religion und Cultus der Römer), von G. Wissowa. München, Beck, 1902; in-8 de xii-534 p.

On sait toute la part réservée à la bibliographie dans ces excellents manuels de haute érudition.

— Le sonnet en Italie et en France au xvie siècle; essai de bibliographie comparée, par Hugues Vaganay. Mâcon, impr. Protat, 1902; in-8 de 190 p.

— A history of english literature, by W. V. Moody and R. M. Lovett. New York, Scribner, 1902; in-8 de viii-433 p. ($ 1.25.)

Avec un guide bibliographique du sujet en 27 pages.

— Treatment of nature in german literature from Günther to the appearance of Goethe's Werther, by Max Batt. Chicago, University Press, 1902; in-8 de iv-112 p. ($ 1.)

Avec une bibliographie de 5 pages.

— Ossian in Germany; bibliography, general survey, Ossian's influence upon Klopstock, and the bards, by R. Tombo. New York, Macmillan, 1901; in-8 de iv-157 p. ($ 1.25.)

— A record of first editions of Bryant, Emerson, Hawthorne, Holmes, Longfellow, Lowell, Thoreau, Whittier, collected by W. H. Arnold. Jamaica, Marion Press, 1901; in-4 de xiv-101 p.

PRESSE. — Historia y bibliografia de la prensa de Badajoz, por R. Gómez Villafranca. Badajoz, tip. La Economica, 1901 ; in-4 de XI-206 p. (3 pes.)

— Catalogue of american and canadian newspapers. New York, Dauchy, 1901 ; in-8 de 768 p.

GÉOGRAPHIE. — Elsässische Geschichtslitteratur der Jahre 1897-1899, von H. Kaiser (*Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, neue Folge, XV, p. 93 et 642).

Reprend la tradition inaugurée antérieurement par Marckwald.

— Badische Bibliothek ; II. Litteratur des Landes- und Volkskunde des Grossherzogtums Baden, von Otto Kienitz und Karl Wagner. Karlsruhe, Bielefeld, 1901 ; in-8 de x-715 p. (21 mk.)

— Saggio di bibliografia storica catanese, por O. Viola. Catania, tip. Russo, 1902; in-8 de 279 p. (3 l.)

— An attempt at a bibliography of Cyprus ; 4th edit., by C. D. Cobham. Nicosia, 1900; in-8 de 55 p.

— Die deutsche Koloniallitteratur im Jahre 1900, von Max Brose. Berlin, Süsserott, 1901 ; in-8 de 63 p. (1 mk.)

— Litteraturverzeichniss über die Philippinen, von Max Brose (*Beitraege zur Kolonialpolitik und Kolonialwissenschaft*, II, 1900, p. 63-71, 95-103 et 114-122).

— Supplément à la bibliographie coréenne (jusqu'en 1899), par Maurice Courant. Paris, Leroux, 1901 ; in-8 de x-122 p. (7 fr. 50.)

— Bibliography of the archaeology of Ontario, by A. F. Hunter (*Archaeological Report of 1900*, Toronto, 1901, in-8, p. 50-62).

— Lancastriana ; II. A bibliography, comp. by H. S. Nourse. Lancaster (Mass.), Public Library, 1901 ; in-8 de 46 p. ($ 1.)

— Kansas in litterature, by W. H. Carruth. Topeka, Crane and Co., 1900; in-8 de 125 p.

— Mexico ; a geographical sketch. Washington, Government Printing Office, 1901 ; in-8 de 385 p.

Contient une bibliographie (6 pages) et une cartographie (18 p.)

COUTUMES. — Characteristic songs and dances of all nations, with historical notes and bibliography, by J. D. Brown. London, Bayley and Ferguson, 1901 ; in-8 de 276 p. (3 sh.)

HISTOIRE MILITAIRE. — Repertorium der neueren Kriegsgeschichte. Oldenburg, Stalling, 1902 ; in-8 de VII-176 p. (4 mk.)

Le Gérant, F. CORNE.

BESANÇON. — IMPRIMERIE VEUVE PAUL JACQUIN.

INVENTAIRE

DE LA

LIBRAIRIE DU CHATEAU DE BLOIS

EN 1518

(Suite)

---

[47] CRONICQUES Du duc Phelippe.

Fr. 2688 et 2689. — Fragment de la chronique de G. Chastelain. Ces 2 mss. proviennent de la collection de Béthune et ne doivent pas avoir fait partie de la bibliothèque de Blois au XVIe s. — Il est difficile d'identifier cet article, car l'inv. ne donne pas le nom de l'auteur, qui est peut-être un autre que Chastelain.

[48] CRONICQUES De Flandres.

Fr. 2799. — In-fol., vél. XV[e] s. Miniatures. Reliure maroquin rouge du XVII[e] s., aux armes de France sur les plats. Anc. garde, au v° : Des histoires et liures En Francoys Pulpito 6° contre la muraille de devers la court. — bloys.

Fol. A, prélim. r°, anc. n°ˢ : quatre cents soixante huit — 298 — 8380.

Fol. 1 r° : Armes de France couvrant celles de Louis de Bruges avec la devise : PLVS EST EN VOVS. Dans les marges miniatures aux armes et attributs de Louis de Bruges. — Ms. de 302 feuillets.

[49] CRONICQUES Du feu Roy Loys Douziesme.

Fr. 5083. — In-fol. vél. 1506-1507. Miniatures. Reliure en maroquin rouge du XVII[e] s. aux armes de France sur les plats. Anciennes gardes conservées.

Fol. A prélim. v° : Ex libris historialibus pulpito ultimo ad parietem versus curtam, Lra O. 6. — Fol. B prélim., v° : Le Roys Loys douzieme commença à regner l'an de grace 1506 et regna 17 ans. — Les annales du Roys Loys douzieme lesquelles commencent en

l'an 1506-1507. — Fol. C prélim., r°, anc. n°ˢ : sept cents quatre vingts cinq — 1225 — 8421. — Ms. de 155 feuillets.

[50] CRONICQUES De Hollande.

Fr. 2803. — In-fol. vél., xvᵉ s. Miniatures. Reliure moderne : au v° du 1ᵉʳ ais, on lit sur une feuille de vélin ayant fait partie de l'anc. reliure : Des histoires et livres en francoys Pulpito 4°.

Contre la muraille de devers la court — bloys. — Fol. B prélim., anc. n°ˢ : trois cents cinquante VII — 215 — 8385.

Fol. 1 r° : Miniature de présentation. Marge infʳᵉ, armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de 141 feuillets plus 9 feuillets préliminaires.

[51] [Fol. 8 r°] CRONICQUES de Pise.

Fr. 2797. — Gr. in-fol. vél. xvᵉ s. Miniatures. Reliure maroquin citron du XVIIᵉ s. aux armes de France sur les plats ; au v° du 1ᵉʳ ais, on lit sur une feuille collée à la reliure :

Des histoires et liures En francoys. Pulpito 4° contre La muraille de devers la court. — Bloys.

— Croniques anciennes de Pise en Italie.

Gardes anc., plus 2 fol. blancs prélim.

Fol. 1 r°, anc. n°ˢ : trois cents quatre vingts — 388 — 8376.

Fol. IX r° : Min. de présentation. Marge infʳᵉ, armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de CCXXXIX feuillets, plus 3 feuillets blancs à la fin, dorés sur tranches, chiffrés à l'encre rouge au xvᵉ siècle.

[52] CRONICQUES Des Papes Aultrement nomme ung Papaliste Depuis monsʳ Sainct Pierre jusques au pape Jehan XXIIᵉ.

Ensemble une cronicque de Orient Cest a dire de Asie composee par frere haiton Laquelle est divisée en quatre parties Dont la premiere parle de la terre dasie Et des Roys et royaulmes dicelle. ¶ La seconde parle des empereurs et Roys dicelle terre depuis Lincarnation nostre Seigneur. Et dont sont venuz le souldan Et les turcqz. ¶ La tierce parle du royaulme des tartares De leur puissance et de leurs grans faictz Comme Ilz sont venuz en si grande seigneurie Et comme Ilz appellent leur grant seigneur Cam Et de leur premier Empereur nomme Cangius Cain Et des successeurs Et de leurs batailles contre le souldan Jusques a lan Mil trois cens et cinq Et estoit empereur pour lors des dictz tartares Chamor Cam Le sixième en nombre Soubz lequel ledict de haiton non religieux encor milita ¶ En la fin du livre y a ung mapemonde.

Fr. 12201. — In-fol., vél., XIVᵉ s. Miniature. Reliure moderne.

Fol. 1 r°, anc. n°ˢ : 58 — 560. Sans provenance antérieure au XVIIᵉ s. Le ms. commence par Hayton et se termine par un *Provin-*

ciale. Il n'y a pas de liste de Papes ni de mappemonde. Ce ms. n'ayant pas de provenance antérieure au XVIIe s., je doute qu'il convienne.

[53] CRONICQUES Et ordonnances dangleterre avec plusieurs traictez dappoinctement Cestassavoir au commencement du liure Et contenu les services des seigneurs Dangleterre a la coronation du Roy. ¶ Item la sollempnite [Fol. 8 v°] de la coronation du Roy Richard après sa conqueste.

¶ Item la manière de tenir son parlement.

¶ Item une breve et Compendieuse cronicque des Roys Dangleterre depuis Noé Jusques Au Roy Richard filz de Eduuard En lan Mil troys cens lxxvII ans Le xvII kalendes de Aoust Le tout dessus est en Latin.

¶ Apres sensuit la maniere de faire ung combat quon appelle Duellum Et est en francoys.

¶ Item loffice du mareschal dangleterre partie Latin et partie francoys.

¶ Item les estatus ordonnances et coustumes a tenir en Lost Avec les ordonnances des troys batailles Et des deux Eles.

¶ Item la Renonciacion Pure faicte par le Roy Edouard Et ung peu devant de lestat du Roy et estatus quant aux prisonniers de france Et les aliances faictes avec plusieurs princes Et des convenances faictes par le Roy Jehan Et aultres princes de france Avec les Anglois Lesquelles estoient et furent faictes par contraincte.

Lat. 6049. — In-fol., vél., XVIe s. Reliure moderne aux chiffres de Louis XVIII sur le dos.

Fol. 1 r°, anc. n^os : six cents nonante quatre — 331 — 9985. Marge inf^re : Armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de 98 feuillets contenant douze traités en latin et en français.

[54] CITÉ des Dames Contenant troys parties.

¶ La première parle comment et par qui la muraille et cloison de la cité faicte Et comme Raison parle à Christine. Questions et Réponses dicelles et des haultes dames payennes vertueuses et scientifiques qui ont esté.

[Fol. 9 r°.] ¶ La seconde partie traicte comme droicture arme la cité Et parle des Sibilles et aultres dames payennes et dicelles de quoy parle lescripture saincte et aultres. ¶ La tierce partie parle comme Justice faict le comble de la cité des dames Et comme et va querir la Royne du ciel avec les sainctes vierges pour domourer en la dicte cité ¶ Au mesme volume y a ung aultre livre Intitulé des troys vertuz.

Fr. 1177. — In-fol., vél., XVe s. Miniatures (école flamande).

Reliure maroquin rouge du XVIIe s. aux armes de France. Gardes anciennes. Sur la 2e au v°, on lit :

La cité des dames.
Item le livre des trois vertus (de Christine)
Pour le gouvernement des princesses.
Des dames et demoiselles.
Des bourgeoises et femmes de bas estat.

Fol. 2 r°, anc. nos : sept cents septante cinq — 741 — 7395.

Fol. 3 v°. Min. et armes de France couvrant celles de Louis de Bruges.

Après le fol. 207, une garde, à son v° : Ce présen liure apartient a nostre souveren sire le Roy. — Ms. de 207 feuillets.

[55] CENT NOUVELLES Nouvelles.

Fr. 1122. — In-fol., pap., xve s. Incomplet. Reliure en maroquin rouge du XVIIe s. aux armes de France sur les plats. Au v° du 1er ais, on lit : Le Decameron de Bocasse.
Le Prince Galliot.
par Laurent de premier faict.

Fol. 1 r°, anc. nos : 1544 — 1344 — MDCCCXX — 7371 — Provient de Jean d'Angoulême. — Ms. de 358 feuillets.

[56] CHANSONS Du Vou de Vire notées en parchemin.

Fr. 9346. — In-fol., vélin, XVIe s. Peut-être ce ms., mais c'est douteux, car il a appartenu à Ant. Moriau.

[57] CLERIADUS et Melciadice Ledict Cleriadus fust Roy Dangleterre.

Fr. 1439. — In-fol. Pap. xve s. Reliure moderne au chiffre de Napoléon Ier sur le dos.

Fol. 1 r°, anc. nos : MDCCCXXIX — 168 — 7531.

Fol. 369 v° : de camera compotorum blesis.

Fol. 370 r° : Regnault de Vandanne a lut se lyure. — Ms. de 372 feuillets, et 2 prélim. blancs. Au 2e, des armoiries ont été ajoutées après coup, avec la devise : Jeme mieux. — Ravestain.

[58] CHEVAL de fust en Rime qui parle dung cheval de boys et est une vraye menterie et fable.

Fr. 1589. — In-fol., vél., XIIIe s. Miniatures. Reliure moderne avec chiffres de Napoléon Ier sur le dos.

Fol. 1 r°, anc. nos : MDCLIII — 1091 — 7610. Marge infre : armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de 166 feuillets.

[59] COMMENTAIRES Cesar Translatez par maistre Robert Guaguyn feugénéral des Mathurins.

Fr. 728. — Gr. in-fol., vél. Miniatures. xve s. Reliure moderne, veau marbré, aigle de France sur les plats, au chiffre de Napoléon

sur le dos. Les feuillets de vélin collés à l'ancienne reliure ont été conservés. Sur le premier, au v°, on lit :

Des hystoires et liures En francoys Pulpito 4°
contre la muraille de devers lacourt.

— Commentaires de César, traduictz de latin en francoys par Gagin.

Fol. 1 r°, anc. n°s : huit cents cinquante VII — 779 — 769 — 7162.

Fol. 138 v° (dernier) : Vers de Marot ajoutés après coup. — Le vélin impr. 1166 (Paris, Vérard) est dédié à Charles VIII et contient cette même traduction.

[60] COMMENTAIRE Cesar.

Fr. 38. — Gr. in-fol., vél., 1482. Reliure à ais de bois couverts de maroquin rouge du XVII° siècle, aux armes de France sur les plats.

Fol. 1, ancien feuillet faisant partie de la reliure : il a été conservé et porte, au r° :

Commentaires de César en francois. Et au v° : Des histoyres et livres en francoys Au Pulpitre second par terre du couste devers la court. — bloys.

Les feuillets 2 et 3 sont blancs.

Fol. 4 r°, anc. n°s : 316 — 6722.

Fol. 26 r°, correspondant à l'anc. chiffre plus rationnel : I, Quatre magnifiques médaillons peints. L'écusson de Louis de Bruges est plusieurs fois peint avec la devise : PLVS EST EN VOVS. GRVTVSE. Au centre l'écusson de France couvrant celui du s^r de la Gruthuse. A la marge de gauche, porc-épic portant un étendard où sont figurées les armes de France ; à celle de droite, levrette tenant les armes de France avec la devise : PLVS EST EN VOVS. — Dans les marges plusieurs écussons barrés, grattés ou recouverts de peinture, du s^r de la Gruthuse. Partout où se voient actuellement les armes de France, c'étaient les armes de Louis de Bruges qui étaient représentées. Malgré les modifications que l'on a fait subir à ces peintures, on n'a pu réussir à faire disparaitre toute trace du premier possesseur : c'est ce qui explique l'étrange mélange d'attributs du roi de France et de Louis de Bruges.

Fol. CCIIII^xx VII, en rouge :

« A tant présent fin ce present
volume Lequel au commande
ment de hault et excellent prince et
mon Redoubté seigneur Loys sei
gneur de la Gruthuse Conte de
Vincestre, Prince de Steenhus
etcetera Et cheuallier d'honneur

de ma tres redoubtée dame Ma
dame la duchesse d'Austeriche
de Bourgne, de brabant etc
A este escript et parachiesue
à Gand En lan de Grace mil
CCCC IIIIxx et deux.

Ce ms. a 312 feuillets (ancienn^t i-cciiiixx vii), chiffrés en rouge au xve siècle.

[61] CONQUESTE du Sainct Greal.

Fr. 749. — Gr. in-fol. vélin, xiiie s. Miniatures. Reliure maroquin rouge du xviie s., aux armes de France sur les plats. Anc. gardes conservées.

Fol. 1 r°, anc. n^os : sept cents trente-trois — 522 — 7171.

Marge inf^re, armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. incomplet de 330 feuillets.

[62] CODE Premier volume.

Fr. 496. — In-fol., vélin, xiiie s. Reliure moderne, de l'époque de Napoléon Ier, avec son chiffre au dos.

Garde anc. r° : bloys. Des liures et histoires en francoys Pulpito 3e contre la muraille de vers la court.

Fol. 1 r°, anc. n^os : cent septante sept — 37 — 7055.

Fol. 6 r°. Marge inf^re, armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de 347 feuillets : 1re partie du Code.

[63] CODE Second volume.

Fr. 497. — In-fol., vélin, xive s. Miniatures. Reliure moderne semblable au Fr. 496. Restes d'anc. reliure, velours vert.

Garde anc. au v° : Des Liures et hystoires en francoys Pulpito 3e Contre la muraille devers la court.

CODE EN FRANCOIS

A to*i*, entf*i*n, s*i* be*l*, de de*ux* grans Ro*i*s
f*ilz* et nep*ueu*, par d*iui*ne ordonnan*c*e
S*ui*s presenté, po*u*r entendre *l*es *lo*is
fa*i*tes *j*ad*i*s, Ro*m*e estant en p*ui*ssan*c*e.

Quatrain chronogramme, dans lequel est donnée, à l'aide de lettres bleues (ici en italiques), la date de présentation (1458); et, au-dessous, dessin représentant le traducteur offrant son ms. au duc d'Orléans.

Fol. 1 r°, anc. n^os : MDCCIIII — 765 — 7056. Ms. de 360 feuillets : 1re partie du Code.

[64] CODE tiers volume.

Aucun ms. ne convient à cet article.

[65] [Fol. 10 r°.] La DANCE aux aveugles. ¶ La première Cest la dance de Cupido Dont les Menestriels font fol appetit et dance oyseuse.

¶ La seconde dance Cest la dance de fortune dont les menestriels font heur et malheur et la fille qui donne le pris Cest destinee.

¶ La tierce dance Cest celle de Atropos Id est la mort Dont les menestriels font Aage et accident qui font venir tout le monde dancer a ceste dance.

¶ La damoyselle qui porte lestandart Cest maladie Laquelle abrege souvent la dance.

¶ Ledit livre est partie en Rime et partie en Prose.

Fr. 1696. — In-fol., vélin, xv° s. Miniatures. Reliure veau citron, xvii° s., aux armes de France sur les plats.

Fol. 1 r°, anc. n°s : MCCCCLXXXI — 630 — 7675. Min. et armes de France cachant celles de Louis de Bruges. — Ms. de 43 feuillets.

[66] La DANCE Macabre.

Aucun ms. de la Danse macabre. Le vélin, impr. 579 (Paris, A. Vérard, vers 1500). Exemplaire de présentation aux armes de France, provient de Blois (cf. l'inv. de 1544) et semble convenir.

[67] DEVISEMENT Du monde de Marc pol Citoyen de Venise qui parle de la grant Aremenie de perse des Tartes de Inde et plusieurs aultres.

Fr. 5631. — In-fol., vélin, xv° s. Relié veau fauve.

Fol. 1 r°, anc. n°s : sept cents septante six — 152 — 10260.

Fol. 4 v° : Marge infre, armes de France couvrant celles de Louis de Bruges.

Fol. 87, 2° col. v° : Ce livre est au duc de Berry
Jehan

Cette mention a été effacée. Le ms. peut provenir de Blois et y être entré avant 1518. — Ms. de 87 feuillets.

[68] DESTRUCION De la table Ronde.

Fr. 1631. — In-fol., papier, xv° s. Reliure moderne aux chiffres de Napoléon Ier sur le dos. Incertain. Identification difficile vu le manque de précision de l'article qui n'indique même pas l'auteur. — Ms. de 200 feuillets. Au dernier fol. v°, la signature : *Pierre Gaultier*.

[69] DECRETALLES.

Fr. 493. — In-fol., vélin, xiii° s. Miniatures. Reliure anc., en velours bleu et or, sur bois.

Garde anc., v° : bloys. Des histoires et livres en francoys Pulpito 3° contre la muraille de vers la court.
Decretales en francois

Fol. 1 r°, anc. n°s : mil cent dix — 101 — 7053.

Fol. 3 r° : armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. Provient de Charles V. — Ms. de 252 feuillets.

[Fol. 10 v°.] [70] DIGESTE Viel.

Fr. 495. — In-fol., vélin, XIIIe s. Miniatures. Reliure anc., en velours bleu et or. Garde anc., v° : bloys.

— Des histoires et liures en francoys Pulpito 3°.

Contre la muraille de vers la court.

Digeste vieil en francois.

Fol. 1 r°, anc. n^{os} : huit cents quinze — 339 — 7054. Marge inf^{re}, armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. Provient de Charles V. — Ms. de 282 feuillets.

[71] DIALOGUE Sainct Grégoire.

Fr. 911. — In-fol., vélin, XVe s. Miniatures. Reliure maroquin rouge du XVIIe s., aux armes de France sur les plats.

Garde anc., au v° : Des hystoires et liures En francoys Pulpito 2°

A la cheminée. bloys.

Histoire en brief du dialogue St Grégoire.

Fol. 1 r°, anc. n^{os} : MCCCCIIII — 985 — 7271.

Fol. 7. Miniature. A la marge inf^{re}, armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de 296 feuillets.

[72] Les DIX COMMANDEMENS De la loy Avec les douze articles de la foy. Les sept pechez mortelz Avec les branches diceulx figurez par la beste que veist mons^r sainct Jehan en son Apocalise. Laquelle avoit sept testes dix cornes et dix couronnes.

¶ Item apres est contenue une petite doctrine de bien vivre et bien mourir.

¶ L'exposicion des sept peticions Du Pater noster. Des sept dons du sainct esprit Et des vertuz en particulier. Et est ledict livre historie faict par ung frere de lordre des freres prescheurs A la requeste du Roy de france Phelippe. Mil deux cens Soixante dix neuf.

Fr. 942. — In-fol., vélin, 1438. Reliure époque de Napoléon Ier avec son chiffre sur le dos.

Fol. 1 r°, anc. n^{os} : 7284 — MCLXVII — 1100. Miniature. Armes de France couvrant celles de Louis de Bruges.

Fol. 170 r° : Cest liure compila et parfist uns freres delordre des freres prescheurs à la Requeste de Phelippe le roy de france. En lan de lincarnacion. M. CC. LXXIX. Deo gracias.

— Frere Laurent confesseur du Roy Philippe le Hardi.

Copie et double fu cest present liure jusques à la fin grace à dieu à la vierge marie et a tous les Sains et Saintes de paradiis sur la vigile de la penthecouste. En lan de grace mille quatre cens trente et huit. — Ms. de 170 feuillets.

[73] DICTZ MORAULX Incitatifz a vertuz des Anciens philosophes avec ung aultre livre des principalles sentences de Aristote touchant les vertuz Comme Prudance Justice force et Atrempance avec les vertuz subalternes dicelles quatre vertuz.

Fr. 1105. — In-fol., vélin, XVe s. Reliure maroquin rouge du XVIIe s., aux armes de France sur les plats. Au v° du 1er ais : Des histoires et liures En francoys Pulpito 4°.

Contre la muraille de vers la court.

Fol. prélim. r°, anc. n°s : six cents huit — 696 — 7362.

Fol. 1 r° : Marge inf^re. Armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de CVIII feuillets chiffrés au XVe s.

[74] [Fol. 11 r°.] DOCTRINE DE SAPIENCE PAR maniere de Dialogue Comment Sapience donne a son disciple ung memorial pour porter avec luy par lequel Il apprendra a mener saincte vie et devote Et a bien mourir A fuyr peche Et a eslever son ame a dieu par contemplacion.

Avec les questions et doubtes que faict le malade au disciple de pacience.

Fr. 1367. — In-fol., vélin, XVe s. Miniatures. Reliure maroquin rouge du XVIIe s., aux armes de France sur les plats.

Fol. 1 prélim. r° : 7496 — 166. — Sans indication de provenance antérieure au XVIIe s. Identification douteuse. — Ms. de 23 feuillets prélim., compris 3 blancs non chiffrés, et CCCC X iiii feuillets plus un blanc CCCC XV, tous chiffrés en rouge au XVe s.

[75] DOUZE PERILZ DENFER Qui se commence : Pericula Inferni Inuenerunt me Dont le premier est Altercation et vexation desdictz perilz.

Le second Privation de Charite et dilection.
Le tiers hahitacion en peche.
Le quart semblable condition.
Le cinquiesme Impugnation du dyable.
Le sixiesme Impugnation des choses temporelles.
Le septiesme consumption de graces naturelles.
Le huitiesme estre par péché de dieu eslongné.
Le neufviesme de biens et de vertuz abhomination.
Le dixiesme de alienation de pensee.
Le unziesme estre de dieu et du monde Justement delaissé.
Le douziesme que le temps de faire penitence est osté et y a cession.

Fr. 449. — Pet. in-fol., vélin, XVe s. Reliure maroquin rouge du XVIIe s. aux armes de France sur les plats. Au v° du premier plat : Bloys.

Des histoires et liures En francoys Pulpito 1°.

A la cheminée.

Douze perilz d'Enfer.

Fol. 1 r° : Miniature. Ex. de présentation à Charlotte de Savoie, avec ses armes. — Anc. n°s : huit cents seize — 510 — 7037. — Ms. de 112 feuillets.

[76] DOUZE DAMES De Rethoricque. [Fol. 11 v°.] Cest assavoir Science Eloquence Profundité Gravité de Sens Vielle acquision Multiforme Richesse flourie memoire Noble nature Clere Invention Precieuse possession Deduction louable Glorieuse chevissance.

Fr. 1174. — In-fol., vélin, xve s. Miniatures. Reliure veau citron, moderne. Au v° du 1er ais, on lit : bloys.

Des histoires et livres En francoys Pulpito 4°.

Contre la muraille de devers la court.

Les douze Dames de Rhetorique, etc.

Les douze Dames de Rhetorique sont Science — Eloquence — Profondité — Gravité de Sens — Vieille Aquisicion — Multiforme richesse — Flourie memoire — noble — clere invention — Precieuse possession — Deduction louable. — Glorieuse achevissance — Noble nature....

Fol. 1 r°, anc. n°s : mil douze — 1124 — 7392. — Armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de 47 feuillets.

[77] [Fol. 12 r°.] ESCOLE DE RAISON Droicture et Justice Aultrement nommé les troys vertuz Pour lenseignement des dames Dont la premiere se adresse aux princesses et aultres dames. La seconde aux dames et damoiselles principalement a celles qui demeurent en court. La tierce aux femmes destat bourgeoisses et commun peuple. Et comme les troys vertuz enhortent toutes dames venir a leur Escole. Dont le premier commendement quilz baillent est de craindre et aymer Dieu.

Fr. 5080. — In-8, vélin, xve s. Miniatures. Reliure d'origine en bois couvert de cuir doré. Sur le premier plat, les armes de France, et sur le deuxième les armes de Charles VIII. Au v° du 1er ais : Miniatures représentant la couronne de Charles VIII. Anc. n^{os} : — 174 — MM CCC XX.

Couronne du roi Charles VIIIe.

Fol. 1 r°, anc. n°s : 188 — 9699. — Ms. de 33 feuillets. Exemplaire ayant été offert à Charles VIII.

[78] ESCHEZ AMOUREUX Ou aultrement Eschez damours Composé Ingénieusement et rempli dhistoires moralles Alencontre des folles amours dont la fin que pretend le dict livre est pour monstrer lerreur et la deception qui est en la folle amour et les grans perilz innumerables ou se mectent ceulx qui si amusent trop.

¶ A la fin dudict volume y a un aultre livre Nomme Larchilogue de Sapience Composé par maistre Jacques Mauny augustin et presenté a Loys duc dorleans filz du Roy.

Fr. 143. — Gr. in-fol., vélin, XVIe s. Miniatures. Reliure maroquin rouge du XVIIe s., aux armes de France sur les plats.

Au vo du 1er ais, on lit : — bloys — Des hystoyres et livres En francoys — Eschez amoureux. Au premier pulpistre devers les fossez a layts (?) du milieu dudict pulpistre.

Eschez amoureux et Archéloge Sophie laquelle traicte de divers arts. Il est a noter qu'il y a de belles choses en ce livre.

Fol. 1 ro : Miniatures : François comte d'Angoulême, depuis François Ier, avec ses armes. — Ms. de 415 feuillets.

[79] ESGUILLON Damour divine Lequel contient quatre parties. ¶ La première partie traicte Comme on peult contempler par admiration la plenitude de la grâce de la [f. 12 vo] vierge marie. La signification de son nom Et comme elle est Royne de misericorde nostre vie nostre doulceur nostre esperance et nostre advocate. Puis comme on pourra contempler loraison dominicales et les peticions d'icelle.

¶ La seconde partie traicte de la parfaicte contemplation de la haulteur et repos dicelle De la montaigne de contemplation et des subtilles tentations et de la victoire de lame contemplative.

¶ La tierce partie traicte de la passion de nostre Sr Et comme lame devote et contemplative proffite en toutes manieres en pensant à Icelle.

¶ La quarte partie traicte des tentations de lame contemplative Et a quelle fin Dieu permet quelle soit tentee. Des proffitz quilz luy viennent des tentations et comme lame devote aime Dieu et son prochain.

Vél. impr. 1745. — 1re garde vo : 264. Frontispice ro 1177. In fine : Pierre le Caron, 1454 rue Quinquenpois. Identification incertaine ; aucun des mss. ne convient.

[80] ETICQUES et politicques de Aristote Translatees par feu Maistre Nicole Oresme.

Fr. 204. — In-fol., vél., 1380. Miniatures. Reliure maroquin rouge du XVIIe s., aux armes de France sur les plats. Au vo du 1er ais, on lit :

Des histoires et liures en francoys
Au pulpistre troysyesme par terre du couste de vers la court.
Fol. 1 ro, anc. nos : 321 — 6860.
Fol. 584 (et dernier) ro : pavye Ytalie.
au Roy Loys XIIe.

P. Paris pense que ce ms. a fait partie de la bibliothèque de Charles V. Il figurerait au fol. 43 verso, 1er catal. : « Un liure nommé Polithicques et Yconomicques couvert de soie à queue, a deus fermouers d'argent, laschiez les armes de France. A monss. d'Anjou, VII d'octobre IIIIxx [1380]. » Il aurait donc fait partie ensuite de la bibliothèque de Pavie.

[81] Evangiles Et Epistres de mons[r] sainct Paul Et tout le demourant du nouveau testament ensemble les Leçons des prophetes qui se disent en leglise Au jours de Jeunes et tous les jours de Karesme et aux aultres Jours [f. 132 r°] A la fin dudict liure ya le parlement des Juifz pour trahir nostre seigneur.

Fr. 907. — In-fol., vél., xv[e] s. Miniatures. Reliure maroquin rouge du xvii[e] s., aux armes de France sur les plats. Au v° du premier ais, on lit :

Des histoires et liures en francoys Pulpito 3°

A la cheminée. — bloys.

— Les Epistres et Evangilles de toute lannée.

Fol. 1 prél. r°, anc. n[os] : neuf cents trente-deux — 695 — 7269.

Fol. 1 r° : armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de ccxciii feuillets chiffrés au xv[e] siècle.

[82] Exposicion du Credo Avec les prophecies bien figurees Lesposicion de miserere mej deus Avec la vie saincte Marguerite Et ung livre qui se nomme La Charite pleure bien moral.

¶ Sensuit une bresve signification de la messe Avec ung petit livre de la contemplation du nom de Jesus De sa passion de la croix Et des douze fruictz de larbre de vie qui est nommé Christo crucificus sum cruci Avec le Romont des moralitez auquel Il parle de Conseil de honneste chose de pourvoiance Des grandz et aultres vertuz.

¶ En la fin ya les parolles que mons[r] Sainct Bernard disoit à la vierge marie touchant la passion nostre seigneur.

¶ Finablement les heures nostre dame.

Fol. 1838. — Pet. in-4, vél., xv[e] s. Miniatures. Cartonné toile avec fils de cuivre, doré sur tranches, avec armes de France sur la tranche.

Au v[e] du 1[er] ais : Le chemin de Paradis.

Fol. 1 r°, anc. n[os] : mmccccxliiii — 1424 — 7865. — Ms. de 144 feuillets. Identification incertaine, ce ms. ne contenant pas tous les traités mentionnés dans l'article.

[83] Exemples Moralles faictes par le chevalier de la tour Lequel Il fist pour enseignement des femmes mariées et a marier Et parle des bonnes et maulvaises femmes et des hommes Apres ledict livre y a troys aultres traictez. ¶ Le premier le Romant de Grisselidis Marquise de Saluces. ¶ Le second la vie de Monseigneur sainct Eustache ¶ Le tiers laltercation et disputation dentre lame et le corps [f. 13 v°] quand Ilz sont separez.

Fr. 1505. — In-4°, vél., xv[e] s. Miniatures. Relié velours vert. Au v° du premier ais : bloys.

Des histoires et liures En francoys Pulpito 1°. Contre la muraille de devers la court.

Garde anc. r° : Des exemples de bonnes femmes et de mauvaises femmes avec le Romant de Greselidis marquise de Saluz.

Fol. 1 r°. Anc. n°s : MCCLIIII — 1052. — Fol. 144 r° : Ledru mr 7568. — Ce ms. a 144 feuillets.

[84] FACECIES DE POGE.

Lat. 8770. — Pet. format, vél., xve s. — Fol. 1 r°, anc. nos : 1353 — MDCCLIIII. Armes des Visconti, ducs de Milan, et les initiales de G(aleazo) M(aria) et attributs : le plumeau, le pin avec la levrette. Les devises ont été effacées. — Ms. de 86 feuillets, provenant de Pavie.

Je n'ai trouvé aucun ms. d'une traduction française de Pogge : je pense qu'il s'agit de l'original latin.

[85] FABLES de Esope en Rime historiees Et sont en francoys et en latin.

Fr. 1594. — In-fol., vél., XIVe s. Miniatures. Reliure moderne, avec le chiffre de Louis-Philippe sur le dos. Anc. garde conservée, au v° :

Des histoires et liures en francoys Pulpito 1°

Contre la muraille de devers la court.

2e garde r° : tabula poetice in superficie — liber XXII.

2e garde v° : 1 liure des poisyes commensant compilacio Ysopi bien escrit, bien enluminé et jolisment payé xx s.

— A mon entrée en la librairie du Roy Jay trouué le présent volume toute gasté comme il est a raison qu'il estoit a l'endroit d'une fenestre mal joincte [1].

Fol. 1 r°, anc. nos : 842 — 7619 — MCCCXXXIII.

Miniature. Armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de 115 feuillets humidifiés.

[86] FABLES de Ovyde en Rime Cest à dire Methamorphose.

Fr. 373. — Gr. in-fol., vél., XIVe s. Reliure maroquin rouge du XVIIe s. aux armes de France sur les plats.

Garde anc., r° : La Methamorphose d'Ovide.

En vers francois moralisée.

qui fut au Duc de Berry.

[Ecrit. de Gosselin.] — Fol. 1 r°, anc. nos : cinq cents septante neuf — 139 — 6986.

Fol. 374 v° : Jehan

Ce liure est au duc de Berry. — Ms. de 374 feuillets.

1. Cette note doit être de Gosselin.

[87] FAICTZ DARMES Qui traicte pour quelles causes selon les constitucions et ordonnances de france gaiges de batailles est adjuge Laquelle chose desiroit avoir le duc Phelippe de Bourgoigne.

Fr. 1980. — In-fol., vél., XVe s. Miniatures. Reliure maroquin rouge du XVIIe s., avec armes de France sur les plats.

Au ve de la première garde ancienne : Des histoires et liures en francoys Pulpito 1°.

Contre la muraille de devers la Court.

— Traicté des Constitutions et Ordonnances de Gaige de Bataille faict par Jean de Villiers et dedié a Philippe duc de Bourgoigne.

Deux autres gardes anciennes.

Fol. 1 r°, anc. nos : MDXXXIX — 2172 — 7910. Marge infre : armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de 10 feuillets.

[88] La FLEUR DES histoires second volume :

Contenant quatre parties :

¶ La premiere partie contient histoire de Joachim et de Anne de la nativité de la vierge marie et de sa conversation avec la conception de nostre Seigneur Nativité Predications Passion Resurrection Apparitions Et de la vengence de sa mort.

¶ La seconde partie parle des faictz des apostres Apres quilz eurent receu le sainct esperit. Des sept premiers dyacres establis par les apostres De conversation monsr Sainct paul Predications Et comme Il fut mene a Romme et [fol. 14 v°] de la alla prescher aux Espaignes et ailleurs. Et se termine la dicte seconde partie A reater plusieurs miracles de la glorieuse vierge marie. ¶ La tierce partie contient lhistoire des saincts des quelz leglise faict mention selon lordre de Lalphabete. ¶ La quarte partie contient plusieurs exemples moraulx a divers propos selon lordre de lalphabete.

Fr. 296-299. — Gr. in-fol., vél., XVe s. Miniatures. Reliure maroquin rouge du XVIIe s. aux armes de France sur les plats.

— Fr. 296. — Fol. 1 prélim., anc. nos : 20 — 6909.

Fol. 1 r° : Miniatures. Anc. n° : cent trois. — Armoiries. Ms. de IIc IIIIxx XIIII feuillets, chiffrés en rouge au XVe s.

— Fr. 297. — Au v° du premier ais de la reliure : Yolant de Savoye — Que plus bel homme que Scavoye. — Sperand voy Cœmailly. — En espoir consommé Rizocourt.

Sur la garde, r° : Les fleurs des hystoires.

Fol. 1 prélim. r°, anc. nos : trois cents nonante VII — 381 — 6923.

Fol. 1 r°. Min. et armoiries. — Ms. de CCIX feuillets, chiffrés en rouge au XVe siècle.

— Fr. 298. — Fol. 1 r°, prélim. : anc. nos : cinquante — 57 — 6920.

Sur le v° du premier ais de la reliure : Tiers livre de la fleur des histoires.

Fol. 1 r° : Min. et armoiries. — Ms. de ccclxxvii feuillets chiffrés en rouge au xve s.

— Fr. 299. — Au v° du premier ais de la reliure : Derrenier liure de la Fleur des Histoires.

Fol. 1 r°, prélim. : cinquante-sept — 58 — 6921.

Fol. 1 r° : Min. et armoiries. — Ms. de ccccvi feuillets chiffrés en rouge, au xve siècle.

[89] La Fleur des histoires Contenant compendieusement les histoires Rommaines Et les trois decades Titeliue. Puis les faictz de Jule Cesar tant aux gaules que contre Pompee. Et les faictz des empereurs Depuis Octavien Jusques à Constantin le grand Et en la fin contient une Recollection dexemples de vertueux faictz De plusieurs anciens princes et philosophes au propos des quatre vertuz cardinalles.

Fr. 302, 303, 304. — In-fol., pap., xve s. Reliure maroquin rouge du xviie s. aux armes de France sur les plats.

— Fr. 304. — Le 1er de l'ouvrage. Au v° du premier ais de la reliure : Ex libris hystorialibus pulpito 2° ad tabulam 2^am ad fossata per terram.

En ce liure y a plusieurs gestes en francois.

Sur le dernier feuillet prélim., blanc au r° (non chiffré) :

Regi Ludovico spectat iste liber.

Iste liber est regis Ludovici duodecimi.

Lane de grachie m.... catre cant cccciiii.... Du Bouchage.

Regi spectat iste liber et habuit iste liber mutuo a custode librorum qui liber recuperetur cum multis a docto librario de Refuge, qui dedit a manu iste liber Roy Loys XIIe.

Au Roy Loys XIIe Ytalie
Roy loys XIIe

Fol. 1 prélim. r°, anc. n^os : trois cents soixante-cinq — 209 — 6928.

Fol. 1 r° : Miniature et armoiries. — Ms. dont le foliotage n'est pas terminé.

— Fr. 302. — Le 2e de l'ouvrage. Au v° du premier ais de la reliure, on lit : Second vol. fleur des histoires.

Fol. 1 prélim. r°, anc. n^os : cent septante neuf — 325 — 6926.

Fol. 1 r°, anc. n° : cent septante neuf. — Ms. de vi^c lxx feuillets.

— Fr. 303. — Le 3e vol. de l'ouvrage. Au v° du premier ais de la reliure, on lit : Ex libris historialibus pulpito 2° tabula 2^a ad terram versus cameras. — bloys. — Tiers volume de la fleur des histoires.

Fol. 1 prélim. r°, anc. n^os : quatre cents soixante neuf — 304 —

6927. — Ms. de VI^c XCV feuillets chiffrés au XVe s. — Ces trois mss. n'en formaient qu'un au XVIe siècle. Ils proviennent de Pavie.

[90] FLEURS DE VALÈRE le grant dont il y a seulement neuf livres Lesquelz livres sont fondez en vertuz comme Religion Institucions anciennes de discipline de chevalerie de force de pacience moderation Amitié humanité Clemence de la foy de felicité des choses saigement dictes et faictes Des subtilz faictz en armes quilz appellent Stratagemes et daultres choses Et le neufviesme livre parle de Luxure Super. [Fol. 15 r°] fluité. Cruaulté Ire etc.

Peut-être : Fr. 2125. — Petit in-8, pap., XVe s.

Fol. 1 r°, anc. n^os : MDCCCLII — 1355 — 7969. Armes : partie Orléans partie Savoie, — que je n'ai pu déterminer, peut-être celles d'Amédée IX. — Ms. de 93 feuillets. Il y a aussi le fr. 2118, daté 1458, vélin ; mais il ne paraît pas convenir, car il provient de la collection Béthune.

[91] FLEURS DE VERTUZ Qui parle damours vertueux et de son contraire Enuye de lyesse et de tristesse De la paix et de Ire et courroux. De misericorde et de cruaulte de liberalite et avarice de correction fraternelle et flaterie de Prudence et folie de Justice et Injustice de loyaulte et faulceté, de verité et mensonge de force et paeur et tremeur de magnanimité et vaine gloire de coustance et Incoustance De attrempance et Intemperance de humilité et dorgueil de Abstinence et glotonnye, de chasteté et Luxure de moderance ou modestete.

Fr. 1021. — In-fol., vélin, XVe s. Miniatures. Reliure maroquin rouge du XVIIe s., aux armes de France sur les plats. Au v° du premier ais de la reliure, on lit :

Bloys. — Des histoires et liures En Francoys Pulpito 2°. A la cheminée.

Fol. 1 r°, anc. n^os : MCCCXX — 660 — 7321. A la marge inf^re : armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de 64 feuillets.

[92] FROISSART Premiere partie.

Fr. 2643. — Gr. in-fol., vélin, XVe s. Reliure maroquin rouge, XVIIe s., aux armes de France. Au v° du premier ais de la reliure, on lit :

Des histoires et Livres En francoys Pulpito 4°
Contre la muraille devers La Court.

Fol. 1 prélim., anc. n^os : septante quatre — 46 — 8320. Miniatures. Armes de France couvrant celles de Louis de Bruges.

Fol. 1 r° : à la marge inf^re, armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de CCCCXXXVII feuillets, chiffrés rouge. Doré sur tranches.

[93] FROISSART Seconde partie.

Fr. 2644. — Vélin. Mêmes format et époque que le fr. 2643.
Ancienne garde conservée. Feuille de vélin :
Des histoires Et Livres En francoys Pulpito 4°
Contre la muraille de devers la Court.
— bloys.
Fol. 1 prélim. r°, anc. n^{os} : 47 — cent quatre vingt un — 8321.
Fol. 1 r°. Min. Marge inf^{re} : armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de 356 feuillets, chiffrés en rouge, au xve s.

[94] FROISSART Tierce partie.

Fr. 2645. — Vélin. Mêmes format et époque que les 2 mss. précédents. Reliure veau citron xviie s., armes de France.
Anc. garde vélin conservée :
Des histoires et Livres En francoys Pulpito 4°
Contre la muraille de devers la Court.
— bloys.
Fol. 1 prélim. r°, anc. n^{os} : 48 — 8322.
Fol. 1 r° : Miniature. Marge inf^{re}, armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de 379 feuillets, chiffrés en rouge, au xve s.

[95] FROISSART Quarte partie.

Fr. 2646. — Vélin. Mêmes format, époque et reliure que le fr. 2645. — L'anc. garde n'a pas été conservée, de même que l'indication de la provenance de Blois.
Fol 1 prélim. r°, anc. n^{os} : 49 — nonante huit — 8325.
Fol. 1 r°. Miniature. A la marge inf^{re}, armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de 341 feuillets, chiffrés en rouge, au xve s.

[Fol. 15 v°.] [96] GILLES DE ROMME Du Régime des princes.
Ledict Gilles fut de lordre sainct Augustin et fust Arcevesque de Bourges. Il presenta son livre contenant quatre parties selon la doctrine de Aristote Et Ethicques et Politiques Au Roy de france.

Fr. 213. — Gr. in-fol., vélin et pap., xve s. Reliure maroquin rouge du xviie s., aux armes de France sur les plats. Au v° du premier ais de la reliure : Le gouv^{t} des rois et des princes.
— bloys.
Gouvernement des Princes par frere Gille de Rome.
Fol. 1 r°, anc. n^{os} : trois cents cinquante huit — 403 — 6867. — Ms. de 196 feuillets.

[97] GUILLON DE TRANSQUINES Chevalier du pays de Henault Lequel est enterré a labbaye de Lolive avec ses deux femmes dont lune fust fille



du souldam Laultre de son pays Et recite le livre de ses haultz faictz prouesses et vertuz a l'encontre des turcz.

Identification impossible, vu l'absence de titre. Peut-être un ouvrage analogue à celui du ms. fr. 2810 (xve s.), vélin, qui provient des collections du duc de Berry, si ce n'est ce ms., qui a pu être recueilli après leur dispersion.

[98] GIRON LE COURTOYS Premier volume.

Fr. 358. — Gr. in-fol., vélin, xve s. Miniatures. Reliure veau citron du XVIIe s., aux armes de France sur les plats. Au v^o du premier ais de la reliure :

— bloys.

Des histoires Et liures En francoys Pulpito 3°.
Entre la Premiere et Seconde croyseez
Contre la muraille vers les fossés.

Fol. 1 prélim. r^o, anc. n^{os} : quarante cinq — 63 — 6978.

Fol. 1 r°. Min. Marge inf^{re} : armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de CCCXXXI feuillets, chiffrés en rouge, au xve s.

[99] GIRON LE COURTOYS Premiere partie du second volume.

Fr. 359. — Mêmes époque, format, etc., que le fr. 358.

Fol. 1 prélim. r^o, anc. n^{os} : vint-neuf — 123 — 6979.

Fol. 1 r°. Miniatures. Aux marges, armes de Louis de Bruges recouvertes par celles de France, avec la devise : PLUS EST EN VOUS. En haut, à gauche, autres armes de France couvrant aussi celles de Louis de Bruges. — Ms. de CCCXXXI feuillets, chiffrés en rouge, au xve siècle.

[100] GIRON LE COURTOYS Seconde partie du second volume.

Fr. 360. — Mêmes époque, format, reliure, etc., que les ais précédents. Au v^o du premier ais de la reliure : — bloys.

Seconde partie du Second volume de Guiron le Courtois.

Garde anc. v^o : Des histoires Et liures En francoys Pulpito 3°
Entre La Première Et Seconde Croysées
Contre la muraille vers les fossés.

Fol. 1 prélim. r^o, anc. n^{os} : cent soixante trois — 23 — 6980.

Fol. 1 r°. Miniatures. Armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de CCCXXIX feuillets, chiffrés au xve siècle.

[101] GIRON LE COURTOYS Premiere partie du tiers volume.

Fr. 361. — Mêmes époque, format, reliure que les ms. précédents. Au v^o du premier ais de la reliure :

Des histoires Et liures En francoys Pulpito 4°
Entre la Premiere et Seconde croysées
Contre la muraille vers les fossés.

Fol. 1 prélim. r°, anc. n^{os} : 24 — 6981.

Fol. 1 r° : Min. et armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de CCCXIIII feuillets, chiffrés au XVe siècle.

[102] [Fol. 16 r°.] GIRON LE COURTOYS Seconde partie du tiers volume.

Fr. 362. — Mêmes époque, format, reliure, etc., que les mss. précédents.

Au v° du premier ais de la reliure : — bloys.
Des histoires Et liures En francoys Pulpito 4°
Entre la Premiere et Seconde croysees
Contre la muraille vers les fossés.

Seconde partie du IIIe volume de Giron le Courtois.

Fol. 1 prélim. r° : sept cent huit — 25 — 6982.

Fol. 1 r° : Min. Armes de France, armes et attributs de Louis de Bruges. — Ms. de CCCLX feuillets, chiffrés au XVe siècle.

[103] GIRON LE COURTOYS. Quatriesme liure.

Fr. 363. — Mêmes époque, format et reliure que les mss. précédents. Au v° du premier ais de la reliure : bloys
Des histoires Et liures En francoys Pulpito 4°
Entre la Premiere et Seconde croysées
Contre la muraille vers les fossés.
Quatrième volume de Giron le Courtois.

Fol. 1, prélim. r°, anc. n^{os} : 26 — 6983.

Fol. 1 r° : Min. et armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. Ms. de CCCIIII^{xx} XIII feuillets chiffrés au XVe siècle.

Giron le Courtois a été composé par Hélie de Borron. Ces six mss. proviennent de Louis de Bruges, dont ils ont encore conservé plusieurs attributs.

[104] GODEFFROY DE BILLON Contenant lhistoire de la terre saincte Et lexpedicion dicelle faicte par ledict Godeffroy qui vertueusement si porta en telle maniere que deuant luy et apres luy nul prince Christien a faict ce qui Il fist.

Fr. 68. — Gr. in-fol., vélin. Miniatures. XVe s. Reliure maroquin rouge du XVIIe s. aux armes de France sur les plats. Au verso du premier ais de la reliure,

— Des hystoyres et livres en francoys
Au pulpitre second par terre devers les fossez, bloys.
Et plus bas :
Eracles traictant de la conqueste de Hierusalem par Godefroy de Bouillon.

Fol. A-L préliminaires : index des rubriques.

Fol. A r°, anc. n^{os} : deux cents quarante-neuf — 113 — 6744.

Fol. 1 r°. Miniatures. A la marge inférieure, armes de France,

recouvrant celles de Louis de Bruges; avec monogramme L. A. — Ms. chiffré de A-L., prélim., et 463 feuillets chiffrés en rouge au xve siècle.

C'est l'Histoire composée par Guillaume de Tyr et continuateurs.

[105] GOUVERNEMENT DES ROYS Et princes. Contenant quatre parties Dont la premiere traicte de la dignité excellence haultesse et puissance de lestat Royal et des perilz charges et bresve durée quilz font audict estat et des vertuz que doit avoir ung prince.

¶ La seconde partie traicte comme le prince se [fol. 16 v°] doit gouverner quant a sa personne sa maison sa femme ses enfants et sa famille Et de la convoitise Insaciable des dignitez et des richesses de hypocrisie des courtisains. Acceptation de personnes. Prinse de dons vendition doffices flateries menteries détractions Invention de tromperies, faintes amitiez et oysivetez Et des conditions du conseiller du prince.

¶ La troisiesme partie parle Comme Sapience est nécessaire au prince pour donner conseil proférer des Jugemens pour porter les affaires et molestes quon a. Puis parle de paix et miséricorde.

¶ La quatriesme partie contient comme on doit Instituer les Juges et comme Ilz doibvent estre constans Saiges Expers De bonne vie Et quel doit estre le Jugement et comme se pervertit Et finablement comme Justice est nécessaire aux princes Et comme Ilz doibvent fuyr negligence et cruaulté.

Fr. 1212. — In-fol., vélin, xve s. Miniatures. Reliure maroquin rouge du xviie s. aux armes de France sur les plats. Anc. garde collée au v° du premier ais de la reliure :

Des histoires et liures En francoys Pulpito 4to

Contre la muraille de vers la court.

Fol. 1 prél. r°, anc. n^{os} : 1134 — 7420 — MMCCXI.

Fol. 1 r°. Min. de présentation, au roi de France, de cet ouvrage. — Ms. de 163 feuillets.

[Fol. 17 r°.] [106] Le GOUVERNEMENT DE ROYS Et princes Aultrement nommée lhistoire de Aristote envoyée au Roy Alexandre qui se appelle ainsi Les secretz des princes Laquelle espitre est Doctrinale. Tant pour la personne du prince a son ame et a son corps que pour sa famille.

Fr. 562. — In-fol., vélin, xve s. Miniatures. Reliure moderne. L'ancienne reliure était en velours noir. Anc. garde : [Des histoires et liures en francoys Pulpito 4°

Contre la muraille de vers la court.]

Ces deux lignes, grattées, sont suivies de cette mention :

Les secretz d'Aristote qui enseigne a tout Prince a vivre vertueusement et sainement.

Fol. 1 r°, anc. n^{os} : huit cents trente VII — 759 — 7062.

Fol. 7 r°. Miniature. Armes de France recouvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de 120 feuillets.

Cf. vélin 411. Le gouvernement des Princes (Paris, Verard, 1497, in-fol.), avec miniature de présentation de l'imprimeur à Charles VIII assis sur son trône. Le volume représenté est relié en velours bleu. — Fol. 1 verso : Por le Roy.

[107] Le GRANT HERBIER.

Fr. 1307. — In-fol., vélin, XVI[e] s. Plantes peintes. Reliure moderne aux chiffres de Louis-Philippe.

Fol. 1 r°, anc. n° : 7466.

Armoiries effacées (peut-être celles de Louis de Bruges). — Ms. de 241 feuillets.

[108] GUILLAUME machaut En Rime et parle comme nature voulant exaulcer les biens et honneurs qui sont en amours ameine audict Guillaume troys de ses enfans sans Rethorique et Musicque pour luy Conseiller et ayder a faire nouvaulx dictz amoureux. Et comme amour vient audict Guillaume et luy presente ses troys enfans Cest assavoir doulx penser, plaisance Et esperance pour luy donner [fol. 17 v°] matiere de faire ce que nature luy a chargé. Ledict livre est historie Auquel y a des communes sentences et daultres.

Fr. 1584. — In-fol., vélin, XIV[e] s. Miniatures. Reliure maroquin rouge XVII[e] s., aux armes de France sur les plats.

Fol. 1 r°, anc. n[os] : 333 — 7607. Min., armes de France recouvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de IIII[c] IIII[xx] VIII feuillets chiffrés en rouge au XIV[e] siècle.

[109] [Fol. 18 r°.] HISTOIRE DE CYRUS Laquelle composa en Grec Xenophon disciple de Socrates Coauditeur de Platon et Aristote Depuis Poge florentin la translata en latin Et un nommé Vasque de Lucène portingalloys la mise en francoys Ladicte histoire parle de la naissance, adventures haultz faictz Religion liberté et aultres vertuz de Cyrus et de sa mort ambiguë Car Justin et Orose escripvent qui fust tué par la Royne Thamaris. Toutesfois Xenophon ne le dit pas. Dudit Cyrus parle Cicero disant que Xenophon escript son histoire Affin de monstrer le patron de Juste seigneurie non point que Cyrus fust si vertueulx.

Fr. 9736. — In-fol., vélin, XV[e] s. Reliure moderne. Au dernier feuillet (529) : armes de Guillaume de la Baume. Je doute que ce manuscrit provienne de Blois. — Traduction de grec en latin par Pogge, et sur cette dernière, en français, par Vasque de Lucène en 1470.

[110] HISTOIRE ROYALLE comme le royaulme de Secile fust conquis contre les turcz par merveilleux faictz darmes de troys enfans Lung se

nommoit Phelippe filz du Roy de France Laultre Onffroy filz du Roy Dangleterre Et laultre David filz du Roy descosse. Que si l'histoire estoit vraye elle seroit merveilleuse et les fortunes diverses desdictz troys enfans Qui se nommoient le despourveu comme le filz de france Athiz Le filz du roy descosse et Hector le filz du Roy Dangleterre.

Fr. 92. — In-fol., vélin, XVe s. Miniatures. Reliure maroquin rouge du XVIIe s., aux armes de France. Au v° du premier plat de la reliure :

La Cronique de Naples.

Garde anc. r° : Inia puys loysse.

Peut-être de l'écriture de Louise de Savoie.

Fol. 1 prélim. r° : douze — 309 — 6766. — Fol. 235 v° : .... « Le present liure fust grossé comme dessus.... en la ville de hesdin Par dauid Aubert lan de lincarnation nostre Seigneur Jhesus crist Mil quatre cens soixante trois. »

« Ce liure fut a feu madame Agnes de bourgoigne en son vivant duchesse de bourbonnois Et dauuergne et depuis au bon Jehan Et a madame Jehanne de France Et pareillement au bon duc Pierre et à mesdames de France filles seurs et cousines de Roys. »

Le prologue fait connaître que ce manuscrit a été écrit pour Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dont il porte les armes au premier feuillet.

Dernière garde : « Jehanne de Bourbon ». — Ms. de IIc XXXV feuillets chiffrés en rouge au XVe siècle.

[111] [Fol. 18 v°.] HISTOIRE SCOLASTIQUE composee par maistre pierre le mangeur.

Fr. 156. — Gr. in-fol., vélin, XVe s. Miniatures. Reliure maroquin rouge du XVIIe s. aux armes de France. Sur l'anc. garde :

Des histoyres et liures en francoys.

Au premier pulpitre par terre devers les fossés.

— bloys.

Bible en francois par Guiard des moulins en l'an 1294.

Fol. 1 r°, anc. nos : deux cents quatre-vint trois — 490 — 6820.

A la marge infre: Armes de France recouvrant celles de Louis de Bruges.

Dans ce ms. les autres armoiries de Louis de Bruges ont été conservées. — Ms. de 282 feuillets.

[112] HISTOIRE SCOLASTIQUE.

Fr. 157. — Mêmes époque, format, reliure que le 156. Les indications de provenance ont été recouvertes au verso de la reliure. On distingue pourtant :

Salomon Prophetes et autres.

Fol. 1 r°, anc. n°ˢ : deux cents cinquante VII — 214 — 6821. Doré sur tranches avec les armes de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême. — Ms. de 266 feuillets.

[113] HORLOGE de Sapience qui parle du disciple de sapience et comme penser a la passion nostre seigneur et vraye sapience des proffilz, tribulations peines et béatitudes desdictz disciples.

Fr. 455 et 456. — In-fol., vélin, xvᵉ s. Miniatures. Deux volumes à pagination unique.

Fr. 455. — Les premiers feuillets sont reliés à la fin du fr. 456.

Fol. 1 r° : Marge infʳᵉ, armes de Louis de Bruges. Anc. n°ˢ : 7041 — 2751. — Ms. de CLXVI feuillets chiffrés en rouge au xvᵉ siècle.

Fr. 456. — Suite du précédent.

Fol. 1 r°, anc. n°ˢ : 7042 — 2752. — Ms. de IIᶜ LXVIII feuillets chiffrés en rouge au xvᵉ siècle, plus feuillets I-VIII du premier volume, à la fin.

[114] [Fol. 19 r°.] Jardin de dévotion Lequel parle comme le vray amateur des ames Nostre seigneur appelle son espouse de venir en ce Jardin de vertueuse Consolation ou le vray délit damours sabite. Et comme lame oyt la voix de son amy Et quiert venir à luy, mais les piedz de lame Cest assavoir pensées et affections sont foibles et lasses Puis le chemin qui est Juste operation est plein de poinctures Estroit et aspre par austere affliction de contriction et pénitence.

¶ Et apres lame entrée au chemin de Juste operation trouve le Jardin enclos de hault mur de Austerité fondé sur profonde humilité Esleve por haulte contemplation fortiffié de patience. ¶ Et à la porte dudict Jardin trouve la portiere Dame obédience Qui tient les clefz de discrétion La verge de correction. Puis Introduict lame lui baillant quatre dames pour la conduire parmy ledict Jardin. Qui sont prudence Justice et force. Et affin que lame voyse tout beau. Les quatre dames luy baillent Modération qui lui monstre toute la beaulté du Jardin, les herbes de humble meditation, Arbres de haulte contemplation, fleurs de honneste conversation, fruictz de saincte perfection, etc.

¶ Puis lame cherchant son amy le treuve en larbre de la croix languissant damour. Et pource quelle est toute désolée. Le vray Dieu damour luy envoye troys dames pour la consoler : foy, espérance et Charité. Puis elle treuve audict Jardin la fontaine de grace dont yssent sept Ruisseaulx qui sont les sept sacre- [fol. 19 v°] mens de Leglise Et les dons du Sainct espérit esquelz elle treuve la fontaine de misericorde. Puis est réfectionnée Et lui aprend on à chanter chansons damour espirituelles.

¶ Après sensuivent les enseignemens de la divine sapience A lan-

celle et lame dévote Et les questions de lame du chemin de paradis, Comme on le peult tenir.

¶ Ledict livre est moult beau et dévot.

Fr. 1026. — In-fol., vélin, xve s. Miniatures. Reliure veau citron du xviie s. aux armes de France.

Fol. 1 r°, anc. n^os : 969 — mil vint-deux — 7324. — Miniatures. Armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de 46 feuillets.

[115] Jason et Médée. Qui parle de la conqueste de la toison dor.

Fr. 331. — Gr. in-folio, vélin, 18 miniatures, xve s. Reliure maroquin rouge du xviie s. aux armes de France sur les plats. Sur la garde, au verso, on lit :

Bloys.

Des histoyres et liures En francoys Pulpito 2° contre la muraille de deuers la court.

Au-dessous, d'une main de la fin du xvie s. :

En ce liure est soustenue lhonneur de Jason enuers Médée.

Fol. 1 prélim. r° : anc. n^os : sept cents trente neuf — 351 — 6953.

Fol. 1 r° : Miniature de présentation. En marge inf^re, armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ce ms. a CLXII feuillets chiffrés en rouge au xve siècle.

[116] Jeux parties du tablier dont le premier est pour aprendre à Jouer aux eschetz Les aultres sont divers Jeux.

Fr. 2471. — In-8, vélin, xve s. Miniatures. Reliure maroquin rouge du xviie s. aux armes de France sur les plats. Sur la garde anc. : Jeu des Eschetz moralisé traduit de latin en francois — par frère Jehan de Vignay — Lequel Jeu estoit premièrement — composé en latin par ung homme — scauant surnommé de colosses — maistre en diuinité.

Fol. 4 r°, anc. n^os : MCLXXVII — 1453 — 8192. — Ms. de 89 feuillets.

[117] Iconomicque De Aristote pour gouverner son hostel et son mesnage.

Fr. 1085. — In-4, vélin, xve s. Miniatures. Reliure maroquin rouge du xviie s. aux armes de France sur les plats. Au v° du premier ais de la reliure :

Des histoires et liures en francoys Pulpito 4to.

Contre la muraille devers la court. — Les Yconomiques de Aristote translatées de latin en françois par maistre lorent de premier faict lan 1417.

Fol. 1 r°, anc. n^os : MCCCXXVI — 1107 — 7351.

Fol. 5 r° : Min. A la marge infre, armes de France couvrant celles de Louis de Bruges.

Fol. 79 r°, en rouge : « Cy fine le liure de yconomiques composé par Aristote prince des philosophes qui fut ramené en langaige francois par maistre lorent de premier fait lan mil IIIIXVII, le premier jour de feurier. Collacionné par Gille hoste de lescu de france. » — Ms. de 79 feuillets.

[118] Instruction De bien vivre en Rime en francoys entrelacé de latin Escript en vermillon. Et contient plusieurs et diverses sentences. Histoire au commencement et a la fin les armes de france du daulphin et de bourbon entrelacées de lettres sentencieuses.

N'ai pas retrouvé le ms. qui convienne. Les mss. 423 ou 1124 du fonds français ne sont pas en vermillon ni « entrelacés de latin ».

[119] [Fol. 20 r°.] Instruction Dung Jeune prince Pour soy bien gouverner envers dieu et le monde Contenant huit enseignemens : Cest assavoir comme Il doit sur toutes choses craindre dieu. ¶ Le second comme Ilz doibvent vivre attrempement et avoir en eulx bonnes mœurs.

¶ Le tiers du proffit et honneur quil leur vient en gouvernant leurs subgetz par raison et Justice. ¶ Le quart comme ilz doibvent eslire leurs conseillers et officiers principaulx et dequel estat et mœurs Ilz doibvent estre. ¶ Le cinquiesme comme Ilz doibvent avoir grant regard sur les serviteurs affin quilz ne facent chose contre raison. ¶ Le sixiesme se la reverance de dieu et amour quilz doibvent avoir a leurs subgetz, se doibvent garder de entreprendre guerre contre les chrestiens sil est possible. ¶ Le septiesme comme ilz doibvent entendre diligemment au gouvernement de leurs finances. ¶ Le huitiesme de lordre et estat de chevalerie Et comme on le doit conduire. Avec lhistoire du temps de Godeffroy de billon qui sert au propos.

¶ En la fin du livre A un traicté du Roy qui donne à son filz troys enseignemens.

¶ Le premier qui doit avoir silence à sa bouche. C'est a dire mesure et attrempence à son parler et que cela est sient a ung noble homme.

¶ Le second comme ung gentil homme doit avoir vergongne de cœur C'est a dire crainte de mal faire.

¶ Le tiers comme ung gentil homme doit aymer Dieu. ¶ Ledict livre [fol. 20 v°] est en papier.

Fr. 1209. — In-fol., pap., xve s. Reliure maroquin rouge du xviie s., aux armes de France sur les plats. Les anc. gardes ont disparu, ce qui m'empêche d'affirmer que ce ms. coïncide avec celui de cet article. — Ms. de 280 feuillets.

[120] Instruction Du jeune prince en parchemin bien historié et Illuminé pareil a l'autre précédent.

Fr. 1216. — In-4, vélin, xve s. Miniatures. Reliure maroquin rouge du xviie s., aux armes de France sur les plats.

Fol. 1 r°, anc. n^os : 829 — 7418.

Fol. 8 r° : Miniature. Armes de France recouvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de 97 feuillets.

[121] INSTITUTE De Justinian Empereur.

Fr. 1063. — In-fol., vélin, xiiie s. Reliure maroquin citron du xviie s., aux armes de France sur les plats. Au v° du premier ais de la reliure : — bloys.

Des liures et histoires en francoys Pulpito 2°

Contre la muraille de vers la court.

Les Institutes de l'Empereur Justinian en vieil langage francois.

Fol. 1 r°, anc. n^os : DCCCLXI — 941 — 7324.

Fol. 102 r° : de camera compotorum blæsis. — Ms. de 102 feuillets.

[122] INSTITUTE Dudict Justinian.

Fr. 1064. — In-8, vélin, xve s. Reliure maroquin rouge du xviie s., aux armes de France sur les plats.

Au v° du premier ais de la reliure :

Les Institutes de l'Empereur Justinian en vieil langage françois.

Fol. 1 r°, anc. n^os : MDXXII — 1000 — 7343.

A la marge inf^re, armes de France recouvrant celles de Louis de Bruges.

Fol. 85 v° : Charles.

Cest liure est de mons. le dauphin de viennois. — Ms. de 85 feuillets.

[123] INVENTOIRE De tous les biens du roy Charles le Quint.

Fr. 2705. — In-fol., vélin, xive s. (1379). Reliure veau citron du xviie s., aux armes de France.

Anc. garde (écrit. xviie s.) : Inventaire des meubles du Roy Charles le quint. Lequel fut commencé au mois de Janvier en l'an 1379.

Des histoires et liures en francoys Pulpito 1°

Contre la muraille de devers la court

— bloys.

Fol. 1 r° : Min. représentant Charles V avec les armes de France et la devise « Ja mes » répétée six fois en marge. — Ms. de ii^c xxvii feuillets, chiffrés au xive siècle.

[124] JOSÈPHE De la bataille Judaïque.

Je ne trouve que deux exemplaires de la Guerre des Juifs de Josèphe parmi les mss. fr. : l'un, en deux vol. (fr. 248-249), provient de Béthune et était autrefois en un seul vol. ; il n'a pas de provenance antérieure ;

l'autre, aussi en deux vol. (fr. 405-406), prov. de Mazarin. Je n'identifie cet art. avec ni l'un ni l'autre, et préfère supposer que G. Parvy aura eu en vue et mentionné ici le vélin 696 (Gal. Mazarine, 261), imprimé par A. Vérard en 1492, qui a appartenu à Charles VIII, et est décrit par Van Praet dans son *Catalogue des vélins de la Bibliothèque nationale*. Le titre concorde avec celui de cet article et sa provenance semble indiquer qu'il a fait partie de la bibliothèque de Blois.

[125] JOSÈPHE Des Antiquitez des Juifs Premier volume Contenant Treize livres Jusques à Herodes Antigonus Crassus et Anthoine.

Fr. 11, 12, 13. — Gr. in-fol., vélin, 1483. Trois volumes reliés maroquin rouge au XVIIe s., aux armes de France sur les plats : antérieurement en un seul volume à pagination continue.

Fol. A-N préliminaires-I à CCCIIII^xx IIII. Voici quelques indications sur chacun d'eux :

Fr. 11. — Fol. A, anc. n^os : 96 — 6706.

Cy commence le premier des deux volumes des anciennetez des Juifz Selon la sentence de Josephus....

Fol. 1 r° : Miniature, avec la devise, en bleu : PLVS EST EN VOVS. Au milieu de la marge inf^re, armes de Louis de Bruges avec la même devise. — Ce premier volume a CX feuillets.

Fr. 12. — Fol. CXI r°, anc. n° 6707. Miniature. Dans les marges, peinte dans les fleurs, la devise en bleu : PLVS EST EN VOVS, et plus bas, les armes de Louis de Bruges avec la même devise; à la marge inf^re, les armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ce 2e volume va du feuillet CXI au feuillet CCXXXIX.

Fr. 13. — Fol. CCXL, anc. n° 6708. Dans les marges, la devise, peinte dans les fleurs : PLVS EST EN VOVS; dans celles du bas, les armes de Louis de Bruges et, au centre, celles de France, couvrant celles de Louis de Bruges.

Fol. CCCIIII^xx IIII r°, écrit en rouge : « Cy fenist le XIIIIe liure particulier de l'anciennete des Juifz selon la Sentente Josephus. Et le volume des XIIII premiers liures Lequel au commandement de hault et puissant prince Et mon tres Redoubté seigneur Loys conte de Vincestre prince de Steenhuse, seigneur de la Gruthuse et cetera Et Capitaine général de Bruges et des chastellenies etc. A este escript et parachevé en la ville de Bruges Lan de nre seignr Mil CCCCIIII^xx et trois. »

[126] JOSEPHE Des Antiquitez des Juifz Second volume.

Fr. 14, 15, 16. — Gr. in-fol., vél., 1480. Trois volumes reliés maroquin rouge au XVIIe s., aux armes de France sur les plats ; antérieurement en un seul volume à pagination continue, I-CCCLXVII.

Fr. 14 : Fol. 1 r°, anc. n^os : 97 — 6709.

Fol. 21. Miniature. En marge, à droite, la devise : PLVS EST EN VOVS. En haut, même devise.

Ce volume a CXXXIV feuillets.

Fr. 15. — Fol. CXXXV, anc. n° : 6710. Dans la marge de droite, la devise : PLVS EST EN VOVS. — Dans celle de gauche, la même devise, puis un étendard avec les armes de France couvrant celles de Louis de Bruges ; au-dessous, encore la devise. — Dans celle du bas, la même devise placée à droite et au centre les armes de France recouvrant celles de Louis de Bruges, seulement en partie. — Ce volume a 136 feuillets, du fol. CXXXV au fol. CCL.

Fr. 16. — Fol. CCLII, anc. n° : 6711. En marge la devise : PLVS EST EN VOVS. Miniature. Dans la marge infre, les armes de France recouvrant en partie celles de Louis de Bruges. Fol. CCClXVII r°, en rouge :

« Cy fine le XXVIe et dernier liure des anciennetez des Juifs selon la sentence de Josephus acteur de ceste besoigne Lequel par lordonnance et commandement de hault et puissant prince et nre redoubté seigneur Loys seigneur de la Gruuthuse, conte de Vincestre, Prince de Steenhuse etc Chevallier d'honneur de ma tresredoubtee dame dautrice, de bourgoingne de brabant etc contesse de flandres, d'artois etc A esté ordonne en la ville de Gand comme il appert lan de grace Mil CCCC et quatre vings. » — Ce volume a 115 feuillets, cotés CCCLII-CCCLXVII.

[127] [Fol. 21 r°.] JOUVENCEL Cest ung liure pour Introduire et donner couraige a tous Jeunes gentilz hommes de soy exerciter aux armes. ¶ Ledict liure Contient troys parties selon les troys manieres de vivre par morale philosophie Cestassavoir monosticque yconomicque et politicque.

¶ En la premiere partie Il parle du gouvernement dung homme seul envers dieu et soy mesme.

¶ En la seconde partie du gouvernement du Jouvencel en lestat moyen nomme yconomicque.

¶ En la tierce Il parle du gouvernement des princes et capitaines qui ont la charge et gouvernement des pays et du peuple.

¶ Ledict livre est en parchemin bien escript et historié.

Fr. 192. — Gr. in-fol., vélin, XVe s. Reliure maroquin rouge du XVIIe s. aux armes de France sur les plats. Au v° du premier ais de la reliure : Des histoires et liures en francoys Pulpito 3°

Contre la muraille devers la Court.

Fol. 1 prél. r°, anc. nos : quarante quatre — 66 — 6852.

Fol. 1 : Miniature. Armes de France à la marge infre, couvrant celles de Louis de Bruges avec les devises conservées. Les fol. suivants présentent en partie les armes de Louis de Bruges qui ont

été en partie remplacées par les armes de France : fol. 36, 68, 126 r°, 77, 226 v°. — Ms. de 278 feuillets.

[128] Le JOUVENCEL Imprimé en parchemin qui ne contient que deux livres.

Aucun vélin imprimé actuel[t] à la Bibl. nat. ne convient à cet article. Un exemplaire sur vélin de ce roman se conserve à la bibliothèque impériale de Vienne (anc. coll. Hohendorf). Il est imprimé par A. Vérard, à Paris, en 1493 (petit in-fol. goth., fig. en bois).

[129] JUSTIFICATION DE FRANCE Et dangleterre Là ou l'acteur Scientificquement procede et déclaire les querelles et raisons dune part et daultre touchant la couronne de france ou parties des terres dicelle contournée, comme Normandie, et Guyenne Lesquelles toujours les Anglois ont querelle et querelles.

¶ Et pareillement Il parle de la roupture des [fol. 21 v°] tresves qui fust lan Mil quatre cens quarente neuf que les Anglois dient avoir esté faicte Par le Roy Charles septiesme par laquelle Ilz se dient fort Interessez.

¶ Finablement Lacteur apres quil a tout bien débatu les Raisons de coste et daultre Conclud que les Anglois nont aucun droict, ne peuvent avoir a la couronne de france ne aux terres qui prétendent pour quelconques Raisons quilz baillent ou a cause des filles ou de la roupture des dictes tresves qui disent avoir este faictes par ledict Charles septiesme.

¶ Et devise son livre en troys parties Dont la première parle des droicts que les Anglois pretendent à la couronne et a la totalité du royaulme de france Et les moyens par lesquelz ils dient leur compecter et appartenir.

¶ La seconde parle des singulières terres et seigneuries du Royaulme Lesquelles a tiltre hereditai les ditz Angloys prétendent a eulx appartenir et estre leur vray héritage.

¶ La tierce parle touchant les faictz des tresves Au moyen dessus déclairées.

Fr. 5058. — In-fol., vél., xv[e] s. Miniatures. Cartonnage au chiffre de Louis XVIII. L'anc. reliure en velours vert.

Fol. A prél. v° (qui était la feuille de vélin recouvrant le revers du premier ais de la reliure) : Justification de France contre l'Angleterre, du temps du roy Loys XI.

Des hystoires et liures en francoys pulpito 3°.

Contre la muraille devers la court. — Bloys.

Fol. 69 r° : Pierre Vaille. — Ms. coté A-D prél. et 69 feuillets.

[130] [Fol. 22 r°.] Le KALENDRIER DES BERGIERS Imprimé en parchemin

bien Illuminé et historié Auquel sont plusieurs enseignemens vertueulx Comme la tour de sapience Labre des vices et vertuz ¶ Et pour congnoistre les lunes. Impressions du ciel Comme dragons Colonnes ardent Comectes volantes, Comectes covees Comectes barbues, Chevelues Et estoilles erraticques, Feu montant Estincelles errantes, Lances de feu. Chandelles ardentes. Feu qui est fol. Buchettes brulans quon voit aucunesfois de nuyt au ciel.

Vélin 518. — Reliure maroquin rouge du XVIIe s. aux armes de France sur les plats. — Fol. garde v° :

Kalendrier des bergiers
Des histoires et liures en françoys Pulpito 3°
Vers la cheminée.

Fol. 1 r° prél., anc. n^{os} : 443 — sept cens vingt — 29.

Fol. 1 r° : Le Kalendrier des bergiers
nouuellement fait.

Au dernier feuillet v° : Cest a moy.

[131] [Fol. 22 v°.] LABUSÉ EN COURT En Rime et en prose plain de bonnes doctrines Parle dung dialogue entre luy et lacteur du livre des fortunes de ce monde Et plusieurs belles questions propose ledict liure abusé audict acteur qu'il appelle son maistre.

¶ Apres il mect son malheureux estat par manière de dyalogue en Rime et prose Et comment en sa Jeunesse Abuz fol cuider et folle bombance lamènerent à ma dame la court par faint semblans faulx sermens Et belles promesses Et a la fin et conclusion ma dame la court lui baille deux dames pour le conduire Cest pouvreté Maladie et Abuz qui s'en moquent et le conduisent a lospital. Le logis des abusez de court. Puis trouve congnoissance qui une dure maistresse luy baille pour le demourant de sa vie Cest patience.

Fr. 1653. — In-fol., pap., XVe s. Reliure veau citron du XVIIe s., aux armes de France sur les plats.

Fol. 1 r°, anc. n° : 7647.

Ms. de 106 feuillets intitulé : Doctrinel de la court et dédié au duc de Guyenne. Cette identification est douteuse, les gardes anc. ayant disparu.

[132] LAIS ET COMPTES à passer temps. Se sont choses trouvees a plaisance là Il y a peu de proffit.

Fr. 1125. — In-fol., vél., XVe s. Miniatures. Reliure moderne aux chiffres de Charles X sur le dos.

Fol. 1 r°, anc. n° : 7373. — Ms. de 82 feuillets. — Quelques miniatures peintes, d'autres seulement dessinées. Identification douteuse, les gardes anc. ayant disparu avec l'anç. reliure. Il n'y a pas de vers, et c'est le Quadriloge invectif d'Alain Chartier.

[133] LANCELOT DU LAC Premier volume.

Fr. 121. — Gr. in-fol., vélin, xve s. Miniatures. Reliure maroquin rouge du XVIIe s. avec les armes de France sur les plats.

Au v° du premier ais de la reliure, on lit :

bloys.

Des histoires et liures En francoys Pulpito 4° Entre la Première et Seconde Croyseez Contre la muraille vers les fossez.

— Trois feuillets blancs.

Fol. 1 r°, anc. n^{os} : six cents nonante-sept — 21 — 6792. Miniature. En marge inférieure, armes de France recouvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de 308 feuillets plus 3 blancs.

Cf. vélin imp. 614 (Paris, Verard, 1494).

Prologue de dédicace à Charles VIII. Miniatures. L'une, en frontispice, représente Charles VIII à qui A. Vérard offre cet ouvrage relié en velours noir avec clous et fermoirs d'or. Cf. aussi un 2e ex. qui a appartenu à Louis XII lorsqu'il était duc d'Orléans (Catal. vélin, t. IV, p. 253) : A. Vérard offre au prince un ex. de l'ouvrage relié en velours bleu.

[134] LANCELOT DU LAC Second volume.

Fr. 122. — Même format que le précédent, dont il est la suite. Au v° du premier ais de la reliure, on lit :

Des histoires et Liures En francoys Pulpito 4°.

Entre la première Et la seconde Croysees.

Contre la muraille vers les fossés.

Au-dessous, écriture fin XVIe s. :

Second Volume de Lancelot du Lac. — Quatre feuillets blancs préliminaires.

Fol 1 r°, anc. n^{os} : sept cents dix — 28 — 6793.

Miniature. En marge inf^{re}, armes de France. Celles de Louis de Bruges ont été grattées.

Ce ms. a 322 feuillets, plus six feuillets blancs et un feuillet provenant de l'ancienne reliure.

Cf. vélin 615 (Paris, Vérard, 1494). Voy. l'art. précédent.

[135] LANCELOT DU LAC Tiers volume.

Fr. 123. — Suite des deux ms. 121 et 122. Mêmes époque et reliure. Au verso du premier ais de la reliure, on lit :

Des histoires et Liures En francoys Pulpito 4°.

Entre la Première et Seconde Croysées.

Contre la muraille vers les fossés.

Fol. 1 r°, anc. n^{os} : trois cents quarante-deux — 30 — 6794.

Fol. 3 r° : en marge inf^{re}, armes de France recouvrant celles de Louis de Bruges. — Ce ms. a 264 feuillets.

Cf. vélin imp. 616 (Paris, Vérard, 1494). Voy. les deux art. précédents.

[136] LANCELOT DU LAC.

Fr. 343. — Gr. in-fol., vélin, XIIIe s. Reliure maroquin rouge du XVIIe s., aux armes de France sur les plats.
Au v° du premier ais de la reliure, on lit :
Lancelot du Lac.
Fol. 1 r° : Le 3e Liure de ce vol. Anc. nos : trois cents vingt-trois — 441 — 6964.
Miniatures.
Fol. 112 v°, in fine : Pauye Ytalie.
Au Roys Loys XIIe.
Fol. 113 v°, répété trois fois :
Modestia durat.
Troum protector damnavit metus
Hic iacet hector.
○ GZ ○ MA
GA MA
DVX ME
QVI
GZ MA
DVX
Petrus.
○ GAZ ○ MA ○
DVX ○ MED
Georgius leontinus cetri.
Ciuitatis.
Viglevani.
Au v° du deuxième ais de la reliure, avec quelques vers italiens:
Johannes de Sto Angelo
JoAES DE Sto Angello.
Che serve lo homo ingrato el po ben dicer
Chal perde el fructo de suo ben seruire
ego Johannes de Sto angello.
Et marcus Antonius de al[iprandis?]. — Ce ms. me semble avoir appartenu à Giovanni Simonetta, marchese di Sant' Angelo, frère de Cicco Simonetta, avant d'avoir fait partie des collections de Pavie.

[137] LANCELOT DU LAC Premier volume.

Fr. 341. — Gr. in-fol., vélin, XVe s. Même reliure que fr. 343.
Fol. 1 r°, anc. nos : 720 — 373 — 6962.

Des liures de M. Moreau s[r] D'Auteuil Trésorier de France à Paris

A Lami son cœur.

Fol. 175 r° :

Johannes de S[te] Angelo.

Ce ms. a-t-il fait partie de la bibliothèque de Blois? C'est probable; en tous les cas, il a fait partie de celle de Giov. Simonetta, puis de celle de Pavie. Je crois qu'il sera sorti de la bibliothèque de Blois, ou de celle de Fontainebleau, etc., par suite de don ou d'échange.

[138] LANCELOT DU LAC Second volume.

Fr. 342. — Gr. in-fol., vélin, XIII[e] s. Même reliure que n° 341. — Sur l'anc. reliure qui a disparu on lisait : Bloys (cf. Lacurne, Notices, II, n° 664).

Fol. 1 r°, anc. n[os] : quatre cents nonante sept — 121 — 6963.

Fol. 234 v° :

Cis Roumans fu par escris En l'an de l'Incarnation nostre seignor Mil deus cens et soixante et quatorze le samedi apres les octaues de le trinite pries pour celi ki lescrist.

Sur le 2[e] feuillet de vélin de l'anc. reliure, Lacurne avait lu « Pierre Palmier ». Je n'y ai rien vu d'écrit. Lacurne a voulu parler d'un feuillet disparu.

[139] LANCELOT DU LAC en ung grant et gros volume.

Fr. 1430. — In-4, vélin, XII[e] s. Reliure maroquin rouge du XVII[e] s., aux armes de France.

Fol. 1 r° :

Hystoire du Roy Artus et de la table ronde.

Anc. n[os] : MMCCXCI — 1223 — 7524.

Fol. 287 (dernier) :

De camera compotorum blesis.

[140] La LÉGENDE DORÉE.

Fr. 241. — Gr. in-fol., vélin, 1348. Reliure maroquin rouge du XVII[e] s., aux armes de France sur les plats.

Au verso du premier ais de la reliure :

Richart de Monbaston libraire a fait escrire ceste légende des saints en françois lan de grace nostre seigneur Mil CCCXLVIII.

Blois

Des histoires et liures en francoys Pulpito 2[e].

A la cheminée.

Fol. 1 r°, anc. n[os] : 81 — 6888. — Ms. de 344 feuillets. — Au v° du 2[e] plat de la reliure :

Richart de Monbaston libraire demourant a Paris en la rue

neuve nostre Dame fist escrire ceste légende en francois lan de grace nostre seigneur Mil CCCXLVIII.

[141] La LÉGENDE DORÉE.

Fr. 414. — Pet. in-fol., vélin, xve s. Miniatures. Reliure maroquin rouge du xviie s., aux armes de France sur les plats. Au vo du premier ais de la reliure :

Bloys — Des histoires et liures En francoys Pulpito 2e

A la cheminée.

Fol. 1 ro, anc. nos : six cents sept — 254 — 7020. — Marge infre : armes de France couvrant celles de Louis de Bruges.

Fol. 419 ro : Cy fenist la vie des sains noel la légende dorée le samedi après la Nativité nre dame lan IIIIc et IIII. — Ms. de 419 feuillets.

[142] La LÉGENDE Des sainctz.

Fr. 243. — Gr. in-fol., vélin, xve s. Reliure maroquin rouge du xviie s., aux armes de France sur les plats.

Garde ro : Deux. C. 9. — La Légende dorée en Francois.

Fol. 1 ro, anc. nos : — deux cents soixante cinq — 109 — 6889. Fol. 417 (et dernier) ro : Thomas scripsit.

Tranches dorées aux armes de Jean d'Angoulême. — Cf. vél. impr. 689. Exempl. offert par Vérard (1493) à Charles VIII et à Anne de Bretagne « couvert de veloux rouge ». — 177 miniatures.

(A suivre.)

CATALOGUE DES ACTES ROYAUX

CONSERVÉS

DANS LES ARCHIVES DE LA HAUTE-MARNE

(Suite)

CHARLES VI

155. — 1381, 27 juillet, Crécy-en-Brie (an Ier). — Mandement au bailli de Sens d'informer et au besoin d'exercer des poursuites contre Simon de « Coublans », Jacob d'Arbot et leurs complices qui, au nombre d'environ cent vingt, ont pillé et maltraité des biens et des hommes du chapitre de Langres, à Chassigny. (Curieux détails.) — Était scellé « soubz nostre seel ordoné en l'absence du grant ».

Transcrit dans un exploit relatif à l'exécution, du lieutenant du bailli de Sens (Chapitre de Langres, G. 33, provisoire : *Chassigny*, justice).

156. — 1381, juillet, Paris (an Ier). — Vidimus et confirmation de deux lettres de Bernard de La Tour, évêque de Langres, des 22 et 24 mai 1381, portant règlement pour les bouchers de Langres. — « In Requestis hospicii, J. de Coiffy. »

Transcrites dans les lettres du 20 février 1441 (n. st.), ci-après n° 200.

157. — 1382, 15 novembre, à Lens en Artois (an III). — Amortissement, à la demande de Jean de Vergy, chevalier, portant confirmation de l'amortissement du 10 mai 1376 (n° 149, ci-dessus), dans lequel le nom de Rangecourt avait été omis. — « Per Regem, in suo Consilio ordinato, J. de Monte Acuto. »

Vidimus de l'official de Langres, de 1383. (Chapitre de Langres, G. 4 provisoire.)

158. — 1385 (n. st.), 31 mars, Paris (an V). — Mandement au bailli de Sens. Les habitants de Langres ont exposé qu'ils ont plusieurs procès pendants au Parlement, dont un contre l'évêque et un autre contre le chapitre, pour l'assiette des 15000 francs que lesdits habitants ont naguère accordés au roi. A ce sujet, ils ont besoin de s'assembler pour examiner les mandements royaux et autres lettres qui leur sont souvent adressés, et pour nommer un procureur chargé de poursuivre leur défense. L'évêque et le chapitre n'ont pas voulu leur permettre de s'assembler, sinon à la condition d'en faire connaitre les causes ; or il survient continuellement des incidents qui motiveraient de nouvelles demandes d'autorisation. Le roi mande audit bailli de faire commandement à l'évêque et au chapitre d'accorder pour un an l'autorisation demandée, et, en cas de refus, de l'accorder en son nom, « de grâce espécial ».

Transcrit, avec l'ordonnance du bailli faite en conséquence, dans le procès-verbal du sergent, qui rapporte la signification par lui faite, du 28 avril 1385. (Chapitre de Langres, G. 107, 4e provisoire.)

159. — 1388 (n. st.), janvier, Paris (an VIII). — Vidimus et confirmation des privilèges pour le sel accordés par les lettres de Charles V, du 4 février 1375, n. st. (n° 144, ci-dessus). — « Per Regem, ad relacionem Consilii, J. de Coiffy. »

Original, Chapitre de Langres, G. 114 provisoire.

160. — 1388, 10 août, Paris (an VIII). — Mandement aux gens des Comptes et autres de tenir comme exempts les gens d'église qui ne seront pas trouvés inscrits sur les registres parmi ceux à qui l'on a ordonné « de envoier charioz, charretes, sommiers et chevaux, pour iceux servir à l'armée que, à l'aide de Dieu, nous entendons présentement à faire...., » et ce, jusqu'à ce que autrement en soit ordonné. — « Par le Roy, à la relacion de Monseigneur le duc de Berry, Bordes. »

Est annexé un mandement des gens des Comptes aux baillis de Sens, Auxerre et Chaumont, au maitre de l'écurie et autres, de ne pas contraindre à cette contribution le chapitre de Langres, ni la ville de Coiffy, lesquels ne sont pas inscrits sur les registres.

Vidimus par le garde de la prévôté de Paris, du 11 août 1388. (Chapitre de Langres, documents à classer.)

161. — 1388, 2 octobre, Paris (an IX). — Lettres de non-préjudice adressées aux gens des Comptes en faveur de l'abbaye de Montier-en-Der. Ces religieux ne sont pas tenus de fournir au roi « charrette ne chariot, ne sommier de service, quant nous alons en noz guerres, ou ailleurs où il nous plaist », ainsi qu'il résulte des registres de la Chambre des Comptes. Néanmoins, ils ont prêté au roi « un chariot atelé de quatorze chevaulx, pour nostre présent voiage ». Ce fait ne pourra être invoqué comme un précédent contre lesdits religieux, ni préjudicier à l'exemption dont ils jouissent. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, Turquery. » (Simple queue.)

Original, Montier-en-Der, 1re liasse, 1re partie.

162. — 1389, 26 mai, Paris (an IX). — Lettres de non-préjudice adressées aux gens des Comptes en faveur des habitants de Montier-en-Der, qui ont fourni au roi, sans y être obligés, un chariot attelé de quatre chevaux, « pour nostre voyage que nous avons fait derrenièrement ès parties d'Alemaigne ». — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, Lefevre. »

Conçues dans les mêmes termes que les précédentes (n° 161).
Original, même source.

163. — 1389, 30 août, Paris (an IX). — Mandement, au premier sergent qui en sera requis, de maintenir Eudes de Recey, chevalier, seigneur de Montigny-sur-Aube et de Veuxhaules en partie, et ses consorts : Guillaume de Malay et Jeanne de Durnay, sa femme, Jean de La Mote et Jean de Milly, écuyers, dans le droit par eux prétendu de percevoir à Veuxhaules le droit de vente et rouage, qui était de quatre deniers pour livre, des denrées vendues, et quatre deniers par chariot ou deux deniers par charrette, pour le rouage. En cas d'opposition maintenue par le maïeur de l'évêque de Langres, les droits contestés seront mis en la main du roi, attendu que, pour les cas de nouvelleté et de priorité, la connaissance appartient au roi seul, et les parties seront ajournées aux jours du bailliage de Sens et de Champagne, du prochain parlement.

Copie délivrée en 1389 par un sergent du roi en la prévôté de Chaumont. (G. 480.)

164. — 1389, 30 septembre, Paris (an X). — Lettres de sauvegarde pour Bernard [de La Tour], évêque de Langres, ordonnant aux gardiens y mentionnés de maintenir l'évêque dans la possession des biens et droits de son évêché, et de lui faire restituer ceux qui lui ont été enlevés. — « Par Regem, ad relacionem Concilii, Freron. »

Vidimus de 1392, et un autre de 1393. (G. 478 et 479.)

165. — 1393 (n. st.), 14 mars, Paris (an XIII). — Mandement aux trésoriers à Paris et aux commissaires députés aux ressorts de Sens, Chaumont et Langres, sur le fait des nouveaux acquêts des gens d'église, de laisser, pendant le délai d'un an, en surséant à la saisie faite par eux, les curé et marguilliers de Saint-Pierre de Langres, église dépendant du chapitre, jouir des biens par eux acquis. — « Par le Roy, à vostre relacion, J. Budé. » (Simple queue.)

Original, Chapitre de Langres, G. 4 provisoire.

166. — 1396, 2 septembre, Paris (an XVI). — Ordonnance notifiant que, à raison des grands excès commis, tant aux pays de langue d'oïl que dans ceux de langue d'oc, par les commissaires députés sur le fait des finances des nouveaux acquêts, le roi révoque toutes les commissions par lui données et délègue, à la place desdits commissaires, les receveurs et procureurs ordinaires de chaque lieu. Les nouvelles instructions seront « escriptes de grosse lettre et mises en tableaux en chascun siège et auditoire de noz bailliaiges et sénéchauciées, à ce que aucuns n'en puisse avoir ignorance ». — « Par le Roy, à la relacion du Grant Conseil, estant en la Chambre de ses Comptes, ou quel vous le sire de Giac, l'évesque de Noyon, Messire Almaury d'Orgemont, les gens des Comptes et trésoriers, et plusieurs autres estoient, H. Guinguet. »

Vidimus par des tabellions en la prévôté de Langres, du 24 mai 1397, sous le sceau de Jean Bourdote, prévôt de Langres. (Chapitre de Langres, G. 4 provisoire.)

167. — 1397, 18 décembre, Paris (an XVIII). — Mandement

« au prévost forain de Sens, ès parties de Bourgoigne et de Langres, » et au premier huissier du Parlement, — donné à la requête du chapitre de Langres, le siège vacant, — leur ordonnant de contraindre les bouchers de Langres à ne vendre leurs viandes que dans la rue et dans la halle de la boucherie, suivant l'usage établi, et d'obliger les (trois) maîtres bouchers à faire la visite des viandes en la manière accoutumée. (Simple queue.)

Original, Chapitre de Langres, G. 105, 2°, provisoire : Boucheries des Cloitres.

168. — 1398 (n. st.), 7 février, Paris (an XVIII). — Mandement au premier huissier du Parlement, ou au sergent du roi qui en sera requis, de maintenir l'évêque de Langres dans le droit d'exercer seul la justice à Veuxhaules, droit que des hommes de Jean de La Mote, écuyer, et du seigneur de Châteauvillain, lesquels se disaient aussi seigneurs justiciers, avaient voulu exercer au nom de ces derniers. Les opposants seront ajournés au Parlement, s'il plait à l'évêque de Langres d'y faire porter la cause, comme c'est son droit en qualité de pair. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil lay, J. Viviers. »

Original, G. 478.

169. — 1398, 29 octobre, Paris. — Lettres de sauvegarde pour l'évêque de Langres.

Transcrites dans le procès-verbal d'exploit d'un sergent du Parlement du 14 février 1399 (n. st.). (G. 480.)

170. — 1398, 7 décembre, Paris (an XIX). — Mandement aux baillis de Sens, Mâcon, Troyes et Chaumont. Lesdits baillis, ou leurs prévôts, ont fait publier qu'aucune personne justiciable des tribunaux séculiers ne s'adressât aux juges ecclésiastiques, mais il n'est pas dans l'intention du roi que cela puisse préjudicier à Louis, cardinal de Bar, administrateur perpétuel de l'évêché de Langres, et à sa juridiction spirituelle. Le roi ordonne que les choses resteront en l'état comme devant. — « Par le roy, à la relacion du Conseil, Manhac. »

Original, G. 58.

171. — 1400 (n. st.), 20 janvier, Paris (an XX). — Mandement

aux trésoriers à Paris et aux commissaires députés ès bailliages de Sens, Chaumont et Langres, sur le fait des nouveaux acquêts, de surseoir à la saisie par eux faite de biens du chapitre de Langres, et de lui laisser un délai d'un an pour le paiement des droits de finance et d'amortissement. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, de Voisines. »

Original, Chapitre de Langres, G. 4 provisoire.

172. — 1400 (n. st.), 5 avril, Paris (an XX). — Mandement aux élus sur le fait des aides ordonnées pour la guerre, et au grènetier de Langres, de laisser les religieux de Morimond user du droit de prendre le sel blanc qui leur a été anciennement accordé, par donation. S'ils n'en ont pas assez pour leur consommation, ils devront prendre le surplus au grenier de Langres ; s'ils en ont trop, le surplus sera gabellé. — « Par le Roy, Messieurs les ducs de Berri et de Bourbon, le conestable et autres du Conseil présens, Blanchet. »

Original, Morimond : Franc-salé, nº 10.

173. — 1401, 26 août, Paris (an XXI). — Mandement au bailli de Chaumont d'informer diligemment et secrètement des griefs prétendus par les habitants et paroissiens de Villiers-le-Sec et « Bussières » [-lez-Villiers], son annexe, contre frère Domenge de Germay, religieux de Septfontaines, leur curé, lequel aurait exigé des droits excessifs et arbitraires pour les « funérailles, sépultures, mortuaires et espousailles ». En cas de besoin les parties seront citées au Parlement. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, Prophete. »

Original, Septfontaines, 5e liasse, 5e partie : *Villiers-le-Sec.*

174. — 1403 (n. st.), 1er mars, Paris. — Mandement « à noz tres chers et tres amez oncles et frere les ducs de Berry, de Bourgongne et d'Orléans, souverains gouverneurs de tous noz finances, venans et à venir, à cause des aides ordenez pour la guerre en noz pays de langue d'oyl », de contraindre les Élus sur le fait desdites aides et les grènetier et contrôleur du grenier à sel de Langres à laisser le chapitre de ladite ville jouir paisiblement de son privilège du sel. — « Par le Roy, à la rela-

cion de son grant Conseil, où Messires de Berry, de Bourgogne, d'Orléans, de Nevers et de Bourbon, les contes de Saint-Pol et de Tancarville et plusieurs autres estoient, J. de Sanctis. »

Original, Chapitre de Langres, G. 114 provisoire : *Sel.* — Grand sceau de cire blanche, sur simple queue.

175. — 1403 (n. st.), 29 mars, Paris (an XXIII). — Mandement aux bailli et receveur de Chaumont, et aux prévôts de Nogent et de Montigny. Le receveur du roi à Chaumont a saisi les biens et revenus du chapitre de Langres à Chauffour, Noyers, Mennouveaux et Rangecourt, sous prétexte que ces villages sont tenus de faire guet et garde auxdits châteaux de Nogent ou de Montigny. Le chapitre prétend le contraire, attendu que ces villages ont été amortis. Il sera sursis à tout empêchement contre ledit chapitre jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par les gens des Comptes et trésoriers des Finances ou par le Parlement. — « Par le Roy, à vostre relacion, Lefevre. »

Original, Chapitre de Langres, G. 32 provisoire : *Chauffour.*

176. — 1403, 25 mai, Paris (an XXIII). — Mandement aux généraux des aides ordonnées pour la guerre et aux grènetier et contrôleur du grenier à sel de Chaumont-en-Bassigny. Le roi confirme aux religieux de La Crête le droit de prendre chaque année trois muids de sel blanc aux salines de Moyenvic et de Marsal, situées en Lorraine hors du royaume, avec exemption des droits de gabelle, à la charge de l'affecter à leur usage personnel. — « Par le Roy, l'évesque d'Aucerre, maistre Jehan de Boissy et autres présens, Adrian. »

Copie collationnée, délivrée par des notaires royaux à Troyes, le 5 octobre 1640. (La Crête, 3e liasse, 12e partie.)

177. — 1403, mai, Paris (an XXIII). — Le roi approuve, en le vidimant, un décret du chapitre général de Citeaux, du 14 septembre 1389, qui a ordonné la réunion de l'abbaye de femmes de Belfays à celle de Morimond. — « Per Regem, ad relacionem Consilii, Freron. »

Original, Morimond : *Belfays*, n° 24. — *Copie* du XVIIIe s., même fonds : *Morimond*, n° 18.

178. — 1403, 19 juillet, Corbeil (an XXIII). — Mandement « à nos amez et féaulx les généraux conseillers sur le fait des aides ordonnées pour la guerre », d'enjoindre aux grènetier, procureur et contrôleur du grenier à sel de Langres, de laisser les religieux de « Doucevaux » (Vaux-la-Douce) jouir de l'exemption du droit sur les dix livrées de sel qu'ils prennent à Salins, en vertu d'une donation de Jean, comte de Bourgogne, de 1258, et qui sont employées à leur usage. — « Par le Roy, Monseigneur le duc de Bourgoigne, Monseigneur le conte de Nevers, Messire Jaques de Bourbon et maistre Giles d'Estouteville présens, Gaucher. »

Original, Vaux-la-Douce, liasse 1 : *Franc-salé.*

179. — 1404 (n. st.), 4 mars (an XXIV). — Mandement aux gens des comptes et trésoriers à Paris, aux bailli et receveur de Sens et à tous commis sur le fait des nouveaux acquêts. Le roi accorde un délai d'un an au chapitre de Langres, qui a demandé sur ce des lettres de provision, pour faire amortir ceux de ses biens qui ne l'étaient pas. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, J. Remon. »

Vidimus, du même jour, sous le sceau de la prévôté de Paris. (Chapitre de Langres, G. 4 provisoire : *Amortissements.*)

180. — 1405 (n. st.), mars, Paris (an XXV). — Amortissement accordé aux religieux de La Crête pour une maison, sise à Chaumont, qu'ils avaient acquise, à titre d'échange, d'Étienne Huré, bourgeois de Chaumont, contre une autre maison sise dans la même ville et qui était déjà amortie. — « Par le Conseil, estant en la Chambre des Comptes, ouquel les trésoriers estoient, G. Milerac. »

Original, La Crête, 5e liasse, 3e partie : *Chaumont.*

181. — 1405 ... — Mandement aux gens des Comptes, leur notifiant que le roi a donné un nouveau délai à son cousin Louis, cardinal de Bar, administrateur perpétuel de l'évêché de Langres, pour lui présenter le dénombrement dudit évêché.

Original, G. 55.

182. — 1406, 9 juillet, Paris (an XXVI). — Amortissement de

50 livres tournois de rente données à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, en l'église Saint-Pierre de Langres, par Guillaume de Villiers, fils de Richard, demeurant à Langres.

Transcrit dans les lettres de février 1413 (n. st.), ci-après (n° 188).

183. — 1407, 9 juillet, Paris (an XXVII). — Mandement au premier huissier du Parlement de contraindre Bertrand Petit et Huguenin Guiot, prévôts-fermiers de Sens, à payer à l'évêque et au chapitre de Langres les coûts et dépens faits par ces derniers pour obliger lesdits fermiers à l'exécution d'un accord passé entre eux au parlement, pour ce qui n'en avait pas été réglé, et ce, si l'évêque ne veut pas admettre d'autre juridiction, selon son droit comme pair de France. — « Es requestes de l'ostel, Dedone (?). »

Original, Chapitre de Langres, G. 97, 1° provisoire.

184. — 1408 (n. st.), 13 janvier, Paris (an XXVIII). — Amortissement pour l'abbaye de Vaux-la-Douce d'une pièce de vigne au finage de Coiffy. — « Per Regem, in suo Magno Consilio, Ferron. »

Original, Vaux-la-Douce, liasse 4 : *Coiffy-le-Château*.

185. — 1410, 21 avril, Paris (an XXX). — Mandement au Parlement de Paris d'accorder à Louis, cardinal de Bar, administrateur perpétuel de l'évêché de Langres, et aux habitants dudit Langres, la licence de transiger en parlement, sans avoir à payer d'amende, sur les faits qui avaient motivé un procès alors pendant entre eux et commencé du temps de l'évêque Bernard de La Tour.

Transcrit dans l'arrêt du Parlement, du 21 avril, qui a ratifié l'accord intervenu. (G. 43.)

186. — 1412, 12 octobre, Paris (an XXXIII). — Arrêt du Grand Conseil [1] maintenant le cardinal de Bar, administrateur perpétuel de l'évêché de Langres, dans le droit de ne faire administrer les sacrements que par les curés, dans les églises parois-

1. Nous donnons, par exception, cet *arrêt*, à cause de l'intérêt particulier qu'il présente.

siales et chapelles en dépendant, et ordonnant d'ajourner au Parlement de Paris frère Nicole Esclarbot, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, maître de l'hôpital de Morment, qui avait donné la bénédiction nuptiale dans l'église dudit hôpital à deux paroissiens d'Arc-en-Barrois. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, Mallière. »

Original, G. 604.

187. — 1413 (n. st.), 17 janvier, Paris (an XXIII). — Mandement au premier sergent sur ce requis, avec le concours d'un tabellion ou autre officier, d'informer sur les griefs élevés contre le curé et le prieur de Montigny-le-Roy en Bassigny, par les habitants dudit lieu, qui leur reprochaient d'exiger pour les actes de leur ministère des sommes exagérées. On devra mettre un terme à ces abus, s'ils sont prouvés, et assigner lesdits curé et prieur devant le bailli de Chaumont à son siège de Montigny. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, Charpentier. »

Copie certifiée par un sergent du roi en la prévôté de Montigny, du 5 avril 1413 (n. st.). — Curieux détails sur les droits curiaux. (Grand Séminaire : *Prieuré de Montigny*, travée 17, liasse 19.)

188. — 1413 (n. st.), février, Paris (an XXXIII). — Le roi confirme les lettres d'amortissement qu'il avait accordées le 9 juillet 1406 (nº 182 ci-dessus) à Guillaume de Villiers, pour une donation faite à l'église Saint-Pierre de Langres. — « Par le Roy, le confesseur présent, Lebègue. »

Enregistré à la Chambre des Comptes, « in libro cartarum », le 20 mars 1413 (n. st.).

Original scellé, Saint-Pierre de Langres, liasse 30 : *Chapelle Saint-Jean-Baptiste.* (Grand sceau, cire verte.)

189. — 1416 (n. st.), 10 mars, Paris (an XXVI). — Mandement aux généraux, conseillers et gouverneurs des finances ordonnées pour la guerre, aux Élus sur le fait desdites aides à Langres, et aux grènetier et contrôleur du grenier à sel dudit Langres, de laisser le chapitre de Langres jouir de son droit d'exemption pour le sel. — « Par le Roy, Rouclez. »

Original, Chapitre de Langres, G. 114 provisoire : *Sel.*

190. — 1416 (n. st.), mars, Paris (an XXXVI). — Sur la demande des religieux de Septfontaines, qui avaient au château royal de Montéclair une maison près de la chapelle du roi, ce dernier leur donne ladite chapelle, à charge par eux d'en être les chapelains et de l'entretenir à leurs frais ; d'y dire quatre messes par semaine, au lieu de trois qui s'y disaient précédemment, et ce sous le contrôle du châtelain. Le revenu de cette chapelle était de 22 livres tournois par an, à prendre sur la recette de Chaumont, et affecté tant au chapelain qu'au luminaire. — « Par le Roy, Messire Regnaut d'Angennes, Messire Pierre de Jeucourt, Messire Gaucher Aubin et autres présens, Thierry. »

Original, Septfontaines, 2e liasse, 2e partie : *Andelot.*

191. — 1419, 30 août, Troyes (an XXXIX). — Mandement « au commis de par nous à la recette de l'aide derrenièrement mis sus ou diocèse et clergé de Langres ». Le roi a consenti, par lettres antérieures, que 2000 livres tournois fussent prises sur cette aide pour contribuer aux frais des réparations et fortifications de Langres ; mais les chanoines de cette ville n'ont pas connu ces lettres et craignent que les habitants de Langres n'emploient ces 2000 livres à leur décharge, à l'exclusion du chapitre. Le roi donne les présentes lettres au chapitre, pour lui servir en cette affaire. — « Par le Roy, en son conseil, de Rinel. »

Original, Chapitre de Langres, G. 107, 4o, provisoire : *Fortifications de Langres.*

192. — 1421 (n. st.), 4 février, Paris (an XLI). — Mandement au premier sergent sur ce requis de maintenir le chapitre de Langres dans le droit de juridiction qu'il avait sur le cloître et sur les personnes et maisons qui en faisaient partie ; à l'encontre de Gérard Flament, prévôt de Sens. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, Montfort. »

Original, Chapitre de Langres, travée 18, liasse 28 : *Juridiction du Chapitre.*

CHARLES VII

193. — 1425, 30 juin, Poitiers (an III). — *Committimus*, en forme de mandement au bailli de Touraine ou à son lieutenant au siège de Chinon, pour le chantre du chapitre d'Angers. — « Par le Conseil, Pichon. »

Copie collationnée du 5 mai 1660. (Chapitre de Langres, G. 85, 2e provisoire.)

194. — 1434 (n. st.), janvier, Bourges (an XII). — Articles accordés aux habitants de Langres, qui avaient demandé sur l'instigation de Guillaume, seigneur de Châteauvillain, à faire leur soumission au roi.

Le roi rappelle que le sire de Châteauvillain, « dès environ un an a », lui avait fait sa soumission, mettant à son service ses places et forteresses de Châteauvillain, Grancey, Selongey et autres, et avait promis de s'employer à la soumission d'autres villes ; à l'effet de quoi le roi l'avait nommé son lieutenant général sur le fait de la guerre en l'évêché de Langres, bailliage de Chaumont, et en la partie du bailliage de Sens enclavée dans ledit évêché, avec pouvoir de requérir la soumission des villes de Langres, Chaumont, Bar-sur-Aube, Vassy et autres. En vertu de quoi ledit sire de Châteauvillain avait fait connaître secrètement la mission dont il était revêtu, aux habitants de Langres, lesquels « tousjours soubz le povoir de noz diz ennemis, secrètement en leur cueur nous avoient puiz noz sacre et couronnement amé, ce que toutesvoyes n'avoient osé démonstrer ouvertement ». Des conventions étaient intervenues entre cette ville et le sire de Châteauvillain ; le roi en rappelle les termes et les confirme. — « Par le Roy, en son Grant Conseil, J. de Savigny. »

Vidimus de Richard de Trestondam, écuyer, seigneur de Percey-le-Petit en partie, bailli de Langres, du 21 novembre 1436. (Chapitre de Langres, pièce non classée.) — *Analyse* par Migneret dans son *Précis de l'Histoire de Langres* (1835), p. 158 et suivantes.

195. — 1436, après Pâques, avril [1], Issoudun (an XIV). —

1. Après le 8 avril.

Amortissement de 80 livres tournois de rente que Jean de Gié le jeune, bourgeois de Langres, voulait assigner à l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de cette ville, avec remise de la finance, « in memoriam fidelium et laudabilium serviciorum nobis per ipsum, maxime in dicte civitatis Lingonensis reductione in obedientia nostra et alias in facto guerrarum multipliciter impensarum ; necnon diversorum dampnorum per dictum Johannem, occasione guerrarum antedictarum sustentarum ». — « Per Regem, in suo Consilio, Courtinelles. »

Enregistrées à la Chambre des Comptes le 28 mars 1450 (n. st.).

Copie collationnée, du 16 avril 1450 après Pâques. (Chapitre de Langres, *Église Saint-Pierre*, liasse 28 : Amortissements.)

196. — 1438 (n. st.), mars, Saint-Jean-d'Angély (an XVI). — Amortissement. A la demande de « dilecti nostri receptoris juvaminum in villa nostra Lingonensi », Louis de Bruges, qui se proposait d'acquérir la valeur de 20 livres tournois de cens ou de revenus, en divers lieux qui étaient exempts de toute ligéité en fief ou arrière-fief, ou de justice, pour les donner à une ou plusieurs églises, le roi, en considération des services que ledit Louis de Bruges lui rend dans sondit office et de ceux qu'il lui a rendus en d'autres circonstances, accorde l'amortissement desdites rentes jusqu'à concurrence de 20 livres. — « Per Regem, episcopo Castrensi, Cristoforo de Harecuria, domino de Calvomonte et aliis presentibus, Dubeuf. »

Registré à la Chambre des Comptes, au Cartulaire, folio 32, le 17 juillet 1452 ; signé : « R. des Roches. Contentor : E. Duban. »

Original, Saint-Martin de Langres. — Beau sceau de majesté, sur cire verte.

197. — 1438, juillet, Bourges (an XVI). — Amortissement jusqu'à concurrence de 40 liv. tournois de rente acquises ou à acquérir, reçues ou à recevoir, pour les prieur, curé et chapelains de Saint-Martin de Langres. Cet amortissement est accordé notamment « en faveur de nostre bien amé Loys de Bruges, nostre receveur audit Lengres sur le fait des aides ordonnez pour la guerre, et parroissien d'icelle église, qui de ce nous a humblement supplié et requis ». — « Par le Roy, Monseigneur

le duc de Bourbon, le conte de Vendosme, l'arcevesque de Vienne, l'évesque de Clermont, le bastart d'Orléans, le sire de Gaucourt et autres présens, Bidé. »

Enregistrées au Cartulaire de la Chambre des Comptes, folio 32, le 17 juillet 1452. Signé : « R. des Roches. Contentor : Chaligant. »

Original, annexé au mandement des gens des Comptes, du 1er septembre 1456. (Chapitre de Langres, église Saint-Martin de Langres.)

198. — 1439, 28 mai, Reims (an XVII). — Mandement aux bailli et prévôt de Chaumont, au prévôt de Vassy et aux commissaires ordonnés sur le fait des nouveaux acquêts des gens d'église. Le comte de Vaudémont a mis en demeure les chanoines de Joinville de mettre hors de leur main ou de faire amortir dans le délai d'un an les terres et revenus leur appartenant, qui n'étaient pas encore amortis. Les chanoines ont remontré au roi que, par suite des guerres antérieures et aussi de celles qui ont présentement cours, ils ont perdu une grande partie de leurs rentes et revenus ; qu'un grand nombre des habitants de leurs terres ont cessé d'y habiter, à cause de leur indigence ; qu'eux-mêmes ont à peine de quoi vivre, et par suite ne peuvent présentement faire amortir leurs biens, ni non plus trouver acquéreurs. Leurs vignes mêmes, sur lesquelles ils comptaient, « de présent sont esgelées et foudroyées ». Ajouté à cela « le fait de la guerre qui encores est ou dit pays et nouvellement mise sus entre ledit conte de Vaudemont, qui se tient en ladicte ville de Joinville, et les gens des pays de Lorraine et de Barrois ». Le roi leur accorde un sursis de deux années. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, Dubeuf. »

Original, Chapitre de Joinville. — Fragment de grand sceau, cire blanche, sur simple queue.

199. — 1440, 5 décembre, Paris (an XIX). — Mandement aux grènetier et contrôleur du grenier à sel de Langres de laisser le chapitre de cette ville jouir de ses privilèges et exemptions concernant le sel. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, Valengelier. » (Simple queue. — Fragment de cire blanche.)

Original, Chapitre de Langres, G. 114 provisoire : *Sel.*

200. — 1441 (n. st.), 20 février, Langres (an XIX). — Vidimus et confirmation des lettres de Charles VI, de juillet 1381, données en faveur des bouchers de Langres (n° 156 ci-dessus). — « Per Regem, ad relacionem Consilii, P. Pichon. »

Copie contemporaine, non signée, avec la date de 1400 (le mot *quadragesimo* a été oublié), Chapitre de Langres, G. 105, 2° provisoire : *Boucheries des Cloîtres.* — *Vidimus* de 1473, *ibidem*, travée 17, n° 28.

201. — 1441 (n. st.), 20 février, Langres (an XIX). — Amortissement en faveur du chapitre de Langres, accordé « en nostre joyeux advènement en ceste nostre ville de Langres », de 60 livres tournois de rente données au chapitre depuis soixante ans, et des 20 livres de rente données par feu Aubry Raoul, chanoine, pour la fondation d'une chapellenie à l'autel Saint-Ignace, desservi par les prébendiers, en l'église de Langres. — « Par le Roy, en son Conseil, Fresnoy. »

Vidimus, du 6 mai 1443, Chapitre de Langres, G. 17, 1° provisoire : *Amortissements.*

202. — 1441 (n. st.), 10 mars, Bar-le-Duc (an XIX). — Lettres patentes adressées aux généraux ordonnés sur le fait et gouvernement des finances, données à la requête des religieux de Saint-Urbain et en considération de ce que « ladicte abbaye et forteresse de Sainct Urbain s'est tousjours tenue pour nous, et que lesdiz supplians ont favorisé et tenu nostre parti de tout leur pouvoir, et secouru, retrait et aidié à noz gens tenans nostre parti, tant qu'ilz ont peu, durant les guerres et divisions passées ; noz ennemis et adversaires, après ce qu'ilz l'ont eue en leur subgeccion, durans lesdictes divisions, l'ont rasée, abatut et démolie trois foiz.... », en sorte que les religieux ont dû chercher asile ailleurs. Pour leur faciliter le rétablissement de leur abbaye, le roi leur fait remise des arrérages, dus pour plusieurs années, de la rente de dix livres tournois qu'ils devaient au roi chaque année, pour la garde de l'abbaye. En outre, il réduit cette redevance à cent sous tournois, pendant dix ans. — « Donné.... soubz nostre seel ordonné en l'absence du grant. — Par le Roy, en son Conseil, Budé. »

Original, Saint-Urbain, 1re liasse, 1re partie.

203. — 1441, 28 juillet, Paris (an XIX). — Mandement au premier des juges royaux ou huissier du parlement qui en sera requis, de contraindre l'évêque de Langres à payer au chapitre de cette ville certaines sommes et redevances annuelles, entre autres des produits de la vente à Langres, appartenant au chapitre dans les revenus de l'évêché. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, Trouvez. »

Original, Chapitre de Langres, G. 95, 3° provisoire : Juridiction et temporel du chapitre.

204. — 1442, 11 juillet, Paris (an XX). — Mandement au bailli de Chaumont ou à son lieutenant à Vassy. Le comte de Vaudémont s'est emparé, en 1437, des biens des chanoines de Joinville non amortis, mais qu'ils étaient autorisés par des lettres royaux à posséder ainsi pendant un certain temps. En présence de leurs réclamations, le comte les avait ajournés devant le bailli de Chaumont, au jeudi après la Saint-Remi 1438. Au cours du procès, les chanoines furent menacés « de par ledit seigneur de Joinville, qui est homme de guerre et à redouter, et qui pour lors avoit et menoit guerre à l'encontre de nostre très chier et très amé cousin le roy de Cecile et de ses pays, mesmement de Bar et de Lorraine, pour cause de la duchié de Lorraine qu'il contendoit, et tellement contrains par force de par ledit seigneur de Joinville, et de par ses gens qu'il tenoit pour lors en grant multitude audit Joinville, pour sadicte guerre, que il a convenu, par paour, par doubte, par force et par violence, aus diz supplians renoncer à leurdit procès et consentir que sur icelluy sentence en feust donnée au prouffict dudict conte, lequel leur promettoit, par lui ou par ses gens, que en ce faisant il leur feroit plusieurs biens, les laisseroit jouir de leursdiz heritaiges à eulx donnez et aumosnez ». Cette renonciation eut lieu en 1440. Néanmoins, le comte s'empare des biens non amortis, et aussi de ceux qui appartiennent audit chapitre d'ancienneté, les fait taxer à sa volonté, les donne et les vend à vil prix. Or la renonciation des chanoines est évidemment nulle. Le roi ordonne que le procès soit de nouveau instruit par le bailli de Chaumont. — « Par le Conseil, Fleury. »

Original, Chapitre de Joinville.

205. — **1444** (n. st.), 16 mars, Paris (an XXII). — Mandement au premier huissier du Parlement ou sergent qui en sera requis de contraindre le sire de Saint-Georges et d'Arc-en-Barrois (Guillaume de Vienne), ou les officiers du duc de Bourgogne, que l'on disait alors détenteur de la seigneurie d'Arc, par saisie, à payer aux chanoines de Langres les arrérages d'une rente qui leur était due sur ladite seigneurie, et, en cas de refus, d'ajourner l'un ou les autres devant le bailli de Sens. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, Enquechon. » (Cf. n° 220.)

Original, Chapitre de Langres, G. 42 provisoire : *Gié-sur-Aujon*, rente sur la seigneurie.

206. — 1444 (n. st.), 19 mars, Paris (an XXII). — Mandement au premier sergent requis de contraindre l'évêque de Langres (Philippe de Vienne) à payer à son chapitre certaines redevances qu'il lui doit et dont le paiement a été ordonné par arrêt du Parlement de Paris, sinon de l'ajourner devant le bailli de Sens pour exposer les motifs de son refus. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, Hanodon. »

Original, Chapitre de Langres, coté provisoirement G. 87.

207. — 1444, 28 août, Langres. — A la requête du chapitre de Langres, le roi fait savoir au Parlement de Paris et aux baillis de Sens et de Chaumont que la nomination qu'il a faite en 1440 de Philibert de Brécy, son chambellan, comme capitaine et gouverneur de Langres, ne peut préjudicier pour l'avenir aux droits seigneuriaux du chapitre dans la ville de Langres. (Cf. n° 241.)

Original, Chapitre de Langres, G. 106, 1° provisoire, scellé du sceau de majesté, cire blanche, sur simple queue ; *vidimus* de l'official et de Pierre Odot, maïeur de Langres, du 6 octobre 1468, G. 107, 5° provisoire : *Capitaine de Langres*.

208. — 1444, 7 octobre, Nancy « Nancey-le-Duc » (an XXII). — Mandement ordonnant aux trésoriers de France, sur la demande des religieux de Vaux-la-Douce, de leur faire payer par le receveur de Chaumont, sur la recette des « eschers » de Coiffy, les cent sous de rente qui leur avaient été donnés sur cette recette par le comte de Champagne Thibaud, et, en cas d'insuf-

fisance, la valeur totale de ces « eschers ». — « Par le Roy, en son conseil. » — Signé illisiblement.

Original, Vaux-la-Douce, liasse 4 : *Coiffy-le-Château.*

209. — 1444, 7 octobre, Nancy (an XXII). — Mandement aux grenetier et contrôleur du grenier à sel de Langres de laisser les religieux de « Doucevaulx » (Vaux-la-Douce) jouir du droit d'exemption de la gabelle pour dix livrées de sel de Salins qui leur ont été données en 1258 par Jean, comte de Bourgogne. — « Par le Roy, en son Conseil. » Signature illisible.

Original, Vaux-la-Douce, liasse 1 : *Franc salé.*

210. — 1445 (n. st.), 30 janvier, Nancy (an XXIII). — Mandement à Pierre Carron, sergent à cheval du roi au bailliage de Chaumont, d'ajourner l'évêque de Langres (Philippe de Vienne), pour les causes contenues au mandement du 19 mars 1444 (n. st.), devant le Parlement de Paris, que ledit évêque pouvait reconnaître comme seul compétent, attendu son titre de pair de France. — « Par le Conseil, Thierry. »

Copie du xv[e] siècle, non signée; Chapitre de Langres, cotée provisoirement G. 87.

211. — 1445 (n. st.), 13 février, « à Nancy en Lorraine » (an XXIII). — Mandement au premier huissier du Parlement ou sergent qui en sera requis de faire payer par Jean de Vergy, chevalier, seigneur de Vignory, aux religieux de l'abbaye de Septfontaines les arrérages d'une rente de dix livres de petits tournois, due par le seigneur de Vignory sur la recette de la vente audit lieu, et, en cas de refus, de l'assigner devant le bailli de Chaumont. — « Par le Conseil, Aude. »

Original, Septfontaines, 5[e] liasse, 4[e] partie : *Vignory.*

212. — 1445 (n. st.), 26 février, au siège de Nancy (an XXIII). — Lettres de sauvegarde pour Philippe de Vienne, évêque de Langres, et son évêché; le roi désigne les gardiens qu'il établit à Langres, Chaumont, Montigny, Prauthoy, Dijon, Montsaugeon et Châtillon-sur-Seine. « Datum in opido Nanceii in Lotharingia.... Per Consilium, Frasnoy. » (Scellées du sceau en l'absence du grand.)

Vidimus d'un sergent au bailliage de Chaumont, du 27 juillet 1448. (Chapitre de Langres, G. 97, 1° provisoire.)

213. — 1447, 19 août, Paris (an XXV). — Committimus au bailli de Chaumont. Accédant à la requête des religieux de Septfontaines, alors en procès devant ledit bailli contre Jean de Vergy, chevalier, seigneur de Vignory, de Saint-Dizier et de La Fauche, pour raison d'une rente (cf. n° 211, ci-dessus), le roi les autorise à plaider sur le principal, quoique les significations faites au nom des religieux ne l'aient pas été à personne et à domicile, attendu que ledit seigneur de Vignory était déjà en procès avec eux devant le même tribunal. — « Par le Conseil, Garenne. »

Original, Septfontaines, 5e liasse, 4e partie : *Vignory*.

214. — 1448 (n. st.), 5 mars, Montoire (an XXVI). — Mandement aux baillis de Sens et de Chaumont de mettre un terme aux exactions des fermiers des ports et passages, qui pressuraient sous de mauvais prétextes les habitants des villages appartenant au chapitre de Langres, et même mettaient à contribution sans motif des communautés entières. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, Duban. »

Original, Chapitre de Langres, G. 107, 4° provisoire.

215. — 1448, 18 juillet, Chinon (an XXVI). — Relief d'appel, en forme de mandement adressé au bailli de Sens, l'ajournant aux jours ordinaires de Champagne, du bailliage de Sens, pour répondre aux griefs des habitants de Langres appelant d'un jugement dudit bailli rendu à la requête des vicaires et chapelains de Saint-Mammès et de Saint-Pierre de Langres ; jugement qui avait condamné lesdits habitants à fournir des aides pour les réparations et fortifications de la ville. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, E. Froment. »

Vidimus du 14 août 1448, Chapitre de Langres, G. 107, 4° provisoire : *Gens de guerre*.

216. — 1449 (n. st.), 6 février, Tours (an XXVII). — Sauvegarde accordée à plusieurs religieux de Montier-en-Der, et à ceux de leur suite, qui quêteront par le royaume pour la restauration de leur église abbatiale, en portant les reliques (chefs) de saint Berchaire et de sainte Hélène, et d'autres également

conservées dans ladite église. « Savoir faisons que nous, qui désirons que les églises, abbayes et monastères de nostre royaume, qui sont désolées et destruites, puissent estre relevées et réparées, afin que le service divin, etc...., et par especial pour la grant révérence, amour, dévocion et affection que nous avons aux église et monastère de Monstierandel, ou diocese de Chaalons en Champaigne.... » — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, J. de La Garde. »

Original, Montier-en-Der, 1re liasse, 1re partie.

217. — 1449 (n. st.), 13 mars, Paris (an XXVII). — Mandement au premier huissier du Parlement ou sergent sur ce requis de maintenir Perrette de Vauvilliers, veuve de Jean de Garcy, dit Ragot, dame de Valentigny, dans le droit exclusif de justice qu'elle avait en sadite seigneurie, s'étendant jusqu'à la maîtresse vanne du moulin de l'abbaye de Boulancourt, et de s'opposer à ce que désormais ladite abbaye continue à établir un maire siégeant au porche des foulons dudit moulin. — « Par le Roy, en son Conseil, Charlet. »

Transcrit dans un exploit de sergent à cheval en la prévôté de Troyes, du 28 mars suivant. (Boulancourt, 6e liasse, 6e partie.)

218. — 1449 (n. st.), 15 mars, Paris (an XXVII). — Sauvegarde pour le chapitre de Joinville. — « Per consilium, Charlet. »

Original, Chapitre de Joinville.

219. — 1449, 18 septembre, Paris (an XXVII). — Mandement au premier huissier du parlement ou sergent sur ce requis. Plusieurs habitants de Chauffour, qui se déclarent franches personnes et se disent hommes du Roi et ses sujets « nuement », se sont plaints de ce que le chapitre de Langres voulait saisir, sous prétexte de mainmorte, des biens leur appartenant et provenant de personnes décédées sans hoirs de leurs corps. Le roi ordonne de maintenir les plaignants dans leurs droits. En cas d'opposition du chapitre, et attendu que le bailli de Chaumont lui est favorable, et opposé aux plaignants parce que ceux-ci ont appelé d'une sentence qu'il a rendue contre eux, sentence que le Parlement a infirmée en partie; attendu aussi que le lieutenant du bailli est favorable au chapitre, car il est son

conseil et à ses gages ; et enfin, parce qu'il s'agit de servitude, le chapitre sera ajourné devant les maîtres des requêtes de l'Hôtel, où le chapitre a un conseil à pension, devant lesquels l'affaire sera plus sûrement et plus rapidement jugée que partout ailleurs. — « Par le conseil, Charlet. »

Original, Chapitre de Langres, G. 32 provisoire : *Chauffour*.

220. — 1450, 7 décembre, Paris (an XXIX). — Mandement au premier huissier du Parlement de Paris de faire payer par Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges et d'Arc, les arrérages qu'il doit au chapitre de Langres pour une rente de 8 liv. tournois sur sa terre de Gié-sur-Aujon, dépendant d'Arc, ce à quoi il a été condamné par sentence des maîtres des requêtes de l'Hôtel, du 16 juin 1449 (cf. n° 205). Et comme ledit chevalier ne demeure pas dans le royaume, il lui fera commandement dans le royaume s'il l'y trouve, et dans le cas contraire à ses officiers de Gié ou à ceux d'Arc, ou encore dans la ville du royaume la plus voisine de son domicile. — « Par le conseil, Lesclerc. » (Assez beau sceau, cire blanche, sur simple queue.)

Original, Chapitre de Langres, G. 42 provisoire : *Gié-sur-Aujon*, rente sur la seigneurie.

221. — 1450, 16 décembre, Tours (an XXIX). — Mandement aux généraux des Finances de maintenir le chapitre de Langres dans l'exemption des droits sur les vins, attendu que les vins amenés de Bourgogne à Langres pour lesdits chanoines étaient de leurs vignobles ou de leurs dimes et destinés à leur consommation. — « Par le Roy, à la relacion des gens de son Grand Conseil, Daniel. »

Copie, non signée, du XVIe siècle, Chapitre de Langres, G. 105, 8° provisoire.

222. — 1451 (n. st.), 19 février, Tours (an XXIX). — Mandement aux bailli et prévôt de Sens d'enquérir sur les différends existant entre le chapitre de Langres et des clercs de divers villages dudit chapitre, lesquels clercs se prétendaient exempts de tailles, à cause de certain concours qu'ils disaient donner aux curés pour le service divin. — « Par le Roy, à la relacion des gens de son Grand Conseil, Daniel. »

Original, Chapitre de Langres, G. 17, 1° provisoire : *Amortissements*. (Coté, au dos : *Tailles du Moge.*)

223. — 1452 (n. st.), 5 février, Tours (an XXX). — Mandement aux Élus ordonnés sur le fait des aides pour la guerre à Langres de ne pas exiger de Girard Drouyn, chanoine de Langres, les douze deniers pour livre qu'ils voulaient lui faire payer sur la vente du poisson provenant d'étangs qu'il avait pris à ferme du chapitre, attendu que le produit de cette vente est destiné aux réparations des bâtiments dont il est fermier, et que par suite, en sa qualité d'ecclésiastique, il doit être exempt de ladite imposition. — « Par le Roy, à la relation du Conseil, de Caigneux. » (Cf. n° 227.)

Original, Chapitre de Langres, G. 68 provisoire : *Noyers*, moulins et cours d'eau.

224. — 1452 (n. st.), 6 février, au Montil-lez-Tours (an XXX). — Mandement aux gens des Comptes et trésoriers de lever la mainmise exécutée sur le temporel de l'évêché de Langres, le siège vacant, s'il appert que le chapitre a le droit de régale, comme il le prétend. — « Par le Roy, en son Conseil, Chaligaut. »

Original, Chapitre de Langres, G. 87 provisoire.

225. — 1452, 30 septembre, Cleppé en Forez (an XXX). — Mandement aux gens des comptes et au bailli de Chaumont, les informant que le roi accorde au chapitre de Langres, attendu l'état précaire de ses finances et revenus, terme et délai d'un an pour faire amortir partie des dîmes de grains de Noyers-en-Bassigny et quelques terres données audit chapitre par le testament de Guillaume Pusillet, chanoine. — « Par le Roy, de Badoviller. »

Original, Chapitre de Langres, G. 68 provisoire : *Noyers*, acquisitions.

226. — 1452, 12 décembre, Paris (an XXXI). — Mandement au premier huissier du parlement ou sergent qui en sera requis de faire recevoir par le sergent commis à cet effet l'opposition formée par l'évêque de Langres à l'exécution d'une sentence rendue contre lui par les maîtres des requêtes de l'Hôtel, ordonnant le paiement de redevances dues par l'évêque au

chapitre. L'évêque (Jean d'Auxi) prétendait que cette sentence avait été prononcée contre son prédécesseur. — « Par le Conseil, J. Le Clert. »

Copie, non signée, du xv[e] siècle, Chapitre de Langres, G. 87 provisoire : *Régale*.

227. — 1454, 14 juin, Tours (an XXXII). — Mandement aux Élus sur le fait des aides ordonnées pour la guerre à Langres concernant Girard Drouyn. (Comme le n° 223.) — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, Disome. »

Original, Chapitre de Langres, G. 95, 3[e] provisoire ; *transcrit*, dans une ordonnance des Élus, du 17 janvier 1455 (n. st.), portant entérinement des lettres ci-dessus : G. 68 provisoire : *Noyers*, moulins et cours d'eau.

228. — 1455, 23 mai, Paris (an XXXIII). — Mandement relatif à une rente sur la terre de Gié-sur-Aujon. (Comme au n° 220, sauf que la sentence visée ici est du 16 janvier 1450, n. st.) — « Par le Conseil, Brulart. »

Original, Chapitre de Langres, G. 42 provisoire.

229. — 1456 (n. st.), 26 février, Saint-Pourçain (an XXXIV). — Mandement au bailli de Chaumont, portant commission de juger hors des assises l'appel porté audit lieu de Chaumont par des habitants de Saint-Urbain qui refusaient de payer la taille de servitude aux religieux de l'abbaye dudit lieu, et de les y contraindre si le droit des religieux paraissait établi. — « Par le Roy, à la relation du Conseil, Le Nux. »

Original, Saint-Urbain, 15[e] liasse, 4[e] partie.

230. — 1456 (n. st.).... — Mandement pour empêcher que Nicolas de Baudricourt, seigneur de Prangey, n'établisse, avec l'aide du duc de Bourgogne, un marché audit lieu de Prangey, mais sans préjudice d'un appel interjeté au Parlement de Paris contre l'évêque de Langres.

Original, G. 79.

231. — 1457, 9 août, Paris (an XXXV). — Mandement au premier huissier du Parlement ou sergent sur ce requis d'exécuter une sentence des requêtes du Palais, du 11 décembre 1456,

qui a condamné Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges, à payer au chapitre de Langres des arrérages par lui dus pour une rente assise sur la seigneurie de Gié-sur-Aujon, et, sans s'arrêter à la déclaration faite par les officiers d'Arc et de Gié que ces seigneuries appartiennent maintenant au duc de Bourgogne, de saisir et mettre en vente la terre de Gié, s'il est prouvé, comme le prétend le chapitre, que la sentence de 1456 emporte hypothèque à son profit sur ladite terre de Gié. Il est dit qu'un sergent s'était transporté jusqu'à Saint-Jean-de-Losne, au duché de Bourgogne, ville du royaume la plus voisine de Seurre, comté de Bourgogne, résidence habituelle de Guillaume de Vienne, et y avait fait audit chevalier les sommations requises, en s'adressant à des marchands de Seurre qui se trouvaient au marché de Saint-Jean-de-Losne. (Cf. nos 220 et 228.) — « Par le Conseil, N. Aymard. »

Original, Chapitre de Langres, G. 42 provisoire.

232. — 1458 (n. st.), 11 janvier, Paris (an XXXV). — Mandement aux baillis de Chaumont, de Vitry et à tous autres justiciers, de maintenir les religieux de Saint-Urbain dans les droits et possessions qui leur appartiennent, dont ils auraient été dépouillés à l'occasion des guerres des Anglais et de la perte de leurs titres qui en était résultée. Les faits énumérés dans la requête des religieux sont longuement rapportés. Il y est dit notamment qu'en cette abbaye il y avait avant les guerres « place forte de bien notable fortifficacion, laquelle sans varier a tousjours demeuré en nostre obéissance... »; que « les Anglois et autres leurs adhérens.... ont icelle abatue, rompue et démolie, et tournée du tout en ruyne..., pris et emporté les aournemens, livres, vestemens, croix, calices, joiaux, reliques, lettres, chartres, cartulaire, terriers et autres lettres et enseignemens.... et brullées; et, avec ce, pris et enmené prisonniers les religieux de ladicte abbaye et leurs hommes et subgez, de six à sept vings personnes, acouplez et liez comme beufz, vaches et autres bestes; naiés les aucuns, rençonnez, et les autres meurtriz et tuez.... » A la faveur de ces guerres et bouleversements, leurs débiteurs se sont soustraits à leurs obligations, « mesmement feu Pierre de

Clermont, en son vivant chevalier, seigneur de Narcey », qui leur devait chaque année 20 livres tournois de rente à Curel et était en retard de plusieurs années, lors de son décès, « qui a esté depuis naguères », mais lesdits religieux n'ont pas osé faire valoir leurs droits, « pour la crainte qu'ils avoient de la grandeur et austérité dudict feu de Clermont, qui estoit homme de guerre du pays de Barroys, fort doublé au pays, avec autres.... ». — « Par le Conseil, J. Garenne. »

Original, Saint-Urbain, 21e liasse, 1re partie.

233. — 1458 (n. st.), 8 mars, Paris (an XXXVI). — Mandement aux baillis de Sens, de Troyes et de Chaumont, d'enquérir par témoins des faits relatifs au procès pendant au Parlement de Paris entre les chapelains de Notre-Dame de la Tour, en l'église Saint-Mammès de Langres, les chanoines et l'évêque, auquel procès les chapelains réclamaient certaines rentes dues à cette chapelle par le chapitre. — « Par le Conseil, Garenne. »

Original, Chapitre de Langres : chapelle Notre-Dame de la Tour. — Fragment de petit sceau, de cire blanche, sur simple queue.

234. — 1458 (n. st.), 30 mars, Tours (an XXXVI). — Ajournement de l'évêque et duc de Langres, en qualité de pair de France, au 1er juin, à Montargis, pour aviser au fait du duc d'Alençon. — « Par le Roy, Chaligaut. »

Original, G. 65.

235. — 1458, 18 mai, Paris (an XXXVIII). — Mandement au premier huissier du Parlement ou sergent qui en sera requis de maintenir les religieux de Morimond dans le droit qu'ils avaient, comme héritiers et successeurs de l'abbaye de Belfays, de prendre chaque année deux mines de blé, mesure de Choiseul, sur le tiers des grosses dîmes de Maulain, appartenant alors à Guillaume de Saint-Loup, chevalier, seigneur de Thons, à cause de Jeanne de Choiseul, sa femme. — « Par le Conseil, N. Aymar. »

Original, Morimond : *Maulain*, n° 6.

236. — 1458, 4 novembre (an XXXVIII). — Mandement au premier huissier du Parlement ou sergent sur ce requis d'exé-

cuter, nonobstant toutes appellations des lettres en forme de garde obtenues par le chapitre de Langres, propriétaire du four banal de Hûmes à cause de la chapelle Saint-Ignace en la cathédrale, contre deux habitants dudit Hûmes qui avaient établi des fours dans leurs maisons. — « Par le Conseil, Garenne. »

Original, Chapitre de Langres, G. 48, 2e partie, provisoire : *Hûmes*, four banal. — Fragment de petit sceau sur cire blanche et simple queue.

237. — 1461, 21 juillet, Paris (an XXXIX). — Mandement au premier maître des requêtes de l'Hôtel ou aux conseillers au Parlement de Paris, et aux baillis de Sens et de Chaumont, de surseoir à l'exécution de lettres obtenues du roi, le 17 juin précédent, par les habitants de Langres qui avaient pris fait et cause pour deux d'entre eux contre l'évêque; ce dernier prétendait avoir de toute ancienneté le droit de lever deux mesures, appelées bassinots, sur chaque chariot, et un bassinot sur chaque charrette de sel entrant à Langres. Les lettres du 17 juin avaient omis la formule : « appellez ceulz qui seront à appeller ». — « Par le Conseil, de Wignacourt. »

Original, G. 51.

LOUIS XI

238. — 1461, 21 septembre, Paris (an Ier). — Mandement au premier huissier du Parlement ou sergent sur ce requis. Les habitants d' « Eulley-Cothon et Eulley-le-Grand », et d'autres villages, voulant empêcher l'exécution d'un arrêt du Parlement de Paris, rendu contre eux, au profit du chapitre de Langres, ont appelé aux grands jours de Sens ou de Champagne, qui sont encore éloignés de la date de leur réunion. Il est enjoint d'ajourner sans délai lesdits habitants au Parlement. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, Arnoul. »

Original, Chapitre de Langres, G. 44 provisoire : *Heuilley-Cothon*, droits seigneuriaux.

239. — 1461, 27 septembre, Paris (an Ier). — Mandement aux grenetier et contrôleur du grenier à sel, à Langres, de laisser

le chapitre de Langres jouir de ses droits d'exemption concernant le sel. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, Castel. »

Original, Chapitre de Langres, G. 114 provisoire : *Sel.* — Fragment de petit sceau, sur cire blanche et simple queue : « Soubz nostre seel ordonné en l'absence du grant. »

240. — 1461, 15 novembre, Amboise (an Ier). — Mandement aux trésoriers de France, leur signifiant que le roi consent que Guillaume de Corquilleroy [1], capitaine de Saint-Dizier, devienne propriétaire de la seigneurie de Chancenay, moyennant le prêt, par lui fait à la recette du bailliage de Vitry, de 430 liv. tournois destinées à payer le rachat de cette seigneurie, que le roi avait fait de Marguerite d'Anglure. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil ouquel les trésoriers et généraulx des finances estoient, Bardois. »

Original, Chapitre de Joinville : *Chancenay.* — Fragment du grand sceau, sur cire blanche et simple queue.

241. — 1461, 11 décembre, Tours (an Ier). — Mandement aux gens qui tiendront le parlement à Paris, au bailli de Sens, à celui de Chaumont, etc. Le roi rappelle les lettres de non-préjudice données par son père au chapitre de Langres le 28 août 1444 (n° 207, ci-dessus). Il reconnait, à son tour, que l'établissement qu'il a fait de Geoffroi de Saint-Belin, chevalier, comme capitaine de la ville de Langres, ne saurait préjudicier aux droits de l'évêque et du chapitre. — « Par le Roy, à la relacion des gens de son Grant Conseil, J. Le Roy. »

Chapitre de Langres, trois vidimus : 1° du 2 mars 1463, n. st. (G. 107, 4° provisoire) ; 2° du 23 décembre 1465, par Jean de Brion, « commis à l'exercice du bailli de Langres » (G. 107, 5° provisoire); 3° du 6 octobre 1468 (*ibidem*).

242. — 1461, 17 décembre, Paris (an Ier). — Lettres de sauvegarde pour le chapitre de Langres. — « Per Consilium, Anthonis. »

Transcrites dans un exploit d'un sergent à cheval au bailliage de Sens, du 13 avril « avant Pasques charnelz » 1462 (n. st.). (Chapitre de Langres, G. 97, 2° provisoire.)

1. Sur ce personnage et sa famille, voir un article de M. Henri Stein, dans les *Annales de la Société du Gâtinais,* XX (1902), p. 201-217.

243. — 1462 (n. st.), 29 janvier, Paris (an Ier). — Mandement au premier huissier du Parlement ou sergent requis de maintenir l'évêque de Langres en la sauvegarde du roi. — « Par le Conseil, Sohier. »

Transcrit en tête d'un procès-verbal de sergent à cheval, du 2 avril 1462, en forme d'exploit contre le Chapitre de Langres. (Chapitre de Langres, G. 87 provisoire : *Régale*).

244. — 1462 (n. st.), 25 février, Paris (an Ier). — Mandement au premier huissier du Parlement ou sergent sur ce requis de maintenir l'évêque de Langres en la sauvegarde du Roi. L'évêque a droit, comme pair de France, de ne plaider que devant le Parlement, mais cette cour est très chargée d'affaires : ordre est donné d'ajourner l'évêque et ses parties adverses devant les conseillers des requêtes du Palais « qui sont de nostre dite court ». Ce mandement sera valable pour un an. — « Par le Conseil, G. d'Asnières. »

Transcrit dans l'exploit de signification. (Chapitre de Langres, G. 97, 2e provisoire.)

245. — 1462, 26 avril, Paris (an Ier). — Mandement pour ajourner au Parlement de Paris le chapitre de Langres ou ses officiers qui auraient empiété sur la juridiction de l'évêque, à Langres, pour la répression d'un crime d'homicide. — « Par le Conseil, Brulart. »

Transcrit en tête du procès-verbal d'exécution d'un sergent à cheval, du 2 mai 1462. (Chapitre de Langres, G. 87 provisoire : *Régale.*)

246. — 1463, 20 juillet, Paris (an II). — Mandement au bailli de Sens de faire faire dans le délai d'un an les déclarations des biens des gens de mainmorte, et notamment ceux du chapitre de Langres. — « Par le Conseil estant en la Chambre des Comptes, Bourlier. »

Copie du xve siècle, Chapitre de Langres, cartulaire des amortissements, fol. 117 vo.

247. — 1463, juillet, Amboise (an III). — Amortissement accordé à Geoffroi de Saint-Belin, bailli de Chaumont, jusqu'à concurrence de 50 liv. tournois de rente, pour les acquisitions qu'il fera à l'occasion des services qu'il veut fonder, l'un à la chapelle

de la Sainte-Vierge en l'église Saint-Jean-Baptiste de Chaumont-en-Bassigny, l'autre en la chapelle de son château de Sexfontaines.

Original, signé : LOYS. — Sur le repli : « Par le Roy, les sires du Lau, de Beauvoir et de La Roère, et autres présens, de La Loère. » — Expédié en la Chambre des comptes de Paris le 3 septembre 1463. — Fragment de sceau de cire verte. (Fabrique de Saint-Jean-Baptiste de Chaumont, série G.)

248. — 1463.... — Mandement pour l'exécution d'un arrêt du Parlement de Paris, qui a condamné Pierre des Rousseaux, prieur de la Ferté-sur-Aube, Gautier de Roches, prieur de Sainte-Germaine (de Bar-sur-Aube), Colart, prieur de Saint-Pierre de la même ville, Guillaume de Sully, prieur de Silvarouvre, Claude Vinet, prieur de Cunfins, et Jean Gaillard, prieur de Saint-Léger, à payer à l'évêque de Langres 19 livres 9 sous.

Original, G. 352.

249. — 1464, 14 avril, Nogent-le-Roi (an III). — Mandement aux maîtres des Requêtes de l'Hôtel, juges en dernier ressort des sentences rendues par les généraux et conseillers des finances. Le roi confirme aux religieux de La Crête le droit de prendre chaque année trois muids de sel blanc aux salines de Marsal et de Moyenvic, situées hors du royaume, et de ne payer aucun droit de gabelle, à la condition de l'employer à leur usage personnel. — « Par le Roy, le sire de La Rousière et autres présens, Demoulins. »

Copie collationnée par des notaires royaux, à Troyes, du 6 octobre 1640. (La Crête, 3e liasse, 12e partie.)

250. — 1465, novembre (avant le 15), Paris (an V). — Donation au prieuré du Val-des-Écoliers, auquel la cure de Choignes avait été unie, de dix mines d'avoine à déduire des vingt et une dues au roi sur les dîmes dudit Choignes. — Signé : LOYS. — Sur le repli : « Par le Roy, les contes du Maine et de Comminge, le grant maistre d'ostel et autres présens, De La Loere. »

Original, Val-des-Écoliers, 5e liasse, 5e partie : *Choignes*. — Grand sceau, de cire verte.

Enregistré à la Chambre des comptes le 15 novembre 1465.

251. — 1466 (n. st.), 16 janvier, Pont-de-l'Arche (an V). — Mandement au premier huissier du Parlement ou sergent sur ce requis de maintenir l'évêque de Langres en la sauvegarde du roi. Valable pour un an. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, Rolant. »

Copie certifiée, du 20 juin 1470. (Chapitre de Langres, G. 97, 2e provisoire.)

252. — 1467 (n. st.), 11 mars, Paris (an VI). — Mandement au premier huissier du Parlement ou sergent du roi sur ce requis de maintenir l'évêque de Langres en la sauvegarde du roi, en matière de juridiction, et ordonnant d'ajourner au Parlement le chapitre de Langres ou son procureur. Valable pour un an. — « Par le Conseil, Arnoul. »

Transcrit d'un sergent à cheval au Châtelet de Paris, du 23 mai 1467. (Chapitre de Langres, G. 97, 2e provisoire.)

253. — 1468, 3 août, Paris (an VIII). — Mandement au bailli de Sens, l'informant que le chapitre de Langres est exempt de l'obligation de guet et garde. — « Par le Roy, à la relacion du commis et député sur le fait de la justice et police du royaume, Le Prévost. »

Original, Chapitre de Langres, G. 106, 3o provisoire : *Guet et garde.* — *Copie* du temps, dans un cahier, même cote.

254. — 1468, 23 août, Senlis (an VIII). — Mandement, en forme de committimus, au premier huissier du Parlement de Paris ou sergent du roi sur ce requis. Jean de Brion, lieutenant du bailli de Chaumont, ayant voulu, sous prétexte de certaines lettres obtenues par les habitants de Langres, contraindre le chapitre de cette ville au guet et à la garde des portes, et, sur le refus dudit chapitre, qui reconnaissait du reste avoir fourni autrefois ce service, jusqu'au nombre de six à sept personnes par nuit; mais par exception, ledit Brion avait saisi les biens du chapitre. Le roi convertit en opposition, sans dépens, l'appel interjeté par les chanoines, dessaisit le bailli et commet son cousin le sire de Chatillon, son lieutenant en Champagne. — « Par le Roy, à la relacion des gens de son Grant Conseil, Demoulins. »

Original, Chapitre de Langres, G. 107 provisoire : *Guet et garde.*

255. — 1468, 24 septembre, Paris. — Relief d'appel portant mandement au premier huissier du Parlement ou sergent sur ce requis d'ajourner aux prochains jours de Sens et de Champagne un commis du lieutenant du bailli de Chaumont, pour s'y justifier d'avoir fait commandement au chapitre de Langres de produire les titres prouvant sa juridiction temporelle, ainsi que les registres de recette de ses obédiences. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, de Puigiraut. »

Original, Chapitre de Langres, G. 92 provisoire.

256. — 1469, 19 mai, Baugé (an VIII). — Mandement aux baillis et prévôts de Sens et de Chaumont de faire enlever l'écusson armorié de l'évêché-pairie de Langres, que le chapitre et divers chanoines avaient fait apposer, écartelé des armes dudit chapitre, sur une poutre nouvellement refaite (trois ans auparavant), mise en travers du chœur de la cathédrale et surmontée de cierges, sur diverses portes de leur cloître, sur des verrières de maisons canoniales, et que certains chanoines prétendaient faire figurer aussi sur des bannières et sur des sceaux. L'évêque, pendant l'absence duquel avaient eu lieu ces entreprises, est déclaré comme ayant seul le droit d'écarteler de ses armes celles de l'évêché, à cause de sa pairie. — « Par le Roy, Bourré. »

Transcrit dans un procès-verbal d'exploit de Regnaut Thierry, prévôt de Sens, du 27 juin 1469. (Chapitre de Langres, G. 97, 2e provisoire.)

257. — 1469, 19 juillet, Tours (an VIII). — Mandement à Jean Hébert, « général conseillier sur le fait et gouvernement de toutes nos finances », d'empêcher que les religieux de Morimond, conformément à leur requête « cy attachée soubz nostre contre seel », ne soient contraints de prendre du sel blanc au grenier de Langres. — « Par le Roy, à la relacion des gens de son Grant Conseil, P. de Fontaines. »

Original, Morimond : *Franc salé*, n° 12.

258. — 1469, 15 septembre, Coulonges (an IX). — Sauvegarde pour l'évêque de Langres en matière de nouvelleté. — « Par le Roy, le sire de Forest et autres présens, de Cerisay. »

Transcrit dans un procès-verbal d'exécution d'un sergent du roi au

Châtelet de Paris, du 15 juin 1470. (Chapitre de Langres, G. 97, 2e provisoire.)

259. — 1470, 10 juillet, Paris (an IX). — Mandement au premier huissier du Parlement sur ce requis d'ajourner au prochain Parlement, pour y exposer ses raisons, sur appel interjeté par le chapitre de Langres, Geoffroi de Voisines, sergent du roi, qui avait essayé d'extraire des prisons du chapitre Girard Ravotet, détenu pour avoir pêché et commis des dégâts en une rivière dudit chapitre, et qui avait fait plusieurs exploits en ladite cause au profit de l'évêque. — « Par le Conseil, Brulart. »

Original, Chapitre de Langres, travée 17, n° 136.

260. — 1470, 2 août, Paris (an X). — Sauvegarde pour l'évêque de Langres en matière de juridiction. — « Par le Conseil, Triboulé. »

Transcrit dans un exploit d'ajournement signifié au Chapitre de Langres le 16 octobre 1470. (Chapitre de Langres, G. 97, 2e provisoire.)

261. — 1470, 13 août, Paris (an X). — Sauvegarde pour le chapitre de Langres en matière de juridiction. — « Par le Conseil, Brulart. »

Original, Chapitre de Langres, G. 97, 2e provisoire.

262. — 1470, novembre, au Montil-lez-Tours (an X). — Amortissement des biens que le chapitre de Joinville pourra acquérir, jusqu'à concurrence de 250 livres tournois. — Signé : LOYS. — Sur le repli : « Par le Roy, le roy de Secille, Jehan de Lorraine et autres présens, Flameng. »

Original, Chapitre de Joinville. — Enregistré à la Chambre des comptes le 19 octobre 1471.

263. — 1471 (n. st.), 13 février, Paris (an X). — Lettres de relief d'appel et de surséance, ordonnant d'observer un appel interjeté au Parlement par l'évêque de Langres contre le chapitre, et accordant un mois au delà du délai fixé pour l'exécution des présentes lettres, à cause « des gens de guerre qui sont sur les champs ». — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, Rolant. »

Transcrites dans un exploit d'ajournement du 18 février 1471 (n. st.). (Chapitre de Langres, G. 97, 2e provisoire.)

264. — 1471, 30 juillet, Amboise (an XI). — Mandement aux généraux conseillers ordonnés sur le fait et gouvernement des finances, portant confirmation de l'exemption de la gabelle pour dix livrées de sel que les religieux de « Doucevaulx » (Vaux-la-Douce) prenaient à Salins pour leur usage, en vertu d'une donation de Jean, comte de Bourgogne, de 1258, et sur lesquels les grenetier et contrôleur du grenier à sel de Langres exigeaient ledit droit de gabelle. — « Par le Roy, les sires de Craon, du Lude et de Boes...., Regnault du Chastellet, bailli de Sens, et autres présens, J. Leclerc. »

Original, Vaux-la-Douce : *Franc salé.*

265. — 1471, 30 août, Tours (an XI). — Mandement à l'évêque et au chapitre de Langres. Le roi leur ordonne, en vertu des indults accordés par le Saint-Siège à la couronne de France, de laisser Pierre Guillier, prêtre, archidiacre du Lasçois et chanoine prébendé en l'église de Langres, remplissant déjà depuis un an les fonctions de chapelain et de chantre ordinaire de sa chapelle, jouir des revenus et profits de sesdits archidiaconé et prébende, en l'exceptant seulement des distributions quotidiennes, pour cause de non résidence. — « Per Regem, ad relacionem Consilii, Villechartre. »

Original, Chapitre de Langres, G. 93, 1° provisoire.

266. — 1472 (n. st.), 31 janvier, Paris (an XI). — Relief d'appel pour le chapitre de Langres, qui se plaignait d'exploits faits par l'official dudit Langres contre les officiers du chapitre à Orbigny-au-Val. Le roi ordonne d'ajourner les parties au Parlement. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, Brulart. »

Original, Chapitre de Langres, G. 97, 2° provisoire.

267. — 1472, octobre, Amboise (an XII). — Sauvegarde pour le chapitre de Langres. — « Per Regem, domino de Ludio, magistro Ludovico de Ambasia et aliis presentibus, de Cerisay. »

Transcrites dans des lettres de Charles VIII, du mois de mai 1486 (n° 291 ci-après). — Chapitre de Langres, G. 85, 1° provisoire, et nombreux vidimus de 1473, 1474, 1497 (G. 85, 3° provisoire).

268. — 1474, 14 septembre, Malesherbes « au Bois de Malesherbes ». — Le roi, s'adressant à tous ses lieutenants, connétable, maréchaux, capitaines de gens d'armes et de trait; sénéchaux, baillis, prévôts et autres, déclare exempter pour l'avenir l'évêque et le chapitre de Langres du logement des gens de guerre en leurs hôtels et maisons canoniales, pourvu que le nombre des gens de guerre en ladite ville n'excède pas cent lances et que le sire de Chaumont, gouverneur de Champagne, y consente. — « Par le Roy.... (déchirure). »

Original, Chapitre de Langres, G. 107, 3° provisoire.

(A la suite est un mandement conforme donné par Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, gouverneur et lieutenant général pour le roi en ses pays de Bourgogne, Champagne et Langres, du 26 août 1479.)

269. — 1475, juin, Rouen (an XIV). — Lettres patentes données en faveur de Guillaume de Corquilleroy, maître d'hôtel du roi. En considération de ses services, le roi lui concède irrévocablement, pour lui et ses descendants, les terres et seigneuries de « Charmont, Charmontel, Contault et Bignicourt-sur-Saulx », qu'il lui avait déjà données, mais alors seulement pour sa vie durant [1]. — Signées : LOYS. — « Par le Roy, le seigneur du Lude gouverneur du Daulphiné, le seigneur de Montagu et autres présens, Le Gouz. »

Enregistrées au Parlement de Paris le 2 janvier 1476 (n. st.) et à la Chambre des Comptes le 18.

Copie du temps, non signée. (Chapitre de Joinville : *Chancenay*.)

270. — 1476, 23 avril, Vaux-en-Dauphiné (an XV). — Autorisation donnée au chapitre de Chaumont de faire publier les bulles du pape Sixte IV portant érection dudit chapitre et concession de pardons et indulgences. — « Par le Roy, l'évesque d'Évreux, maistre Jaques Louet et autres présens, Garreau. »

Original, scellé du grand sceau sur cire blanche et simple queue, Chapitre de Chaumont. — *Copie*, du xve siècle, G. 112, fol. 24 v°. — *Édition :* Jolibois, La *Diablerie de Chaumont*, p. 142, sous la date du 24 avril. — *Édition partielle :* Godard, *Histoire et tableau de l'église Saint-Jean-Baptiste de Chaumont*, p. 49. — *Analyse :* Roserot, *Répertoire....*, n° 1748.

1. Voir la notice sur la famille de Corquilleroy, déjà citée.

271. — 1476, 23 avril, Vaux-en-Dauphiné. — Mandement aux officiers du roi de reconnaître et protéger au besoin le chapitre nouvellement érigé à Chaumont.

Copie, du xv[e] siècle, G. 112, folio 23 v°.

272. — 1476, 17 novembre, au Plessis du Parc (an XVI). — Mainlevée des saisies-oppositions que l'évêque de Langres avait fait pratiquer sous le nom du roi, contre l'exécution des bulles instituant le chapitre de Chaumont. — « Par le Roy, le prothonotaire de Foix, le sire de Gyé, mareschal de France, et autres présens, Robineau. »

Original, fragment de grand sceau, sur cire blanche et simple queue. (Chapitre de Chaumont.)

273. — 1477, 12 juin, Paris (an XVI). — Mandement au premier des maîtres des Requêtes de l'Hôtel, aux baillis de Sens, Troyes et Chaumont, aux prévôts de Villeneuve-le-Roi et de Vassy, de réitérer à l'évêque de Langres toutes défenses de poursuivre et d'inquiéter les chanoines de Chaumont pendant le cours du procès qu'il leur avait intenté en Parlement. L'évêque de Langres s'opposait à l'érection du chapitre. — « Par le Conseil. » (Signé illisible.)

Original, fragment de sceau, cire blanche, sur simple queue. (Chapitre de Chaumont.)

274. — 1477, décembre, au Plessis-lez-Tours (an XVII). — Amortissement, avec remise du droit de finance, en faveur du chapitre de Langres, jusqu'à concurrence de 200 liv. tournois de rentes et de revenus à acquérir. — Signé : LOYS. — Sur le repli : « Par le Roy, le grant seneschal de Normandie, le prothonotaire de Cluny, le commendeur de Ramez et autres présens, J. Tindo (?). »

Original, scellé, grand sceau, cire verte. (Chapitre de Langres, G. 17, 1° provisoire : *Amortissements*.)

275. — 1480, décembre, Saint-Florent-lez-Saumur (an XX). — Amortissement accordé à Girard « Traveillot », archidiacre du Dijonnais, maître des requêtes du roi, jusqu'à concurrence de 80 liv. de rente, de ce qu'il donnera pour la fondation d'une

chapelle en l'honneur de Notre-Dame et saint Michel en l'église de Langres. — Signé : LOYS. — Sur le repli : « Par le Roy, l'évesque d'Alby et autres présens, G. Briçonnet. »

Original, Chapitre de Langres, G. 17, 1° provisoire : *Amortissements.* Grand sceau, écrasé, cire verte, lacs de soie rouges et verts. (Différent du sceau qui a servi pour les lettres de décembre 1477, n° 274 ci-dessus.)

276. — 1481 (n. st.), février, aux Forges-lez-Chinon (an XX). — Amortissement pour le chapitre de Langres d'environ 15 liv. tournois de rentes d'héritages et en dîmes, à Frécourt, acquises de feu Gilles d'Argentolle, archidiacre du Tonnerrois, qui les avait lui-même acquises de feu Louis d'Amoncourt ; plus 45 liv. de rentes et dîmes à Saint-Broingt-le-Bois, et 10 liv. formant la rente d'un fief à Montigny-sur-Vingeanne, données audit chapitre par feu Antoine Érard, écuyer ; le tout situé au bailliage de Sens. — Signé : LOYS. — Sur le repli : « Par le Roy, G. de Marle. »

Original, Chapitre de Langres, G. 17, 1° provisoire : *Amortissements.* (Grand sceau, écrasé, cire verte).

277. — 1481, 5 octobre, au Plessis-du-Parc (an XXI). — Confirmation au chapitre de Langres de son droit de régale et gouvernement de l'évêché pendant la vacance du siège, droit qui lui avait été contesté par les officiers royaux lors de la vacance survenue par le décès de l'évêque Gui Bernard et antérieurement à la nomination, par le pape, de Jean d'Amboise, évêque de Maillezais. — « Par le Roy, les évesques d'Alby et de Poictiers, Mes Jehan Chambon, Pierre de Sacierges et autres présens, Huys. »

Original, Chapitre de Langres, G. 87 provisoire : *Régale.* (Grand sceau, assez bon, cire verte ; lacs de soie rouges et verts.)

278. — 1481, octobre, au Plessis-du-Parc-lez-Tours (an XXI). — Le roi accorde au chapitre de Langres, dont les seigneuries étaient toutes du bailliage de Sens, sauf celles de Noyers, de Mennouveaux, de Rangecourt et de Chauffour, que ces dernières y soient également rattachées, et par suite enlevées au bailliage de Chaumont, afin d'éviter au chapitre l'obligation d'avoir à Chaumont, pour le seul fait de ces quatre villages, « procureurs



et avocats pensionnaires ». — « Par le Roy, l'évesque d'Alby, le sire de Solyers et autres présens. »

Original, Chapitre de Langres, G. 61 provisoire : *Mennouveaux*, droits seigneuriaux.

279. — 1482, mai, Belleville-en-Beaujolais (an XXI). — Autorisation accordée au chapitre de Langres de convertir en abonnements les tailles, corvées de bêtes et autres droits qu'il percevait deux fois par an sur divers villages des environs de Langres, et ce, afin de faciliter le repeuplement de ces villages, qui avaient été brûlés et ruinés par les guerres. — « Par le Roy, vous l'arcevesque de Vienne, le seigneur de Solier, Mes Philippe Baudot, Jehan de Valeegrant, procureur général, et autres présens, Chambon. »

Original, G. 4, n° 4.

280. — 1482, 20 juillet, Meung (an XXI). — Mandement aux commissaires sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts aux bailliages de Sens, Troyes, Vitry, Chaumont et Meaux, pour la perception de la finance qui peut être due au roi. — « Par le Roy, Robert. »

Transcrit dans des lettres desdits commissaires, en date à Langres du 7 novembre 1482. (Chapitre de Langres, G. 17, 1° provisoire.)

CHARLES VIII

281. — 1483, 30 septembre, Paris (an Ier). — A la requête de Pierre de Bosredon, commandeur de La Romagne et de Langres, se plaignant de ce que les officiers de l'évêque de Langres avaient saisi un homme dans la commanderie de Saint-Nicolas de la même ville, malgré la franchise et immunité du lieu, l'évêque est ajourné aux jours ordinaires de Sens et de Champagne du prochain Parlement, pour faire valoir ses raisons s'il croit en avoir. Défense lui est faite de donner suite aux agissements de ses officiers.

[Transcrites dans le mandement ci-après.]

282. — 1483, 30 septembre, Paris (an Ier). — Mandement aux

baillis et prévôts de Sens et de Chaumont, pour l'exécution des lettres ci-dessus. — « Par le conseil, Mustrecolle. »

Original, commanderie de Ruetz, liasse 7 : *Langres*.

283. — 1483, 26 octobre, Blois (an Ier). — Don à l'évêque de Langres, lieutenant général du roi aux duché et comté de Bourgogne, pays de Mâconnais, Charollais et Auxerrois, de la garde des sceaux de la chancellerie aux comté et duché de Bourgogne, avec 600 livres par an à prendre sur les revenus et émoluments de ladite chancellerie. — Signé : CHARLES. — Sur le repli : « Par le Roy, les contes de Clermont et de Dunois, l'évesque de Clermont et autres présens, A. Brinon. »

Original, G. 38. (Étaient scellées sur double queue de parchemin.)

284. — 1483, 11 décembre, Notre-Dame de Cléry (an Ier). — Confirmation donnée à l'évêque et au chapitre de Langres du droit de garder les clés de cette ville, droit qui était alors prétendu par le sire de Baudricourt, lieutenant général et gouverneur pour le roi dans les pays de Bourgogne, Mâconnais, Charollais et Auxerrois. — « Par le Roy en son conseil, auquel Monseigneur le duc de Bourbon, connestable de France, les contes de Clermont, de Dunois, de Merle et de Comminge, les évesques d'Albi et de Coustan[ce], d'Argenton et autres estoient, A. Brinon. »

Original, G. 38. (Étaient scellées sur double queue de parchemin.) — *Vidimus* de 1495, *ibidem*, G. 106, 1° provisoire.

285. — 1484 (n. st.), 20 mars, Paris (an Ier). — Mandement au bailli de Sens à l'occasion d'un procès pendant par-devant lui entre le chapitre de Langres, agissant à cause de l'office de sacriste alors uni audit chapitre, et les religieux d'Auberive qui devaient au sacriste une rente annuelle d'un septier d'huile. Le bailli devra examiner une sentence de la prévôté de Sens rendue en faveur du chapitre et faire droit aux prétentions de ce dernier, si elles paraissent fondées. — « Par le Conseil, Girard. »

Original, Chapitre de Langres : *Fabrique*, sacristie. (Petit sceau, incomplet, cire blanche, pendant sur simple queue.)

286. — 1484 (n. st.), 16 avril, Chartres (an Ier). — Aux lieutenants du roi, connétable, maréchaux, etc. Confirmation au cha-

pitre de Langres de l'exemption du logement des gens de guerre et de la fourniture « d'ustenciles d'ostel ». — « Par le Roy, Monseigneur le duc de Bourbonnoys et d'Auvergne, connestable, le conte de Clermont et autres présens, Berziau. »

Original, Chapitre de Langres, G. 107, 3° provisoire : *Logement des gens de guerre aux cloitres.*

A la suite est un mandement des maréchaux, daté à Troyes du 25 mai 1486.

287. — 1484, 31 mai, Reims (an Ier). — Aux gens des Comptes, trésoriers à Paris, etc. Le roi leur fait savoir que Guillaume de Corquilleroy, écuyer, maître de l'hôtel, prévôt des maréchaux de France, seigneur de Chancenay et en partie de Bettancourt-la-Ferrée, lui a fait ce même jour, entre les mains du chancelier, les foi et hommage desdites seigneuries. — « Par le Roy, à vostre relacion, Gassault. »

Original, Chapitre de Joinville : *Chancenay.* (Simple queue ; fragment du sceau de majesté, cire blanche.)

288. — 1484, 6 août, Paris (an Ier). — Mandement au premier huissier du Parlement qui en sera requis, pour l'exécution des fondations de Ferri de Lorraine, tué à la bataille d'Azincourt, lequel avait fondé quatre anniversaires au chapitre de Joinville et assis à cet effet 50 liv. tournois de rente sur la seigneurie d'Aubenton, somme que Gratien d'Aguerre, seigneur d'Aubenton et de Rumigny, refusait de payer. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, J. Sacquespée. »

Original, Chapitre de Joinville. (Fragment de grand sceau, cire blanche, sur simple queue.)

289. — 1484, 3 septembre, au bois de Vincennes (an II). — Mandement aux gens du Parlement et des Comptes, aux trésoriers à Paris, baillis de Troyes, Chaumont, Vitry et Mâcon, de ne mettre aucun empêchement à la jouissance du temporel de l'évêché de Langres par Jean d'Amboise, qui lui en a fait les foi et hommage à cause de sa pairie. — « Par le Roy, le conte de Saint-Poul, les sires de Maillé, de Piennes, maistre Jehan Martin et autres présens, Samont (?). »

Original, G. 56.

290. — 1486, 22 mai, Troyes (an III). — Mandement aux grenetier et contrôleur du grenier à sel de Langres de respecter l'exemption du chapitre de cette ville concernant le sel. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, Demoulins. »

Original, Chapitre de Langres, G. 114 provisoire : *Sel.* (Grand sceau, assez complet, cire blanche, sur simple queue.)

291. — 1486, mai, Troyes (an III). — Confirmation des lettres de sauvegarde données par Louis XI au chapitre de Langres en 1472 (n° 267, ci-dessus). — « Per Regem, ad relacionem Consilii, Villebresme. »

Original, Chapitre de Langres, G. 85, 1° provisoire; — *Vidimus* de 1486, 1491, 1493, 1495, 1496, 1497 (ibidem, G. 85, 2°).

292. — 1486, 15 juin, Troyes (an III). — Notification aux baillis de Sens, Chaumont et Troyes, de la permission que le roi accorde au chapitre de Chaumont de publier les bulles du feu pape Sixte IV qui avaient autorisé son érection et lui avaient concédé des pardons et indulgences. — « Par le Roy, à la relacion des gens de son Grant Conseil, Menou. »

Original, Chapitre de Chaumont : *Pardons*.

293. — 1486, 24 novembre, Paris (an IV). — Ajournement au prochain Parlement de plusieurs soi-disant sergents et officiers qui avaient instrumenté au profit des manants et habitants de Langres, au préjudice du chapitre, appelant. — « Par le Conseil, Pousse. »

Original, Chapitre de Langres, travée 17, n° 136.

294. — 1487 (n. st.), 24 janvier, Amboise (an IV). — Mandement à Simon Davy, seigneur de Saint-Peravy, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel. Il se rendra à Langres et fera une enquête sur la prétention des habitants d'astreindre les chanoines à la garde des portes, aux réparations des fortifications, au logement des gens de guerre et à la fourniture d'ustensiles. Il les mettra d'accord, sinon les assignera devant le lieutenant du bailli de Sens. — « Par le Roy, à la relacion des gens de son Grant Conseil, Demoulins. »

Original, Chapitre de Langres, G. 107, 3° provisoire. (Curieux détails sur les agissements des habitants contre le Chapitre.)

295. — 1487, 27 mai, Laval (an IV). — A la suite de l'enquête ordonnée par le mandement qui précède, vu le rapport de l'enquêteur et après avoir pris l'avis des princes du sang et gens du Conseil, le roi déclare, en présence des représentants des deux parties, qu'attendu le cas présent d'éminent péril, et que la ville de Langres est ville frontière, et aussi que « pour les affaires et occupations que avons de présent en l'expédition de ceste présente guerre, où nous sommes occuppez, ladicte matière ne se peut bonnement vuider ne décider », il est ordonné aux chanoines, sans que cela puisse préjudicier à leurs privilèges, mais « par manière d'expédient », de faire la garde de porte et l'arrière-guet et de réparer et fortifier leurs cloitres; mais ils seront exempts du logement des gens de guerre, si le roi n'envoie pas plus de vingt-cinq lances : au delà de ce nombre, ils logeront une lance sur cinq. — « Par le Roy, les contes de Clermont et de Montpencier, l'admiral et les seigneurs de La Trimoille, de Lisle et de Grimault, et autres présens, Parent. »

Original, Chapitre de Langres, G. 107, 3e provisoire : *Logement des gens de guerre aux cloîtres.* (Fragment de grand sceau, cire blanche, sur simple queue.)

296. — 1490, 21 septembre, Saumur (an VIII). — Sauvegarde pour le chapitre d'Angers. — « Per Regem, ad relationem Consilii, Menou. »

Copie, collationnée par un notaire et secrétaire dudit Chapitre, du 5 mai 1660. (Chapitre de Langres, G. 85, 2e provisoire.)

297. — 1491 (n. st.), janvier, Moulins-en-Bourbonnais (an VIII). — Amortissement en faveur des prieur, chapelains et marguilliers de Saint-Martin de Langres, jusqu'à concurrence de 60 livres tournois de rente, hors fief, des biens qui leur seront donnés et légués. — Signé : CHARLES. — Sur le repli : « Par le Roy, les sires d'Aubigny et du Bouchaige, et autres présens, Robineau. » (Enregistrées à la Chambre des Comptes le 31 décembre 1495.)

Original, Saint-Martin de Langres, 5e liasse, 3e partie : *Langres.* (Grand sceau, cire verte.)

298. — 1491, 5 novembre, Laval (an IX). — Interdiction aux grenetier et contrôleur du grenier à sel de Langres d'obliger, comme ils le prétendaient, les religieux de Morimond à prendre du sel au grenier de Langres ; confirmation des exemptions accordées par ses prédécesseurs. — « Par le Roy, à la relation du Conseil, Menou. »

Original, Morimond : *Franc salé*, nº 16.

299. — 1492, août, Paris (an IX). — A la demande du chapitre de Langres, et particulièrement de Guillaume « Macheco », conseiller au parlement de Bourgogne, que le chapitre avait reçu comme chanoine sur la recommandation du roi, ce dernier amortit jusqu'à concurrence de 80 liv. tournois de rente ce que le chapitre pourra acquérir en Bourgogne et ailleurs, et l'exempte du paiement de la finance pour cause de francs-fiefs et nouveaux acquêts. — Signé : CHARLES. — Sur le repli : « Par le Roy, les sires de Graville admiral de France, d'Aubigny et autres présens. »

Original, Chapitre de Langres, G. 17, 1e provisoire : *Amortissements*. (Grand sceau armorial, écrasé, sur cire verte.)

300. — 1493, 14 août, Paris (an X). — Mandement aux grenetier et contrôleur du grenier à sel de Langres de laisser jouir les religieux de Morimond des privilèges sur le sel confirmés par les lettres du 5 novembre 1491 (nº 298, ci-dessus) ; lesquelles lettres lesdits religieux n'avaient pu présenter auxdits officiers, faute d'entérinement, « obstant la mutacion des abbez et autres plusieurs grans empeschements ». — « Par le Conseil, Chambon. »

Original, Morimond : *Franc salé*, nº 17.

301. — 1494 (n. st.), 30 janvier, Paris (an XI). — Confirmation des religieux de Morimond dans le droit qui leur avait été accordé en 1252, par Jean, comte de Bourgogne, de prendre dix charges de sel au puits de Salins.— « Par le Conseil, Chambon. »

Original, Morimond : *Franc salé*, nº 17.

302. — 1495 (n. st.), 7 mars, Paris (an XII). — Mandement au premier huissier du Parlement ou sergent qui en sera requis. Le

commandeur d'Aumônières, ayant obtenu contre les religieuses de Belmont, de l'ordre de Citeaux, des lettres de complainte en cas de saisie et de nouvelleté, concernant une rente de deux bichets de froment et six sous huit deniers, les religieuses ont fait appel de la saisie de leurs biens, saisie qu'un sergent voulait exécuter en vertu de ces lettres; mais le commandeur, voulant éterniser l'affaire, s'est fait donner des lettres de fournissement de complainte. Le roi met l'appel à néant et, dispensant les religieuses de le poursuivre, ordonne de signifier les présentes au commandeur et d'assigner les parties devant le bailli de Sens. — « Par le Conseil, de Besze. »

Original, Belmont, liasse 1.

303. — 1495 (n. st.), avril [1], Naples (an XII de France et Ier de Sicile). — « Charles, roi de France, de Jérusalem et de Sicile », sur la demande et en considération des services de son maître d'hôtel Jean Chandio, écuyer, seigneur de Vaulx, Crépan [2] et Massingy, « et principalement en ce présent voiage qu'avons fait pour la conqueste et recouvrement de nostre royaume de Secille, où il nous est venu servir », ratifie un échange (y annexé, du 11 janvier 1495, n. st.) par lequel l'évêque de Langres a cédé audit Chandio les droits seigneuriaux qu'il avait à Massingy, et ledit Chandio lui a donné le four banal et six fauchées de pré qu'il avait à Marigny [3]. En outre, le roi amortit pour l'évêché de Langres lesdits four et fauchées de pré. — Signé : CHARLES. — Sur le repli : « Par le Roy, Dubois. »

Original, G. 388. (Très beau sceau, cire verte.)

304. — 1495, 15 juin, Paris (an XII). — Mandement au premier huissier du Parlement ou sergent qui en sera requis d'exécuter une sentence du prévôt de Paris, du 23 décembre 1494, maintenant les chanoines de Joinville dans le droit de recevoir audit lieu, chaque année, dans les vingt jours qui suivent Noël, 50 livres tournois de rente à eux dues sur les revenus des

1. Avant le 19, date de Pâques en 1495.
2. Commune de Prusly-sur-Ource (Côte-d'Or).
3. Commune de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

seigneuries de Rumigny et d'Aubenton. Faute de paiement fait dans ce délai, les chanoines pourront lever eux-mêmes cette rente aux frais des détenteurs desdites seigneuries. Cette sentence avait été rendue contre Gratien d'Aguerre, seigneur desdits lieux, et sa femme, mais les chanoines n'avaient pu obtenir commission pour sa mise à exécution, parce que lesdits sieurs d'Aguerre et sa femme « n'ont point de domicille en nostre royaume et ne les scet on trouver ». — « Par le Conseil, Sacquespée. »

Original, Chapitre de Joinville.

305. — 1497 (n. st.), 16 mars, Paris (an XIV). — Sauvegarde pour l'évêque de Langres, et mandement de réprimer des empiétements faits sur ses droits par des officiers du chapitre de Langres. Valable pour un an.

Transcrit dans un exploit d'un sergent au bailliage de Sens, du 21 juillet 1497. (Chapitre de Langres, G. 97, 2° provisoire.)

306. — 1497, 31 mai, Dijon [1] (an XIV). — Committimus de la chancellerie du roi au duché de Bourgogne. Le chapitre de Langres est maintenu en la sauvegarde du roi. « Et en signe de garde et maintenue, et affin que aucuns n'en puissent prétendre ou alléguer cause d'ignorance », seront mis d'une façon très visible les « pannonceaulx et bastons royaulx, armoyez de nos armes, que acoustumez mectre en tel cas en est sur les maisons, manoirs et biens des diz supplians.... » — « Par le Conseil, Nansquier. »

Original, Chapitre de Langres, G. 85, 2° provisoire.

307. — 1497.... — Charles VIII déclare que Jean (II) d'Amboise, évêque de Langres, lui a présenté ses foi et hommage pour le temporel de son évêché.

Original, G. 56.

308. — 1498 (n. st.), 3 mars, Paris (an XV). — Mandement aux baillis et prévôts de Sens et de Chaumont de recueillir sans

1. Daté de Dijon, qui était le siège de la chancellerie en Bourgogne ; le roi était alors à Saint-Just près Lyon.

retard les témoignages de personnes âgées, témoignages dont le chapitre de Langres voulait faire état, dans un procès en appel qu'il avait au Parlement de Paris contre l'évêque de Langres, l'évêque d'Hébron, son suffragant, et Jean Pesquet, son secrétaire, lesquels voulaient « faire et bailler certaines tonsures cléricalles aux hommes et subgez » dudit chapitre. — « Par le Roy, à la relation du Conseil, d'Asnières. »

Original, Chapitre de Langres, G. 45, provisoire : *Heuilley-le-Grand*, pâturages.

LOUIS XII

309. — 1498, 2 juin, Soissons (an Ier). — Mandement au bailli de Sens. Attendu que l'évêque et le chapitre de Langres ont contribué pour leur part à l'augmentation de l'impôt sur le sel, au grenier de Langres, pour les réparations et fortifications de la ville, et que d'autre part ils en sont les seigneurs, la communauté des habitants devra rendre compte des deniers levés à cet effet, en présence desdits évêque et chapitre. — « Par le Roy, l'arcevesque de Rouen et autres présens, Cotereau. »

Original, fragment de grand sceau, cire blanche, simple queue. (Chapitre de Langres, G. 107, 4° provisoire : *Fortifications de Langres*.)

310. — 1498, 2 juin, Soissons (an Ier). — Lettres adressées aux lieutenants, maréchaux, capitaines, chefs et conducteurs de gens de guerre, tant des ordonnances que autres; au capitaine de Langres, aux prévôts des maréchaux, etc. Le roi confirme à l'évêque et au chapitre de Langres l'exemption du logement des gens de guerre et de la fourniture d'ustensiles, sauf pour le cas d'éminent péril. — « Par le Roy, l'arcevesque de Rouen et autres présens, Cotereau. »

Original, Chapitre de Langres, G 107, 3° provisoire : *Logement des gens de guerre.*

A la suite est un mandement des maréchaux de France, signé et scellé de l'un d'eux (Baudricourt), en date, à Langres, du 9 octobre 1498 ; et un autre de Jean d'Albret, de Nevers et de Rethel, sire d'Orval, lieutenant pour le roi à Langres, du 22 dudit mois d'octobre.

311. — 1498, 9 juillet, Paris (an Ier). — Mandement aux gre-

netier et contrôleur du grenier à sel de Langres de laisser le chapitre de cette ville jouir de ses privilèges et exemptions concernant le sel. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, Arbelot. »

Original, Chapitre de Langres, G. 114, provisoire : *Sel.*

312. — 1498, 9 juillet, Paris (an Ier). — Mandement semblable en faveur des religieux de Morimond.

Original, Morimond, *Franc salé*, n° 19.

313. — 1498, juillet, Paris (an Ier). — Amortissement, à la demande du duc de Lorraine, jusqu'à concurrence de 400 livres tournois de rente perpétuelle, des biens que le chapitre de Joinville acquerra pour l'emploi des sommes destinées à exécuter les fondations de feu le comte Ferri de Lorraine et de sa femme Yolande, père et mère dudit duc, et frère de Henri de Lorraine, évêque de Metz, tous inhumés à Saint-Laurent de Joinville. — Signé : LOYS. — Sur le repli : « Par le Roy, l'évesque d'Alby et autres présens, Robertet. »

Original, Chapitre de Joinville.

314. — 1498, juillet, Paris (an Ier). — Amortissement, pour les mêmes causes que le précédent, jusqu'à concurrence de 200 livres. — Signé : LOYS. — Sur le repli : « Par le Roy, l'évesque d'Albi et autres présens, Robertet. »

Original, scellé, Chapitre de Joinville. — Grand sceau de cire verte.

315. — 1498, juillet, Paris (an Ier). — Sauvegarde pour le chapitre de Langres. — « Per Regem, ad relacionem Consilii, Arbelot. »

Original, Chapitre de Langres, G. 85, 1° provisoire : *Privilèges du Chapitre.* — Plusieurs *vidimus*, dont un de la prévôté de Paris, du 13 juillet 1498.

316. — 1498, juillet, Paris (an Ier). — Légitimation de Jean de Beaumont, clerc, natif de Lyon. — « Per Regem, episcopo Lucionensi et aliis presentibus, Robertet. » — Enregistré à la Chambre des Comptes, le 6 août 1498.

Vidimus du 17 janvier 1499 (n. st.), par Louis de Sensey, lieutenant général du bailli de Langres. (Chapitre de Langres, G. 100 provisoire.)

317. — 1498, 4 août, Paris (an Ier). — Mandement aux gens des Comptes et trésoriers à Paris, aux bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon et bailli de Sens, pour l'enregistrement des lettres de légitimation ci-dessus, quoique les noms des père et mère du légitimé n'y aient pas été rapportés. Il est dit que Jean de Beaumont, alors chanoine prébendé de Langres, était fils naturel de feu Jean d'Amboise, évêque de Langres, et d'Antonie Caille, fille. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, de Villebresme. »

Même source et même *vidimus* que ci-dessus.

318. — 1498, 16 décembre, Chinon (an Ier). — Mandement à [Jean] de Baudricourt, maréchal de France, gouverneur de Bourgogne, et au bailli de Sens, de contraindre les chanoines de ladite ville, — qui se disaient exempts du logement des gens de guerre, sous prétexte de quelque privilège et provision qu'ils prétendaient avoir reçu dudit roi ou de sa chancellerie, lors de son avènement, — à se conformer aux lettres de Charles VIII, du 27 mai 1487 (n° 295), lesquelles les exemptaient seulement pour le cas où le roi n'enverrait pas à Langres plus de vingt-cinq lances, et dans le cas contraire leur imposaient de loger une lance sur cinq. Il y a lieu précisément d'appliquer cette règle, « attendu le grant nombre de gens de guerre que avons ordonné estre en garnison en ladicte ville, pour la garde et seureté d'icelle et du pais ». — « Par le Roy, vous et autres présens, Cotereau. »

A la suite, ordonnance de Jean de Baudricourt, à Montreuil-Bellay, en date du 28 décembre audit an, adressée à René Le Gouz, élu sur le fait des aides en l'élection de Langres, son lieutenant audit lieu.

Copie du temps, Chapitre de Langres, G. 107, 3e provisoire.

319. — 1499 (n. st.), mars, Blois (an Ier). — A la demande de son chambellan Jean de Dommarien, chevalier, seigneur de « Jusevigny, du Paillay et de Savoyeux », le roi amortit 60 liv. tournois de rente par lui données au chapitre de Langres, pour construire un autel en pierre de taille en l'église cathédrale de Langres, « près le pillier devant la porte par laquelle l'en entre

du cloistre en ladite église », sous le vocable de Notre-Dame, saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Évangéliste, avec « calice armoyé de leurs armes (des ci-après), paix, chauvettes, chandeliers, chasuble de veloux noir es offroys, un cruciffix armoyé des armes de sad. feue femme, une aubbe, amict, estolle, manipulle, nappe, couverture d'autel, courtines, ung messel en parchemin, » etc.; plus, « une table de lecton ou cuyvre, à crampons de fer », appliquée audit pilier et rapportant la fondation d'anniversaires par lui faite pour les âmes de ses parents inhumés audit endroit, savoir : Mahaut de Recey, sa grand'mère ; Parceval de Grenant, chanoine prébendé audit lieu, son oncle ; Jeanne du Châtelet, sa défunte femme, et encore pour Marie du Châtelet, sœur de ladite Jeanne ; Claude Fouchier, écuyer, seigneur de Baissey, son mari, à ce présent, ainsi que pour Jean de Grenant, son oncle, « insensé », dont il était administrateur et qui était frère de Parceval ci-dessus et fils de ladite Mahaut de Recey. — Signé : LOYS. — Sur le repli : « Par le Roy, l'évesque de Luçon, le sire de Baudricourt, mareschal de France, et autres présens, Robertet. »

Original, scellé, Chapitre de Langres, G. 17, 1° provisoire : *Amortissements*. — Grand sceau de cire verte.

320. — 1499, 10 avril, Paris (an II). — Mandement au premier huissier du parlement ou sergent du roi sur ce requis, d'ajourner au Parlement de Paris le procureur du roi au bailliage de Sens, qui avait fait saisir les biens de feu Jean « Noisent », chanoine de Langres, décédé en la justice du chapitre, sous prétexte que le défunt était originaire du comté de Bourgogne et que certains de ses parents habiles à lui succéder demeuraient en la vicomté d'Auxonne. — « Par le Conseil, d'Asnières. »

Chapitre de Langres, G. 100 provisoire, *copie* collationnée par des notaires, du 20 avril 1499.

321. — 1499, 25 mai, Paris (an II). — Mandement, au bailli de Sens, de donner mainlevée de la saisie qui avait été faite à la requête du procureur du Roi de la succession de Jean « Noyseux », chanoine prébendé de Langres. — « Par le Conseil, L. de Besze. »

Original, Chapitre de Langres : *Fabrique, sacristie*. — Fragment de petit sceau, cire blanche, sur simple queue.

322. — 1500 (n. st.), 14 janvier, Paris (an II). — Mandement aux baillis de Sens et de Troyes, leur ordonnant de juger l'appel d'une sentence rendue par le prévôt du prieuré de Dyé (Yonne), membre de l'abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire, sentence que l'official de Langres voulait évoquer à son tribunal. — « Par le Conseil, Odon. »

Copie, du XVIe siècle, G. 43.

323. — 1500 (n. st.), 30 janvier, Loches (an II). — Mandement au premier huissier du parlement ou sergent sur ce requis, de maintenir le chapitre de Langres dans la sauvegarde du Roi. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, Huys (?). »

Original, Chapitre de Langres, G. 85, 2e provisoire.

324. — 1501 (n. st.), 21 mars, Moulins (an III). — Mandement aux gens des Comptes, leur déclarant qu'en considération de sa parenté avec le duc de Lorraine et de Bar, le roi lui a fait remise des droits de quint et requint dus par lui pour l'acquisition de la terre et seigneurie de Chancenay (Haute-Marne). — Signé : « LOYS », et au-dessous : « Par le Roy, vous et autres présens, Robertet. »

Vidimus, du 3 août 1501, Chapitre de Joinville : *Chancenay*.

325. — 1501 (n. st.), 25 mars, Moulins (an III). — Mandement aux gens des comptes et trésoriers à Paris, et au bailli de Vitry, leur signifiant l'hommage à lui fait ledit jour, au nom du duc de Lorraine, par Louis de Stainville, échanson dudit duc, pour les seigneuries de Chancenay et partie de Bettancourt-la-Ferrée. — « Par le Roy, à vostre relacion, Demoulins. »

Original, Chapitre de Joinville : *Chancenay*.

326. — 1504, 13 novembre, Paris (an VII). — Mandement au bailli de Sens de surseoir, jusqu'à ce que justice ait été rendue, à la réception d'une complainte portée devant lui par le curé d'Hortes contre le chapitre de Langres, patron de ladite paroisse, relativement à la perception des dîmes, offrandes et oblations, et ce, s'il appert que le chapitre a joui consécutivement, pendant les trois dernières années, des droits par lui prétendus. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, d'Asnières. »

Original, scellé, Chapitre de Langres, G. 47, provisoire : *Hortes,* dîmes et novales. — Moitié de grand sceau de cire blanche, sur simple queue.

327. — 1506, 23 avril (an IX). — Mandement, au premier huissier du Parlement ou sergent sur ce requis, d'exécuter une complainte en cas de saisine et de nouvelleté faite par le chapitre de Langres contre les habitants de Marcilly, qui s'opposaient à l'exercice du droit appelé « la gerbe sansonnote ». — « Par le Conseil, d'Asnières. »

Original, Chapitre de Langres, G. 57 provisoire : *Marcilly,* moulins.

328. — 1507, 11 août, Paris (an X). — Mandement aux baillis de Sens, Chaumont et Vitry, et aux prévôts desdits lieux et de Montigny-le-Roi, en forme de provisions, pour le chapitre de Langres, leur prescrivant de faire délivrer audit chapitre, moyennant la finance due, par tous notaires, sergents et officiers de l'évêque, en la ville de Langres, les titres dont le chapitre avait besoin pour soutenir un procès en Parlement contre les officiers de l'évêque. — « Par le Conseil.... » (Signature coupée.)

Original, Chapitre de Langres, G. 97, 3e provisoire.

329. — 1508 (n. st.), janvier, Paris (an X). — Sauvegarde pour le chapitre de Saint-Maurice d'Angers. — « Per Regem, ad relationem Consilii, Deslandes. »

Copie, collationnée par un notaire et secrétaire du Chapitre d'Angers, du 5 mai 1560. (Chapitre de Langres, G. 85, 3e provisoire.)

330. — 1508, 5 juin, Paris (an XI). — Mandement aux gens des requêtes du Palais. Le chapitre de Langres était en procès contre les habitants de cette ville, par-devant la juridiction des requêtes du Palais, au sujet d'un droit de visite des boucheries. La Cour avait ordonné une enquête, mais Martin de Savigny, lieutenant particulier du bailli de Sens, avait refusé d'accepter comme adjoints à l'enquête des habitants de Langres présentés par le chapitre, et leur avait substitué Jean Artaud, son clerc et familier. Le chapitre en fit appel à la Cour, laquelle mit cet appel à néant. Le roi mande à ses gens desdites requêtes de faire procéder à l'enquête avec le concours des personnes pré-

sentées par le chapitre, si elles sont reconnues « gens de bien, expers et non suspects ». — « Par le Conseil, Anthonis. »

Original, Chapitre de Langres, G. 105, 2° provisoire : *Boucheries des cloîtres.*

331. — 1508, 26 juin, Paris. — Mandement, au premier huissier du Parlement ou sergent du roi sur ce requis, d'ajourner aux requêtes du Palais Jean de Courbeton, qui avait chassé à cor et à cri dans les bois de Vitry-en-Montagne, qui appartenaient au chapitre de Langres et qui étaient bois de défense. — « Par le Conseil, Picard. »

Original, Chapitre de Langres, G. 85, 3e partie, provisoire.

332. — 1510, 9 novembre, Blois (an XIII). — Mandement au bailli de Sens de laisser le chapitre de Langres jouir du droit de régale. Le roi l'ajourne devant son Grand Conseil, pour avoir saisi le temporel de l'évêché de Langres et en avoir pris l'administration pendant la vacance du siège épiscopal. — « Par le Roy, à la relacion des gens de son Grant Conseil, Demoulins. »

Original, scellé, Chapitre de Langres, G. 87 provisoire : *Siège vacant.* — Fragment de grand sceau de cire blanche, sur simple queue.

333. — 1510, 11 octobre, Blois (an XIII). — Mandement au bailli de Sens de mettre en la main du roi les châteaux et places fortes de l'évêché de Langres et de l'abbaye de Potières dont était pourvu Jean (II) d'Amboise, récemment décédé. Ce mandement est motivé par les remontrances du procureur général au Grand Conseil, portant « que èsdit évesché et abbaye y a plusieurs bonnes et fortes places esquelles, pour la seureté de nous et de nostre royaume, est requis et très nécessaire pourveoir ». — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, Desmoulins. »

Copie collationnée du XVIe siècle. (Chapitre de Langres, G. 87 provisoire : *Siège vacant.*)

334. — 1512, 9 juin, Blois (an XV). — Relief en cas d'appel. Mandement, au premier huissier du Parlement ou sergent sur ce requis, d'ajourner en Parlement, à la requête du chapitre de Langres, Philippe Thierry, lieutenant du prévôt de Sens à Lan-

gres, en Bourgogne et Barrois, procureur et garde des clés de la ville de Langres, qui voulait empiéter sur les droits de justice du chapitre en ses cloitres et maisons canoniales. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, Chevalier. »

Original, Chapitre de Langres, G. 107, 3e provisoire : *Garde de Langres.*

335. — 1513 (n. st.), 8 février, Blois (an XV). — Mandement aux gens des comptes et trésoriers à Paris, portant que le roi a fait remise à Philippe de Gueldre, duchesse de Lorraine, des droits de quint et requint dus par elle à cause du décès de Guillaume de Corquilleroy, seigneur usufruitier de Chancenay et de Bettancourt-la-Ferrée. — Signé : LOYS. — « Par le Roy, Robertet. »

Original, Chapitre de Joinville : *Chancenay.* (Fragment de sceau de cire blanche, sur simple queue.)

336. — 1513 (n. st.), 25 février, Paris (an XV). — Mandement, au premier huissier du Parlement ou sergent sur ce requis, ordonnant d'ajourner au Parlement de Paris l'official de Langres et son promoteur qui avaient réclamé pour leur juridiction l'affaire d'un habitant de Montlandon, lequel avait été mis en prison par ordre du chapitre de Langres, seigneur dudit lieu, à propos du droit de taille. Cet habitant s'était fait réclamer, comme clerc, par un soi-disant procureur de l'évêque de Langres. — « Par le Conseil, Anthoine. »

Original, Chapitre de Langres, G. 58 provisoire : *Montlandon*, droits seigneuriaux.

337. — 1513 (n. st.), février, Blois (an XV). — Amortissement, sur la demande de Philippe de Gueldre, duchesse douairière de Lorraine et de Bar, en faveur du chapitre de Saint-Laurent de Joinville, des terres de Chancenay et partie de Bettancourt-la-Ferrée, achetées par son défunt mari pour la dotation et certains obits qu'avaient fondés audit chapitre feu Ferri de Lorraine et Yolande d'Anjou, père et mère du duc René, inhumés en cette église, et pour la création de quatre vicaires et autres services fondés en la même église par feu Henri de Lorraine, évêque de

Metz, oncle dudit duc, également enterré en ce lieu. — Signé : LOYS. — Sur le repli : « Par le Roy, Robertet. »

Enregistré à la Chambre des comptes le 28 mars 1515 (n. st.).

Original, Chapitre de Joinville : *Chancenay*.

338. — 1514, 8 août, Paris (an XVII). — Mandement, au premier huissier du Parlement ou sergent sur ce requis, de maintenir Jean de Beaumont, grand archidiacre de Langres, dans le droit de percevoir 53 sous 4 deniers tournois, par chaque visite des églises de son archidiaconé, ce qui lui était contesté par Giles de Gyé, chanoine de Langres, prieur de Saint-Gengoul en ladite ville. — « Par le Conseil, de Besze. »

Original, scellé en cire blanche, sur simple queue, Chapitre de Langres, travée 18, liasse 79 provisoire : *Archidiacres*.

Alph. ROSEROT.

(A suivre.)

LE LIVRE

LES ARCHIVES, LES BIBLIOTHÈQUES ET LA BIBLIOGRAPHIE

A l'Exposition universelle de 1900

Deux années déjà ont passé depuis que les portes de l'Exposition de 1900 ont été définitivement fermées. Il semble que ce soit d'hier à peine. Et cependant, si la vue de l'ensemble reste encore bien nette pour tous ceux qui l'ont connue, les détails ne tarderont pas à se confondre, les sensations éprouvées ne tarderont pas à s'émousser pour ne plus présenter, à la longue, que des images vagues et affaiblies.

Rappeler en quelques pages tout ce qui, dans le domaine de cette Revue, pouvait être remarqué à cette Exposition, signaler quelques publications spéciales écloses à cette occasion, jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'intérêt de quelques-uns des plus précieux objets qui y furent admirés, tel est l'objet de cet article, écrit à l'aide de notes prises au hasard et non destinées primitivement à la publicité. On y trouvera néanmoins des indications qui n'ont été relevées nulle part [1].

***

L'exposition rétrospective du Livre, bien organisée dans un emplacement malheureusement trop sombre, a attiré beaucoup de curieux. Mais l'absence de tout catalogue [2] et la disposition des ouvrages, estampes, reliures, affiches, etc., dans des vi-

1. Il y a peu de chose à tirer de l'article de M. le comte de Bourmont sur l'exposition de 1900 au point de vue historique (*Revue des questions historiques*, LXIX, 1er octobre 1900, p. 532-563).

2. Il est toujours question d'en publier un, paraît-il ; on ignore quand il paraîtra.

trines trop hautes et mal éclairées rendaient impossibles toute étude spéciale et tout examen approfondi.

L'attention était attirée tout d'abord sur une presse en bois du XVIIIe siècle, appartenant à la fonderie Deberny, ainsi que sur une autre presse de la fin du XVIIe siècle, portant la marque de son constructeur *Gagnepain* et servie par un pressier à bois jusque vers 1825 à l'imprimerie Dodivers, de Besançon [1] : elle avait été prêtée par M. Albert Mouillot. Les spécimens d'illustrations scientifiques et de livres à gravures, coloriées ou non, des XVIIIe et XIXe siècles (collection Ed. Goldstein) côtoyaient des gravures sur bois provenant d'anciennes imprimeries chartraines (collection Durand), des livres minuscules (collection Th. Belin), de vieux ex-libris des XVIe-XVIIIe siècles (collection Saffroy), des éditions romantiques (collection Gougy), et de remarquables exemplaires de livres modernes ornés d'aquarelles originales [2] (collections G. Cain, Galichon, Layus). L'Imprimerie nationale avait prêté ses anciens types royaux [3]; divers collectionneurs avaient communiqué une série de travaux publiés sur l'histoire du livre, une série d'impressions parisiennes et lyonnaises du XVIe siècle (collection Em. Picot), d'affiches révolutionnaires, de caricatures relatives à la presse, de livres pour aveugles, d'affiches régimentaires, de mandements épiscopaux anciens, d'affiches de comédiens et de l'Académie de musique (collection de l'Opéra), de bulletins de la Grande Armée, de vieux règlements et arrêts concernant la librairie (collections Hartmann, Le Barbier et Saffroy), de publications périodiques sur la mode, la politique, la musique, les beaux-arts, etc. (collections Bordas, Gougy et Malherbe). Le champ était vaste. Noté au passage : une affiche de confrérie, de 1736; des images de piété enluminées provenant de Port-Royal des Champs (collection Mme Davioud) ; une image populaire de saint Jacques, gravée à Limoges vers 1650; une lettre autographe de Renau-

1. A cette époque, elle fut remplacée par une presse en fer Stanhope.

2. De Madeleine Lemaire et d'Olivier Merson, entre autres.

3. Dans son exposition particulière, on remarquait de nombreux spécimens des illustrations destinées au magnifique ouvrage de M. A. Claudin sur l'*Histoire de l'imprimerie en France*, dont deux volumes ont déjà paru.

dot (collection La Trémoille); l'exemplaire de « Marion Delorme » avec notes autographes de V. Hugo (app. à Paul Meurice); un portefeuille renfermant des textes manuscrits d'origine soudanaise venant d'Ahmadou et rapporté par le colonel Archinard (collection Em. Berr); de nombreux almanachs du XVIIIe siècle et de l'époque révolutionnaire (collection Grand-Carteret); de curieux fers de reliure anciens et modernes; le fragment du titre d'une édition non citée de Corneille, communiqué par M. Em. Picot et offert par lui à la Bibliothèque nationale.

La série des manuscrits n'était rien moins que brillante. A part le fameux « Évangéliaire de Charlemagne » prêté par la bibliothèque d'Abbeville et maintes fois décrit, je ne vois guère à rappeler que les heures de Marie d'Aragon, joli volume enluminé du XIVe siècle (collection Dutilleul), et un grand antiphonaire in-folio (collection Th. Belin). Le reste ne méritait pas d'être exposé.

Beaucoup plus variée et intéressante était l'exhibition des reliures. Dans cette série, il y avait de véritables chefs-d'œuvre, des Grolier, des Ève (avec date : 1619), un Vitruve ayant appartenu à Marie Touchet, un Ovide ayant appartenu à Marguerite de Navarre, des ouvrages reliés pour Louis XII, Charles IX, Henri III, Catherine de Médicis, Du Prat, de Thou, Marie Leczinska, Marie-Josèphe de Saxe, le grand Dauphin, Mme de Pompadour, Marie-Thérèse, Marie-Antoinette, Louis XVI, Philippe-Égalité, Cambacérès, Marie-Amélie, Charles X, maréchal de Richelieu. Je citerai encore, comme particulièrement intéressants, quelques volumes dont les reliures anciennes sont signées et datées : *Opus Roberti Holkot* (1489, André Boule) [1]; *Manipulus curatorum* (1494, Jacobus Gavet); *Medicina* (1507, R. Macé); *Decretalia* (1509, Pierre Grant); *Pline le Jeune* (1509, Jean Norvis); *Olivier Maillard* (1513, Jacobus Clerc); *Mercure Trismégiste* (1532, Johannes Guilbert); *Semaine sainte* pour Louis XIII (Anthoine Ruette). La plupart de ces reliures appartiennent à

1. A ce propos, je rappellerai qu'une reliure, signée du même artiste et représentant saint Sébastien, fut exposée en 1877 à l'exposition rétrospective de la Chambre syndicale provinciale des arts industriels, à Gand (section XVI, n° 906).

M. Gruel et ont été citées dans son ouvrage sur la reliure. D'autres provenaient des collections Beraldi, de Claye, Greppe, Rahir, Hanotaux, Herluison, Savigny de Moncorps : il s'y trouvait réunies des œuvres de Dubuisson (1752), Bailly (1766), Padeloup (1769), Janet (1793), Girardet, Simier, Bozérian, Cazin, Joly, Thouvenin, Capé, Lortic, Marius-Michel [1].

***

L'exposition relative à l'instruction publique, organisée par le Musée pédagogique, était également dépourvue de catalogues. Elle méritait cependant d'attirer l'attention. De nombreux ouvrages sur l'éducation et l'instruction publique [2] y côtoyaient des reproductions d'anciens costumes de professeurs de l'Université (d'après des estampes de la Bibliothèque nationale), des vues originales d'anciens collèges de Paris (collection Hartmann), des photographies de documents originaux relatifs au collège de Bergerac et à l'Université de Dole, des autographes de professeurs au Collège de France et à l'École normale (par exemple : Fontanes, Cousin, Michelet, Pasteur, Nisard, Vacherot, J. Simon), les plans gravés, les anciens procès-verbaux et règlements de la maison d'éducation de la Légion d'honneur à Saint-Denis. On s'arrêtait volontiers devant une amusante série de reproductions de caricatures et dessins : une école, tirée de *Cato moralissimus* (1486); un maître en chaire (*Cato moralisatus*, 1497); bois extraits de la *Margarita philosophica* (1496); un maître et deux élèves (*Exercitium grammaticale*, 1498); un élève fouetté (gravure allemande du XVIe siècle); une école de garçons (d'après Breughel le Vieux); allégorie de l'enseignement (Martin de Vos, 1578); jeux d'écoliers (Abrah. Bosse, XVIIe siècle); l'éducation (d'après Villebois); les polissons de Paris (suite de Saint-Aubin, XVIIIe siècle); l'école en désordre (De-

1. Voir, pour plus de détails, les articles sur l'exposition rétrospective de la reliure, par M. G. Duval, dans le *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 15 août 1900 et numéros suivants.

2. Quelques raretés entre autres : *Règlement d'études et de discipline pour les collèges de Flandre* (Douai, [1767], in-4) ; — *Exercice des cours du collège de Vitry-sur-Marne en 1810*.

bucourt); l'école des garçons (Mercier); la leçon de lecture (Boucher); une école de paysans (Chodowiecki); un cours de dessin (Bellangé); l'arithmétique, le gardeur d'enfants, le maître d'école, l'école de village, le petit agitateur, Mme Croquemitaine (Charlet); la sortie de l'école (Stothard); Denys le tyran (Daumier).

*
* *

Une promenade à travers d'autres classes de l'Exposition universelle ménageait parfois des surprises.

A l'exposition rétrospective de la Toilette — qui l'eût cru? — on pouvait voir un coffret d'archives en cuir ancien, ayant contenu les papiers de la famille Limeuil et prêté par le baron Arth. de Rothschild; et, non loin, des quittances d'ouvrages faits pour la décoration de l'hôtel d'Antin à Paris. M. G. Astié avait exposé les premiers documents ayant rapport à la réglementation de la profession de chirurgien-dentiste (XIXe siècle).

Au musée centennal de la Parfumerie, — nouvelle surprise. De la collection V. Klotz venaient des gravures anglaises sur la profession du barbier, des almanachs de modes (XVIIIe siècle), des ouvrages relatifs à la coiffure, à l'art dentaire, aux eaux de senteurs, aux secrets de la médecine, au système pileux, à la beauté, à la pogonotomie (ou art de se raser soi-même). De la collection Pierre Guerlain venaient des livres anciens, naturellement fort rares, sur la même matière, par exemple : Evonime Philiaire, *Des remèdes secrets* (1555); Baptista Porta, *Naturalis* (1569); Moïse Charras, *Pharmacie*; *Les secrets du seigneur Alexis piémontois* (1642); Pomet, Histoire des drogues (1735), etc.

Au musée centennal du Chauffage, était placé un manuscrit in-folio intitulé : *L'art d'exploiter les mines en 1779.*

*
* *

Mais j'ai hâte d'arriver à des parties plus sérieuses.

Le service des archives de la Préfecture de la Seine avait offert à la curiosité des visiteurs une série de documents originaux lui appartenant ou de reproductions, dont voici la nomenclature complète, avec le numéro d'ordre qui leur était affecté :

220. Vue photographique du bâtiment des archives de la Seine.

221. État des principales séries de documents conservés dans les archives de la Seine.

222. Donation à l'abbé de Saint-Denis, par l'archevêque de Sens, de droits sur l'église de Baulne (Seine-et-Oise), en 1112.

223. Mandement de Charles V concernant le bourgeois de Paris Jehan Gentien, chargé du paiement des gens d'armes de Duguesclin (1370).

224. Cahier des doléances des apothicaires et épiciers de Paris (1560).

225. Lettre du duc de Mayenne à la prévôté des marchands de Paris au sujet de ses troupes (13 septembre 1590).

226. Lettre du ministre Neufville de Villeroy à François Miron, relative notamment aux portes de la Tournelle et du Temple (1605).

227. Extrait d'un plumitif de la juridiction consulaire, relatif au peintre-sculpteur François Hermoit (1680).

228. Lettres du roi au curé de l'église Saint-Médard pour prohiber tout enterrement dans le cimetière de sa paroisse (1732).

229. Extrait du registre de Saubert, marchand de tableaux (1779); phototypie.

230. Extrait du registre de Carrier, marchand de tableaux (1787); phototypie.

231. Extrait du registre de Berreyter, marchand de tableaux (1786-1792); phototypie.

232. Extrait du registre de Collignon, marchand de meubles (an VI); phototypie.

233. Extrait du livre des amendes des comédiens du Palais-Royal (1791); phototypie.

234. Bilan de Gouthière, ciseleur et doreur du Roi (1788).

235. Bilan de Moreau, directeur du théâtre des Petits-Comédiens du Palais-Royal (1792).

236. Ordre concernant les ouvriers chargés de la démolition de la Bastille (18 juillet 1789).

237. Affiche pour la vente du château de Madrid (1792).

238. Ordre de la Commune de Paris relatif à l'emprisonnement des comédiens du Théâtre-Français (3 septembre 1793).

239. Procuration donnée par M[lle] Raucourt, actrice du Théâtre-Français, assignée devant le juge de paix de la section des Champs-Élysées (an IX).

240. Reçu donné par Prud'hon à la ville de Paris d'une indemnité allouée pour la composition et les dessins d'un berceau offert au roi de Rome (1811).

241. Attestation signée par les sculpteurs David, Cartellier et autres artistes (1819).

242. Lettre d'Alfred de Vigny, relative à son service dans la garde nationale (1832).

243. Lettre adressée au maire du XIe arrondissement par Gounod, directeur de l'Orphéon (1854).

244. Acte de baptême d'un fils de Blondeau de Bourdin, lieutenant criminel au Châtelet de Paris (1631).

245. Acte de baptême d'Horace Vernet (1789).

246. Acte de baptême du compositeur Hérold (1791).

247. Acte de naissance de Michelet (an VI).

248. Acte de naissance [reconstitué] de Paul de Kock (1793).

249. Acte de décès de Masséna (1817).

250. Deux cartes de la Société populaire de Sceaux, « l'Unité ».

251 1-3. Série de 18 étiquettes de registres de commerçants du XVIIIe siècle ; phototypies.

252 1-2. Extraits d'un album de pièces de publicité de la fin du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe.

253. Plan de la terre et seigneurie d'Issy, Vanves et leurs dépendances (1667).

254. Plan de Clamart (1738).

255. Plan du quartier Notre-Dame des Champs (1769).

256. Plan des jardins du Palais-Bourbon et du pré des Invalides (1773).

257. Plan de Fontenay-aux-Roses (1775).

258. Plan de la place du Trône et de ses abords (1817).

259. Escalier de l'hôtel des Juges-Consuls, d'après une lithographie de 1830, par M. H. Vial; dessin.

∴

De son côté, la Préfecture de police à Paris avait très joliment orné une grande salle d'objets historiques relatifs à ce service, parmi lesquels nous citerons comme plus particulièrement curieux :

Manuscrit contenant la biographie des lieutenants généraux de police (appartenant à Mme la comtesse de Fadate de Saint-Georges).

Brevet de nomination de M. de Machault comme lieutenant général de police en 1718 (appartenant à M. le comte de la Panouse).

Registre d'écrou de la Conciergerie (Archives de la préfecture de police).

Ordre d'arrestation de Thiroux de Crosne et de son fils.

Ordre de mise en liberté des mêmes.

Ordre de transfert de Louis XVI au Temple.

Ordre d'arrestation de Laporte, intendant de la liste civile du roi.

Ordres d'arrestation de l'abbé de Boisgelin, de Lavoisier, etc.

Autres ordres signés Chaumot, Carnot, Gohier, Garat, Manuel, Billaud-Varenne, etc.

Documents sur Mme Tallien (collection P. Dablin).

Consigne pour la police des bals et des théâtres de Paris en 1760 (idem).

Lettres de cachet originales (XVIIIe siècle).

Ordonnances et déclarations du roi sur les compagnies du guet.

Livres portant l'ex-libris de Thiroux de Crosne, dernier lieutenant général de police de l'ancien régime.

Tirage de la loterie présidée par le lieutenant général de police à l'Hôtel de ville en 1772 (musée Carnavalet).

Lettre de Favras à la princesse d'Anhalt (collection G. Cain).

Jugement prononcé par le Châtelet contre Favras en 1790 [imprimé].

Lettres de la municipalité de Paris (département de la Police) pendant la période révolutionnaire.

Délibérations du tribunal révolutionnaire, du comité de surveillance et des sections de Paris.

Portraits gravés des censeurs de la police (XVIIIe siècle).

Portraits gravés des anciens lieutenants généraux de police.

Jetons de la police parisienne avant 1789 (collection Rollin et Feuardent).

Vues du Petit Châtelet et du Grand Châtelet, de la Conciergerie, etc.

Un veilleur de nuit au XVe siècle (d'après Abraham Bosse).

Ordonnances de police relatives à des événements parisiens du XIXe siècle (par exemple pour la naissance du roi de Rome, la translation du cœur de Vauban aux Invalides, des cendres de Napoléon, du corps de Louis XVIII à Saint-Denis; pour les promenades du bœuf gras, etc.).

Rapports du comte Beugnot au roi en 1814 (collection Beugnot).

Lettres de Réal, Mangin, Debelleyme, Pasquier et autres préfets de police du XIXe siècle.

Portraits [peintures et gravures] des mêmes fonctionnaires.

Documents relatifs à la police et aux commissariats de police de Paris depuis l'an VII (passeports d'étrangers, cartes et permis de séjour, etc.).

Documents imprimés, règlements, affiches et gravures relatifs aux différents services de la préfecture de police (voitures, navigation, halles et marchés, boulangers, brocanteurs, colporteurs, commissionnaires, morgue, etc.).

Le tout formait un ensemble très bien présenté et fort goûté du public, qui s'y attardait volontiers [1].

1. Voir, pour plus de détails : *La préfecture de police à l'Exposition universelle de 1900* [annexe au rapport de budget de la préfecture de police pour 1901] (Paris, Imprimerie municipale, 1901; in-4, p. 211 à 684); les pages 489-684 sont consacrées à la partie rétrospective.

*
* *

L'administration générale de l'Assistance publique à Paris avait organisé deux expositions, l'une statistique et administrative, l'autre historique et archéologique, où s'étalaient quelques documents d'archives intelligemment choisis; en voici la liste :

14. Premier registre de la série des comptes de l'Hôtel-Dieu (1364).
15. Le livre de vie active (1485), avec enluminures de Jehan Petit.
16. Premier volume des Cartulaires de l'Hôtel-Dieu (xv[e] siècle).
17. Premier registre des délibérations de l'Hôtel-Dieu (xv[e] siècle).
18. Registre des abjurations reçues à l'Hôtel-Dieu de 1693 à 1713.
19. Règlement de l'hôpital du Saint-Esprit en Grève (1537).
20. Livre des privilèges et rentes de l'hôpital de la Trinité (xvi[e] siècle).
21. Inventaire de la chapelle Saint-Jacques l'Hôpital (xvi[e] siècle).
22. Brevet signé de Henri IV au sieur de Marny, conseiller à la Chambre des comptes (12 avril 1602).
23. Quittance donnée par Vincent de Paul au commandeur de Sillery pour la mission de Sancey (1638).
24. Premier registre des délibérations de l'Hôpital général ou Salpêtrière (xvii[e] siècle).
25. Règlement de la maison de refuge de Sainte-Pélagie (1680).
26. Privilège royal de l'Hôtel-Dieu de Paris (xvii[e] siècle).
27. Recueil des arrêts du Parlement relatifs à la fondation de Nevers pour dots de mariage (xvii[e]-xviii[e] siècles).
28. Vespérat de la Charité (1700); manuscrit enluminé par un religieux nommé Paulin Montacier.
29. Abjuration signée par l'archevêque de Paris pour l'admission d'un luthérien à l'hôpital des Incurables (1721).
30. Présentation d'un incurable à un lit de fondation par la duchesse douairière de Richelieu (1729).
31. Billet de confession exigé pour l'admission aux Incurables (1742).
32. Acte de baptême à l'Hôtel-Dieu (1750).
33. Convocation de M. de Montyon à l'assemblée des notables (1788)[1].

*
* *

Je mentionnerai très rapidement l'exposition rétrospective du théâtre, pleine de choses curieuses (ouvrages relatifs au théâtre, gravures, portraits, billets d'entrée et d'invitation, etc.), mais

1. J'ai emprunté ces indications au *Catalogue des objets exposés par l'administration générale de l'Assistance publique à Paris* (Bicêtre, impr. typ. des enfants, 1900; in-8 de iv-60 p.).

composée uniquement à l'aide de la collection Arthur Pougin ; — l'exposition rétrospective des transports, où l'on pouvait voir sous le nom de M. Henri Hervé, directeur de la *Revue de l'Aéronautique*, une brochure autographiée sur l'organisation de la bibliographie générale de l'aéronautique, qui, dans la pensée de son auteur, doit former les tomes IX à XII de cette revue ; — le musée centennal de la soierie, où sous une vitrine on distinguait un manuscrit contenant la description des appartements du château de Versailles en 1811 ; — l'exposition rétrospective de la photographie, intéressante à ce point de vue spécial ; — l'exposition rétrospective de la cartographie [1], où l'on remarquait plus spécialement une abondante réunion de cartes des environs de Paris, la collection du prince Roland Bonaparte (cartes de Corse, d'Océanie, etc.), et le choix de documents prêtés par le service géographique de l'armée.

* * *

On me permettra d'être moins bref en ce qui concerne l'exposition rétrospective de la papeterie, organisée avec beaucoup de zèle et de science par M. Augustin Blanchet, président de la commission, avec le concours de M. F. Gerbaux, auteur d'une très importante carte des papeteries existant en France en l'an II (1794), qui y fut très remarquée. On y trouvait, en effet, réunis pour la première fois d'une façon aussi complète des documents relatifs à l'histoire générale du papier, à l'histoire du papier en France, au matériel des anciennes papeteries et à sa transformation, aux filigranes : collection de papiers de fabrications arabe et espagnole, réunie par M. de Bofarull ; collection plus remarquable encore d'échantillons de papiers fabriqués à Fabriano (Italie) de 1267 à 1599, communiquée par M. A. Zonghi ; magnifique collection de 40000 marques ou filigranes, classés par ordre alphabétique, et recueillis par M. C.-M. Briquet dans plus de 220 dépôts d'archives en France, en Italie, en Suisse, en

1. Pour la partie moderne, on devra recourir aux excellents articles de Emm. de Margerie et Louis Raveneau, parus dans les *Annales de Géographie*, IX, p. 291-312 et 385-412.

Allemagne, en Autriche [1]; enfin quelques spécimens et variétés de papiers fabriqués en Alsace, en Dauphiné, en Vivarais et en Auvergne, prêtés par M. Blanchet. Les papeteries d'Arches [2], de Vizille et d'Arcier-Tarragnoz avaient exposé quelques-uns des documents qui constituent leurs vieilles archives. On y voyait également tous ouvrages, plans et gravures relatifs à la fabrication et à la diffusion du papier à travers les âges. Et les personnes que la question intéresse feront bien de recourir au rapport général qu'a rédigé et publié M. Augustin Blanchet, sous le titre de : ***Musée rétrospectif de la classe 88, fabrication du papier, à l'Exposition universelle internationale de 1900 à Paris;*** Rapport de la commission d'installation (Saint-Cloud, impr. Belin frères, [1901]; in-4 de 53 p. et pl.). Ce luxueux travail contient, indépendamment de nombreuses reproductions, la carte des papeteries françaises en l'an II déjà citée et une autre carte de la diffusion de l'industrie papetière dans le monde. On peut dire que la classe 88 a été particulièrement privilégiée.

A la classe 68 (Papiers peints) figuraient des spécimens de papiers de tentures, les plus anciens du début du XVIIe siècle.

*
* *

Quelques pays avaient organisé à l'Exposition de 1900 une exposition très importante de librairie moderne, à laquelle était parfois annexé un petit musée de reliures également modernes. Pour mémoire seulement je citerai : ***La librairie, l'édition musicale, la presse, la reliure, l'affiche à l'Exposition universelle de 1900; recueil précédé d'une notice historique***, par Lucien Layus (Paris, Cercle de la librairie, 1900; in-8) : ce volume ne s'occupe

1. Voyez *Notice sur le Recueil de filigranes ou marques des papiers, présenté à l'Exposition rétrospective de la papeterie à Paris, en 1900, par M. C.-M. Briquet (de Genève, Suisse)* (Genève, impr. Wyss et Duchêne, 1900; in-8 de 16 p.).

2. Signalons une intéressante petite plaquette de circonstance : *Exposition de 1900; Exposition rétrospective (classe 88); 400 ans d'existence des papeteries d'Arches*, par Jules Perrigot (Paris, impr. A. Muller, 1900; in-16 de 32 p.). — Le plus ancien document retrouvé qui mentionne cet établissement date de 1492; les titres de propriété remontent à 1580.

que de l'exposition française (classe 13), et la partie rétrospective est à peine ébauchée [1].

Les Pays-Bas et l'Allemagne avaient constitué, cette dernière dans son pavillon particulier, de très belles expositions de librairie : chacune a eu son catalogue particulier [2].

On prenait plaisir à examiner de près les réimpressions textuelles, exécutées par la maison Joh. Enschédé à Haarlem, d'anciennes publications de Leide, d'Amsterdam et d'Anvers, avec des types nouvellement fondus dans les matrices ayant servi pour la fonte originale des caractères (poinçons gravés à Delft vers 1500; à Gand, par Henric van der Keere, vers 1575; à Bâle, par Joh. Pistorius, vers 1630; à Amsterdam, par Chr. van Dijck, vers 1660, etc.).

Dans le pavillon de l'Autriche, une salle avait été réservée à la presse et j'y ai remarqué des spécimens d'anciens journaux viennois ou de ce qui pouvait, au xvie siècle, passer pour tel : *Warhafftige newe Zeitung von dem Türckē* (MDXXXII); et *Warhafftige erschrdekliche newe Zeytung von einer jungen Diern welche eine Näderin gewesen und sich dem Teufel auff* (Getruckt zu Wien im Jar 1582).

On jetait volontiers un coup d'œil de curiosité sur les reliures modernes exécutées par l'École du livre, à Copenhague; par les affiliés de la Publisher's Association de Londres, et par la maison Zech et fils, de Braine-le-Comte (Belgique).

L'exposition de l'imprimerie synodale de Moscou mérite aussi d'être mentionnée ici.

Il importe enfin de faire connaître le soin avec lequel fut pré-

1. Sur l'estampe et l'affiche à l'Exposition universelle, voir une note de M. O. Fidière dans la *Chronique des arts*, 1900, p. 323-324; — sur la reliure, des chroniques de H. Béraldi dans la *Revue de l'art ancien et moderne*, VIII, p. 309-318 et 359-370; de Clément-Janin dans la *Chronique des arts*, 1900, p. 316-318, et de E. Bosquet dans *Art et Décoration*, VIII, p. 46-55.

2. *Exposition universelle internationale, Paris, 1900; Catalogue de l'Exposition collective du Cercle de la librairie néerlandaise* (Amsterdam, 1900; in-12 de xii-148 p.). — *Katalog der deutschen Buchgewerbe-Ausstellung Paris 1900, herausgegeben vom Deutschen Buchgewerbe-Verein zu Leipzig* (Leipzig, 1990; in-12 de 152 p.). — L'imprimerie royale de Berlin avait fait imprimer à part : *Die Kaiserlich Deutsche Reichsdruckerei auf der Weltausstellung zu Paris 1900* (in-8 de 19 p.).

parée l'organisation du groupe de l'enseignement supérieur en Suède ; M. Aksel Andersson, de l'Université d'Upsal, s'est chargé d'en dresser le catalogue complet : *Exposition universelle de Paris 1900; Catalogue de l'exposition suédoise de l'enseignement supérieur* (Upsal, impr. E. Berling, 1900; in-8 de VII-103 p.), où l'on trouvera non seulement la liste des principales publications scientifiques suédoises des dernières années, mais encore tous les recueils, périodiques et publications diverses dus soit aux universités du royaume, soit aux sociétés savantes, établissements royaux, musées, etc. : le tout accompagné de notes complémentaires en langue française et d'une traduction précise de tous les titres.

Rappelons qu'à l'occasion de l'Exposition de 1900 et du congrès bibliographique qui s'y tint, M. le Dr Bernhard Lundstedt a fait éditer en une plaquette spéciale : *Aperçu de la principale littérature bibliographique de la Suède* (Stockholm, Samson och Wallin, 1900; in-8 de IV-36 p.), qui est rédigée avec la compétence bien connue du savant bibliothécaire de Stockholm.

*
* *

Quelques autres expositions étrangères méritent d'être passées en revue.

Celle des possessions *danoises* offrait de curieux spécimens de vieux ouvrages imprimés en Islande, et parmi eux une Bible de 1584.

Au pavillon *roumain*, une vitrine était consacrée à quelques manuscrits précieux : un évangéliaire slavon dit de Stefan Voda (1495), un superbe recueil des évangiles également slavon, écrit en 1405 par S. Nicodème et provenant du couvent de Tismana, et un autre du XVe siècle, dont la reliure en argent ciselé faisait l'admiration de tous ceux qui approchaient ; — et à divers imprimés : Évangile grec et roumain, à miniatures (1693), avec reliure de 1698 ; un autre identique, recouvert d'une reliure particulière avec inscription historique ; un autre Évangile imprimé sur fort parchemin, en 1512, avec en-têtes de pages enluminées et une reliure en velours et argent du XVIIe siècle, provenant du couvent de Bistritza ; et un psautier dit « Psal-

tirea de Coresi », imprimé à Brasov en 1577, en langues slave et roumaine (même provenance). Les spécimens de reliures, véritables chefs-d'œuvre d'orfèvrerie, étaient de toute beauté.

La salle n° 11 du pavillon *hongrois* donnait de même asile à toute une série de manuscrits, imprimés anciens et reliures de ce pays, qui valait la peine qu'on fixât quelque temps sur eux son attention. Grâce à l'excellent catalogue qui a été dressé de l'exposition rétrospective [1], je peux sans trop de peine signaler sommairement ici les pièces capitales :

1129. Missel écrit en 1489 pour l'église Saint-Michel d'Eger.

1130. Missel enluminé de la cathédrale de Pozsony (Pressburg), de la fin du XVI° siècle.

1131. Missel offert à la cathédrale de Pozsony par Jean Portennperger en 1480.

1132. Graduel, orné de belles peintures (1488), fait par ordre du chanoine Jean Han, de Pozsony.

1133. Missel (XV° siècle) avec initiales et marges peintes.

1134. Missel (XV° siècle) orné d'une magnifique reliure en cuir à garniture de métal.

1135. Pontifical écrit par ordre d'Antoine Verantsics, évêque d'Eger (1563).

1136. Missel d'une église hongroise, daté de 1390.

1137. Psautier latin de 1279, appartenant au chapitre d'Esztergom.

1138. Bréviaire du chanoine Stefan de Nagylak, daté de 1489.

1139. Missel de la fin du XIII° siècle, à l'usage de l'église de Pozsony.

1140-41. Éditions de Jean Pap, libraire à Bude (1498 et 1509).

1143. Reliure faite pour André Monoszlói, prieur de Pozsony, en velours rouge à garniture d'argent (XVI° siècle).

1144-1156. Manuscrits d'Aristote, Quintilien, Pline, Stace, Sénèque, Plaute, saint Jean Chrysostome (XV° siècle), avec miniatures ou reliures du plus haut intérêt, provenant de la bibliothèque de Mathias Corvin ou de celle de Jean Vitéz, archevêque d'Esztergom.

1157-1170. Spécimens variés d'impressions des XVI°-XVII° siècles, sortant des ateliers de Pozsony, Sárvár, Kolozsvár, Nagy-Szombat, Debreczen.

1173. Reliure de Bude (1691), rehaussée d'or à petits fers.

1174-1180. Reliures diverses (cuir ou parchemin), en style hongrois

1. *Exposition universelle de Paris en 1900; Catalogue de l'Exposition historique installée dans le pavillon de la Hongrie* (Paris, libr. centrale des beaux-arts, [1900]; in-8 de VI-197 p.).

ou autre, provenant d'ateliers de Kolozsvár, Nagy-Szombat, Debreczen et Pozsony (xve-xviiie siècles).

D'autres vitrines contenaient encore quelques reliures intéressantes, par exemple les vitrines 45 et 49 (salle 10) : dans la dernière, les unités prêtées par le prince Tököly, par le prince Georges Rákóczy (en maroquin avec appliques repercées en vermeil) et par la famille Bánffy étaient très remarquées.

Dans la salle 8, on admirait un missel manuscrit, écrit en 1514 et orné d'une reliure en argent repoussé, propriété du couvent de Krusédol (n° 500); un autre missel manuscrit orné d'une reliure à garniture d'argent avec images en relief, de 1557, appartenant au couvent de Besénovo (n° 501); un livre des Évangiles (xve siècle) décoré d'une riche reliure en argent doré et provenant d'un couvent serbe (n° 502); un missel imprimé sur bois de tilleul à Lavor (Russie) en 1690, avec riche reliure d'argent (n° 525); un missel manuscrit de 1507, écrit en Serbie et appartenant au couvent d'Opovo (n° 531); d'autres missels richement reliés (n°s 451, 547 à 555); un autre du xve siècle, décoré de belles miniatures à initiales, aux armes d'un évêque de Nagyvárad (n° 586) et appartenant (ainsi que quelques autres) au trésor de la cathédrale de Zagreb (Agram).

Signalons enfin (vitrine 73) quelques lettres et brevets royaux, dont un de Louis XIV annonçant à François II Rákóczy l'envoi d'un ambassadeur en la personne du comte Clinchamp (1704); — (vitrines 9-10), des lettres de noblesse accordées par Charles-Robert (1326), par Sigismond en 1432, par Corvin en 1466, par Ladislas II en 1500, par Ferdinand Ier en 1561, par Léopold Ier en 1687, par Joseph Ier en 1709; un décret de Jean Hunyadi, de 1452, appartenant aux archives de Brassó; une charte de Béla III (1181) avec grand sceau royal, communiquée par les Archives nationales de Hongrie; une donation du roi André II à l'abbaye de Saint-Gotthard (1213), et la dernière lettre écrite au camp de Mohács, le 24 août 1526, par le roi Louis II (ces deux pièces appartenant aux archives des princes Batthyány); un diplôme de Béla IV (1252) en faveur du couvent des Prémontrés de Turócz, avec double sceau d'or; — et (vitrine 8) deux curieuses reliures du xve siècle appartenant à la ville de Beszterczebánya.

*
* *

En terminant, je mentionnerai l'exposition de l'*Institut de Bibliographie* (de Paris), établissement plus commercial que scientifique, créé par le docteur Marcel Baudouin en vue de faciliter les travaux scientifiques et spécialement la préparation des thèses d'étudiants en médecine [1] : cet établissement a pris un développement important et s'est chargé de la continuation de la *Bibliographia medica* [2]. Cette exposition comprenait des ensembles de fiches, photographies, découpures, etc., et tout un matériel bibliographique (boîtes, cartons, appareils de classement, etc.) sur lequel il n'y a pas lieu d'insister ici.

Enfin, au Palais des Congrès était installée l'exposition spéciale de bibliothéconomie américaine qui mérite d'être citée avec éloge [3], et que ses organisateurs auraient voulu plus spacieuse : vues, statistiques, tableaux graphiques, monographies, livres, matériel, étaient réunis pour montrer tout le développement qu'a pris aux États-Unis, en un quart de siècle, le travail complexe des bibliothèques, tant au point de vue de l'intérêt général de la science bibliothéconomique qu'au point de vue de l'éducation et de l'extension des connaissances humaines. A ce double titre, les Américains, heureusement secondés par de richissimes bienfaiteurs, nous offrent des modèles pratiques à imiter et une organisation à l'amélioration constante de laquelle nous ne pouvons ni ne devons rester étrangers.

*
* *

Telle fut l'idée qu'a su se faire un visiteur consciencieux, à l'Exposition universelle de 1900, de tout ce qui pouvait, à un

1. Voir : *L'Institut de bibliographie ; Histoire et développement, organisation et services* (Paris, Institut international de bibliographie, 1900 ; in-16 de 36 p.).

2. Le docteur Henry Thil a publié en 1900 un travail intitulé : *De la technique bibliographique des sciences médicales* (Paris, Institut international de bibliographie, in-8 de VI-143 p.).

3. *Exposition universelle de Paris 1900 ; Collections de l'Association des bibliothécaires américains préparées par la bibliothèque de l'État de New York ; Exposé des collections*, traduit par Arnold J.-F. van Laer (Albany, mai 1900 ; in-64 de 41 p.).

titre quelconque, intéresser le livre, les archives, les bibliothèques et la bibliographie. De cette revue générale et sommaire il ressort que, malgré l'éloignement des divers groupes rétrospectifs, l'absence de méthode et le décousu d'une installation beaucoup trop théorique, la science du livre et ses annexes y étaient honorablement représentées. Nous croyons avoir simplement mais exactement résumé l'importance relative de chacune des parties de l'exposition où il convenait, à ce point de vue, de pénétrer.

HENRI STEIN.

LE NOUVEAU RÈGLEMENT GÉNÉRAL

DES

ARCHIVES D'ÉTAT ITALIENNES

L'administration des Archives d'État italiennes a été réglée jusqu'à ce jour par les décrets royaux et ministériels de 1874-1876, auxquels, au fur et à mesure, une foule d'autres se sont ajoutés. Ces additions pourtant n'ont eu, en général, d'autre but que d'améliorer la condition des fonctionnaires.

L'expérience de près de trente ans, les conseils de la science positive, les vœux des sociétés savantes, le sens exact des progrès de la législation sur cette matière, tout en faisant reconnaître l'excellence et la largeur de vue des dispositions en vigueur, ont révélé le besoin de les développer encore, pour répondre, autant que possible, à la tendance de jour en jour plus marquée vers une législation et une administration unique de tous les dépôts de documents (anciens et modernes) de la péninsule.

Mais, puisque le projet de réunir, en attendant, aux Archives d'État les archives notariales, très nombreuses en Italie, pour en former des archives nationales, a dû être abandonné momentanément à cause de l'opposition des administrations intéressées, les savants compilateurs du nouveau règlement général (approuvé par décret royal du 9 septembre 1902, n° 445; en vigueur dès le 13 novembre) ont été forcés de se borner à donner plus d'élasticité aux dispositions existantes et à en ajouter quelques autres qui prépareront la transformation désirée. C'est ainsi qu'ils ont commencé par soumettre au gouvernement les archives, appelées provinciales dans la Napolitaine et la Si-

cile, et qui sont de vraies archives d'État, dont les conseils provinciaux ignorent l'importance et refusent constamment de s'occuper ou de permettre la concentration. L'article 1[er] dit en effet :

« Les Archives d'État dépendent du ministère de l'intérieur. Sous la surveillance du même ministère sont placées les archives appelées provinciales dans les provinces napolitaines et siciliennes, auxquelles les dispositions de ce règlement sont applicables en tout ce qu'elles ne sont pas contraires à celles qui les régissent particulièrement. »

Mais, en dehors des provinces méridionales, bien d'autres, et surtout bien des communes, possédant des archives historiques, trouvent que la charge de leur conservation et de leur classement, telle que la leur a imposée la loi provinciale et communale, est trop lourde. Elles tâchent de s'en dégager, de quelque manière que ce soit ; ou, pour le moins, quand elles le peuvent, elles les négligent. A cette négligence, qui a soulevé jusqu'à ce jour les réclamations et protestations de toutes les sociétés savantes, de tous les congrès historiques nationaux et régionaux, le gouvernement s'était efforcé de s'opposer, en comptant comme une des premières dépenses obligatoires pour les provinces et communes celle de la conservation de leurs archives respectives. Mais naturellement l'autorité préfectorale, chargée de faire exécuter cette loi, n'était guère compétente en la matière; et, seule, elle ne pouvait la faire observer, ni savoir quand elle devait intervenir. La voilà désormais appuyée par l'administration des Archives, dont le règlement (art. 69) établit que :

« Les provinces, les communes, les corps moraux, tant civils que religieux, et les institutions qui en dépendent, doivent conserver en bon ordre les actes renfermés dans leurs archives, et déposer une copie de l'inventaire de ces actes dans les archives d'État de leur circonscription. En cas d'inexécution, le ministère de l'intérieur fixera un terme péremptoire après lequel les documents qui devront être mis en ordre et inventoriés le seront par les soins du gouvernement, et aux frais du possesseur.

« Les archives des corporations religieuses supprimées seront,

au contraire, déposées aux Archives d'État, à l'exception de celles qui, par disposition spéciale, ont été laissées à leur siège primitif et de celles dont la bonne conservation est suffisamment garantie. »

Pour se défaire pourtant de leurs archives, les provinces et les communes ne choisissent pas toujours la voie de la destruction ou de la négligence. Un certain sentiment les retient. Elles comprennent l'énormité qu'elles commettraient en dispersant à jamais les mémoires historiques sur lesquels se fonde parfois leur gloire; mais elles voudraient, même au prix de quelques sacrifices, ne pas avoir le soin de leur conservation. D'autres sont poussées à faire ces mêmes sacrifices par amour et légitime orgueil de leurs fastes passés; et elles seraient tout heureuses que le gouvernement transformât leurs simples archives provinciales ou municipales en archives d'État. Ceci était jusqu'à présent impossible, même si les documents le méritaient, avec la pensée que les Archives d'État ne devaient résider que dans les villes jadis capitales des anciens États, qui, par leur agglomération, ont formé le royaume d'Italie. Mais, avec la tendance, déjà mise en relief, de s'acheminer vers la création des Archives nationales uniques, on l'a rendu possible, à certaines conditions indiquées dans l'article 12 du règlement :

« A la requête des provinces et des communes, par décret royal, on pourra, entendu le Conseil des Archives, fonder d'autres Archives d'État dans des chefs-lieux de provinces où elles font défaut; pourvu que les corps constitués locaux fournissent les bâtiments nécessaires pour la première installation et pour le développement présumable des dix premières années, ainsi que les rayons nécessaires pour le placement des documents, et qu'ils s'astreignent à une contribution fixe annuelle correspondant aux frais nécessaires pour le personnel (pensions de retraite comprises), et aux frais prévus pour le fonctionnement de ces nouvelles archives, en déduisant le revenu qui peut être prévu comme provenant des droits d'archives. »

En ce qui concerne particulièrement les documents qui composent les différents dépôts, les dispositions en vigueur sont toutes renouvelées avec quelques légères modifications. Par

conséquent, nous y retrouvons l'injonction à toutes les administrations de l'État, à quelque ministère qu'elles appartiennent, de déposer indistinctement, tous les dix ans, leurs papiers aux archives d'État de leur circonscription, dans le cas où celles-ci existent dans la même province.

Dans les provinces où des dépôts d'archives n'ont pas encore été fondés, les différentes administrations conserveront en bon ordre leurs actes, mais en déposant l'inventaire aux archives compétentes dans chaque circonscription.

Avec les règles relatives à la conservation des archives courantes, que chaque administration garde dans ses bureaux pendant dix ans, avec celles qui concernent les divisions et subdivisions de tous les documents existant dans les archives et la publicité de ces documents, on trouve dans le règlement quelques dispositions qui méritent d'être indiquées : on s'aperçoit même que quelques autres auraient pu être ajoutées, pour satisfaire ceux que ces questions intéressent plus spécialement.

Parmi ces dernières, par exemple, on pourrait exprimer le désir que, dans une revision du règlement, on déclare ouvertement que les actes conservés dans les archives publiques font partie du domaine public et en ont toutes les qualités et tous les privilèges. C'est une conséquence naturelle des études juridiques, des discussions et du développement des idées sur cette matière, qui, d'ailleurs, a été déjà reconnue et proclamée par les organes autorisés du gouvernement, entre autres par l'*Avvocatura erariale*. Pour le moment, on a cependant développé les dispositions relatives aux documents mis en vente par les particuliers et au recouvrement de ceux qui doivent appartenir à l'État, qu'ils proviennent d'archives dispersées, ou qu'ils se trouvent parmi les papiers des hommes d'État, fonctionnaires ou diplomates récemment décédés.

Il eût été aussi désirable, après les discussions récentes, qu'on eût défini, mieux qu'on ne l'a fait dans l'article 67 (reproduction exacte de l'ancien règlement), le vrai caractère de ce qu'on appelle les dépôts volontaires des particuliers dans les dépôts d'archives, ainsi que la réglementation de ces dépôts mêmes et de leur restitution possible.

Mais, hormis ces deux vœux, on doit noter que la nouvelle rédaction renferme, entre autres, des dispositions concernant la mise au rebut (*scarto*) des actes qui peuvent être soumis à cette opération, et la commission spéciale d'élimination. En outre, elle contient une réglementation très sage que nous voudrions voir observée scrupuleusement, et que tout le monde réclame, au moins dans la Péninsule, pour le plus grand avantage des études, mais que malheureusement les parties intéressées ou quelques-unes d'entre elles refuseront sans doute toujours d'exécuter. C'est celle qui est exprimée dans la dernière partie de l'article 64, ainsi conçu : « Les bibliothèques, les musées et les institutions du gouvernement qui conservent des documents publics ou privés, juridiques et diplomatiques au vrai sens du mot, échangeront ces documents avec les dépôts d'archives, qui, à leur tour, échangeront avec les bibliothèques et les musées les documents ne présentant pas ce caractère. »

En ce qui regarde le service public, de grandes modifications n'ont pas été introduites, si ce n'est pour les droits dus par les personnes qui consultent ou demandent les documents pour des motifs administratifs ou judiciaires. Les savants ont conservé toute liberté de faire, le plus largement possible, les recherches nécessaires à leurs études. Mais naturellement, pour prévenir des abus, ils ne pourront plus avoir recours au concours privé des fonctionnaires ou des copistes étrangers à l'administration pour la transcription des actes qu'ils ne pourraient copier eux-mêmes, mais seulement et exclusivement à celui de l'État et officiellement à ses employés, contre paiement de droits fixes à la caisse publique.

L'admission aux salles d'étude peut être suspendue ou supprimée lorsque le directeur juge à propos de le faire; et c'est au directeur seul dorénavant que devront s'adresser les savants pour obtenir réponse à tout genre de demandes.

D'autres dispositions fixent les différentes parties du service et complètent ce règlement de cent deux articles, qui détermine encore le nombre des dépôts d'archives actuels (dix-neuf) et leurs circonscriptions, le rôle et la répartition de tous les fonctionnaires, à quelque catégorie qu'ils appartiennent (deux

cent quatre-vingt-quatre individus), les matières d'examen, etc.

Puisque, contrairement à ce qui se passe dans les autres États, les archives sont et seront toujours considérées, en Italie, plutôt comme des institutions essentiellement administratives, malgré tous les trésors historiques qu'elles renferment et peut-être même à cause de cela ; puisque leurs fonctionnaires sont regardés et classés comme des agents directs de l'administration active de l'État, il est naturel qu'elles dépendent exclusivement du ministère de l'intérieur. Celui de l'instruction publique n'y a aucune autorité, et son intervention est limitée à son adhésion aux propositions du ministre compétent pour la nomination des membres du conseil pour les archives, et à son approbation pour la nomination des fonctionnaires chargés, dans chaque dépôt, du cours de paléographie et de diplomatique, ouvert même aux personnes étrangères à l'administration.

Le conseil ou commission des archives, qui donnait jadis son avis sur tout ce qui regardait les dépôts et le personnel, a vu son action limitée aux questions spéciales de méthode générale d'organisation, d'inventaires, de vente ou d'élimination. Tout ce qui regarde le personnel et les délibérations à prendre d'urgence est réservé à un nouvel organe central, extrait du conseil, et qui le représente et le remplace pendant l'intervalle des sessions. Cet organe est le Comité (Junte) du conseil des archives, composé du président du conseil, de trois membres effectifs choisis parmi les membres de ce conseil, pour deux ans, par leurs collègues, et d'un fonctionnaire supérieur du ministère assisté d'un chef de section faisant fonctions de secrétaire.

Tel est, dans ses lignes générales, ce règlement, que nous croyons destiné, malgré quelques petites lacunes très excusables, à guider les archives italiennes dans la voie du progrès qu'elles suivent tous les jours avec plus d'ardeur. Les tendances qu'il renferme prépareront peut-être l'union tant désirée de tous les dépôts de documents en une seule et unique administration ! Elles sont en tout cas conformes aux idées modernes en matière d'archives, et favorables aux recherches des savants et des particuliers intéressés.

EUG. CASANOVA.

CHRONIQUE DES ARCHIVES

Allemagne. — Une revue nouvellement fondée, les *Geschichtsblaetter für Waldeck und Pyrmont*, a publié en 1901, p. 134-152, une relation intéressante sur le fonds de Waldeck qui se trouve au Staatsarchiv de Marburg, et est très riche en chartes originales.

— Le Staatsarchiv de Düsseldorf a été étudié par E. Pauls, au point de vue spécial de l'histoire d'Aix-la-Chapelle, dans les *Mittheilungen des Vereins für Kunde der Aachener Vorzeit*, XIV (1901), p 101 et suiv.

— Le dernier volume (XVII) de la *Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins* renferme un article de K. Rieder (p. 5) sur les archives de la cathédrale de Breisach ; et un autre de A. Birkenmayer (p. 42), sur les archives du cercle de Neustadt en Forêt-Noire.

— Les plus anciens comptes de la ville de Calbe, correspondant aux années 1374-1382, ont fait l'objet d'une publication de G. Hertel dans les *Geschichtsblaetter für Stadt und Land Magdeburg*, XXXVII, p. 1 et suiv.

Autriche-Hongrie. — Le tome XVI des *Veröffentlichungen des historischen Landes-Commission für Steiermark* (1901) contient un travail de A. Rapper sur l'histoire et les vicissitudes des archives provinciales de Graz, suivi d'une sorte de regeste des « acta miscellanea » pour les années 1420 à 1584.

— Les plus anciens privilèges de la ville d'Iglau sont conservés dans un manuscrit des archives municipales de la cité, écrit par Johann von Gelnhausen et orné d'assez bonnes miniatures qui ont été étudiées par M. Simböck dans la *Zeitschrift des deutschen Vereins für die Geschichte Mährens und Schlesiens*, VI, p. 72.

Belgique. — M. Ad. Hocquet a commencé dans les *Annales de la Société historique et archéologique de Tournai*, nouv. série, VI (1901), p. 281-299, la table des testaments, comptes de tutelle et d'exécution testamentaire qui existent aux archives municipales de Tournai ; les plus anciens remontent au XIIe siècle, et la présente publication ne va pas au delà du XIIIe.

France. — La direction des Archives vient de faire paraître le tome IV des *Layettes du Trésor des Chartes* (Paris, Plon-Nourrit, 1902 ; in-4 de IV-LXXV-595 p.), correspondant aux années 1261 à 1270, et pré-

paré par les soins de M. Élie Berger. Les documents, suivant la méthode adoptée dans le début de cette publication, sont tantôt analysés, tantôt (et c'est là le plus fréquent) intégralement publiés. Il y a là de précieux documents dont beaucoup n'avaient pas encore été signalés.

— M. Brun a publié récemment un recueil de *Lettres et documents concernant le Soissonnais, le Laonnois et le Vermandois pendant le XVIIe siècle tirés des archives du ministère de la guerre*, qui fait partie du « Bulletin de la Société archéologique de Soissons » en 1901. Ce recueil ne comprend pas la période de la Fronde (1648-1653), qui avait fait l'objet d'une publication analogue en 1895, dans le même Bulletin.

ALLIER. — C'est par erreur que précédemment (p. 119) nous avons parlé de versements d'archives de notaires au dépôt départemental ; la brochure publiée par M. Claudon, archiviste, se référait aux minutes conservées en bloc par la Chambre des notaires de Moulins.

ALPES (BASSES-). — Trois documents en langue provençale, des années 1540-1546, récemment réintégrés aux archives municipales de Seyne-lez-Alpes, ont été communiqués par M. F. Arnaud dans le *Bulletin historique et philologique du Comité*, 1902, p. 73-78.

BOUCHES-DU-RHONE. — On trouvera dans *La Révolution française*, 1902 (septembre), p. 259-280, une notice intéressante consacrée par J. Viguier au grand-père de l'homme d'État, à Louis-Charles Thiers, qui fut archiviste de la ville de Marseille de 1770 à 1790.

CHARENTE. — Il existe aux archives municipales de Cognac deux registres de la Société des Jacobins ; M. Em. Le Gallo en a tiré le meilleur parti possible dans un mémoire qu'a publié *La Révolution française*, 1902 (septembre), p. 238-255.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — M. L. Ardouin vient de terminer l'inventaire des archives de la marine à Rochefort.

— Quelques extraits d'un livre de raison de François Gillet, sergent royal à Saintes (1641-1692), ont été communiqués d'après l'original appartenant aux archives de la Charente-Inférieure, par M. de Richemond, au *Bulletin historique et philologique du Comité*, 1902, p. 98-100.

CÔTE-D'OR. — Un rapport de Mongin-Contault, daté de 1473 et conservé aux archives de la Côte-d'Or (B. 1051), contient *La description de plusieurs forteresses et seigneuries de Charles le Téméraire en Alsace et dans la vallée du Rhin* ; il vient d'être publié sous ce titre par M. L. Stouff (Paris, 1902 ; in-8 de II-95 p.).

DORDOGNE. — Le dépôt s'est enrichi de quelques chartes et pièces concernant les familles de Brantôme et des environs, l'abbaye du même lieu, le bailliage de Lalinde en 1472, et le rasement du château de Saveboeuf en 1633.

— Aux archives municipales de Rouquette, M. F. Villepelet a retrouvé quelques pièces relatives à l'exécution de la révocation de l'édit de

Nantes, qu'il a publiées dans le *Bulletin historique et philologique du Comité*, 1902, p. 27-33.

Loiret. — Dans les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, XXVIII (1902), p. 259-388, M. Ch. Cuissard a publié le texte des chartes originales conservées dans les archives de l'ancien hôtel-Dieu d'Orléans : le plus ancien document est daté de 1122, et on y trouve quelques diplômes royaux et lettres épiscopales.

Lot-et-Garonne. — Le *Bulletin historique et philologique du Comité*, 1902, p. 85-94, a imprimé quelques documents sur le maréchal de Xaintrailles, trouvés par M. G. Tholin dans la liasse E supplément 2880 des archives départementales.

Meuse. — La question de la réédification du bâtiment des archives est à l'ordre du jour. Parmi les dons, à signaler celui de M. le chanoine Renard, qui a offert un lot important de papiers relatifs aux seigneuries de Vilosnes, Luzy, Pouilly et Pouru-aux-Bois et aux familles de Paviette, de Mouzay, d'Écordal et de Hezecque (xvie-xviiie siècles). De la sous-préfecture de Verdun ont été réintégrées cent cinquante liasses contenant des documents relatifs à l'occupation du pays par les troupes alliées en 1815, et au partage des biens communaux au début du xviiie siècle. Il a été retrouvé également un registre des délibérations de la municipalité d'Harville, de l'époque révolutionnaire. — L'archiviste Lesort a organisé dans ce département le service de l'inspection des archives communales et hospitalières, qui n'existait pas avant son entrée en fonctions et qui donne déjà d'excellents résultats : d'ailleurs l'administration est bien disposée à seconder ses efforts. Son dernier rapport signale des archives communales importantes à Dun-sur-Meuse, Ligny-en-Barrois, Marville, Mécrin, Saint-Mihiel, Stenay, et quelques documents anciens dans les archives de Baâlon, Bazeilles, Brouennes, Cesse, Gondrecourt, Heippes, Iré-le-Sec, Jametz, Juvigny-sur-Loison, Laneuville-sur-Meuse, Lérouville, Luzy, Mont-devant-Sassey, Mussey, Rignaucourt, Sampigny, Souilly, Vadonville, Velaines ; mais presque partout le classement fait défaut.

Pyrénées (Hautes-). — De l'hospice de Tarbes sont venues aux archives départementales 427 pièces, dont 375 appartenaient au fonds de la maitrise de Bigorre (1683-1779), et le reste au fonds du chapitre cathédral (1615-1676). A cette réintégration est venu s'ajouter l'achat d'un lot de huit registres d'impositions de la ville de Tarbes (1775-1787), importants pour la topographie locale. — L'inventaire de la série B est en cours d'impression.

Pyrénées-Orientales. — L'accroissement des archives départementales a été pendant le dernier exercice si considérable et si extraordinaire que M. l'archiviste Palustre a fait à ce sujet une communication à la *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon* (août 1902, p. 231), à

laquelle nous empruntons les renseignements suivants : Mgr de Carsalade du Pont a offert quelques terriers et autres documents relatifs au prieuré séculier d'Espira-de-Conflent. — M. Salsas a donné quelques pièces anciennes sur les abbayes de Cuxa et de Saint-Martin de Canigou, sur la ville de Pons en Catalogne (1305-1601), sur la baronnie de Castellnou (1753-1779). — L'administration des forêts a remis aux archives des procès-verbaux de visite des forêts de Ballestavy, Olette et Jujols, Py, Sahorre et Vernet-les-Bains (1755-1773), et de nombreuses procédures relatives à des procès soutenus par le prince de Montbarrey à propos de ses propriétés au XVIII[e] siècle (avec transcription de titres anciens). — A la demande de l'archiviste, M[es] Barrère, Roca et Gravas, notaires à Prades, ont confié au dépôt départemental leurs minutes antérieures à 1790, et l'ont enrichi d'un seul coup de 718 registres ou liasses d'un intérêt primordial pour l'histoire locale. Une quarantaine de terriers de l'abbaye Saint-Michel de Cuxa et de nombreux titres concernant cette abbaye ont été trouvés dans les minutes Barrère, et réintégrés dans le fonds de cet établissement religieux. — Les érudits apprendront également avec plaisir la réunion aux archives départementales du fonds de l'ancien Conseil souverain de Roussillon, conservé jusqu'ici au greffe du tribunal civil de Perpignan : l'importance politique et judiciaire de ce fonds (le Conseil souverain fut institué en 1660) n'échappera à personne : il ne comprend pas moins de 548 registres et n'offre que peu de lacunes dans les différentes séries (audiences, arrêts civils, arrêts criminels, conspirations, fermes des gabelles, enregistrement de lettres patentes, édits et provisions).

RHONE. — Ont été acquis pour les archives départementales : des documents depuis le XV[e] siècle sur la seigneurie de La Chartonnière ; deux volumes de reconnaissances pour le seigneur de Champagneux (XVI[e]-XVII[e] s.); des terriers de la seigneurie de Thunes (XVII[e]-XVIII[e] s.), et de la seigneurie de Farges au pays de Gex (XVI[e] s.) ; les titres du château de La Chaux, à Collonges-au-Mont-d'Or (XIV[e]-XVIII[e] s.) ; des documents sur les cimetières de Lyon au XVIII[e] siècle ; la liève faite au XVI[e] siècle sur le terrier de 1496 du seigneur de La Grange ; quelques pièces révolutionnaires ; les registres de délibérations de la compagnie du pont de l'Ile-Barbe (1827-1838) ; deux liasses de papiers provenant des bureaux d'un ancien ingénieur des ponts et chaussées de Villefranche ; enfin des lettres adressées à l'ingénieur Lallié sur les travaux entrepris par Perrache à Lyon. — Un répertoire manuscrit a été dressé pour les cartes et plans ; l'inventaire des archives communales de Beaujeu est sous presse.

— Les archives communales de Chazay-d'Azergues se sont enrichies de divers titres anciens et révolutionnaires par don bénévole.

SEINE-INFÉRIEURE. — Le récent ouvrage de l'abbé P. Hébert, *La noblesse de Normandie en émigration, 1791-1792* (Évreux, 1902, in-8), a

été écrit à l'aide de documents extraits des archives du château de Bailleul, à Angerville-Bailleul.

TARN. — Le fascicule VII des *Archives historiques de l'Albigeois* (Albi, 1901; in-8 de VII-224 p.) est composé principalement d'extraits de registres des anciens notaires de Cordes (Tarn) pour les XIV[e]-XVI[e] siècles, intéressant les personnages, l'histoire, l'archéologie et l'économie sociale de l'Albigeois. Ces extraits, dus à M. Ch. Portal, avaient paru à grands intervalles dans la *Revue du Tarn*, durant ces dernières années.

Italie. — Au fonds de la secrétairerie d'État, de l'Archivio di Stato de Palerme, ont été empruntés des documents curieux pour l'histoire générale, publiés et mis en œuvre par Gius. Travali : *I Francesi nel Mediterraneo, 1798-1799; documenti inediti* (Palermo, 1902, in-8) ; ce volume porte le n° VIII des « Cronache » dont la « Società siciliana per la storia patria » a entrepris la publication.

— C. Vitelli imprime dans les *Studi storici*, 1902, n° 2, le catalogue des manuscrits qui se trouvent dans l' « Archivio Roncioni » à Pise.

— L'*Archivio storico della R. Società romana di storia patria* vient de publier deux nouveaux travaux de L. Schiaparelli; l'un (XXIV, 1901, fasc. 3-4) est la continuation de son mémoire sur les anciennes chartes de l' « Archivio capitolare di S. Pietro in Vaticano; » l'autre (XXV, 1902, fasc. 1-2), un travail spécial sur un document du X[e] siècle conservé dans le même dépôt.

— Cette même revue (1902, fasc. 1-2) contient aussi une notice sommaire des archives communales de Ferentino, par P. Egidi.

— La publication des *Urkunden und Regesten zur Geschichte der Rheinlande aus dem Vaticanischen Archiv*, par H. V. Sauerland, dont le tome I[er], récemment paru (Bonn, 1902, in-8), s'arrête à l'année 1326, ne s'applique pas seulement à la province rhénane, comme le titre le laisserait soupçonner, mais aux diocèses entiers de Cologne et de Trèves.

— L'abbé P. Calmet publie la suite du sommaire des bulles de Clément VI, concernant le diocèse de Rodez, dans les *Annales de Saint-Louis des Français*, 1902, p. 283-335, d'après les registres des archives du Vatican.

— Après avoir porté un jugement général sur les registres des papes conservés au Vatican et exposé la situation présente de ce magnifique dépôt d'archives, P. Kehr, dans un article des *Nachrichten der Göttingischen Gesellschaft der Wissenschaften*, phil.-hist. Klasse, 1902, p. 393-422, passe en revue 1500 registres examinés par lui, depuis le XIII[e] siècle jusqu'à l'année 1464.

— F. G. Savagnone imprime dans l'*Archivio storico siciliano*, nuova serie, XXVI (1901), p. 367 et suiv., les anciens privilèges de la ville de Palerme depuis 1334, d'après les archives municipales.

— Le professeur G. Mazzatinti continue la publication de ses *Archivi*

della storia d'Italia. Les trois premiers fascicules du tome III, derniers parus, sont consacrés aux archives de Todi, d'Ascoli Piceno, de Cingoli, de San Elpidio et de Perugia (collegio di Cambio) ; il n'est pas rare d'y voir mentionnés des diplômes et des bulles pontificales à partir du XIII[e] siècle.

Pays-Bas.— Les registres de la chancellerie des comtes de Hollande ont été déjà souvent signalés ; M. S. Muller étudie particulièrement les registres originaux du comte Florent V (depuis 1282) dans le tome XXII, p. 90 et ss., des *Bijdragen en mededeelingen van het hist. Genootschap te Utrecht*.

— Le dépôt provincial de Gueldre, à Arnheim, a reçu un don important d'archives offertes par le conseil de la Communauté réformée (Nederduitsche Hervormde Gemeente) de Beusichem.

— Les archives judiciaires d'Aardenburg viennent d'être transférées aux archives de l'État à Middelburg. Seules de la province de Zélande, celles de Zierikzee n'ont pas été réintégrées au dépôt du Rijks-Archief.

— Un commencement d'incendie s'est déclaré à l'hôtel de ville de Harlingen ; les archives municipales n'ont été heureusement que peu endommagées.

Russie. — A. T. Milovidov consacre un article du *Journal du ministère de l'instruction publique de Russie*, CCCXXXX (1902), p. 73-88, aux archives centrales de Vilna ; il explique comment ces archives ont été constituées (en 1852), quelles mesures législatives les règlent, de quelles sortes d'actes elles se composent (actes juridiques pour la plupart), et quelles publications en ont été extraites. Il y aurait lieu de les enrichir par l'adjonction des titres provenant des couvents supprimés.

Suisse. - Le professeur G. Tobler a retrouvé à Berne, aux archives de l'État, des copies de chartes anciennes (perdues) du monastère de Saint-Maurice en Valais ; il en publie le texte dans l'*Anzeiger für schweizerische Geschichte*, 1902, p. 42.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

Allemagne. — La bibliothèque de l'Université de Fribourg-en-Brisgau (Baden) s'est récemment installée dans de nouveaux bâtiments, où l'on a prévu l'augmentation probable des collections pour une période de vingt années.

— La bibliothèque du prince Georges de Prusse a été remise en don à la bibliothèque de l'Université de Bonn ; elle compte 10000 volumes et sera conservée à part.

— Le *Codex Fuldensis*, le meilleur manuscrit de l'Apologétique de Tertullien, a fait l'objet d'un important travail de C. Callewaert dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, n° de juillet 1902.

— Depuis 1896, un manuscrit de la bibliothèque du séminaire épiscopal de Mayence attire l'attention des historiens ; ce manuscrit, qui contient entre autres choses la correspondance de Me Ulrich, prévôt de Steinfeld de 1153 à 1170, provient des archives de l'ancien couvent des Prémontrés d'Arnstein-sur-Lahn et a été transporté de Darmstadt à Mayence en 1894 ; il a été particulièrement étudié par Alph. Žak dans les *Studien und Mittheilungen aus der Benedictiner u. Cistercienser-Ordens*, 1902, p. 439-451.

— Le Dr Jul. Meyer a consacré un intéressant mémoire à l'histoire de la bibliothèque du château d'Ansbach. paru dans le tome XLIX du *Jahresbericht des historischen Vereins für Mittelfranken.*

— Des remarques de M. Manitius sur deux manuscrits du XIIe siècle appartenant à la bibliothèque royale de Dresde, et notamment sur une règle de saint Benoît d'Aniane, se trouvent dans le *Neues Archiv*, XXVIII (1902), p. 235-238.

Autriche-Hongrie. — La bibliothèque de l'Université d'Innsbruck est entrée en possession du legs que lui a fait de ses livres (surtout historiques) Jul. von Ficker.

— Un « Stammbuch » attribué sans preuves à Luther et possédé par la bibliothèque royale de Vienne a fait l'objet d'une description, par G Loesche, dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, XXIII, p. 269-283.

— Un autre manuscrit de la même bibliothèque renferme des gloses irlandaises sur le *De ratione temporum* de Bède, qui ont été l'objet d'observations de J. Strachan dans la *Revue celtique*, XXIII, p. 40.

Belgique. — M. S. Balan étudie l'histoire de la bibliothèque du monastère Saint-Jacques de Liège, avec extraits du catalogue qui en fut dressé par Bouxhons vers 1667 (ms. 13993 de la Bibliothèque royale) dans les *Comptes rendus de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 5e série, XII, p. 1-28.

Grande-Bretagne. — La « Library Association of the United Kingdom » a tenu sa réunion annuelle de 1902 à Birmingham, en septembre : elle fêtait le 25e anniversaire de sa fondation avec une certaine solennité, sous la présidence du professeur M. Dixon. Parmi les communications qui y ont été faites, on peut signaler une étude sur les bibliothèques populaires de Birmingham, par C. Shaw ; un mémoire sur l'écrivain du XVIIIe siècle J. Th. Baskerville, par R. K. Dent ; une biographie du célèbre bibliothécaire Magliabecchi, par E. A. Axon ; et un échange de vues sur les systèmes de catalogues et diverses questions de bibliothéconomie.

— La Bodléienne d'Oxford a célébré son troisième centenaire avec pompe le 7 octobre dernier, en présence d'un certain nombre de représentants des universités étrangères.

France. — M. Grave a donné, à plusieurs reprises, à la Bibliothèque nationale, une série de documents originaux des XIVe-XVIIe siècles relatifs surtout à la Normandie, et aussi à Lyon, à Bordeaux, etc. ; M. Delisle a produit un aperçu sommaire des premiers documents offerts dans le *Bulletin historique et philologique du Comité*, 1902, p. 82-83 ; mais M. C. Couderc se propose d'en donner dans la même revue, en 1903, un inventaire général et complet.

— Le manuscrit français 23117 de la Bibliothèque nationale est étudié et publié : Une vie de saint Quentin en vers français du moyen âge, par le Dr W. Söderhjelm, dans les *Mémoires de la Société néophilologique d'Helsingfors*, III, 1902, 84 p.

— La publication de l'*Antiquus Cartularius ecclesiæ Baiocensis* ou *Livre noir*, par l'abbé V. Bourrienne et dont le premier volume vient de paraître (Rouen, 1902, in-8), fait partie des éditions de la Société de l'histoire de Normandie : l'original est un manuscrit appartenant au chapitre de la cathédrale de Bayeux.

— Un très remarquable pontifical du XIVe siècle, abondamment illustré et ainsi signé : « Explicit liber quem scripsit Rainerius de Florentia scriptor atque notarius », appartient à la bibliothèque de la cathédrale de Lyon ; on en trouvera la description dans le *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, 1902, p. 24-28.

— La *Revue d'histoire littéraire* (avril-juin 1902, p. 185) renferme un article de MM. P. et V. Glachant sur le manuscrit autographe de Victor Hugo, « Ruy Blas », qui (comme on sait) est déposé à la Bibliothèque nationale.

— Le manuscrit latin 15155 du même établissement contient un fragment de poème didactique sur l'agriculture, dont on a contesté l'attribution à Gauthier de Châtillon ; reprenant la question, M. Novati, dans les *Mélanges Paul Fabre* (Paris, 1902, in-8), p. 274, déclare cette attribution parfaitement fondée.

— L'*Anjou historique*, III (1902), p. 189-192, donne quelques détails sur l'origine de la bibliothèque publique d'Angers.

Italie. — Les *Annales de Saint-Louis des Français* contiennent, 1902, p. 73-89, un très important article de H. Hyvernat sur la correspondance des cotes des anciens fonds et du fonds actuel syriaques de la Vaticane, avec indication des différentes parties et notes historiques.

— Sur une chronique des papes et des empereurs, écrite au XIII[e] siècle et conservée à la Laurentienne (Florence), ms. LXXXIX inf. 41, on consultera un mémoire de O. Holder-Egger dans le *Neues Archiv*, XXVIII (1902), p. 195-226.

— On a commencé les travaux nécessaires à l'installation de la Biblioteca Marciana (Venise) dans ses nouveaux locaux de la *Zecca*, les anciens étant devenus insuffisants et même dangereux à cause des fissures qui s'étaient produites dans le bâtiment du Palais des Doges ; 300000 lire ont été votées pour cette transformation.

Pays-Bas. — Dans les *Bijdragen voor de Geschiedenis van het bisdom van Haarlem*, 1902, p. 31-50, M. Bernard de Bont étudie les bibliothèques des anciens monastères d'Amsterdam au moyen âge.

— La riche bibliothèque du professeur C. P. Tiele a été donnée à la bibliothèque de l'Université de Leide, où elle sera conservée à part ; et sa veuve a annoncé l'intention de continuer à verser à l'Université les sommes nécessaires pour la poursuite des abonnements aux revues dont les séries sont comprises dans la bibliothèque du défunt.

— Sous ce titre : Die Tironiana der Universitätsbibliothek in Leiden, l'*Archiv für Stenographie*, LIV, p. 161-176, contient des observations du professeur P. C. Molhuysen sur seize manuscrits de Leide qui renferment des notes tironiennes.

Suisse. — Un anonyme a généreusement fait don d'une somme de 200000 fr. pour élever un bâtiment modèle destiné à centraliser les différentes bibliothèques qui existent à Zurich (cantonale, municipale, et des sociétés savantes).

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Deux nouveaux recueils bibliographiques. — L'année 1902 a vu paraître en Amérique un nouveau recueil, *The Bibliographer*, fondé par P. Leicester Ford, édité par la librairie Dood, Mead and Co. à New York, et paraissant en livraisons mensuelles (sauf en juillet, août et septembre), au prix de $ 5.00 de souscription annuelle [1]. La fin prématurée de P. Leicester Ford, qui s'était déjà fait un nom dans la science bibliographique, n'a pas nui au succès de ce périodique à peine éclos, qui s'affirme de plus en plus; son objet paraît être surtout de décrire, avec reproductions à l'appui, des livres rares et curieux, tout en ne se restreignant pas à la pure bibliophilie; il est bien renseigné sur ce qui peut intéresser les bibliographes américains.

— D'autre part, à Leipzig, chez Dietrich, se publie depuis 1902 un *Wöchentliches Verzeichnis der in deutschen Zeitschriften und Zeitungen erschienenen Aufsätze, nach Wissenschaften geordnet* (au prix de 1 mk. la livraison in-4) qui donne, au fur et à mesure de leur publication, le contenu méthodique des journaux, revues et périodiques d'Allemagne. On sait que primitivement cette publication, inaugurée en 1897, paraissait en volumes annuels, devenus peu de temps après semestriels.

Le Rabelais de 1549. — On nous informe que le libraire-antiquaire Ludwig Rosenthal, de Munich, s'est décidé à vendre pour l'Allemagne, l'Angleterre, la France, l'Italie et l'Amérique le droit de publication du « Rabelais » apocryphe, imprimé en 1549, dont le *Bibliographe moderne* a parlé (vol. V, 1901, p. 5), et qui est, comme on sait, complètement différent du texte de l'auteur réellement publié en 1564.

Une collection de « Stammbücher ». — Le dernier catalogue du libraire-antiquaire Ludwig Rosenthal, de Munich, met en vente une curieuse série de ces albums d'autographes (nos 3030-3072), dénommés « Stammbücher », dont l'Allemagne possède tant de spécimens; ils appartiennent aux différents siècles depuis le XVIe.

Le concours pour la destruction des insectes des livres. — Ce concours, ouvert (on le sait) à la suite du congrès des bibliothé-

1. Nous en donnons régulièrement le sommaire.

caires en 1900, s'est terminé par la décision du jury qui a dû examiner vingt-trois mémoires sur la question : le premier prix a été décerné à M. Joh. Bolle, directeur de la station chimico-agronomique de Görz (Autriche); le second à M. Constant Houlbert, docteur ès sciences naturelles, professeur à Rennes, qui annonce l'intention de publier très prochainement son travail.

Histoire du papier. — Le *Musée neuchâtelois*, numéro de mai-juin 1901, p. 142, a publié un mandement de 1568, extrait des actes de chancellerie conservés aux archives de l'État, concernant les papeteries et le trafic des vieux chiffons; on est encore assez mal renseigné sur les anciens moulins à papier du pays de Neuchâtel, bien que la même revue ait donné récemment (1901, p. 65 et 95) quelques détails sur celui de Serrières, existant en 1477 et en 1563, sous la signature de M. E. Quartier-la-Tente.

Anciens catalogues de bibliothèques. — Le Dr B. Albers a retrouvé à la Bibliothèque vaticane et publié dans la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, neue Folge, XVII (1901), p. 497, les catalogues des bibliothèques des monastères d'Odenheim et de Frankenthal au xve siècle.

— Dans l'inventaire de la cathédrale de Salamanque en 1275, qu'a récemment découvert et publié (*Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*, 1902, p. 175-180) M. Moreno y Martinez, se trouvent compris et décrits des manuscrits au nombre de trente-sept.

Une collection de reliures modernes. — Nous ne pouvons nous dispenser de signaler ici la vente à l'hôtel Drouot (15-16 décembre 1902) de la superbe collection de La Croix-Laval : *Cent reliures d'art exécutées sur des éditions de grand luxe*, dont le catalogue (A. Durel, libraire-expert à Paris) est lui-même une œuvre de haut goût et de luxe, avec son bel atlas de 171 reproductions. Sur des exemplaires de la meilleure condition, le propriétaire de cette collection avait fait adapter des reliures généralement adéquates par des artistes renommés : Arnaud, Carayon, Chambolle-Duru, Champs, Cuzin, David, Gruel, Joly, Kieffer, Lortic, Magnin, Marius Michel, Mercier, Meunier, Raparlier, Ruban, Trautz-Bauzonnet : cuirs incisés, mosaïques égayantes, fleurs de lis en semis, décors d'orchidées, etc. On n'avait pas vu un aussi somptueux ensemble depuis la vente Bouret [1].

Histoire de l'imprimerie. — A. Steffens a donné, dans les *Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein*, LXXIII, p. 155-159, un extrait du testament (22 août 1474) du typographe allemand Joh.

1. La vente de La Croix-Laval a produit 131,146 francs. Voir les prix d'adjudication dans le *Journal des arts*.

Manthen, décédé à Venise, et dont l'origine est désormais certaine : il était né à Gerresheim près de Düsseldorf.

— M. A. Bernus a publié une courte esquisse sur *L'imprimerie à Lausanne aux XVe et XVIe siècles* (Lausanne, impr. L. Vincent, 1902, in-16 de 16 pages ; extr. de la *Gazette de Lausanne*), à l'occasion d'une exposition rétrospective ; l'auteur, dont les qualités de chercheur n'ont pas besoin d'être signalées, connaît excellemment son sujet et pourrait nous donner une histoire de l'imprimerie à Lausanne que nous souhaitons : sa petite notice est pleine d'intérêt, mais trop sommaire.

— La *Revista critica de historia y literatura* (nº de feb.-marzo 1902) contient quelques utiles *Apuntes para la historia de la imprenta en La Coruña*, de E. Carrao Aldao, qui apportent des notions nouvelles sur un sujet encore non traité.

— M. P. Blaizot a communiqué des notes pour servir à l'histoire de l'imprimerie à Valognes jusqu'en 1789 dans la *Revue normande*, VIII, p. 331-337 ; il n'a pas connu les documents qu'a publiés le *Bibliographe moderne*, I, p. 149-153.

— La *Revue poitevine et saumuroise* a donné dans son tome II (p. 201-210) quelques détails, réunis par M. H. Tourlet, sur l'imprimerie à Thouars au XVIIe siècle, et dans son tome III, du même, sur l'imprimerie à Loudun et à Châtellerault (p. 145-151, 165-169 et 185-191).

— L'histoire, assez courte d'ailleurs, de l'imprimerie à Castel-Sarrasin a été écrite par Em. Forestié dans les *Mémoires de l'Académie de Tarn-et-Garonne*, 2e série, XVI, p. 129-147.

— Sur la typographie à Armentières au XVIIIe siècle, on lira une notice de F. Danchin dans le *Bulletin de la Commission historique du Nord*, XXII (1900), p. 1-10, où est également dressée la liste des imprimeurs lillois jusqu'en 1800.

— Un jeu de cartes de Nicolas Barat, maître cartier à Laval au XVIIIe siècle, a fait l'objet d'une note de J.-M. Richard dans le *Bulletin de la Commission historique de la Mayenne*, 2e série, XVI, p. 161-165.

— La Société bibliographique d'Edinburgh prépare une histoire complète de la typographie écossaise jusqu'en 1700, et commencera par publier bientôt un simple recueil chronologique des éditions avec liste des imprimeurs et libraires.

— M. W. L. de Vreese a consacré quelques pages du *Tijdschrift voor nederlandsche taal-en letterkunde* (Leiden, 1901, p. 275-288) à étudier les fragments d'une traduction néerlandaise des « Disticha Catonis », imprimée à Bruges et récemment acquise pour les archives communales de cette ville ; il tire de l'examen des filigranes principalement cette conclusion que le travail de M. Gilliodts-Van Severen sur Jean Brito pèche par la base, et que ces fragments ne peuvent être antérieurs en tout cas à l'année 1465.

COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

REVUES SPÉCIALES

1. — CENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (sept.-okt. 1902) : E. Schröder, Philologische Beobachtungen zu den ältesten Mainzer und Bamberger Drucker in deutscher Sprache ; — H. Heidenheimer, Peter Schöffer der Kleriker, und Peter Schöffer der Jungere in Basel und Venedig ; — E. Mogk, Pflichtexemplare in Dänemark ; — J. Hoffmeyer, Die neue Staatsbibliothek in Aarhus ; — O. von Schleinitz, Der Verkauf der « William Morris-Bibliothek » an Mr. Pierpont Morgan.

— CENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (nov. 1902) : A. Kopp, Niederdeutsche Liederdrucke aus dem XVI Jahrhundert ; — E. W. Bredt, Ein kunstgeschichtliches Generalregister der Zeitschriften in Blockbuchform.

— CENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (dez. 1902) : K. Kochendörffer, Nachträgliche Bemerkungen über Buchhandel und Pflichtexemplare ; — C. Wendel, Aus der Wiegenzeit der Notendrucke ; — F. Falk, Der Schöfferdruck « Ingang der Himmel ».

2. — THE BIBLIOGRAPHER (oct. 1902) : J. Boyd Thacher, A bibliographical romance (the Columbus letter) ; — Ch. Welsh, Oliver Goldsmith and « Mother Goose » ; — Beverly Chew, The first edition of Waller's poems ; — H. French, On bibliophilism and the preservation of books.

— THE BIBLIOGRAPHER (nov. 1902) : Sir Thomas Bodley and the Bodleian Tercentenary ; — W. Chauncey Ford, Bibliography of the journals of the House of Representatives of his Majesty's Province of the Massachusetts Bay ; — Libraries versus family chests ; — A check-list of Dryden's plays.

— THE BIBLIOGRAPHER (dec. 1902) : H. R. Plomer, Michael Sparke puritan bookseller ; — W. M. Rossetti, Bibliography of the works of Dante Gabriel Rossetti ; — G. L. Burr, A witch-hunter in the book-shops ; — L. S. Livingston, Two little-known first editions of american authors.

3. — NEDERLANDSCH ARCHIEVENBLAD (1902/3, n° 2) : R. Fruin, De oude doop-, trouw- en begraafboeken ; — S. Muller, De derde Archivtag te Dusseldorp ; — Het krijgsgeschiedkundig archief ; — De archieven der Nederlandsche Hervormde Kerk in 1902.

4. — REVISTA DE ARCHIVOS, BIBLIOTECAS Y MUSEOS (ag.-sept. 1902): R. Menéndez Pidal, Poema de Yúçuf y materiales para su estudio; — A. Paz y Melia, Nuevos datos para la vida de Luiz Vélez de Guevara; — R. Chabás, Estudio sobre los sermones valencianos de San Vicente Ferrer que se conservan manuscritos en la Biblioteca de la Basilica metropolitana de Valencia [suite]; — A. Farinelli, Apendice á las divagaciones bibliográficas sobre viajes y viajeros por España y Portugal; — J. Paz, Estampa contra Su Santidad hecha por herejes; — P. Roca, Un incunable desconocido: Buleta impresa de indulgencias fechada en 1483; — A. Paz y Melia, Colección de cartas originales y autógrafas del Gran Capitán [suite].

— REVISTA DE ARCHIVOS, BIBLIOTECAS Y MUSEOS (ott. 1902): Em. Cotarelo, El primer auto sacramental del teatro español y noticia de su autor el Bachiller Hernán López de Yanguas; — M. Menéndez y Pelayo, Bibliografia hispano-latina clásica [suite]; — A. M. de Barcia, Catálogo de retratos de personajes españoles que se conservan en la Sección de Estampas y de Bellas Artes de la Biblioteca Nacional [suite].

— REVISTA DE ARCHIVOS, BIBLIOTECAS Y MUSEOS (nov. 1902): G. Llabrés, Bernardo Dez-Coll es el autor de la Crónica catalana de Pedro IV de Aragón que fué escrita por los años 1365 á 1390? — R. Menéndez Pidal, Poema de Yúçuf [fin]; — R. Robles y Rodríguez, Calendario mozárabe del códice visigótico de la Universidad Compostelana, conocido con el nombre de « Diurno del rey Fernando I »; — V. Vignau, Catalogo del Archivo Historico nacional, Inquisición de Toledo [suite].

5. — RIVISTA DELLE BIBLIOTECHE E DEGLI ARCHIVI (ott.-dic. 1902): A. Avetta, Di un interessante tema d'esame per aspiranti bibliotecari; — A. Chiti, I Trionfi del Petrarca in un ignoto codicetto pistoiese; — G. Graziano, Abbozzo di una bibliografia di opere stampate e manoscritte relativa alla R. Università di Padova; — I. Masetti-Bencini, La vita di Amerigo Vespucci a Firenze; lettere inedite; — Il deposito legale e il Congresso di Napoli.

6. — LE BIBLIOPHILE LIMOUSIN (juillet-octobre 1902): R. Fage, Les premiers calendriers républicains de la Corrèze; — P. Ducourtieux, Les journaux locaux à la Bibliothèque départementale de la Haute-Vienne; — P. Ducourtieux, Brochures limousines et marchoises; — Curiosités de la bibliographie limousine [Jean de Maumont, Michel Mercier, Mirambel de La Nouaillhe, Étienne Mondon, Martial Monier, Barton de Montbas, Gui de Montrocher, Gautier de Pény].

7. — THE LIBRARY JOURNAL (july 1902): Conference of librarians (Boston and Magnolia, june 1902); — A H. Hopkins, Organization and administration of University libraries; — J. L. Whitney, Incidents in the history of the Boston Public Library; — E. B. Hunt, The catalogue of the public Library of the City of Boston; — A. E. Bostwick, Pains and pe-

nalities in library work; — Ch. W. Eliot, The division of a library into books in use and books not in use; — C. F. Burgess, The selection of technical and scientific books; — Aksel S. Josephson, Plan for the organization of an institute of bibliographical research; — C. H. Hastings, The card distribution work of the Library Congress; — G. Sackett, Home libraries and reading clubs; — Ch. Welsh, The evaluation of children's books from the point of view of the history of literature for children.

— THE LIBRARY JOURNAL (aug. 1902): J. C. Dana, The meaning of the Public Library in a city's life; — A. S Root, The scope of an american bibliographical Society; — J. Thomson, A suggested plan for an american bibliographical Society; — E. L. Adams, Books exhibits an the Public Library of Plainfield; — The Library of Patna (India).

- THE LIBRARY JOURNAL (sept. 1902): A. R. Hasse, The vexed question of Public Documents; — F. Cragg, Book indexes; — E. F. Corwin, Some fads and fallacies in library week; — The Iowa masonic Library.

COMPTES RENDUS

Die Gründung des kaiserlichen und königlichen Haus-, Hof- und Staatsarchivs (1749-1762), von GUSTAV WINTER. Wien, C. Gerold's Sohn, 1902; in-8 de 82 p (aus dem *Archiv für österreichische Geschichte*, XCII, 1).

On vient d'inaugurer, à Vienne, les nouveaux bâtiments élevés pour abriter les archives de l'État. Le moment était donc bien choisi pour raconter les circonstances dans lesquelles cet établissement a été créé, pour rechercher quelles idées l'on se faisait alors d'un dépôt d'archives, pour examiner par quels moyens il paraissait alors convenable ou nécessaire de le développer : c'est ce qu'a entrepris de faire l'éminent directeur des archives de Vienne, M. le Dr Gustav Winter, en rappelant les efforts tentés par trois personnes avant lui pour décrire ces origines : un de ses prédécesseurs, J. von Hormayr, en 1808, est le premier entré dans cette voie ; Firnhaber n'a écrit que quelques pages en 1850 ; enfin G. Wolf a été plus prolixe, mais très superficiel et fréquemment erroné dans sa *Geschichte der k. k. Archive in Wien* (1871). Il est à peine besoin de dire que M. Winter laisse bien loin derrière lui ses devanciers.

Un premier chapitre nous initie aux mesures prises par les souverains d'Autriche, à partir de l'année 1364, et spécialement par Maximilien Ier et Charles VI, pour la bonne conservation du trésor des chartes impérial, jusqu'au jour où fut décidée la fondation d'un « Hausarchiv » (1749). Le premier directeur en fut Th. A. Taulow von Rosenthal. M. Winter s'étend volontiers sur la manière dont Rosenthal

comprit son rôle, dont il organisa son dépôt, et aussi sur ses voyages à Prague, à Innsbruck, à Graz, à Wiener-Neustadt; il publie en outre, en appendice, un rapport du même sur l'organisation des archives secrètes de Vienne, daté de 1762; et arrête ses recherches à cette même année, après avoir montré les heureux résultats de la nouvelle organisation, et présenté le noyau autour duquel allaient bientôt se grouper de précieux accroissements.

Souhaitons que cette étude, développée et poursuivie jusqu'à nos jours, devienne bientôt un véritable livre. On serait heureux d'apprendre que M. Winter veut nous le donner. H. S.

Trésor des chartes du comté de Rethel, publié par ordre de S. A. S. le prince Albert Ier, par Gustave Saige, correspondant de l'Institut, conservateur des archives du palais de Monaco, et Henri Lacaille, archiviste paléographe. Tome I (1081-1328). Imprimerie de Monaco, 1902; in-4 de LVI 859 p. et pl.

Ce n'est pas à proprement parler comme recueil de textes que nous signalons ici ce luxueux volume récemment paru, quel que soit l'intérêt qu'ils présentent pour l'histoire de la Champagne; mais l'introduction qui les précède comprend une étude particulière des archives du comté de Rethel, sur laquelle il vaut la peine d'attirer l'attention. Ces archives, transférées en Nivernais à une date indéterminée du xve siècle, conservées ensuite longtemps à Paris, venues aux Grimaldi par Mazarin, et transportées à Monaco en 1880, sont restées à peu près inconnues jusqu'à présent, et elles méritent à tous égards de sortir de l'oubli. Malgré quelques pertes subies (par exemple l'inventaire de l'abbé de Marolles, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, nos 281-286 des Cinq-Cents de Colbert, et que de Soultrait a incomplètement édité), elles ont conservé leur physionomie primitive, et forment encore un fonds considérable. Les auteurs donnent des indications précises sur leur histoire et sur les personnages qui les ont utilisées ou classées depuis le moyen âge, notamment sur un certain Pierre Camart, procureur général au bailliage de Rethel et historien local, auquel on doit la composition d'un cartulaire composé vers 1584. Il y a, à cette date, une ordonnance qui renferme de curieux détails sur la conservation et la communication des titres du Trésor des chartes de Rethel, et qui pourrait bien être l'œuvre du même magistrat. On ne fut pas toujours aussi soucieux de ces archives, notamment au xviiie siècle où elles paraissent avoir été singulièrement en désordre : il est vrai qu'elles s'étaient accrues sensiblement de titres relatifs aux maisons de La Meilleraye, Effiat, Aumont, etc., et que l'abondance des documents nouveaux avait amené une complète confusion dans un dépôt un peu abandonné.

Une deuxième partie de l'introduction comprend des notes particulières des auteurs sur les textes en langue vulgaire (assez nombreux

dans leur recueil depuis 1229), sur quelques points de diplomatique, sur deux textes enfin (charte de Novy, donation de saint Pierre de Mézières) présentant des particularités intéressantes.

Je ne parlerai pas du recueil en lui-même, qui paraît composé avec infiniment de soin. H. S.

Beiträge zur Rekonstruktion der alten Bibliotheca fuldensis und Bibliotheca laureshamensis, von FRANZ FALK. Leipzig, Otto Harrassowitz, 1902 ; in-8 de IV-112 p. [Beihefte zum Centralblatt für Bibliothekswesen, XXVI]. Prix : 5 mk.

Le présent travail paraît être né du désir qu'exprima le P. Ehrle, en rendant compte d'une précédente publication du même auteur sur la bibliothèque de la cathédrale de Mayence aux temps passés, et en appelant son attention sur l'histoire des bibliothèques des monastères de Lorsch et de Fulda. Le Dr Falk explique pourquoi il n'a pas cherché à traiter cette matière en son ensemble, et se contente de rechercher tous les manuscrits encore existants qui faisaient jadis partie de ces deux bibliothèques célèbres. De Fulda, il en a retrouvé à Bamberg, à Bâle, à Carlsruhe, à Cassel, à Frankfurt, à Fulda, à Göttingen, à Gotha, à Hannover, à Leide, à Merseburg, à Modène, à Paris, à Rome, à Udine, à Verceil, à Vienne (Autriche), à Wolfenbüttel et à Würzburg. De Lorsch, il en a retrouvé à Berlin, à Chantilly, à Erlangen, à Frankfurt, à Hannover, à Heidelberg, à Montpellier, à Paris, à Rome, à Vienne et à Würzburg. Pour chacun d'eux, il donne une description ou une analyse soignée. Suivent quelques notes sur les manuscrits non retrouvés, et la reproduction annotée du catalogue (déjà publié) des manuscrits de Lorsch vers l'année 1560 : il y en avait alors environ huit cents dans ce monastère. N'omettons pas de dire qu'au début sont réunies quelques notes bio-bibliographiques sur les savants d'autrefois qui ont utilisé ces deux collections (Froben, Sichard, Beatus Rhenanus, J. Cochlaeus, Bruschius. Fl. Illyricus, Wicelius, Modius, Pamelius, Canisius, Ch. Brower, etc.).

Ceci est une excellente contribution à l'étude de la bibliographie, et mérite d'occuper une bonne place dans la série des travaux du même auteur. H. S.

Bibliothèque de la ville de Nantes. Collection Dugast-Matifeux ; Catalogue des manuscrits. Tome Ier (Documents révolutionnaires), par JOSEPH ROUSSE et MARCEL GIRAUD-MANGIN, conservateurs de cette bibliothèque. Nantes, impr. F. Salières, 1901 ; in-8 de VIII-264 p. et pl.

Charles Dugast-Matifeux (1812-1894) a légué à la ville de Nantes de précieuses collections formées et conservées avec amour, et dans lesquelles sont venues se fondre les collections de Benjamin Fillon, également de premier ordre pour l'histoire de la Vendée. Imprimés (9500 volumes et 4800 pièces) et manuscrits en nombre côtoient des gravures

et des objets d'art. La bibliothèque de la ville de Nantes s'est enrichie singulièrement par ce don.

Le premier volume du catalogue de ces richesses littéraires et historiques ne contient que des documents de l'époque révolutionnaire [1], à savoir : d'abord l'inventaire, pièce par pièce, de 1508 documents reliés en huit volumes grand in-folio, uniquement consacrés aux guerres de Vendée et presque entièrement des années 1793-1794 (autographes, copies certifiées, placards et proclamations, circulaires, interrogatoires); puis celui d'une série de papiers relatifs à l'histoire de la Révolution française dans les départements de la Loire-Inférieure et de la Vendée, d'autographes révolutionnaires (ministres, députés, généraux républicains, chefs royalistes), de quelques liasses sur l'histoire d'autres départements pendant la même période; enfin des papiers de Goupilleau, qui fut envoyé en mission dans la principauté de Salm (1793), dans le Comtat-Venaissin et en Provence (1794-1795). Le tout est terminé par de bonnes tables analytique et alphabétique qu'ont dressées MM. Léon Brunschvicg et Giraud-Mangin.

Il est bien évident que beaucoup de ces documents ont été déjà utilisés pour des publications historiques, par Dugast-Matifeux et Benjamin Fillon eux-mêmes, puis dans ces dernières années par Ch.-L. Chassin, l'historien des « Pacifications de l'ouest », et quelques autres. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a là une mine presque inépuisable, et les conservateurs de la bibliothèque de Nantes ont sagement agi en mettant à la disposition du public un catalogue aussi soigné et aussi détaillé de cette première collection. H. S.

Die Finanzlage der deutschen Bibliotheken, von Adalbert Roquette, Bibliothekar in Göttingen. Leipzig, M. Spirgatis, 1902; in-8 de v-30 p. [Sammlung Bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten, herausg. von Karl Dziatzko, xvi.] Prix : 1 mk. 80

L'auteur a repris, devant l'auditoire des bibliothécaires réunis récemment en congrès à Iéna, un sujet qu'il avait déjà traité en 1892. Aussi bien ce sujet est-il toujours à l'ordre du jour, et y a-t-il intérêt à rappeler souvent dans quelle misérable situation se trouvent les bibliothèques européennes en comparaison de celle des blibliothèques américaines, si puissamment dotées. D'ailleurs, en continuant ses recherches et ses calculs comparatifs jusqu'en l'année 1900, l'auteur a-t-il pu rajeunir ses conclusions sans toutefois beaucoup les modifier.

Des tableaux clairement imprimés montrent, d'une part, la continuelle augmentation de la production littéraire (allemande seulement), qui se chiffre par 218 °/₀ pour la médecine, 128 °/₀ pour les sciences juridiques, 234 °/₀ pour la géographie, 265 °/₀ pour l'économie politique

1. Il y aura des volumes spéciaux aux imprimés et aux papiers provenant des Duplessis-Mornay.

et le commerce, 185 °/₀ pour la philosophie, 72 °/₀ pour l'histoire, 70 °/₀ pour les beaux-arts, etc., — et, d'autre part, la marche ascendante des crédits affectés aux acquisitions dans les principales bibliothèques de l'Empire allemand (Bibliothèque royale de Berlin, 175 °/₀ ; Leipzig, 186 °/₀ ; Université de Fribourg en Brisgau, 350 °/₀ ; Frankfurt am Main, 316 °/₀ ; Bibliothèque de l'Université de Berlin, 418 °/₀ ; d'Iéna, 478 °/₀ ; de Giessen, 215 °/₀ ; de Leipzig, 186 °/₀ ; de Strasbourg, 70 °/₀ ; de Munich, 118 °/₀ ; de Göttingen, 111 °/₀ ; de Breslau, 197 °/₀ ; de Kiel, 170 °/₀ ; de Bonn, 110 °/₀, etc.

Mais d'autres tableaux nous montrent aussi la progression du prix des livres, surtout dans certaines branches, et la multiplicité des périodiques dont beaucoup ont augmenté de prix (parfois de 500 °/₀). Comment arriver, dans ces conditions, à se maintenir au courant ? Le résultat de tout ceci est que, comparativement à 1870, il y a à peine cinq ou six bibliothèques dans tout l'Empire dont la situation soit sensiblement meilleure (Frankfurt am Main, Hamburg, Iena, Giessen, etc.). Et M. Roquette établit qu'une somme de 300000 fr. au moins serait nécessaire pour parer à tous les besoins des grandes bibliothèques centrales ou d'Université. La bibliothèque royale de Berlin elle-même, avec sa dotation pourtant assez forte en apparence (135000 mk. pour acquisition d'imprimés, de manuscrits, et frais de reliures), n'est pas placée dans de très avantageuses conditions, puisqu'elle ne reçoit à titre de dépôt légal que les publications provenant des provinces prussiennes seulement, et est obligée de se procurer par voie d'achat celles qui voient le jour en Saxe, en Bavière, en Württemberg, etc. H. S.

Catálogo de una Coleccion de Impresos (Libros, folletos y hojas volantes) referentes á Cataluña, siglos XVI, XVII, XVIII y XIX, formada por Jaime Andreu. Barcelona, tip. « L'Avenç », 1902 ; in-8 de VI-344 p. et 41 fig. — Prix : 20 pes.

Neuf imprimés introuvables du XVIe siècle (dont deux font l'objet de reproductions), quantité de publications des siècles suivants parmi lesquelles beaucoup de placards, de circulaires, de proclamations, de discours, de sermons, d'un très mince volume et d'une rareté véritable pour la plupart : tel est le contingent qui forme la collection Jaime Andreu relative à la Catalogne (2360 numéros), et qui constitue le meilleur centre particulier d'études pour la bibliographie de la guerre des « moissonneurs » (XVIIe siècle), des luttes avec la France, de la guerre de succession d'Espagne, de la frontière roussillonnaise, de la guerre de l'Indépendance (Premier Empire), des conspirations de Barcelone, de l'inquisition, des fêtes et des cérémonies locales, enfin de la littérature historique catalane (théâtre, drames sacrés, poésies de circonstance, etc.). Les brochures de deux ou trois feuillets y abondent, ainsi que les placards in-folio, si facilement destinés à disparaître. Le tout est terminé par un

index des noms propres, et par des tables des auteurs, des imprimeurs, des personnes et des localités. Tout se trouve donc réuni pour faire de ce catalogue un précieux instrument de travail, auquel on ne saurait désormais se dispenser de recourir pour toute question relative à l'histoire catalane depuis plusieurs siècles. Il est toutefois bon de faire observer que, par ce fait même que le collectionneur a recherché uniquement les publications d'origine purement locale, on ne trouvera dans le présent volume aucune des brochures françaises, contemporaines des événements catalans, qui intéressent ces événements, notamment pour la période napoléonienne : il y aurait sans doute là matière à une bibliographie complémentaire dont les éléments dispersés seraient peut-être assez difficiles à retrouver dans la seule ville de Barcelone.

En attendant, la collection Jaime Andreu et son catalogue, illustré d'une manière très attrayante, seront d'un grand secours pour l'historien ; car rien ne manque aux descriptions bibliographiques qui y sont contenues. Que l'auteur reçoive nos meilleures félicitations. H. S.

Bibliographie critique de l'histoire de Lyon depuis les origines jusqu'à 1789, par Sébastien Charléty, professeur adjoint à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon. Lyon, Rey ; Paris, A. Picard et fils, 1902 ; in-8 de VII-357 p. [Annales de l'Université de Lyon, nouvelle série, II, 9]. — Prix : 7 fr. 50.

Voici un très bon essai de bibliographie provinciale, dû à un professeur d'Université. Nous nous en félicitons : cela prouve que l'Université ne dédaigne pas l'histoire provinciale, et que les notions bibliographiques données à nos futurs professeurs ont une utile répercussion sur leur enseignement et sur leur carrière. On n'eût point vu cela il y a cinquante et même vingt ans.

Nous n'avions rien pour nous guider sérieusement à travers le dédale des publications lyonnaises sur l'histoire locale avant l'époque révolutionnaire ; des tables générales manquaient à la collection de la *Revue du Lyonnais,* où beaucoup de documents ont paru ; et je ne parle pas de périodiques éphémères, qu'on aurait tort de dédaigner toujours. Désormais nous sommes armés, et bien armés. La consultation du volume est facile et pratique ; les divisions en sont nettes, le classement est généralement satisfaisant (toutefois le n° 156 eût été beaucoup mieux joint au n° 668 ; les ouvrages sur le théâtre seraient mieux placés ailleurs que sous la rubrique *Mouvement intellectuel* ; les n°s 1997-1998 et 2201-2202 sont mal à l'aise dans l'histoire politique, puisque ce sont des recherches purement artistiques).

Je ferai néanmoins quelques reproches à M. Charléty. Il a volontairement, presque partout, supprimé les prénoms des auteurs ; c'est là une lacune fâcheuse, surtout pour les noms propres peu connus ou comptant trop d'homonymes. Les articles de revues sont en principe répertoriés comme tels, et non à l'état de tirages à part, ce qui est con-

forme aux bons principes : mais pourquoi avoir laissé échapper quelques exceptions pour certains travaux de N. Rondot (nos 1406, 1407, 1408, 1987, 1988, 2318, 2319, 2320, 2544, etc.), de L. Galle (n° 132), de l'abbé Reure (nos 2139, 2140), de Vital de Valous (n° 1420), etc.? le n° 2004 est totalement vierge d'indications, par oubli involontaire. Par contre, je n'aurais pas omis des tirages à part comme celui de Charpin-Feugerolles (*Les Florentins à Lyon*), et celui de l'abbé Vanel (*Savants lyonnais et bénédictins*), en raison de leur importance comme nombre de pages. — L'ouvrage de Jullien sur *Munatius Plancus* étant déclaré définitif et « dispensant de recourir à tous les travaux antérieurs », était-il bien nécessaire de mentionner ces travaux antérieurs, d'une autorité souvent contestable? Il a été également catalogué quelques ouvrages anciens sur les belles-lettres, qui sont déclarés avec raison comme dépourvus de toute valeur, et qui pouvaient être négligés avec avantage. — Je ne m'amuserai pas à relever les omissions, d'ailleurs peu graves, relevées au cours d'une lecture rapide. Cependant je signalerai l'absence (p. 282) d'un second travail de Charvet sur Sébastien Serlio, paru en 1900 ; (p. 283) de l'ouvrage de R. de Maulde sur Jean Perréal ; de diverses publications sur les Audran ; des catalogues (peinture) des musées de Lyon et des expositions rétrospectives, alors que des articles écrits à leur sujet sont mentionnés ; il n'eût pas été inutile d'indiquer qu'un travail de L. Gallois sur la géographie lyonnaise (n° 329) a paru également dans le tome IV des *Annales de Géographie*.

Nous sommes heureux néanmoins de saluer l'apparition d'un volume qui sera de la plus grande utilité pour les études historiques. H. S.

Sveriges periodiska Litteratur Bibliografi ; enligt publicistklubbens uppdrag utarbetad af Bernhard Lundstedt. III (Landsorten, 1813-99), med supplement till föregaende delar, register och systematisk tidskriftsöfversikt. Stockholm, Klemming, 1902 ; in-8 de VIII-658 p. — Prix : 12 kr. 50.

M. Lundstedt, conservateur à la Bibliothèque royale de Stockholm, a déjà consacré deux volumes à la bibliographie des périodiques et journaux de tout genre ayant paru ou paraissant à Stockholm jusqu'en 1895. Le troisième, qui vient d'être distribué, comprend les périodiques et journaux ayant paru ou paraissant en Suède hors de la capitale : la liste en est très considérable, et il a fallu un long effort de travail pour arriver non seulement à les dénombrer scrupuleusement, mais pour donner à chacun d'eux un véritable état civil. La notice statistique, historique et littéraire qui est jointe à chaque titre fournit en effet des dates, des mesures, des indications précises sur les changements de rédaction, de format, d'impression, etc., jusqu'au début de l'année 1900. Est-il besoin d'ajouter que beaucoup de ces descriptions s'adressent à des périodiques disparus et souvent éphémères? Il n'en est d'ailleurs que plus difficile d'en retrouver une collection complète et d'en connaître exactement l'histoire. J'en compte 54 pour la seule

ville de Lund, 82 pour Malmö, 49 pour Norrköping, 30 pour Kalmar, 91 pour Upsala, et ainsi de suite pour toutes les localités. A côté des journaux politiques et littéraires, qui forme la presque totalité, il y a cependant quelques périodiques traitant d'économie politique, d'industrie, d'administration, d'histoire naturelle, de théologie, de pédagogie, d'hygiène, etc. Que réserve le xxe siècle ?

Comme l'indique le titre, ce troisième volume apporte un supplément spécial à la ville de Stockholm pour les journaux et périodiques des années 1895-1899. Il se termine par d'abondants et pratiques index où l'on trouve les noms de tous ces périodiques en une seule liste alphabétique, tous les noms d'auteurs et de rédacteurs, et aussi un classement par matières qui ne sera pas le moins consulté.

Ce travail fait le plus grand honneur à celui qui a eu le dévouement de s'en charger, sous les auspices du club des publicistes suédois.

H. S.

Un ancêtre de la gravure sur bois ; étude sur un xylographe taillé en Bourgogne vers 1370, par Henri Bouchot, conservateur du département des estampes. Paris, Librairie centrale des Beaux-Arts, Émile Lévy, éditeur, 1902 ; in-4 de xii-133 p. avec 5 pl. et nombreuses figures dans le texte. — Prix : 20 fr.

M. Bouchot annonce de grands projets, hardis et révélateurs : publication d'un volumineux travail sur les incunables xylographiques du département de la Bibliothèque nationale dont il a la garde ; bouleversement des opinions reçues sur les attributions d'un certain nombre de pièces rarissimes aujourd'hui considérées comme d'origine allemande ; revendication de plusieurs d'entre elles pour la Bourgogne et la Champagne. Voilà de quoi surprendre le monde des collectionneurs et des bibliographes : les polémiques naitront d'elles-mêmes, et l'Allemagne ne laissera pas passer sans protester. Nous verrons bien.

Pour le moment, le calme ne cesse de régner. Il s'agit bien d'une pièce de choix, unique : un xylographe trouvé à La Ferté-sur-Grosne (Saône-et-Loire), et déjà prêté par son propriétaire, M. Jules Protat, à l'Exposition de 1900 et à l'exposition toute récente de la gravure sur bois (h. 0^{m}60 ; l. 0^{m}23) ; le sujet : un centurion et deux soldats, fragment d'une *Crucifixion*. Mais il ne viendra à l'esprit de personne de venir s'inscrire en faux contre les conclusions de M. Bouchot, qui déclare cette pièce parfaitement authentique, d'origine bourguignonne, et gravée aux alentours de 1370 ou 1380 au plus tard. Ces conclusions sont en effet assises sur des bases solides et nombreuses : l'inscription est en lettres onciales, qui disparaissent après cette date ; l'habit du centurion et sa coiffure, le bassinet du soldat et la cervelière de l'archer se rencontrent dans le costume militaire, à la même époque et non au delà du xive siècle ; les plates et les gambesons appartiennent à la statuaire dijonnaise ; la vouge particulière à la région jurassienne, les fonds lo-

sangés, la perfection du dessin, la naïveté de la composition, l'absence absolue de tailles d'ombre, le lieu enfin de la découverte (à titre de présomption), sont autant de constatations qui viennent affirmer la certitude de la thèse habilement présentée par M. Bouchot. L'auteur n'a rien omis d'ailleurs pour rendre ses explications plus claires, sa démonstration plus certaine : peintures, sculptures, miniatures, pierres tombales, armures et étoffes authentiques, le tout du XIV[e] siècle, et comme termes de comparaison des figures gravées de l'Apocalypse xylographique, le tout constituant une abondante illustration du volume qui vient d'être consacré au précieux ancêtre de la xylographie. On ne saurait assez préciser en pareille matière, et l'on peut dire que ce travail est un chef-d'œuvre d'argumentation exacte. La discussion y est serrée de trop près pour laisser le champ libre à l'hypothèse. C'est un livre de science et de bonne foi. H. S.

L'art typographique dans les Pays-Bas (1500-1540) ; reproduction en fac-similé des caractères typographiques, des marques d'imprimeurs, des gravures sur bois et autres ornements employés dans les Pays-Bas entre les années MD et MDXL, avec notices critiques et biographiques, par WOUTER NIJHOFF. Livr. 1-2. La Haye, Martinus Nijhoff, 1902 ; in-folio de 12 pl. chaque livraison. — Prix de la livraison : 7 fl. 50.

Nous possédions déjà les recueils de fac-similés typographiques de Holtrop (Pays-Bas avant 1500), Thierry-Poux, K. Burger et K. Haebler. En voici un nouveau, destiné à faire suite à Holtrop, conçu d'après les mêmes principes et exécuté avec le même soin. L'importance qu'on attache aujourd'hui à la question des caractères d'imprimerie dans les recherches bibliographiques rend ces recueils indispensables, et l'on conçoit qu'un éditeur se risque à les entreprendre.

Celui de Wouter Nijhoff, restreint aux quarante premières années du XVI[e] siècle, comptera parmi les plus utiles, eu égard au développement extraordinaire qu'a pris l'art typographique à cette époque dans les Pays-Bas. Les deux premières livraisons parues ne peuvent encore qu'insuffisamment donner l'idée de ce que sera l'ensemble de l'ouvrage, lequel n'acquerra toute sa valeur que par les notes critiques, promises par l'éditeur et dont la publication sera retardée jusqu'au dernier fascicule (il en est annoncé 15 au moins).

Voici la composition de la première livraison :

ALKMAAR (Joh. Paffraet ; 3 fig. ; de 1513-1515 environ) ;

ANVERS (Michel Hillen van Hoochstraten ; 15 fig. sur 4 planches ; de 1510 à 1531) ;

ANVERS (W. Vorsterman ; 5 fig. ; de 1531 et s. d.) ;

DEVENTER (Albert Paffraet ; 15 fig. sur 3 pl. ; de 1513 à 1525) ;

DEVENTER (Theodoricus de Borne ; 4 fig. ; de 1510 à 1519) ;

DEVENTER (Jacobus de Breda ; 4 fig. ; de 1513 à 1515) ;

LEIDE (Jean Seversz ; 3 fig. ; de 1504 et s. d.).

De même, la seconde livraison contient :
AMSTERDAM (Doen Pieterszoon ; 6 fig. ; de 1526) ;
ANVERS (Nicolas de Grave ; 4 fig. ; de 1516 à 1520) ;
ANVERS (Michel Hillen von Hoochstraten ; fig. 16 à 19 ; de 1521 à 1529) ;
BRUXELLES (Thomas van der Noot ; 4 fig. ; de 1514 et 1515) ;
DEVENTER (Jacobus de Breda ; fig. 5 à 9 ; de 1502 à 1517) ;
DEVENTER (Albert Paffraet ; fig. 16 à 20 ; de 1515 à 1525) ;
LOUVAIN (Thierry Martens ; 9 fig. sur 2 pl. ; de 1513 à 1520) ;
UTRECHT (Jan Berntsz ; 8 fig. sur 2 pl. ; de 1514 et 1531) ;
ZWOLLE (Pieter Os de Breda ; 5 fig. ; de 1501 à 1507).

On a moins cherché à donner uniquement des reproductions de texte proprement dit que des gravures sur bois, lettrines, armoiries, marques, colophons ; aussi leur réunion est-elle très variée et l'ensemble promet-il d'être très suggestif. Inutile d'ajouter qu'au point de vue artistique l'intérêt de cette publication est incontestable. Avec un tirage limité à 200 exemplaires, elle pourrait bien s'épuiser rapidement. H. S.

LIVRES NOUVEAUX

Index de périodiques.

Table des *Annales de Philosophie chrétienne* d'avril 1884 à septembre 1902, dressée par l'abbé Carchet (alphabétique des matières et des auteurs), dans le vol. de 1902, p. 587 à 771.

Table des matières contentieuses du *Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement* (1881 à 1902), par Henry Taudière et Léon Adam. La Chapelle-Montligeon, 1902 ; in-8 de 217 p. (5 fr.)

Table alphabétique des publications de l'*Académie de Stanislas* (1750-1900), rédigée par les soins de J. Favier. Nancy, Berger-Levrault, 1902 ; in-8 de 231 p.

Table des matières (alphabétique, analytique, bibliographique) de la *Revue d'Alsace* (1850-1899), par le Dr H. Weisgerber. Mulhouse, H. Gangloff, 1901 ; in-8 de 184 p. (3 fr. 75.)

Table générale des matières des *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard* pour la période 1850-1900. Montbéliard, Impr. Montbéliardaise, 1902 ; in-8 de 38 p.

Indice tripartito della *Rivista storica del risorgimento italiano*, per Fr. Guerri e Ag. Zanelli. Prato, tip. Giachetti, 1902 ; in-8 de 40 p.

Brevi cenni sull' *Archivio storico italiano* e indice supplettivo del triennio 1898-1900, per A. Giorgetti. Firenze, tip. Galileiana, 1902 ; in-8 de 74 p.

Indici del *Periodico della Società storica comense*, vol. I-XIII (1878-1900). Como, tip. Ostinelli, 1902; in-8 de 115 p.

Archivio storico per le provincie napoletane; indice generale, vol. XXI-XXV (1896-1900), per B. Maresca. Napoli, tip. Pierro e Veraldi, 1902; in-8 de 79 p. (3 l.)

Indice alfabetico analitico del *Diario ravennate* dal 1704 al 1901, per S. Bernicoli. Ravenna, C. Zirardini, 1901; in-8 de 32 p.

Indici dei lavori comparsi nelle pubblicazioni dell' *Ateneo veneto* dal 1812 a tutto il 1900, per C. Musatti. Venezia, tip. Garzia, 1902; in-8 de XI-166 p.

L'année épigraphique, revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine (1901), et Table générale des treize premières années, par R. Cagnat et M. Besnier. Paris, Leroux, 1902; in-8 de 156 p. (7 fr. 50.)

Register zu den *Mitteilungen der kaiserlich deutschen archæologischen Instituts*, Rœmische Abteilung, Bd. I-X. Rom, Loescher, 1902; in-8 de 47 p.

Table des matières des vol. I à XXV (1876-1901) du *Bulletin de la Société royale belge de géographie*, par Maurice Rahir. Bruxelles, impr. Vanderauwera, 1902; in-8 de VIII-65 p.

Ukazatel statei *Gornago iurnala* s 1886 g. po 1895 g., na A. O. Ivanov. St. Peterburg, Soikin, 1902; in-4 de 118 p.

Bibliothèques.

BERLIN. — Katalog der Bibliothek des kaiserlichen Patentamts; erster Nachtrag. Berlin, Kühl, 1901; in-8 de VIII-75 p. (2 mk. 80.)

— Katalog der Freiherrl. von Lipperheide'schen Sammlung für Kostumwissenschaft. III (Büchersammlung), 1. Berlin, Weber, 1901; in-8 de XXI-645 p. (14 mk.)

BRUXELLES. — Catalogue de la bibliothèque du ministère des affaires étrangères; table alphabétique du tome III et supplément. Bruxelles, Weissenbruch, 1901; in-8 de 279 p.

BUDAPEST. — A budapesti kereskedelmi és iparkamara könyvtárának katalogusa, a Szabó Ervin. Budapest, 1902; in-4 de XXX-891 p.

CAMBRIDGE. — Catalog of syriac manuscripts preserved in Library of University of Cambridge, by W. Wright. London, Clay, 1901; in-8 de 1320 p. (60 sh.)

CHAMBÉRY. — Catalogue méthodique et alphabétique des imprimés et des manuscrits de la bibliothèque municipale de Chambéry, par Félix Perpéchon. Chambéry, Impr. nouvelle, 1901; in-8 de VII-944 p.

CHANTILLY. — Le Cabinet des livres; manuscrits. I (Théologie, juris-

prudence, sciences et arts); II (Belles-lettres), [par H. d'Orléans et G. Macon]. Paris, Plon-Nourrit, 1900; in-4 de [VIII]-XXIV-363 et IV-439 p. avec pl. (100 fr.)

DRESDEN. — Commentar zur Maya-Handschrift der Kön. öff. Bibliothek zu Dresden, von Ern. Förstemann. Dresden, Bentling, 1901; in-8 de IV-176 p. et fig. (7 mk.)

ERZEROUM. — Coucak hayerēn dzeragrac Sanasarean waržarani i Karin, von H. J. Adjarian. Wien, Mechitarischen-Buchdruckerei, 1900; in-4 de XV-37 p. (1 fl. 50.)

HALLE. — Aus alten Büchern der Hallischen Universitäts-Bibliothek, von Max Perlbach. Halle, Niemeyer, 1901; in-8 de VII-79 p. (3 mk.)

LA HAYE. — Catalogus van de pamfletten-verzameling, berustende in de koninklijke Bibliotheek, door W. P. C. Knuttel. IV (1174-1775). 's Gravenhage, Landsdrukkerij, 1902; in-4 de IV-414 p. (5 fl.)

LA ROCHELLE. — Table des noms propres, des matières et des ouvrages anonymes figurant aux catalogues imprimés de la bibliothèque de la ville de La Rochelle, par Georges Musset et Aug. Fuchs. La Rochelle, impr. Masson, 1902; in-8 de VII-209 p.

LEEUWARDEN. — Catalogus der stedelijke bibliotheek van Leeuwarden; tweede supplement, door R. Visscher. Leeuwarden, Eekhoff, 1901; in-8 de VI-112 p. (1 fl.)

LEIDEN. — Beschrijving der Javaansche, Balineesche en Sasaksche handschriften aangetroffen in de nalatenschap van Dr H. N. van der Tuuk, en door hem vermaakt aan de Leidsche Universiteits-bibliotheek; Ie stuk, door J. Brandes. Batavia, Landsdrukkerij, 1902; in 4 de X-284 p. (7 fl. 50.)

LEIPZIG. — Katalog der Handschriften der Universitäts-Bibliothek zu Leipzig. I (Katalog der Sanskrit Handschriften), von Th. Aufrecht. Leipzig, Harrassowitz, 1901; in-8 de VI-493 p. (32 mk.)

— Katalog der Bibliothek der Handelskammer zu Leipzig; V (Zuwachs 1898-dez. 1901). Leipzig, Hinrichs, 1901; in-8 de XVI-347 p. (7 mk.)

LOGROÑO. — Catálogo de las obras esistentes en la biblioteca del Circulo Logroñés. Logroño, impr. Sanz, 1901; in-4 de 221 p.

LONDON. — The manuscripts in the Library at Lambeth Palace, by Montague Rhode James. London, Bell, 1900; in-8 de IV-64 p. [Cambridge antiquarian Society, 8° publication, XXXIII] (sh. 6.)

MADISON. — List of books for township libraries of the State of Wisconsin. Madison, L. D. Harvey, 1902; in-8 de III-344 p.

MADRID. — Catálogo de la Biblioteca municipal de Madrid, por Carlos Cambronero. Madrid, impr. municipal, 1901; in-4 de XIII 536-75 p.

MISKOLCZ. — A Miskolczi ág. hitv. evangel. egyházközség nyilvános közkönivtárának teljes jegyzéke. Miskolcz, 1902; in-8 de VII-193 p.

NOVARA. — La biblioteca Negroni [in Novara], inaugurandosi il busto del suo fondatore, per Giov. Faldella. Novara, tip. Gaddi, 1901; in-4 de 22 p.

PARIS. — [Bibliothèque nationale]; Catalogue des livres chinois, coréens, japonais, etc., par Maurice Courant. Fasc. II-III (nos 2497 à 4423). Paris, Leroux, 1901-1902; in-8, p. 149 à 499.

— Catalogue de la bibliothèque du cercle de l'Union artistique. Paris, Institut international de bibliographie scientifique, 1901; in-8 de III-389 p.

ROMA. — Catalogo di manoscritti greci esistenti nelle biblioteche italiane; II (Catalogus codicum græcorum qui in Bibliotheca Vallicellana Romæ adservantur), per Em. Martini. Milano, Hœpli, 1902; in-8 de IV-272 p. (10 l.)

— Catalogo della biblioteca del Ministero del tesoro e delle finanze. Roma, tip. Bertero, 1901; in-8 de 973 p.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Opisanie slaviano-russkikh rukopisei, na A. A. Titov. I, 2. St. Peterburg, Skorokhodov, 1901; in-8 de 482 p. (4 r.)

SCHWERIN. — Bücherverzeichnis für meklenburgische Volksbibliotheken. Schwerin, Bahn, 1901; in-8 de IV-96 p. (0 mk. 80.)

STUTTGART. — Katalog der Bibliothek der kgl. Zentralstelle für Gewerbe und Handel in Stuttgart. Stuttgart, Lindemann, 1901; in-8 de III-840 p. (4 mk.)

THARANDT. — Katalog der Bibliothek der kgl. sächsischen Forstakademie Tharandt. Tharandt, Akademische Buchhandlung, 1901; in-8 de XVI-755 p. (10 mk.)

TUNIS. — Catalogue des manuscrits et des imprimés de la bibliothèque de la Grande Mosquée de Tunis, par B. Roy, Mohammed Ben Khodja et Mohammed el Hachaichi. I (Histoire). Tunis, 1900; in-4 de 88 p. (8 fr.)

WARMBRUNN. — Silesiaca in der reichsgräflich Schattgotsch'schen Majoratsbibliothek zu Warmbrunn, von H. Nentwig. I. Leipzig, Harrassowitz, 1901; in-8 de IV-132 p. (9 mk.)

WASHINGTON. — United States War Department. Surgeon-General's office. Index-catalogue of the library; 2d ser., VI (G-Hern.). Washington, Government Printing Office, 1902; in-8 de XI-1051 p. ($ 5.)

WIEN. — Tabulæ codicum manu scriptorum præter græcos et orientales in Bibliotheca Palatina Vindobonensi asservatorum; X (codicum musicorum pars II, cod. 17501-19500). Vindobonæ, Gerold's Sohn, 1900; in-8 de V-587 p. (5 fl. 30.)

— Systematischer Katalog der Bibliothek der k. k. technischen

Hochschule in Wien; I-II. Wien, Gerold's Sohn, 1901; in-8 de v-36 et III-113 p. (1 fl. 30.)

Bibliographie.

HISTOIRE NATURELLE. — Bibliographie der schweizerischen Landeskunde; Fauna helvetica; Parasitische Würmer, von F. Zschokke. Bern, Schmid und Francke, 1902; in-8 de 12 et 39 p. (1 fr. 25.)

— Lichenes exsiccati floræ rossicæ, ed. A. Elenkin. I. Petropoli, 1901; in-4 de 52 p. (2 r.)

Avec une introduction bibliographique.

PHYSIQUE. — Report on the bibliography of Spectroscopy to the end of 1900, by W. C. Roberts-Austen, H. Mac Leod and others. London, British Association, 1901; in-8 de 54 p. (2 sh)

GÉOGRAPHIE. — Les lois de la géographie; I (Introduction générale et bibliographie systématique de la géophysique), par C. de Mello. Berlin, Asher, 1902; in-8 de VIII-360 p. avec fig. (10 mk.)

— Bibliotheca Somersetensis; catalogue of books, etc., connected with County of Somerset, by E. Green. Taunton, Barnicott, 1902; in-4 de 606, 564 et 528 p. (63 sh.)

MUSIQUE. — Biographisch-bibliographisches Quellen-Lexikon der Musiker und Musikgelehrten der christlichen Zeitrechnung bis zur Mitte des XIXten Jahrhunderts, von Rob. Eitner. IV. Leipzig, Breitkopf und Härtel, 1901; in-8 de 480 p. (10 mk.)

ENSEIGNEMENT. — Die Methodik des neusprachlichen Unterrichts, von W. Vietor. Leipzig, Teubner, 1902; in-8 de 56 p.

Bibliographie très complète de l'enseignement des langues vivantes.

BELLES-LETTRES. — Geschiedenis der Noord-Nederlandsche letteren in de XIXe eeuw, in biographieën en bibliographieën (1830-1900), door Jan ten Brink. Afl. I. Rotterdam, Bolle, 1902; in-8 de XII-48 p. (0 fl. 20.)

HISTOIRE. — Jahresberichte der Geschichtswissenschaft; XXIII (1900), herausg. von E. Berner. Berlin, Gaertner, 1902; in-8 de XVIII-144-526-364-279 p. (32 mk.)

— Early history of Syria and Palestine, by L. B. Paton. New York, Scribner, 1901; in-8 de XXXVI-302 p. ($ 1.25.)

La bibliographie du sujet est traitée en 17 pages.

— The worship of Augustus Caesar, by Alex. Del Mar. Cambridge (Mass.), Encyclopedia Co., 1900; in-8 de XXIV-346 p. ($ 3.)

Aux pages XI-XXIV, intéressante bibliographie.

— Bibliothèque des Bibliographies critiques; 15. Les conflits entre la France et l'Empire pendant le moyen âge, par Alf. Leroux. Paris, Picard et fils, 1902; in-8 de 73 p. (5 fr.)

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SIXIÈME

I. — Archives.

II. — Bibliothèques.

III. — Bibliographie.

IV. — Histoire de l'imprimerie et du papier.

V. — Variétés.

VI. — Sommaires des Revues bibliographiques.

VII. — Comptes rendus.

VIII. — Matières spéciales des chroniques.

Le Gérant, F. Corne.

BESANÇON. — IMPRIMERIE VEUVE PAUL JACQUIN.

SIXIÈME ANNÉE 1902 SEPTEMBRE-DÉCEMBRE

LE BIBLIOGRAPHE MODERNE

Courrier international des Archives et des Bibliothèques

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

SOMMAIRE DES NUMÉROS 35-36. — SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1902

PARIS

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

38, RUE GAY-LUSSAC, 38

On peut souscrire également chez les libraires :

H. WELTER
4, rue Bernard Palissy, Paris

P. CHERONNET
19, rue des Grands-Augustins, Paris

A. PICARD ET FILS
82, rue Bonaparte, Paris

M. SPIRGATIS
23, Marienstrasse, Leipzig

OUVRAGES ANALYSÉS

Dans les comptes rendus de la présente livraison :

G. WINTER : *Die Gründung des k. u. k. Haus-, Hof- und Staatsarchivs* (1749-1762).
G. SAIGE et H. LACAILLE : *Trésor des Chartes du comté de Rethel*, I.
F. FALK : *Beitraege zur Rekonstruktion der alten Bibliotheca Fuldensis.*
J. ROUSSE et M. GIRAUD-MANGIN : *Bibliothèque de la ville de Nantes; collection Dugast-Matifeux.*
A. ROQUETTE : *Die Finanzlage der deutschen Bibliotheken.*
J. ANDREU : *Catálogo de una Coleccion de Impresos referentes á Cataluña.*
S. CHARLÉTY : *Bibliographie critique de l'histoire de Lyon jusqu'à 1789.*
B. LUNDSTEDT : *Sveriges periodiska Litteratur Bibliografi*, III.
H. BOUCHOT : *Un ancêtre de la gravure sur bois; étude sur un xylographe taillé en Bourgogne vers 1370.*
W. NIJHOFF : *L'art typographique dans les Pays-Bas* (1500-1540).

LES PROCHAINS NUMÉROS CONTIENDRONT

EM. PICOT : *L'imprimerie en Roumanie au XVIIIe siècle.*
H. JADART : *L'ancien chartrier du chapitre de Reims.*
H. OMONT : *Les manuscrits de Capperonnier.*
CH. SCHMIDT : *Les archives de Bâle.*
L. VIGNOLS : *Notice bibliographique sur le « Code noir ».*
M. TOURNEUX : *Bibliographie des salons du XIXe siècle.*
A. VIDIER : *Les manuscrits de dom Estiennot.*
G. MARTIN : *Les papeteries de Castres.*
P. BOYÉ : *L'archiviste Thierry Alix.*
L. LE GRAND : *La collection Lenain.*
L.-G. PÉLISSIER : *Supplément au catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Arles.*
C. COUDERC : *Les manuscrits de Monteil.*
H. STEIN : *Bibliographie générale des cartulaires français.*
E. DESHAYES : *Les livres illustrés du musée Guimet.*
P. BERGMANS : *La typographie dans quelques localités de Belgique.*
Et des ACTUALITÉS BIBLIOGRAPHIQUES : *Vasco de Gama; — Les usages locaux;* etc., etc.





